This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 821,185

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITA

L'ANGLETERRE

ET

L'ÉMIGRATION FRANÇAISE

DE 1794 A 1801

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1882.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

L'ANGLETERRE

ET

L'ÉMIGRATION FRANÇAISE

DE 1794 A 1801

PAR

ANDRÉ LEBON

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

AVEC UNE

PRÉFACE DE M. ALBERT SOREL

PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1882

Tous droits réservés

DC
158
.L45

658852 129

PRÉFACE

Le nom de l'*École libre des sciences politiques* inscrit sur le titre de ce livre explique au lecteur comment j'ai été amené à en écrire la préface. C'est dans nos études communes que M. André Lebon a puisé l'idée de l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui. L'*École* lui a fourni l'occasion et les moyens d'en rassembler les matériaux. Ceux qui l'ont fondée ont pensé qu'il ne suffisait pas d'offrir à la jeunesse studieuse un enseignement complet et coordonné, de préparer les élèves au travail personnel, de leur faire la main, de les pénétrer de la méthode, de les exercer à la critique ; ils ont voulu faire davantage, susciter, s'il était possible, les vocations et encourager les premiers essais. De là les bourses de voyage qui sont décernées aux plus dignes parmi les élèves munis du diplôme, après qu'ils ont fait agréer par leurs maîtres leur projet d'études à l'étranger et qu'ils s'y sont préparés sous la direction du professeur compétent. M. André Lebon, qui a été notre

lauréat il y a quelques années, désirait se rendre en Angleterre et y chercher des documents relatifs à l'histoire de la Révolution française. Il me consulta sur le choix d'un sujet, je lui indiquai la mission de Wickham en Suisse à la fin de 1794, les relations qu'il noua avec les royalistes de l'intérieur et avec les émigrés, les essais d'insurrection dans l'Est qui en furent la suite et qui se mêlèrent aux intrigues de Pichegru et de Condé. Cette partie de l'histoire des conspirations et de la diplomatie anglaise était à peu près inconnue en France. Les lettres de Wickham publiées en 1870 indiquaient que les Anglais avaient tenté d'opérer en Alsace, en Franche-Comté et jusqu'à Lyon, comme ils le faisaient dans le Poitou, en Vendée, en Normandie. La correspondance de Barthélemy, celle des observateurs secrets du Comité de salut public et du Directoire sont remplies du nom de Wickham. C'est l'agent le plus actif des puissances étrangères, écrit le 27 frimaire an IV (18 décembre 1795) le citoyen Bassal, chargé d'une mission de police et de propagande à Bâle. Wickham, poursuit-il, est le centre des intrigues, des manœuvres, des émissaires, des pamphlets. Bassal épie et dénonce tout un vaste complot qui s'ourdit autour de l'envoyé anglais. Il s'agit de fomenter des insurrections royalistes dans les départements de la frontière. Les émigrés, abandonnés par les puissances étrangères, n'ont pas d'autre moyen de salut qu'un coup de main qui ramènerait le prétendant et les rendrait utiles aux alliés [1].

[1] Rapport du 6 nivôse an IV (27 décembre 1795). Archives des affaires étrangères.

Le lecteur verra que le Directoire était bien informé : le complot était des plus sérieux. C'est l'âge légendaire de la police et des conspirations ; il n'est pas étonnant qu'il ait tenté si souvent les romanciers et les dramaturges. Les documents que M. André Lebon a réunis, grâce à l'extrême obligeance de MM. les archivistes anglais [1], comptent parmi les plus curieux témoignages que nous possédions sur cette époque singulière. J'ai beaucoup engagé M. Lebon à les faire connaître au public. L'*École*, à laquelle, d'après nos statuts, les documents appartiennent, l'y a très-volontiers autorisé. Je ne pouvais refuser à un ancien élève, devenu un ami, de l'accompagner dans cette première sortie au milieu du public qui est toujours une épreuve si redoutée. Je ne crois pas pouvoir mieux répondre à sa confiance qu'en essayant de dégager les traits généraux de son étude et d'indiquer les côtés saillants par lesquels elle se rattache à l'histoire générale de notre pays.

I

Dans l'été de 1795, l'Angleterre était aussi lasse que la France de la guerre acharnée que les deux nations se faisaient depuis 1793. La misère y était grande, les impôts écrasants. On y souffrait de la disette pres-

[1] M. André Lebon avait été recommandé par l'*École* à MM. les conservateurs du *Record Office* et du *British Museum*. Ils me permettront de leur adresser tous les remercîments de l'*École des sciences politiques*.

que autant qu'en France. A Paris, en germinal et en prairial, il y avait eu des émeutes. La foule réclamait la Constitution de 1793, elle réclamait surtout du pain. A Londres, elle criait: Point de guerre, point de famine, point de Pitt! On demandait la reconnaissance de la « brave République française » comme le seul remède aux maux de l'État. Lorsque le Parlement se réunit, au mois d'octobre, le roi, entouré par une foule menaçante, fut accueilli par des huées. Un forcené tenta de l'assassiner. Le Parlement vota les crédits pour continuer la guerre, mais le roi dut déclarer son désir de faire la paix dès qu'il pourrait la conclure à des conditions « justes et raisonnables[1] ». Pitt en était très-sérieusement préoccupé. Il n'aimait point la guerre pour elle-même. Il ne la poursuivait que pour en retirer une paix durable. Sur les conditions de la paix entre la France et l'Angleterre, il avait des idées fermes et arrêtées. Le jour où ces conditions lui avaient paru incompatibles avec la politique du gouvernement français, il avait commencé la guerre. L'Angleterre la poursuivit avec acharnement, sauf la courte trêve d'Amiens, jusqu'au jour où les conditions qu'elle s'était assignées purent être non-seulement subies, mais acceptées et respectées par le gouvernement français. Pour s'indemniser de ses dépenses, elle comptait garder les colonies françaises qu'elle avait prises. Elle ne prétendait point conquérir sur le continent; mais elle entendait que la France

[1] Lord STANHOPE, *William Pitt et son temps*, traduction de M. Guizot, tome II, ch. XX. — ERSKINE MAY, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, traduction de M. Cornélis de Witt, tome II, ch. IX.

renonçât à ses conquêtes. Elle ne se croyait point en sûreté, elle ne considérait point la paix de l'Europe comme solide tant que la France demeurerait maîtresse de la Belgique et suzeraine de la Hollande. « Une des nombreuses raisons qui nous font continuer la guerre contre la Convention, écrivait à la fin de 1795 un diplomate anglais [1], c'est une résolution inébranlable de ne jamais tolérer la moindre mention de leur sauvage projet de prendre le Rhin pour frontière..... Nous sommes sur nos gardes contre une idée aussi monstrueuse, et nous ne pourrions jamais en entendre parler sans la désapprouver formellement. Si l'équilibre européen devait être ainsi détruit, peu importe que cela se fît sous une république ou sous une monarchie. »

Les conditions de la paix étaient donc indépendantes de la forme du gouvernement de la France; mais la forme de ce gouvernement n'était indifférente ni pour la conclusion ni pour le maintien de la paix. « Il y a, écrivait Burke à Pitt [2], une chose que je demande pour vous à Dieu (car vous êtes notre dernier espoir terrestre), c'est que vous ne tombiez pas dans la grande erreur dont on ne revient pas. » L'erreur, c'était de croire que « ce qu'on appelle la paix avec les brigands de la France » pût, en vertu d'une politique quelconque, se concilier avec le repos intérieur, la force extérieure, le pouvoir ou l'influence de l'Angleterre. C'était bien au fond la pensée de Pitt. Il estimait que les républicains seraient forcés de continuer la guerre pour se maintenir au

[1] Rapport de lord Macartney, 15 novembre 1795, p. 146.
[2] 28 octobre 1795.

pouvoir, que la continuation de la guerre amènerait le gouvernement d'un chef d'armée, c'est-à-dire la guerre en permanence ; que, par suite, il n'y avait de paix possible qu'avec la monarchie. Dans la division des partis, il considérait qu'il n'y avait de monarchie possible que la légitime. Il croyait que si la France se réconciliait avec ses anciens rois, elle serait assez heureuse de retrouver le repos pour y sacrifier son ambition, et que les rois seraient assez heureux de retrouver leur couronne pour faire à l'Europe le sacrifice des conquêtes de la Révolution [1]. Mais cette restauration devait être l'œuvre commune de la maison royale et des Français : autrement elle ne présenterait point de garanties de stabilité. L'Angleterre ne songeait point à s'ingérer dans le gouvernement intérieur de la France ; elle savait qu'une restauration imposée par les étrangers serait odieuse à la nation. C'était donc aux royalistes de rétablir la royauté ; toutefois la royauté n'était pas l'ancien régime. Une contre-révolution semblait aux Anglais une œuvre aussi chimérique que dangereuse. « On a toujours pensé ici, écrivait lord Grenville [2], qu'en conséquence de la confusion générale et du désordre qui règnent en France, la main d'un gouvernement très-fort, peut-être même celle d'un gouvernement tout militaire, serait nécessaire comme moyen temporaire de rétablir l'ordre convenable et de préparer le pays à recevoir les bienfaits d'un régime plus doux et plus modéré. Mais on y a songé comme

[1] Voir p. 303 les instructions de lord Grenville à Wickham, 15 octobre 1794.

[2] A lord Macartney, 8 septembre 1795, p. 333.

moyen temporaire seulement, et l'on ne croit pas ici que la tranquillité puisse être rétablie en France d'une façon durable sur la base d'une monarchie absolue et arbitraire. »

Cela posé, Pitt voulait savoir quelles chances il y avait d'atteindre ce résultat. Si le succès était possible, il était décidé à y contribuer par tous les moyens d'action dont pouvait disposer l'Angleterre. Se renseigner sur l'état des partis en France, sur les dispositions des royalistes du dedans et celles des royalistes du dehors, rapprocher les uns et les autres, les réunir pour une action commune, les éclairer sur leurs intérêts, les animer, les soutenir par des conseils et par de l'argent, former dans l'Est un centre d'action analogue à celui qu'on avait formé dans l'Ouest, préparer enfin les éléments d'une restauration qui s'accomplirait sous les auspices de l'Angleterre et lui assurerait une paix conforme à ses désirs, tel fut l'objet de la mission confiée à Wickham. On l'envoya en Suisse. La Suisse était l'asile, le rendez-vous et le laboratoire des intrigants, des conspirateurs et des diplomates. La paix entre la France et la Prusse s'y nouait à Bâle. Les émigrés y tramaient leurs complots. C'était l'officine centrale des pamphlets et des faux assignats. Les espions du Comité y coudoyaient ceux de la coalition. Tous les faiseurs de l'Europe s'y rassemblaient. Les royalistes du droit divin qui attendaient le salut d'un miracle, y rencontraient les royalistes constitutionnels qui continuaient de discuter sur la séparation des pouvoirs et le problème des deux Chambres. C'est là que Barthélemy concentrait dans

son ambassade, qui était un vrai ministère *in partibus*, les renseignements destinés à faire connaître l'Europe aux gouvernants de Paris. C'est là que Mallet du Pan, qui avait monté une merveilleue agence d'informations, rédigeait sur la situation de la France ces admirables rapports que les hommes d'État de l'Europe lurent peut-être, mais ne comprirent jamais. Il a peint « cette nuée d'émissaires, de ministres ambulants, de cerveaux timbrés, de légats qui affluaient en Suisse », «...bavardant, intrigant, entassant sottises sur sottises, éloignant tous les gens sensés[1] ». Ils pullulaient surtout dans l'émigration. C'est au milieu d'eux que tomba Wickham.

Ce monde n'était pas fait pour l'effaroucher. Il ne s'y trouva même que trop à l'aise. Son caractère se prêtait à une mission où le diplomate devait se doubler d'un conspirateur. Le conspirateur entraîna, grisa et dérouta presque toujours le diplomate. Il n'eut pas de peine à s'entendre avec les émigrés : il y avait entre eux et lui une affinité de tempérament. Wickham était émigré de naissance. Ce n'est pas un agent de Pitt, travaillant pour le compte de l'Angleterre à une restauration des Bourbons en France, c'est un jacobite préparant pour son propre compte et par conviction le rétablissement des Stuarts. Il se passionne pour son œuvre ; sa passion l'aveugle sur les moyens aussi bien que sur les hommes. Il lui suffit de payer un agent pour le croire. Tout rapport qu'il reçoit passe pour document; le commérage se transforme en fait. Il croit

[1] Note pour Louis XVIII, 1795, *Mémoires*, II, p. 160.

tenir la France, son gouvernement, ses armées, parce qu'il a des « courtiers » prêts à les lui vendre et qu'il paye d'avance la commission. Persévérant d'ailleurs, plein de ressources, d'expédients, de ressort, invulnérable aux déceptions, inépuisable en espérances, il s'en va à la dérive, comme un nageur qui croirait diriger le fleuve parce qu'il se débat intrépidement dans le courant qui l'entraîne.

Diplomatie secrète et politique d'émigré, la mission de Wickham rappelle le ministère secret du comte de Broglie. La France échappe à l'agent de Pitt, comme la Pologne échappait naguère au confident de Louis XV. Deux fois, au 13 vendémiaire et au 18 fructidor, il croit toucher le but : le résultat tourne contre lui. Il attribue l'échec à des défections, à des fausses démarches, à des contre-mines. La vérité est que son édifice reposait sur le sable mouvant, et qu'il suffit de vouloir le couronner pour qu'il s'effondrât.

La lutte dura trois ans. En 1797, le gouvernement anglais y renonça. Le Directoire avait fait expulser Wickham de la Suisse. Les conspirations contre l'État dégénéraient en complots contre les personnes. Le gouvernement anglais — il faut lui en faire honneur, en ce temps-là surtout et dans l'effroyable désordre des mœurs politiques de l'Europe, — refusa d'y tremper. Un agent qui était demeuré en Suisse après le départ de Wickham s'étant laissé compromettre dans une des conspirations qui furent la préface de celle de Georges, le ministre le désavoua[1] :

[1] A Talbot, 25 janvier 1799, p. 267.

« Je ne puis vous cacher que le plan qui a été formé à Paris en vue de frapper un coup, qui — si j'entends bien les phrases dont on se sert pour le décrire — ne serait rien moins qu'un attentat contre la vie des membres du Directoire, ne serait aucunement approuvé ici; il doit être rejeté immédiatement et absolument comme une mesure que Sa Majesté condamne entièrement, parce qu'elle répugne aux sentiments d'honneur et d'humanité qui, quels que soient le caractère et la conduite de l'ennemi, conviennent à une nation civilisée et sont nécessaires pour conserver à la guerre les lois et les droits que la civilisation lui a reconnus. Vous devez donc sans retard mettre clairement un terme à la négociation..., en faisant entendre que vous ne pourrez jamais être autorisé à la renouer pour un tel objet. »

Le gouvernement anglais ne croyait plus au succès du plan dont il avait confié l'exécution à Wickham. Il ne mit plus désormais les royalistes et les princes qu'en seconde ligne. Il chercha la paix par d'autres moyens, gardant toutefois ses préférences pour la monarchie, et se réservant de contribuer à la rétablir lorsque la coalition aurait triomphé et imposé la paix à la France. C'est un changement de rôles, et il est tout au détriment de la cause royaliste. En 1794, l'Angleterre comptait que la restauration de la monarchie en France donnerait la paix à l'Europe; en 1799, elle ne compte plus que sur la paix de l'Europe pour amener la restauration de la monarchie en France.

Wickham échoua et devait échouer, parce que le terrain même sur lequel il opérait se dérobait sous ses

pas. Ni la France, ni les royalistes, ni le prétendant, ni les alliés n'étaient d'accord sur les conditions d'une restauration. Toute l'activité de Wickham ne parvint qu'à déclarer plus nettement et à mieux déterminer les contradictions qui les divisaient.

Il dépensa beaucoup de zèle, d'efforts et d'argent pour créer à l'intérieur de la France un parti royaliste, grouper ce parti, y rallier des généraux, y rattacher des membres influents dans les conseils et dans le gouvernement de la République. Il se crut plusieurs fois sur le point de réussir, et le fait est qu'il trouva des gens disposés à seconder ses desseins. Il en trouva surtout de disposés à recevoir son argent. La vénalité est la plaie et la souillure principale de ce temps. Sans doute, elle est plus scandaleuse et plus affichée à Paris qu'ailleurs ; cependant, tout compte fait, les étrangers auraient mauvaise grâce à s'en offusquer. Ils n'affectent point une pruderie déplacée, mais ils ne se font aucun scrupule d'encourager le vice, de le nourrir et de l'exploiter. Les témoignages de Wickham sont accablants, et la correspondance des agents prussiens à Paris ne les corrobore que trop crûment. Wickham use largement de ces moyens d'influence ; ses agents en abusent à son détriment. La réputation des contemporains[1] est telle que Wickham est prêt à acheter tout le monde, parfaitement convaincu que tout le monde est à vendre. Quel que soit le prix et quel que soit le marché, il paye sans se demander même si l'on refu-

[1] Voir Bailleu, *Preussen und Frankreich*, 1795-1807, I. Correspondances de Gervinus et de Sandoz.

sera la somme et sans soupçonner que l'intermédiaire pourrait se dispenser de l'offrir[1].

Les plans les plus incohérents, les desseins les plus imprévus se mêlent et s'enchevêtrent en cette époque troublée. L'invraisemblance n'y peut être un moyen de critique. La combinaison de Wickham est encore une des plus sensées parmi toutes celles que l'on présenta alors pour le gouvernement de la France, je ne dis pas seulement dans les officines de conspiration où l'on nage en plein roman d'aventure, mais dans les chancelleries mêmes et dans le cabinet des hommes d'État. Le comte de Provence soupçonne la cour de Vienne de vouloir marier Madame, fille de Louis XVI, avec un archiduc, et d'attacher ainsi à la maison d'Autriche tous les droits que la princesse peut éventuellement tirer de sa qualité de seule fille de Louis XVI[2]. Peut-être ferait-on de l'archiduc un roi de France? On en est fort agité à Vérone. On assure que Sieyès y a songé et en a négocié avec Thugut[3]. On parle aussi du prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric, qui a hérité auprès des élèves de toutes les faveurs dont le roi philosophe jouissait auprès des maîtres. Le nom de Sieyès et celui de Pichegru sont mêlés à ces tripotages[4]. Talleyrand, paraît-il, a aussi sa combinaison prussienne, mais ce n'est plus le frère, c'est un neveu de Frédéric qu'il songerait à placer sur

[1] Voir notamment p. 64, 70, 231, 244. — Cf. Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains*, p. 55.

[2] Rapport de Macartney, 27 septembre 1795. Voir sur ce curieux épisode de Madame p. 148 et 156.

[3] Thureau-Dangin, *Op. cit.*, p. 128.

[4] Voir p. 205 et 206.

le trône de Henri IV. Le ministre de Prusse à Paris, Sandoz, écrit le 28 août 1799[1] : « Sainte-Foy, le confident de Talleyrand, est venu me trouver et m'a tenu le discours suivant : — Le retour de la paix pourrait dépendre uniquement du rétablissement d'une monarchie constitutionnelle et héréditaire. Si cela arrivait, les suffrages des autorités et de la saine partie de la nation ne se décideraient pas pour un Bourbon. Les suffrages se déclareraient plutôt pour un prince allemand et protestant. C'est le frère du roi notre maître, c'est le prince Louis de Prusse, fils du prince Ferdinand. » Enfin ces incorrigibles intrigants, impatients d'un maître, en reviennent, faute de mieux, à l'étrange candidature qu'ils avaient déjà produite en 1792, celle du duc de Brunswick, l'auteur du manifeste, le vaincu de Valmy. Narbonne voulait faire de lui un généralissime, et Carra le déclarait digne de régénérer la France. Talleyrand et Sieyès avaient trempé dans l'affaire. Ils sont prêts à la renouer, et plus sérieusement, en 1799[2]. D'autres auraient préféré un Bourbon d'Espagne : son usurpation en aurait fait un ennemi implacable des princes de sa maison. C'était sans doute l'opinion de Tallien, s'il est vrai, comme le rapporte Mallet du Pan, qu'il songeait en 1796 à donner la couronne à un infant[3]. On s'étonnera moins de voir un Anglais travailler avec tant d'ardeur à ramener les Bourbons, lorsque des projets aussi insensés traver-

[1] Bailleu, *Op. cit.*, p. 330.
[2] Voir dans la *Revue historique*, I, p. 154, l'étude intitulée : *la Mission de Custine à Brunswick*. — Roederer, *Œuvres*, III, p. 449.
[3] Mallet du Pan, II, 213.

saient l'esprit des meneurs de la politique directoriale.

Les uns et les autres se trompaient grossièrement. Sans doute on marche très-vite, par la faute même des gouvernants, à la constitution d'un pouvoir despotique et très-vraisemblablement d'un pouvoir militaire. Ceux qui le redoutent le plus sont ceux qui s'emploient mieux à le rendre nécessaire. Les autres en attendent et en préparent la venue. Mais pour s'établir et durer, ce pouvoir doit sortir de la révolution, en garantir les résultats civils et en réaliser pratiquement les bienfaits sociaux. La nation est excédée d'anarchie, avide d'ordre, de travail, de paix. Après avoir si vaillamment lutté pour défendre la révolution, on a hâte de la voir finir. Cependant ce qui domine dans les esprits de l'immense majorité des Français, c'est toujours l'horreur de l'ancien régime, la haine de l'émigration et des étrangers, la passion de l'indépendance nationale, la crainte du démembrement de la patrie. Les Anglais le constatent; c'est pour cela qu'ils ne songent point à un prince étranger, et qu'ils voudraient réconcilier les Bourbons avec la France. Mais les Bourbons ont confondu leur cause avec celle de l'émigration, et les royalistes de l'intérieur ne veulent ni de près ni de loin pactiser avec les émigrés[1]. « On craint les émigrés presque autant que les terroristes », écrit Wickham à propos des provinces de l'Est et des sections de Paris sur lesquelles il compte[2]. Lord Grenville et son agent reviennent constamment sur cette idée qu'il faut rassurer la France contre le retour de l'ancien régime et la possibilité

[1] Voir THUREAU-DANGIN, *Op. cit.*, p. 42.
[2] 26 août 1795, p. 66.

d'un démembrement des anciennes frontières. « Sinon, dit Wickham, il faut absolument renoncer à tout espoir de coopération avec l'intérieur de la France[1]. »

C'est ce que ne comprennent pas les alliés de l'Angleterre et en particulier l'Autriche. Elle ne vise qu'à des indemnités, des compensations, des échanges et des conquêtes. C'est la différence capitale entre la politique de Pitt et celle de Thugut. Mais ce n'est pas dans la coalition que la politique de Pitt rencontre les plus insurmontables obstacles, c'est dans l'émigration, à la cour même du prétendant. C'est là que se donne le « grand refus » et que les agents anglais éprouvent la déception la plus amère. C'est aussi le point le plus nouveau et le plus intéressant du livre de M. André Lebon.

II

Au moment où Puisaye préparait l'expédition de Quiberon, où les royalistes de l'intérieur s'agitaient en vue des élections prochaines, Pitt envoya un agent au prétendant et fit choix pour cette mission délicate de lord Macartney[2]. Ce diplomate arriva à Vérone le 6 août 1795, quelques jours après l'apparition du fameux

[1] 27 février 1795, p. 17.

[2] Sur l'état des esprits à la cour de Vérone et dans l'émigration, je ne puis mieux faire que de renvoyer le lecteur aux fermes et pénétrantes études de M. Thureau-Dangin : *Royalistes et Républicains*. I. *La Question de monarchie et de république du 9 thermidor au 18 brumaire*. Ch. I, p. 15 et 42 ; ch. II, p. 114.

manifeste par lequel Louis XVIII notifiait à la France et à l'Europe ses volontés souveraines. Repoussant toute idée de pacte avec la nation, il tenait pour nulle et non avenue l'œuvre civile de la révolution; il n'offrait à la France, comme don de joyeux avénement, que la suppression de quelques abus et le rétablissement de ce qu'on appelait à Vérone « l'ancienne constitution du royaume ». Cette déclaration, qui, selon le témoignage de Mallet du Pan, ne servit qu'à « aigrir, irriter, indigner, refroidir » les royalistes, était faite pour déconcerter l'agent anglais. A vrai dire, elle avait d'avance enlevé toute raison d'être à sa mission : elle opposait un insurmontable obstacle au rétablissement de la monarchie.

Lord Macartney trouva au comte de Provence « cette dignité calme, ce coup d'œil caressant », cette manière de causer « de haut », dont parle Beugnot, et qui charmaient tous ceux qui approchaient le prince proscrit. L'envoyé anglais n'y est point insensible. Le prétendant lui paraît « certainement intelligent », instruit, d'un tour d'esprit affable, aisé, communicatif; il a du jugement quand il n'est pas influencé par les préjugés de son éducation et de son entourage. Il est très-régulier dans ses pratiques religieuses. La reine est à Turin : il lui écrit une fois par semaine. Madame de Balbi est à Vérone : il la voit tous les jours; mais honni soit qui mal y pense. « On affirme, dit notre Anglais, que le roi n'a jamais montré de dispositions pour la galanterie pratique, et que son attachement pour madame de Balbi n'est qu'un lien de longue amitié. »

La peinture que fait Macartney de la cour de Vérone

est singulièrement sombre et attristante. Je ne parle pas des misères matérielles : la table, « si importante pour un Français, servie sans élégance, les domestiques rares et mal vêtus », la maison à peine meublée, l'absence de confort, la privation mal dissimulée, l'indigence enfin, c'est le cadre de l'exil, et il a sa grandeur. La vraie misère, c'est le mal moral, le péché contre l'esprit, l'inintelligence des choses. C'est par là qu'avait péri la monarchie, c'est par là que la vieille France achève de se dissoudre à l'étranger. L'émigration, c'est l'ancien régime se survivant et se condamnant lui-même. Ce sont les causes de la révolution qui continuent de se développer à côté de la révolution, comme pour l'expliquer à ceux qui, dégoûtés par ses excès et trompés par ses déviations, ne la comprendraient plus ou en méconnaîtraient la raison d'être et la puissance.

Les émigrés ont été impitoyables pour Louis XVI, pour son incapacité, pour ses faiblesses. Tout le mal, selon eux, est venu de la réunion des états généraux : il n'y avait pas à prévenir ou à diriger la révolution naissante, il n'y avait qu'à la réprimer par la force. En 1795, ils en sont au même point : il ne s'agit pas de transiger avec la révolution triomphante, il ne s'agit que de l'anéantir. Le succès de la révolution ne les a pas éclairés. A cette France victorieuse dont les armées menacent l'Europe, ils n'ont qu'une proposition à faire : capituler entre leurs mains, se livrer à merci à un parti qui lui fait tant d'horreur que, pour en éviter la domination, elle a lutté contre toute l'Europe et supporté la tyrannie dégradante de la Terreur. Toute leur politique se borne à recommencer l'ancien régime,

c'est-à-dire à recommencer la révolution. Quand on leur dit, comme le fait Portalis, que « le gouvernement ancien s'est plutôt écroulé qu'il n'a été détruit », qu'il faut compter avec le temps, reconnaître la « dépendance des choses », ils ne comprennent pas. Les Anglais sont portés à croire que la monarchie constitutionnelle est une plante exotique qui ne saurait s'acclimater sur le continent : il lui faut les brouillards de la Tamise et la ceinture d'océans de l'Angleterre. Ils s'en font un honneur passablement mêlé de mépris pour les autres. Cependant ils sont gens pratiques, et s'ils veulent pour la France un gouvernement fort, ils ne conçoivent pas « la force », qui est, selon les émigrés, la dernière raison des rois, comme une abstraction indépendante de la nature des choses ; ils n'y voient point un talisman, une pierre philosophale que l'on obtient au moyen d'une recette mystérieuse dans les laboratoires d'alchimie politique. Un gouvernement fort est celui qui s'appuie sur l'opinion ; il puise dans la nécessité même qui l'a formé la puissance dont il use pour se soutenir et se défendre. En somme, il faut, pour être fort, que le gouvernement réponde aux aspirations essentielles de la grande masse des Français, qu'il trouve sa raison d'être dans les besoins du pays, qu'il satisfasse les paysans, les bourgeois, les propriétaires, les « conservateurs », comme on dira plus tard, lesquels en 1795 veulent par-dessus tout conserver les droits qu'ils ont conquis, les franchises qu'ils se sont données, les biens qu'ils ont achetés, c'est-à-dire la révolution, qui s'est faite par eux et pour eux. De la liberté politique, ils n'ont connu que les paradoxes et les excès ; ils

y renonceront trop facilement. Mais sur la liberté civile, ils ne transigeront pas; il leur faut la sécurité des personnes et des propriétés, la certitude que l'on ne rétablira point les droits féodaux et qu'on ne troublera point les acquéreurs des biens confisqués. Les Anglais s'en rendent compte; mais sur ce point justement les émigrés, loin de se prêter à rassurer les Français, ne négligent aucune occasion de les inquiéter. « Il n'est pas peu divertissant, écrit Macartney, de les entendre discourir sur le bonheur passé de *toutes* les classes sociales en France; ils ne conçoivent pas que les classes inférieures aient pu aspirer à s'élever, ni que des talents quelconques, sans d'autres avantages fortuits, puissent donner à un homme le droit de prétendre aux distinctions. » « C'est une calamité publique, écrit de son côté Wickham, que, dans un moment comme celui-ci, il n'y ait auprès du roi de France personne qui connaisse l'état réel de l'intérieur et de l'opinion, et les causes secrètes qui ont produit la révolution et lui ont assuré des partisans, personne qui ait une notion exacte de ce qu'est une assemblée populaire ni du gouvernement mixte. Il est inutile de parler de ces questions avec ceux qui entourent le roi : ils ne les comprennent pas et ne peuvent pas les comprendre. »

C'est ce qui creuse un abîme chaque jour plus profond entre l'émigration et les royalistes de l'intérieur. Cette résistance irrite les émigrés. Leur colère, comme naguère celle des terroristes, s'exaspère par l'effet même de leur impuissance. De là les menaces, les cris de vengeance, ce que Mallet appelle « le délire des mesures », carmagnoles retournées de ces « Marat

à cocardes blanches ». Le comte de Provence montrait plus de modération et de sens politique que ses compagnons d'exil ; il avait des notions « moins confuses en matière de constitution ». L'envoyé anglais estimait que s'il « arrivait au pouvoir, ses dispositions naturelles ne le porteraient pas à en abuser ». Le prétendant n'en concluait pas moins, avec son frère le comte d'Artois, que « ce n'était qu'en rentrant dans ses droits par la force des armes que le roi pourrait gouverner un grand peuple [1] ». Or, cette force, le prétendant ne la possède point ; il ne la trouve pas dans la nation française, il faut donc qu'il l'emprunte aux étrangers. Il le fait, et l'on voit alors se poser entre la royauté exilée et ses alliés de l'Europe des conflits tout aussi insolubles, des contradictions tout aussi irréductibles que ceux qui se sont déclarés entre la cour de Vérone et les royalistes de l'intérieur de la France.

Les étrangers sur lesquels compte le prétendant ne le soutiennent ni par attachement à sa personne ni par fidélité à ses principes. Il y a longtemps qu'ils ont renoncé à la « croisade », si tant est qu'ils l'aient jamais sincèrement entreprise. La Russie, la plus ardente à la prêcher, n'y a point pris de part ; la Prusse, la plus ardente à l'entreprendre, a fait défection. L'Autriche n'a cure des principes : elle surbordonne la restauration à la paix et la paix à ses ambitions. Elle entend se faire payer en territoire le concours qu'elle prêterait à la monarchie ; pourvu qu'elle s'agrandisse, la forme du

[1] Le comte d'Artois à Mallet du Pan, 25 juillet 1798. MALLET, II, p. 505.

gouvernement lui est assez indifférente[1]. L'Angleterre, plus attachée à la cause royaliste, ne l'est pourtant que dans la mesure où la royauté restaurée pourrait lui garantir la paix, c'est-à-dire dans la mesure où la royauté a des chances de se rétablir par un mouvement de l'opinion et de se maintenir en France par ses propres forces. Ainsi le prétendant n'a rien de ce qu'il faut pour obtenir le concours qu'il sollicite de l'Angleterre et que l'Angleterre seule est disposée à lui donner. Bien plus, tout en le réclamant, il le redoute; au fond de l'âme, il conserve une rancune sourde, une méfiance invétérée contre cette alliée qui est son unique espoir. C'est ici un des traits les plus curieux de la mission de lord Macartney.

L'histoire de l'émigration est très-sévère pour les émigrés. Les documents publiés dans ce livre ne sont pas faits pour atténuer la rigueur du jugement. Il n'est que juste d'y relever ce qui leur peut faire honneur et de dégager les liens qui, au milieu même de leurs complots, de leurs alliances étrangères, de leurs aberrations, les rattachent encore de loin à cette France avec laquelle ils sont engagés dans une guerre sans merci.

La haute idée que « le Roi » se fait de son droit et qui l'empêche de transiger avec la nation, tout en prétendant se faire rappeler par elle, l'empêche aussi de transiger avec les étrangers dans le moment même où il reçoit leurs subsides et réclame leur appui. Il entend demeurer « rey netto » de ce côté comme de l'autre. Il ne veut point prendre d'engagements avec eux ; il

[1] Voir p. 44 la lettre de Trevor du 26 mai 1795.

est ombrageux et susceptible avec leurs agents; leurs conseils lui semblent des ordres, il les repousse et les récuse. Le grand différend entre l'Angleterre et lui, c'est que l'Angleterre veut se servir de lui pour obtenir une paix conforme à l'intérêt anglais, tandis qu'il veut se servir de l'Angleterre pour restaurer la monarchie dans l'intérêt de la dynastie, qu'il confond avec celui de la France. Il partage contre la diplomatie anglaise les soupçons des révolutionnaires. Il l'accuse d'avoir, par son argent et ses émissaires, encouragé, même provoqué les premiers troubles. Il est convaincu que, toujours jalouse de la France, elle craint par-dessus tout que la monarchie n'hérite des forces de la République[1]. Cette arrière-pensée, qu'il attribue, non sans raison d'ailleurs, aux ministres anglais, est à ses yeux le vice caché de tous les projets d'entente qu'ils lui présentent. S'il se livre à eux, ils abuseront de leur protection pour paralyser la France, la tenir sous leur férule et entraver le relèvement de « cette seule et ancienne rivale, dont l'Angleterre connaît trop bien les inépuisables ressources pour ne pas la redouter, même au milieu de ses ruines[2] ».

S'il se méfie de l'Angleterre, qui cependant ne prétend conquérir que les colonies, qu'est-ce de l'Autriche, qui prétend se faire payer par l'Alsace, la Lorraine et peut-être la Flandre? Nous retrouvons ici toute vivante dans l'émigration cette haine tradi-

[1] *Lettres au comte de Saint-Priest*, 88-95.

[2] *Instructions du conseil du Roi aux agents*, 1795, publiées par M. L. Blanc, XII, p. 446, d'après les papiers de Puisaye. — Manuscrits du British Museum.

tionnelle de la maison d'Autriche que l'ancienne cour avait léguée à la Révolution. Le comte de Provence, avant 1789, était connu pour son hostilité contre l'alliance de 1756. On la partageait autour de lui, à Paris. On la conserva dans l'émigration. Le comité autrichien de Brissot était aussi vivement dénoncé à Coblentz qu'à la tribune de l'Assemblée législative. En 1795, à Vérone, on parlait de la « faction autrichienne » avec autant d'âpreté qu'au Comité de salut public. Comme à Paris, on préférait à l'Autriche la Prusse et l'Espagne. « Quant aux Espagnols et aux Prussiens, écrit Macartney, bien que le roi de France soit exaspéré de leur défection et de leur réconciliation avec les meurtriers de son frère, de sa belle-sœur, de sa sœur..., il en parle cependant avec plus de ménagement et de réserve que de la conduite de la cour de Vienne[1]. » L'Autriche demeure l'ennemie héréditaire, la rivale insatiable. Ce ne sont que plaintes et récriminations contre sa politique « insidieuse et alarmante ». « Sa malencontreuse alliance est une des causes des malheurs de la monarchie. » Le prince de Condé, dont l'armée est à la solde de l'Autriche, pense sur ce point comme la cour de Vérone. « Les Autrichiens, dit-il, sont nos ennemis depuis cinq cents ans[2] ! » Dans toutes ses tentatives de contre-révolution dans l'Est, on le voit agité, mais, hélas ! non contenu et arrêté par la crainte, très-justifiée d'ailleurs, que l'Autriche n'ait des vues sur l'Alsace. Ils savent que sa brouille

[1] Rapport de Macartney, 27 septembre 1795, p. 345.

[2] Crétineau-Joly, *Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé*, I, p. 107.

avec la Prusse vient uniquement d'un conflit sur le partage des bénéfices. Elle veut des provinces. Sur ce point les émigrés sont décidés à résister. « Je ne puis, écrit Macartney[1], dissimuler à Votre Seigneurie ni me dissimuler à moi-même que toute cession ou renonciation à une ancienne acquisition en faveur de la maison d'Autriche, sera difficile à digérer, bien que je voie fort peu de moyens de satisfaire autrement cette cour. » « On m'a dit fréquemment, écrit-il encore, que l'une des principales raisons de l'inaction de l'Empereur et de son refus de mettre l'armée du prince de Condé sur un pied convenable était l'impossibilité où il s'était trouvé d'arracher au roi de France une offre explicite d'indemnité après la guerre. J'entends une indemnité en villes ou en territoire. Le roi dit que rien n'aurait un plus fatal effet sur ses affaires qu'un engagement ou la moindre trace d'un engagement de céder des villes ou du territoire, parce que cela révolterait également tous les Français, royalistes ou républicains[2]. »

Il en résulterait, dit le prince de Condé, une guerre « complétement nationale » ; quelle que soit la forme du gouvernement, l'Autriche ne peut espérer « que ce qu'elle gagnera à la pointe de l'épée, contre un ennemi résolu à lui contester, jusqu'à la dernière extrémité, chaque pouce de son territoire[3] ». Il ne faut point leur parler des frontières. C'est un *noli me tangere* absolu[4].

[1] 15 novembre 1795, p. 146.
[2] 27 septembre, p. 340.
[3] Rapport de Wickham, 17 novembre 1795, p. 81.
[4] Macartney, 27 septembre 1795, p. 343.

Le « Roi » ne méconnaît point la nécessité de faire quelques concessions à l'Autriche, mais il ne faut pas que ce soit aux dépens de la France. Ses vues et celles de son entourage sur la paix future sont très-intéressantes à relever :

« Parmi les royalistes, écrit Macartney[1], il en est beaucoup qui préféreraient que le Roi ne recouvrât jamais sa couronne plutôt que de la voir dépouiller de ses fleurons, et qui aimeraient mieux voir en France une république puissante qu'une monarchie mutilée. Quant aux républicains, comme ils se vantent qu'une puissance comme la France moderne a été créée par la liberté et l'égalité, ils affirment qu'elle ne peut se maintenir que par l'union inébranlable de tous ses éléments. Le Roi ne peut donc, dit-on, s'engager à une mesure qui, pour le moment, serait également désapprouvée par ses amis et par ses ennemis. Louis XIV, ajoute-t-on, en pleine possession de la souveraineté, ayant accru ses domaines par ses conquêtes, avait le droit, au congrès de Gertruydenberg, d'offrir des cessions, des restitutions de villes et de provinces, dont plusieurs étaient déjà perdues par ses défaites ; mais de Louis XVIII, roi sans royaume, exilé sans foyer, la maison d'Autriche peut-elle décemment attendre à cette heure des propositions de cette nature?... Le Roi lui-même m'a dit qu'étant donné la situation relâchée, désordonnée et bouleversée de l'Europe, il croyait que, pour restaurer la stabilité, il faudrait le temps et le travail nécessités par le traité de Westphalie, et que son seul désir était d'y arriver, sans chercher pour lui-même d'autre avantage que son rétablissement ; que *« comme homme d'État, ni comme homme de bien »*, il ne pouvait approuver la politique qui avait poussé certains princes à conspirer entre eux, sans autre raison, provocation ni motif que leurs intérêts respectifs et leurs convenances, pour dépouiller un voisin sans défense et se partager ses restes. La facilité avec laquelle la maison d'Autriche a trouvé satisfaction en Pologne l'amènerait peut-être à des projets analogues d'un autre côté et à espérer le concours des autres puissances pour favoriser ses empiétements ; mais il espère que

[1] Macartney, 27 septembre 1795, p. 340.

celles-ci trouveront plus sage, plus honorable, de suivre une autre ligne de conduite; que l'équilibre européen deviendra le guide des souverains et ne sera plus le jouet des railleurs et des novateurs. »

C'est une belle conception; Louis XVIII la fera, en partie, prévaloir en 1814, et ce sera son grand titre d'honneur. Autour de lui, on va plus loin. Non-seulement on ne veut rien céder de l'ancien territoire, mais on voudrait conserver le nouveau. La politique que Chateaubriand soutiendra sous la Restauration a déjà ses partisans à Vérone :

« Le souvenir de la puissance et de la prospérité anciennes de la France est encore puissamment gravé dans l'esprit de presque tous les émigrés que j'ai vus. Peut-être subsiste-t-il avec une force égale dans les cerveaux échauffés de beaucoup de conventionnels et hante-t-il encore leurs politiciens et leurs philosophes. Résidants et réfugiés prennent feu à la moindre pensée d'un démembrement de la France, quels que soient les autres sacrifices auxquels ils pourraient consentir. Je me souviens qu'on exprimait un jour certaines méfiances contre la cour de Vienne et ses dispositions à conclure la paix avec la Convention; je dis que *je n'y croyais point;* car que peut lui donner la Convention pour l'acheter? Les Pays-Bas? L'Empereur semble y tenir médiocrement; ils sont à peine dignes de lui, à moins qu'une forte barrière ne les garantisse. J'exprimai le doute que la Convention pût être amenée, sans de grandes difficultés, à lui céder Lille et Valenciennes. On répondit à cela que ni le Roi, s'il le pouvait, ni la République, si elle le voulait, n'oserait faire de telles cessions, et que l'on savait parfaitement que les pires conventionnels eux-mêmes étaient irrévocablement décidés à ne jamais laisser sous aucun prétexte entamer la frontière. Il y a, j'imagine, bien des royalistes qui, revenus au pouvoir, auraient assez peu de scrupules pour participer aux crimes de la Convention, profiter de ses conquêtes et étendre le territoire plutôt que de le diminuer[1]. »

[1] Macartney, 27 septembre 1795, p. 339.

Telle est la force des traditions que les émigrés et les hommes de la révolution, si profondément divisés sur tous les points, se rencontrent sur celui-là. A l'intérieur, l'abîme est trop large et creusé depuis trop longtemps; les passions sont trop violentes, les haines sont trop acharnées; ils ne peuvent plus se comprendre, et les problèmes posés sont d'ailleurs trop complexes pour qu'ils puissent, à la distance où ils sont les uns des autres, entrevoir une solution qui les rapproche. Mais lorsqu'ils regardent l'Europe, les problèmes se simplifient; les termes en sont plus absolus et plus évidents. La révolution n'a modifié ni la carte de France ni les rapports fondamentaux des puissances européennes. Les chefs de la révolution reprennent à leur compte et appliquent avec violence les traditions de Louvois et de Louis XIV. C'est un brevet de patriotisme que d'être partisan de la « barrière du Rhin ». Le 22 octobre 1795, Doulcet de Pontécoulant, suspecté de royalisme parce que son nom s'est trouvé dans les papiers d'un agent de l'émigration, Lemaître, invoque pour se justifier son zèle à préparer le passage du Rhin. « Je n'ajoute qu'un mot à tant de témoignages favorables, s'écrie un ancien membre du Comité de salut public, Marec; je déclare que Doulcet n'est point de la *faction des anciennes limites.* » Si Marec avait pu lire les rapports de Macartney, il se serait moins hâté de donner comme une preuve de civisme le désir d'annexer la Belgique et les territoires de la rive gauche du Rhin. Joseph de Maistre, dans ses *Considérations sur la France,* qui parurent en 1796, a exprimé sous une forme étrange et saisissante les sentiments que Ma-

cartney constatait en 1795 dans l'entourage du prétendant :

« Que demandaient les royalistes, lorsqu'ils demandaient une contre-révolution telle qu'ils l'imaginaient, c'est-à-dire faite brusquement et par la force? Ils demandaient la conquête de la France ; ils demandaient donc la division, l'anéantissement de son influence et l'avilissement de son roi, c'est-à-dire des massacres de trois siècles peut-être..... Mais nos neveux, qui s'embarrasseront très-peu de nos souffrances, et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle ; ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus et qui auront conservé l'intégrité du plus beau royaume après celui du ciel. Tous les monstres que la révolution a enfantés n'ont travaillé, suivant les apparences, que pour la royauté. Par eux, l'éclat des victoires a forcé l'admiration de l'univers et environné le nom français d'une gloire dont les crimes de la révolution n'ont pu le dépouiller entièrement ; par eux le roi remontera sur le trône avec tout son éclat et toute sa puissance, peut-être même avec un surcroît de puissance... Lorsque d'aveugles factieux décrètent l'indivisibilité de la république, ne voyez que la Providence qui décrète celle du royaume. »

Ce n'est pas seulement sur cette question des frontières que royalistes et républicains, poussés par la force des choses et le courant de la tradition, se rencontrent ainsi sans le vouloir et sans le savoir. En matière de constitution et de gouvernement, leurs idées sont moins éloignées qu'on ne serait tenté de le croire et qu'ils ne le pensent eux-mêmes. Le futur auteur de la Charte de 1814 fait d'étranges confidences à Macartney sur la monarchie mixte et le régime parlementaire. Autour de lui le système des deux Chambres, la responsabilité des ministres surtout paraissent des hérésies dangereuses. Un roi qui régnerait sans gouverner leur semble un monstre inutile et ridicule. A

Paris, dans le Directoire, on en est au même point, et à les entendre discuter quelques jours avant leur coup d'État, on s'explique comment les auteurs du 18 fructidor ont préparé le 18 brumaire et le régime de l'an VIII. Le 28 messidor (26 juillet 1797), les directeurs délibèrent sur la composition du ministère [1]. Les Conseils demandent le renvoi de plusieurs ministres, Merlin de Douai, Delacroix, Ramel, dont la présence au gouvernement les inquiète, et qui n'ont pas leur confiance. Carnot, qui préside le Directoire, propose de les remplacer, parce que, dit-il, « tel lui paraît être le vœu du corps législatif ». A ces mots, Rewbell se récrie et proteste : « Il lui est impossible de connaître ce vœu qui n'a jamais été exprimé et ne peut pas l'être. Que si, par malheur, il pouvait exister une majorité qui voulût se mêler du renvoi et de la nomination des ministres, la République serait par cela même dans une véritable anarchie, puisqu'un seul pouvoir aurait usurpé tous les autres. Il présume trop bien de la sagesse de la majorité patriote du corps législatif, pour pouvoir se persuader qu'elle voulût influencer en rien le Directoire exécutif sur un objet aussi important, et qu'elle pût, dans le cas où l'on n'aurait pas pour sa volonté toute l'obéissance passive qu'on paraît désirer, se porter à faire des lois désastreuses pour le Directoire exécutif et pour la République. » Tout en reconnaissant que le droit strict et la constitution sont avec Rewbell, Carnot insiste pour qu'on donne cette preuve de déférence à la majorité. La Révellière réplique que ce serait une

[1] *Procès-verbaux des séances du Directoire exécutif.* — Archives nationales.

conception pernicieuse : la majorité peut être corrompue; fût-elle probe d'ailleurs, « il est au moins évident qu'il résulterait de l'admission des principes dont on vient de parler, qu'il y aurait une telle versatilité dans les maximes du gouvernement, et des changements si fréquents dans les chefs des différentes administrations, que l'anarchie serait la suite inévitable de cette seule cause ».

J'ai tenu à citer ce singulier document pour donner le ton de l'époque et montrer où l'on en était, dans ces temps agités, en matière de droit constitutionnel. On apprécierait mal les vues de la cour de Vérone à ce sujet si l'on ignorait celles du Directoire. L'obstacle à la restauration ne venait pas de là, le 18 brumaire le prouve trop clairement. Ce n'était pas la liberté politique qui était en jeu; de part et d'autre, elle était également méconnue et sacrifiée. La liberté que les émigrés mettaient en question et que la France était résolue à défendre par tous les moyens et à toute extrémité, c'était la liberté primordiale et élémentaire, la liberté des personnes et des biens, conquêtes essentielles de 1789, qui pour l'immense majorité des citoyens résumaient toute la révolution. Tous ceux, et c'était la majorité des Français, qui avaient profité de la suppression du régime féodal, tous ceux, et c'étaient pour la plupart des paysans laborieux, des bourgeois économes qui avaient acquis des biens nationaux, tous ceux qui travaillaient et possédaient, c'est-à-dire l'élément même du parti conservateur, l'élément essentiel et indispensable d'une restauration de la monarchie, considéraient cette restauration comme inconci-

liable avec la sécurité de leurs personnes et de leurs biens. « L'opinion générale, écrivait Mallet du Pan, se représente les princes et les émigrés comme des ennemis implacables et irréconciliables, de qui il n'y a pas plus à attendre de traités, de sûreté, de merci qu'en Robespierre [1]. » Quant aux royalistes constitutionnels, restés en France et demeurés fidèles aux idées de 1789, l'émigration, par ses forfanteries et ses manœuvres, leur causait autant de mépris que d'horreur. Ils ne voyaient dans les émigrés et dans leurs agents que « des intrigants en discorde ». « Leur inexpérience, écrivait Royer-Collard, l'imprudence de leur conduite, l'extravagance de leurs plans, le mépris des intérêts nationaux qui s'y fait remarquer, la préférence donnée aux moyens d'intrigue, d'espionnage et de brigandage, la dénomination ineffaçable de comité anglais... élèveraient une barrière insurmontable entre les serviteurs du Roi et ces personnes. »

Cette impression de Royer-Collard et de ses amis est celle que l'on garde de la lecture des correspondances anglaises. Les traits de passion française, les échappées de sentiment national qu'on y rencontre, ne sont, comme le disait madame de Staël [2], que de nobles inconséquences et ne sauraient modifier le jugement d'ensemble. Quelques scrupules qu'ils se fassent de subir la protection des étrangers, les émigrés ne sollicitent pas moins leurs subsides et leur alliance. Leurs méfiances, leur hauteur, leurs velléités d'indépendance les ren-

[1] Note pour Louis XVIII, 1795, II, p. 164.

[2] *Considérations sur la Révolution française*, troisième partie, ch. I, *De l'émigration*.

dent suspects à leurs alliés, sans les rendre pour cela moins odieux aux Français. Repoussés par la France, isolés au milieu de l'Europe, ils sont condamnés à la déception continue, à l'abandon, à la ruine. L'alliance des étrangers achève de leur aliéner les Français, la haine des Français finit par leur aliéner les étrangers. La restauration de la monarchie est le seul objet de l'alliance entre les émigrés et les étrangers; cette alliance a pour effet de rendre la restauration impossible. De là l'inévitable échec de la mission confiée à Wickham et à lord Macartney.

Albert SOREL.

INTRODUCTION

Pour s'opposer aux progrès des idées nouvelles et à l'extension territoriale de la France, l'Angleterre, le plus ardent ennemi de la Révolution française, a mis en œuvre tous les moyens qui s'offraient à elle. Dissensions intestines créées en France par la Révolution, craintes suscitées dans les cours de l'Europe par la propagande de la liberté et de l'égalité, haines nationales éveillées par les conquêtes des armées républicaines : elle a su profiter de tout. Elle usa surtout du parti royaliste, d'abord faible et impuissant, mais qui se ranima plus tard, grâce à la lassitude où des crises gouvernementales trop souvent répétées avaient jeté les esprits. Rechercher de quelle manière, dans quelle mesure et dans quel dessein l'Angleterre se servit des royalistes; comment et pourquoi elle ne sut ou ne put retirer d'eux tout ce qu'elle en attendait : tel est l'objet de cette étude.

Il y avait des royalistes insurgés en Bretagne et en Vendée; il y en avait d'autres prêts à s'insurger dans les provinces de l'Est et du Midi, dont les frontières

étaient peu éloignées des quartiers généraux ou des lieux de refuge choisis par les émigrés : Condé était en Allemagne, les royalistes constitutionnels en Suisse, le comte de Provence en Italie. De l'Ouest nous n'aurons guère à nous occuper : son histoire est toute militaire, et nous aurions peu de chose à ajouter, au point de vue des relations avec l'Angleterre, aux travaux déjà faits sur ce sujet[1]. La Suisse au contraire, foyer des intrigues diplomatiques, centre des services d'espionnage organisés en France, a été moins étudiée et présente plus d'intérêt. A côté de ce sujet principal viendra se placer une mission confidentielle à la petite cour royaliste de Vérone. On verra ainsi, d'une part, les actes de la Grande-Bretagne, de l'autre, les intentions et les fautes du prétendant.

Lorsque, au mois de février 1793, lord Grenville signifia à M. de Chauvelin qu'il eût à quitter le territoire anglais, il assignait trois motifs à l'hostilité de la Grande-Bretagne contre la France : 1° les décrets des 19 novembre et 15 décembre 1792 proclamant la solidarité des peuples; 2° les projets attribués à la France sur la Hollande; 3° l'ouverture de la navigation de l'Escaut. Ce n'étaient là que des prétextes, car on ne croyait pas encore que la Révolution pût faire des conquêtes durables; les causes de la haine des Anglais étaient tout autres.

Le traité de commerce de 1786 n'avait pas effacé le souvenir de l'appui prêté par Louis XVI aux États-Unis d'Amérique, au risque de ressusciter les vieilles riva-

[1] Voir notamment les *Mémoires de Puisaye*, et l'*Histoire de la Révolution*, de M. Louis Blanc.

lités un instant apaisées par la paix de 1763. L'occasion semblait favorable pour rabaisser l'orgueil français, pour s'emparer des rares colonies que nous avait laissées le traité de Paris, pour établir définitivement sur tous les points de l'univers la prépondérance exclusive du commerce britannique. Pitt enfin craignait la propagation de quelques principes de la Révolution, que plusieurs orateurs de l'opposition dans le Parlement anglais avait adoptés avec un certain enthousiasme et qui menaçaient de rallier un grand nombre d'adhérents dans le peuple.

Pitt cependant ne déclara point la guerre : sa situation parlementaire l'en empêchait; il avait tout intérêt à laisser la France s'affaiblir. Aussi les menaces de mort contre Louis XVI le laissèrent-elles froid; l'exécution du roi le fit à peine sortir de sa réserve : il se contenta de prendre quelques mesures en vue d'amener la Convention à commencer les hostilités. Cette tactique réussit à souhait, et les flottes anglaises qui, préparées en pleine paix, étaient toujours sur le pied de guerre, purent en quelques mois, aussitôt la lutte ouverte, s'emparer de Tabago, de Saint-Domingue, de la Martinique, et s'assurer la domination de la Méditerranée par l'occupation de la Corse et de Toulon.

Un premier point était acquis : quelle que dût être l'issue de la campagne, que la République triomphât ou que la famille royale de France fût réintégrée dans ses prérogatives, l'Angleterre pourrait opposer au gouvernement avec lequel elle ferait la paix le fameux *beati possidentes;* ses intérêts particuliers étant sauvegardés, elle songea aux intérêts généraux de l'Europe.

La paix avec la frontière de 1792; l'établissement en France d'un régime constitutionnel, avec une arrière-pensée d'alliance franco-anglaise : tels sont les deux objets de la politique du cabinet de Londres à partir de 1794. Affaiblir la France en organisant la guerre étrangère, en fomentant les insurrections à l'intérieur; rendre le retour de la royauté possible par des conseils de modération au prétendant : tels furent les moyens employés. Wickham à Berne prépara le premier, lord Macartney à Vérone essaya le second.

« Si j'avais été M. de Moustier, écrivait Louis XVIII[1], j'aurais répondu à M. Pitt en 1799 : Je dois vous dire que, comme beaucoup d'autres, vous avez commencé par être des voleurs; vous êtes devenus d'honnêtes gens lorsque vous avez vu qu'il n'y avait aucun profit à être autre chose. » Louis XVIII avait cru un instant au désintéressement des puissances; la désillusion ne tarda pas à venir. Ni l'Autriche, qui fut sa principale protectrice jusqu'en 1794; ni l'Angleterre, qui succéda dans ce rôle à l'Autriche de 1794 à 1797, ne pouvaient être désintéressées dans leurs rapports avec la France et sacrifier exclusivement aux plans plus ou moins platoniques de restauration de la royauté absolue. Il en fut de même de la Russie, qui recueillit les royalistes en 1798 : sans doute cette puissance n'avait aucun désir de démembrer la France, mais elle n'entretenait la guerre en Occident que pour avoir sa liberté d'action en Orient; elle aussi faisait donc indirectement du

[1] *Correspondance de Louis XVIII avec M. de Saint-Priest*, p. 128, texte anglais.

tort à la France, car elle voulait modifier l'équilibre européen.

Louis XVIII était trop théoricien pour se rendre un compte exact de cette situation, et ses déceptions lui inspiraient souvent l'aigreur et l'injustice à l'égard de ses alliés. Ses révoltes, ses protestations lui faisaient honneur; mais elles étaient souverainement impolitiques, et lui aliénaient des hommes qu'un peu d'adresse lui eût conciliés. L'Angleterre en effet tenait à ce que la France ne prît pas d'extension; mais elle ne voulait pas un démembrement qui, en affaiblissant d'une manière excessive l'alliée qu'elle cherchait à s'assurer pour les temps de paix, eût rendu impossibles ses combinaisons politiques. S'il eût montré moins de roideur, Louis XVIII eût pu poser plus tôt les bases de cette alliance qui lui permit en 1815 de résister à l'Europe : il ne le fit pas, et l'histoire des rapports de l'Angleterre avec les royalistes de 1794 à 1801 est une longue suite d'échecs et de déboires.

Cette histoire se divise en cinq périodes, distinctes quant aux moyens d'action employés, presque identiques quant aux résultats obtenus.

La première période s'étend d'octobre 1794 à décembre 1795. Wickham arrive en Suisse pour négocier avec le parti constitutionnel; il reconnaît l'inanité des plans de ce parti et cherche à organiser l'insurrection de l'Est. Pour cela deux choses sont nécessaires : Condé doit faire des avances aux royalistes de l'intérieur; l'Autriche doit envoyer Condé en Franche-Comté avec un corps expéditionnaire. Condé refuse; l'Autriche, volontairement ou non, est impuissante : on renonce à

passer le Rhin; l'insurrection reste à l'état de projet. Pendant ce temps, à Vérone, Macartney dévoile l'imprévoyance de la cour de Louis XVIII, son hostilité contre le cabinet de Vienne, auquel on attribue des visées annexionnistes, seule cause de ses hésitations; l'affaire de Madame Royale confirme ces appréhensions.

Louis XVIII vient soudain à l'armée de Condé; il refuse les concessions qu'on lui demande pour conquérir l'opinion; le mauvais vouloir de l'Autriche s'accuse. Wickham se résout à l'inaction (avril-décembre 1796).

Mais un rapprochement s'opère bientôt entre les constitutionnels et Wickham, qui s'est pleinement convaincu de l'incapacité des royalistes purs. L'Angleterre poursuit la restauration monarchique par des voies pacifiques; elle est souvent arrêtée par les obstacles que multiplie l'obstination de Louis XVIII et de son entourage. La cause remporte cependant un succès électoral; à Paris, dans les Conseils, l'opposition s'unit, s'affermit, se discipline. Mais le Directoire intervient par un coup d'État, et Wickham est forcé de quitter la Suisse (décembre 1796-décembre 1797).

A ces efforts répétés succède l'abstention. Talbot est envoyé sur la frontière suisse pour observer; il prend part à un projet d'attentat contre les directeurs : il est désavoué, puis rappelé (décembre 1797-mars 1799).

L'Angleterre songe alors à agir sans l'aide des royalistes, au moins jusqu'au jour où les alliés seront en France. La retraite des Russes après la bataille de Zurich, la foi des ministres anglais en des jalousies

que le 18 brumaire a pu exciter contre Bonaparte, la ramènent au système essayé dans la première période : on forme le projet d'insurger le Midi et de corrompre les armées républicaines. Mais l'Autriche, dont le concours est indispensable, est encore là, avec ses lenteurs et ses irrésolutions. Bonaparte prévient la coalition à Marengo; il signe la paix avec l'Empire. L'Angleterre, privée de ses alliés continentaux, licencie le corps de Condé, qu'elle a pris à sa solde après la défaite des Russes, et se prépare à traiter. La mission de Wickham prend fin (mars 1799-juin 1801).

Telles sont, dans leurs caractères principaux, les diverses phases de l'histoire que je retrace dans cette étude. Sans méconnaître l'influence que les grands événements de l'histoire générale de l'Europe pendant la Révolution ont eue sur les rapports de l'Angleterre avec l'émigration française, on peut, dans une certaine mesure, isoler cet épisode pour rechercher les causes de l'échec qu'ont rencontré de ce côté toutes les combinaisons de la politique anglaise.

Les sources manuscrites où ont été puisés les éléments de ce travail sont les suivantes :

Les dépêches de Wickham, de lord Macartney, et de quelques autres agents anglais, proviennent des archives du *Foreign Office,* et se trouvent au *Public Record Office* de Londres, sous les rubriques *Suisse* et *France.* Ces pièces étant réunies par ordre de dates, il a semblé inutile de renvoyer pour chacune d'elles au numéro du volume qui les contient.

Quelques documents appartiennent à la collection

des papiers de Puisaye au *British Museum;* une note spéciale indique leur provenance.

Enfin, voici les titres des principaux ouvrages qui ont été consultés, avec les réserves et l'attention que nécessitent les origines de plusieurs qui ne sont que des compilations :

Louis Blanc : *Histoire de la Révolution.* — Paris, 1862, 12 vol. in-8°.

Puisaye : *Mémoires.* — Londres, 1803-1808, 7 vol. in-8°.

Fauche-Borel : *Mémoires.* — Paris, 1829, 4 vol. in-8°.

Mémoires et correspondance de Mallet du Pan, recueillis par A. Sayous. — Paris, 1851, 2 vol. in-8°.

Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest, avec une Notice, par M. de Barante. — Paris, 1845, in-8°.

Mémoires de Louis XVIII [par Lamothe-Langon]. — Paris, 1832-1833, 12 vol. petit in-8°.

Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État. — Paris, 1831-1834, 13 vol. in-8°.

Je renvoie enfin une fois pour toutes à la collection de M. William Wickham : *The correspondence of the Right Honourable William Wickham, edited, with notes, by his grandson,* Londres, 1870, 2 vol. in-8°, ouvrage composé d'après les minutes conservées par l'agent anglais [1].

[1] Toutes celles de mes citations qui sont empruntées à la correspondance de Wickham ont été prises sur les textes manuscrits eux-mêmes. Plusieurs des dépêches que j'utilise ne se trouvent pas dans le livre de M. Wickham.

L'ANGLETERRE

ET

L'ÉMIGRATION FRANÇAISE

DE 1794 A 1801

CHAPITRE PREMIER

Origines de la mission de Wickham à Berne. — Ses instructions. — Ses premiers rapports et sa rupture avec le parti constitutionnel.

(Octobre 1794-mars 1795.)

Lorsque la guerre éclata en 1793 entre la France et l'Angleterre, le gouvernement britannique était représenté en Suisse par lord Fitzgerald. Bien qu'un certain nombre d'émigrés se fussent réfugiés sur le territoire de la république helvétique, la Grande-Bretagne ne songeait pas encore à utiliser leurs moyens d'action; et lord Fitzgerald n'avait peut-être pas assez d'initiative pour ouvrir avec eux des relations sérieuses en l'absence d'instructions de son gouvernement. La réserve du cabinet de Londres était d'ailleurs fort naturelle : elle s'expliquait par des motifs tirés soit des besoins généraux de sa politique, soit du caractère particulier des principaux émigrés réfugiés en Suisse. Ceux-ci appartenaient en effet pour la plupart à une opinion plus modé-

rée, plus pratique et plus constitutionnelle que les chefs de l'émigration, et les hommes de ce parti inspiraient de grandes défiances à Monsieur, au comte d'Artois et à leur entourage ; le gouvernement anglais s'était laissé influencer par ces défiances peu cachées : les Anglais ont longtemps pensé qu'eux seuls étaient dignes d'institutions libérales et constitutionnelles, que seuls aussi ils sont capables de les supporter. Mais un motif plus puissant, plus intéressé imposait, à Pitt une grande prudence dans ses rapports avec les émigrés : si, par impossible, la Révolution triomphait de la coalition, il fallait conserver une certaine liberté d'allures pour pouvoir sacrifier au besoin les royalistes et faire la paix; si, au contraire, l'hypothèse la plus probable se réalisait, celle d'une victoire de la coalition et du rétablissement de la monarchie en France, il fallait être assez libre d'engagements pour pouvoir exiger du Roi quelques cessions territoriales et des indemnités pour les alliés de la Grande-Bretagne. Cette double nécessité de la politique anglaise ne cessa de se manifester jusqu'à la conclusion de la paix d'Amiens; plus tard, l'Angleterre dut, après les défaites des alliés, plier devant une nécessité plus haute, celle de réunir contre la France toutes les forces disponibles, d'où qu'elles vinssent et quel que fût le prix de leur concours; mais alors même on sentait encore de la gêne et de la réserve dans la générosité du cabinet de Saint-James.

A Berne comme à Londres, les mémoires, les notes, les plans de campagne, les projets d'insurrection affluaient chez le ministre anglais : les émigrés s'en montraient prodigues, espérant obtenir par là des secours. De temps à autre, lord Fitzgerald, par acquit de conscience, en transmettait quelques-uns à son gouvernement : c'est ainsi qu'en septembre 1794, il adressa à Pitt et à lord Grenville deux mémoires qu'il tenait de Mallet du Pan et de Mounier.

Ce n'était pas la première fois que Mallet du Pan se mettait en rapport avec le gouvernement anglais; il lui avait déjà fait connaître à plusieurs reprises son sentiment sur la tournure

que prenaient les affaires de la coalition. Avec sa netteté et sa justesse de vues habituelles il avait montré que l'on faisait fausse route; que, la France s'imaginant combattre pour la liberté contre la tyrannie, il convenait d'empêcher la cause des souverains de s'isoler de celle des peuples. Contre une révolution, disait-il, il faut employer des moyens révolutionnaires, et manier les éléments d'anarchie et de république pour en venir à bout. Que l'on excite des mouvements intérieurs et que l'on en profite, soit; mais que l'on ne cherche pas à en accaparer la direction et les résultats[1]. C'est aussi dans ce sens qu'est rédigé le mémoire du 16 septembre, particulièrement destiné à Pitt :

« Quel que soit le fondement du bruit répandu depuis deux mois de la prochaine reconnaissance d'un régent de France, du rassemblement des émigrés et d'un projet sur la Vendée, il est difficile de se persuader que les puissances attendent aucun effet important de ces mesures, et surtout de la première, *dans les conjonctures actuelles*.

« Déclarer que l'on renonce à toute conquête à l'instant où l'on vient d'abandonner celles qu'on avait faites, donner un roi et un régent à des armées victorieuses et à une assemblée toute-puissante qui ne souscrirait au retour de la royauté qu'après des revers capables de réformer l'esprit public, ce serait s'exposer à la dérision de ces républicains et fortifier le fanatisme de leurs troupes.

« Je puis assurer, d'après une connaissance exacte des dispositions publiques, que cette reconnaissance ne donnerait, *au moment présent*, ni un bataillon, ni une commune au parti de la royauté; qu'elle rallierait les différentes factions à l'intérieur et qu'elle exciterait contre les alliés et le régent une haine encore plus générale et un mépris plus insolent.

« Ces mesures, dont le sort eût été différent à des époques plus favorables, ne serviraient qu'à contrarier, qu'à éteindre peut-être à jamais ce qu'il reste de ressources intérieures; elles paraissent

[1] Voir notamment son mémoire à lord Elgin, du 20 novembre 1793. (*Mémoires*, I, p. 417.)

devoir être renvoyées *à posteriori,* lorsqu'elles auront été combinées et modifiées d'après la nature de ces ressources.

« A moins que les puissances ne possèdent des moyens inconnus de subjuguer la France par la force, celle-ci ne peut être employée utilement que comme auxiliaire des mobiles qui travailleraient à rétablir le gouvernement monarchique[1]... »

Ce langage était bien différent de celui que tenaient à la cour de Londres les représentants des princes français : se méprenant sur le caractère qu'avait pris la lutte soutenue par la Convention contre les puissances étrangères, la plupart des émigrés pensaient que la reconnaissance solennelle de Louis XVII et du Régent par les cabinets européens produirait en France la plus profonde et la plus heureuse impression. A Londres, ceux-là formaient la majorité, et l'opinion de Mallet du Pan dut paraître quelque peu discordante dans le concert de demandes adressées dans ce sens aux Anglais.

Mounier était plus explicite encore dans sa lettre à lord Grenville :

« Je ne puis trop répéter à Votre Excellence que malgré mon zèle précédent en faveur d'une monarchie limitée, le despotisme absolu d'un seul me paraîtrait un grand bienfait pour la France. Je ne diffère des autres royalistes qu'en ce que je juge nécessaire de consulter plus les possibles que les affections, et d'examiner plus le parti qu'on peut tirer des circonstances que ceux que l'on adopterait si l'on disposait des événements[2]... »

Puis, dans un mémoire annexé à cette lettre, Mounier déclarait que l'insurrection de la Vendée n'avait aucune chance de s'étendre, qu'il fallait recourir à d'autres moyens, et que ces moyens étaient offerts par les chefs du parti constitutionnel. Trois conditions étaient posées par ce parti : 1° il y aurait amnistie ; 2° tandis qu'on préparerait la restauration, les armées étrangères cesseraient d'agir contre les troupes françaises ;

[1] Reçu à Londres le 10 octobre 1794.
[2] 23 septembre 1794. — Reçu à Londres le 4 octobre.

3° les puissances renonceraient à prendre aucune part « aux diverses conditions et modifications » qui pourraient accompagner le rétablissement de la royauté. Moyennant quoi, les constitutionnels travailleraient à gagner la Convention, avec l'assentiment d'une partie du Comité de Salut public. Mais il importait surtout que les princes se montrassent moins absolus, moins exclusifs :

« ...On voudrait que les assurances demandées fussent d'abord données avec tout le secret possible, et non par des déclarations solennelles; on pense que la publicité, en manifestant des espérances sur l'intérieur, trahirait tous ceux qui parleraient de modération... »

C'était là du nouveau pour le gouvernement anglais. Un rapprochement semblait possible entre les deux fractions du parti royaliste : Mounier indiquait clairement qu'il était prêt à renoncer à une constitution, mais en échange il demandait que la royauté absolue, si elle était rétablie, se montrât modérée et libérale. Les princes seraient peut-être disposés à se conformer au désir exprimé par Mounier, puisque le point important pour eux, la question de principe, se résolvait en leur faveur. Ce qu'il leur fallait, c'était de ne pas avoir l'air de céder à la violence en acceptant une constitution; ils voulaient le pouvoir absolu, et l'auraient; quant aux mesures libérales, elles ne seraient prises qu'en vertu de ce pouvoir lui-même : le principe était sauf.

Les communications de Mallet du Pan et de Mounier arrivaient d'ailleurs à Londres à un moment où un effort général de la coalition paraissait indispensable. Les armées républicaines avaient conquis la Belgique et la ligne du Rhin. Pour appuyer l'offensive que les coalisés essayaient de reprendre, Pitt se préparait déjà à soutenir les insurgés de l'Ouest[1]; il saisit avec empressement l'occasion qui se présentait d'ouvrir des négociations avec les royalistes de l'Est et avec Paris.

[1] C'est en octobre 1794 que Puisaye entra directement en relation avec lui.

Berne enfin était un centre d'où l'on pouvait à loisir concerter l'action des puissances et diriger l'agitation à l'intérieur de la France; sa position en pays neutre désignait cette ville comme siége des négociations et des intrigues. Le 15 octobre 1794, lord Grenville décida d'envoyer à Berne un de ses amis de collége dont il savait les talents et la conformité de vues avec les siennes : Wickham partit pour la Suisse, chargé de porter à Mounier la réponse du cabinet anglais.

Homme d'action et d'intrigue, Wickham était particulièrement propre à la tâche qui lui incombait. A une ténacité à toute épreuve il joignait une grande ingéniosité qui pouvait suppléer parfois à la connaissance des hommes. S'il manquait un peu de vues larges et profondes, il savait mieux qu'un autre réunir les fils d'une affaire, la préparer, la mettre au point. D'abord défiant dans ses rapports avec les royalistes, il avait cependant un défaut : sitôt qu'il croyait une piste bonne, il s'y lançait tout entier, souvent sur la foi d'un seul de ses nombreux agents. La déception venait, d'autant plus dure qu'il croyait avoir pris plus de garanties; mais avec une merveilleuse souplesse, il élaguait les mauvais éléments, et, sur de nouvelles bases, construisait en quelques heures un nouveau système. Wickham n'était pas un diplomate de race; négocier ou même observer les grands faits n'était point son affaire. Il tenait plutôt du policier, mais du policier intelligent, qui, avec des instructions nécessairement larges, sait agir à propos et prévenir les ordres de ses chefs.

D'abord envoyé en Suisse avec une mission spéciale, il devint chargé d'affaires en décembre 1794; puis, le 12 juillet 1795, il succéda définitivement à lord Fitzgerald comme ministre plénipotentiaire. A ce moment, il aurait pu se décharger sur un autre du soin d'entretenir des rapports avec les royalistes, et suivre les négociations diplomatiques dont la Suisse était le théâtre : il préféra se renfermer encore dans la mission spéciale pour laquelle le désignaient ses aptitudes. Le 13 octobre 1795, il écrivit à lord Grenville qu'un seul

soit faite, au nom des membres de la Convention ou d'autres personnages dirigeants de France, avec des offres de coopérer à la restauration de la monarchie. Il faut en général encourager ces sortes de propositions dans la mesure où vos premières instructions vous permettent de parler d'amnistie et de pardon; vous devez aussi promettre en termes généraux que les services qui vous seront rendus trouveront une récompense proportionnée à leur importance. Mais vous devez prendre soin de ne pas vous engager au nom de Sa Majesté touchant une modification particulière ou une forme quelconque de gouvernement monarchique que ces personnes pourraient désirer établir; d'un autre côté cependant, vous ne devez pas laisser entendre que Sa Majesté rejette ces modifications ou ces formes quelles qu'elles soient...

« En général, au sujet de vos rapports avec des personnes employées par les gouvernants actuels de la France, je crois utile de vous dire... que vous devez être particulièrement attentif à ne point les mettre à même de nous donner l'apparence d'être engagés dans la négociation d'un traité de paix, ce qu'elles seraient certainement très-désireuses d'insinuer pour susciter des jalousies entre les alliés. Outre cette difficulté générale, vous savez que la conduite et le caractère de M. Barthélemy sont tels qu'il est désirable que des communications de ce genre se fassent par tout autre intermédiaire que lui... »

Un seul point de la réponse de lord Grenville pouvait sembler peu satisfaisant au parti constitutionnel : Mounier avait demandé que, tandis que l'on préparerait à Paris la restauration, les armées alliées cessassent d'attaquer les armées françaises, et lord Grenville se refusa à prendre aucun engagement dans ce sens. Mais Mounier ne s'était-il pas montré par trop exigeant? Les puissances pouvaient-elles, sous prétexte d'aider à l'exécution de l'un des nombreux plans émanés des émigrés, faire cesser les hostilités et compromettre le succès de la campagne prochaine, sur laquelle on fondait tant d'espérances? La prudence ne le conseillait pas.

Dans ces limites, Wickham avait tout pouvoir pour agir, et lord Fitzgerald fut invité à lui ouvrir les crédits nécessaires. Mounier n'avait pas soulevé la question des indemnités à offrir

« Le gouvernement britannique n'a jamais eu le dessein de prendre sur elle (*sic*) de dicter à la France les modifications qui pourraient ou accompagner ou suivre le rétablissement de la royauté en France... On est persuadé que le détail de ces points ne peut jamais être réglé par des étrangers, n'ayant une connaissance suffisante ni de la disposition des esprits, ni de tant d'autres difficultés qu'on aura à concilier... »

Malgré ces réserves, lord Grenville laissait entrevoir que, selon lui, un pouvoir très-concentré devait succéder à l'anarchie, et il indiquait les conditions fondamentales du rétablissement de la monarchie : la proclamation de Louis XVII, la régence de Monsieur, le rétablissement du culte catholique, le rappel des lois de proscription, de bannissement et de confiscation ; puis enfin un arrangement sur la question des assignats et des biens nationaux. Il importe ici de consulter les instructions de Wickham pour connaître exactement la pensée du gouvernement anglais [1] : si Pitt prêtait son concours à Louis XVII et aux princes, c'est qu'il ne voyait aucun autre moyen d'assurer la paix à l'Europe. Quant à la question des assignats, elle était trop complexe pour que le gouvernement anglais proposât dès l'abord une solution; il fallait la réserver. A ces conditions, l'Angleterre pourrait promettre son appui au parti constitutionnel.

Une dépêche de lord Grenville à Wickham, datée du 24 février 1795, vint confirmer ces dispositions conciliantes du cabinet anglais. Déjà, comme on le verra, l'exagération des offres de Mounier avait été reconnue; lord Grenville cependant examine l'hypothèse où des ouvertures sérieuses seraient faites à Wickham de la part de quelque membre de la Convention : Wickham doit les encourager, sans toutefois prendre d'engagement formel, et en ayant soin de ne pas se laisser passer pour un agent chargé de négocier la paix :

« ...Il n'est nullement impossible que quelque ouverture vous

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, A.

soit faite, au nom des membres de la Convention ou d'autres personnages dirigeants de France, avec des offres de coopérer à la restauration de la monarchie. Il faut en général encourager ces sortes de propositions dans la mesure où vos premières instructions vous permettent de parler d'amnistie et de pardon; vous devez aussi promettre en termes généraux que les services qui vous seront rendus trouveront une récompense proportionnée à leur importance. Mais vous devez prendre soin de ne pas vous engager au nom de Sa Majesté touchant une modification particulière ou une forme quelconque de gouvernement monarchique que ces personnes pourraient désirer établir; d'un autre côté cependant, vous ne devez pas laisser entendre que Sa Majesté rejette ces modifications ou ces formes quelles qu'elles soient...

« En général, au sujet de vos rapports avec des personnes employées par les gouvernants actuels de la France, je crois utile de vous dire... que vous devez être particulièrement attentif à ne point les mettre à même de nous donner l'apparence d'être engagés dans la négociation d'un traité de paix, ce qu'elles seraient certainement très-désireuses d'insinuer pour susciter des jalousies entre les alliés. Outre cette difficulté générale, vous savez que la conduite et le caractère de M. Barthélemy sont tels qu'il est désirable que des communications de ce genre se fassent par tout autre intermédiaire que lui... »

Un seul point de la réponse de lord Grenville pouvait sembler peu satisfaisant au parti constitutionnel : Mounier avait demandé que, tandis que l'on préparerait à Paris la restauration, les armées alliées cessassent d'attaquer les armées françaises, et lord Grenville se refusa à prendre aucun engagement dans ce sens. Mais Mounier ne s'était-il pas montré par trop exigeant? Les puissances pouvaient-elles, sous prétexte d'aider à l'exécution de l'un des nombreux plans émanés des émigrés, faire cesser les hostilités et compromettre le succès de la campagne prochaine, sur laquelle on fondait tant d'espérances? La prudence ne le conseillait pas.

Dans ces limites, Wickham avait tout pouvoir pour agir, et lord Fitzgerald fut invité à lui ouvrir les crédits nécessaires. Mounier n'avait pas soulevé la question des indemnités à offrir

aux alliés; l'Angleterre, de son côté, la réservait tacitement et ne répétait même pas les termes de la déclaration de 1793 qui prêtait aux interprétations fâcheuses. On l'avait accusée de soutenir un prétendant autre que le roi légitime : lord Grenville parlait du parti orléaniste avec dédain, et affirmait que la seule chance de paix se trouvait dans le rétablissement de l'ancien régime. Enfin, dans une question délicate entre toutes, celle de la constitution intérieure de la France, il suggérait à peine quelques principes généraux, sans vouloir jamais aborder les détails d'application. En fait, tout ce que Mounier avait demandé était accordé : on le prenait au sérieux et l'on se disposait à négocier.

Muni de ces instructions, Wickham arriva à Berne le 1er novembre; lord Fitzgerald se trouvait à Lausanne, et Wickham, un peu souffrant, ne put aller le rejoindre tout d'abord, mais il se mit sans retard en relation avec Mounier et Mallet du Pan. Ceux-ci n'étaient au fond que des intermédiaires, et les membres du parti constitutionnel qu'ils représentaient, Th. de Lameth et Brémont, refusèrent de s'aboucher avec un agent anglais, craignant qu'une alliance avec l'étranger ne jetât quelque discrédit sur leur cause. Mallet et Mounier parvinrent cependant à écarter ce scrupule; mais les constitutionnels persistèrent à ne rien vouloir révéler à Wickham, tout en exigeant de lui des engagements, tels que la prompte mise en liberté de La Fayette, qui sembla devenir ainsi le principal objet de la négociation[1]. Aussi, dès ses premiers entretiens avec les constitutionnels, Wickham fut mis en défiance; il reconnut bientôt qu'il n'y avait rien à faire de ce côté. Au dire de Mounier, Lameth s'était assuré des dispositions favorables de Tallien par l'entremise d'une madame de Fontenay; deux agents du Comité de Salut public avaient été successivement en rapport avec Mallet; enfin ceux des membres du Comité acquis à la cause de la monarchie avaient été mis au courant du mémoire

[1] *Mémoires de Mallet du Pan*, II, p. 99-106.

de Mounier à lord Grenville. Mais Wickham ne tarda pas à découvrir qu'il n'y avait rien de sérieux dans toute cette intrigue : les négociations avec les membres du Comité ou de la Convention étaient imaginaires ou pour le moins très-exagérées. Lameth avait bien écrit à madame de Fontenay pour la prier d'agir auprès de Tallien, mais il n'avait pas eu de réponse : Mounier et Mallet furent contraints de l'avouer.

Dans ces conditions, les pouvoirs conférés à Wickham devenaient sans objet. Sans adresser de reproche à ceux qui avaient ainsi leurré le cabinet de Londres, Wickham leur refusa toutes avances d'argent ; il était d'ailleurs astreint à une grande réserve, car Barthélemy était au courant de toutes ces menées et aurait pu faire naître des complications avec le canton de Berne en réclamant l'expulsion des personnes qui y étaient compromises. Mais, tout en affectant de renoncer à un rôle dirigeant dans cette affaire pour sauver les apparences et garder sa liberté d'action, Wickham communiqua à Mounier et à Mallet les notes en réponse au mémoire du 23 septembre ; il leur offrait ainsi un appât qui les amènerait peut-être à engager quelque négociation sérieuse, et réservait à son gouvernement la faculté d'intervenir sitôt que les premiers jalons auraient été posés assez solidement. Cette tactique, facile à concevoir et à exécuter dans un cabinet de diplomate, ne pouvait en aucune façon convenir à la situation : il s'agissait en effet de mettre en mouvement des hommes résidant à Paris, à portée du Comité de Salut public ; la moindre indiscrétion pouvait les conduire à la guillotine. Mounier et Mallet répondirent, avec beaucoup de raison, qu'avant de faire agir leur parti il leur fallait des promesses certaines de Londres et de Vienne. Wickham ne comprit pas le motif de cette attitude ; il pensa que l'on voulait exploiter son gouvernement, et ne cacha pas à lord Grenville qu'il se défiait, qu'il croyait voir chez ces hommes un manque absolu de bonne foi [1].

[1] 15 novembre 1794.

Mounier cependant était véritablement désireux de ne pas rester inactif. Le 16 novembre, il écrivit à lord Grenville, avouant les erreurs de son premier mémoire, et l'attribuant à Mallet du Pan, qui, disait-il, avait monté l'affaire presque à son insu[1]. Il n'en est pas moins vrai, ajoutait-il, que Paris traverse une crise, et que, si l'on n'a pas à sa disposition tous les éléments que l'on pensait avoir pour mettre cette crise à profit, rien n'empêche de chercher à se les procurer; et, revenant à l'idée de faire faire des avances à ses amis par le gouvernement anglais, il proposait d'envoyer un agent à Paris pour étudier les dispositions des membres de la Convention. Ce projet fut également soumis à Wickham, qui le repoussa; ses préventions naturelles contre le parti constitutionnel avaient été singulièrement accrues par la réserve dont on avait voulu user à son égard. Aussi persista-t-il dans son refus d'envoyer un agent à Paris ou de fournir des fonds, alléguant que ses instructions l'autorisaient à recevoir des offres, non à en faire. Son attitude devint tellement froide, que Barthélemy acquit la conviction que les intrigues du parti Lameth avaient pris fin; Wickham réussit à dicter lui-même la réponse à une lettre de l'ambassadeur français, et, bien entendu, l'encouragea dans cette idée.

« Je considère ma mission comme absolument limitée au sujet traité dans le mémoire transmis par M*** », écrivait-il le 8 décembre; mais il laissait cependant entrevoir à lord Grenville qu'il serait possible d'ouvrir une correspondance avec Paris, sans compromettre le gouvernement anglais et sans se mêler aux intrigues des constitutionnels.

Après ce qui s'était passé, les relations de Wickham avec Mounier et Mallet ne pouvaient qu'être assez gênées : « Ils

[1] Cette allégation de Mounier paraît peu fondée; on a vu en effet que Mallet du Pan dans son mémoire s'était borné à critiquer la politique des puissances, laissant à Mounier le soin de présenter un plan d'action. Des lettres de Mallet montrent que tous deux étaient également au courant de l'affaire, mais tous deux à titre de simples intermédiaires entre Lameth et Wickham. (*Mémoires*, II, p. 102.)

sont tous deux trop fins pour ne pas voir que la confiance que j'ai en eux n'est rien moins qu'illimitée », disait le ministre anglais à lord Grenville [1]. D'ailleurs, l'imprudence du langage que les constitutionnels tenaient en public ne permettait guère les confidences diplomatiques : « L'antipathie ou plutôt la haine que leur portent les Bernois est maintenant si prononcée qu'il sera presque impossible, je le crains, de rester avec eux sur un pied de confiance supportable [2]. » Wickham cependant fit tous ses efforts pour éviter une rupture complète : il réussit même à s'unir à Mallet par une sérieuse amitié qui profita à la cause commune [3]. Quant aux chefs du parti constitutionnel, leur conflit avec Wickham menaça un instant de devenir dangereux, et l'on verra par la suite comment Wickham fut amené à appeler l'attention du gouvernement helvétique sur les agissements de Lameth. Pour le moment, l'opposition de ce dernier à la politique anglaise ne se traduisait encore que par quelques efforts pour se rapprocher de l'Espagne et séparer cette puissance de la Grande-Bretagne. Une correspondance adressée de Bâle à Wickham le 6 mars 1795 le montre pleinement :

« Le club des Français constitutionnels qui se tient en Suisse a donné un mémoire à l'ambassadeur d'Espagne, divisé en trois parties :

« La première tend à prouver la monstruosité de l'alliance de l'Espagne avec l'Angleterre, et que la nation française, de quelque manière qu'elle soit gouvernée, est l'alliée naturelle de l'Espagne.

« La seconde démontre la facilité et la possibilité de la conquête de tout le royaume d'Espagne par les armées et le jacobinisme, qui doit faire les plus grands efforts pour anéantir cette branche de la maison de Bourbon.

« La troisième contient les moyens de prévenir ces malheurs. Ils consistent à faire la paix... et on offre de la faire conclure par les intelligences qu'on a dans le Comité de Salut public. »

[1] 8 décembre 1794.
[2] 12 janvier 1795.
[3] *Mémoires de Mallet du Pan*, II, *passim*.

Le document dont il est ici question était manifestement inspiré des mêmes idées que le mémoire de Mounn'er à lord Grenville. Il allait même plus loin : ses auteurs demandaient la constitution d'un conseil de régence que présiderait La Fayette. Ce que les constitutionnels recherchaient avant tout, c'était la paix extérieure pour la France et la neutralité des alliés dans les réformes intérieures dont ils croyaient pouvoir amener la prompte réalisation. Ce plan n'avait rien que de très-pratique ; il n'était nullement déraisonnable de croire que les mesures de répression, auxquelles le gouvernement français avait été contraint de recourir en face des menaces d'invasion et de trahisons nombreuses, disparaîtraient peu à peu dès que la cessation des hostilités permettrait l'établissement d'un régime plus libéral, plus favorable à la poursuite par les voies légales de modifications constitutionnelles. Malheureusement, pour amener ce résultat, il eût fallu trouver chez les puissances une générosité qui leur était nécessairement étrangère ; chez les royalistes, une modération dont ils étaient incapables. Les constitutionnels aimaient à se figurer que les éléments ne feraient pas défaut pour l'exécution de leur plan, mais le moindre heurt, la moindre résistance à la réalisation de leurs demandes suffisait à les ramener à la réalité ; la désillusion qu'ils avaient éprouvée rendait alors leurs récriminations plus âpres et leur faisait perdre de vue que les puissances pouvaient, malgré leurs visées égoïstes, leur être de quelque utilité.

A peine arrivé en Suisse, Wickham avait donc à lutter contre l'un des sentiments qui ont eu le plus d'influence sur l'insuccès de la coalition : si désireux qu'ils fussent d'obtenir en France une restauration monarchique, au prix même de l'alliance et de l'invasion étrangères, les royalistes de toutes nuances conservaient encore un certain patriotisme qui leur causait d'assez vives appréhensions sur l'issue de la lutte et la manière dont il faudrait payer les services rendus par les puissances. Comment celles-ci, dans ces conditions,

auraient-elles pu traiter les royalistes comme des hommes sur lesquels on peut compter? A chaque instant ils glissaient des mains de ceux qui croyaient les tenir. Aussi n'étaient-ils guère pour l'Europe qu'un moyen accessoire de lutter contre la Révolution. Wickham ne se laissa pas arrêter par le nouveau jeu des constitutionnels : prêt à se servir d'eux au besoin, il était également disposé à marcher sans eux s'il le fallait. Il chercha à se former une opinion certaine sur l'état de l'esprit public en France : il eut des agents à Lyon, en Franche-Comté, à Dijon ; il en eut bientôt à Paris même.

CHAPITRE II

Efforts de Wickham pour organiser le parti royaliste à Paris, à Lyon et en Franche-Comté; son insuccès.

(Mars-juin 1795.)

Dès l'arrivée de Wickham en Suisse, son attention avait été tout naturellement appelée sur Lyon, ville voisine de la frontière, qui s'était distinguée par ses opinions royalistes et sa résistance à la Convention. Remuer Paris, révolutionner l'Ouest et l'Est, c'était un plan facile à concevoir et qui semblait promettre le succès. A l'ouest, on avait deux centres d'action : la Bretagne et la Vendée; à l'est, on pensait appuyer par des mouvements royalistes l'invasion de l'armée autrichienne sur le Rhin, celle de l'armée austro-sarde en Savoie. Placer entre les deux un foyer de royalisme, une ville importante, sur laquelle pivoteraient les deux armées coalisées pour s'y réunir et marcher ensuite sur Paris que l'on aurait déjà converti à un changement de régime : rien de plus complet comme plan de campagne.

Mais avant d'agir, avant de chercher à diriger le courant monarchiste dont on avait cru reconnaître l'existence, une mesure préliminaire semblait indispensable : il fallait une déclaration de Sa Majesté Britannique. Wickham s'exprimait à ce sujet en termes modérés[1] : les passions nationales et légitimes que les armées étrangères avaient réveillées en France demandaient de la part des puissances plus de désintéressement qu'on n'en avait su montrer dans la déclaration du 13 octobre 1793,

[1] 27 février 1795.

si l'on entendait avoir quelque influence utile sur les esprits. En 1793, Sa Majesté Britannique avait parlé de *procurer à ses alliés ainsi qu'à elle-même une juste indemnisation*. Wickham ne cachait point que le mot seul d'indemnité suffirait à détruire tout l'effet de la mesure qu'il réclamait :

« ...Si j'osais présenter ma très-humble opinion dans une occasion si importante, je suggérerais à Votre Seigneurie qu'une déclaration claire et explicite des vues et des sentiments de Sa Majesté à l'égard de la France, évitant la moindre expression de reproche, rédigée en termes amicaux et affectueux pour le peuple, et établissant expressément qu' « après la sécurité de son propre royaume et celle de l'Europe, Sa Majesté n'a eu qu'un but, celui de travailler au rétablissement de l'ordre et du bon gouvernement en France », aurait en ce moment les effets les plus profitables.

« La très-gracieuse déclaration faite par Sa Majesté, au mois d'octobre 1793, semble être complétement ignorée ; mais maintenant je pourrais me charger de faire imprimer et distribuer n'importe quelle proclamation tout le long de la frontière.

« J'aurais pu faire circuler à nouveau, avec la plus grande facilité, cette dernière déclaration ; mais, quant à présent, il ne serait pas sage de raviver le souvenir de la malheureuse affaire de Toulon.

« Je ne saurais en aucune façon dire dans quelle mesure le manifeste que je propose pourrait paraître inconciliable avec le premier qu'a fait la cour de Londres, ou avec les déterminations prises à l'égard de la Vendée, ou les rapports actuels entre la cour de Londres et les autres cours européennes, ni quelles autres puissantes objections il peut soulever.

« Je sais que le mot « indemnité » ne pourrait y être introduit sans détruire absolument l'effet de cette mesure.

« Tout ce que j'entends suggérer est ceci : Si ces objections ne sont pas trop puissantes, une déclaration de ce genre aura, selon toute probabilité, l'effet le plus salutaire dans les circonstances actuelles ; il faut faire des démarches encore plus effectives pour détruire les préventions qui existent ; sinon il faut absolument renoncer à tout espoir de coopération avec l'intérieur de la France[1]... »

[1] Wickham à lord Grenville, 27 février 1795. — Reçu à Londres le 29 mai en duplicata, l'original s'étant égaré.

Après avoir rêvé des conquêtes, les puissances ne pouvaient guère se résigner à continuer la lutte pour des principes : on ne fit pas de nouvelle déclaration. Quelques mois plus tard, un autre diplomate, le représentant de l'Angleterre à Turin, d'accord avec Wickham sur la nécessité d'un manifeste, mais moins exigeant que lui sur les termes à employer, écrivait :

« Vous savez que je ne puis avoir aucune confiance dans le succès d'une mesure quelconque qui ne serait pas précédée de quelque déclaration explicite. Il suffirait que les alliés adhérassent à celle qui a été faite au nom de Sa Majesté à Toulon pour assurer le succès dans un moment comme celui-ci. Mais je ne sache pas qu'aucune démarche ait été faite dans ce sens [1]. »

Cela même coûtait trop aux puissances. D'ailleurs, il n'est pas certain qu'un manifeste, alors même qu'il eût été conçu dans les termes indiqués par Wickham, eût eu une influence si décisive sur l'issue de la guerre : les Français étaient trop habitués à l'idée que les alliés prétendaient démembrer la France, trop rebelles à l'intervention des étrangers dans leurs affaires intérieures, pour ajouter une foi pleine et entière à une simple formule diplomatique affirmant des sentiments douteux de modération et de renoncement. Quoi qu'il en soit, Wickham se résigna à voir ses conseils dédaignés, et se mit à l'œuvre avec ardeur.

« L'impulsion doit venir de Paris », ajoutait la dépêche déjà citée [1].

Telle était aussi l'opinion de Wickham, qui, dès le 27 mars, adressait des instructions détaillées à un agent qu'il avait à Paris : employé à la poste aux lettres avant la Révolution, cet agent, nommé Vincent, était considéré par tous comme un homme intègre, intelligent, très-répandu dans le monde [2]. Dans ses instructions du 29 mars, Wickham invitait Vincent à

[1] Trevor à Wickham, Turin, 6 juin 1795.

[2] Pour dérouter les investigations de Barthélemy, Wickham ne signa pas les instructions et n'en envoya copie à son gouvernement que le 15 mai ; le

établir une correspondance avec Berne, et à entrer en relation avec des officiers et des hommes politiques, tels que d'Arçon, Frérot, Lacour, d'Ablancourt, Vernier, Lanjuinais, les généraux Delacour et Foissac, etc...; Tallien surtout lui semblait utile à gagner. « Vous promettrez à ce député tout ce qu'il peut désirer, s'il consent à se mettre à la tête d'un parti pour rétablir la royauté en France. Les députés qui voudront y travailler peuvent être assurés du pardon et d'un sort heureux... »

Comme on le voit, Wickham poursuivait son but par les mêmes voies que celles auxquelles Mounier avait songé. Il s'y croyait autorisé par les progrès qu'avait faits l'opinion royaliste depuis son arrivée en Suisse.

« Les rapports de l'intérieur de la France sont de jour en jour plus satisfaisants.

« Le courant qui porte l'opinion publique vers la religion et la royauté dans toutes les provinces avoisinantes me paraît maintenant très-décidé et fait encore de rapides progrès. Chaque jour produit quelque nouvel événement connu de tous, et qui ne me permet aucunement de douter des informations confidentielles que je reçois [1]. »

Des prêtres, des émigrés, des Lyonnais rentrent en France sans aucune difficulté, sauf à Toulon et à Marseille; la paix conclue entre la Prusse et la République cause une vive surprise à Berne; on s'étonne surtout que le baron de Hardenberg n'ait pas résisté plus longtemps, car il aurait pu obtenir de bien meilleures conditions, la France voulant la paix à tout prix; le baron de Degelmann, ministre autrichien, est convaincu qu'une alliance entre les deux puissances est proche, que les petits États allemands vont faire la paix. Mais la confiance n'est cependant pas altérée.

nom de l'agent auquel il s'adressait n'est pas porté sur la copie conservée aux Archives anglaises; mais la suite de cette intrigue semble prouver que dès l'origine ce fut Vincent qui en eut la direction.

[1] Wickham à lord Grenville, 28 mars 1795.

« Ici, le parti aristocratique lui-même n'est pas aussi affecté par le traité que je l'aurais cru; ses adeptes disent que la France est maintenant si bas qu'elle ne peut plus faire aucun mal. La monarchie, ajoutent-ils, reviendra certainement, et leurs appréhensions commencent à être dirigées contre la maison d'Autriche, qu'ils ne veulent certes pas voir maîtresse de l'Alsace[1]. »

La paix de Bâle eut même pour effet d'opérer un certain rapprochement entre l'Angleterre et les constitutionnels. Mounier ne perdait pas l'espoir de voir une restauration monarchique s'opérer en France; la paix ne pouvait que lui être agréable; il pensa que la sécession de la Prusse calmerait les ardeurs belliqueuses de l'Angleterre, et il chercha de nouveau à tourner les intentions serviables du cabinet de Saint-James vers l'œuvre pacifique qu'il avait toujours rêvée. Dans une nouvelle lettre[2] à lord Grenville, il dépeignait ainsi la situation :

« On peut conjecturer que la monarchie sera rétablie de l'une des deux manières suivantes :

« Ou les membres de la Convention qui n'ont pas voté la mort du Roi formeront un parti pour le gouvernement monarchique. Ce moyen serait le plus court, mais il est le moins vraisemblable.

« Ou la Convention, fatiguée de ses périls et voyant sa retraite désirée par le peuple, se hâtera de proclamer une constitution républicaine et cédera la place à une nouvelle assemblée qui sera élue dans le sens des opinions actuelles et dont les membres, n'ayant commis aucun crime et cherchant de bonne foi un remède à tant de maux, sentiront la nécessité de la monarchie.

« On pourrait fortifier la première chance... »

Que faire pour cela? Mallet du Pan a dès longtemps conseillé de chercher un parti « non dans les cendres de l'ancienne monarchie, mais dans les moins mauvaises dispositions de ceux qui, après avoir concouru à la renverser, viendront un jour en

[1] Wickham à lord Grenville, 19 avril 1795.

[2] Cette lettre ne porte pas de date; mais elle doit être du 18 ou du 19 avril, car elle arriva à Londres avec la dépêche de Wickham précédemment citée.

refaire les éléments[1] ». Mounier demande pour sonder les députés et devenir le chef du nouveau parti « un révolutionnaire corrigé, actif, entreprenant, éclairé, capable de discuter avec avantage les questions politiques, ayant conservé des liaisons avec plusieurs députés et pouvant leur inspirer de la confiance... L'intérêt de l'agent répondrait de sa fidélité. »

Mounier en est encore à exposer son plan, que déjà Wickham croit serrer le but de bien près, et ouvre les voies au retour des princes. Sous la réserve apparente avec laquelle il tient lord Grenville au courant de sa conduite, se cache mal la joie qu'il ressent à l'approche du succès :

« Le messager est revenu de Paris ; il repart demain avec de nouvelles instructions. Je suis enclin à espérer qu'il y a quelque chose de sérieux à faire de ce côté, d'une façon ou de l'autre ; cependant, je ne puis m'empêcher de reconnaître qu'il y a mille obstacles sur le chemin. Trois personnes, toutes trois propres à rendre des services chacune à sa manière, ont entrepris l'affaire. Il est possible que j'aie besoin d'une très-grosse somme... S'il existe aucun moyen de gagner Tallien et le comité militaire, la chose se fera, je crois. Je ne la présente pas comme certaine ni même probable, mais elle est possible, et la tentative est faite par leurs meilleurs amis. Le comité ne peut être gagné par l'argent. Il est donc nécessaire que j'aie quelques pouvoirs de Monsieur. Le prince de Condé approuvera tout ce qui sera raisonnable. Quoi que l'on fasse, il faut agir avant la moisson. Je me suis engagé à ne confier aucun détail de cette affaire ni à la poste, ni même à un courrier extraordinaire. Je dois donc réclamer une continuation de la confiance dont m'ont honoré les ministres de Sa Majesté jusqu'à ce jour[2]... »

Le 20 mai, il ne reste plus que quelques détails à régler : Tallien est gagné, et le dénoûment est proche ; Wickham prend ses dispositions pour prévenir Vienne et Turin quand besoin sera, et conseille à son gouvernement d'envoyer auprès

[1] Mallet à Wickham, novembre 1794. — *Mémoires de Mallet du Pan*, II, p. 101.

[2] Wickham à lord Grenville, 29 avril 1795. — Reçu à Londres le 21 mai.

des princes français quelque émissaire qui les accompagne en France, surveille leur entourage et leur impose telles conditions qu'il conviendra, la paix de l'Europe ne pouvant être maintenue que si l'on parvient à ruiner tout d'abord la puissance militaire de la France :

« Il paraît que certains membres du Comité de Salut public sont gagnés, notamment Tallien. Il a demandé que l'affaire soit dorénavant négociée entre le général Delacour et S. A. R. le duc d'York, qui ont entretenu autrefois une correspondance. Je ne suis pas sans soupçonner que Tallien a consulté Dumas, qui doit être naturellement opposé à toutes relations avec moi. J'ai répondu que, loin de voir aucune objection à ce que la correspondance suive cette route, je croyais que cela serait en tous points plus avantageux... J'ai envoyé à Paris M. Gourgas, personne en qui j'ai la plus grande confiance, avec l'ordre d'étudier à fond toute l'affaire... D'après les rapports que j'ai reçus aujourd'hui, il semble que la solution soit proche... J'irai vendredi voir le prince de Condé afin d'obtenir de lui des assurances écrites. Je veux aussi lui demander d'écrire à Monsieur et au comte d'Artois, mais de telle manière que personne de leur entourage ne connaisse l'existence de la correspondance... Il serait à désirer que la déclaration qui est nécessaire et le manifeste fussent dès maintenant préparés et que l'on s'entendît sur tous les plans...

« ...Il serait fort à désirer, au cas où les princes rentreraient en France, que quelque personne les accompagnât au nom de Sa Majesté, avec ou sans caractère officiel. Bien des choses extraordinaires pourraient arriver entre la frontière et Paris, et je ne croirais pas sage de les abandonner un instant à eux-mêmes sans s'être assuré les moyens de connaître exactement les personnes qui les entourent. Il paraît plus que probable que, quelles que soient les conditions recommandées par Sa Majesté, elles seraient au premier abord acceptées par tous les partis. Je dis « au premier abord », parce que tout ce que je vois me convainc que, quelle que soit la forme de gouvernement adoptée, elle ne subsistera pas longtemps, et que, si l'on ne prend les plus grandes précautions, la paix de l'Europe sera bientôt en danger d'être de nouveau troublée. Si mes prévisions sont justes, le grand

but à atteindre est la complète destruction de leur machine militaire. Le meilleur moyen d'y arriver paraît être de conclure promptement la paix avec le premier gouvernement qui s'établira solidement en France, et de désorganiser entièrement leur système de départements, districts et municipalités, ce qui entraînera nécessairement la destruction de la garde nationale...

« J'ai pris les précautions nécessaires pour empêcher que le voyage de M. Gourgas ne soit mal interprété à Turin ou à Vienne, si l'on apprend ou si l'on suspecte par la suite que je lui ai donné une mission [1]... »

A Paris, les choses semblaient donc marcher à souhait ; mais, pour assurer le succès, Wickham désirait encore une diversion sur la Savoie, tandis que les Autrichiens envahiraient la Franche-Comté ; un point d'appui était nécessaire sur la frontière : on le chercha à Lyon.

Outre l'importance stratégique qu'il attachait à la prise de Lyon par les alliés, Wickham y voyait aussi une utilité politique. Pour lui, comme pour tant d'autres, l'impulsion première devait partir de Paris ; mais il craignait que le mouvement tout politique que l'on préparait dans la capitale ne rendît certains hommes arbitres de la situation au détriment de la cause commune : si par exemple les constitutionnels se rendaient maîtres du pouvoir, ils seraient bientôt en état d'imposer aux princes certains compromis avant de les admettre dans Paris ; ils exigeraient peut-être que les princes résistassent par la diplomatie ou par la force aux prétentions des puissances. Quel eût été dans ce cas le sort de la coalition? Battue déjà par la France malgré les alliés qu'elle avait à [illegible]térieur, elle eût conservé peu de chances de triompher [illegible] résistance à laquelle les royalistes eux-mêmes auraient [illegible] elle eût été contrainte de renoncer à toute idée [illegible]'est du r[illegible]ins ainsi que l'on pouvait raisonner [illegible]es au[illegible]ire.

[illegible]ancer l'influence de Paris : Lyon,

[illegible]795. — Reçu à Londres le 7 juin.

la seconde ville de France, était tout désigné pour cet usage. Lyon commandait l'Est, une partie du Centre et du Midi : on pourrait donc songer au besoin, une fois la place occupée par les alliés, à faire soi-même des conditions aux meneurs de Paris. Puis, à tout prendre, si ceux-ci ne se soumettaient pas incontinent, rien n'empêcherait de faire Lyon capitale et d'y installer la royauté légitime sous la bienveillante protection des puissances.

La première impression que retira Wickham d'une étude attentive de l'esprit et des dispositions des habitants de Lyon ne fut pas très-favorable :

« Il n'y a dans cette ville, écrivait-il le 12 janvier 1795, aucun *véritable* esprit royaliste; il n'y en avait pas non plus au temps du siége, quoique un certain nombre de royalistes résolus se fussent jetés dans la place, et qu'il s'y trouve maintenant encore beaucoup d'individus de cette espèce. Mais je parle de la masse.

« Je ne trouve pas non plus de preuves de cet attachement profond pour la constitution de 1791, attachement que les partisans de cette constitution déclarent si général.

« Il me semble que la grande majorité des propriétaires qui appartiennent à un parti quelconque sont *brissotins*, et que les autres sont ce qu'il plaît à la commune de Paris de les faire. »

Wickham ne se laissa pas arrêter par les résultats peu satisfaisants de cette première enquête ; il resta en relation avec Lyon, cherchant à compléter ses informations et à modifier dans la mesure du possible les sentiments qu'il avait trouvés chez les Lyonnais. Là aussi, il se heurtait à un certain manque de confiance dans les dispositions des princes, comme dans celles des alliés. Il entrevoyait bien la possibilité d'organiser un mouvement, mais il fallait calmer les appréhensions : la répression de la dernière insurrection avait été trop dure, pour que le peuple consentît à risquer encore ses biens et sa vie sans savoir exactement sur qui il pouvait compter, à quoi il travaillait. Wickham consacra plusieurs semaines à encou-

rager les chefs du parti royaliste, et put bientôt donner à lord Grenville des nouvelles beaucoup meilleures :

« ...L'opinion publique semble faire les progrès les plus rapides dans toutes les provinces avoisinantes. Des personnes, dont le silence me paraissait une preuve décisive que rien d'effectif ne devait être encore attendu, m'ont écrit pour me dire que leurs espérances commencent réellement à renaître, et que la Convention sera vaincue, non par les armes, mais par la force de l'opinion[1]... »

Deux agents vinrent l'interroger sur les vues des princes et celles de la cour de Londres ; Wickham répondit à la première question suivant ses instructions ; à la seconde, en prenant texte de la déclaration d'octobre 1793. Mais sur ce dernier point, il voyait tout le monde incrédule : on croyait à une paix prochaine ; on disait même que l'Angleterre négociait avec la République par l'entremise de Fauche-Borel et de l'ambassadeur de Hanovre à Berne[2]. Lord Grenville opposa à ces allégations un démenti formel en ce qui le concernait[3] ; mais la paix de Bâle justifia une partie de ces craintes, et affaiblit l'autorité des assertions de Wickham. Dissiper entièrement ces préventions n'était guère possible : il eût fallu une attitude correcte à l'égard des royalistes, une certaine audace dans la direction du mouvement. Loin de là, les hésitations perpétuelles des coalisés, leur manque d'entente, empêchaient toute action combinée, et partant toute action énergique.

Un moyen s'offrait à Wickham pour détruire l'opposition qu'il rencontrait à chaque pas : choisir un royaliste pur, que l'on maintiendrait en tutelle de façon qu'il ne pût rien faire sans que la coalition en profitât immédiatement, mais qui serait pour l'Angleterre une sorte de caution auprès des populations.

Wickham songea à M. de Précy, qui, ayant commandé les

[1] Wickham à lord Grenville, 27 février 1795. — Reçu à Londres le 19 mai.
[2] Wickham à lord Grenville, 28 mars 1795.
[3] Lord Grenville à Wickham, 5 mai 1795.

Lyonnais en 1793, s'était retiré en Sardaigne après la prise de Lyon par les armées de la Convention. Précy avait obtenu un emploi dans les troupes sardes; il était nécessaire que le Roi lui accordât un congé pour lui permettre de se rendre sur la frontière suisse. Wickham s'adressa à cet effet au représentant de Sa Majesté Britannique à Turin. « Je puis, n'importe à quel moment, lui faire avoir son congé, répondit Trevor[1]; la principale intention de Sa Majesté Sarde a été de lui procurer généreusement une retraite honorable, jusqu'à ce qu'il pût être employé d'une façon plus utile pour la cause commune. »

Mais il était encore trop tôt pour que Précy se mêlât activement à la négociation : certain de l'avoir sous la main au jour voulu, Wickham se contenta de le sonder et de se faire autoriser à user de son nom. Il employa à cet effet le chevalier d'Artès, ancien officier dans un corps émigré à la solde de l'Angleterre, que lord Grenville avait envoyé en Suisse en février 1795 pour préparer un mouvement insurrectionnel en Franche-Comté. En recommandant d'Artès à Wickham, lord Grenville lui avait conseillé d'agir prudemment avec lui, de ne lui confier que le strict nécessaire : on lui laissait même ignorer les plans militaires des Autrichiens, dans la crainte qu'il ne les divulguât.

« ...En général, vous traiterez M. d'Artès avec le degré de confiance qu'il saura mériter, je l'espère, à en croire les témoignages que j'ai reçus sur son caratère; mais vous ne devrez jamais lui permettre de s'immiscer dans les affaires générales de votre mission ni de se donner publiquement l'apparence d'être à aucun titre employé par le gouvernement dans une affaire politique quelconque...

« ...Vous n'oublierez jamais..... dans tous vos rapports avec M. d'Artès... ses relations étroites avec les princes français, relations qui l'amèneront à incliner toujours de ce côté dans toutes les questions importantes et délicates qui peuvent se présenter[2]... »

[1] 30 avril 1795.
[2] Lord Grenville à Wickham, 24 février 1795.

Si ces recommandations étaient utiles, comme on le verra par la suite, il n'y avait cependant aucun inconvénient à employer d'Artès dans l'affaire de Lyon ; le moment viendrait en effet où Précy devrait demander des pouvoirs à Monsieur, et où par conséquent il faudrait mettre les princes au courant de ce qui se préparait ; peu importait qu'ils le sussent un peu plus tôt.

D'Artès se rendit donc à Turin ; il vit Précy et lui demanda s'il était disposé à aller commander à Lyon. Précy, qui avait conservé une correspondance active avec ses amis de l'intérieur, répondit qu'à la vérité la ville était dans de très-bonnes dispositions, mais que sa présence sur la frontière pourrait exciter des soupçons et nuire à la cause ; tant qu'on ne se serait pas assuré l'appui d'une puissance étrangère, il croyait plus prudent de rester en Sardaigne. Au cas cependant où l'insurrection de Lyon serait un fait accompli, Précy était prêt à partir sur-le-champ. Enfin, sur l'ensemble de la combinaison, Précy considérait l'expédition de Savoie comme indispensable, et demandait que les armées d'invasion prissent avec elles tout le nécessaire pour que l'habitant ne s'imaginât pas qu'on venait lui enlever le peu qui lui restait[1].

Selon Précy, il ne fallait pas parler de faire de Lyon la capitale du royaume : cela attirerait à Lyon de nombreux ennemis, entre autres Paris et les provinces du Nord, alors qu'il importait au suprême degré d'accroître la force du parti. D'ailleurs, Lyon étant foncièrement monarchiste, il était inutile de lui donner ce stimulant[2]. Sur ce dernier point cependant, à en croire le rapport de Trevor, les sentiments monarchistes sur lesquels reposait la combinaison n'étaient rien moins que sûrs : Monsieur inspirait à beaucoup de royalistes une véritable aversion.

« M. de Précy n'ignore pas l'impopularité de Monsieur, et

[1] Note de d'Artès, 10 mai 1795.
[2] Précy à Wickham, 26 mai 1795.

quoiqu'il puisse difficilement éviter de correspondre avec lui et de témoigner à ce malheureux prince une respectueuse déférence, il ne doit s'embarrasser d'aucun engagement positif de ce côté. Je l'ai empêché d'aller à Vérone et lui ai dit quelquefois « qu'il « vaudrait peut-être mieux travailler *pour* Monsieur qu'*avec* « lui[1]... »

Ce perpétuel état de défiance mutuelle ne facilitait guère la tâche de Wickham. Un événement vint cependant grossir les rangs des royalistes et raviver leur ardeur : la répression violente par les représentants du Comité de Salut public de quelques excès de parole, de quelques actes d'étourderie commis par les monarchistes de Lyon. Wickham employait à ce moment un jeune ingénieur du nom de Bayard, qui lui avait été recommandé par Précy. Bayard vit les massacres, vint à Berne faire son rapport, puis repartit immédiatement pour Lyon. L'état de la ville était des plus satisfaisants : on s'y considérait comme lié par les derniers événements ; en 1793, il y avait à Lyon cent royalistes à peine ; maintenant la grande majorité de la jeunesse était disposée à se défendre si la Convention l'attaquait. Quant aux vieillards et aux commerçants, ils se montraient plus craintifs, n'ayant pas de chef ; mais les jeunes étaient disposés à compromettre les vieux par quelque acte qui engagerait toute la ville ; l'enthousiasme était général, et l'on parlait déjà ouvertement de marcher sur Paris.

Telle était la substance du rapport de Bayard[2]. Un danger était à craindre : le degré d'excitation où semblaient être parvenus les Lyonnais pouvait amener une explosion inattendue qui compromettrait le succès. Le concours des Autrichiens en Franche-Comté et dans le Midi n'était pas assez assuré pour exposer ainsi l'une des principales ressources dont on disposait. Aussi Wickham conseilla-t-il à Bayard de calmer pour un temps l'ardeur des jeunes Lyonnais. Telle circonstance pouvait se produire néanmoins où il serait utile

[1] Trevor à Wickham, 26 mai 1795.
[2] Wickham à lord Grenville, 9 mai 1795.

d'agir sur-le-champ : si, par exemple, la Convention attaquait Lyon inopinément. Dans ce cas, il faudrait s'adresser sans retard au Piémont pour lui demander de l'aide. Mais il était de toute importance d'éviter les scènes du genre des dernières, afin d'écarter une telle occurrence; on devait aussi chercher à se concilier les habitants des campagnes, annoncer l'arrivée de Précy pour le jour où les sages, et non plus seulement les jeunes, le demanderaient; enfin, assurer chacun des dispositions conciliantes des princes.

Quoique sans instructions, Wickham déclara à lord Grenville qu'il n'hésiterait pas à faire des avances aux insurgés si Lyon était forcé de se défendre. Il caressait toujours l'idée de faire de Lyon le véritable centre d'action, chose assez facile, grâce aux relations toutes spéciales qui existaient entre la ville et Précy; quelques détails seraient seuls difficiles à régler. Par exemple :

« Le mot indemnité sonne mal à l'oreille de beaucoup de Français, que l'on pourrait aisément amener à consentir les sacrifices que le gouvernement anglais a le droit de réclamer, en flattant leurs passions et leur vanité [1]. »

Mais on ne devait pas s'effrayer pour si peu : l'intervention anglaise était plus aisée à Lyon que dans le Midi, parce qu'elle exciterait moins de jalousie chez les Autrichiens; puis, l'Angleterre ayant l'intention de lever des régiments français, on pourrait opérer à l'intérieur, une fois que Lyon se serait déclaré; peut-être le gouvernement britannique perdrait-il ainsi une partie de l'influence qu'il voulait acquérir par cette mesure, mais le résultat général serait bien plus considérable. Les princes enfin, Condé notamment, étaient d'accord pour que la direction de l'affaire fût confiée à Précy [2].

Wickham commençait à s'abandonner à l'enthousiasme et semblait préférer aux intérêts particuliers de sa cour ceux de

[1] Wickham à lord Grenville, 15 mai 1795.
[2] Wickham à lord Grenville, 10 mai 1795.

la cause commune; dans ses lettres à Trevor et à Précy, il montrait une telle confiance qu'il leur parut songer à encourager l'insurrection de Lyon, en dehors même de toute invasion régulière de la France par les armées coalisées. Il dut expliquer[1] que telle n'était nullement sa pensée : il n'avait entendu parler que du cas où Lyon serait forcé de s'insurger sans attendre un secours armé du dehors. Trevor cependant cherchait à calmer la fièvre qu'il voyait naître chez son collègue :

« Une grande prudence est nécessaire. — Je crois que la première impulsion doit venir de Paris. Lyon peut faire beaucoup en *secondant* et peut tout ruiner en se montrant trop ardent à jouer un rôle trop considérable et prématuré[2]. »

Et en effet, l'insurrection de Lyon n'atteindrait pleinement le but que l'on s'était proposé que si elle était combinée avec une invasion du territoire français par les armées coalisées : or, à Vienne et à Turin, les efforts faits par l'Angleterre pour donner quelque unité aux mouvements des alliés ne rencontraient que défiance, incertitude ou désir de conclure la paix.

Dès les débuts de l'année 1795, lord Grenville avait avisé Wickham que le gouvernement autrichien pensait à se servir du prince de Condé pour envahir la Franche-Comté dans la prochaine campagne. Le ministre anglais invitait Wickham à se concerter avec le baron de Degelmann :

« Vous insisterez tout particulièrement, ajoutait-il, sur l'importance qu'il y a... à tout mettre en œuvre pour se concilier le parti royaliste dans les provinces où la tentative doit être faite, et à tirer du rang, de la situation et du caractère du prince de Condé l'aide qu'ils peuvent prêter[3]. »

D'Artès seconderait l'expédition projetée en soulevant les Franc-Comtois et en cherchant à gagner les armées répu-

[1] Wickham à lord Grenville, 6 juin 1795.
[2] Trevor à Wickham, Turin, 6 juin 1795.
[3] Lord Grenville à Wickham, 24 février 1795.

blicaines avec l'argent que lui donnerait Wickham; mais il devait se confiner dans les limites de cette mission spéciale et éviter à tout prix de soulever des difficultés entre l'Angleterre et le gouvernement helvétique, poussé par la République française : il convenait de ne pas fournir de prétexte à la France pour violer la neutralité suisse, et de conserver un poste d'observation aussi favorable que l'était Berne.

L'Angleterre comptait prendre une part très-active à la campagne de 1795. Ayant appris les difficultés pécuniaires qui menaçaient d'amener la dissolution de l'armée de Condé alors à la solde de l'Autriche, lord Grenville fit proposer à Condé d'entrer au service de l'Angleterre : Condé allégua ses engagements avec l'Empereur. Le gouvernement britannique demanda à plusieurs reprises le consentement du cabinet de Vienne, qui se montra peu disposé à l'accorder. La dernière fois que sir Morton Eden, ambassadeur anglais à Vienne, en avait parlé, on lui avait répondu que « les projets d'opérations du côté de la Franche-Comté rendaient l'Empereur particulièrement désireux de maintenir l'armée de Condé dans sa situation actuelle, sous sa direction[1] ». En effet, si la campagne réussissait, l'Autriche aurait ainsi bien plus d'autorité pour réclamer quelque indemnité, l'Alsace par exemple et les Trois-Évêchés, et faire valoir les services sans nombre rendus par elle aux émigrés. Laisser au dernier moment à l'Angleterre tout le bénéfice de la formation et de l'entretien des corps royalistes eût été d'une politique peu avisée; mieux valait que Condé, dont on se défiait un peu d'ailleurs, se trouvât dans la gêne et n'agît que par le secours et sous les ordres de l'Autriche. Chacun des coalisés aspirait au rôle dirigeant dans la restauration monarchique. On a vu l'empressement avec lequel Wickham réclamait pour le régent, dès son entrée en France, la compagnie d'un émissaire anglais. Voici maintenant l'Autriche qui s'efforce de rester seule protectrice de l'Est,

[1] Lord Grenville à Wickham, 10 mars 1795.

comme l'Angleterre était devenue celle de l'Ouest par la force même des choses.

Mais il était peu aisé aux alliés de se communiquer le fond même de leurs pensées. Au reste, comme le disait un émigré[1], la Grande-Bretagne, en prenant les colonies françaises, avait presque tout ce qu'elle pouvait attendre de la paix, en dehors des indemnités pécuniaires; il ne lui restait donc plus qu'à faire consacrer ses conquêtes par un traité : cela lui permettait de se montrer plus facile que l'Autriche et plus généreuse. Elle acquiesça donc à ce que lui avait fait dire la cour de Vienne, mais pria l'Empereur de satisfaire aux besoins de Condé et de lui fournir les moyens d'augmenter son armée; puis lord Grenville commanda à Wickham[2] d'entrer en relation avec Condé, soit directement, soit par un intermédiaire de confiance, pour lui donner des secours si sa situation nécessiteuse subsistait, et lui promettre en tout cas de l'appuyer auprès de l'Empereur; Wickham devait aussi s'informer en détail de tout ce qui concernait le prince et son armée. A ce plan de conduite adopté par le gouvernement anglais, l'Autriche pouvait encore trouver à redire : Condé n'était plus en somme qu'un mercenaire autrichien, et l'intervention d'un tiers, ce tiers fût-il même un allié, entre un chef de corps et ses supérieurs immédiats peut à bon droit exciter les susceptibilités de ces derniers. Cela n'échappa point à Wickham : lorsqu'en exécution des instructions de lord Grenville, il se détermina à envoyer un agent au prince de Condé, il chargea cet agent, M. de la Tour, ami du prince, fort connu en Franche-Comté, d'une lettre où il avait soin de ne pas spécifier qu'il agissait sur les ordres exprès de sa cour; il se contenta de le *dire* à la Tour : une lettre égarée est toujours indiscrète.

La Tour vit Condé le 4 avril à Rottenburg sur le Neckar.

[1] Le baron de Nantiat au maréchal de Castries, 22 avril 1794. — British Museum, Mss., Add. 8068.

[2] 10 mars 1795.

Il y avait deux points à examiner : quels étaient les besoins actuels de l'armée de Condé? quels étaient les moyens d'augmenter ses effectifs? Le rapport de la Tour à Wickham sur la conversation qu'il eut avec le prince montre avec quelle incurie l'Autriche menait les affaires de la coalition :

« Sur l'article des besoins, le prince m'a répondu... : « Il me « manque beaucoup, non-seulement pour un entretien conve- « nable, mais même pour le plus strict nécessaire. On aura de la « peine à le croire, mais *je donne ma parole d'honneur* qu'en ce « moment il ne me reste que 64 louis pour vivre avec mes trois « enfants, et pour soutenir mon artillerie, mon hôpital et mon « quartier général... Tous ces objets n'ont *jamais* été payés par « l'Empereur. Après avoir entretenu la noblesse de mes propres « fonds, en 1792, l'argent de la Russie m'a seul soutenu pendant « les deux dernières campagnes; tout allait crouler au mois de « novembre dernier, lorsque les 6,000 livres sterling de l'Angle- « terre me sont arrivées. Cela m'a mené avec bien de la peine jus- « qu'au 15 février. Depuis ce temps, je vis d'industrie... »

« Enfin, pour ce qui concerne la possibilité d'augmenter l'armée, le prince m'a dit qu'il ne faut pas se dissimuler qu'il y a moins de facilité aujourd'hui pour le recrutement, atteneu que le système de modération apparente a fait rentrer beaucoup de paysans émigrés... Il sent la nécessité de remonter les têtes de la noblesse qui, sans avoir rien perdu de son courage, s'afflige de voir qu'un corps qui s'est autant distingué en 1793 reste dans la misère et dans le métier de soldat, tandis que la partie de la noblesse qui n'a rien fait pendant cette même campagne se trouve placée et dans l'aisance[1]. »

Malgré ces difficultés, Condé demandait à lever quatre régiments d'infanterie et deux de cavalerie; comme argent, il désirait avoir vingt-cinq mille francs par mois pour sa maison, autant pour son quartier général, l'hôpital et l'artillerie. Mais lui aussi craignait les susceptibilités de la cour de Vienne : tout ce que Wickham ne pourrait lui donner de la main à

[1] Rapport de la Tour, 13 avril 1795; annexé à la dépêche de Wickham à lord Grenville du 16 avril. — Reçu à Londres le 6 mai.

la main devait faire l'objet d'une entente préalable avec l'Empereur.

Le prince ne comptait d'ailleurs absolument pas sur l'Autriche pour remettre son corps en état. Son armée avait beaucoup souffert des privations, et l'infanterie seule pourrait faire quelque service[1]. Aussi Wickham jugea-t-il de son devoir d'envoyer immédiatement des secours pour préparer les opérations en Franche-Comté; quelques jours auparavant, sous l'action de sir Morton Eden, l'Empereur s'était lui-même décidé à faire remettre vingt-cinq mille francs à Condé. Dès lors l'expédition de Franche-Comté, sans être bien assurée, paraissait au moins en voie de préparation : Condé trouverait les secours nécessaires non dans la bienveillance des puissances, mais dans leur soif de rivaliser d'influence[2].

Bientôt des agences d'informations fonctionnèrent en Franche-Comté. Dépourvu d'instructions détaillées et applicables à toutes les éventualités, Wickham se traçait à lui-même un plan de conduite et déterminait, d'après la connaissance générale qu'il avait des vues de sa cour, l'attitude qu'il adopterait si telle ou telle hypothèse se réalisait. En cette matière, son juge-

[1] Wickham à lord Grenville, 16 avril 1795.

[2] La meilleure preuve que les puissances ne recherchaient pas les émigrés pour leurs capacités militaires se trouve dans un bulletin reçu à Londres le 11 avril 1795. Ce bulletin venait du capitaine Woodford, attaché militaire à l'armée coalisée. Il écrivait de Pyrmont, et évaluait l'armée alliée ainsi qu'il suit :

Cavalerie anglaise,	4.000	hommes. —	Valeur réelle,	4.000	hommes.
Hessois	7.000	—	—	3.000	—
Hanovriens	10.000	—	—	10.000	—
Brunswickois	3.000	—	—	1.600	—
Prussiens	54.000	—	—	46.000	—
Autrichiens	20.000	—	—	8.000	—
Corps d'émigrés à la solde anglaise	6.000	—	—	500	—
	104.000	—	—	73.100	—

La modestie du capitaine Woodford est grande; suivant l'échelle qu'il adoptait, il ne fallait rien moins que 2 1/2 Autrichiens ou 12 émigrés pour valoir 1 Anglais.

ment et sa prudence étaient remarquables ; sa dépêche du 6 avril en fait foi[1] : il y examine successivement tous les cas qui peuvent se présenter, en proclamant la nécessité absolue d'un mouvement intérieur si l'on veut retirer de l'intervention de Condé toute l'utilité qu'on en peut attendre.

Malheureusement la situation était loin d'être aussi bonne que Wickham le désirait; elle se trouva bientôt compromise par les imprudences des émigrés, qui forcèrent Wickham à interrompre sa correspondance avec Salins, crainte d'une solution violente[2], et surtout par les bruits de paix qui se répandaient avec une rare persistance.

Durant tout le cours de l'hiver qui venait de s'écouler, Wickham avait soupçonné l'Empereur d'avoir fait sonder quelques personnes à Paris au sujet de la paix ; il chercha à éclaircir la chose et mit ainsi la main sur un agent autrichien qui, sans avoir l'autorité et la capacité nécessaires pour négocier des préliminaires, s'était néanmoins rendu à Paris en octobre 1794, afin d'y observer les dispositions des personnages dirigeants et les tendances de l'opinion publique[3].

Quant à la cour de Turin, dont l'aide était indispensable pour

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, B.

[2] Wickham à lord Grenville, 26 avril 1795.

[3] Cet agent avait reçu des instructions du baron de Greiffennegg, président de l'administration impériale du Brisgau (30 août 1794); il devait se renseigner sur la situation intérieure de la France, sur les membres du gouvernement, et savoir si le manque de ressources et le vœu du peuple de jouir du repos « ne le porteront pas à la paix, et quelles sont leurs idées sur les bases et sur les conditions auxquelles ils veulent la donner ». L'agent séjourna à Paris du 12 vendémiaire au 1er nivôse; voulant ensuite entrer au service de Wickham parce que la cour de Vienne était « trop tardive et trop parcimonieuse », il lui communiqua le plan du rapport qu'il adressait à Greiffennegg : la Convention veut la guerre; le peuple est disposé à la paix; il faudrait peu d'argent pour organiser un mouvement sérieux dans ce sens. C'est par les clubs et les journaux qu'il a cru devoir travailler l'opinion. — La mission principale de cet agent d'ordre très-inférieur était de découvrir deux conspirateurs allemands réfugiés à Paris; il ne reçut que 90 louis, pour deux voyages en France, et un séjour total de plus de quatre mois et demi. Cela donne une idée de l'importance qu'il faut attacher à cette mission. — Les détails de cette affaire furent envoyés par Wickham à lord Grenville, le 28 mars 1795.

organiser une diversion en Savoie, elle était animée des meilleures intentions; mais, tout en désirant rester dans la coalition, elle cherchait à laisser une porte ouverte à la réconciliation avec la France. Un incident assez curieux vint exciter les soupçons de Wickham à cet égard.

Le baron de Vignet, ministre sarde en Suisse, avait pour secrétaire un prêtre émigré du nom de Pagès, ami d'un certain Bertrand, chapelain de la princesse Louise de Condé à Fribourg et frère d'un conventionnel[1]. Un soir où les deux amis se trouvaient réunis, ils eurent l'idée de faire conclure à la maison de Savoie une paix séparée, et Pagès amena Bertrand à écrire à son frère; celui-ci, pensant tout naturellement que la proposition venait du baron de Vignet, exprima le désir que ce dernier entrât en relation avec Desportes, ministre résident de France à Genève. Pagès, au lieu de communiquer cette réponse à Vignet, s'adressa directement au ministre des affaires étrangères de Turin, qui invita aussitôt Vignet à infliger à son secrétaire une sévère réprimande; avant même que ces ordres fussent parvenus à leur destination, Desportes envoya à Vignet un agent chargé de négocier, et Vignet, tout étonné de l'intrigue qui avait été conduite à son insu, s'empressa de chasser Pagès; mais il retint l'agent français jusqu'à l'arrivée des instructions de son gouvernement.

Ayant eu vent de l'affaire, Wickham en parla à Vignet, qui lui conta toute l'histoire et lui montra les pièces. Wickham, presque convaincu que la Sardaigne voulait continuer la guerre, remarqua cependant dans la lettre de Pagès au ministre sarde que l'abbé avait quelque raison de croire sa conduite agréable à ses supérieurs; cette lettre débutait en effet par ces mots :

« Le baron de Vignet m'ayant fait observer dans le courant de l'hiver que chacun semblait intriguer pour soi-même (*to be shifting for himself*), et qu'il était grand temps de savoir à quelles

[1] Wickham à lord Grenville, 26 avril 1795.

conditions la Convention serait disposée à accorder la paix, j'ai cru de mon devoir de tenter de me renseigner à ce sujet..... »

Au mois d'avril 1795, l'agent que Desportes avait d'abord employé dans la négociation revint à Berne et eut plusieurs entrevues avec Vignet; celui-ci déclara à Wickham qu'ayant transmis à Turin les propositions françaises, il ne pouva i renvoyer l'agent sans avoir reçu des instructions; il ajouta textuellement qu'il n'avait pas laissé espérer une réponse favorable, parce que la France proposait seulement « d'aider le roi de Sardaigne à conquérir le Milanais, et ne voulait pas entendre parler de restituer la Savoie ».

Quelques jours plus tard, les commissaires de la Convention, récemment arrivés à Carouge, affirmèrent dans une proclamation que la Savoie ne ferait jamais retour à ses anciens maîtres. Wickham n'y vit qu'une menace; il pensait que la Convention consentirait à tous les sacrifices pour avoir la paix. Le 10 avril, Vignet reçut une lettre du conseil de Bâle qui offrait sa médiation entre la France et la Sardaigne; il écrivit à Barthélemy au sujet de la Savoie. Vignet ne reçut pas de réponse sur le moment. Mais évidemment la Sardaigne cherchait à se ménager certaines facilités pour conclure la paix d'un instant à l'autre[1].

Négocier les préparatifs de la campagne dans ces conditions était une tâche vraiment ardue; au moment même où chaque jour perdu pouvait compromettre l'œuvre entière, où la plus grande précision dans les plans et dans l'exécution était nécessaire, on rencontrait à chaque pas des causes de retard et d'hésitations. Cependant, au dire même de Wickham, la Sardaigne gardait « les meilleures intentions pour rester dans l'alliance »; il lui répugnait de faire la paix sans avoir épuisé tous ses moyens pour reprendre la Savoie. Il s'agissait de tirer de cette situation le meilleur parti possible.

D'Artès, dans son voyage à Turin, remit à Trevor un mé-

[1] Wickham à lord Grenville, 24 avril 1795.

moire[1] sur la coopération des armées du Midi et l'exécution du plan de Wickham. Le midi de la France offrait ce grand avantage d'être plus royaliste que le nord, et aussi moins fortifié; le général Devins devait donc s'efforcer de chasser les Français de la rivière de Gênes et remonter vivement vers la Savoie. La Suisse, prise entre son armée et celle de Franche-Comté, n'hésiterait pas à fournir au roi de France les vingt-six bataillons qu'exigeaient d'elle les anciens traités. La Vendée, d'autre part, étant aux mains des Anglais, on marcherait aisément sur Paris.

Mais le concours de l'Autriche était indispensable. A Vienne, on avait quelque appréhension que l'Angleterre ne traitât avec la Convention; l'impression produite par ce bruit avait été grande. « J'espère que c'est un signe que *là* au moins tout est sûr, disait Trevor en annonçant ce fait à Wickham[2], et qu'ils ont l'intention d'agir avec la vigueur qu'ils sont doublement encouragés à déployer maintenant. » Il sembla un instant en être vraiment ainsi; sir Morton Eden eut à Vienne une entrevue avec le baron de Thugut. Celui-ci croyait qu'aucune tentative ne devait être faite en Savoie avant que la rivière de Gênes ne fût libre. Cependant il se montra disposé à accorder pleins pouvoirs au général Devins; Précy et Trevor discuteraient librement avec lui. Thugut promit trente-cinq mille hommes pour cette entreprise : la Sardaigne en ajouterait autant qu'elle voudrait. Cela était assurément très-satisfaisant; il est vrai qu'en mettant les choses au mieux, les plans sur la Savoie ne pourraient aboutir qu'au mois de juillet; mais, les intentions de l'Autriche paraissant excellentes, on pouvait se préparer pour cette époque[3].

Lord Grenville avait répondu[4] à la dépêche de Wickham du 6 avril par une approbation complète de la conduite et des

[1] 25 avril 1795.
[2] 30 avril 1795.
[3] Sir Morton Eden à Trevor, Vienne, 11 mai 1795.
[4] 5 mai 1795.

vues de cet agent. La paix conclue par la Prusse pouvait modifier les intentions de la cour de Vienne ; aussi engageait-il Wickham à avoir soin, tout en poursuivant le cours de ses négociations, de ne pas amener les royalistes de l'intérieur à des mouvements dont les conséquences seraient fatales si le secours de l'Autriche venait à manquer. Mais, pour ne pas perdre inutilement sa peine en Franche-Comté, Grenville donnait à Wickham des instructions un peu différentes de celles que ce dernier avait suggérées, et le poussait à intervenir dans les luttes électorales :

« ...On pourrait retirer le plus grand profit d'un mouvement de l'opinion qui ferait tourner les élections en faveur des royalistes. Votre observation que cela n'aurait pas d'effet utile si le mouvement était limité aux provinces de l'est, est juste, sans aucun doute; mais il est probable que, si le courant s'établissait d'un côté, il s'étendrait rapidement dans tout le pays. Les deux autres mesures dont vous parlez seraient peut-être plus profitables encore, s'il était certain qu'une force suffisante fournie soit par les Autrichiens, soit par le prince de Condé, et appuyée par les royalistes des provinces frontières, pût concourir à leur exécution. Mais je crains qu'il ne soit trop présomptueux de compter sur cet appui [1]. »

Grenville ajoutait que rien ne lui semblait possible en Savoie, l'état de l'Italie exigeant une guerre purement défensive. Enfin il attendait « avec beaucoup d'anxiété » le résultat des démarches de Wickham auprès du prince de Condé.

Là en effet se trouvait le véritable nœud de la situation. Aussi Wickham eût-il appris avec un certain plaisir par Trevor que l'Autriche avait une plus grande confiance dans le prince de Condé que dans les autres princes français : l'intention de l'Empereur était de tirer tout le parti possible de Condé et de son armée, de lui *adjoindre* un corps autrichien et de lui laisser toute liberté d'action [2]. Mais Wickham ne connut

[1] Lord Grenville à Wickham, 5 mai 1795.
[2] Sir Morton Eden à Trevor, 11 mai 1795.

ces excellents sentiments de la cour de Vienne que lorsque les faits venaient déjà démentir les promesses. Dans le moment, il était suffisamment occupé pour s'abstenir de dissertations diplomatiques. Condé se trouvait dans le besoin le plus pressant; parmi les royalistes, les esprits étaient tellement excités qu'on pouvait craindre une explosion bien avant l'heure; l'indiscrétion était générale, et il ne fallait plus songer à taire les projets d'invasion.

« ...Il est impossible d'arrêter le torrent; tout ce que l'on peut maintenant espérer, c'est de lui donner une bonne direction. A cela on ne peut arriver qu'en encourageant l'enthousiasme du moment, ou plutôt en lui cédant jusqu'à un certain point; sans quoi il sera impossible de conserver de l'influence, et les vues du gouvernement britannique seront plus que jamais un objet de suspicion.

« Tout espoir de garder le secret est hors de question. On a reçu ici plusieurs lettres de Francfort et d'Hambourg disant que *les Anglais* veulent faire une tentative sur la Franche-Comté. Les émigrés en parlent ouvertement et attribuent ce projet aux Autrichiens et au prince de Condé. Le canton de Bâle a déjà écrit pour demander un accroissement du contingent, et toute la Suisse commence à prendre alarme.

« Les rapports sur la Franche-Comté sont bons; mais les habitants ne veulent ni ne peuvent rien faire à eux seuls[1]... »

Wickham multipliait secours et conseils; Condé n'était pas toutefois sans éprouver quelque appréhension sur sa destinée; il posa à Wickham deux questions fort embarrassantes :

« 1° Si l'Empereur fait une paix inopinée, M. Wickham est-il autorisé à traiter avec le prince de Condé pour son armée, et quel territoire lui donnera-t-il? 2° Si les régiments à la solde des cercles sont licenciés, l'Angleterre les prendra-t-elle à la sienne? »

« Je suis incapable de répondre à aucune de ces deux questions », disait Wickham à Grenville[2]. Cela revenait en effet à demander : Si l'Autriche traite, comme cela est probable, l'An-

[2] Wickham à lord Grenville, 10 mai 1795. — Reçu à Londres le 4 juin.

gleterre continuera-t-elle seule à lutter? Wickham ne pouvait s'engager si avant; mais la réponse de lord Grenville fut tout à fait encourageante :

« Il ne saurait y avoir aucune difficulté à ce que vous donniez au prince l'assurance que, dans les deux cas, Sa Majesté serait disposée, suivant les circonstances, à adopter les mesures les plus propres à lui permettre de continuer ses efforts; vous vous considérerez comme autorisé en semblable occurrence à agir par provision dans ce sens, selon les nécessités du moment [1]. »

En attendant, l'Angleterre servait la cause commune de tout son pouvoir; le 12 mai, lord Grenville envoie cinquante mille francs à Condé; le 22, il nomme le colonel Crawfurd attaché militaire auprès du prince, avec mission de pourvoir à tous les besoins des corps émigrés; il croit pouvoir faire quelque fondement sur les promesses de l'Autriche :

« ...Vous apprendrez par le colonel Crawfurd quelles sont les espérances entretenues par les officiers autrichiens sur la possibilité de profiter des dispositions actuelles de la Franche-Comté et des autres provinces frontières de France. Je me contenterai donc de vous dire à ce sujet que, d'après les dépêches de Vienne qui sont arrivées avec le traité signé dans cette ville pour la garantie de l'emprunt autrichien, il semble que les vues des Autrichiens soient encore dirigées sur la Franche-Comté, et l'on a donné à sir Morton Eden l'assurance formelle qu'à une période ultérieure de la campagne le prince de Condé sera lancé en avant dans cette province, avec un corps autrichien pour l'appuyer et avec pleins pouvoirs d'agir suivant les exigences du moment [2]. »

A la même époque, Wickham eut avec Condé une conversation des plus intéressantes. Pour la première fois il y eut entre ces deux personnages un échange de vues à peu près complet, tant sur l'état du parti royaliste que sur les projets annexionnistes attribués aux alliés. Condé n'avait pas encore

[1] Lord Grenville à Wickham, 8 juin 1795.
[2] Lord Grenville à Wickham, 22 mai 1795.

reçu de réponse sur les demandes de secours qu'il avait adressées à Vienne, mais les officiers autrichiens lui témoignaient plus de respect et de confiance. D'après lui, si l'on confiait aux princes le secret des négociations de Paris que venait de lui révéler Wickham, ils le rediraient à quelqu'un de leur suite; et cependant il ne saurait répondre pour eux que dans les cas où l'on n'aurait pas le temps d'aller les consulter. Condé en vint de lui-même à parler du parti constitutionnel :

« .....Le prince de Condé me dit que lui et les autres princes avaient toujours tenu le même langage, — mais que ces messieurs (les constitutionnels) n'avaient jamais jugé à propos de faire un pas en avant.....; que la Fayette serait amnistié comme les autres, mais qu'il ne devrait jamais mettre le pied en France, car il était certain qu'*il ne pourrait jamais traverser seul la première province*... Le prince tomba d'accord avec moi que tout se réduisait, en ce qui les concerne, à calculer dans quelle mesure il était utile pour le moment de s'assurer leurs services.

« Il parut persuadé qu'ils n'avaient pas seulement de l'influence dans le Jura, mais qu'ils tentaient d'y faire une contre-révolution d'après leurs propres principes.

« Si l'un de leurs chefs était disposé à faire sa soumission, il voudrait que le jeune duc d'Orléans fût le premier.

« Il sembla particulièrement anxieux de savoir si les Autrichiens ont l'intention d'entrer en Alsace et en Franche-Comté et de prendre possession de ces provinces en leur propre nom. Il condamna une telle mesure, disant qu'elle détruirait nécessairement tous les avantages que l'on pouvait retirer de l'emploi d'un corps français, et ajouta que les Autrichiens gagneraient bien plus par la plume que par le sabre.

« Il dit qu'il ne pouvait rien savoir du général Clerfayt sur ce sujet.

« Il a cru comprendre que les Autrichiens veulent garder la Franche-Comté, l'Alsace et la Lorraine, et il suppose que la cour de Londres doit être d'accord avec eux.

« Il dit qu'il ne voulait pas essayer de me sonder, mais qu'il désirerait vivement savoir les intentions réelles ou plutôt les exigences de la cour de Londres. Je lui dis qu'il les connaîtrait en

étudiant attentivement la déclaration de Sa Majesté d'octobre 1793, qu'il me sembla totalement ignorer.....

« Je regrette de dire que le prince ne me paraît pas très-bien entouré, et qu'il y a beaucoup de cabale et d'intrigue parmi ses officiers, qui ne sont pas populaires dans l'armée.

« Quant au prince lui-même, il est extrêmement prudent et réservé, — et le duc de Bourbon, qu'il consulte sur tout, l'est encore plus [1]..... »

Deux faits importants résultent de cet entretien : Condé n'entendait se servir des constitutionnels que pour les empêcher d'être nuisibles à la cause, et non pour qu'ils lui fussent directement utiles; il n'hésitait pas à s'associer à une entreprise qui devait avoir pour conséquence, selon lui, la cession de trois provinces françaises à l'Autriche, et s'il se plaignait de quelque chose, c'était seulement de ce que l'Autriche, en déclarant siennes ces provinces dès la première invasion, aliénerait beaucoup de partisans à la royauté. Ainsi, du moment où Condé acceptait le secours des alliés, il était prêt à tout leur accorder : il consentait au démembrement de son pays, sous la condition que lui et toute sa famille seraient rétablis dans leurs prérogatives. Était-ce aveuglement ou calcul? pensait-il que la restauration de la monarchie légitime impliquait l'intégrité du territoire français, et mettrait les puissances dans une impossibilité morale d'exiger de Louis XVIII des cessions qui l'affaibliraient? Ce serait la seule excuse d'une condescendance aussi odieuse chez un prince français; mais rien n'autorise à l'admettre, et l'on verra plus loin l'héritier du grand Condé persévérer dans les sentiments que révèle chez lui son entretien avec Wickham.

Quant à la cour de Vienne, elle ne partageait nullement cette manière de voir : elle poursuivait par tous les moyens la satisfaction de ses propres intérêts, mais ne s'attachait pas à servir ceux de ses alliés ni de ses protégés :

[1] Wickham à lord Grenville, Müllheim, 25 mai 1795. — Reçu à Londres le 7 juin.

« ...La tendance naturelle de l'opinion en France est certainement d'aller à une monarchie; mais qu'il s'agisse du rétablissement de l'ancien régime, c'est plus que je n'en puis dire : je regrette de dire que, même parmi les royalistes, il se rencontre une aversion marquée pour S. A. R. Monsieur, et cependant, si les choses suivent leur cours naturel, nous ne devons pas oublier que Monsieur est *de jure* régent de France. La cour de Vienne (comme vous le verrez par la lettre de sir Morton Eden) n'a pas confiance dans les princes français, et vous pouvez être assuré que ce cabinet est bien plus anxieux d'établir en France un gouvernement QUELCONQUE avec lequel il puisse traiter à des conditions raisonnables, que de travailler à la restauration de l'ancienne monarchie légitime, comme il le devrait[1]..... »

Néanmoins, à la fin du mois de mai 1795, quelles que fussent les intentions intimes des alliés, le plan de Wickham était sur le point d'aboutir : Paris promettait un mouvement sérieux; l'expédition en Franche-Comté était décidée ; Condé avait reçu les secours nécessaires, et l'Autriche semblait pleine de bonne volonté; enfin, l'invasion de la Savoie devait se faire, quoique un peu tard, et Lyon était prêt à s'insurger. Mais chacun des éléments de cette vaste conception manqua successivement, souvent pour des causes futiles.

Dans toutes les négociations préparatoires qui viennent d'être relatées, Wickham était resté presque sans instructions de son gouvernement. Soit qu'il eût peu de confiance dans le succès de l'entreprise, soit plutôt qu'il se trouvât insuffisamment renseigné sur les dispositions des cours européennes et sur les détails de la négociation engagée par son représentant, lord Grenville s'était borné à approuver, dans une dépêche du 5 mai, l'ensemble de la conduite de Wickham. Mais voyant l'importance que prenait l'affaire, il se décida à lui écrire avec plus de détails : il accueillit son plan, lui annonça l'expédition projetée à Quiberon, l'invita à se concerter avec le général Clerfayt pour insurger l'Est et faire une

[1] Trevor à Wickham, Turin, 26 mai 1795.

puissante diversion ; quant à Lyon, il lui laissa pleins pouvoirs. Quelques recommandations générales, empreintes d'un certain scepticisme et d'une réserve encore assez grande, lui parurent utiles :

« ...Si quelque explosion soudaine se produit, il semble probable que l'on trouvera le moyen de communiquer directement avec nous sur toutes les matières difficiles, et, dans ce cas, nous serions à même de prendre des décisions appropriées aux diverses circonstances. Sans des informations de cette sorte, il paraît impossible de donner des instructions s'adaptant à tous les cas qui peuvent se présenter; tout ce qu'on peut faire, c'est de vous rappeler la connaissance générale que vous avez des dispositions de ce pays, laissant le reste à votre discrétion, s'il vous était nécessaire de prendre des décisions à l'improviste. Bien entendu, vous ne sauriez ni accepter ni proposer de conditions précises en vue de la paix, dans le cas d'un changement quelconque de gouvernement, ni au nom de Sa Majesté, ni surtout au nom des alliés de Sa Majesté ; il ne saurait être nécessaire de rien dire sans en référer ici sur le sujet très-délicat des indemnités. Il serait fort à désirer que l'on pût établir un système de gouvernement qui présentât quelques chances raisonnables de stabilité, autant que l'on peut rechercher la stabilité en présence des innombrables difficultés que tout gouvernement rencontrera en France; peut-être cependant le désir général de repos qui succède habituellement à de tels orages rendra-t-il la tâche moins difficile qu'elle ne paraît devoir l'être tout d'abord[1]..... »

La réserve de lord Grenville n'était pas absolue; il rapportait avec complaisance une petite anecdote qu'il disait tenir d'une source absolument digne de foi. En se rendant à Berlin, Hardenberg avait, paraît-il, rencontré à Francfort un diplomate auquel il avait confié que Pichegru et Merlin de Thionville songeaient à proclamer Louis XVII; lui, Hardenberg, allait demander au roi de Prusse de les appuyer. Lord Grenville attribuait ce projet à l'action des constitutionnels, *d'accord avec Barthélemy :* voyant la perte certaine de la Convention,

[1] Lord Grenville à Wickham, 9 juin 1795.

ils cherchaient à empêcher les alliés de faire prévaloir leurs vues et préparaient une régence qui leur permettrait de reprendre un rôle dirigeant.

Au moment même où lord Grenville écrivait cette dépêche, tous les rêves de Wickham s'évanouissaient. Jusqu'au dernier instant il avait cru devoir cacher aux princes ce qu'il faisait : à vrai dire, il eût été bien embarrassé de leur rien confier, car il ignorait lui-même ce qui se préparait à Paris; il continuait à voir les constitutionnels avec beaucoup de défiance, mais sentait qu'ils pouvaient être utiles, qu'en tout cas ils étaient à craindre. Aussi travaillait-il à les rapprocher des princes. L'un d'entre eux, M. de Monciel, vint le trouver pour lui offrir ses services; il tomba d'accord avec Wickham sur les exagérations et les imprudences de Lameth, déclara qu'un bon Français ne pouvait hésiter à s'unir à la cour de Londres dont il croyait les intentions très-honnêtes. Wickham, le voyant dans de si bonnes dispositions, sonda un peu le terrain et s'engagea à se renseigner sur les intentions des princes, sur l'accueil qu'ils feraient aux constitutionnels repentants :

« ... Je lui ai demandé si lui-même et d'autres membres dirigeants du parti avec lequel il avait agi seraient disposés à faire leur soumission en forme à leurs princes. En employant le mot *soumission*, je lui dis que je l'entendais dans son véritable sens et dans toute sa compréhension; qu'il ne devait y avoir aucune intention de traiter sur un pied d'égalité, mais une loyale reconnaissance de leurs torts, faite avec toutes les expressions de bienséance et de respect que l'on eût employées en d'autres temps. Il répondit à cela qu'avant de s'engager à rien il lui fallait être assuré que ses amis et leurs offres ne seraient pas repoussés avec dédain. J'accordai que là était la véritable difficulté, car il était à peine possible, et aucun homme se vantant d'être un bon Français ne pouvait considérer comme *juste*, que les princes fissent d'abord avec eux des conventions formelles; mais j'ajoutai qu'ayant déjà reçu l'assurance que les princes étaient disposés à agir dans toutes les matières concernant leur malheureux pays avec tous les tempéraments et toute la modération que les circonstances semblent particulièrement

exiger, j'irais un peu plus avant et que je tenterais de les sonder sur ce cas spécial..... que je n'entreprendrais pas de faire des offres réelles, mais que je me bornerais absolument à me renseigner sur leurs opinions et leurs intentions générales à cet égard[1]..... »

Quelques jours plus tard, Wickham expliqua à lord Grenville que, s'il travaillait à réconcilier les constitutionnels avec le prince de Condé, ce n'était que pour les empêcher de se jeter à la traverse des mesures qu'il préparait, et pour diviser leur parti : dans sa dépêche du 6 juin[2], il se complaît à exposer cette combinaison machiavélique, laissant percer à chaque ligne le désir de ruiner la puissance française.

A Berne, on poursuivait donc l'union apparente pour produire la désunion, sous l'influence d'une méfiance plus ou moins justifiée à l'égard des constitutionnels; à Paris, l'opinion royaliste n'était guère mieux formée : elle comportait des nuances diverses qui empêchaient l'unité de vues et l'unité d'action. Deux rapports de Vincent mettent ce point en pleine lumière :

« Paris, 23 mai 1795.

« Tout est ici perdu, et un instant peut tout sauver; les mesures sont prises pour cela; je vous nommerai bientôt la personne dans la Convention qui mène cette affaire. Nous aurons un Roi, je serai prévenu trois jours d'avance de l'événement..... Il y a trois partis dans la Convention : le premier et le plus fort est celui des Jacobins et des membres des comités révolutionnaires qui demandent le duc d'York pour s'assurer de l'amnistie, et leur plan absolument égoïste a leur salut pour objet. Barnabé est pour le premier.

« Deuxième plan. Les vrais amis de la monarchie, qui veulent un Roi, mais un gouvernement purgé des abus de l'ancien régime, réclament la proclamation du fils de Louis XVI.

« Troisième plan. Ceux qui craignent les dangers d'une régence ambitieuse et qui préfèrent à un enfant le caractère prononcé du

[1] Wickham à lord Grenville, Müllheim, 25 mai 1795. — Reçu à Londres le 7 juin.

[2] Voir aux *Pièces justificatives*, C.

comte d'Artois, mûri par l'expérience des hommes et des choses, et surtout par le malheur... voudraient qu'il fût proclamé avec la forme du gouvernement anglais ou des deux Chambres [1]. »

« Paris, 4 juin 1795.

« ...On croit que l'arrestation de Cormatin et de quinze chefs des chouans était concertée et n'est qu'un prétexte pour recommencer les hostilités, ainsi que la Vendée (*sic*), afin de terminer ce grand procès et de parvenir à rétablir sur-le-champ le Roi sur le trône. C'est un plan des huit meneurs, et le 25 de ce mois républicain, le 13 juin, est le jour arrêté pour cela, celui pris pour nous donner un gouvernement. On nous annonce trois formes à proposer : le gouvernement vénitien avec un doge et un sénat composé de 24 membres; le second, le gouvernement américain, et le troisième, un gouvernement anglo-américain, avec deux chambres. Mais aucun ne sera adopté que l'ancien monarchique, dans toute son étendue.

« Quelqu'un de bien instruit m'a assuré que le Dauphin sera proclamé roi; que M. le comte d'Artois et le frère du roi d'Espagne auront la régence. Il sera établi un gouvernement militaire, un lieutenant général du royaume et un généralissime. On nomme le prince de Condé à l'une et le duc d'York à l'autre...

« Nous touchons décidément à un dénoûment, et il sera heureux. L'opinion publique est bien prononcée pour un roi, et la troupe le désire [2]... »

Tous s'attendaient, au dire de l'agent royaliste, à un changement gouvernemental, mais il y avait trois partis en jeu, trois formes de gouvernement en question. A qui reviendrait la victoire? à quel type de constitution s'arrêterait-on? Il semblait que personne n'eût un désir bien vif de résoudre ce problème; on craignait sans doute que l'étude sérieuse des éléments dont on disposait n'eût pour seul résultat de mettre en lumière leur variété, leur opposition et le peu de probabilité qu'avait le succès dans de semblables conditions. Ce manque de précision dans les idées, de coordination dans les plans,

[1] Envoyé par Wickham à lord Grenville le 4 juin 1795.
[2] Envoyé par Wickham à lord Grenville le 16 juin 1795.

peut encore s'expliquer chez un agent inférieur tel que Vincent; on l'excuse difficilement chez un diplomate comme Wickham. Que Vincent se contentât d'affirmer que l'ancien gouvernement monarchique triompherait sans restrictions, rien de plus naturel; l'ardeur de ses sympathies lui faisait voir une réalité où il n'y avait qu'un rêve. Mais que Wickham se satisfît de si peu, qu'il ne sût même pas le nom du chef du parti sur lequel il fondait son espoir et laissait reposer les intérêts de son gouvernement, cela ne s'explique pas. C'est pourtant avec le plus grand sérieux qu'il transmit à Londres la lettre suivante de Vincent :

« Huit frotteurs sont occupés à Versailles à nettoyer les appartements. On fait gratter et ôter toutes les herbes entre les pavés dans les cours du château. On a fait suspendre la vente à Trianon.

« On va rétablir les anciens noms aux rues qu'on avait débaptisées [1]. »

On a vu, à une époque récente, certain parti préparer à Paris la réception d'un roi que l'on attend encore, et mettre ses carrosses en état pour l'amener à ses fidèles sujets; peut-être quelque diplomate avisé a-t-il alors prévenu son gouvernement que l'opinion publique tout entière réclamait ce roi bien-aimé. Mais Wickham est sans doute le seul ambassadeur qui ait agi au nom d'une coalition européenne sur la foi de semblables niaiseries.

On put croire que les autorités françaises avaient eu vent de l'échauffourée, car Gourgas, envoyé par Wickham à Paris, fut arrêté aux portes de la ville; il dut revenir sans avoir vu personne. Mais les mesures prises dans le courant de juin contre les montagnards motivaient seules la consigne qui avait fermé Paris à Gourgas. Les machinations de Vincent n'avaient eu d'autre théâtre que sa propre imagination. Au lieu d'une restauration monarchique, on eut la mort de Louis XVII, et

[1] 29 mai 1795. Envoyé à Londres le 4 juin.

c'est d'un ton un peu piteux que Wickham reconnut son erreur :

« Il est maintenant évident que M. Vincent avait été complétement trompé, d'une façon ou de l'autre, et je reconnais loyalement que, bien que l'histoire parût presque incroyable, il m'avait induit en erreur.

« J'ai fait de nouvelles enquêtes à son sujet; j'ai vu qu'il est réellement homme à ne point tromper intentionnellement. Je suppose que trois années de séjour à Paris pendant une révolution comme celle-ci doivent avoir jeté le désordre dans son intelligence. Il n'y a pas d'autre moyen de l'expliquer.

« Je crois que M. Gourgas a échoué une seconde fois dans ses tentatives pour aller à Paris.

« L'affaire des chouans est une réelle calamité.

« S'ils avaient seulement attendu pour se déclarer l'invasion de l'Est, je crois qu'ils auraient réussi.

« Reste à voir quel sera l'effet de la mort du malheureux jeune roi. — Il est impossible de faire aucune conjecture [1]... »

Si Paris faisait défaut, Lyon restait encore : à la rigueur, cela pouvait suffire, si toutefois l'Autriche lui prêtait son concours.

Dans ses instructions à Wickham en date du 8 juin 1795, lord Grenville se posait deux questions : Que faire si Lyon se voit contraint de s'insurger à la suite de mesures hostiles prises par la Convention? En toute autre occurrence, faut-il pousser les royalistes à une action immédiate, ou les retenir?

Ces deux éventualités seules étaient à examiner : il allait de soi qu'au cas où les alliés passeraient la frontière, il faudrait à tout prix les appuyer par des insurrections locales, générales même, s'il était possible.

Quant à la première hypothèse, Grenville n'hésite pas à confier à Wickham des pouvoirs illimités « pour donner, s'il y a lieu, tous secours quelconques, en vue d'amener les Lyonnais à se défendre...; même dans ce cas, l'entente

[1] Wickham à lord Grenville, 16 juin 1795. — Reçu à Londres le 3 juillet.

avec Condé serait désirable, mais la conduite à tenir est si clairement indiquée qu'il ne faut pas perdre un seul instant, sous prétexte d'attendre son avis ». Les relations avec les puissances coalisées sont d'ailleurs bonnes; on espère que l'Espagne restera dans l'alliance; la Sardaigne et Naples se montrent persévérants; un traité vient d'être signé entre Sa Majesté Britannique et les deux cours impériales. Cependant il y a beaucoup d'incertitude dans les plans militaires de l'Autriche :

« ...Je doute que le colonel Crawfurd ait reçu du général Clerfayt des explications assez précises... pour servir de fondement à une action à Lyon, action qui reposerait sur l'espoir d'un appui venant à un moment donné, ou dans une direction déterminée qu'il faudra ultérieurement fixer. On peut certainement dire que les deux points en question sont corrélatifs; — que, si une contre-révolution se produit à Lyon de façon à appeler l'attention de la Convention de ce côté, M. Clerfayt serait probablement plus disposé que maintenant à agir avec force et vigueur; tandis que, d'autre part, si les Autrichiens prennent l'offensive sur un point quelconque, il y aurait bien moins de danger à encourager une explosion à Lyon. Mais si l'on fait dépendre ces deux entreprises l'une de l'autre, de façon que l'une ne commence pas sans que l'autre soit certaine, il est fort à craindre que la campagne se passe en inaction, et que l'occasion présente échappe[1]... »

Sur le second point, il semble difficile à Grenville de répondre; sans doute la Bretagne et la Vendée trouveraient un grand encouragement dans une insurrection lyonnaise, mais il ne faut pas précipiter les choses au point de compromettre par une action isolée un plan aussi sérieux. Wickham seul peut juger s'il vaut mieux pour le royalisme exciter Lyon à la résistance, « sans être plus certain que la sagesse ne permet de l'être encore, d'une coopération active venant de l'extérieur ».

Ce qui domine dans cette dépêche, c'est sans aucun doute

[1] Lord Grenville à Wickham 8 juin 1795.

une vive appréhension que tout vienne à manquer au dernier moment. On avait alors plus d'une raison de croire qu'il en serait ainsi; au lieu de cette action concertée à l'est et au sud, sur laquelle on fondait tant d'espérances, on parlait déjà de mouvements isolés; l'incertitude et l'hésitation étaient partout. Un instant, il fut question de n'envoyer que dix à douze mille hommes en Savoie : « Cela ne peut amener que désappointement[1]. » Peu après, Wickham déclare qu'une tentative de soulèvement de l'Est entreprise par Condé seul serait impraticable[2]. Dans l'armée autrichienne, la jalousie éclate de toutes parts contre le prince; on exige que toutes les communications qui lui sont adressées passent par les mains du général en chef et du commandant de l'aile gauche, dont Condé fait partie[3]. Lorsque Wickham reçoit la dépêche de Grenville du 22 mai, il voit avec une « satisfaction infinie » que l'Autriche a l'intention de mettre loyalement en avant les princes français, car rien de sérieux n'est possible sans cela[4]; il semble certain désormais que Condé n'agira pas seul, et l'on peut s'en féliciter. Mais, à peine consolé de ce côté, Wickham exprime de nouvelles craintes; la conduite des émigrés est telle qu'ils peuvent tout compromettre, non-seulement avant, mais même pendant l'expédition. Les prêtres dont on se sert réclament la restitution de leurs biens plutôt que le rétablissement de l'Évangile[1]; tous sont imprudents; les plus vieux sont « aussi mauvais que les autres (*as bad as the rest*[4]) ». Quelques-uns ont songé à se faire livrer le château de Joux, mais Wickham a pu arrêter l'affaire à temps. Les rivalités et les jalousies se multiplient à plaisir :

« ...Le ton et les manières des soldats du prince de Condé sont bien différents de ce qu'ils devraient être, et, quant à présent, il est difficile de concevoir le ton de leurs conversations sans les avoir

[1] Wickham à lord Grenville, 6 juin 1795.
[2] Wickham à lord Grenville, 15 juin 1795.
[3] Wickham à lord Grenville, 4 juin 1795.
[4] Wickham à lord Grenville, 15 juin 1795. — Reçu à Londres le 3 juillet.

entendues. Il faut cependant absolument que cela change avant l'entrée en France, sous peine des plus grands maux. Le prince le sait bien, mais il n'a pas le courage de chercher à s'y opposer... Il en est de même à Lyon[1]... »

L'esprit d'intrigue des royalistes passe toute imagination :

« ... Votre Seigneurie se tromperait étrangement si elle jugeait des émigrés de ce pays par les meilleurs d'entre ceux que vous avez vus à Londres, ou de l'autorité et de l'influence qu'ont sur eux les princes français par celles que le gouvernement de Sa Majesté a toujours exercées depuis leur arrivée en Angleterre. Ils me semblent vraiment former une nation à part et n'avoir rien de commun avec les autres.

« J'espère encore qu'avec de la patience et de l'habileté, nous viendrons à bout de cet esprit d'intrigue. Si le prince avait auprès de lui une personne capable de conduire cette affaire dans tous ses détails, il n'y aurait rien d'aisé comme cela, car on pourrait facilement seconder ses plans, et concentrer sur un point tous les renseignements et toutes les informations. Le prince lui-même s'acquitterait aisément de cette tâche; mais, en fait, il n'est pas le maître, et il est aussi soumis aux volontés impérieuses de sa noblesse que nos anciens souverains l'étaient à celles de leurs barons féodaux[2]... »

Malgré tous ces tiraillements, on en était presque arrivé à être prêt à l'action; sans doute les dissensions intestines du parti royaliste auraient leur contre-coup sur la conduite de l'insurrection, mais il est de la nature même des conspirations d'être d'une organisation difficile; luttant pour renverser un gouvernement, chacun se croit appelé à gouverner lui-même : d'où l'anarchie, et le plus souvent l'échec. Cette fois, il s'ajoutait à cela une autre difficulté : quel que fût l'enthousiasme, la Franche-Comté ne voulait pas agir sans Lyon; les Lyonnais déclaraient « péremptoirement » qu'avant de prendre les armes, ils désiraient qu'une armée étrangère se montrât, en état de les protéger. Et Wickham ajoutait :

[1] Wickham à lord Grenville, 15 juin 1795.
[2] Wickham à lord Grenville, 11 juillet 1795. — Reçu à Londres le 6 août.

« Votre Seigneurie remarquera que tel a été l'avis constant de M. de Précy; c'est celui des habitants sensés avec lesquels j'ai causé... Le motif en est la prudence, non la crainte... La Savoie leur est aussi nécessaire qu'ils le sont à la Franche-Comté, et la Savoie, malgré ses bonnes dispositions, ne peut ni ne doit prendre les armes jusqu'à ce qu'elle voie une armée de ce côté-ci des Alpes[1]. »

C'était donc à l'Autriche à donner le signal, et l'Autriche hésitait à ouvrir la lutte par le Midi, où s'était postée une forte armée républicaine; pis encore : au lieu de diriger ses armées sur Lyon par la Savoie, elle préférait leur faire remonter le cours du Var. « C'est par le nord qu'il faut prendre le sud de la France », avait dit Conway en 1792; le général Devins se décida enfin pour la Savoie, dans un intérêt stratégique d'abord, puis parce qu'il serait ainsi plus promptement à portée d'appuyer les Lyonnais.

Chose singulière, on se préparait de part et d'autre sans avoir la moindre confiance dans les dispositions des princes à l'égard de leur peuple. Wickham avait exprimé le désir d'avoir des pouvoirs de Monsieur :

« Je n'entendais par là, écrivait-il quelque temps après[2], que d'avoir entre mes mains, sous une forme telle que je pusse la produire au besoin, l'assurance formelle de sa part qu'il serait disposé à accorder une amnistie sur les bases proposées dans les notes sur le mémoire.

« On m'a dit fréquemment que personne ne croirait l'amnistie possible, si on n'en voyait la promesse écrite de sa propre main. Une lettre à un individu quelconque suffirait.

« Votre Seigneurie verra par la note ci-jointe, que m'a remise le prince de Condé, que les vues des princes sont parfaitement conformes à celles des ministres de Sa Majesté sur ce point... »

Il y avait là de quoi se préoccuper.

Dans une lettre à Mounier, au mois de mai ou de juin, le comte de Provence avait bien parlé de sa « tolérance pour les

[1] Wickham à lord Grenville, 15 juin 1795.
[2] 16 juin 1795.

personnes » et de son « intolérance pour les principes ». Mais quoi de plus vague? où la considération des principes commencerait-elle à l'emporter sur celle de l'individu pour amener une condamnation, une proscription? Parmi les royalistes de 1795, il en était peu qui n'eussent pris quelque part à la Révolution. On avait bien parlé d'une amnistie générale dont on n'excepterait que les régicides. Mais qu'était-ce au juste que les régicides? qu'entendrait-on exactement sous le nom d'amnistie? Le désir de changement devait être bien vif chez les royalistes de l'Est pour qu'ils ne s'arrêtassent pas à des considérations aussi capitales, et que Wickham pût écrire : Tout est prêt pour le jour où un secours armé se présentera; les officiers de la garde nationale serviront d'intermédiaires entre le peuple et les chefs du mouvement; dans le Jura enfin, les prêtres n'ont qu'un mot à dire[1]. En même temps, par l'entremise de Condé et de Bourmont, Wickham entrait en relation avec les chouans : il leur envoya d'abord trois cents louis, promettant des secours ultérieurs si l'on réussissait à établir une correspondance avec Lyon.

Mais, dans la même dépêche, Wickham donnait quelques nouvelles inquiétantes : tout pouvait être compromis d'un instant à l'autre. Les forces autrichiennes lui paraissent insuffisantes et irrésolues du côté de Huningue; on prête aux Français l'intention de passer le Rhin; il est vrai que les agents royalistes exécutent ouvertement leur mission sur la frontière française; mais quel avantage y trouver a-t-on sans l'appui d'une armée étrangère? En Savoie, sur le point important, tout traîne en longueur :

« Je regrette de voir que les opérations du général Devins dans le Midi vont encore être probablement retardées. Si son entreprise contre la Savoie est ajournée beaucoup plus longtemps, les Autrichiens devront renforcer le prince de Condé de façon à lui permettre de descendre sur Lyon dès son entrée en Franche-Comté. Je considère ce mouvement comme absolument nécessaire pour

[1] Wickham à lord Grenville, 27 juin 1795.

donner confiance aux royalistes, car ce sera le moyen de leur faire voir que l'on fait réellement un grand effort pour les appuyer[1]... »

Le colonel Crawfurd venait de conclure un arrangement avec Condé, d'arrêter un plan de campagne avec Clerfayt :

« Si ce plan est suivi avec fermeté et vigueur, écrivait Grenville[2], il semble satisfaire à tout ce que l'on pouvait désirer; mais j'ai encore de vives appréhensions que l'ennemi ne trouve le moyen de détourner vers quelque autre côté l'attention de M. de Clerfayt... Il est néanmoins essentiel que rien ne soit négligé de notre part qui puisse faciliter l'exécution de ce plan. »

Le débarquement de Quiberon avait eu lieu : il fallait que Clerfayt empêchât l'armée du Rhin de se porter vers l'ouest. Mais, au moment où l'expédition projetée acquérait ainsi une nouvelle importance, un incident, en apparence secondaire, vint affaiblir les espérances de Wickham : le prince de Condé refusa d'écrire aux Lyonnais une lettre d'encouragement avant d'avoir d'abord reçu une lettre d'eux. Wickham racontait et appréciait ce fait avec un sentiment très-vif des inconvénients qu'il allait occasionner, et des tendances qu'il dénotait dans l'entourage du prince :

« Le colonel Crawfurd vous aura informé du résultat de la visite de Bayard à Müllheim, et du refus du prince de Condé d'écrire une lettre d'encouragement soit aux chefs de la garde nationale de Lyon, soit aux administrateurs du Jura, tant qu'ils ne lui auront pas écrit les premiers.

« Je comprends très-bien les sentiments du prince, et je n'entends nullement prendre sur moi de blâmer sa conduite dans cette occasion, mais il est *malheureux* que Son Altesse Sérénissime ne se soit pas laissé persuader d'agir autrement.

« On perdra un temps précieux. Dans l'intervalle, l'ennemi adoptera *en principe* la mesure même que j'aurais recommandée au prince... La Convention, comprenant le danger qu'elle court, est maintenant disposée à accepter les services de n'importe quel parti, les royalistes *purs* exceptés. — En outre, je doute fort qu'aucune

[1] Wickham à lord Grenville, 27 juin 1795. — Reçu à Londres le 24 juillet.
[2] 6 juillet 1795.

des personnes à qui je désirais voir s'adresser le prince puisse être aujourd'hui amenée à lui écrire, comme Son Altesse Sérénissime le désire.

« Elles n'ont aucune confiance dans ceux qui entourent le prince de Condé; en général, toutes les personnes de quelques poids restées dans cette partie de la France craignent le retour des émigrés, presque autant que la résurrection du pouvoir des jacobins, et, je regrette de le dire, la conduite de beaucoup de ceux que j'ai vus ne justifie que trop ces appréhensions.

« On ne peut convaincre le prince de cette vérité, et il est à déplorer que Son Altesse Sérénissime se laisse abuser par les faux rapports d'individus qu'elle ne devrait pas écouter un seul instant [1]. »

Ce n'était pas une simple question d'étiquette qui avait poussé Condé à agir d'une façon aussi impolitique : à Müllheim comme à Vérone, on se méfiait des entreprises où l'Angleterre se trouvait mêlée; on intriguait au mieux pour les empêcher d'aboutir. Chacun des agents de Wickham était successivement dénoncé et vilipendé par l'entourage du prince. Dégoûté de l'accueil fait à ses efforts si loyaux et si sincères, Wickham en était arrivé à se féliciter que Lyon semblât plus calme et ne résistât plus à la Convention; cependant il donnait encore l'ordre à Bayard d'agiter le Forez, Lyon même, d'après l'ancien plan. Un espoir lui restait : tout pouvait réussir, si Condé se montrait plus confiant. Cette fois, ce fut d'ailleurs que vint l'obstacle. Grenville, tout heureux des premiers résultats obtenus à Quiberon, pressait Wickham d'organiser la diversion en Franche-Comté [2]. Il n'en était déjà plus question à Vienne.

[1] Wickham à lord Grenville, 10 juillet 1795. — Reçu à Londres le 6 août.
[2] 24 juillet 1795.

CHAPITRE III

Mauvais vouloir de l'Autriche. — Négociations avec Pichegru et préparatifs pour le passage du Rhin. — Würmser prend ses quartiers d'hiver. — Arrêt de la correspondance avec les royalistes de l'intérieur.

(Juillet 1795-janvier 1796.)

L'Autriche s'était toujours montrée peu enthousiaste d'un plan où ses armées joueraient un rôle secondaire et où les royalistes, ceux de Lyon comme ceux du prince de Condé, seraient le véritable pivot de la campagne. Elle craignait qu'il n'en résultât pour elle une diminution forcée de ses prétentions à une indemnité; elle craignait aussi que ce plan ne profitât plus à l'Angleterre, qui payait, qu'à la cour de Vienne, qui se faisait payer. Cependant l'autorité que donnait à la Grande-Bretagne son traité de subsides avec l'Empereur, l'ampleur et la réalité de la combinaison imaginée par Wickham, l'emportèrent un instant, en apparence au moins, sur ces considérations : l'Autriche consentit à envoyer Devins en Savoie, Condé en Franche-Comté. Mais elle ne le faisait qu'à contre-cœur. Le premier prétexte venu lui suffit pour revenir sur ses promesses.

On connaît le tableau fait par Wickham des dispositions des royalistes et de leur esprit d'intrigue; sa dépêche, communiquée à Vienne, y fournit une arme aux adversaires de son plan. Sir Morton Eden lui écrivit qu'on ne devait plus songer à voir Condé diriger l'expédition de Franche-Comté; peut-être emploierait-on le prince ultérieurement, mais seulement après que l'armée autrichienne aurait fait la plus grosse part de besogne sous le commandement du général Bellegarde. Quant à Devins, la saison paraissait trop avancée pour l'envoyer en

Savoie, le passage des montagnes étant difficile vers la mi-septembre :

« ...Le chevalier d'Artès est arrivé hier avec votre lettre... Bien avant que l'expédition sur la côte de France fût entreprise, mon but principal était de pousser cette cour à quelque vigoureuse tentative du côté de la haute Alsace; la nouvelle du débarquement et la nécessité d'une diversion puissante m'ont donné de nouveaux arguments pour réclamer l'exécution des promesses qui m'ont été données il y a longtemps. La tentative, j'en ai confiance, va être faite immédiatement. Le général Bellegarde, qui vous porte une lettre de moi, part ce soir avec les ordres de l'Empereur pour les dispositions à prendre.

« ...On n'a pas l'intention de faire avancer sur-le-champ l'armée du prince; sur ce point, le ministère a longtemps eu la même opinion que le colonel Crawfurd vous a exprimée, et vous sentirez que votre lettre du 10 juillet à lord Grenville ne me permet pas de détruire les préventions sur lesquelles elle est fondée. Son armée est considérée comme trop faible pour agir par elle-même, et elle ne serait pas suffisamment renforcée avec trois régiments de cavalerie, comptant en tout douze cents hommes, et par quelques corps hongrois, si l'on pouvait amener cette cour à les accorder. Si, comme vous le dites, les personnes de poids, restées dans les provinces de France qui sont à votre proximité, craignent le retour des émigrés autant que la résurrection du pouvoir des jacobins, aucune insurrection n'est à espérer; l'armée serait vouée à une destruction immédiate, et nos espérances de ce côté s'évanouiraient. Tout ceci est parfaitement connu des ministres, et, par conséquent, toute tentative pour les amener à confier l'expédition au prince de Condé serait infructueuse; je ne puis, conformément à mes instructions, et particulièrement après l'impression que m'ont produite vos lettres, proposer cette combinaison tant qu'il y a espoir de voir les Autrichiens prendre l'offensive. Ils s'en tiennent à promettre que, lorsque l'armée impériale sera suffisamment avancée pour rendre la chose opportune et praticable, le prince sera employé avec tel renfort que le permettront les circonstances, et avec pleins pouvoirs pour agir suivant les exigences du moment[1]... »

[1] Sir Morton Eden à Wickham, Vienne, 30 juillet 1795.

Wickham se sentit blessé au vif par les termes de cette dépêche : il est toujours pénible de se voir accusé d'avoir soi-même compromis, ne fût-ce que par quelque excès de plume, la cause que l'on chérit. Il écrivit à sir Morton Eden, cherchant à se justifier et affirmant la possibilité d'établir l'accord entre les princes et les royalistes restés en France, tous plus ou moins compromis dans l'œuvre de la Révolution :

« La conviction intime que j'ai de l'importance de la campagne actuelle et de la mesure à prendre, de la nécessité qu'il y a d'éviter tous les obstacles qui peuvent s'opposer à son entière exécution, m'a seule amené à exprimer mes plaintes en termes aussi forts, parce que je sentais et je savais qu'il y avait beaucoup de personnes prêtes à exploiter déloyalement la conduite dont je me plaignais et à présenter à la cour de Vienne, comme un mal irréparable, ce dont j'espérais fermement venir à bout...

« Il est vrai que j'ai dit expressément que le retour des émigrés était craint par beaucoup des personnes dirigeantes *restées* en Franche-Comté, autant que celui des jacobins.

« Mais cette expression aurait dû être suivie de deux réflexions, que j'aurais certainement faites si j'avais pu penser qu'il fût possible de rejeter à ce point le prince de Condé à l'arrière-plan. La première est que toutes les personnes DIRIGEANTES qui *sont* actuellement dans l'intérieur sont nécessairement celles qui ont plus ou moins contribué à la révolution ou joué un rôle dans quelqu'une de ses phases, et qu'aucunes relations ne se sont encore établies entre ces personnes et leurs princes touchant les intentions et l'attitude future de ces derniers... La seconde, que le grand but pour lequel j'ai si longtemps travaillé, et qui m'a rendu si particulièrement anxieux de m'assurer entre autres les services de M. de Monciel, est l'établissement de ces relations sur une base convenable; ce qui, j'en suis parfaitement sûr, aurait pour effet immédiat d'atténuer toutes les préventions et les méfiances, et répandrait sans retard une réelle confiance [1]... »

Et Wickham citait un personnage de Lyon qui avait consenti à écrire à Condé, ce prince s'étant refusé à engager la

[1] Wickham à sir Morton Eden, Müllheim, 6 août 1795.

correspondance. Le peuple avait pour Condé le plus grand respect, tandis que les Autrichiens en Alsace, les Anglais en Provence étaient universellement détestés. Il était donc indispensable de produire Condé. Enfin, si l'Autriche abandonnait l'idée d'aller en Savoie, toute espérance d'appuyer les royalistes était détruite, car les Piémontais, que l'on pensait à faire agir seuls, étaient notoirement insuffisants.

Wickham avait raison; s'il n'avait pas assez développé sa pensée dans sa dépêche du 10 juillet, si, sous le coup d'un ressentiment très-explicable, il avait exposé la situation sous des couleurs un peu vives, il n'en est pas moins vrai que toute personne voulant voir clair pouvait démêler dans sa lettre l'exacte vérité. Les relations de l'Autriche avec les émigrés duraient depuis assez de temps pour qu'elle sût exactement à quoi s'en tenir sur leur valeur et leurs exagérations. Si elle alléguait que l'armée de Condé était trop faible pour opérer seule en Franche-Comté, elle le savait depuis plusieurs mois et n'avait nul besoin d'entretenir le doute sur ses intentions à cet égard. A dire vrai, elle saisissait la première occasion pour mettre Condé et tous les royalistes à l'écart; la meilleure preuve en est dans ce qu'elle renonçait aussi à l'*idée* seule d'une expédition en Savoie, ce qui ne pouvait guère s'expliquer par le même motif, c'est-à-dire par l'insuffisance de l'armée de Condé. Quant à prétexter que le retour des émigrés n'était pas toujours attendu avec faveur en France, il y avait trois ans que l'Autriche devait s'en douter.

Lorsque Wickham reçut la dépêche de sir Morton Eden, il venait de prendre avec Condé ses derniers arrangements pour soutenir les royalistes du Forez et de la Franche-Comté : au premier signal, ceux-ci devaient tomber sur Saint-Étienne, et y piller la manufacture d'armes. Précy prendrait alors le commandement et serait bientôt rejoint par le duc d'Enghien. En attendant, Lyon se tiendrait tranquille et simulerait une soumission au Comité de Salut public, pour amener celui-ci à établir dans la ville des dépôts de munitions qui seraient une ressource

précieuse au jour du soulèvement. Cette attitude toute préparatoire se prolongerait jusqu'à ce que le général Devins eût forcé Kellermann à la retraite; Lyon fermerait alors ses portes, et le sort du midi de la France serait décidé[1].

Ce plan offrait encore quelques chances de réussite, mais à la condition qu'une armée autrichienne au moins entrât en France. C'est donc de ce côté que devaient se tourner tous les efforts de Wickham. Il alla voir le général Bellegarde pour obtenir de lui une prompte invasion de la France. Il n'eut guère lieu d'être satisfait de cette entrevue :

« J'ai eu le vif regret de constater qu'il n'a aucun pouvoir pour prendre une résolution, ni même pour encourager l'action dans un sens quelconque, mais que tout sera probablement décidé à Vienne, ou par le général Würmser à son arrivée ici, bien après mon départ, par conséquent[2]. »

Soulever les provinces de l'Est était aisé, mais ne présentait aucune utilité dans ces conditions; la chouannerie ne réussirait pas en Franche-Comté parce que la Révolution y avait eu beaucoup d'adhérents, que certains districts étaient encore fort excités contre la féodalité; on ne devait donc pas songer à y établir un système reposant sur la connexion naturelle entre le propriétaire et le fermier, entre le seigneur et ses paysans. Pour rassembler et armer les royalistes, l'occupation du pays par une armée étrangère était nécessaire. Comparée aux promesses faites par Wickham, l'inaction des Autrichiens avait les plus mauvais effets; Barthélemy exploitait cette situation pour montrer le peu de confiance qu'il fallait accorder aux alliés.

Bellegarde confirma à Wickham ce que sir Morton Eden lui avait mandé des plans de l'Autriche relativement à Condé; l'agent anglais le pria d'autoriser ce prince à occuper les villes au nom de Louis XVIII et d'amener la cour de Vienne,

[1] Wickham à lord Grenville, 3 août 1795.
[2] Wickam à sir Morton Eden, Müllheim, 8 août 1795.

au cas où elle renoncerait à l'expédition de Savoie, à faire au moins une puissante diversion dans le Midi. Il appela également l'attention du général autrichien sur l'importance qu'il y avait à couper les communications de Paris avec la Suisse, disant que, si cela eût été fait un mois plus tôt, on n'aurait pas entendu parler de la paix conclue par l'Espagne. Mais l'accueil fait à ses invites ne lui laissa que peu d'espoir, et lui fit concevoir les plus sérieux soupçons sur la fidélité de la cour de Vienne : elle entendait borner ses efforts aux siéges de Huningue et de Neuf-Brisach; quant à Condé, on l'enverrait en Italie servir avec Devins; les royalistes étaient abandonnés :

« Le général Bellegarde m'a dit que, quels que fussent les ordres envoyés de Vienne, il avait été jusque-là moralement impossible au général Clerfayt de prendre l'offensive.

« Je me suis souvent risqué, quoique avec beaucoup de défiance, à communiquer à Votre Seigneurie mes soupçons sur la cour de Vienne. Je ne puis que les considérer comme absolument confirmés, tant par cette conduite que par l'inaction extraordinaire et injustifiable du général Devins, qui vient de rester en armes tout un mois sans essayer la moindre attaque contre l'ennemi; je pourrais ajouter aussi par la très-curieuse réponse de l'Empereur au *conclusum* de la diète.

« Je ne veux pas accuser par là ses ministres de vouloir directement trahir Sa Majesté, mais bien d'être incertains et timides au plus haut degré dans leurs conseils, et de faire des promesses répétées qu'ils savent ne pouvoir ni ne vouloir tenir.

« J'entends que, dès le début de la négociation prussienne, ils n'ont jamais songé sérieusement à attaquer les Français sur le Rhin et qu'ils n'ont jamais eu l'intention d'engager la grande armée.

« Pour former mon opinion sur ce point, je me suis fondé, outre mes observations personnelles, sur les deux considérations suivantes, que j'ai souvent eu l'honneur de soumettre à l'attention de Votre Seigneurie :

« 1° L'entière sécurité du gouvernement français, qui, s'il se défiait réellement des Autrichiens ou soupçonnait le moins du monde

que leurs prétentions fussent sérieuses, n'aurait jamais laissé la Savoie et la Franche-Comté sans défense, comme elles le sont maintenant;

« 2° Ce fait que les personnes les plus intelligentes dans les divers gouvernements de la Suisse, toujours bien informées sur ce qui les touche de si près, étaient très-décidément de cette opinion et y conformaient leur conduite.

« Quant à l'attaque à laquelle on songe maintenant, je suis persuadé que ce n'est qu'une expérience et que, pour cette raison, elle n'aura aucun effet utile[1]... »

Wickham avait l'occasion de lire une correspondance privée et très-confidentielle de Barthélemy; après avoir traité la cour de Vienne d'astucieuse et de perfide, l'ambassadeur français avait changé de ton et en parlait maintenant « avec un certain respect; il montre l'Empereur dupe des cours de Londres et de Saint-Pétersbourg. Je ne doute pas que ce ne soit là le préliminaire de quelque offre secrète de négocier, ou que l'on n'ait déjà insinué la chose et qu'elle n'ait pas été *absolument* rejetée[2]. » Et cependant que ne devait-on pas attendre du passage du Rhin par 70,000 ou 80,000 Autrichiens! Au moins pouvait-on se féliciter de n'avoir pas compromis Lyon sur la foi de quelques paroles échappées à Devins[3].

Mais si Wickham se voyait ainsi amené à renoncer à tout espoir d'opérations actives immédiates, il se ménageait pour l'avenir de nouvelles ressources : le 14 août, eut lieu la première entrevue de Fauche-Borel avec Pichegru. Wickham fournissait les fonds destinés à corrompre le général républicain[4]. D'autre part, Drake, agent anglais à Gênes, conférait avec Devins, non sur la date de l'expédition en Savoie, mais simplement sur la possibilité de cette expédition. Malgré ses

[1] Wickham à lord Grenville, Müllheim, 12 août 1795. — Reçu à Londres le 29 août.

[2] Wickham à sir Morton Eden, 8 août 1795.

[3] Wickham à lord Grenville, 12 août 1795.

[4] R. DE MONTGAILLARD, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 14. Paris, an XII.

déclarations antérieures, Devins n'était pas encore rallié à cette idée; Drake voulait essayer de le convaincre, mais il partait pour cette entrevue sans beaucoup d'enthousiasme ni de confiance, car c'était seulement à Vienne que l'on pouvait obtenir une solution :

« ...Je dois vous avertir... qu'aucune décision définitive ne peut être prise ici. Tout ce que nous pourrons, c'est de discuter si la chose est faisable; et vous pouvez être assuré que, quels que puissent être les opinions ou les désirs du général Devins, il ne saurait avancer d'un pas, faire mouvoir un soldat de la rivière de Gênes sans des ordres positifs *de Vienne,* quoique M. de Thugut ait pu dire que le général a *carte blanche* pour agir comme il lui plaît. Je désire établir ce fait dans les termes les plus clairs, parce qu'une assez longue expérience m'a appris que, lorsque la cour de Vienne ne veut pas agir, elle nous ballotte (*bandy*) en avant et en arrière, de Vienne au général et du général à Vienne. C'est donc à Vienne que votre plan doit être discuté, et c'est là *seulement* qu'on peut prendre une décision...

« ...Devins y voit beaucoup d'obstacles politiques et militaires... Je vous le dis pour que vous soyez préparé à ma prochaine lettre, qui, je le crains, détruira tout votre espoir de coopération en Savoie[1]... »

Ces appréhensions n'étaient que trop justifiées. Quelques jours plus tard, sir Morton Eden eut un entretien avec le baron de Thugut, qui, sous un apparent désir de voir aboutir les efforts des royalistes, lui cacha mal sa ferme intention de ne rien faire pour eux; sir Morton Eden croyait même utile d'inviter Wickham à se rendre à Vienne pour épuiser toutes les chances de succès; mais on refusait d'envoyer Condé en Franche-Comté, et quant à Devins, on l'invitait à reconquérir Nice ; tout au plus empêcherait-il Kellermann de morceler son armée pour en envoyer une partie sur Lyon[2].

Si l'Autriche renonçait à l'action, il en était de même des royalistes : les chefs du parti les mieux disposés en faveur de

[1] Drake à Wickham, Gênes, 16 août 1795.
[2] Voir aux *Pièces justificatives,* D.

la restauration étaient maintenant enclins à s'opposer à toute tentative d'insurrection en Franche-Comté, parce qu'ils étaient persuadés que le mouvement ne serait pas sérieusement soutenu [1]. A Paris, on consentait encore à faire quelque chose, mais à condition que les princes ni les émigrés n'en sauraient rien; de même à Lyon et en Franche-Comté :

« Quelques personnes qui sont maintenant à la tête des sections de Paris ont écrit à leurs amis de ce pays pour leur dire qu'elles réussiront sans aucun doute à rétablir la monarchie, pourvu qu'on les abandonne à elles-mêmes. Elles disent qu'elles sont déterminées à n'avoir aucune communication directe ou indirecte avec les émigrés et les princes, étant convaincues qu'il n'y a aucun fondement à faire sur leur discrétion.

« Ces lettres viennent de personnes qui sont en rapport avec le parti constitutionnel, mais elles sont complétement d'accord avec ce que j'ai appris récemment des habitants de Lyon et de la Franche-Comté... Je répète à Votre Seigneurie que, dans la plus grande partie de ces provinces, l'on craint les émigrés presque autant que les terroristes. C'est seulement par la religion, et en ne parlant de la royauté qu'*en termes généraux,* que l'on peut faire quelque chose de ce côté [2]... »

Dans le Jura, rien à faire : le découragement était général. Trevor écrivit de nouveau à Devins pour le presser d'entrer en Savoie. Mais l'époque des opérations offensives était passée : les républicains avaient profité des retards et des hésitations de l'Autriche pour transporter 15,000 hommes du bas Rhin sur les Alpes. Wickham lui-même fut gagné par le désespoir :

« Tout ce que je vois tend à me convaincre de plus en plus que l'attente des ministres de Sa Majesté de ce côté sera absolument déçue et qu'ils doivent compter principalement, sinon exclusivement, sur leurs propres efforts, leur vigueur et leur sagesse, pour amener une heureuse solution à l'état de choses actuel [2]. »

[1] Wickham à lord Grenville, 19 août 1795.

[2] Wickham à lord Grenville, 26 août 1795. — Reçu à Londres le 22 septembre.

Et Grenville lui ayant annoncé de nouvelles tentatives pour soutenir les Vendéens, en exprimant son désir de savoir « dans quelle mesure on pouvait compter sur la diversion sur le Rhin, si longtemps et si mal à propos différée[1] », Wickham lui répondit par ces mots, dont lui-même ne sentait pas encore toute la vérité :

« Tout espoir d'une coopération quelconque avec les royalistes et d'un appui efficace, autre qu'une diversion à leur donner, est maintenant entièrement hors de question.

« Quant à une diversion, quoique j'espère me tromper, je n'éprouve aucun scrupule à dire que je suis persuadé pour ma part qu'il n'y en aura point.

« ...Je ne crois pas que les Autrichiens osent passer le Rhin en face des forces qui sont maintenant assemblées contre eux[2]. »

A une action concertée on devait donc se résigner à substituer une action simultanée ; à un plan dont l'appui mutuel était la base, succédait le dessein d'organiser une série d'opérations isolées et indépendantes. Cela même resta un rêve.

Des renforts étaient en effet arrivés aux républicains ; mais, chose curieuse, ce mouvement n'avait commencé que le 20 août, et, dès le 16, les généraux autrichiens prenaient déjà l'alarme. Ils se préparaient au passage du Rhin, mais sans se presser, car depuis plusieurs mois qu'il en était question, ils n'avaient pas encore la grosse artillerie nécessaire; elle ne devait arriver que vers le 16 septembre, trop tard :

« C'est un triste rapport que je dois faire à Votre Seigneurie; il est peu propre à vous encourager à persévérer dans la voie des secours aux royalistes de l'intérieur.

« Mais, après les instructions qui m'ont été envoyées... et l'information que vous avez bien voulu me donner sur les intentions de Sa Majesté relativement à la côte de France, je ne me crois nullement autorisé à suspendre l'exécution des mesures que l'on a déjà adoptées... Il m'est impossible de dire quand viendra le moment

[1] Lord Grenville à Wickham, 21 août 1795.
[2] Wickham à lord Grenville, 6 septembre 1795.

où l'insurrection de Lyon éclatera. Des circonstances qu'aucune puissance humaine ne peut prévoir détermineront seules ce moment.

« Un succès marqué en Vendée paraît à cette heure le seul événement qui rende cette insurrection désirable, à moins que la coalition ne devienne générale de ce côté du pays, ce qui est loin d'être improbable et se produirait certainement, selon moi, si les armées ne barraient le passage...

« Je suis revenu ici sur la demande spéciale du colonel Crawfurd et du prince de Condé. Son Altesse Sérénissime semble entretenir l'espoir que je serai à même d'influencer les opérations des généraux autrichiens; je crains qu'elle ne soit complétement déçue.

« Je l'ai trouvé très-affecté de la situation actuelle, et il n'a pas été en mon pouvoir de lui donner quelque consolation. Je lui ai cependant caché avec soin le contenu de la dépêche de sir Morton Eden [1]... »

Le 7 septembre cependant, Wickham écrit que les ordres de Vienne sont positifs : on passera le Rhin à tout prix. Il a aussitôt annoncé à Würmser que, si l'on conduit Condé à Lyon ou à Besançon et qu'on lui laisse 15,000 hommes, l'Angleterre prendra ceux-ci à sa solde.

La situation semblait donc subir une légère amélioration : sans doute on était loin des vastes conceptions de Wickham, au commencement de la campagne; mais, si restreinte qu'elle fût, l'opération promise par l'Autriche présentait encore une grande utilité. On sait d'ailleurs combien Wickham était apte à mettre à profit les circonstances les moins favorables en apparence, et à rebondir sur lui-même pour un nouveau combat, sitôt qu'un échec paraissait l'avoir mis à terre.

A Londres, où l'on ne voyait les choses que de très-loin, on ne jugeait des intentions de l'Autriche que par les événements saillants auxquels elle avait été mêlée, sans toujours saisir le côté faible de ses ministres; on en venait aisément à trouver que,

[1] Wickham à lord Grenville, Müllheim, 6 septembre 1795. — Reçu à Londres le 22 septembre.

l'intention étant manifestement mauvaise, l'acte auquel elle présidait ne pourrait avoir aucune utilité. Grenville pensait et parlait avec plus de calme que Wickham, mais aussi il était moins prompt à tirer parti d'une situation médiocre. Témoin une dépêche du 8 septembre où les vues justes se mêlent à des idées un peu trop noires[1]. Grenville renonçait implicitement à tout concours du cabinet de Vienne et conseillait de songer à la période électorale qui allait s'ouvrir en France. Il paraissait si désillusionné sur les efforts du gouvernement anglais pour amener une action commune, qu'il revenait de lui-même à l'idée première de Mounier : laisser aux progrès de l'opinion le soin de rétablir la monarchie. Cette vue est d'autant plus intéressante à constater chez l'homme d'État anglais qu'elle marque chez lui et chez ses collègues du cabinet de Saint-James une certaine indifférence pour les suites qu'aurait une semblable restauration dans la question des indemnités, une sorte de renonciation aux droits que conférait à l'Angleterre sa qualité de « gouvernement protecteur » des émigrés. Il fallait que les déceptions eussent été bien profondes pour amener un tel revirement.

Mieux à portée de saisir les avantages de la situation, Wickham prit sans hésiter une part active aux négociations avec Pichegru. Fauche-Borel avait demandé à ce général d'ouvrir aux Autrichiens Huningue, Neuf-Brisach et Strasbourg, et de proclamer le Roi dans son armée. Mais Pichegru craignait de livrer ainsi l'Alsace à l'Empire ; il ne voulait proclamer Louis XVIII qu'après avoir passé le Rhin, et proposait d'aller rejoindre Condé en traversant le fleuve à Neuburg ou à Steinenstadt. Puis, pour se débarrasser des Autrichiens, il offrit d'aller à Bâle, de réclamer de la Suisse l'exécution des traités qui la liaient à la monarchie, et de pénétrer en France par la Franche-Comté. Condé avait peur de Würmser et hésitait à accéder à ce nouveau plan, lorsque Pichegru, sur l'ordre de

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, E.

la Convention, dut se transporter devant Mannheim pour faire le siége de cette ville[1].

De ce côté, Wickham avait tout lieu d'espérer que la négociation aurait quelque résultat pratique. Il pourvoyait avec enthousiasme aux besoins pécuniaires de Fauche-Borel, s'efforçant de cacher cette affaire à la cour de Vienne, dont il se défiait de plus en plus[2]. Il renaissait à l'espoir :

« Je conclus d'une lettre de M. Pelin, qui vient de m'être remise, que la cour de Vienne intrigue sourdement (*is tampering*) en vue de la paix, et que les difficultés viennent de Paris. M. Barthélemy a assuré à un de mes amis que, si l'Empereur ou la cour de Vienne négocie, ce n'est point à Bâle.

« Si les sections de Paris continuent à se bien tenir, elles seront puissamment appuyées par Lyon et par tout le Midi. Il y a déjà des communications établies. Bayard est maintenant employé à Paris. Tout va bien, malgré de nombreux obstacles, et le succès ne serait pas douteux, n'étaient les armées[3]... »

Le 21 septembre, Grenville annonça à Wickham qu'il envoyait deux agents dans le Midi, l'invitant à leur fournir des secours et à entrer en rapport avec l'agence royaliste que tenaient à Paris Brottier, Duverne de Presle et autres. Ceci semblait se rattacher au plan d'agitation électorale : à la même époque en effet, le bruit se répandit que l'Angleterre renonçait à une descente sur la côte occidentale de la France, et le marquis de la Féronnière adressa du quartier général de Stofflet au prince de Condé un chaleureux appel pour l'amener à entrer en France :

« Charette et Sapineau..... rassemblent leurs forces dans ce moment. Je ne puis vous dire aujourd'hui si c'est pour favoriser un

[1] Fauche-Borel, *Mémoires*, I, p. 248 et suiv.

[2] Montgaillard, *op. cit.*, p. 44, 68, va jusqu'à dire qu'il y réussit pendant huit mois; mais cela est plus que douteux, car Würmser avait eu connaissance des premières relations de Fauche-Borel avec Pichegru.

[3] Wickham à lord Grenville, 16 septembre 1795. — Reçu à Londres le 6 octobre.

débarquement sur les côtes du Poitou ou pour résister aux mouvements des patriotes, qui portent sur eux des forces considérables. Un avis que Charette fait passer à Stofflet me fait craindre que la descente ne s'effectue pas cette année. *Il a reçu,* dit-il, *deux envoyés de la Grande-Bretagne pour l'avertir de n'y plus compter dans une saison où l'équinoxe rend la navigation dangereuse dans la Manche.* Ceci, Monseigneur, est pour Votre Altesse; mais qu'il me soit permis de lui parler avec la franchise et la loyauté dont j'ai toujours fait profession : si véritablement la descente ne s'effectuait pas, j'aurais depuis deux mois trompé en votre nom tous vos amis, tous ceux du Roi; si elle ne s'effectuait pas, toutes les forces des régicides se porteraient cet hiver sur ces malheureuses contrées qui, depuis trois ans, soutiennent par leur seule force le parti royaliste en France. J'ose assurer à Votre Altesse, j'ose jurer au Roi, au nom de ces braves Vendéens dont j'ai l'honneur d'être le compatriote, que nous nous enterrerons tous jusqu'au dernier sous les débris du trône et de l'autel. Je suis certain que les chouans ont prononcé le même serment; mais nous périrons les uns et les autres, victimes inutiles de la cause de Dieu et du Roi, si personne ne nous seconde.

« Monseigneur, il n'est point d'équinoxe, point de vents sur le Rhin, et j'ose assurer Votre Altesse que si elle pénètre avec son armée jusqu'à Mâcon ou Roanne, la France entière est à ses pieds, et qu'à l'instant les Bourbons remonteront sur le trône, où les appelle le vœu de la plus grande partie des Français, qui n'attendent pour se prononcer que la présence et l'appui d'un prince de votre maison [1]... »

Cela était plus facile à dire qu'à faire, car le mauvais vouloir de l'Autriche formait obstacle à tout plan sérieux. Thugut venait, à la vérité, d'affirmer au bailli de Crussol, envoyé par Louis XVIII, que sa cour continuerait la guerre, mais la phraséologie diplomatique avait perdu de son ancienne autorité :

« Comme d'autres puissances ont montré peu de scrupules à violer leurs engagements presque au moment même où elles promettaient de les tenir, on n'attache pas grande importance à ces dé-

[1] 26 septembre 1795; envoyé par Wickham à lord Grenville le 23 novembre.

clarations. Bien plus, on les considère quelquefois comme des symptômes de défection prochaine [1]. »

Soudain les Français, devançant les Autrichiens, traversèrent le Rhin et firent irruption dans les provinces allemandes. L'action de Wickham fut momentanément suspendue jusqu'à ce qu'on eût pu juger des conséquences de cet événement. Grenville lui recommanda plus de prudence, « les probabilités d'un secours venant de l'extérieur... étant diminuées [2] ».

La situation semblait plus mauvaise que jamais. Lorsque l'on avait renoncé à tout projet d'opérations militaires en Savoie, une seule ressource était restée, pour pousser les Lyonnais à l'action : on leur avait promis que Condé passerait le Rhin et tenterait de venir à leur aide à travers la Franche-Comté, s'ils prenaient les armes sans retard, comme Imbert-Colomès, l'un des chefs royalistes de Lyon, s'y était engagé. Le passage du Rhin par les Français mit fin à toutes ces espérances : Imbert écrivit à Wickham qu'on ne pouvait rien attendre de Lyon [3]. Peu après, M. de Tessonnet, un autre Lyonnais, vint trouver Wickham et confirmer ces nouvelles désespérantes : leurs amis les plus dévoués les abandonnaient, convaincus que l'entreprise serait de toute impossibilité désormais, à moins de quelque événement extraordinaire.

Dans ces conditions, il eût été naturel de renoncer franchement à toute entreprise; mais Tessonnet lui-même fournit un prétexte pour recommencer de nouvelles négociations, de nouveaux efforts : il laissa entrevoir la possibilité de gagner le général Kellermann qui commandait alors l'armée républicaine d'Italie. Wickham vit là une raison suffisante pour construire de toutes pièces en quelques jours un plan d'action. Il eut plusieurs entrevues avec Condé et le comte d'Avaray,

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 28 septembre 1795.
[2] 6 octobre 1795.
[3] Wickham à lord Grenville, 11 octobre 1795.

chargé par Louis XVIII d'une mission spéciale à Müllheim. On résolut de renvoyer Tessonnet à Lyon pour y préparer une insurrection qui éclaterait dans l'un des quatre cas suivants : une victoire signalée en Vendée; la défaite des républicains en Allemagne; le soulèvement de la Franche-Comté; l'organisation à Paris ou dans ses environs d'une opposition à la Convention. Et alors, de deux choses l'une : ou l'armée de Kellermann passerait aux royalistes, ou Lyon serait forcé d'envoyer une armée au secours de Condé entrant en Franche-Comté. Wickham s'était engagé à prendre quinze mille hommes à la solde anglaise calculée d'après le traitement accordé aux troupes de Condé; s'il s'agissait de Kellermann, ce régime durerait deux mois; s'il s'agissait d'un détachement de Lyonnais, il durerait jusqu'à la jonction avec Condé. Wickham considérait en effet avec raison que Kellermann ne se laisserait gagner que si les provinces du Midi se prononçaient en faveur de la royauté, et dès lors les provinces pourraient en peu de temps lever les fonds nécessaires à l'entretien des troupes. Quant aux Lyonnais, il pensait que Condé, d'accord avec le cabinet de Londres, en garderait sans doute une partie avec lui.

Ce plan était sans contredit l'un des mieux préparés, l'un des plus complets qu'eût faits Wickham. Il offrait sur les précédents ce grand avantage de ne reposer que sur des choses possibles; il permettait de donner aux Lyonnais le signal de la lutte sans avoir trop à compter sur l'intervention si douteuse des armées étrangères : c'était de mouvements intérieurs bien coordonnés que l'on attendait le succès, et non plus de la diplomatie. Mais Wickham était trop habitué à l'échec de ses combinaisons pour se faire trop grande illusion sur le sort de son nouveau projet. En terminant l'exposé de la situation, il s'exprimait en termes un peu tristes :

« Votre Seigneurie peut maintenant se faire une idée de la possibilité d'une explosion dans ces parages. Raisonnablement on peut

s'y attendre chaque jour ; mais je crains que la probabilité ne soit plutôt contre nous[1]. »

A cela plusieurs raisons : s'il était vrai que le peuple se désaffectionnait de la Convention, il était non moins vrai que les armées républicaines, presque toujours victorieuses, imposaient un certain respect; les mécontents étaient d'ailleurs fort divisés, et cela pouvait ôter toute efficacité à un mouvement insurrectionnel. Malgré tout, et jusqu'à instructions contraires, Wickham entendait poursuivre ses efforts dans le même sens ; si l'argent dépensé n'avait point d'effet, au moins on n'aurait rien à se reprocher. Quant à la Franche-Comté, elle était identiquement dans la même situation que Lyon, mais avec une difficulté de plus : l'autorité dont y jouissaient les constitutionnels.

Il faut croire cependant que ce danger n'était pas bien redoutable, car en même temps qu'il le signalait et qu'il accueillait en Suisse Duverne de Presle, le représentant de l'agence ultra de Paris, Wickham subventionnait à Paris un comité constitutionnel en relation avec des députés et des sections. La dernière victoire de la Convention, au 13 vendémiaire, ne l'effrayait guère ; il était convaincu que cette victoire serait la cause même de la chute du pouvoir conventionnel :

« ...Il semble qu'il n'y ait pas de doute que quelques semaines de plus eussent mûri les choses au point que la Convention fût tombée, et je ne puis m'empêcher d'espérer que les graines de la révolte sont si disséminées et que son objet est maintenant si clair, si déterminé, qu'elle deviendra bientôt assez formidable pour faire tête à la Convention avec efficacité, sinon à Paris, au moins dans les provinces qui séparent cette ville de la Vendée[2]... »

Pichegru continuait à faire preuve de bonnes dispositions[3] ; le 13 vendémiaire l'avait un peu effrayé, car Paris était l'un

[1] Wickham à lord Grenville, 11 octobre 1795.

[2] Wickham à lord Grenville, 12 octobre 1795. — Reçu à Londres le 12 novembre.

[3] Wickham à lord Grenville, 20 octobre 1795.

des principaux instruments de son plan de restauration monarchique. Mais le moindre événement pouvait le déterminer à proclamer la royauté. Aussi est-ce en style presque télégraphique que Wickham transmit à son gouvernement la nouvelle des opérations militaires accomplies dans la dernière semaine d'octobre :

« A la suite des succès des Autrichiens, Lyon est sur le point de se déclarer. J'ai envoyé chercher M. de Précy. Une grande somme d'argent, s'élevant à trente ou quarante mille livres sterling, sera immédiatement nécessaire. Pichegru continue à donner des assurances de ses bonnes intentions. Charette et Stofflet s'entendent mal, et leur situation est très-alarmante[1]... »

Les succès des Autrichiens à Mönchberg et à Mannheim ne rendaient pas la défection de Kellermann moins nécessaire à la cause royaliste : on ne croyait guère en effet que l'armée autrichienne saurait mettre ses victoires à profit. Cependant ces victoires avaient une importance capitale et pouvaient modifier singulièrement les événements, si l'on décidait l'Autriche à faire plus de cas des royalistes :

[1] Wickham à lord Grenville, 6 novembre 1795. — Il convient de rapporter ici un incident qui, s'il n'avait coïncidé avec des événements aussi graves, aurait pu prendre des proportions inquiétantes pour la mission anglaise. Depuis que l'Angleterre avait levé en Suisse des régiments de mercenaires, l'ambassade de France disait ouvertement que le gouvernement anglais s'était trop compromis pour ne pas recevoir un affront. Barthélemy n'avait cessé d'observer les agissements de Wickham et avait remarqué ses relations continues avec d'Artès, qu'il vit voyager à Turin, à Vienne, pour le compte de Wickham sans doute. D'Artès était un émigré; il avait servi dans un régiment à la solde anglaise : sa présence en territoire neutre ne s'expliquait que par des visées hostiles. Barthélemy demanda aux cantons l'expulsion du chevalier d'Artès. Wickham, vivement irrité de se voir privé d'un agent qui lui avait été utile, qu'il croyait honnête et qui représentait les princes auprès de lui, fit tous ses efforts pour empêcher l'expulsion; il alla même jusqu'à oublier ses instructions, car il fit reconnaître d'Artès comme son agent, se fiant simplement à l'assurance qu'on lui avait donnée que cela créerait nécessairement à d'Artès un titre à la protection des autorités helvétiques. Malgré cela, d'Artès fut l'objet d'un arrêté d'expulsion : la mesure, qui n'eût été qu'un simple désagrément pour Wickham s'il eût suivi ses instructions, était devenue par sa faute une véritable insulte à son gouvernement.

« ...Les rapides succès des Autrichiens sur le Rhin vont, je l'espère, empêcher en Angleterre, à l'ouverture du Parlement, les résolutions précipitées auxquelles nos échecs et nos malheurs récents sur bien des points auraient pu conduire..... Les Autrichiens sont trop attachés aux maximes et aux règles de l'ancien art militaire pour hasarder une entreprise *sérieuse* sur la rive française du Rhin à cette époque de l'année; à moins qu'une intelligence établie avec quelqu'un des généraux ennemis ne rende certain le succès d'une opération de ce genre.

« .....J'ai eu de fréquentes occasions d'observer, dans mes conversations avec le général Devins, que le roi de France et le parti royaliste ne figurent pas du tout dans leurs plans; et, tant que des différences aussi accusées subsisteront entre nos systèmes, nous ne devons pas nous attendre à la concordance désirable entre les mouvements de l'intérieur et les opérations des alliés[1]... »

La nécessité de s'assurer le concours de Kellermann n'en était donc que plus grande; depuis ses défaites, ce général était mal vu de son gouvernement et de ses troupes; cela encouragerait les Autrichiens et calmerait les appréhensions des royalistes. Quant à Devins, il n'y avait pas à espérer qu'il prendrait l'offensive; heureux s'il battait les Français dans l'attaque que ceux-ci préparaient[2].

Sur le Rhin, la campagne prenait la tournure la plus favorable. Condé était en relations actives avec Pichegru; la cour de Vienne avait été prévenue, car sans elle on ne pouvait rien: elle autorisa Würmser à suivre la négociation; on espérait qu'Huningue serait livré[3]. Le 6 novembre enfin, Condé annonce qu'il a reçu dans la nuit l'ordre de passer le Rhin, et il prie Wickham de faire éclater l'insurrection lyonnaise au premier jour, soit du 8 au 15 décembre. Toutefois il manque des choses indispensables : Imbert réunira trente-cinq à quarante mille hommes, mais la plupart sont sans armes; Condé supplie

[1] Drake à Trevor, Gênes, 8 novembre 1795.
[2] Drake à Wickham, 8 novembre 1795.
[3] Fauche-Borel, *Mémoires*, I, p. 288 et suiv.

Wickham de lui fournir en secret les fusils et les sabres de cavalerie que ne donne point l'Autriche[1] :

« J'ai appris hier avec une satisfaction infinie, par une lettre du prince de Condé, que le général Würmser s'était enfin déterminé à tenter le passage du Rhin et à envoyer Son Altesse Sérénissime en Franche-Comté. Cela m'a amené à suspendre le départ de M. d'Artès et à détruire les dépêches que j'avais préparées pour Votre Seigneurie, les considérant comme parfaitement inutiles.

« Je crains que les forces destinées à l'expédition soient à peine suffisantes, et le temps laissé pour préparer les choses à l'intérieur est beaucoup trop court. Rien cependant ne sera négligé, et, si le prince pénètre seulement dans la province, j'espère fermement un plein succès. Je calcule que quarante mille livres sterling seront nécessaires à Lyon, dix mille à Besançon et dix mille pour les dépenses imprévues ; le tout dans le courant d'une quinzaine. M. de Précy ne sera ici que le 18, et je crains que le prince de Condé n'ait traversé le Rhin avant cette époque[2]... »

Wickham supplée au temps qu'on lui refuse par une activité dévorante ; le 14, il se déclare trop occupé par les détails d'organisation pour pouvoir écrire.

A Vérone, Louis XVIII signe les pouvoirs de Précy[3] : il lui donne le commandement du Lyonnais et de tous les territoires circonvoisins, « nous réservant de prononcer, suivant que les cas particuliers l'exigeront, sur l'étendue du commandement que nous lui accordons dans ce moment-ci, et que les circonstances ultérieures peuvent exiger d'étendre ou de resserrer ». Cela manque de netteté, et Précy ne pourra point satisfaire par là les légitimes exigences de ceux qui vont se sacrifier pour leur roi. Aussi des instructions, signées du baron de Flachslanden, viennent-elles compléter et détailler les pouvoirs confiés à Précy. Ces instructions sont curieuses à divers titres : la cour de Vérone, dans un instant aussi critique, ne semble

[1] Condé à Wickham, 9 novembre 1795.

[2] Wickham à lord Grenville, 13 novembre 1795. — Reçu à Londres le 9 décembre.

[3] 15 novembre 1795.

obéir qu'à des idées abstraites. Lorsqu'il s'agit encore de lutter, elle parle d'effacer jusqu'au souvenir de la division en départements; quand il faut tout faire pour se procurer des partisans et se concilier l'opinion publique, elle ordonne de résoudre violemment la question des biens nationaux. Cet égoïsme de caste, cette résistance constante à fléchir devant les nécessités du moment, devaient à juste titre irriter les puissances protectrices, rebuter les plus dévoués serviteurs de la restauration. Des esprits illuminés ou des hommes qui voyaient dans ces principes si absolus le seul moyen de satisfaire leurs appétits et leurs haines pouvaient seuls y trouver une raison suffisante pour suivre les princes :

« Le Roi pense qu'il est impossible, en s'établissant partiellement et successivement dans une partie quelconque d'une province de France, de rétablir sur-le-champ les anciennes formes, tant d'administration que de justice. Il faut donc provisoirement laisser subsister les choses dans l'état où on les trouvera, en élaguant seulement, de l'avis des communautés, les administrateurs qui n'auront pas leur confiance et les remplaçant par d'autres, sur la proposition qu'elles en feront elles-mêmes.

« Il serait à désirer que l'habitude de la division actuelle pût se perdre promptement, et on peut l'espérer d'après le mal que le peuple a éprouvé sous ce dernier régime. Il faudrait donc tâcher de profiter de l'occasion qu'offrira la soumission, qui ne s'établira que de proche en proche, pour effacer, si on le peut, les noms de district et de département...

« ...Quant aux propriétés, soit du clergé, soit des particuliers, qui ont été usurpées, l'intérêt du Roi est que, relativement au culte, il soit veillé à ce que tous les ministres qui s'y emploient aient provisoirement de quoi subsister. Entre les ministres du culte, il y en a de trois espèces : ceux qui ont refusé toute espèce de serment, ont été déportés et sont rentrés; ceux qui ont juré et qui ont conservé leurs places à ce titre; et les intrus qui ont occupé les places que la République a ôtées aux autres.

« Les premiers méritent toute espèce de faveurs; les seconds méritent de l'indulgence, d'autant que le plus grand nombre a été renvoyé après coup pour n'avoir pas voulu renoncer à leur religion.

Quant à la troisième classe, elle ne mérite aucune sorte d'indulgence, et la confiance que les intrus auraient inspirée à leurs paroissiens ne suffirait pas même pour les faire tolérer.

« Les propriétaires laïques qui rentreront dans les provinces soumises seront remis sans difficulté en possession de leurs biens par l'autorité du général, au défaut des tribunaux, qui ne peuvent pas être rétablis dans les premiers moments.

« Le général veillera à ce que personne ne rentre dans sa propriété, même légitime, par violence et sans y être autorisé par lui. C'est le seul moyen que présente la circonstance actuelle pour éviter de tomber dans un désordre en voulant en abolir un autre.

« Les propriétés de ceux qui ne seront pas dans la province ou qui ne serviront pas dans l'armée qui se formera seront mises en séquestre pour leur être rendues quand ils se présenteront. Il en sera de même, à plus forte raison, des propriétés disputées dont les héritiers légitimes pourront être inconnus, et ce cas peut arriver souvent après tous les massacres qui ont été commis.....

« ...La plus grande partie des articles différents de cette instruction est plutôt l'expression du désir qu'a le Roi que telle forme soit suivie dans le rétablissement de l'ordre plutôt que telle autre, qu'elle n'est sa volonté précise et irrévocable. Il faut nécessairement juger sur les lieux de ce qui est possible et se prêter aux circonstances, dans toutes les choses qui ne contrarieront pas les principes invariables que le Roi a fixés dans sa déclaration [1]. »

Comme moyens pratiques, Flachslanden propose, pour l'administration des provinces insurgées, d'établir à Lyon une « sorte » de trésorerie où entreront les fonds « réels ou fictifs » que l'on pourra se procurer; et, pour faire disparaître les départements, on invitera chaque « communauté » à élire un syndic; la réunion des syndics formera l'administration provinciale, dont les pouvoirs cesseront quand l'ordre sera rétabli.

Cette dissertation académique fait contraste avec le style affairé, précipité, de Wickham. Tout est prêt de son côté :

« Je prie Votre Seigneurie d'avoir une confiance entière dans mes efforts. Si cela est possible, en tout cas, une puissante diversion aura

[1] 15 novembre 1795.

lieu de ce côté d'ici à un mois. Lyon ne sera pas prêt avant trois semaines; de même pour la partie du Jura restée fidèle. Les provinces du Midi sont prêtes. J'ai écrit au prince de Condé pour lui demander d'avancer dans les montagnes jusqu'à ce que je lui donne le signal, à moins qu'il ne trouve les passages sans défense. Il n'est pas content de ce retard, mais la prudence l'exige. Pichegru n'a laissé que quatre mille hommes dans toute la Franche-Comté. Il ne pouvait décemment en laisser moins. Nous n'avons donc rien à craindre, si ce n'est de l'armée du Sud. Je n'ai rien négligé pour stimuler le général Devins. Kellermann a donné une réponse assez évasive. Le fournisseur principal et deux généraux sont entièrement gagnés, et l'adjudant général de Kellermann, Collinet, est à notre solde. Madier, l'un des nouveaux députés, a été l'un de nos principaux correspondants dans le Midi; les deux tiers de ses électeurs le savaient. Si Votre Seigneurie apprend par les journaux de Paris que le fort Saint-André, près de Salins, a été pris par surprise, vous pouvez considérer ce fait comme une preuve décisive que l'affaire a réussi à souhait dans le Jura.

« Orléans est désarmé. J'ai une lettre de Stofflet au Roi, datée du 27 octobre. Il est sans crainte pour lui-même. Ses dissensions avec Charette semblent irréconciliables. Il est difficile d'en concevoir la cause. J'ai passé les six dernières semaines à arranger celles qui subsistaient de mon côté. Je trouve maintenant, par une expérience tardive, que rien n'a d'autorité sur les royalistes, sinon un ton de commandement décidé. Je supplie Votre Seigneurie de nous envoyer au premier jour le duc de Bourbon[1]... »

A Vienne, Wickham fait un dernier effort pour que tout arrive à point; il expose à sir Morton Eden tous les desiderata de la situation : donner à Condé, outre ses huit mille hommes de troupes légères, dix à douze mille Autrichiens; laisser sur le Rhin un corps qui garantisse ses communications; le faire entrer en France par Porrentruy ou Besançon, tandis que les Lyonnais s'efforceront de le joindre. Quant au Midi, que les Autrichiens se rappellent les conquêtes faites par les républicains *en hiver;* ils doivent pouvoir en faire autant. Tout au moins faut-il une

[1] Wickham à lord Grenville, 18 novembre 1795. — Reçu à Londres le 12 décembre.

« certaine apparence » d'opérations offensives dans cette région. Puis le style de Wickham s'élève; il devient pressant, chaleureux. Sans doute les émigrés sont très-coupables; mais il faut être charitable pour eux; le sort qui leur est échu les empêche « d'être eux-mêmes » ; ils sont néanmoins une force politique qu'il faut se concilier. L'Autriche peut-être, en cas d'insuccès, s'en prendra aux faux rapports qu'on lui adresse. Il importe d'établir nettement la situation : on se méfie de l'Autriche. C'est un obstacle presque insurmontable. Elle-même s'abuse sur ses propres intérêts. Et ici Wickham traite avec une modération, une exactitude remarquables la question des indemnités :

« Je dois vous répéter que je regarde cette question comme la pierre angulaire de toute l'opération, et que toute personne bien informée, ayant quelque connaissance du véritable état de l'opinion publique à l'intérieur, qu'elle soit Française ou étrangère, amie ou ennemie; a toujours été de la même opinion.

« Si la cour de Vienne adopte le langage et la conduite d'un ami et d'un allié loyal et généreux de la monarchie et de la partie de la nation qui est animée de bons sentiments, je suis intimement persuadé qu'on peut raisonnablement en attendre les plus heureuses conséquences, tant pour la cause commune que pour les intérêts particuliers du gouvernement autrichien.

« Le prince de Condé m'a souvent dit, ce que je crois être strictement vrai, que la cour de Vienne pourrait gagner bien plus par la négociation que par la force. La dernière fois que je le vis, il ajouta presque textuellement ces mots : « Si elle agit loyalement « avec nous, il n'est pas un Français qui ne soit prêt à recon- « naître ses obligations et à consentir tout sacrifice raisonnable « sous forme d'indemnité. Mais en me faisant jouer un rôle « indigne de mon pays, de mon nom, de ma famille, de ma répu- « tation personnelle, elle exaspérera toutes les personnes bien « disposées et rendra la guerre si complétement nationale que, « quelle que soit la forme de gouvernement adoptée par la suite, « elle ne doit espérer que sur ce qu'elle gagnera, à la pointe de « l'épée, contre un ennemi résolu à lui contester jusqu'à la der- « nière extrémité chaque pouce de son territoire... »

« J'en appelle à votre jugement : à supposer que l'Alsace soit véritablement l'objet des désirs de la cour de Vienne, l'*occupation de fait* de toutes les villes principales par les troupes autrichiennes, en réservant le droit à une indemnité pour les frais de guerre, ne serait-elle pas pour l'annexion future de cette province une aussi bonne garantie que celle qui dériverait d'une *simple conquête?* Le concours actif et cordial des habitants bien disposés des départements voisins ne faciliterait-il pas infiniment la sujétion de la province?

« Il me semble que la fortune de la maison d'Autriche est maintenant à son apogée, et que l'avenir peut être réglé pour toujours par la détermination qu'elle va prendre dans ce moment si critique... J'avoue cependant ma crainte que les espérances de la cour de Vienne n'aillent trop loin, et que les idées de conquête n'aveuglent ses ministres sur ses véritables intérêts[1]... »

Ce fut le dernier appel de Wickham à l'Autriche : il resta sans réponse.

Condé avait reçu l'ordre de passer le Rhin devant lui, à Müllheim, dans la nuit du 5 au 6 novembre. Wickham croyait que le passage serait effectué avant le 18. Le 20, rien n'était encore fait, et Condé se plaignait à Wickham de n'être pas maître de ses actions, d'être empêché par les Autrichiens eux-mêmes d'exécuter les ordres qu'ils lui avaient donnés; ses chevaux étaient exténués par la disette de fourrages où il était laissé; il en accusait les velléités pacifiques de la cour de Vienne[2]. A la même date, le colonel Crawfurd, voyant le délaissement de Condé, commençait à croire que les Autrichiens étaient décidés à prendre leurs quartiers d'hiver. Un incident cependant sembla démentir cette supposition; peu grave en fait, il revêtit aux yeux de Condé une importance telle qu'il convient de le rapporter ici avec quelques détails pour montrer la petitesse et le défaut de patriotisme qu'il y avait chez ce prince.

A chaque nouvelle entreprise devant aboutir à une invasion

[1] Wickham à sir Morton Eden, 17 novembre 1795.
[2] Condé à Wickham, 20 novembre 1795.

du territoire français, l'une des questions les plus controversées et les plus délicates avait toujours été la rédaction d'une proclamation aux habitants. Cette fois, non-seulement le général Würmser entendait adresser quelques exhortations au peuple français, mais il voulait encore que Condé en fît autant. Il y avait à cela une certaine utilité : Condé, auprès de beaucoup de personnes, passait pour un suppôt de l'Autriche, plutôt que pour un prince français; aussi fallait-il autant que possible lui donner le caractère d'un sujet obéissant à son roi. Un mauvais plaisant que l'on avait d'abord cru être Bacher, et que l'on sut plus tard n'être qu'un espion de Bacher, avait publié une sorte de parodie d'un prospectus destiné à encourager la désertion dans les troupes républicaines; s'adressant aux « bons Français » que l'on comptait voir bientôt déserter leur drapeau, il disait : « Ils auront l'avantage de servir Georges III et Louis XVIII, autant roi de France l'un que l'autre[1]. » Le général Würmser savait qu'en France mieux qu'ailleurs le ridicule tue un homme ou une cause; il importait donc de l'éviter. Würmser croyait que Condé entrant en France à la tête d'une armée, parlant au nom du roi légitime et appuyant ses paroles par des baïonnettes émigrées, sinon absolument françaises, échapperait mieux au ridicule que les agents inférieurs qui recrutaient des déserteurs pour le compte de personnes encore éloignées des frontières.

Par une note du 15 novembre, il invita donc Condé à signer et à publier une proclamation dont il lui envoyait le texte. Condé fut profondément choqué des termes de cette proclamation et de l'invitation qu'on lui faisait de n'y rien changer; il demanda énergiquement des modifications à Würmser, lui envoyant M. de la Jarre avec le texte qu'il proposait; il écrivit à Wickham, à Louis XVIII, se plaignant de la violence qu'on voulait lui faire, de la révolte qu'en éprouvait son amour de la vérité. On verra par la comparaison des deux textes, celui

[1] Wickham à lord Grenville, 4 août 1795.

imposé par Würmser, celui proposé par Condé, sur quels points ce dernier jugeait convenable de faire porter ses critiques, quels au contraire il acceptait sans murmure, et avec quelle émotion il écrivit à Würmser pour lui faire admettre les changements qu'il réclamait dans la *forme* de la proclamation[1] :

« Les généraux autrichiens m'embarrassent beaucoup en exigeant de moi une proclamation dont je vous envoie la copie, et qu'on me prescrit de publier *sans y rien changer.*

« Je trouve cela un peu sévère; je sens bien que, soit que je la fasse, soit que je ne la fasse pas, ce ne sera pas moi qui empêcherai les Autrichiens de prendre l'Alsace pour eux, si cela leur convient; d'ailleurs, l'assurance qu'on donne qu'on ne veut *ni envahissement, ni démembrement*..... m'autorise en quelque sorte à ne pas disputer sur le fond, quoique j'aimerais autant en être dispensé; mais d'exiger que je dise : *Le Roi connaissant d'une manière positive les vues expresses du Roi, — par ordre exprès du Roi,* — tandis que je n'ai aucune connaissance que l'Empereur ait fait part de ses dispositions au Roi, tandis qu'il ne m'a donné aucun ordre à cet égard (*sic*). Je ne sais point mentir, et surtout aux yeux de toute l'Europe. J'ai donc envoyé La Jarre à Würmser pour porter les plus fortes représentations sur ces phrases seulement, en consentant au fond, *si l'occurrence d'aucun envahissement ni démembrement* est clairement énoncée dans la proclamation de Würmser, que je demande à relater dans la mienne. Si l'on me refuse, contre toute justice et toute probité, je ne sais pas ce que je ferai; mais j'espère toujours passer avant la réponse; je crois qu'il n'y aurait pas d'exemple d'un despotisme pareil à celui de vouloir forcer un honnête homme à *affirmer ce qu'il ne sait pas*[2]. »

Quant à l'assurance que l'Autriche ne poursuivait ni envahissement ni démembrement, il la trouvait suffisante, quoique à Vérone on fût convaincu du contraire, quoique lui-même eût souvent exprimé ses appréhensions à ce sujet; son ardent amour de la vérité n'allait pas jusqu'à trop éclaircir ce détail,

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, F et G.
[2] Condé à Wickham, 20 novembre 1795.

et il préférait porter tous ses efforts sur une simple question de forme. Cette lettre se passe de tout commentaire : la haine politique peut seule expliquer, mais n'excuse pas un tel aveuglement, un tel défaut de sens commun.

Comme bien l'on pense, les généraux autrichiens ne pouvaient attacher au détail de leur rédaction primitive la même gravité que Condé ; ils admirent sans difficulté les réclamations du prince, et, s'ils firent surseoir momentanément à la publication de la proclamation, ce fut pour les mêmes motifs qui arrêtèrent celle de Würmser, motifs que l'on connaîtra par la suite :

« La Jarre est revenu... On a trouvé mes représentations fort justes, et l'on n'exige point de moi que j'affirme aux yeux de l'Europe ce que je ne sais pas. Cependant on n'adopte pas (je ne sais pourquoi) mes changements à la proclamation. Le 20 au soir, ils avaient été adoptés; le 21, on n'en a plus voulu. Cette vacillation prouve bien que la proclamation n'est pas venue de la cour, mais qu'elle a été faite par M. de Bellegarde. Au reste, on me tire d'embarras en me promettant de ne pas faire de proclamation jusqu'à ce que j'aie des nouvelles du Roi; mais on veut que je n'en fasse aucune jusqu'à ce qu'on ait de plus grands éclaircissements de la cour de Vienne. Je n'y vois pas de grands inconvénients; je serai en commençant comme j'ai été toute la campagne de 93, servant *la cause* sans explication. J'aurai cependant un avantage de plus dans celle-ci : c'est la confiance que doit inspirer la proclamation du général impérial que je vous envoie *pour vous seul*, attendu qu'elle n'est pas encore publiée; il faut avouer que les termes en sont clairs[1]. »

La proclamation de Würmser était aussi modérée et satisfaisante que possible, si tant est que l'on attache quelque valeur à ces sortes de déclamations. En voici les premiers mots :

« Seckenheim, 17 novembre.

« Chacun connaît l'injustice de la guerre, fruit des premiers troubles dont la France n'a cessé d'être ravagée, qui fut déclarée à

[1] Condé à Wickham, Müllheim, 24 novembre 1795.

l'Empereur sans motif, et dans laquelle, au lieu de se proposer, comme on l'a faussement et méchamment répandu, des vues d'envahissement et de démembrement, Sa Majesté Impériale n'a jamais eu et n'a encore pour objet que le soin de sa propre défense et de celle de ses alliés; le premier de ses vœux ayant toujours été de voir au plus tôt le bon ordre se rétablir et s'affermir en France, de manière à pouvoir renouveler avec elle les anciennes relations de bon voisinage et d'amitié.

« En attendant que ce vœu de Sa Majesté Impériale, qui est celui de tous les bons Français, vienne à se réaliser, son armée étant dans le cas d'entrer en Alsace, nous déclarons, etc. [1]. »

Tandis que cet incident si futile se déroulait sur les bords du Rhin pour se terminer à la satisfaction de tous, des événements autrement graves se produisaient ailleurs. Le 23 novembre, l'armée austro-piémontaise du général Devins, vaincue par Kellermann, abandonnait la rivière de Gênes et commençait un mouvement de retraite qu'elle poursuivit jusqu'à Dego. Cette défaite allait avoir deux résultats : elle avait été précédée d'offres de paix faites par la France à la Sardaigne, qui se montrerait sans doute dorénavant encore plus disposée à négocier [2]; d'autre part, cela empêchait totalement de compter pour l'avenir sur les généraux commandant les armées françaises du Midi.

En même temps, tout était compromis à Lyon par l'arrestation sur la frontière d'un agent de Wickham, nommé Bésignan. A plusieurs reprises Wickham s'était plaint de l'imprudence de cet agent. Pendant deux mois, il avait pu retarder son départ sous divers prétextes. Le malheur voulut qu'il le laissât partir quelques jours avant l'événement dont on se promettait tant et de si beaux résultats. On saisit sur la personne de Bésignan une quantité de papiers compromettants. Bésignan avait en sa possession des lettres des principaux administrateurs de départements, de districts et de municipalités des provinces de

[1] Cette proclamation fut imprimée, mais non distribuée; Wickham en envoya copie à lord Grenville le 27 novembre 1795.

[2] Wickham à lord Grenville, 5 décembre 1795.

la Loire supérieure; sans en avoir de Wickham, il pouvait cependant être porteur de notes où se trouverait le nom du ministre anglais, ce qui ne manquerait pas d'amener des complications avec la Suisse.

Aussitôt que la nouvelle de l'arrestation se répandit, ce fut une panique générale. Imbert et presque tous ses amis réussirent à prendre la fuite. Tout était probablement manqué, et Wickham terminait la dépêche dans laquelle il donnait ces nouvelles par quelques paroles de mauvais augure :

« Je m'aperçois que le colonel Crawfurd a fait part à Votre Seigneurie de ses craintes que l'expédition projetée du prince de Condé n'ait pas lieu, ou qu'elle soit exécutée de telle manière qu'il devienne vraiment désirable que le prince reste où il est. J'espère sincèrement qu'il ne résultera d'autre mal de tout cela que la perte de l'argent dépensé [1]. »

Wickham n'était cependant pas homme à se satisfaire de simples probabilités; si l'expédition de Condé ne devait pas avoir lieu, au moins n'en était-on pas certain; quant à Lyon, on ne connaissait pas exactement la situation. Précy venait d'arriver de Vérone, le colonel Crawfurd de Müllheim; à trois, on réussirait peut-être encore à organiser quelque chose pour la fin de l'année. Après plusieurs conférences, on arrêta le plan suivant, qui s'appliquait à quatre situations différentes [2] :

1° Si l'arrestation de Bésignan mettait fin à tout espoir d'insurrection, on devait s'opposer au passage du Rhin par Condé, *à moins que* les Autrichiens ne se fussent déterminés à agir au-dessous de Strasbourg avec une vigueur telle que Pichegru et Jourdan se trouvassent tous deux suffisamment occupés, — à moins encore que Huningue et Porrentruy n'ouvrissent leurs portes à Condé (« ce que nous avons quelque *vague* raison d'espérer », disait Wickham) et que les Autrichiens ne s'engageassent à maintenir ses communications ouvertes.

[1] Wickham à lord Grenville, 25 novembre 1795.
[2] Wickham à lord Grenville, 27 novembre 1795.

2° Si l'affaire de Lyon continuait, mais que l'Autriche voulût faire hiverner ses troupes, on devait arrêter l'insurrection, s'opposer au passage du prince. Pour expliquer cette décision, Wickham, ignorant encore la défaite de Devins, disait que ni lui ni ses compagnons ne croyaient à la possibilité d'une action de l'armée piémontaise par le sud.

3° S'il devenait impossible d'arrêter l'insurrection et qu'aucun fort ne se rendît au prince, on laisserait à Condé et à Précy le soin de décider s'il y avait lieu de joindre les insurgés, et l'on ferait tout pour empêcher les Autrichiens d'hiverner.

4° Si enfin Crawfurd, en retournant à Müllheim, apprenait que l'invasion était décidée, on tâcherait que Condé ne fût pas exposé à revenir sans avoir rien fait.

Tel était le plan d'action; mais chacun de ses trois auteurs n'y donnait qu'à regret son assentiment:

« Nous sommes d'avis, le colonel Crawfurd et moi, que la marche du prince de Condé, aussi bien que tous les mouvements de l'intérieur, soient retardés jusqu'à l'ouverture de la prochaine campagne. Cette opinion est cependant absolument indépendante de la probabilité d'une paix partielle, qui, l'expérience nous l'a montré, devrait entrer dans nos calculs[1]... »

Quant à Précy, il était opposé à toute opération pendant l'hiver, alors même que les Autrichiens occuperaient Huningue et Porrentruy, sous prétexte que les insurgés ne pouvaient se procurer les munitions nécessaires. Wickham attribuait son opinion à une certaine jalousie contre Imbert et au désir qu'avait Précy de commander un corps qui rejoindrait Lyon par la Savoie. Néanmoins Précy était disposé à aller partout où on l'enverrait.

Le 27 novembre, ces dispositions étaient arrêtées à Lausanne; il semblait que tout y fût prévu. Tout l'était en effet, sauf ce qui se réalisa : le 28, Condé écrivit à Wickham que l'on renonçait à passer le Rhin pour aller en haute Alsace.

[1] Wickham à lord Grenville, 27 novembre 1795.

La décision que venait de prendre Würmser s'expliquait par les nécessités générales de son plan de campagne. Il avait, le 4 novembre, donné à Condé un ordre très-positif de passer le Rhin; à cette époque, il songeait à bloquer Landau, après la fin du siége de Mannheim; dès lors, une diversion dans la haute Alsace était pour lui d'une importance capitale. Peu à peu il renonça à cette idée pour adopter le plan du maréchal Clerfayt : l'armée prendrait ses quartiers d'hiver après la chute de Mannheim et ferait de grands préparatifs pour la campagne suivante. Il en conclut que l'expédition de Condé devenait inutile, dangereuse même, puisqu'elle ne serait pas appuyée.

Lorsqu'il reçut l'ordre de marche qui l'éloignait du champ de bataille si longtemps rêvé, Condé envoya à Würmser une longue protestation, dans laquelle, au milieu de quelques sentiments assez noblement exprimés, il semblait anxieux de prévenir les reproches que l'on pourrait lui adresser :

« J'obéis à Votre Excellence, qui est mon chef militaire, et je me mettrai en marche le premier, ainsi qu'elle l'ordonne; mais il est de mon devoir, en lui obéissant, de lui représenter que le parti qu'elle prend de m'empêcher de passer le Rhin devant moi est désastreux pour la cause, et va peut-être prolonger la guerre pour un ou deux ans de plus, au lieu de la terminer dans quelques mois. *Votre Excellence me dit que l'on ne peut plus se flatter de tirer parti d'un passage dans cette partie ainsi qu'on l'aurait pu il y a quelque temps.* Le parti à tirer de ce passage est toujours le même, puisqu'il n'est encore arrivé personne. Si on n'a pas exécuté les ordres de Votre Excellence reçus ici le 5 de ce mois, ce n'est pas que je n'aie fait tout au monde pour hâter cette exécution : la preuve en existe dans la notoriété de mes démarches et dans mes notes au général Mélas et à Votre Excellence. Il me paraît d'ailleurs qu'elle n'exclut de ce passage que mon corps, puisqu'on en travaille toujours les préparatifs, puisque les paysans sont en réquisition pour les travaux, puisqu'il est notoire qu'il remonte ici beaucoup de troupes. J'espérais avoir assez bien servi la cause avec la noblesse qui m'entoure, pour que Votre Excellence ne voulût pas nous interdire l'honneur de combattre à côté des braves troupes de Sa Majesté Impériale dans le lieu où nous aurions été le plus sûrement et le

plus évidemment utiles. Si Votre Excellence voulait bien se convaincre de l'extrême nécessité qu'il y aurait de nous faire passer ici pour le bien de la cause, pour l'encouragement des provinces bien pensantes, et même pour le plus grand succès de l'armée de Sa Majesté Impériale, je serais prêt à rebrousser chemin, si le passage ici subsiste toujours comme cela est apparent. Le premier projet de Votre Excellence était parfaitement militaire, parfaitement avantageux pour la cause; il est plus que cruel pour la France et pour nous que Votre Excellence ait changé d'avis. Je dépose en ses mains l'expression de notre désespoir et la preuve que c'est avec le regret le plus déchirant que nous abandonnons une expédition qui nous aurait introduits dans des pays où il nous est démontré par toutes les nouvelles de l'intérieur que nous allions être les plus utiles à notre Roi, à la tranquillité de notre patrie et à la cause de tous les souverains, de tous les peuples et de tous les gens honnêtes[1]. »

Pour songer si vite à prendre sa propre défense, Condé avait sans doute quelque chose à se reprocher : on verra plus loin que les Autrichiens n'hésitèrent pas en effet à le rendre responsable de ce qui était arrivé. Quoi qu'il en soit, ce n'étaient là que de vaines récriminations; des soins plus pressants appelaient l'attention des hommes pratiques. Aussi Wickham se contenta-t-il de conseiller à Condé d'user de confiance à l'égard de la cour de Vienne[2]. Macartney donna le même conseil à Vérone, et l'on s'occupa de liquider la situation en prenant des arrangements pour l'hiver.

Dès le 13 octobre, Wickham, prévoyant que la campagne resterait peut-être sans résultat et qu'il n'y aurait point d'insurrections à l'intérieur, avait reconnu la nécessité de mettre un terme aux dépenses considérables qu'il faisait pour le compte de son gouvernement. La difficulté grande était de retirer les secours à des personnes qui auraient été très-utiles si le plan avait été mis à exécution; les congédier, c'était se

[1] Condé à Würmser, Müllheim, 21 novembre 1795. — Envoyé par Wickham à lord Grenville le 19 décembre.

[2] 19 décembre 1795.

montrer injuste, décourager tous leurs correspondants à l'intérieur. Aussi Wickham s'était-il résolu à ne faire le nécessaire dans ce sens que le jour où l'on serait vraiment obligé de renoncer à tout plan d'action. Ce jour était maintenant venu, et l'on alla vite en besogne.

Le 19 décembre, toutes les opérations de l'intérieur étaient suspendues, tous les principaux agents retirés, sans qu'aucune arrestation importante eût été faite. Mais, à ce moment, Wickham se heurta à un revirement complet d'opinions chez Précy : quoique disposé à tout différer jusqu'au printemps, *si cela était possible,* Précy était tellement satisfait de son séjour sur la frontière qu'il croyait pouvoir tenter quelque mouvement sur-le-champ, au cas où le gouvernement français oserait braver l'opinion publique. Il fit même annoncer à Wickham par Tessonnet qu'il se rendait à Lausanne pour en délibérer[1].

Précy s'appuyait sur des arguments assez puissants : Wickham, par exemple, se croyait lui-même autorisé à affirmer que le tiers des officiers français pouvait être gagné d'un instant à l'autre, qu'il ne leur manquerait qu'un chef pour l'action. Imbert constatait partout des dispositions excellentes, malgré les pertes infligées au parti par les évasions que l'arrestation de Bésignan avait rendues nécessaires; il proposait d'agir durant l'hiver pour que les provisions, l'argent et les armes ne fussent pas absorbées par les réquisitions avant le soulèvement. Bien que les petites jalousies entre Imbert et Précy continuassent à se faire jour, l'un et l'autre agiraient de concert dès que le besoin se ferait sentir.

Une étude plus approfondie de la situation et surtout la réserve que Wickham s'était vu contraint d'adopter firent revenir sur ces projets des royalistes. Wickham tint un grand conseil avec Précy, Imbert et Tessonnet. Il y fut décidé :

1° Que rien ne serait fait durant l'hiver, sauf dans le cas d'une dissolution totale des armées républicaines;

[1] 19 décembre 1795.

2° Que Précy se tiendrait prêt à entrer en France à la fin de mars ou au commencement d'avril, pourvu que l'Autriche n'eût pas alors conclu de traité de paix et qu'il y eût des armes et des munitions;

3° Que, dans l'intervalle, un agent dans chaque district préparerait le terrain, et correspondrait avec un conseil résidant en Suisse et composé d'Imbert, de Précy et d'un ancien officier général;

4° Que l'existence du conseil, les noms des agents seraient tenus cachés au prince de Condé et au roi[1].

Wickham cependant n'entendait faire aucune dépense sans ordre positif de Londres.

Wickham prenait donc lui aussi ses quartiers d'hiver après dix mois d'efforts infructueux; mais, avant de se livrer au repos, il lui était encore réservé d'éprouver deux déceptions, l'une sur le compte de son ancien agent d'Artès, l'autre sur celui du prince de Condé lui-même. Il apprit que d'Artès avait détourné des correspondances adressées à la légation anglaise, pour les communiquer aux princes français; enfin, malgré ses dénégations formelles, d'Artès avait entretenu des relations actives avec l'agence royaliste de Paris, et notamment avec Lemaître, dont tous les efforts tendaient à contrecarrer ceux de Wickham[2].

Quant à Condé, on ne l'accusait de rien moins que de s'être refusé à obéir aux ordres de Würmser, ce qui avait favorisé outre mesure les intentions hostiles que la cour de Vienne entretenait à son endroit :

« J'envoie ci-inclus à Votre Seigneurie un extrait d'une lettre que j'ai reçue il y a quelques jours d'une personne qui a de fréquentes relations avec l'armée autrichienne.

« Outre la confiance que j'ai dans la véracité de son auteur, le langage attribué au général Würmser me semble très-naturel, tant à cause de ce que j'ai observé moi-même dans mes rapports avec

[1] Wickham à lord Grenville, 5 janvier 1796.

[2] Voir les pièces du procès de Brottier et consorts, publiées à Paris en 1797.

les généraux autrichiens qu'à cause du ton général de la correspondance entre cet officier et le prince de Condé, correspondance relative à l'expédition que l'on projetait en Alsace et que j'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Seigneurie.

« Le colonel Crawfurd aura sans doute également entretenu Votre Seigneurie des bruits parvenus jusqu'à lui : les généraux autrichiens prétendaient que le prince de Condé n'avait pas osé passer le Rhin.

« Je regrette de devoir ajouter que je viens d'avoir communication d'une lettre privée et très-confidentielle de M. Pelin, dans laquelle toute la politique de la cour de Vienne à l'égard de l'armée du prince de Condé est dévoilée. C'est une réponse à une lettre dans laquelle son correspondant exprimait ses doutes sur l'utilité d'envoyer le prince de Condé en Alsace à la tête d'une armée, mesure que le parti constitutionnel redoutait infiniment dans le courant de l'été, parce qu'il considérait que cela dérangerait ses intrigues à Paris. Sur ce point, M. Pelin met son correspondant à l'aise, car, dit-il clairement, ce n'a jamais été l'intention de la cour de Vienne de donner aucune importance au prince ou à son armée, et ce ne la sera jamais; heureusement que leur propre imprudence rend inutile toute mesure dans ce sens, parce que les officiers autrichiens sont tellement dégoûtés d'eux qu'ils ne consentiraient jamais à servir sous les ordres du prince ou de ses généraux[1]. »

Voici maintenant l'extrait de la lettre à laquelle Wickham fait allusion dans la première partie de cette dépêche[2] :

« Je vais bien vous étonner quand je vous apprendrai que toutes les démarches de l'armée de Condé pour passer le Rhin à Huningue n'étaient qu'un jeu. Deux hommes de marque, avec lesquels j'ai eu une conférence, m'ont assuré qu'ils avaient ouï dire à eux de Würmser (*sic*) : « Je ne sais que faire de ces g...x-là. Je leur ai donné « deux fois l'ordre de passer, et deux fois ils n'ont pas obéi. Ils ont « répondu que ce n'était pas le moment, et que d'ailleurs ils vou- « laient en avoir l'ordre du roi. » Au moment où M. de Würmser

[1] Wickham à lord Grenville, 6 janvier 1796. — Reçu à Londres le 3 février.

[2] La copie de cette lettre envoyée à lord Grenville ne porte ni date ni signature.

a voulu les faire joindre son armée, vous savez les démarches qu'ils ont fait faire pour rester sur le haut Rhin. — Ainsi les voilà bien décidément en contrariété avec tous les ordres, et le résultat de cette contrariété est de se trouver paralysés à Bühl, près d'Offenburg, où ils sont arrêtés[1]. Tirez parti de *cet avis bien sûr* (*sic*), mais sans me compromettre. »

D'après Pelin, d'après Würmser, d'après Wickham, Condé était le principal coupable; avec toutes ses déclamations et ses protestations de dévouement, il s'était montré insuffisant. Peut-être n'en avait-il été ainsi que parce qu'il ressentait quelque méfiance contre l'Autriche; peut-être aussi, connaissant sa réelle faiblesse, avait-il craint de la mettre à nu.

Tergiversations et calculs intempestifs de l'Autriche; mesquinerie et impuissance des royalistes : tels étaient donc les deux obstacles contre lesquels étaient venus se briser en 1795 l'acharnement et la persévérance de Wickham. La déception n'éteignit pas son ardeur. Après quelques semaines d'un repos forcé, il se mêla avec la même activité aux menées des royalistes. Mais, avant de le suivre dans ses nouveaux efforts, il faut voir l'Angleterre à l'œuvre sur un autre terrain. A Berne, la lutte se passionne dans une suite de conspirations impuissantes; à Vérone, la diplomatie débat froidement les théories gouvernementales et le démembrement de la France.

[1] Sur ce dernier point, Fauche-Borel prétend qu'après avoir reçu l'ordre de descendre le Rhin, Condé envoya à Würmser un agent nommé Demougé, qui exposa au général les excellentes dispositions de Pichegru et le danger qu'il y aurait à avancer sur Kehl avant que des mesures eussent été prises pour faire entrer Louis XVIII en France. Würmser se rendit à ces raisons, expédia à Condé l'ordre de s'arrêter à Bühl, et déclara qu'il n'agirait plus que de concert avec Pichegru. (*Mémoires*, I, p. 292.)

CHAPITRE IV

L'Angleterre et le prétendant. — Négociations pour la reconnaissance de Louis XVIII. — Mission de lord Macartney à Vérone. — Affaire du manifeste de Louis XVIII aux Français. — Échange de vues sur le gouvernement de la France.

(Juin-décembre 1795.)

Dès le début de l'émigration française, les royalistes n'avaient rien eu tant à cœur que de faire reconnaître par les puissances les droits et prétentions de leurs princes. En 1792, le comte de Provence avait fait quelques tentatives pour se faire déclarer régent de France par l'Autriche et la Prusse, disant que le roi son frère était incapable de gouverner librement; combattu par Louis XVI lui-même, qui craignait une atteinte directe à ses prérogatives, combattu aussi par l'Autriche qui surveillait avec jalousie tout effort des émigrés pour s'affranchir de la tutelle étrangère, le comte de Provence ne put obtenir satisfaction de ses désirs [1].

Après l'exécution de Louis XVI, le comte de Provence renouvela ses démarches : son titre de régent ne pouvait plus lui être contesté en droit; il n'y avait plus qu'une question d'opportunité à régler. Comme la plupart des royalistes, il s'imaginait volontiers que la reconnaissance officielle dont Louis XVII et le régent seraient l'objet accroîtrait son autorité et son influence sur les Français; elle suffirait à effacer les préventions que l'appui des étrangers faisait naître contre la monarchie légitime, en montrant ouvertement au peuple que le principal but poursuivi par les alliés était la destruction des

[1] *Mémoires d'un homme d'État*, I, p. 453 et suiv.

révolutionnaires et le rétablissement des anciennes institutions. On allait même plus loin : cette mesure tant désirée serait une double garantie contre les puissances elles-mêmes ; Louis XVII une fois reconnu, il devenait difficile, on disait même impossible, de traiter avec la « prétendue République ». Puis ce serait peut-être un obstacle aux projets de démembrement : l'intégrité des attributions de l'ancienne monarchie supposait l'intégrité du territoire ; Louis XVII devenait l'allié, et non plus le protégé des puissances. Qui sait même si, à ce titre, le jeune roi n'aurait pas réclamé quelque compensation pour avoir associé ses sujets, quelques-uns d'entre eux au moins, à l'extermination de l'hydre révolutionnaire qui menaçait l'Europe ?

A tous les points de vue, la reconnaissance des princes semblait indispensable aux royalistes, et quelques-uns des motifs qui les amenaient à juger ainsi étaient admis par certains étrangers, notamment par Wickham. Mais celui-ci comprenait que cet acte officiel resterait sans effet utile, s'il n'était accompagné de la proclamation de la royauté par quelque province française, et précédé d'une déclaration explicite des intentions des puissances :

« Un témoignage public de respect et de considération pour les princes français sera le meilleur moyen de détruire ou du moins d'atténuer les préventions et les soupçons...

« Il m'est impossible de prévoir à quel moment ou dans quelle mesure les ministres de Sa Majesté pourront juger sage de reconnaître les princes ou de donner une sanction à leurs droits et à leurs prétentions, ainsi qu'à ceux de leur malheureux souverain. Je prends cependant la liberté de suggérer que, si l'on n'a pas l'intention de le faire immédiatement, il serait à propos que je fusse mis à même de donner aux royalistes quelque preuve certaine et non équivoque des dispositions des deux cours de Londres et de Vienne en vue de les appuyer et de les reconnaître, pour le cas où quelque ancienne province avec sa capitale, ou toute autre partie considérable du territoire, serait prête à donner l'exemple et à prendre les armes en leur faveur. Je prie Votre Seigneurie de

vouloir bien remarquer que cette idée ne repose pas seulement sur mon appréciation des caractères généraux de la question, mais aussi sur une considération très-attentive des opinions professées par des personnes de caractères et de partis fort différents, favorables ou non à cette mesure...

« Si la reconnaissance n'est pas précédée d'une déclaration explicite des vues des alliés, déclaration conçue dans les termes les plus modérés et contenant les assurances les plus positives que les alliés pénètrent sur le territoire comme amis et non comme ennemis; si toute leur conduite ne tend à confirmer ce langage, il n'y a que peu ou point d'aide à attendre de l'intérieur[1]... »

C'était précisément sur ce point que la solution était difficile à trouver. Les puissances ne rendaient guère aux princes que des services intéressés; souvent elles y ajoutaient de la mauvaise grâce. La négociation avec la cour de Vienne risquait d'être fort délicate, au dire de Grenville :

« La question de la reconnaissance des princes français en leur qualité de régent et de lieutenant général est pleine de difficultés, tant à cause de l'époque et de la forme de cet acte, que parce qu'il convient de se concerter avec la cour de Vienne. L'adoption prématurée d'une semblable résolution pourrait, ici comme en France, tourner au plus grand détriment de la cause commune; d'autre part, les ministres de Sa Majesté savent l'avantage qu'on en pourrait retirer à un moment donné, dans des circonstances favorables.

« ... Vous devez donc régler vos paroles de façon à préparer les voies dans ce sens, sans cependant engager d'aucune façon le gouvernement à cette heure[2]... »

D'autres raisons forçaient Grenville à ajourner sa décision, précisément les mêmes qui la faisaient réclamer par les royalistes. Louis XVII une fois reconnu, il serait plus malaisé de traiter avec la République, si l'avenir l'exigeait; d'autre part, au cas où la coalition en arriverait à ses fins, il importait de ne pas être engagé avec les princes au point de ne

[1] Wickham à lord Grenville, 28 mars 1795. — Reçu à Londres le 12 avril.
[2] Lord Grenville à Wickham, 5 mai 1795.

pouvoir rien leur faire souscrire. Enfin, il existait encore un autre motif, tiré celui-là de l'intérêt même des royalistes : si les puissances faisaient en faveur de Louis XVII une manifestation officielle, ne serait-ce pas le désigner aux coups du Comité de Salut public? ne serait-ce pas en tout cas paraître imposer la royauté à la France, et partant enlever du crédit aux monarchistes?

La mort de Louis XVII vint modifier la situation. Elle fut pour les royalistes l'occasion de nouveaux efforts, l'argument qui devait les toucher le plus disparaissant entièrement. Un mémoire remis à Wickham par un émigré dont le nom n'a pas été conservé montre l'importance que les royalistes attachaient à cette affaire et les moyens que l'on possédait de concilier tous les intérêts en jeu, de régler la question des indemnités :

« Tant que le roi était captif et mineur, et que celui que les lois du royaume appelaient à la régence en était absent, on pouvait avec quelque raison se dispenser de reconnaître sa régence, car il paraît que la première qualité d'un régent est la possibilité actuelle d'en remplir les fonctions, et, par conséquent, sa présence sur les lieux qu'il est appelé à régir.

« La mort du jeune roi change la question. Monsieur est roi de France par la loi solennelle du royaume... Si les rois alliés ne reconnaissent pas le nouveau roi de France, ils avouent que la rébellion la plus criminelle et la moins provoquée peut anéantir leur autorité...

« Cet engagement général des puissances alliées ne leur ôte certainement pas le droit de réclamer deux ou trois places de sûreté dans la vue de se faire une barrière qui, sans leur donner d'entrée dans la France, ôte à celle-ci la facilité de faire une invasion chez elles, comme Landau et Givet... Il n'empêche pas de réclamer certains dédommagements, par exemple, les îles de France et de Bourbon, en échange des colonies à sucre, dont la conquête, loin d'être regardée comme une invasion, en a conservé l'existence... Louis XIV et tous les rois en ont fait autant, et Louis XVIII ne croira pas acheter trop cher par là le repos de son peuple qui en a tant besoin[1]... »

[1] Envoyé par Wickham à lord Grenville le 27 juin 1795.

L'auteur de ce mémoire réclamait aussi des puissances une déclaration générale d'intentions pacifiques et amicales ; il proposait enfin un plan de campagne, et concluait d'un ton navré que, si rien de ce qu'il demandait n'était accordé, les royalistes se verraient contraints de céder à la Révolution, car « la fidélité ne survit pas à l'espoir ».

Tandis que les officieux s'agitaient ainsi, une ouverture régulière fut faite au cabinet britannique par le duc d'Harcourt, représentant des princes à Londres, aussitôt qu'il eut appris la mort de Louis XVII; sur les instances du duc, lord Grenville résuma dans une note du 22 juin 1795 la substance de l'entretien qu'il avait eu avec d'Harcourt [1]. L'Angleterre reconnaissait sans réserve les droits de Louis XVIII, mais déclarait qu'elle ne prendrait jamais l'initiative d'une reconnaissance officielle, car elle ne voulait à aucun prix se donner l'apparence de dicter à la France le choix de son gouvernement définitif : aussi se bornerait-elle, comme l'avait conseillé Wickham dans sa dépêche du 28 mars, à *seconder* une proclamation de la royauté par une province française. Tout ce qu'elle pouvait faire à cette heure, et Grenville s'y offrait formellement, c'était de préparer les voies auprès des cabinets étrangers et de les amener à s'associer à la politique de la cour de Londres, le jour où Louis XVIII entrerait en France. Grenville terminait son exposé des intentions de l'Angleterre par un appel à la sagesse et à la modération des princes.

Au reçu de cette note, d'Harcourt se montra fort étonné. Il avait interprété très-différemment les déclarations de lord Grenville ; aussi pensa-t-il, ou feignit-il de penser, que la note était faite pour le public, et, le jour même où il en reçut communication, il entretint confidentiellement le chef du Foreign-Office d'une prétendue promesse de prompte reconnaissance et de négociations déjà engagées à ce sujet :

« Avant de rendre compte au Roy de ce que Son Excellence m'a

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, H.

fait l'honneur de me dire, je ne puis mieux répondre à la confiance qu'elle a bien voulu me marquer, qu'en luy soumettant ce que je me propose de mander à Sa Majesté, et je prie Son Excellence d'en retrancher ou changer ce qui lui conviendra pour que je sois assuré de ne m'écarter en rien de son opinion, et de l'esprit de la note qu'elle m'a fait l'honneur de me communiquer.

« Milord Grenville m'a dit que le gouvernement s'est occupé de « ce qui préoccupe (?) le Roy, sur la demande que je luy en ai faite. « Qu'il n'y a nul doute qu'il ne soit reconnu, que son titre est « incontestable, et qu'on n'attendra même pas l'invitation des sou- « verains de la maison de Bourbon, dont l'opinion ne peut être « équivoque; que, n'ayant pu arrêter encore toutes les questions qui « peuvent se présenter sur les circonstances actuelles, le ministère « a rédigé une note contenant sa manière de penser en général, non, « comme on le doit bien juger, pour prétendre que ses principes « soient suivis exactement, mais seulement pour abréger en faisant « connoître les points principaux sur lesquels il espère que les idées « du Roy seront conformes à celles de sa Cour. Qu'il me prie de luy « donner mes observations, qui seront, ainsi que cette note, con- « fidentielles entre nous. Qu'il désire seulement que Sa Majesté, en « remplissant les devoirs que sa nouvelle qualité luy dictera, veuille « bien ne pas encor accréditer des ministres auprès des différentes « puissances, mais que l'on n'entend point gêner, régler, ni suspen- « dre les fonctions qu'il croira utiles au bien de son Royaume et à « son service. »

« J'ai répondu que cette pièce contenoit des maximes si sages, et « si fort d'accord, au moins pour ce qu'il y a de plus essentiel, avec « les sentiments de son cœur, que j'augurois très-favorablement de « la réponse de Sa Majesté et pourrois répondre au désir qu'elle « avoit de conserver la plus parfaite harmonie avec Sa Majesté « Britannique[1]... »

Par cette candeur affectée, d'Harcourt se proposait sans doute d'obtenir du secrétaire d'État, sous une forme ou sous une autre, les déclarations qu'il désirait si ardemment; il ne reçut qu'un démenti fort sec :

« Je suis très-sensible à la confiance que vous voulez bien

[1] D'Harcourt à lord Grenville, Londres, 22 juin 1795.

me marquer. J'y répondrai en vous disant avec franchise qu'il me paroît que la première phrase de ce que vous vous proposez d'écrire pourroit être susceptible d'un sens plus étendu que celui que j'avois voulu exprimer. Je crois ne pouvoir mieux faire qu'en me rapportant, pour ce qui regarde la question de la reconnaissance du Roi, aux termes du mémoire que j'ai eu l'honneur de vous remettre. Vous y verrez que, quoique nous y ayons exprimé que le droit de succession est incontestable, nous avons cru devoir ajouter que des démarches formelles pour la reconnaissance du Roi pourroient en ce moment faire plutôt du mal que du bien à la cause commune. Ce que j'ai voulu dire relativement aux princes de la maison de Bourbon se rapporte au cas où il y auroit une ouverture pour faciliter au Roi les moyens de se mettre à la tête d'un parti dans l'intérieur. Dans ce cas, nous sommes très-persuadés que les alliés de Sa Majesté lui sçauroient bon gré de ne pas avoir mis du délai dans ses démarches pour cet effet[1]... »

Définitivement rebuté, d'Harcourt se consola en écrivant contre le memorandum de lord Grenville une longue protestation où il s'efforça de réunir tous les arguments qui militaient à ses yeux en faveur de la reconnaissance de Louis XVIII. Non plus qu'aucun royaliste pur, il n'avait su saisir le côté pratique et raisonné de la politique anglaise; il n'y voyait qu'un refus d'accueillir ses demandes, sans y discerner les véritables avantages que les royalistes en pouvaient tirer. Diplomate essentiellement classique, il croyait fermement que la reconnaissance d'un souverain par une puissance empêchait celle-ci de traiter avec un successeur en qui il ne voyait qu'un usurpateur : l'avenir lui donna tort. Mais si tel était le fond de sa pensée, il ne pouvait le dévoiler à ceux-là mêmes dont il craignait la défection. C'est pitié de voir le pauvre duc se torturer pour tâcher d'obtenir ce qu'il convoite, et, après avoir accumulé tous les arguments les plus mauvais, « se soumettre avec confiance » aux décisions du cabinet de Saint James, quelles qu'elles puissent être[2].

[1] Lord Grenville au duc d'Harcourt, 23 juin 1795. Texte français.
[2] Voir aux *Pièces justificatives*, I.

Affirmer, comme le faisait d'Harcourt dans son mémoire du 26 juin, que la Révolution tout entière n'est que l'œuvre de la force brutale, que « l'émigration des ordres reconnus dans l'État » prouve que la *majorité* du peuple français veut la monarchie légitime, c'est se conformer aux saines traditions des royalistes; mais venir implorer d'une puissance, dont la veille encore on était l'ennemi, de faire rentrer la France dans la balance de l'Europe; donner, comme preuve de l'esprit de conciliation dont sont animés les princes, la « douceur des mœurs de la famille royale », c'est, plus que de raison, s'exposer à la risée de la diplomatie.

Cette composition du duc d'Harcourt ne pouvait avoir grand succès à Londres, car nulle part d'Harcourt n'avait indiqué l'utilité directe et spéciale que trouverait l'Angleterre à une reconnaissance immédiate de Louis XVIII. Au moment où les négociations de Bâle faisaient craindre une pacification générale, le gouvernement britannique ne pouvait consentir à se compromettre si avant. Tout était incertain dans les projets des puissances à l'égard de la France. N'était-il pas naturel d'attendre, pour frapper « le coup d'éclat », quelque événement de haute importance, tel que le succès de l'expédition de Vendée, qui sans aucun doute encouragerait les hésitants, rallierait les dissidents? Si la reconnaissance n'était qu'une pure forme, comme le disait d'Harcourt, produirait-elle elle-même cet « éclat »? D'Harcourt d'ailleurs s'efforça de mettre à profit les dispositions du cabinet de Saint-James, quelque insuffisantes qu'elles lui parussent. Il fallait une province royaliste: on l'aurait. D'Harcourt écrivit à Puisaye; s'adressant à un ami politique, il lui dévoila le véritable motif qui l'avait guidé dans cette affaire et le pria de hâter la proclamation de Louis XVIII :

« Je ne doute pas que l'armée et la province, dès qu'elles auront appris la mort de Louis XVII, n'ayent proclamé Louis XVIII. Cette acclamation sera du plus grand effet, non-seulement pour le royaume, mais aussi pour la politique de toutes les puissances,

parce que, le Roi ayant un parti bien prononcé, aucune n'osera traiter avec la prétendue Convention, puisque *Sa Majesté ayant pris territoire, on ne saurait avec qui entrer en négociation.* Cette circonstance décisive ne vous aura pas échappé, et nous attendons avec une extrême impatience la nouvelle de l'éclat qu'aura eu cette mesure, qui ne peut trop se promulguer, et qui rendra la paix de l'empire impossible, ce que le gouvernement désire infiniment[1] ..... »

En réalité les alliés luttaient à qui dompterait le mieux la France, et, pour ceux qui confondaient la France avec les princes, à qui serait le mieux placé pour les exploiter en cas de succès :

« L'Angleterre doit être satisfaite, disait un émigré : elle est parvenue à faire écraser les Jacobins par la Convention; elle abattra cette dernière par les assignats, et les soixante-quatorze députés qui sont rappelés[2] ont leurs instructions et aideront peut-être sans s'en douter à établir l'ordre quelconque par lequel les puissances croient toujours tenir la France sous leur férule; elle peut espérer son salut de la Providence, mais, à coup sûr, il n'y a qu'elle qui puisse la sauver[3]. »

Ce sentiment amer perçait dans tous les actes des royalistes; il explique leurs défiances, leurs efforts incessants pour semer la jalousie entre leurs protecteurs, en attirant tour à tour l'attention de chacun sur les ambitions du voisin. Que faisaient-ils eux-mêmes cependant, sinon de poursuivre, par tous les moyens en leur pouvoir, la satisfaction de leurs intérêts, de leurs convoitises, en demeurant aveugles aux besoins des autres classes de la société française? Ils ne voyaient pas que si les cabinets, dont ils prétendaient se servir, avaient quelques visées personnelles, l'intérêt même des alliés leur commandait une attitude de modération et de conciliation qui aurait pu, qui aurait dû avoir plus d'influence sur l'issue de la lutte.

[1] D'Harcourt à Puisaye, Londres, 10 juillet 1795. — British Museum Mss. Add., 7974.

[2] Après le 1er prairial.

[3] Mémoire cité plus haut, envoyé par Wickham à lord Grenville le 6 avril 1795, sans date ni signature.

Wickham s'efforçait, on l'a vu, de rapprocher les diverses fractions du parti royaliste, de calmer les rivalités qui s'étaient éveillées dans son sein : sans doute il y voyait un avantage pour son gouvernement, car un compromis était le seul procédé possible et normal pour pacifier l'Europe ; mais les monarchistes auraient dû voir que ce compromis profiterait également à la restauration, et qu'en bonne politique il faut des concessions aux alliés, des concessions aux ennemis. Mais les nécessités de la politique leur étaient totalement étrangères, et l'Angleterre échoua à rapprocher les anciens maîtres des sujets affranchis, comme elle échoua à concilier l'émigration avec la coalition.

Dès le 20 mai 1795, Wickham, prévoyant une entrée prochaine des princes en France, avait demandé pour eux la compagnie de quelque émissaire du gouvernement britannique qui surveillerait leur entourage, et prendrait au besoin des garanties contre « bien des choses extraordinaires » qui pouvaient survenir. Wickham ne croyait pas à la stabilité de la restauration, si elle se faisait ; il fallait prévenir de nouvelles guerres européennes en hâtant la destruction de la « machine militaire » de la France.

Lorsque l'expédition de Bretagne fut sur le point de s'effectuer, et que les plans de Wickham semblèrent près d'aboutir, lord Grenville jugea le moment venu de suivre le conseil de son agent. La difficulté était d'accréditer auprès de Louis XVIII un représentant à poste fixe, sans cependant reconnaître formellement ce prince ; on chercha une échappatoire, et, les questions de protocole étant toujours un peu sacrifiées en temps de guerre, on s'arrêta à une mission « privée et confidentielle ». Il semblait même, à en juger par une lettre du ministre anglais à Wickham, que le rôle de l'agent choisi par lord Grenville fût assez restreint : il devait surtout inviter le prétendant à promettre l'amnistie, à rechercher l'union de tous les partisans de la monarchie dans un but commun :

« Une personne choisie va être incessamment envoyée en mission confidentielle auprès du nouveau roi, dont le droit de succession est, bien entendu, reconnu incontestable par Sa Majesté, et qui doit par conséquent être considéré comme héritier des droits et prétentions de son frère et de son neveu, quoique tout acte de reconnaissance formelle puisse sans doute être avec profit ajourné jusqu'au moment où il pourra être accompli de concert par toutes les puissances, et où il y aura un parti constitué à l'intérieur. L'un des objets de la mission sera de recommander dans les termes les plus énergiques quelque déclaration publique d'amnistie, exprimant le désir d'unir tous les partis. Je donnerai pour instructions à l'envoyé, de demander que l'on trouve les moyens de vous permettre de tenir le même langage, comme venant directement du Roi [1]... »

Pour cette mission, lord Grenville fit choix de lord Macartney. Homme d'esprit à l'occasion, un peu anecdotier, bon observateur, Macartney s'en acquitta avec talent. Il n'avait point à agir, mais à voir, à causer, à rendre compte ; il rédigeait ses dépêches avec complaisance, recherchant souvent le détail malicieux. Appliquée à une cour minuscule, comme celle de Vérone, à des objets où l'on se contentait d'un échange de vues sans jamais négocier d'une façon précise, cette méthode était suffisante. Les dépêches de Macartney sont souvent amusantes et instructives ; parfois même on y remarque une certaine profondeur.

D'après les instructions qui lui furent données le 10 juillet [2], Macartney devait avant tout chercher à prendre la « direction de la conduite » de Louis XVIII. Le duc d'Harcourt avait fort imprudemment déclaré que son roi ne plaçait plus son espoir que dans les bons offices de l'Angleterre : lord Grenville s'empara de cette déclaration pour mettre les émigrés à l'épreuve, voir si tels étaient les véritables sentiments de la cour de Vérone, et faire son profit de ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans les paroles emphatiques de d'Harcourt.

[1] Lord Grenville à Wickham, 6 juillet 1795.
[2] Voir aux *Pièces justificatives*, J.

Ce principe général une fois posé, les instructions abordaient chacun des points particuliers sur lesquels l'attention de lord Macartney devait être appelée. En premier lieu, il se refuserait à toute reconnaissance officielle de Louis XVIII, mais en laissant voir que la mesure serait bientôt prise, et que l'Angleterre avait déjà consulté les puissances, comme elle l'avait promis dans la note du 22 juin. Puis, Macartney conseillerait à Louis XVIII de faire un manifeste où l'on parlerait successivement :

1° D'une amnistie générale, dont ne seraient exceptés que *quelques* régicides;

2° De la forme de gouvernement à établir;

3° De la question des biens nationaux.

Sur ces deux derniers points, pour ne mécontenter personne, Macartney proposerait de renvoyer toute décision jusqu'après le rétablissement de l'ordre.

Grenville indiquait ensuite que, le séjour de Vérone lui paraissant peu convenable, le roi pourrait se transporter en Allemagne, en Espagne ou à Rome. Il renvoyait Macartney à la note du 22 juin et aux conseils qu'elle contenait à l'adresse de Louis XVIII. Enfin, il marquait que, si la reconnaissance officielle avait lieu, il faudrait aussitôt *causer* des indemnités, en prenant pour base des annexions coloniales pour l'Angleterre, et pour l'Autriche une amélioration de sa frontière défensive, surtout dans les Pays-Bas.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces instructions, c'est qu'elles font successivement allusion à toutes les questions, sans jamais insister sur aucune : la ligne de conduite tracée à Macartney consistait principalement à ajourner les solutions, dans la crainte qu'elles ne fussent défavorables, et à laisser dans la pénombre et le doute ce qui aurait dû être clair et net. On appréhendait tellement d'aboutir à la constatation de divergences graves et d'intérêts inconciliables, que l'on remettait sans cesse à une époque ultérieure les discussions et les règlements. Était-ce le moyen d'obtenir d'une alliance

hétérogène des résultats efficaces? Il est permis d'en douter: à marcher sans savoir exactement où l'on va, il est aisé de faire fausse route.

Macartney arriva à Vérone le 6 août 1795. Louis XVIII était extrêmement impatient de voir l'émissaire anglais, dont d'Harcourt lui avait annoncé la prochaine venue. Il voulut l'avoir à dîner sans retard et lui fit l'accueil le plus gracieux : il se répandit en expressions de gratitude pour la bonté sans seconde de la cour de Londres ; l'empressement mis à envoyer un représentant à Vérone était particulièrement regardé par lui comme une marque de solide amitié. Dans l'espace de cinq jours, Louis XVIII accorda à Macartney plusieurs audiences, dont l'une ne dura pas moins de trois heures; c'était plus qu'il n'en fallait pour qu'un homme intelligent découvrît l'état d'esprit du prétendant.

Le premier soin de Louis XVIII fut de faire amende honorable pour les fautes que lui ou son frère avaient commises, fautes qui avaient jeté quelque froid dans les relations des princes avec le gouvernement britannique : il affirma que son plus vif désir était « de se conformer, *autant que possible,* aux vues du roi de la Grande-Bretagne, dont la fraternelle sollicitude pour ses intérêts et les efforts magnanimes pour les faire triompher étaient si profondément gravés dans son cœur ». Puis il revint sur l'éternelle question de la reconnaissance, arguant des bonnes dispositions de la Czarine à cet égard[1] :

« Le Roi se flatte que la reconnaissance officielle de son titre viendra bientôt lui créer une nouvelle obligation ; il ne la désire pas par un motif de vaine ambition, sentiment qui, selon lui, ne peut lui être prêté par aucun de ceux qui le connaissent, mais par une conviction intime que cela contribuerait très-efficacement au succès de sa cause. Il m'a dit que l'impératrice de Russie était prête à le

[1] Le 20 juillet, Wickham avait écrit à Grenville que tout le monde était d'accord en France pour dire que la reconnaissance de Monsieur aurait le plus grand effet à Paris et dans les provinces. Wickham d'ailleurs s'abstenait de donner son avis sur l'opportunité de la mesure.

reconnaître comme roi, comme elle l'avait fait sans hésitation lorsqu'il était régent, et que, si la Grande-Bretagne se joignait à elle dans cette démarche, il était persuadé que les autres puissances dont nous attendons le concours suivraient l'exemple sans retard. Il semble croire que, si nous ne lui donnons pas cette consécration, sa qualité de roi demeurera incomplète, et ne sera ni suffisamment sentie par ses amis, ni suffisamment crainte de ses ennemis. Il m'a déclaré que, malgré ce que l'on attend de la cour de Vienne, il craignait que, jusqu'à sa reconnaissance par l'Angleterre, l'armée de Condé ne fût pas mise en état, et que celle du maréchal Clerfayt ne fût pas invitée à agir, comme elle le pourrait; qu'il y avait à cette heure en Vendée un parti royaliste tout aussi capable de se maintenir que les années précédentes, et auquel la reconnaissance donnerait une force égale à celle que la reconnaissance puiserait dans l'existence de ce parti. Il ajouta qu'après tout ce qu'il avait dit sur ce point, et si ses arguments n'avaient pas tout le poids désirable, il acquiescerait au jugement porté par ma cour, particulièrement parce que l'expédition de son frère Monsieur lui apparaissait comme un grand pas vers la reconnaissance et comme un gage sérieux que nous aurions agi seuls, si nous n'eussions été embarrassés des autres puissances[1]. »

Cette façon de poser la question ne manquait pas d'habileté : Louis XVIII cherchait en effet à faire naître quelque jalousie entre l'Angleterre et la Russie; sans insister autrement sur ce point, il laissait seulement entrevoir que la Czarine devancerait peut-être les ministres anglais. Malheureusement, malgré ses protestations d'amitié et de soumission, Louis XVIII avait quelque chose à se faire pardonner : par une mesure qui à ses yeux était fort adroite, il avait beaucoup augmenté les difficultés de ses rapports avec les puissances.

Macartney avait été chargé par son gouvernement d'obtenir de Louis XVIII qu'il fît un manifeste, et l'on sait dans quel esprit de modération lord Grenville concevait le programme que devaient adopter les princes, quelle forme habile il con-

[1] Lord Macartney à lord Grenville, Vérone, 12 août 1795. — Reçu à Londres le 31 août.

seillait de lui donner[1]. Sans doute c'était là se montrer trop exigeant; jamais les princes ne consentiraient à une concession de ce genre; leur drapeau devait rester aussi blanc à leur rentrée en France qu'il l'avait été à leur sortie. Certes, ils le disaient du moins, la France avait le plus pressant besoin de voir revenir ses souverains légitimes; mais, tant qu'elle ne ferait pas acte de contrition intégrale, on lui laisserait attendre son salut : par exemple, il était de la première importance de mettre à mort ou d'exiler quelques centaines de régicides, avant de songer à rendre au peuple français cette paix dont on se croyait le seul dispensateur possible. Était-ce attachement aux principes? ou plutôt fatuité et crainte? fatuité de croire que les sujets iraient jusqu'au bout des concessions pour rappeler leurs maîtres; crainte de se voir dépouiller de quelques-uns des anciens priviléges? L'attachement aux principes semble assez effacé chez des princes disposés à préférer l'intégrité de leurs prérogatives à celle du territoire.

Néanmoins, protégé de l'Angleterre, Louis XVIII aurait difficilement pu refuser d'accéder à une demande aussi raisonnable que celle d'un manifeste modéré et conciliant. Cette pensée poursuivait les fidèles conseillers du prince :

« L'époque de l'arrivée des secours promis par l'Angleterre est plus que douteuse. Si donc on prenait le parti de retarder la promulgation (de la déclaration) jusqu'à ce que des espérances si souvent trompées se réalisassent, il en résulterait, outre la perte de temps, que les puissances pourraient proposer une proclamation contraire aux principes du Roi et sur laquelle il serait embarrassant de se défendre, si on ne l'avait pas prévenue[2]... »

Louis XVIII s'empressa de faire sa déclaration : il y affirmait ouvertement son désir de rendre la France aux douceurs de l'ancien régime, qu'il considérait comme « une arche sainte». La France, disait-il, a une antique constitution qui n'admet

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, H et J.

[2] Le baron de Flachslanden au comte d'Antraigues, Vérone, 8 juillet 1795. — British Museum, Mss., Add. 8055.

pas le despotisme : « En distinguant trois ordres..., elle a indiqué avec précision l'échelle de subordination sans laquelle la société ne saurait exister. Mais elle ne donne à aucun des trois ordres des droits politiques qui ne soient communs à tous. Elle rend tous les emplois accessibles aux Français de toute classe... » S'il y a eu des abus, c'est en rendant au roi la plénitude de ses pouvoirs qu'on les corrigera. Tous les Français auront droit à la clémence royale ; mais les régicides en seront exceptés.

Une fois ce chef-d'œuvre rédigé en cachette, il fallait encore s'assurer que des esprits malintentionnés ne chercheraient pas à en dénaturer la portée, ni même à en corriger les termes, tout y étant sacro-saint. La plus grande réserve fut recommandée aux personnes qui eurent le bonheur d'en recevoir tout d'abord communication :

« ... La déclaration étant absolument destinée pour la France, le Roi ne juge pas à propos qu'elle ait aucune publicité extérieure, — au moins jusqu'à ce qu'elle ait produit son effet. Il ne faut donc ni la faire imprimer, ni convenir avec personne de son existence[1]... »

Quant aux fonds nécessaires à la publication en France, on en demandera à l'Espagne, on en prendra au besoin sur la cassette particulière de Louis XVIII : rien de plus simple. Restait cependant une difficulté : les émigrés qui servaient sous les ordres de Condé avaient des titres à entendre la parole de leur roi bien-aimé ; mais publier le manifeste dans l'armée de Condé, c'était s'exposer aux critiques des Autrichiens, à celles de Wickham. On s'arrangea cependant le mieux du monde, à en croire ce dernier : le prince de Condé reçut l'ordre de lire le manifeste à son armée et de le faire imprimer sans en informer personne :

« Le colonel Crawfurd aura communiqué à Votre Seigneurie le manifeste du nouveau roi. Rien de plus déplaisant, de plus désa-

[1] Même dépêche.

gréable que la façon dont toute cette affaire a été conduite. Le manifeste a été envoyé à Müllheim avec l'ordre péremptoire donné au prince de Condé de le lire à son armée et de le faire publier sans consulter personne. Sur mes instances, le prince a reconnu que la précipitation dont Vérone avait fait preuve tient à ce que l'on y savait l'arrivée prochaine de lord Macartney; l'on décida que le manifeste serait écrit et publié, sans l'intervention d'aucune des puissances alliées, contre lesquelles l'entourage du roi entretient les plus vives défiances[1]... »

Lorsque Macartney arriva à Vérone, Louis XVIII avait donné son programme.

Rien n'était simple comme d'en arriver à ses fins par ce procédé; il eût été enfantin de se vanter d'un tel succès diplomatique. Aussi ne s'arrêta-t-on pas là; la déclaration mise au jour, on voulut en attribuer la paternité au gouvernement anglais.

Un soir, à Turin, chez la princesse de Carignan, un ami du résident anglais rencontra l'évêque d'Arras, l'un des confidents des princes, et amenant la conversation sur le récent manifeste, il exprima son étonnement qu'on n'y eût pas fait quelque petite concession à l'opinion publique, ou qu'au moins, puisque le comte de Lille se prononçait si énergiquement pour l'ancien régime, on n'eût pas tenté d'atteindre par degrés le but tant désiré, au lieu de débuter par une déclaration aussi peu équivoque :

« Le gouvernement militaire est le seul qui convienne à la France, répondit l'évêque; quant à l'énergie du langage du manifeste, on peut croire qu'avec un allié aussi puissant et aussi bon que l'Angleterre, les sentiments qui y sont exprimés n'ont été adoptés que d'après les conseils qu'elle avait suggérés[2]. »

Tel était le langage de l'évêque d'Arras dans un cercle diplomatique; peu après, dans des endroits où la contradiction

[1] Wickham à lord Grenville, Bruch près Aarau, 19 août 1795. — Reçu à Londres le 3 septembre.

[2] Jackson à lord Grenville, Turin, 29 août 1795.

eût été sans doute plus malaisée, il n'hésita pas à affirmer que le manifeste, avant d'être publié, avait été vu et approuvé par Sa Majesté Britannique[1].

Louis XVIII en face de Macartney ne pouvait guère parler comme le faisait l'évêque. Macartney avait connu l'existence du manifeste dès son arrivée à Vérone ; il aborda timidement la discussion que lui enjoignaient ses instructions, parlant de quelque acte public à signer où Louis XVIII affirmerait ses droits. Louis XVIII, de son air le plus candide, répondit : « qu'il était heureux de se trouver en si parfaite conformité de sentiments avec la cour de Londres ; qu'il avait prévenu nos projets sur ce point par sa proclamation[2] ».

L'affirmation était assez osée ; Louis XVIII glissa rapidement, sans laisser à Macartney le temps de protester :

« Le manifeste, me dit le Roi, a été fait par moi-même, sitôt que j'ai « su la mort de mon neveu, qui, bien que la première nouvelle en « fût parvenue le 21 juin, n'a été définitivement confirmée que le « 24 ou le 25. » — Il me parla de ce manifeste avec un tel amour que j'ai vraiment été amené à croire qu'il était véritablement le père de ce produit (*the real parent of the offspring*); dans ces conditions, la déclaration ne pouvant plus être rapportée, il devenait extrêmement délicat et gênant de la commenter, d'autant que le Roi semblait persuadé qu'il avait agi dans l'esprit de la note remise par Votre Seigneurie au duc d'Harcourt le 22 juin dernier ; cependant je crus de mon devoir de lui indiquer quelques passages qui me semblaient conçus en termes moins choisis qu'ils n'eussent dû l'être, et je pris la liberté de lui montrer le plan de manifeste que j'avais apporté de Londres et qui était bien différent du sien. Il le lut avec grande attention et dit ensuite qu'il regrettait que je ne fusse pas arrivé trois semaines plus tôt, parce qu'il eût pu se concerter avec moi sur quelques modifications de son œuvre ; mais en tout cas, il exprima le désir de me voir convaincu qu'il avait composé sa proclamation d'après sa connaissance du peuple auquel il avait à s'adresser, et qu'il l'avait adaptée aux circonstances. A ce moment, il m'exposa le caractère français, le comparant au caractère anglais,

[1] Jackson à lord Grenville, Turin, 1er septembre 1795.
[2] Lord Macartney à lord Grenville, 12 août 1795.

d'une façon très-vivante et avec beaucoup d'esprit et d'enjouement. Il affirma qu'il désirait, autant qu'homme du monde, une amnistie complète, dont on n'excepterait que les régicides; parmi les régicides eux-mêmes, il ne refuserait pas sa clémence à ceux qui s'en rendraient dignes par quelque service important et signalé. Ceux-là ne seraient pas supportés en France; mais ils seraient autorisés à emporter leurs biens en Amérique, seul pays où ils pourraient sans doute désirer d'aller ou espérer être reçus.

« Quant à l'ancienne constitution de la France, il la regarde avec la même vénération que celle qu'avait lord Coke pour notre droit coutumier : c'est la sagesse des siècles, la perfection de la raison, etc., etc., et il la considère comme la seule forme de gouvernement qui convienne au peuple français, et qui puisse tempérer son impétuosité. En même temps, il m'assura qu'il avait la ferme intention, une fois rétabli sur son trône, d'apporter toute son attention à la répression des abus, et à ôter la rouille qui, comme il le dit, revêt avec le temps les meilleures institutions humaines. Pour les droits féodaux, les corvées, certains péages et des servitudes ridicules dont on s'est plaint et que l'on a exagérés, il ne croit nullement désirable de laisser tout cela subsister sur l'ancien pied; mais il pense que l'on doit rendre à tous une justice impartiale; que ceux qui étaient soumis à ces droits ou à ces corvées ont bien su accepter les bénéfices qui y étaient attachés, et souffraient dès lors pour l'avoir voulu; que, si on les délivrait, il était juste qu'ils remboursassent les perdants et payassent une amende, une rente ou une compensation quelconque au seigneur. — Il ne croit pas d'ailleurs qu'il y aura de grandes difficultés sur ce point; il pense qu'il pourra régler la chose par sa seule influence personnelle, et sans en faire une matière à légiférer. Quant aux assignats, la question est tellement vaste et embrouillée qu'on ne peut s'engager à rien pour le présent; lorsque le moment d'étudier l'affaire viendra, il se laissera guider, dit-il, par son amour bien connu de la justice[1]. »

Si l'on n'était accoutumé à voir les souverains déchus se bercer des plus singulières illusions, le langage tenu par Louis XVIII paraîtrait pour le moins extraordinaire : peut-être une étude trop exclusive des temps anciens empêche-

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 12 août 1795.

t-elle de saisir les réalités du présent; peut-être aussi la foi dans des principes immuables jette-t-elle un voile impénétrable sur ce qui doit être changeant. Appelé à résoudre deux des questions les plus graves qui puissent se présenter en politique, la suppression des droits féodaux, la légitimité de la propriété des biens nationaux, Louis XVIII affirmait que son influence personnelle suffirait dans le premier cas, que son amour connu de la justice l'inspirerait au moment voulu dans le second. Les événements auxquels il avait assisté ne justifiaient guère pourtant une telle présomption de sa part.

Restait une dernière question : celle de la résidence de Louis XVIII. Sur ce point encore, il se montra intraitable, rejetant toutes les idées que lui soumettait l'Angleterre, refusant Rome, Gibraltar, demandant à être conduit immédiatement dans un endroit d'où il pourrait, au premier signal, se transporter en France, à Cuxhaven par exemple. Les instructions de Macartney étaient très-précises : le gouvernement anglais entendait garder Louis XVIII sous sa main pour se servir de lui comme d'un instrument au jour du besoin. Mais l'instrument était un homme avec des préjugés et des répugnances; ce qu'il fallait avant tout, c'était empêcher Louis XVIII de se mettre sous la coupe de quelque autre cabinet, moyennant quoi l'on s'accommoderait avec lui : ainsi du moins le comprit Macartney, et il donna son assentiment à une combinaison qui ne satisfaisait probablement aucune des parties. La phraséologie sentimentale du prétendant devait d'ailleurs souvent embarrasser le diplomate anglais et lui faire perdre de vue la véritable portée de ses instructions :

« Au sujet de sa résidence, le Roi sentit vivement les inconvénients et la malséance de rester à Vérone, quoiqu'il reconnût n'y avoir pas été molesté, et y avoir même reçu certaines marques d'attention qu'il n'aurait peut-être pas rencontrées en bien d'autres endroits; le seul désir de son âme à cette heure, la *seule* situation qu'il puisse envier est d'agir à la tête de ses fidèles partisans de la Vendée, *de jouer le tout pour le tout,* et de trouver

un tombeau ou une couronne; le moyen le plus convenable, le plus conforme à ses propres sentiments pour qu'il atteigne la côte de France, est d'y être transporté de Cuxhaven, comme son frère l'a été; il m'a supplié de transmettre à ma cour l'expression de ses désirs à cet égard; il voudrait ne pas perdre de temps, aller dans un endroit à proximité de l'armée de Condé (quant à l'armée elle-même, si on peut l'appeler ainsi, il espère fort peu qu'on la mette sur un pied assez respectable pour qu'il puisse la commander), et y attendre avec patience les décisions de ma cour.

« Je lui ai dit que, comme je n'avais pas reçu d'instructions dans ce sens, je ne me figurais pas que ce plan fût d'accord avec les sentiments de Votre Seigneurie, plan qu'il se disait si disposé à suivre; qu'au contraire, on avait indiqué une tout autre ligne de conduite, pour le cas où il quitterait Vérone; que, tant qu'il ne pourrait pas prendre le commandement de l'armée de Condé, tant que les succès de son frère en Bretagne ou en Vendée ne lui auraient pas permis de le rejoindre, Rome semblait être pour lui la résidence la plus convenable; de Rome il pourrait se rendre sur le Rhin, si on le jugeait bon, ou s'embarquer à Civita-Vecchia ou dans tout autre port, suivant les circonstances. Bien plus, je lui dis que j'étais autorisé à lui permettre de résider à Gibraltar, s'il le désirait, malgré les inconvénients que cela présenterait relativement à l'Espagne; qu'en tout cas le voyage en Vendée, en passant par le détroit de Gibraltar où nous aurions toutes les nouvelles, serait bien plus court qu'un voyage de terre à Cuxhaven, suivi d'une traversée.

« Il répondit que, pour mille raisons, il avait une répugnance invincible à habiter Rome, ou même à s'en rapprocher, parce que cela l'éloignerait encore de l'endroit où il voudrait et où il devrait être, et donnerait par conséquent à ses sujets une fauss. impression sur son compte, surtout après que plusieurs journaux avaient affirmé qu'il renonçait au trône, qu'il avait reçu une compensation; il dit encore que, si l'Espagne continuait à être en guerre avec la république française, il deviendrait très-compliqué, très-ennuyeux de traverser l'Italie, de s'embarquer dans un de ses ports, de débarquer à Barcelone, de traverser toute l'Espagne de l'est à l'ouest, et d'attendre sur les côtes de Galice les moyens de transport convenables pour aller sur la partie de la côte de France qui serait préparée à le recevoir; — que, quant à Gibraltar, bien que la bonté du Roi lui fût très sensible, la situation de cette ville à l'extrémité de

l'Europe, son éloignement, permettait de reproduire l'une des objections qu'il avait présentées contre Rome, sans parler de la longueur du voyage par le détroit, qui, s'il fallait en croire les autres, car lui-même n'a jamais été sur mer, serait dans cette saison très-ennuyeux et désagréable.

« J'essayai de mon mieux de le ramener à l'idée de Rome, qui, j'en donnai l'assurance, serait très-agréable à ma cour, et m'avait été particulièrement signalée par mes instructions.

« Milord, dit-il, vous avez certainement rempli vos instructions, « et je vous ai exprimé mes sentiments sur leur compte; je ne puis, « malgré tous mes efforts, me résoudre à penser à Rome. — « L'Espagne m'en a parlé il y a longtemps, la ville étant plus près « d'*elle* que Vérone, à l'époque ou elle me laissait entrevoir qu'elle « me recevrait bientôt; cependant je ne pus m'y résigner. — Ma « présence en Allemagne, près de l'armée du prince de Condé, n'est « pas contraire aux idées de votre cour : que j'aille plus loin, que je « continue jusqu'à Cuxhaven, cela seul dépend de vous;... j'ai « confiance que l'on ne fera pas moins pour moi que pour mon « frère [1]. »

La note remise le 12 août à Macartney sur le même sujet est intéressante : elle indique le résultat de la négociation, et montre sur quel ton le prenait la petite cour de Vérone avec la Grande-Bretagne. Louis XVIII savait conserver dans sa détresse une certaine hauteur qui n'était pas sans dignité :

« Milord ayant été chargé par Sa Majesté Britannique de discuter avec le Roi l'objet de son déplacement de Vérone et les moyens de lui ouvrir la porte de ses États, a proposé à Sa Majesté le choix entre plusieurs voies de rapprochement.

« Il a été arrêté d'abord que, l'armée de M. le prince de Condé n'étant pas encore formée et plusieurs autres raisons s'opposant à ce que le Roi s'y portât, il préféroit de suivre les traces de Monsieur.

« Pour y parvenir, Milord a proposé que le Roi se transportât à Rome, pour être à portée de s'embarquer à Civita-Vecchia, lorsque Sa Majesté Britannique jugeroit le moment favorable.

« Ce parti a paru entraîner au Roi plusieurs inconvénients. Sa

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 12 août 1795.

Majesté a pensé premièrement qu'il y auroit une sorte d'inconséquence de sa part à s'enfoncer davantage en Italie, dans le moment où elle devoit désirer par-dessus tout de se rapprocher de ses États, et que cette démarche pourroit produire un mauvais effet dans l'opinion.

« 2° Elle pense que de s'embarquer dans la Méditerranée peut entraîner des longueurs de navigation, une longue séparation des nouvelles, toutes les incertitudes enfin, si communes sur mer. Le Roi préféreroit donc de s'embarquer à Cuxhaven et de s'y porter par terre.

« Cet article n'ayant pas été prévu dans les instructions données à Milord, il a été convenu qu'il enverroit un courrier au roi son maître pour savoir ses intentions.

« Le Roi, désirant surtout de donner à Sa Majesté Britannique des preuves de sa confiance entière dans ses conseils et dans ses bons offices, ne veut pas avoir l'air de presser ses résolutions en se portant sur-le-champ au lieu de l'embarquement pour les attendre.

« Mais, le séjour de l'Italie l'éloignant de ses affaires et lui paroissant pénible à prolonger, il a pensé qu'il pourroit attendre la décision dans un lieu de l'Allemagne d'où il lui seroit libre de se porter rapidement où sa présence seroit nécessaire.

« Il a jeté les yeux, après en être convenu avec Milord, sur la petite ville de Pforzheim, faisant partie du margraviat de Baden-Durlach, en Souabe. — Là il sera, en attendant le retour du courrier, à portée de toutes les nouvelles de l'intérieur, sans en être assez rapproché pour user, pour ainsi dire, l'effet de sa présence; il pourra d'un moment à l'autre suivre les indications de Sa Majesté Britannique, et il prouvera à l'Europe que le poids seul des circonstances l'a tenu dans un aussi grand éloignement.

« Le Roi fait faire en conséquence les démarches nécessaires auprès de M. le margrave de Baden, et il compte partir de Vérone dès qu'il sera accusé du consentement de ce prince [1]. »

Macartney, outre ses longues conférences avec Louis XVIII, eut également plusieurs entrevues avec le maréchal de Castries et le baron de Flachslanden, les deux principaux conseillers

[1] Note remise par Louis XVIII à lord Macartney, Vérone, 12 août 1795.

du prétendant. Auprès d'eux, Macartney se trouvait mieux à l'aise ; il leur parlait en maître :

« Avec les principaux conseillers du Roi, j'ai usé des mêmes arguments, mais avec plus d'autorité; je leur ai dit que, si l'on ne conseillait au roi de choisir Rome comme résidence pour le peu de temps dont il s'agissait, loin que ce fût l'Angleterre qui dirigeât sa conduite, ce serait lui qui dirigerait la nôtre. Ils m'ont prié de ne pas considérer les choses sous ce jour, et d'avoir quelque égard pour les sentiments de Sa Majesté, qui sont et ont toujours été d'accord avec ses réflexions sur ce point.

« Le résultat de ces diverses entrevues a été que le Roi quitterait Vérone aussitôt que l'on aurait trouvé une situation avantageuse dans le cercle de Souabe, ni trop proche ni trop éloignée de l'armée du prince de Condé, et qu'il y resterait jusqu'à ce que Votre Seigneurie m'eût donné des instructions sur la suite du voyage vers le Nord[1]. »

Lorsque l'on discuta le voyage du roi, Macartney souleva avec Flachslanden une question qu'il n'avait jamais traitée avec Louis XVIII : celui-ci serait-il, durant le trajet, à l'abri de ses créanciers? Il avait alors environ 800,000 livres de dettes *seulement,* disait Castries. Le gouvernement anglais avait empêché le comte d'Artois de se rendre à Londres, parce que la législation ne le protégerait pas suffisamment contre ses créanciers; aussi ne se prêterait-il pas à un changement de résidence de la part du prétendant, si les mêmes inconvénients se présentaient. Flachslanden affirma qu'il n'y avait rien à craindre; puis il argua d'une ancienne promesse de Pitt pour réclamer de l'Angleterre le payement des 800,000 livres[2].

Macartney n'avait point d'instructions sur cette matière, mais il était autorisé à donner des secours au prince jusqu'à concurrence de 250,000 francs. Castries parut fort désappointé.

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 12 août 1795.

[2] Le 3 mai, le comte d'Artois avait écrit au duc d'Harcourt dans le même sens, parlant également d'une promesse de Pitt.

« Je dois vous dire, milord, que, le lendemain de mon arrivée, le maréchal de Castries me montra une pièce qu'il dit être la dépêche que j'avais apportée de la part du duc d'Harcourt. Elle contenait principalement un compte rendu de sa conversation avec Votre Seigneurie, quand ma nomination lui fut annoncée; il a dit que Votre Seigneurie l'a informé que j'avais reçu des instructions au sujet des allocations à faire au Roi. Je déclarai au maréchal que j'en avais en effet, et que je l'en entretiendrais après avoir vu mon banquier. « Jusque-là, dis-je, vos espérances ne doivent pas être trop vives... » Le jour suivant, je dis au maréchal que le crédit qui m'était ouvert s'élevait à 5,000 livres sterling, somme que j'étais tout disposé à verser immédiatement. Il secoua la tête, et quoiqu'il gardât le silence, je vis qu'il était très-désappointé. Je poursuivis, disant que j'étais autorisé à faire une autre avance de 3,000 livres sterling, et que je me flattais qu'une somme d'environ 200,000 livres françaises consolerait un peu sa tristesse. Il me dit qu'étant donné la misérable condition des affaires du Roi, ce serait une ressource, n'importe quelle somme en étant une, mais qu'il avait espéré de nous un secours bien plus considérable. Je détournai la conversation vers des sujets moins sérieux, et j'éviterai d'y revenir jusqu'à nouvelles instructions[1]. »

Les besoins de la cour de Vérone étaient grands en effet; Macartney fut frappé de la misère qu'il y rencontra, misère qui n'empêchait point de nombreux fidèles d'entourer leur roi de soins et d'affection; il décrivit en termes vifs et spirituels le spectacle que présentait la petite cour, et le caractère de ses principaux acteurs :

« Tout ce qui environne le Roi dénote une grande misère; la table, si importante pour un Français, est peu abondante, servie sans élégance; les domestiques sont rares, mal vêtus; même dans les appartements privés, les meubles essentiels font défaut. Il est logé à un mille et demi environ de la ville, à l'Orto del Gazzola, villa qu'il a louée à un gentilhomme de Vérone. La maison n'est ni grande, ni belle, ni commode; mais eût-il même pu y mettre un plus haut prix, le Roi n'aurait pas trouvé d'installation meilleure si près de la ville. Il y a cependant un joli jardin attenant à

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 12 août 1795.

la maison; la vue en est pour le prince une ressource considérable; il passe la majeure partie de son temps dans son cabinet, et, depuis plusieurs mois, n'a jamais franchi les grilles. A en juger par sa corpulence et la lourdeur de ses traits, il est peu capable de prendre de l'exercice.

« Il semble avoir une juste compréhension des choses, une instruction littéraire respectable, et être surtout versé dans l'histoire de France et même dans celle des autres nations, en tant qu'elle est en rapport avec la première. Il parle l'italien d'une facon supportable, comprend l'anglais, et parle sa langue maternelle avec une grande correction, abondance et volubilité. Ses manières, son accueil sont affables, agréables, familiers même, sans altérer sa dignité, que l'on distingue encore dans son éclipse. Il m'est impossible de juger encore de son véritable caractère; on le dit discret, bon, amical; il me semble que ses courtisans et ses serviteurs l'abordent et le servent avec respect, zèle et affection.

« Les principaux hommes d'affaires de son entourage sont le maréchal de Castries, le baron de Flachslanden et l'évêque d'Arras. Le maréchal est un homme d'honneur et de sens, aimant et faisant bien les affaires, *sed tarda trementi genua labant*. Il est très-brisé par l'âge et par ses longs services; sa santé est débile; il est très-affecté par les calamités qui ont accablé son pays.

« Le baron de Flachslanden est un vieil officier, âgé d'un peu plus de soixante ans, mais d'une constitution forte et vigoureuse, d'une certaine vivacité, d'une franche allure militaire, opiniâtre, intrigant et plein de ressources. Il est très-haut placé dans la faveur de son maître, et je crois qu'il le mérite par ses talents, ses services, son attachement.

« L'évêque d'Arras est un prêtre qui a joui d'une grande réputation et de grands bénéfices en France, homme d'un esprit altier et ardent, très-porté vers la politique. Je suis tenté de croire que sa part n'a pas été petite dans le manifeste du Roi.

« Les autres personnes que j'ai principalement vues autour du Roi sont le marquis de Jaucourt, le bailli de Crussol, tous deux *cordons bleus;* le duc de Guiche, le comte de Duras, le comte d'Avaray, le comte de Cossé, l'évêque de Vence, et M. de Cazalès, hommes de caractère loyal, bien nés, corrects dans leur attitude; pas un *roué* ni un dissipateur avoué parmi eux. Tous tiennent le langage qui convient à leur situation et aux circonstances, et j'ai

particulièrement observé qu'en parlant des membres du gouvernement actuel de la France, le mot de *sans-culottes* n'est jamais tombé de leurs lèvres[1]... »

Les premiers résultats de la mission de Macartney n'étaient en somme rien moins que satisfaisants : il était arrivé trop tard pour le manifeste; il avait dû céder sur la question de la résidence. A ce dernier égard même, l'espèce de victoire remportée par Louis XVIII paraissait presque complète; comme d'autre part ce prince recevait de bonnes nouvelles de l'Ouest, il songea bientôt à se procurer un cheval pour faire son entrée en France :

« Je vois par les discours de quelques-unes des personnes qui entourent le Roi que, d'après les nouvelles reçues de la tournure favorable que prennent les affaires du Roi en Bretagne et en Vendée, où 30,000 royalistes sont, dit-on, armés pour sa cause, elles anticipent déjà sur l'heureuse réalisation de tout ce qu'elles désirent. Cela m'est surtout apparu dans une conversation que je viens d'avoir avec le baron de Flachslanden et M. d'Avaray, qui sont venus me voir ce soir, parce que j'étais resté chez moi ces deux jours-ci pour écrire mes dépêches. Ils m'ont dit qu'ils venaient de quitter le Roi; il les avait chargés de me demander qu'au cas où ma cour approuverait son voyage à Cuxhaven, quelques chevaux anglais fussent tenus prêts pour son usage, de façon qu'il pût être convenablement monté à son débarquement en France. Je leur dis que je m'estimais très-malheureux de n'avoir pas de chevaux à offrir à Sa Majesté, faute d'être moi-même un bon cavalier. Mais cette réponse ne suffit pas à les éconduire, car ils répliquèrent aussitôt que leur intention était seulement qu'aux nombreux services rendus à la cause de leur maître par la Grande-Bretagne, on joignît cette petite marque d'attention pour ses convenances

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 12 août 1795. — Cf. aux *Pièces justificatives*, M, la description que donne Macartney de tous ces courtisans dont chacun a ses petites intrigues, ses correspondances, ses secrets; au milieu de ces esprits légers et désordonnés, Louis XVIII paraît plus modéré, plus sensé; Macartney est émerveillé de lui reconnaître quelques idées plus ou moins pratiques; mais, peu au courant de ce dont on parle devant lui, il fait une complète confusion entre *les Parlements* et *le Parlement*.

particulières, parce que, vu les nombreuses réquisitions faites pour les différentes armées et la corpulence, le poids du Roi, il pourrait être très-difficile de trouver sur les lieux un cheval capable de le porter. Je dis qu'il vaudrait mieux recommander au duc d'Harcourt d'entretenir Votre Seigneurie de ce sujet, mais que cependant, sur le désir de Sa Majesté, j'en parlerais dans mes dépêches[1]. »

Le 19 août, Louis XVIII écrivit à Sa Majesté Britannique pour lui renouveler sa demande d'aller rejoindre ses sujets fidèles : déjà le désastre de Quiberon, la paix conclue par l'Espagne avaient modifié tous les plans. L'Angleterre songeait bien encore à une expédition sur les îles d'Houat et Hœdic, mais lord Grenville laissait le comte d'Artois libre de s'y joindre sans l'y inviter formellement[2]. A Vérone, la ruine des royalistes produisit une sensation profonde, d'autant que plus on allait, plus on se défiait des puissances :

« La désagréable nouvelle de l'affaire de Quiberon..... a jeté une nouvelle teinte de mélancolie sur cette petite cour. La plupart des gentilshommes qui entourent le Roi ont appris la mort de quelques-uns de leurs meilleurs amis ou parents, et sont très-anxieux du sort des autres. Quoique désappointés, ils ne semblent cependant pas découragés, et comptent déjà sur le succès d'une autre expédition.

« Les lettres reçues ici des amis du Roi en France respirent encore le même loyalisme, le même courage, et affirment que personne n'est abattu par le récent désastre.....

« Cette petite cour ne semble avoir que peu de confiance dans la sincérité et l'activité de la maison d'Autriche[3]. »

Vers la fin du mois d'août 1795, la cour de Vérone concentrait ses dernières espérances sur l'appui de l'Angleterre; Louis XVIII ne semblait plus désirer qu'une chose : entrer en

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 13 août 1795. — Reçu à Londres le 31 août.

[2] Lord Grenville au comte d'Artois, 15 août 1795. — Le 16, Monsieur répondit qu'il accompagnerait l'expédition.

[3] Lord Macartney à lord Grenville, 23 août 1795. — Reçu à Londres le 10 septembre.

Bretagne pour marcher librement sur les traces de Henri IV, dont la mémoire l'obsédait :

« Rien n'est plus étonnant que la manière grande et généreuse avec laquelle les Anglais traitent en ce moment les malheureux Bourbons. On ne peut entrevoir qu'un bel avenir, si toutefois le gouvernement britannique continue à prendre une part si active au rétablissement de l'ordre en France. La seule chose à craindre, c'est le défaut de concours des autres puissances; mais il faut espérer que l'intérêt leur ouvrira les yeux. Le Roi est absolument décidé à marcher bientôt sur les traces de Henri IV. Ce prince, qui, au moyen de ses agents dans l'intérieur, sait que le bon esprit n'y est pas général, pense qu'il lui faut des armes et de la clémence pour reconquérir l'opinion, et il balance entre deux partis : celui d'aller à la Vendée, et celui de joindre l'armée de Condé; mais ce dernier parti le tente moins que l'autre, attendu que là il n'aurait pas l'armée sous son autorité immédiate, car elle ne peut être qu'aux ordres de l'Empereur, au lieu que de l'autre manière il commanderait ses propres sujets...

« Mais il ajoute avec raison que sa présence dans la Vendée ou la Bretagne y attirerait et changerait le sort (*sic*) de ses malheureux partisans; enfin ce n'est que là, dit-il, où je puis réellement imiter mon immortel aïeul : *mourir, ou satisfaire les regards de l'Europe ouverts sur ma conduite*. Le Roi ne voudrait pourtant point que ses jeunes neveux le suivissent. Il ne serait pas prudent, en effet, d'exposer toute sa famille au même danger, et toutes les puissances de l'Europe auraient raison de ne pas le permettre. Enfin Dieu veuille que le dévouement de Louis XVIII ait l'effet que son cœur souhaite et que sa position mérite ! On en recueillerait de bien grands avantages[1]. »

L'expression de ces sentiments est certainement exagérée, et l'on ne peut guère ajouter foi, après l'affaire du manifeste, à la gratitude sans réserves de Louis XVIII pour le gouvernement britannique. Cette lettre n'était-elle pas, dans l'esprit de son au-

[1] *Copie secrète d'une lettre écrite de Vérone et remise à la légation* (de Venise?), envoyée par Wickham à lord Grenville le 27 novembre 1795. Une note dit : « La personne qui écrit cette lettre a la confiance du Roy et en connait les sentiments particuliers. »

teur anonyme, destinée à être interceptée par les agents anglais, suivant la pratique constante des diplomates du dix-huitième siècle? On a quelque raison de le croire.

Au reçu des premières dépêches de Macartney, lord Grenville ne cacha point son mécontentement. Il y avait entre la conduite des princes à l'égard de l'Angleterre et le langage qu'ils tenaient une telle contradiction qu'il était difficile de n'en être point frappé, lorsque l'on était assez éloigné d'eux pour ne pas être influencé par leur rhétorique. Grenville pensa même que Louis XVIII avait déjà quitté Vérone : l'Empereur admettrait-il que ce prince habitât le territoire allemand, au moment même où il était si vivement question de conclure la paix avec la République? Devait-on penser un instant, après l'échec de l'expédition de Quiberon, à compromettre l'existence du roi? Dans sa réponse à Macartney, lord Grenville allégua principalement l'impossibilité morale où l'on se trouvait d'exposer la vie du roi sans motif sérieux[1].

Le gouvernement anglais était animé d'un sincère désir de tout concilier : la responsabilité qu'il eût assumée, tant à l'égard de ses alliés qu'à celui des royalistes eux-mêmes, en risquant en Bretagne les jours de Louis XVIII l'empêchait d'accéder aux demandes du prétendant, tant que la nécessité n'en serait pas absolue. Il faut bien dire aussi que, s'il eût jeté le prince en France, s'il l'eût mis à la tête des royalistes, il n'aurait peut-être pas conservé sur Louis XVIII une influence suffisante. La paix venue, l'ordre rétabli, Louis XVIII n'aurait sans doute pas hésité à en rapporter toute la gloire, et par suite tout le bénéfice, à ses propres sujets. Mais si le cabinet de Saint-James n'entendait pas se dessaisir de la personne royale, il ne voulait pas cependant heurter trop vivement les sentiments du prince; aussi recommandait-il à Macartney les plus grands ménagements unis à la plus absolue fermeté.

Quant au manifeste, il avait paru aussi impolitique qu'exa-

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, K.

géré, et lord Grenville en releva les défauts d'une manière très-vive. Sur l'amnistie, le gouvernement anglais s'était cru autorisé à promettre plus que ne le faisait la proclamation, et l'avait fait.

Pour les questions constitutionnelles, il protestait hautement contre les visées de Louis XVIII, disant que, s'il avait toujours cru une main forte, militaire au besoin, nécessaire pour restituer la paix intérieure à la France, ce n'était qu'un moyen transitoire devant conduire à l'établissement d'une monarchie modérée [1].

Macartney avait dit de l'efficacité des proclamations : « Il semble qu'il ne faille pas attacher une grande importance à ces sortes de documents. Beaucoup de ceux qui les lisent doutent de leur authenticité ; d'autres sont trop gravement compromis pour en être très-touchés [2]. » S'il en était vraiment ainsi, comme cela est probable, de manifestes auxquels le public pouvait encore assigner pour auteurs les principaux chefs de la coalition, unis à ceux de l'émigration, qu'arriverait-il lorsque, Louis XVIII refusant toute amnistie aux régicides, le gouvernement anglais croyait pouvoir promettre quelque mesure de clémence à ceux d'entre eux qui se signaleraient par les services rendus à la royauté? Les rapports de lord Macartney, le langage du duc d'Harcourt justifiaient cette attitude, dit-on ; soit, mais quelle foi les intéressés ajouteraient-ils à des déclarations verbales, lorsqu'ils pouvaient y opposer un document écrit? que les premières venaient de ministres étrangers, le second du futur roi lui-même? N'était-ce pas courir au-devant de l'insuccès pour sauver un principe injuste, comme l'avait montré lord Grenville dans ses instructions à Macartney? Quel profit attendre d'une mesure à laquelle consentait le prétendant, sans même oser l'avouer ouvertement à ceux qui devaient en profiter? On multipliait à plaisir les chances d'échec, déjà si nombreuses.

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, K.
[2] 23 août 1795.

Un autre point est à remarquer dans la dépêche de Grenville : pour la première fois, le ministre anglais se prononçait d'une façon un peu explicite sur la forme du gouvernement à établir en France. Il avait beaucoup tardé à le faire, comptant sur le bon sens des princes pour tirer de la situation et des tendances des divers partis politiques, sur lesquels ils étaient contraints de s'appuyer, les idées générales qu'il convenait d'exprimer à cet égard dans une déclaration, le but que l'on devait à part soi poursuivre. Le manifeste trompa son attente. Dès lors, il n'y avait plus lieu d'user de délicatesse, d'éviter jusqu'à l'apparence de vouloir imposer une constitution à la France : convaincu à bon droit que les princes ne trouveraient pas à eux seuls la forme de gouvernement que les circonstances rendaient nécessaire ; convaincu aussi que, s'ils ne la trouvaient pas, ils seraient appelés à finir leurs jours hors des frontières, alors qu'il importait de ne pas laisser se détourner les aspirations monarchistes de certains Français vers des personnes plus conciliantes sans doute, mais dépendant d'autres puissances, Grenville se décida à faire une critique très-sensée des projets de Louis XVIII et à indiquer dans ses traits généraux le gouvernement qu'il croyait utile à la France. Mais il régnait parmi les émigrés un tel esprit de prévention contre leurs protecteurs que tout ce qui venait d'eux leur paraissait contraire aux véritables intérêts de la cause, contraire au sentiment de patriotisme mitigé qu'ils prétendaient éprouver. Après avoir fait appel à l'appui des puissances, ils avaient senti ce que cet appui leur coûterait : ils pensaient qu'elles n'obéissaient qu'à de mesquines considérations d'intérêt et cherchaient à agir en dehors d'elles, contre elles s'ils le pouvaient[1].

Grenville avait émis des doutes sur le véritable sens du manifeste de Louis XVIII. De son côté, Macartney avoua ne pas comprendre ce que l'on disait en sa présence. Il s'appliqua néanmoins à élucider ce problème, mais ses ef-

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, L.

forts restèrent presque sans résultat. Après deux mois d'études, il en arriva à une conclusion assez peu satisfaisante : il avait pu constater l'accord complet des courtisans de Vérone en certaines matières; il savait sur quel point portait l'accord, mais ignorait encore en quoi il consistait. Il faut dire, pour justifier la perspicacité de Macartney, que Louis XVIII lui-même n'avait peut-être pas une idée bien nette de ce qu'est une constitution et de ce qu'on entend sous le nom de despotisme : pour lui, les institutions françaises étaient aussi libérales, virtuellement au moins, qu'aucunes autres :

« ...Il y a certains sujets sur lesquels je ne vois jamais varier le roi de France et ses ministres. Le principal est ce qu'ils appellent le gouvernement français ou la constitution; sur ce point leurs idées me paraissent si vagues et si confuses, qu'il est impossible de donner à Votre Seigneurie une réponse précise à ses questions touchant le sens que l'on a entendu donner aux expressions employées dans le manifeste. Ils en ont cependant une si haute opinion, soit par vanité, soit par conviction, que le Roi lui-même m'a dit, il y a deux jours, que la constitution française était intrinsèquement aussi peu despotique que la nôtre, que sa forme véritable et régulière datait de Philippe le Bel, et que les imperfections qui l'encombrent ne formaient pas originairement une de ses parties intégrantes; que c'étaient de simples abus; qu'aucun constitutionnel ne pouvait être plus désireux de les corriger qu'il ne l'était lui-même. Il ajouta que la France étant, non pas une île, mais une puissance continentale, obligée d'entretenir une armée de 150,000 à 200,000 hommes pour défendre ses vastes frontières, il était absolument nécessaire que le souverain fût investi d'une autorité plus forte et plus étendue que dans d'autres pays, placés dans des conditions différentes, et que cette autorité était établie par les anciennes lois du royaume. C'est là le plus clair, le moins inintelligible de ce que j'ai pu saisir des divers entretiens que j'ai eus sur ce point; j'en conclus à nouveau qu'ils ont des plans et des secrets qu'aucun artifice ne pourrait leur arracher..... Si leur pensée est si difficile à comprendre au sujet de leur constitution ou de leur gouvernement, question purement théorique quant à présent, il n'en est pas tout à fait de même, j'imagine, de leur politique. Leur désir, et peut-être leur espoir, est de rentrer

en France et de restaurer la monarchie sans conditions précises d'aucune sorte sur la correction des abus dont on s'est tellement plaint. Ils croient que cette correction se fera avec plus de dignité, de simplicité et de promptitude par le souverain lui-même que par une assemblée nombreuse[1]..... »

Cette théorie de Louis XVIII sur la constitution française, ou plutôt l'absence de constitution en France, avait une certaine apparence de vérité : théoriquement, les pouvoirs du roi d'Angleterre n'étaient pas plus restreints que ceux du roi de France. Mais sitôt que l'on quittait le domaine de la théorie pour entrer dans celui des faits, on ne tardait pas à voir que la constitution anglaise admettait des garanties contre le despotisme, au lieu que la forme de gouvernement conçue par Louis XVIII prêtait à la fois à la correction des abus de l'ancien régime, comme il le désirait, et à la naissance de nouvelles exactions contre lesquelles le peuple se verrait sans défense. Une constitution n'est au fond que l'organisation régulière des garanties : le prétendant n'en offrait aucune, et comptait toujours sur son crédit personnel pour tout concilier et tout régler.

Il semblerait cependant, à en croire certains ouvrages, dont quelques-uns ont, il est vrai, une authenticité douteuse, que Louis XVIII ne s'est pas toujours montré aussi peu précis dans ses projets de restauration monarchique et de réorganisation intérieure de la France. Après le 9 thermidor, il proposa, dit-on, comme intermédiaire conduisant à la royauté, un pouvoir exécutif confié à plusieurs personnes, et la création de deux conseils législatifs « qui devaient remplacer les deux Chambres monarchiques[2] ». Pour lui, tous les maux de la Constitution de 1791 procédaient de la Chambre unique. « Il fallait qu'on s'accoutumât à cette balance du pouvoir divisé en trois parties, à l'introduction d'une future Chambre des pairs. » Et lorsque la Constitution de l'an III commença à

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 18 octobre 1795. — Reçu à Londres le 12 novembre.

[2] *Mémoires de Louis XVIII*, VI, p. 274-277, et VII, p. 61.

fonctionner, Louis XVIII prétendit l'avoir inspirée : il se félicita de l'introduction du régime directorial, parce que la souveraineté du peuple était supprimée et que la « monarchie des Cinq » ne tarderait pas à prouver son impuissance par ses divisions.

D'autre part, à la mort de Louis XVII, Louis XVIII s'adressa à Boissy d'Anglas, à Cambacérès, à Tallien : il leur déclara qu'il était enfin libre de prendre des engagements, parce qu'il s'agirait dorénavant de lui seul, et non plus d'un tiers, son neveu ; il offrit tout ce qui se trouvait dans la déclaration faite par Louis XVI le 23 juin 1789, prêt à « l'agrandir » au besoin. Abolition des droits féodaux ; participation du clergé à toutes les charges ; égalité devant l'impôt, même pour le roi ; institution d'une Assemblée nationale *permanente,* divisée en deux Chambres ; responsabilité ministérielle ; les deux tiers des places réservés au tiers état : telles étaient les principales propositions de Louis XVIII ; elles furent rejetées, parce que le prétendant n'admettait pas la Constitution de 1791, et ne parlait ni de l'inviolabilité de la propriété des biens nationaux ni d'amnistie pour les régicides[1].

En 1797, le comte de Saint-Priest rédigea un projet d'instructions aux agents de Paris : les principes qui y sont posés sont tout différents de ceux attribués à Louis XVIII par l'auteur de l'ouvrage apocryphe que l'on vient de citer, et peuvent être considérés comme l'expression exacte des sentiments du prétendant, car Saint-Priest s'inspirait d'un autre projet, plus détaillé, rédigé par Louis XVIII lui-même. Le roi maintiendra tout ce qui a été fait depuis la Révolution « au véritable avantage public ;... ce ne sera ni la nouveauté ni l'antiquité des lois qui en fera le mérite, mais leur véritable utilité ». Puis, les instructions poursuivent en ces termes :

« Je déclare donc ici, pour le cas où il serait impossible d'attendre mes réponses aux propositions qui me seraient faites relativement

[1] *Mémoires de Louis XVIII,* VII, p. 83-91.

en France et de restaurer la monarchie sans conditions précises d'aucune sorte sur la correction des abus dont on s'est tellement plaint. Ils croient que cette correction se fera avec plus de dignité, de simplicité et de promptitude par le souverain lui-même que par une assemblée nombreuse[1]..... »

Cette théorie de Louis XVIII sur la constitution française, ou plutôt l'absence de constitution en France, avait une certaine apparence de vérité : théoriquement, les pouvoirs du roi d'Angleterre n'étaient pas plus restreints que ceux du roi de France. Mais sitôt que l'on quittait le domaine de la théorie pour entrer dans celui des faits, on ne tardait pas à voir que la constitution anglaise admettait des garanties contre le despotisme, au lieu que la forme de gouvernement conçue par Louis XVIII prêtait à la fois à la correction des abus de l'ancien régime, comme il le désirait, et à la naissance de nouvelles exactions contre lesquelles le peuple se verrait sans défense. Une constitution n'est au fond que l'organisation régulière des garanties : le prétendant n'en offrait aucune, et comptait toujours sur son crédit personnel pour tout concilier et tout régler.

Il semblerait cependant, à en croire certains ouvrages, dont quelques-uns ont, il est vrai, une authenticité douteuse, que Louis XVIII ne s'est pas toujours montré aussi peu précis dans ses projets de restauration monarchique et de réorganisation intérieure de la France. Après le 9 thermidor, il proposa, dit-on, comme intermédiaire conduisant à la royauté, un pouvoir exécutif confié à plusieurs personnes, et la création de deux conseils législatifs « qui devaient remplacer les deux Chambres monarchiques[2] ». Pour lui, tous les maux de la Constitution de 1791 procédaient de la Chambre unique. « Il fallait qu'on s'accoutumât à cette balance du pouvoir divisé en trois parties, à l'introduction d'une future Chambre des pairs. » Et lorsque la Constitution de l'an III commença à

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 18 octobre 1795. — Reçu à Londres le 12 novembre.

[2] *Mémoires de Louis XVIII*, VI, p. 274-277, et VII, p. 61.

fonctionner, Louis XVIII prétendit l'avoir inspirée : il se félicita de l'introduction du régime directorial, parce que la souveraineté du peuple était supprimée et que la « monarchie des Cinq » ne tarderait pas à prouver son impuissance par ses divisions.

D'autre part, à la mort de Louis XVII, Louis XVIII s'adressa à Boissy d'Anglas, à Cambacérès, à Tallien : il leur déclara qu'il était enfin libre de prendre des engagements, parce qu'il s'agirait dorénavant de lui seul, et non plus d'un tiers, son neveu ; il offrit tout ce qui se trouvait dans la déclaration faite par Louis XVI le 23 juin 1789, prêt à « l'agrandir » au besoin. Abolition des droits féodaux ; participation du clergé à toutes les charges ; égalité devant l'impôt, même pour le roi ; institution d'une Assemblée nationale *permanente,* divisée en deux Chambres ; responsabilité ministérielle ; les deux tiers des places réservés au tiers état : telles étaient les principales propositions de Louis XVIII ; elles furent rejetées, parce que le prétendant n'admettait pas la Constitution de 1791, et ne parlait ni de l'inviolabilité de la propriété des biens nationaux ni d'amnistie pour les régicides[1].

En 1797, le comte de Saint-Priest rédigea un projet d'instructions aux agents de Paris : les principes qui y sont posés sont tout différents de ceux attribués à Louis XVIII par l'auteur de l'ouvrage apocryphe que l'on vient de citer, et peuvent être considérés comme l'expression exacte des sentiments du prétendant, car Saint-Priest s'inspirait d'un autre projet, plus détaillé, rédigé par Louis XVIII lui-même. Le roi maintiendra tout ce qui a été fait depuis la Révolution « au véritable avantage public ;... ce ne sera ni la nouveauté ni l'antiquité des lois qui en fera le mérite, mais leur véritable utilité ». Puis, les instructions poursuivent en ces termes :

« Je déclare donc ici, pour le cas où il serait impossible d'attendre mes réponses aux propositions qui me seraient faites relativement

[1] *Mémoires de Louis XVIII,* VII, p. 83-91.

à mon rétablissement sur le trône, que je n'y mets de condition absolue que celle d'avoir à ma disposition l'armée et tout ce qui constitue la main-forte dans le royaume, ainsi que les finances, la nomination des emplois; que j'insiste sur ces points, par la seule raison qu'ils sont indispensables pour bien gouverner; j'ajoute qu'il ne l'est pas moins de *mettre des termes et des intervalles aux assemblées nationales,* sous quelque nom qu'on les exprime, parce qu'avec un corps législatif toujours en activité, la législation varie sans cesse, ainsi que le prouve une expérience de huit années. Au reste, la discussion et fixation de tous les autres articles de gouvernement sont susceptibles d'extension, de réduction, de variation sur le fond et les formes; c'est à la sagesse et au temps de déterminer ce qui sera le plus convenable et le plus favorable au bien public[1]. »

Dans un mémoire du 5 juin 1799, Saint-Priest attaque avec énergie les principes qui ont jusque-là guidé les amis du roi. Pourquoi parler comme d'une arche sainte des priviléges des provinces? c'est un monopole usurpé sur le peuple pendant la féodalité. Il faut maintenir, en la rendant monarchique, l'administration créée par l'Assemblée nationale; il faut instituer une Assemblée *purement consultative,* composée de propriétaires de tous les ordres, et ayant le droit de faire des représentations; il faut accorder une amnistie générale, promettre une indemnité aux acquéreurs de biens nationaux. A ce mémoire, Louis XVIII répond qu'il ne croit pas que ce soit la majorité de la nation qui ait fait ce qui existe actuellement, mais bien une minorité intelligente, maîtresse d'une masse inerte : sans quoi, n'aurait-on pas à rougir d'être Français? Louis XVIII ne veut pas traiter avec cette minorité; il veut être roi *par la grâce de Dieu,* conserver toute liberté de maintenir ou de supprimer telle clause qu'il lui plaira dans l'ancienne constitution. Les déclarations vagues évitent seules les engagements asservissants. Comment, d'ailleurs, le roi pourrait-il proposer une constitution autre que l'ancienne?

[1] 12 avril 1797. — *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest,* p. 24.

car « de quel droit se serait-il fait obéir, dès qu'il abandonnait les lois antiques [1] ? »

Tel était en effet le sentiment intime de Louis XVIII, sentiment qui ne se démentit pas un instant de 1795 à 1801, quoi qu'en aient pu dire les auteurs qui écrivirent après la Restauration, dans le dessein d'élever un piédestal à leur roi. Au milieu du désordre qu'il croyait voir dans les consciences, en face de la ruine des anciennes institutions auxquelles rien de durable ne semblait encore avoir été substitué, le prétendant s'attachait au passé, dans l'espoir d'y trouver un droit supérieur aux instincts révolutionnaires, capable de rallier bientôt les « honnêtes gens » : le droit divin dans sa pureté primitive [2]. Mais le temps avait tari le droit divin : Louis XVIII ne pouvait pas en 1795 y puiser la force morale que lui eût peut-être donnée un vulgaire compromis.

L'évêque d'Arras avait aussi quelques idées personnelles sur la matière : ami intime du prince de Condé, il en parlait comme d'un homme d'une grande vigueur morale et de sentiments honorables. L'espèce d'indépendance que sa soumission forcée aux ordres de l'Autriche lui créait à l'égard des princes français avait servi de prétexte à une série de calomnies qui ne tendaient à rien moins qu'à susciter la méfiance et la haine entre Condé et ses cousins. L'évêque avait dû s'interposer pour rétablir l'accord, et il croyait avoir réussi : son intervention amicale ne venait pas exclusivement de son affection pour le prince de Condé; elle avait surtout pour cause de hautes visées politiques. L'évêque d'Arras, en effet, ne rêvait pas seulement la restauration de la monarchie; il voulait encore concentrer toutes les branches du pouvoir dans les mains des princes du sang, seuls capables, selon lui, d'inspirer le respect :

[1] *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. 63-87.

[2] Voir encore dans ce sens, aux *Pièces justificatives*, M, cette déclaration de Louis XVIII que les États généraux de 1789 sont devenus, par la faute de Louis XVI, une *masse immonde et confuse;* il songe à les convoquer sous leur ancienne forme, mais dans quel but? il ne le dit pas.

« L'évêque d'Arras..... pense que, lorsque la monarchie sera restaurée, les princes du sang devront être mis à la tête des grands départements ministériels de l'armée, de la marine, des finances, aucune de ces branches du gouvernement ne pouvant recouvrer sa stabilité et sa vigueur si elle n'est administrée et dirigée par des personnes de la plus haute naissance et de grande position, car, les récentes convulsions ayant renversé toutes les barrières du respect et des distinctions sociales qui séparaient autrefois les différentes classes, ces barrières ne pourront être rétablies et redressées que par les princes du sang, dont la dignité innée, la prééminence incontestée préviendraient les passe-droits, permettraient de tenir un langage plein de fermeté et d'autorité, et commanderaient la soumission et l'obéissance à leurs ordres[1]. »

Le grand tort du bon évêque était de juger par ses propres inclinations de celles des autres : le peuple ne serait soumis et respectueux pour les princes que s'il reconnaissait en eux cette dignité, cette supériorité qu'un royaliste pur ne pouvait hésiter à leur attribuer. Là était précisément la question, et ce n'est point en rétablissant plus que jamais les priviléges de naissance, que l'on devait espérer de vaincre une Révolution principalement soucieuse de fonder l'égalité.

A part ce préjugé, que l'ardeur de ses convictions excusait, l'évêque d'Arras était plutôt porté vers une modération au moins apparente ; il affirma[2] que le manifeste avait été entièrement composé par Louis XVIII et son secrétaire Carvoisier, et imprimé avant son arrivée à Vérone ; forcé de l'approuver par respect pour son auteur, il confia à Macartney que, s'il eût été consulté, il n'eût rien ajouté à la déclaration, mais qu'il en eût omis certains passages[3]. Un jour, il épancha le fond de son cœur. Avant la mort de Louis XVII, il avait proposé que le Régent préparât un manifeste d'une tout autre teneur ; le texte en eût été soumis aux cours de Londres, de

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 15 novembre 1795. — Reçu à Londres le 18 décembre.

[2] Lord Macartney à lord Grenville, 9 décembre 1795.

[3] Lord Macartney à lord Grenville, 16 novembre 1795.

Berlin et de Saint-Pétersbourg, pour être modifié, amendé, en un mot *concerté* entre les alliés avant sa publication. « Il ajouta, de son ton sincère et convaincu, que sa principale raison pour le désirer était que cela eût rendu d'autant plus fort, sinon inextricable, le lien qui attache ces cours à la cause royaliste [1]. »

A ce moment même, on se vit forcé de renoncer à tous les projets de descente ou d'invasion en France : la retraite de Condé à l'est suivit de près celle de la flotte anglaise à l'ouest; le comte d'Artois, qui avait accompagné cette dernière expédition, se trouvait à l'île d'Yeu lorsque, le 22 octobre, les troupes anglaises furent rappelées. Grenville laissa d'abord le comte d'Artois libre de rester dans l'île ou de passer en France si le séjour de l'île devenait trop dangereux; un mois après, le 25 novembre, il l'invita à revenir, le succès d'une descente étant désormais peu probable. Dès le 17, il avait écrit à Macartney ces lignes qui laissaient peu d'espoir à la cour de Vérone :

« Dans une telle situation, il n'y a plus qu'à tâcher de réconcilier autant que possible l'esprit de Louis XVIII avec le dur destin que la nécessité lui a réservé, et auquel Sa Majesté aurait voulu le soustraire, tant pour des motifs personnels que parce qu'elle a toujours considéré que la restauration de la monarchie en France *eût été* la meilleure solution de la lutte actuelle, au point de vue des intérêts généraux de l'Europe. »

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 9 décembre 1795.

CHAPITRE V

L'Autriche et le prétendant. — Question des indemnités. — Projets d'alliance franco-anglaise. — Mission du bailli de Crussol à Vienne. — Affaire de Madame Royale.

(Septembre 1795-janvier 1796.)

Les correspondances des diplomates autrichiens ne manqueraient sans doute pas de montrer que l'Angleterre était le principal objet des défiances de la cour de Vérone et des émigrés en général : c'est probablement ainsi que Louis XVIII devait leur présenter les choses, leur manifester sa douleur et ses anxiétés. Si l'on se borne à consulter les correspondances anglaises, on devinera peut-être quelques appréhensions à l'endroit de la Grande-Bretagne, mais on verra surtout que l'Autriche seule est à craindre. Pour être juste, on doit même reconnaître que pendant un temps, bien court il est vrai, Louis XVIII sembla s'abandonner au gouvernement britannique, parce que lui seul avait les fonds nécessaires aux entreprises royalistes : il donna à ses agents de Londres, de Paris, du Midi, de l'Est et de l'Ouest, l'ordre de se concilier les représentants de l'Angleterre, d'entretenir avec eux des correspondances directes ou non, à leur choix. Mais par là, il n'avait qu'un but : faire obtenir à ces agents « la direction exclusive des moyens [1] », autrement dit, s'affranchir le plus complétement possible du « gouvernement protecteur ».

Le 7 septembre, on n'avait point encore reçu à Vérone la réponse du margrave de Bade : sans doute il avait voulu consulter avant que de répondre, mais on comptait sur l'appui

[1] *Instructions aux agents de Paris.* British Museum, Mss., Add. 8055.

du ministre russe à Francfort, le comte Romanzoff, et son intervention puissante en faveur de Louis XVIII devait lever tous les obstacles.

Cependant la cour de Vérone n'était pas sans inquiétudes : l'inertie des armées du Rhin, la conduite du général Devins, la désertion de l'Espagne, la « duplicité » que l'on rencontrait chez toutes les puissances, tout cela avait produit une fâcheuse impression. Le roi déclara à Macartney que « tout son espoir ne reposait plus que sur l'amitié et les efforts de la Grande-Bretagne et de la Russie[1] ». Il avait d'ailleurs pleine confiance que si, grâce à l'Angleterre, le comte d'Artois se transportait en Vendée, ce prince réussirait à s'y maintenir en force durant l'hiver ; mais il croyait toujours que sa propre présence dans ces parages aurait le meilleur effet, et des lettres de Charette et d'autres royalistes de l'intérieur l'encourageaient dans cette idée. Néanmoins, une chose le préoccupait par-dessus tout : l'attitude de l'Autriche.

A l'issue d'une conférence assez peu satisfaisante qu'il avait eue avec Thugut, sir Morton Eden avait écrit à Wickham :

« Je dois observer que je n'aperçois aucune chance que les Autrichiens agissent, comme vous le désirez, au nom du roi de France. Une proclamation du prince de Condé ou du duc de Berry sera sans doute tolérée; mais tant que continueront les négociations de l'Empire en vue de la paix (cette fâcheuse affaire qui marche toujours), et que les deux cours resteront indécises sur la reconnaissance de Monsieur comme roi, on ne peut rien attendre de plus, à moins d'un grand succès[2]... »

Thugut ne voulait rien faire pour les princes, dans la crainte de se retirer tout moyen de conclure la paix, ou d'être obligé de renoncer à annexer quelque territoire. A Vienne, Louis XVIII avait un représentant, le duc de Polignac; ses rapports étaient désespérants, soit qu'il manquât d'informations sûres, soit que la capacité nécessaire lui fît défaut. Pour l'assister, Louis XVIII

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 7 septembre 1795.
[2] 23 août 1795.

lui adjoignit le bailli de Crussol, qu'il chargea en secret de pénétrer les véritables intentions de l'Empereur.

Le but avoué de la mission de Crussol était de demander que Madame Royale, aussitôt sa sortie de France, fût conduite à son oncle, au lieu d'aller résider à Vienne, comme le voulait la cour impériale. Cette demande avait été déjà faite, aussitôt connues les intentions de la Convention à l'égard de la princesse; deux fois répétée, elle avait été deux fois éludée, sinon formellement rejetée par l'Empereur. Vérone avait interprété ce refus d'une façon fort peu flatteuse pour l'honnêteté de l'Autriche : on disait volontiers que cette puissance ne cherchait qu'à se procurer un gage pour imposer ensuite plus librement ses ambitieuses volontés.

« Je ne sais dans quelle mesure ces soupçons peuvent être fondés, écrivait Macartney, mais je sais que sur bien d'autres points la jalousie de cette petite cour, avivée par le désappointement et le malheur, est souvent excitée sans cause, quelquefois même d'une façon ridicule[1]. »

Pour sa part, Macartney ne croyait pas que l'Empereur persévérât dans son refus : il ne voyait aucun inconvénient à ce que, conformément au vœu de Louis XVIII, Madame Royale vînt d'abord rejoindre le roi, pour se rendre ensuite à Rome près de sa tante, où elle attendrait des jours plus heureux.

Le 9, arriva la réponse du margrave de Bade : il exprimait tout son regret de ne pouvoir accueillir le roi de France sur son territoire sans la permission de l'Empereur, mais se déclarait tout prêt à le faire si « le désir ou l'approbation » de la cour de Vienne lui était signifié[2]. Ce contre-temps fut accueilli par les royalistes avec une certaine indifférence, quoique le séjour de Vérone parût de plus en plus désagréable et que l'on ne désirât rien tant que d'aller s'établir, à la première occasion, au nord des Alpes. On envoya un courrier à Vienne

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 7 septembre 1795.
[2] Lord Macartney à lord Grenville, 10 septembre 1795.

pour demander la permission de résider à Rottenburg, sur le Neckar, dans le cercle de Souabe : Polignac et Crussol devaient faire la demande, mais on pria Macartney d'obtenir l'intervention de sir Morton Eden. Bien qu'il ne crût guère au succès de cette démarche, Macartney écrivit en effet à sir Morton Eden, le mettant au courant de toute l'affaire et le priant d'agir dans ce sens, si toutefois ses instructions ne s'y opposaient point.

Les nombreux entretiens que Macartney avait avec les gens de Vérone se bornaient nécessairement à un échange de vues, car traiter eût été reconnaître implicitement Louis XVIII, ce que l'on voulait éviter; Macartney réussit cependant à pénétrer la pensée intime du roi sur un point particulièrement intéressant pour les alliés, la question des indemnités. Un jour, peu après son arrivée, il était parvenu à insinuer quelques mots sur ce sujet :

« Avant de terminer cette lettre, je ne dois pas oublier un passage important d'une de mes conversations avec le Roi. Il se plaignait des lenteurs de la cour de Vienne, et laissa échapper que l'on devait peut-être les attribuer au silence qu'il avait gardé sur ce que l'on pourrait attendre, en cas de succès. Je saisis l'occasion de lui dire qu'il devait sentir combien il est naturel pour une puissance qui dépense son sang et son argent pour son service d'espérer quelque compensation. « Je vous comprends parfaitement, répondit-il, « et cela ne saurait faire aucun doute; mais cette compensation doit « être réglée par voie de négociation et de discussion à une époque « ultérieure, et mes amis peuvent être assurés qu'ils me trouveront « alors parfaitement disposé à agir avec justice et équité[1]. »

Qu'étaient-ce que la justice et l'équité en semblable matière? Macartney mit plusieurs semaines à se former une opinion à peu près certaine. Il lui était presque impossible d'en parler ouvertement, sous peine de sembler mettre le marché à la main. Mais, d'autre part, s'il ne devait pas songer à obtenir un traité en bonne forme, il importait de faire prendre à

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 12 août 1795.

Louis XVIII certains engagements que l'on pourrait lui opposer au jour voulu, et que ce prince se verrait forcé de respecter en vertu même de ses principes religieux. Un rapide aperçu de l'histoire de la question des indemnités montrera que le système proposé par Louis XVIII avait été longuement médité.

Dès 1792, aux conférences de Francfort, Mallet du Pan demanda aux puissances, de la part de Louis XVI, une déclaration de désintéressement absolu [1].

En 1793, le colonel Mack et les deux délégués de Dumouriez, Thouvenot et le duc de Chartres, convinrent oralement que la place de Condé, une fois livrée aux Autrichiens, ne serait restituée à la France qu'après règlement des indemnités [2]. Le 5 avril de la même année, le prince de Cobourg, dans une proclamation aux Français, rejette toute pensée de conquête, et déclare qu'il considérera toutes les places qui lui seraient livrées comme un dépôt sacré, devant cesser au rétablissement de l'ordre en France [3]. Dès le 9, aux conférences d'Anvers, Dumouriez n'ayant pas réussi à entraîner son armée dans sa défection, lord Auckland et Metternich forcent Cobourg à rapporter sa proclamation : on parle d'indemnité pour le passé, et de sûreté pour l'avenir ; on prendra possession de toutes les places fortes à titre de conquête [4]. Au mois de juillet, la ville de Condé est occupée au nom de Sa Majesté Impériale et Royale, et les autorités impériales s'établissent dans la ville ; le comte de Provence proteste contre tout projet de démembrement [5]. En novembre, les habitants de Toulon ayant demandé aux commissaires anglais de faire venir le Régent, il leur est répondu que « ce serait destituer Sa Majesté Britannique, avant l'époque stipulée, de l'autorité qui lui a été confiée à Toulon », et l'on parle encore de sécurité et d'indemnité [6],

[1] *Mémoires d'un homme d'État*, I, p. 411-419.
[2] 27 mars 1793. — *Ibid.*, II, p. 219.
[3] *Ibid.*, II, p. 231-233.
[4] *Ibid.*, II, p. 238-243.
[5] *Ibid.*, II, p. 327-329.
[6] *Ibid.*, II, p. 418-420.

quoique l'amiral Hood ait déclaré à son entrée dans la ville qu'il ne l'occuperait que pour le compte de Louis XVII.

En 1795, enfin, Louis XVIII reçoit à Vérone la visite d'un certain comte de Worms; celui-ci lui suggère officieusement que la France ne possède qu'à titre de conquête la Franche-Comté, l'Alsace, les Trois-Évêchés et plusieurs colonies d'Afrique et d'Asie; Louis XVIII répond qu'il ne consentira pas au démembrement, qu'il payera les frais de guerre, rendra les conquêtes de la République et rien de plus [1].

Et maintenant, quelles sont les déclarations de Louis XVIII à Macartney, en septembre 1795 [2]?

L'idée d'indemniser les puissances est parfaitement admise à Vérone; mais, disposé à sacrifier les colonies, on hésite à démembrer le territoire continental de la France; d'autre part, si l'on refuse de prendre aucun engagement, de laisser même soupçonner que l'on puisse en prendre, c'est que Louis XVIII craint par-dessus tout d'effaroucher les Français. C'est là du moins ce que l'on dit à Macartney; mais la bonne foi de la cour de Vérone est plus que douteuse. Comment croire en effet que Louis XVIII, après le manifeste qu'il a publié, se laissera arrêter par la crainte de l'opinion publique? L'opinion n'a jamais été l'un des éléments du gouvernement de ses ancêtres, et un monarque si fidèle à la tradition ne saurait guère innover en cela. Il est plus probable que le motif qui guide Louis XVIII est tout autre : cette tradition, qu'il respecte si profondément, comprend, sous le nom de France, une certaine étendue de territoire; la conserver est pour lui un devoir aussi impérieux que de maintenir dans toute sa pureté la royauté de droit divin. Comme indemnités aux puissances, on donnera de l'argent, des colonies au besoin, l'exemple de Louis XV justifiant cette sorte de cession; des morceaux du continent, s'il le faut; mais ne pourrait-on sauver ces derniers,

[1] *Mémoires de Louis XVIII*, VII, p. 16-19.

[2] Voir aux *Pièces justificatives*, M, depuis ces mots : « Le souvenir de la puissance, etc. »

si, par bonheur, Louis XVIII rentrait en France par l'effort des royalistes de l'intérieur plutôt que par celui des alliés? Peut-être le roi trouverait-il alors les forces nécessaires pour résister aux prétentions des puissances; des forces morales suffiront sans doute, car, fatigués d'une longue guerre, les alliés hésiteront à se risquer à nouveau.

Cette combinaison était assez raisonnable en apparence, mais elle avait un défaut grave : satisfaisante pour l'Angleterre, elle n'offrait aucune compensation à l'Autriche, à qui l'on refusait toute cession, au nord comme à l'est. Louis XIV a pu, disait-on, rendre ses conquêtes au congrès de Gertruydenberg : mais ce qu'il en reste, l'Alsace par exemple, est devenu partie intégrante de la France par une prescription *longissimi temporis*. Et l'on opposait aux ambitions autrichiennes une fin de non-recevoir absolue. Cependant, il était indispensable de jeter quelque pâture à la cour de Vienne : le Nord et l'Est n'offraient rien de convenable; la Navarre, il n'y fallait point songer : elle venait de Henri IV. On fut ainsi amené logiquement à rêver ce que Bonaparte réalisa peu après : une extension de la puissance autrichienne en Italie, sur Venise et sur Gênes; la Corse, on n'y tenait guère : si l'Angleterre ne la gardait point, elle irait à quelque principauté italienne, probablement l'une de celles que régirait l'Autriche [1].

Tel était le système fort simple et fort sage que l'on avait conçu à Vérone; il présentait encore un avantage considérable : l'Angleterre, rétribuée de ses services, n'appuierait plus l'Autriche dans ses réclamations. Que ferait l'Autriche seule? Au besoin, on irait même jusqu'à une alliance anglaise : tout dans la conduite du cabinet de Vienne justifiait de telles extrémités de pensée.

[1] Il est intéressant de comparer cette dépêche de Macartney aux instructions données par Louis XVIII à Saint-Priest, le 26 mai 1800 (*Lettres, etc...*, p. 146-158); le système est identique. Il en est de même des instructions à Talleyrand pour le congrès de Vienne; mais, cette fois, la paix est faite; il n'est plus indispensable de faire des sacrifices, et l'on peut ajouter : « En Italie, c'est l'Autriche qu'il faut empêcher de dominer. »

En se rendant à Vienne, le bailli de Crussol avait une triple mission : demander que Madame Royale fût remise à son oncle ; réclamer la reconnaissance de Louis XVIII ; découvrir les véritables desseins de l'Empereur. On le chargea en outre, quelques jours après son départ de Vérone, de négocier le transfert de la petite cour royaliste à Rottenburg. Crussol reçut un accueil presque mortifiant : dès sa première entrevue avec Thugut, il vit que rien de ce qu'il demandait ne lui serait concédé. Thugut l'assura cependant, en termes positifs, que les Autrichiens avaient la ferme intention de continuer la guerre. « S'il en est ainsi, remarqua malicieusement Macartney, ils feront bien de *faire* la guerre en même temps qu'ils la *continueront*[1]. » Vérone vit dans ces assurances un symptôme de défection plutôt qu'un engagement sérieux ; on s'attendait à ce que la Sardaigne conclût la paix d'un jour à l'autre : Devins prétendait même que ses soupçons à cet égard étaient l'une des raisons qui le forçaient « à agir comme il le faisait », autrement dit à ne point agir.

Louis XVIII fut consterné par les nouvelles qu'il reçut de Vienne ; rebuté dans son projet de jouer en Europe le rôle d'un souverain reconnu et malheureux, il songea de nouveau à aller combattre dans les rangs des gentilshommes royalistes :

« L'Angleterre se trouve comme l'Europe entière à la fin du dix-huitième siècle, tandis que la France, en moins de six années, est revenue à la fin du seizième et peut-être à une époque encore plus éloignée... Ma situation est semblable à celle de Henri IV, sauf qu'il avait beaucoup d'avantages que je n'ai pas..... Supposé que mes fidèles sujets obtiennent un tel secours que je n'aie qu'à me présenter pour recevoir ma couronne, je pourrai par là acquérir la considération personnelle qui n'est peut-être pas nécessaire à un roi du dix-huitième siècle, mais qui est indispensable pour un roi du seizième comme je le suis[2]. »

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 28 septembre 1795.

[2] Louis XVIII au duc d'Harcourt, 28 octobre 1795. — British Museum, Mss., Add. 7972.

Avant tout, il se préoccupait de rentrer en France avec gloire, et non après que les dangers seraient passés; sinon, disait-il, « mon règne sera peut-être tranquille par la lassitude générale, mais je n'aurai point construit d'édifice solide ». La Vendée était l'objet de ses plus ardents désirs.

A Vérone, dans l'entourage du roi, et à Müllheim, près du prince de Condé, on pensait que la présence de Louis XVIII serait plus utile à l'armée de Condé. Déjà, lors du refus du margrave de Bade de recevoir Louis XVIII dans ses États, Condé avait écrit, le 10 septembre, à l'évêque d'Arras une lettre fort vive où il réclamait énergiquement que le roi se rendît au sein de son armée ; son ton impliquait bien un peu que Louis XVIII ne mettait pas à réaliser les vœux de ses sujets toute la bonne volonté qu'il affectait dans ses communications officielles avec les gouvernements étrangers, mais Condé n'était pas le seul à soupçonner son maître de quelque faiblesse de cœur [1]. Il ne s'agit pas, disait ce prince, de s'envelopper dans une prétendue dignité, de suivre strictement les règles de l'étiquette de Versailles, d'attendre l'autorisation du cabinet de Vienne : il faut sortir de l'apathie et venir à moi pour rendre aux royalistes une nouvelle vigueur, une nouvelle cohésion. L'Autriche n'osera pas enlever le roi à mon armée : il faut la mettre en présence d'un fait accompli.

Mais ne sera-ce pas s'aliéner à tout jamais la cour de Vienne, toujours jalouse de voir les corps royalistes rester sous sa tutelle? ne sera-ce pas sacrifier Madame Royale à ses ambitions? se disait Louis XVIII, d'ailleurs peu porté par sa nature à s'exposer au sort des armes. Néanmoins, un argument puissant militait en faveur des propositions de Condé : ce prince, depuis quelque temps, passait aux yeux du public pour un général autrichien plutôt que pour un prince français; la présence du roi auprès de lui modifierait promptement le sentiment du peuple à son égard :

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, N et O.

« J'ai toujours essayé de mon mieux de décourager ou de retarder l'exécution de toute mesure importante à laquelle on songerait ici sans avoir d'abord consulté ma cour, dont le droit, sur ce point, doit toujours être respecté; mais par la lecture des documents que je vous envoie [1], par la situation de leurs auteurs, Votre Seigneurie verra tout de suite quelles difficultés délicates je rencontre à combattre des idées qui, pour être romantiques et irrégulières, n'en sont que plus chères. Certes la position du malheureux prince auprès duquel je réside est si triste qu'il serait à désirer de pouvoir lui en procurer une autre plus convenable, parce que jusque-là son esprit sera continuellement distrait par une variété de projets et de rêves en vue d'y parvenir. Si la saison était moins avancée, je ne serais pas certain que, dans un mouvement précipité, il n'adoptât la proposition du prince de Condé, et ne rejoignît son armée en qualité de simple gentilhomme français. La cour de Vienne l'a traité avec si peu de complaisance que je doute qu'il se croie maintenant obligé à user de beaucoup de cérémonie avec elle, et je confesse qu'après la tournure prise par les affaires en Allemagne je ne vois pas pourquoi l'Empereur lui fermerait les portes de Rottenburg, s'il désire toujours d'y résider. Un petit acte de condescendance de la part de la cour de Vienne servirait à atténuer les soupçons injurieux qu'ont sur son compte les principaux personnages d'ici; ces soupçons veulent que l'Empereur, loin de souhaiter une prompte restauration monarchique en France, espère que ce pays restera longtemps divisé par l'anarchie et continuera de s'appauvrir et de s'épuiser dans des efforts exagérés, de façon à devenir un voisin peu dangereux et impotent. Ces idées sont si sérieusement entretenues par certains politiciens, que je crois pouvoir y découvrir une sorte de déplaisir secret et de jalousie des récents succès du maréchal Clerfayt, que l'on devrait à cette heure considérer comme extrêmement importants.

« La principale raison que l'on donne pour que le roi rejoigne l'armée de Condé est que ce prince n'est guère regardé en France que comme un simple général autrichien, semblable à ceux qui, dans la première campagne d'Alsace, ont pris possession des villes au nom de l'Empereur et causé par là un profond dégoût; la présence du roi, dit-on, détruirait ces impressions; son but ne

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, N et O.

saurait demeurer incompris : Louis XVIII doit recouvrer son royaume pour lui, non le conquérir pour d'autres[1]. »

Si Louis XVIII rejoignait Condé, l'Angleterre perdrait sans aucun doute sur le roi l'influence et l'autorité qu'elle avait tenté d'acquérir jusque-là ; une fois au milieu des Français, il se sentirait affranchi, indépendant. Mais que pourraient tous les efforts de Macartney pour détourner ce danger, si le cabinet de Vienne suivait ses errements actuels? Chaque nouvelle reçue de Crussol contribuait à raviver les appréhensions de la cour de Vérone, et l'on croyait volontiers que l'Autriche était moins soucieuse de rétablir la monarchie que de laisser la France s'épuiser et se perdre :

« Les rapports du bailli de Crussol sur sa mission à Vienne n'ont pas contribué à diminuer les méfiances... M. Thugut lui a clairement demandé quelle compensation la maison d'Autriche devait attendre du roi de France après sa restauration, si les traités entre la France et l'Autriche existant avant la Révolution seraient remis en vigueur, et si l'on suivrait le même système politique. Le bailli répondit qu'il n'avait reçu aucune instruction particulière sur ce point; qu'il croyait certain cependant que l'on n'apporterait d'autres modifications à l'ancien état de choses que celles que la cour de Vienne approuverait, de concert avec les autres puissances coalisées[2]. »

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 15 novembre 1795. — Reçu à Londres le 18 décembre.

[2] Lord Macartney à lord Grenville, 15 novembre 1795. Le passage suivant est piquant :

« Comme le rapport du bailli sur la cour de Vienne est assez curieux, je vais le reproduire, quoique Votre Seigneurie ait certainement des informations beaucoup plus précises venant de meilleures sources. Il dit que l'Empereur et son épouse vivent loin du monde, dans un état d'affection infantile (*infantine fondness*) l'un pour l'autre, sans paraître apprécier aucune autre société que la leur. Le prince Colloredo et un Français, M. Rollin, habitent le palais et jouissent, dit-on, au plus haut degré, de leur confiance. On leur soumet toutes les notes, les plans et les projets de M. Thugut, qui voit rarement l'Empereur; on les lui renvoie alors avec des remarques, des modifications, des additions, et il les remet pour en assurer l'exécution à M. Pelin, son secrétaire, un Français qui a rempli les mêmes fonctions auprès de M. de Mirabeau, après la mort duquel il a passé au service de M. de Mercy; celui-ci l'a légué à M. Thugut, *monu-*

Indemnité et alliance autrichienne : voilà ce que demandait Thugut. On connaît déjà le sentiment de la cour de Vérone sur le premier point; quant au second, l'évêque d'Arras soumit à Macartney un système politique qui avait probablement reçu l'approbation préalable de Louis XVIII, puisque ce prélat en parlait à cœur ouvert avec le représentant de l'Angleterre. Il ne s'agissait de rien moins que de rejeter pour jamais l'alliance autrichienne, si coûteuse à la France durant le dix-huitième siècle, et de lui substituer une alliance intime avec la Grande-Bretagne[1] :

« Les plans de l'évêque vont plus loin; il dit qu'après mûre réflexion, il est convaincu que la politique la plus sage pour la France serait de briser ses traités avec l'Autriche et de s'unir étroitement à l'Angleterre en lui donnant tous les avantages commerciaux désirables. Il désire essayer ce système qui ne saurait être aussi préjudiciable à la France que l'a été l'alliance autrichienne. Il ajoute que, depuis plus de deux siècles, du milieu du quinzième à la fin du dix-septième, la France et l'Angleterre ont généralement été en bons termes, et qu'il ne voit maintenant aucune raison politique les empêchant d'en faire autant, tandis qu'il en voit beaucoup pour les y inviter, la générosité de notre conduite nous ayant créé des droits à un retour très-libéral. En outre, il croit que ce sera leur intérêt commun et nécessaire, au moins pour de

mentum et pignus amoris. M. Thugut, attentif aux événements et soucieux de faire sa fortune, va tranquillement son chemin, sans montrer aucune jalousie, aucun mécontentement, sans trébucher devant aucune des difficultés qu'il rencontre dans cette voie. C'est un Autrichien placide, fortement imbu du système de vaste cupidité (*all'grasping*) imputé à la cour de Vienne. Tel est le tableau que fait M. de Crussol; mais je suis sûr qu'il est inutile de faire observer à Votre Seigneurie qu'il ne faut jamais accepter sans hésitation ni réserve les rapports des Français sur les personnes ou sur les affaires, les peintres de cette nation étant généralement plus soucieux de faire ce qu'ils appellent un bon tableau que de saisir la ressemblance. »

[1] Il convient de rappeler ici que, le 25 janvier 1792, Talleyrand proposa à Pitt une alliance franco-anglaise, moyennant des modifications au traité de commerce et la garantie des Indes britanniques. Pitt lui répondit que cette alliance était très-désirable, mais qu'elle ne pourrait se conclure qu'une fois la Révolution terminée et le fonctionnement de la Constitution assuré. — *Mémoires d'un homme d'État,* II, p. 113 et suiv.

longues années à venir, d'être unies, car, par ce moyen, la France aura le temps de guérir de la fièvre qui l'a dévorée, et l'Angleterre sera libre de poursuivre sans interruption l'exécution de ses plans pour l'amélioration de ses finances et la réduction de ses dettes [1]. Il semble sentir la justice d'une compensation pour nos dépenses et nos efforts dans la lutte actuelle; j'ai tâché de le pénétrer profondément de cette idée, comme de la nécessité de faire d'autres sacrifices pour d'autres puissances, lorsque j'ai vu la confiance avec laquelle il affectait de me parler; mais je ne dois pas dissimuler à Votre Seigneurie ni me dissimuler à moi-même que toute cession ou renonciation à une ancienne acquisition en faveur de la maison d'Autriche sera difficile à digérer (*a matter of hard digestion*), bien que je voie fort peu de moyens de satisfaire autrement cette dernière.

« Je n'ai pas caché à l'évêque mon opinion que, par suite de divers succès accidentels dans la diplomatie et la guerre, la France s'était étendue et agrandie peut-être au delà de ses véritables intérêts, et que l'une des nombreuses raisons qui nous font continuer la guerre contre la Convention, raison que l'on pourrait aussi considérer comme une puissante preuve de notre sincérité à l'égard de la cause du Roi, était une résolution inébranlable de ne jamais tolérer la moindre mention de leur sauvage projet de prendre le Rhin pour frontière; que, sachant bien que la source de ce projet était dans l'acquisition accidentelle de l'Alsace, puis de la Lorraine, nous étions parfaitement sur nos gardes contre une idée si monstrueuse, et ne pourrions jamais en entendre parler sans la désapprouver formellement. Si l'équilibre européen devait être ainsi détruit, peu importe que cela se fasse sous une république ou une monarchie.

« Votre Seigneurie me pardonnera et me donnera ses ordres, si j'ai été trop loin dans cet entretien; mais, comme l'évêque s'attend à avoir et aura probablement dans le futur cabinet une part aussi considérable que celle qu'il semble avoir maintenant dans les conseils, j'ai cru qu'il n'était pas inopportun de lui exposer certains principes, dont il pourrait peut-être, à un autre moment, affecter d'être surpris, et qu'il serait moins disposé à admettre. Je ne puis prendre sur moi d'affirmer qu'il me dévoile ses véritables

[1] Une lettre du comte d'Avaray au comte de Blangy, datée du 9 novembre 1795, approuve l'idée d'une alliance franco-anglaise, défensive, offensive et commerciale, après la restauration; elle ajoute que les princes y sont favorables. — British Museum, Mss., Add. 8065.

sentiments ou qu'il les simule; mais sa façon d'agir est franche, amicale, et son langage semble trop sérieux pour être faux. C'est un politicien de caractère et d'éducation, et, sans avoir l'air d'un courtisan, il en a les manières et les procédés; dans la discussion de certains points sur lesquels nous étions en désaccord, je l'ai vu tourner avec une souplesse et une dextérité que je n'attendais pas de la fermeté de son langage et des premières confidences qu'il m'avait faites de ses opinions [1]. »

Les deux interlocuteurs avaient un sens très-net de la situation où les guerres du dix-huitième siècle allaient laisser la France. L'Angleterre, après plusieurs siècles de lutte, avait réussi à briser tout ce qu'elle redoutait : l'empire colonial français. Affaiblie à l'intérieur, la France ne pourrait plus, pendant bien des années, poursuivre son système de conquêtes continentales : ce qu'elle chercherait, ce serait de maintenir tant bien que mal l'équilibre européen. Désintéressée de toute annexion en Europe, désormais garantie contre sa rivale séculaire, l'Angleterre allait également donner libre cours à la politique conservatrice où l'invitent sa situation, ses intérêts. Un rapprochement entre les deux puissances était naturel : l'évêque d'Arras promettait des concessions commerciales; mais, en première ligne, il faudrait renoncer au Rhin, frontière que la Grande-Bretagne considérait comme une idée « monstrueuse » et « sauvage », aux ports des Pays-Bas autrichiens, à ceux de la Hollande; moyennant quoi, l'Angleterre protégerait la France contre les ambitions déréglées de ses voisins, pour se conserver en terre ferme une alliée, une sentinelle.

L'Angleterre préparait de longue main cette alliance en dispensant ses faveurs sur la cour de Vérone : en novembre 1795, elle était encore la seule puissance qui eût donné à Louis XVIII quelque marque d'attention. La Russie, malgré ses promesses déclamatoires, n'avait pas notifié aux cours étrangères la reconnaissance des titres de Louis XVIII, et ne l'avait même pas confirmée en accréditant un ministre auprès

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 15 novembre 1795.

de ce prince. Ni le Pape, ni le roi de Naples, ni même le roi de Sardaigne ne semblaient s'apercevoir de la présence du prétendant en Italie[1]. Quant au cabinet de Vienne, il poursuivait le cours de ses intrigues sans se préoccuper autrement de Louis XVIII, qui n'était pour lui qu'un gêneur importun.

Dès le mois de juillet 1793, la Convention avait cherché à se débarrasser des membres de la famille royale emprisonnés à Paris : elle envoya auprès des cours de Naples et de Toscane Maret et Semonville, avec mission de négocier un échange. Arrêtés par des agents autrichiens à leur passage en Italie, ces deux émissaires ne furent pas relâchés, quoique des preuves écrites eussent dévoilé la nature exacte de l'entreprise dont ils s'étaient chargés. Le gouvernement autrichien trouva dans les bagages de Semonville de l'argent et des bijoux appartenant à la famille royale : il s'en empara et les mit sous séquestre ; il y en avait pour une valeur de 800,000 francs, suivant l'estimation faite à Vienne, 2,400,000 francs, d'après les royalistes[2]. C'était un premier gage.

Plus tard, après de longues hésitations, l'Autriche se décida à appuyer la négociation ouverte par la légation américaine, sur l'initiative de Boissy d'Anglas, pour la délivrance de Madame Royale, fille de Louis XVI[3]. Quelques instants avant sa mort, le père de cette princesse l'avait solennellement fiancée au duc d'Angoulême ; l'Autriche cependant cherchait à l'éloigner de sa famille paternelle. Louis XVIII demanda à la cour de Vienne que sa nièce lui fût confiée, dès sa sortie de France.

La cour de Vérone appréhendait un refus de la part de l'Empereur : la loi salique, applicable au royaume de France, ne l'était pas anciennement au royaume de Navarre ; un édit

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 15 novembre 1795.

[2] Louis Blanc, *Révolution française*, IX, p. 385. Cela n'empêcha pas l'Autriche de refuser à Louis XVIII toute subvention régulière. — Lord Macartney à lord Grenville, 9 décembre 1795.

[3] *Mémoires de Louis XVIII*, VII, p. 73.

de Louis XIII avait, il est vrai, déclaré la Navarre partie intégrante de la couronne de France, mais l'Autriche était assez habile, assez ambitieuse pour faire éventuellement valoir les droits de Madame Royale, seule fille de France, sur cette portion du territoire français, quitte à se contenter au besoin de quelque autre morceau de ce même territoire ; dans ce but, on marierait Madame Royale à un archiduc, à qui l'on donnerait les Pays-Bas, pour avoir la Toscane. Madame Royale aurait en dot les bijoux de la couronne pris sur Semonville dans le Milanais, et dont elle était propriétaire comme seule héritière légitime de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Telle était la combinaison à laquelle songeait la cour de Vienne, s'il faut en croire l'entourage de Louis XVIII [1].

Les premiers rapports de Crussol confirmèrent pleinement ces craintes : il n'était pas prouvé qu'il s'agît des Pays-Bas, de la Navarre ; mais il était constant que l'Empereur ne laisserait pas Madame Royale rejoindre son oncle [2]. Celui-ci en fut d'autant plus affecté qu'il avait déjà envoyé d'Avaray à Bâle, à la rencontre de la princesse, dont on attendait d'un jour à l'autre la mise en liberté.

D'Avaray resta plusieurs semaines en Suisse, attendant toujours la fille de Louis XVI : c'est ainsi qu'il eut l'occasion de s'entretenir avec Wickham. Il revint à Vérone vers le 20 novembre, sans avoir encore vu Madame Royale, mais plein d'espoir dans les chances d'insurrection de l'Est, convaincu aussi que les principaux généraux républicains seraient trop heureux de passer aux royalistes, pourvu que grade et traitement leur fussent conservés ; il avouait cependant que, grâce à la surveillance dont ils étaient enveloppés par les commissaires de la Convention, et à une « sorte de sens de l'honneur militaire », on les trouverait toujours aussi ardents à la lutte

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 7 et 27 septembre 1795. — Les *Mémoires de Louis XVIII* ajoutent que la Provence eût complété la dot de la princesse.

[2] Lord Macartney à lord Grenville, 28 septembre 1795.

en face de l'ennemi, « comme s'ils voulaient sincèrement du bien à la cause où ils se voyaient engagés[1] ».

Quant à l'objet principal de son voyage, d'Avaray rapporta que, depuis quelque temps, l'Autriche insistait avec moins d'ardeur auprès de la France pour la remise de Madame Royale. La cour de Vérone n'hésitait pas à attribuer cette nouvelle attitude à quelque raffinement de politique; mais cette interprétation ne paraissait même pas digne d'être relatée, car la princesse était attendue le 25 à Innsbruck, où l'on faisait de grands préparatifs pour sa réception; à l'heure où écrivait Macartney, elle devait donc avoir quitté le territoire français.

D'Avaray, qui avait lui-même porté ces nouvelles à Louis XVIII, reçut ordre de se rendre sans retard à Innsbruck: il devait communiquer à la princesse, de la part de son oncle, « quelques renseignements qu'il était désireux de lui faire savoir ». Macartney n'avait point d'autres détails sur la nature de ces renseignements : on verra par la suite qu'ils étaient tels que la cour de Vienne pouvait s'en montrer peu satisfaite. Aussi craignait-on encore à Vérone que d'Avaray n'éprouvât quelques difficultés pour voir la princesse; dans ce cas, il devait se servir de l'intermédiaire de madame de Tourzel, qui, après avoir veillé à l'éducation de Madame Royale avant la Révolution, avait été autorisée à la suivre en Autriche. « Une immense importance est attachée à cette affaire par notre petite cour, disait Macartney[2]; autrement je n'importunerais pas Votre Seigneurie de tout ce détail. »

On apprit bientôt que, le 21 novembre, Madame Royale n'avait pas encore quitté Paris; en même temps, un journal prétendait qu'elle avait commencé son voyage, mais que, arrêtée par la maladie, elle se trouvait en Alsace. Macartney lui-même s'étonna du mystère qui enveloppait cette affaire : « Je ne puis m'empêcher de trouver assez extraordinaire qu'il

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 22 novembre 1795.
[2] 22 novembre 1795.

coure ici des bruits aussi contradictoires. On les répand certainement avec art, peut-être à dessein, mais on ne sait encore exactement dans quel but[1]. »

Peut-être, d'ailleurs, la cour de Vérone ne mettait-elle tant d'insistance à réclamer Madame Royale que parce qu'elle avait connaissance de certains projets nés au sein du parti royaliste lui-même; quelques personnages projetaient une abdication immédiate de Louis XVIII en faveur du duc d'Angoulême :

« ...Depuis quelque temps on agite ici, dans les sociétés particulières, une question que les conjonctures ont fait naître, et on laisse entrevoir une solution pour laquelle il me paraît qu'on se déciderait avec plaisir.

« Tout en rendant justice au mérite et aux qualités personnelles du prince que l'ordre de la nature appelle à régner sur la France, on voit avec crainte et avec peine qu'il n'a pas les qualités particulières qu'exigeraient les circonstances; je veux dire la force et l'agilité du corps, l'intrépidité de l'âme, l'élévation du courage et ce coup d'œil, cette volonté, cette main, qui fixent les volontés et enchaînent la fortune. D'ailleurs, on redoute l'influence de ceux qui, dès l'enfance, ont pris de l'ascendant sur lui et ont acquis l'habitude de le dominer. Ils sont connus, peu estimés, par conséquent peu propres à entrer dans une lice où l'opinion autant que la force doit décider la victoire. On voudrait donc qu'il abdiquât et remît ses droits, non à son frère, mais à son neveu. Le père, il est vrai, a des qualités plus brillantes, mais trop tard cultivées, presque étouffées dans leurs germes, dont le développement sera toujours imparfait. D'ailleurs, on ne redoute pas moins ses entours que ceux de son frère. Les vœux semblent donc se réunir en faveur du duc d'Angoulême et de sa cousine, dont l'aimable figure, l'esprit et les malheurs intéressent toutes les âmes honnêtes, sensibles et fidèles.

« On assure qu'un grand nombre de représentants accéderaient à cette solution..... Comme ceux du dehors, je me suis longtemps bercé de flatteuses espérances; mais chaque jour l'illusion se dissipe... Je sais que l'horrible tempête qui nous agite cessera; mais,

[1] 9 décembre 1795.

si l'on n'y apporte aucun secours, aucune résistance, elle ne cessera que comme un incendie, lorsque tout sera consumé... Vous étonnerai-je beaucoup en vous disant qu'on redoute presque autant les fugitifs qu'on déteste les usurpateurs?... Ce qui transpire et revient de leur jactance, de leurs menaces, de leurs prétentions, les rend presque odieux, et l'on s'en croit réduit à opter entre des tyrans. Pardon, je vous révèle ici d'affreuses vérités, mais nous sommes aux bords du tombeau, où les flatteuses impostures achèveraient de nous précipiter[1].»

Le confident de ces combinaisons qui ne brillaient guère par leur loyalisme était le prince de Condé; il semblait même en être le complice, et Wickham parlait de lui en termes qui donnaient à réfléchir à qui connaissait la lettre de l'abbé Aimé : on pensait à faire évader la princesse à son passage à Bâle :

«Le prince de Condé m'a demandé un jour si le canton de Berne accorderait sa protection à la princesse, au cas où elle prendrait la fuite en passant à Bâle.

«Je traitai alors cette idée très-légèrement, disant que tout État serait fier de recevoir une princesse de la maison de Bourbon, et surtout celle que ses vertus et ses malheurs ont rendue si intéressante; mais que, selon moi, elle passerait son temps bien plus agréablement et d'une façon qui conviendrait mieux à sa position à la cour de Vienne que dans l'ennuyeuse société bigote (*sunday society*) de Berne[2]. »

Demander que la princesse séjournât à Berne, alors que Louis XVIII désirait la voir venir à Vérone, était quelque peu contraire à la fidélité que le prince devait à son roi. Les preuves ne sont pas toutefois suffisantes pour que l'approbation donnée par Condé aux projets dont l'abbé Aimé se faisait l'écho soit pleinement démontrée. Quoi qu'il en soit, il y avait un plan d'évasion pour Madame Royale; et, avec leur légèreté

[1] L'abbé Aimé au prince de Condé, 13 décembre 1795; envoyé par Wickham à lord Grenville le 7 janvier.

[2] Wickham à lord Grenville, 5 janvier 1796. — Reçu à Londres le 3 février.

habituelle, quelques émigrés avaient peut-être laissé échapper le secret ; comme, d'autre part, on nourrissait sans aucun doute à Vérone des desseins qui ne pouvaient que déplaire à la cour de Vienne, celle-ci avait tout lieu de se montrer réservée :

« J'ai entendu ensuite chez moi des fragments de conversation entre le comte d'Avaray et M. Duverne de Presle; ils parlaient de la possibilité de transporter la princesse en Vendée, et Bayard, avant son dernier voyage à Paris, m'a dit que M. d'Avaray lui en avait parlé. Je lui répondis de s'occuper de ses affaires et lui demandai s'il ne serait pas bien plus aisé et plus utile pour la cause commune d'amener Charette à Paris que de conduire la princesse à Charette..... Il est possible que quelque indiscrétion de cette espèce soit parvenue à la connaissance de la cour de Vienne[1]. »

Les royalistes étaient cependant d'accord sur un point : la nécessité de soustraire Madame Royale à l'influence de l'Autriche. Cette puissance ayant certainement des vues particulières sur la princesse, un conflit allait surgir, d'autant plus aigu que les prétentions de l'Empereur se heurtaient aux droits indéniables de Louis XVIII sur une personne de sa famille.

Le 20 décembre, après trois semaines d'attente infructueuse, d'Avaray revint à Vérone. A Innsbruck, il avait d'abord rencontré un accueil plein de civilité : tant et si bien qu'il avait chassé de son esprit toute appréhension de ne pouvoir s'acquitter de sa mission. Mais, tandis qu'on le caressait ainsi, un courrier avait été expédié à Vienne pour informer l'Empereur du but que poursuivait d'Avaray : l'Empereur aussitôt envoya des ordres au prince et à la princesse de Gavre, chargés de recevoir la princesse à Bâle, pour que personne ne vît Madame Royale sur la route. Ce fut un coup de foudre pour d'Avaray ; voyant qu'il n'avait rien à faire désormais, il quitta Innsbruck[2].

[1] Wickham à lord Grenville, 5 janvier 1796.
[2] Lord Macartney à lord Grenville, 23 décembre 1795.

Ce procédé de l'Empereur fut extrêmement sensible à Louis XVIII : non-seulement on lui refusait sa nièce, mais on l'empêchait même de communiquer aucunement avec elle. La proscription qui avait frappé d'Avaray s'étendait jusqu'au grand-oncle et à la tante de Madame Royale, l'électeur de Trèves et la reine de Naples. A Vienne enfin, la duchesse de Gramont, fille du duc de Polignac, avait exprimé dans un salon tout le plaisir qu'elle aurait à présenter ses devoirs à Madame Royale : on lui fit entendre qu'il ne fallait pas être trop confiante, « la princesse ayant peut-être le désir de ne voir aucun Français, quel qu'il fût[1] ». D'ailleurs, on ne savait pas encore exactement si Madame Royale irait à Vienne ou à Madrid :

« ...On fait ici diverses hypothèses sur ce sujet si mystérieux : d'après l'une, l'intention de la cour de Vienne serait de garder Son Altesse Royale à l'écart, jusqu'à ce qu'elle ait adopté une décision pour elle-même et approuvé l'usage que l'on fait de l'argent et des bijoux pris sur M. de Semonville et actuellement détenus par l'Empereur, ou jusqu'à ce qu'on l'ait mariée. Après tout, il n'est pas encore certain qu'elle soit mise en liberté ni qu'on la donne à la cour de Vienne plutôt qu'à la cour de Madrid; on dit que Tallien a fait quelque promesse dans ce sens au temps de la paix avec l'Espagne; on croit que cela embarrasse les gouvernants actuels de la France, et que c'est la raison véritable de la détention prolongée de la princesse[1]. »

Macartney lui-même pensait que la cour de Vienne aurait pu, sans changer de politique, employer des procédés moins irritants, et, si l'on se place au point de vue exclusif des royalistes, on ne peut que partager son opinion. Wickham au contraire, plus sceptique et mieux renseigné dans l'ensemble, accueillit avec un certain dédain les plaintes exhalées par d'Avaray dans une lettre du 25. Il était porté à croire que la conduite de l'Empereur s'expliquait par le manque de tact des

[1] Lord Macartney à lord Grenville, Vérone, 23 décembre 1795. — Reçu à Londres le 24 janvier 1796.

émigrés et par leur projet d'arracher la princesse à l'Autriche, bien que lui-même ne comprît pas entièrement pourquoi les agents de l'Empereur s'étaient refusés à admettre auprès d'elle, *même en public,* « l'envoyé de son oncle, de son tuteur et de son souverain[1] ».

Le 24 décembre enfin, Madame Royale fut remise aux Autrichiens. Wickham annonça la nouvelle en termes discrets, indiquant sommairement les diverses explications que l'on donnait de la politique autrichienne, et se déclarant d'ailleurs mal informé :

« La princesse royale de France a été échangée le 24 décembre au soir..... Il y a tellement de mystère dans toute cette affaire, et je vous sais si totalement privé de renseignements certains, que je me contenterai de vous transmettre quelques lettres sans faire d'observations.

« Je dirai seulement que l'on attribue le retard apporté dans la négociation à deux causes : l'une, le refus de la cour de Vienne de rendre les bijoux pris sur M. de Semonville; l'autre, la persistance de l'Empereur, durant toute la négociation, à qualifier la puissance avec laquelle il traitait de *nation française,* tandis que les autres voulaient que l'on employât le mot *république.*

« Il y a lieu de croire que l'on a cédé sur le premier point, non sur le second (?)[2].

« Je saisirai une autre occasion de communiquer à Votre Seigneurie quelques observations sur la conduite de la cour de Vienne et son refus de permettre à qui que ce soit de la famille royale de voir la princesse à son passage. Quelques faits sont parvenus à ma connaissance qui semblent justifier cette mesure jusqu'à un certain point, et qui en tout cas la rendent bien moins dure et moins extraordinaire qu'elle ne le paraît autrement[3]... »

Wickham se mit aussitôt en quête de renseignements

[1] Wickham à lord Grenville, 5 janvier 1796.

[2] *There is reason to believe that the first point was yielded, not the second.* — Par qui? Wickham ne le dit pas.

[3] Wickham à lord Grenville, 3 janvier 1796. — Reçu à Londres le 21 mars.

sur cette affaire, et, le 12 mars 1796, il envoya à Grenville un rapport détaillé.

Le gouvernement français n'ayant pas permis à madame de Tourzel de suivre la princesse, ce fut une madame de Soucy qui la remplaça. Amie de madame Benezech, femme du ministre de l'intérieur, madame de Soucy avait appris par cette dame que la main de la princesse était destinée à un archiduc. Dès qu'elle sut ce dont il s'agissait, la pensée vint tout naturellement à madame de Soucy que ce mariage avait été stipulé dans un traité franco-autrichien, et que l'on voulait rétablir la monarchie en France avec une reine et un archiduc, à l'exclusion de la famille royale [1].

Royaliste pure, madame de Soucy n'entendait pas s'associer à une telle combinaison ; elle invita la princesse à écrire à son oncle une lettre où elle s'engagerait à n'épouser personne sans le consentement du chef de la famille. Cette idée fut agréée de Madame Royale; mais la difficulté était d'écrire et d'expédier la lettre en question. On s'avisa d'un stratagème : à son passage à Laufenburg, la princesse demanda pour confesseur un prêtre émigré, connu de madame de Soucy; ce fut lui qui lui fit écrire la lettre : Madame Royale promettait sa main au duc d'Angoulême [2].

Cléry, l'ancien valet de chambre de Louis XVI, porta la lettre à Vérone, d'où on le renvoya à Vienne. Le jour même de son arrivée, madame de Soucy fut invitée par le gouvernement autrichien à quitter la ville, parce qu'elle avait appris à Inns-

[1] Dans deux dépêches du 13 octobre 1795 et du 6 janvier 1796, Wickham parle en termes obscurs de relations suivies entre Pelin et Pontécoulant; rien n'autorise cependant à *affirmer* qu'il était question entre Vienne et Paris d'une restauration monarchique, sous quelque forme que ce soit.

[2] C'est ainsi que Wickham racontait les choses le 12 mars; mais, le 8 avril, il envoya à Londres un rapport de Bayard où se trouvait l'analyse de la lettre de Madame Royale, faisant remarquer qu'elle ne semblait contenir « aucune promesse formelle de ne pas se marier contre la volonté de Sa Majesté ou sans son consentement. Mais l'expression de son désir de vivre avec sa famille a été interprétée comme contenant implicitement cette promesse. » Voir aux *Pièces justificatives*, P, le rapport de Bayard.

bruck, de la bouche même de Madame Royale, que, d'après leur hôtesse, l'archiduc Charles était l'époux destiné à la future reine de France. Lors de la présentation à la cour, l'Empereur parla encore d'un mariage de ce genre; mais deux jours après, madame de Soucy sut par la duchesse de Saxe-Teschen qu'il s'agissait de l'archiduc Joseph, l'archiduc Charles étant épileptique.

Wickham tenait ce récit tout entier de madame de Soucy, qui avait été le seul témoin de ces événements; sans avoir de preuves absolues de sa véracité, on avait de très-fortes présomptions en sa faveur. Elle ajoutait encore que le dernier acte du cabinet de Vienne avait été d'acheter Cléry, qui, reniant la cause royale, était maintenant en relation avec le baron de Thugut. « Cela donne lieu à d'importantes et sérieuses réflexions », disait Wickham en terminant[1].

De son côté, avant de prendre un congé qui venait de lui être accordé par son gouvernement, Macartney résuma dans une dernière dépêche les sentiments des royalistes de Vérone à l'égard de l'Autriche :

« Quoique très irrités par la façon dont on a traité le prince de Condé et les déceptions qui en sont résultées pour l'insurrection du Sud-Ouest, ils semblent encore plus exaspérés par la politique mesquine de la cour de Vienne et sa manière d'accaparer Madame Royale, qui, comme on le dit, a été soustraite à sa famille par un trafic de contrebande avec la République française; car ils expriment leur ferme conviction que les autres puissances coalisées n'ont pu avoir aucune part, aucune intelligence dans cette transaction. Sir Morton Eden aura probablement informé Votre Seigneurie que madame de Soucy a été séparée de la princesse peu après son arrivée à Vienne, et que l'on ne permet à aucun Français de la servir.

[1] Les *Mémoires de Louis XVIII* rapportent qu'à son arrivée à Vienne, Madame Royale comparut devant un conseil composé de membres de la famille de sa mère; on lui parla de ses droits sur la Bourgogne, la Bretagne, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Navarre. Elle répondit qu'elle ne revendiquerait rien sans avoir consulté sa famille paternelle, et particulièrement son oncle. — VII, p. 79-81.

« L'évêque de Nancy, qui est maintenant chargé d'affaires du Roi dans cette ville, n'a pu encore être autorisé à la voir. On avait cependant trouvé le moyen de lui faire connaître, avant son départ de Paris, les sentiments du Roi son oncle à son égard et son désir de la voir se maintenir libre de tout engagement, de façon qu'elle pût épouser son cousin, le duc d'Angoulême. En même temps, elle connut l'intention de l'Empereur de disposer d'elle en faveur d'un de ses frères, si bien qu'elle est parfaitement sur ses gardes quant à la conduite qu'elle doit tenir à Vienne. Le Roi a reçu d'elle une lettre écrite peu après son arrivée dans cette ville ; cette lettre est conçue en termes singulièrement choisis et montre que son éducation n'a été nullement négligée, qu'elle comprend sa situation, et qu'elle savait que le contenu pouvait être vu par d'autres que par celui à qui elle s'adressait. Il semble que ses conjectures n'étaient pas sans fondement, car la lettre est venue par la poste ordinaire, sous une simple enveloppe officielle. On croit ici que Son Altesse Royale a *trop d'esprit et de sentiment* pour ne pas préférer la chance de devenir un jour reine de France à la réalité d'être archiduchesse et vice-reine d'une ou deux marches de Pologne, malgré la dignité qui s'attache au titre retentissant de royaume de Galicie et de Lodomérie. Les bijoux pris sur Semonville, maintenant dans les mains de l'Empereur, sont considérés comme sa propriété, et elle a, en outre, tels droits et prétentions que lui confère sa qualité de seule fille de France. Cela n'a pas grande valeur pour le moment, mais les circonstances pourraient, un jour ou l'autre, en accroître considérablement l'importance[1]... »

Les ambitions autrichiennes méritaient-elles et ces craintes et ces haines de la part des émigrés? Certes il devait être pénible à des hommes qui, malgré tous leurs torts envers leur patrie, croyaient au moins lutter pour son bien, ou, pour mieux dire, qui confondaient l'idée de patrie avec les traditions monarchiques représentées par Louis XVIII, et pensaient servir l'une en soutenant les autres; il devait être pénible pour ces hommes de se voir exposés à travailler au profit de quelque

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 31 janvier 1796. — Reçu à Londres le 24 février.

puissance étrangère; mais il faut reconnaître qu'ils demandaient à leurs protecteurs des sentiments que ceux-ci ne pouvaient éprouver.

Quel but poursuivait la coalition? En première ligne, abattre la France, s'il était possible, et lui enlever ses récentes conquêtes et quelques villes fortes de son ancienne frontière; en second lieu, rétablir dans ce pays un gouvernement tel, que les puissances européennes n'eussent plus à craindre la propagation des idées révolutionnaires.

On commençait à s'apercevoir qu'il était impossible d'atteindre le premier de ces buts, soit parce que la France opposait une résistance trop forte aux efforts des coalisés, soit parce que ceux-ci se jalousaient entre eux et empêchaient par là toute action énergique. On songeait à faire la paix.

Quant à établir en France un gouvernement stable et modéré, qu'importait la personne qui détiendrait le pouvoir, pourvu qu'elle sût maintenir l'ordre dans la rue et dans les idées? On s'était servi de Louis XVIII, parce qu'on le croyait populaire; si un autre prétendant, quel qu'il fût, présentait plus de chances de succès, c'est à lui que l'on aurait recours. D'un autre côté, cette jalousie même qui ne cessait de diviser les alliés voulait que, si l'Angleterre avait son système, son protégé, l'Autriche, elle aussi, eût les siens : il était naturel et nécessaire que la cour de Vienne cherchât à reprendre par quelque moyen le rôle prépondérant qu'elle avait eu au début de la Révolution, rôle que l'Angleterre avait accaparé depuis deux ans.

Le système auquel cette nécessité la conduisait était-il bon? L'Angleterre, qui avait tout fait pour empêcher l'union de la France avec l'Espagne, qui ne voulait pas entendre parler d'une annexion des Pays-Bas par la France, l'Angleterre n'aurait jamais supporté qu'un archiduc régnât à Paris : elle aurait, avec la Prusse, recommencé une guerre de Sept ans. La paix rétablie, elle avait besoin de trouver dans la France une alliée, non une ennemie : pour en arriver là, elle était disposée à tous

les sacrifices, mais elle était prête à briser toutes les résistances.

Cependant, sous couleur de poursuivre la satisfaction d'intérêts aussi douteux, l'Autriche conservait une attitude double, hésitante, qui n'avait qu'un résultat immédiat : l'échec de la coalition. Et les royalistes, se méprenant sur la politique des puissances, multipliaient les efforts oiseux, les protestations vaines et dangereuses, sans se douter que, par la force même des choses, ils verraient s'évanouir les combinaisons les plus redoutables, et que la contrariété des intérêts en jeu était pour eux et pour la France la meilleure des garanties.

CHAPITRE VI

Attitude expectante de l'Angleterre. — Ouvertures de paix faites à la France. — Situation générale de la cause royaliste. — Expulsion de Louis XVIII de Vérone.

(Décembre 1795-avril 1796.)

L'année 1796 est dans les rapports de l'Angleterre avec l'émigration une année de transition et d'impuissance : elle s'ouvre par des propositions de paix faites par Wickham à Barthélemy, et se termine par un arrêt complet des négociations avec les royalistes de l'intérieur, sans qu'aucune tentative sérieuse ait pu être faite.

L'insuccès complet auquel avaient abouti tous les efforts de l'Angleterre en 1795, la mauvaise volonté que l'Autriche n'avait cessé de témoigner pendant la dernière campagne, les divisions des royalistes, leurs défiances contre leurs protecteurs les moins intéressés, tout se réunissait pour détourner le cabinet de Londres de rester dans la coalition. Mais Pitt avait conçu une telle haine contre la Révolution française, que la guerre eût continué sans aucun essai de conciliation de sa part, s'il n'avait craint de se voir violemment attaqué au sein du Parlement britannique par une opposition à laquelle les échecs répétés des alliés ne donnaient que plus de force, et qui puisait sa popularité dans les charges énormes, et en apparence inutiles, que la guerre imposait au peuple anglais.

Les dernières nouvelles données par Wickham, celles que l'on tenait de sir Morton Eden, avaient donné au cabinet de Saint-James les plus vives appréhensions ; on ne croyait plus à l'Autriche, on craignait pour la situation de Wickham

en Suisse, à la suite de l'arrestation de Bésignan[1]. Le moment semblait venu de sonder les dispositions du Directoire; mais, par un reste de pudeur, on n'osait pas encore s'adresser à lui, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une puissance neutre.

La session parlementaire vint heureusement fournir un moyen de faire connaître au gouvernement français les intentions pacifiques de la Grande-Bretagne, sans compromettre la politique du cabinet de Londres : un message royal exprima le désir qu'avait Sa Majesté Britannique d'arriver à la conclusion d'une paix sérieuse[2]. Grenville en envoya le texte aux agents diplomatiques à l'étranger, en faisant remarquer que, sans être une invitation formelle à traiter, ce message, en tant que manifestation publique des sentiments de l'Angleterre, permettait éventuellement l'ouverture d'une négociation[3].

On pouvait, avec quelque raison, douter qu'il existât chez le Directoire des dispositions vraiment conciliantes, mais la France tout entière semblait désirer la paix, et Grenville croyait répondre au sentiment général.

Dès le 18 décembre, le chef du Foreign-Office adressa au duc d'Harcourt une note rédigée dans ce même sens; il considérait cette communication comme « un acte de bonne foi et de bonne politique ». Il ajoutait que le départ de Monsieur de l'île d'Yeu avait été résolu sur les sollicitations de son entourage, que le roi n'avait pu l'accueillir en Angleterre pour « des raisons bien connues », mais lui avait donné des appartements à Holyrood. Enfin, malgré ses doutes sur la prompte conclusion de la paix, Grenville autorisa Macartney à prendre un congé.

La Grande-Bretagne ne faisait qu'une avance bien timide à

[1] Lord Grenville à Wickham, 25 décembre 1795.

[2] 8 décembre 1795. — Voir le texte du message dans l'*Annual Register* de 1795.

[3] Lord Grenville à lord Macartney, 29 décembre 1795.

la France, et, pour ménager ses alliés, elle s'efforçait d'atténuer encore la portée des déclarations du roi. Peut-être eût-il été plus habile de la part des ministres anglais, s'ils voulaient au fond continuer la guerre, comme il le semble, de simuler de véritables offres de paix : en effrayant les alliés, cette mesure leur eût donné l'énergie et l'union qui avaient toujours manqué. Le moyen terme auquel ils avaient recours n'aurait-il pas pour unique résultat de paraître en Angleterre simplement insuffisant, en France, ridicule, et ailleurs, déclamatoire? Ce n'était guère qu'une satisfaction de pure forme donnée à l'opposition. A Vérone, au dire de Macartney, on n'ajouta aucune foi à la probabilité d'une paix franco-anglaise; Louis XVIII lui-même ne fut pas aussi affecté qu'il l'eût été par une démarche sérieuse; il croyait impossible qu'un gouvernement honnête négociât avec les énergumènes de Paris, dont « l'arrogance et l'immoralité » lui paraissaient incompatibles avec « la raison et l'équité » qui doivent présider à la signature d'un traité loyal. Louis XVIII profita seulement de l'occasion pour renouveler au gouvernement britannique l'assurance de sa profonde gratitude et de sa parfaite confiance [1].

Cette opinion que la paix n'était point *possible* se retrouve dans une lettre de d'Harcourt à Puisaye; d'Harcourt ajoutait même ce que l'on ne pouvait dire à Macartney, ce que Macartney n'aurait pu répéter à ses chefs : elle n'est pas *voulue :*

« Je suis autorisé, Monsieur, par S. A. R. Monsieur, à vous faire remettre la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire pour vous faire connaître l'esprit de la note de milord Grenville, ministre des affaires étrangères, que vous recevrez par la même occasion.

« *L'Angleterre ne veut pas faire la paix;* le départ du convoi des îles, dont une partie doit y être arrivée à présent et dont une autre partie se rembarquera incessamment, en est une preuve.

« Le voyage du maréchal de Clerfayt à Vienne pour concerter le plan de campagne, les courriers partis pour notifier aux puis-

[1] Lord Macartney à lord Grenville, Vérone, 31 janvier 1796.

sances les intentions hostiles de celle-ci, les dispositions qui se font partout pour opérer de bonne heure, confirment le projet décidé de pousser la guerre avec vigueur et de faire sur tous les points une campagne offensive. *Mais, comme les succès dépendent des événements, le ministère, qui veut se mettre à couvert de toute inculpation de l'opposition, s'est décidé à vous faire passer sa lettre pour qu'elle soit entre vos mains une preuve qu'il vous a prévenu sur les hasards toujours incertains de la guerre,* en même temps qu'il vous fait passer les secours successifs promis, qu'il vous continuera. Cette explication vous démontrera que cette démarche, uniquement motivée sur sa bonne foi, doit vous prémunir contre toute fausse interprétation de ses dispositions.

« Monsieur me charge de vous mander qu'il suffit que vous conserviez cette lettre pour vous seul, sans aucune publication, parce que le secret absolu écartera toute inquiétude sur la durée de la guerre, qui aurait l'inconvénient de présager une paix à laquelle l'Angleterre est très-loin de penser, et que la situation même de la prétendue République suffirait pour faire rejeter, tant que la France n'aura pas un gouvernement stable, qui ne peut avoir lieu que lorsque l'autorité du souverain légitime sera rétablie [1]. »

L'apparent esprit de conciliation dont faisait preuve le cabinet de Londres n'était donc qu'une feinte, destinée à affermir sa situation parlementaire et à accroître son influence sur la coalition. Assez habile pour s'être fait déclarer la guerre, Pitt voulait prouver à l'univers que ses visées humanitaires et pacifiques ne pouvaient rien contre l'ardente persistance du Directoire à continuer les hostilités; il espérait se concilier du coup l'opinion publique, surtout en France et en Angleterre. C'est là le vieux jeu des gouvernements qui font la guerre : bien que trop connu, il n'est pas toujours inefficace.

Au message royal anglais répondit un message directorial

[1] Le duc d'Harcourt à Puisaye, Londres, 16 ou 19 février 1796. — British Museum, Mss., Add. 7974. — Cependant Lally-Tollendal écrivait à Mallet du Pan le 10 janvier 1796 : « Le premier vœu de M. Pitt est très-certainement la paix, et Fox lui-même dit tout bas à ses amis qu'il croit aujourd'hui son rival sincère dans le projet de terminer la guerre. » *Mémoires de Mallet du Pan,* II, p. 199-200.

français[1] : il affirmait avec raison que l'Angleterre n'avait parlé de paix que pour décourager les préparatifs militaires de la République.

La malice du Directoire ne laissait pas que de rendre la situation désagréable; les ministres anglais se virent forcés d'aller un peu plus loin qu'ils ne l'avaient d'abord voulu : il fallait à tout prix avoir le dernier mot dans cette lutte courtoise de nobles sentiments. Grenville ordonna à Wickham d'adresser une note à Barthélemy[2]. Si par hasard cette ouverture était accueillie, on serait toujours à temps de rompre en élevant des prétentions exagérées. En attendant la réponse, on activerait les armements. Mais une réponse écrite devrait seule être admise : aucune négociation entamée, *aucune entrevue acceptée*.

On sait le sort qui était réservé à cette démarche de la cour de Londres : la probabilité d'une paix avec l'Autriche, celle d'une alliance offensive et défensive avec l'Espagne firent espérer au Directoire que, débarrassé de ses ennemis du continent, il pourrait tourner toutes ses forces contre l'Angleterre; il avait d'ailleurs pour principe de traiter séparément avec chacun des alliés, et non d'accéder au projet anglais d'un congrès international où il se trouverait seul contre tous. Aussi se décida-t-il à rejeter toute idée de négociation immédiate.

Une note de Barthélemy, en date du 26 mars, se fonda, pour décliner les offres de Wickham, sur ce fait que Wickham avait lui-même déclaré n'avoir pas de pouvoirs : les offres n'étaient donc pas sincères, et l'on n'avait cherché qu'à agir sur l'opinion. Le Directoire était d'ailleurs animé de dispositions pacifiques; mais la constitution lui interdisait de céder les territoires annexés à la France; quant à ceux qui étaient simplement occupés par les armées républicaines, rien ne s'opposait à ce que l'on discutât.

L'Angleterre laissa tc [illegible] elle l'eût

[1] 26 janvier 1796. — Voir
[2] 9 février 1796.

réellement désiré, il lui eût été possible de négocier sur cette base, au dire de Wickham lui-même[1]. Ce fut un insuccès pour elle : ni le Directoire ni l'opinion publique ne se trompèrent sur les motifs qui l'avaient guidée. « Je regrette de dire, écrivit Wickham le 15 juin, que ma correspondance avec M. Barthélemy n'a produit que peu d'impression à l'intérieur. Le Directoire a réussi assez généralement à faire croire que les ouvertures de paix étaient illusoires. » En tout cas, ce petit épisode ne causa point grand tort à la politique anglaise, car Wickham n'avait pas perdu un instant, après l'échec de ses plans en 1795, pour se mettre à la recherche de nouveaux moyens d'action.

Drake, le représentant de l'Angleterre à Gênes, employait dans les provinces méridionales de la France un agent nommé Bazille qui jouissait de toute sa confiance. Dans le courant du mois de décembre 1795, Bazille vint à Lausanne pour se concerter avec Wickham; il profita de l'occasion pour soumettre au ministre anglais un mémoire qui débutait en posant brutalement deux faits[2] : la guerre a montré « qu'il est désormais impossible de réduire la révolution par la force des armes » ; une grande partie de l'Europe ayant renoncé à la lutte, la prochaine campagne ne servira qu'à procurer des conditions de paix un peu meilleures aux belligérants actuels. « L'intrigue et la politique doivent donc devenir aujourd'hui les ressorts principaux de la scène. »

Déjà, à la lecture de cet exorde, on sentait une main connue, qui n'avait pas été étrangère à l'arrivée de Wickham en Suisse : la suite rappelait mieux encore le programme du parti constitutionnel, tout en témoignant de certaines modifications dans les projets primitifs de ce parti. Bazille divisait en trois séries les moyens d'exécution :

1° Il fallait tout d'abord continuer la guerre pour mécontenter le peuple en l'épuisant, et entraver par tous les pro-

[1] Wickham à lord Grenville, 8 avril 1796.
[2] 21 décembre 1795.

cédés imaginables le fonctionnement régulier de la constitution française. Pendant ce temps, le roi et les émigrés devaient rester étrangers à la guerre, *pour diminuer la haine qu'ils inspiraient.* Le roi réunirait alors autour de lui tous les membres de sa famille pour paraître au moins en parfaite communion d'idées avec eux, puis *il se rapprocherait des constitutionnels,* se laisserait inspirer la clémence, inviterait le clergé à sacrifier le temporel au spirituel, ne dirait rien qui pût faire craindre l'expropriation des biens nationaux, entretiendrait quelques agents auprès des députés, et enfin se concilierait l'armée pour en avoir une à la restauration. C'était la période préparatoire.

2° Les chefs vendéens ouvriraient ensuite une négociation avec les républicains.

3° Aussitôt, on organiserait un pétitionnement général; les alliés cesseraient les opérations de guerre; enfin, Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Très-Chrétienne et les neutres adresseraient un manifeste aux Français.

Dans ces conditions, concluait le mémoire, on votera certainement en France le retour de la monarchie; si cependant un schisme se produit alors, il en résultera une guerre civile générale, qui, étant donné l'état de la France, aura également pour résultat une restauration monarchique. Mais sans toutes ces concessions, tout est perdu.

Ce projet différait, comme on le voit, sur plusieurs points importants, du plan de Mounier et de Mallet, en septembre 1794 : en premier lieu, la cessation des hostilités par les puissances n'était plus réclamée immédiatement, mais seulement pour une époque indéterminée, lorsque les premiers moyens proposés auraient déjà produit leur effet; les inspirateurs du mémoire se déclaraient implicitement satisfaits des promesses de Louis XVIII relativement à l'amnistie, bien que l'amnistie ne fût pas aussi générale qu'on l'avait d'abord demandé; enfin, malgré le manifeste et ses tendances absolutistes, on ne parlait nullement des institutions à donner à la France, ni de

la part que les puissances pourraient prendre à la création d'un nouveau gouvernement.

Si l'on veut néanmoins pénétrer l'esprit de ce document, on reconnaîtra les idées de Mounier : rétablir la royauté par l'opinion publique ; suspendre l'intervention des puissances quelque temps avant que l'opinion puisse se déclarer ; s'assurer une armée pour la restauration, car peut-être aura-t-on à défendre ses frontières. La haine de l'étranger dominait d'un bout à l'autre de ce mémoire ; bien plus, dans la copie que Bazille avait remise à Wickham, il avait retranché plusieurs passages hostiles à l'Angleterre [1]. Bazille était un royaliste de la bonne école : comment se faisait-il qu'il se fût prêté aux intrigues des constitutionnels? Wickham s'aperçut qu'en venant à Lausanne, Bazille s'était lié avec quelques-uns des anciens représentants du peuple dirigés par Duport ; celui-ci avait récemment envoyé à Paris M. d'Aramont pour entrer en relation avec le nouveau *tiers;* il était en correspondance directe avec Dumas à Paris, et recevait de l'argent du duc de Luxembourg. Le mémoire du 21 décembre avait été rédigé par le groupe Duport.

« .....Ce mémoire est pour moi une preuve certaine..... que l'influence et le crédit du parti constitutionnel décroissent de jour en jour. Leur langage était bien différent lorsqu'il semblait que leurs partisans gagnaient à Paris une influence momentanée. Chaque jour on menaçait le Roi d'être détrôné, s'il n'adoptait intégralement leur programme..... Aujourd'hui, leur langage est totalement changé ; ils ne menacent plus *en leur nom propre;* au contraire, les malheurs qu'ils croient devoir suivre le rejet de leurs propositions sont représentés comme devant les atteindre eux-mêmes, aussi bien que le Roi et les royalistes les plus purs [2]... »

Cependant, et malgré leur aversion connue pour l'Angleterre, les constitutionnels pouvaient être utiles. Wickham n'était pas assez esclave des principes abstraits pour ne pas

[1] Wickham à lord Grenville, 5 janvier 1796.

[2] Wickham à lord Grenville, 5 janvier 1796. — Reçu à Londres le 3 février.

tirer d'eux tout ce qu'ils étaient capables de fournir à la cause; mais ici l'obstacle ne venait pas du gouvernement honni par les constitutionnels; il venait des princes mêmes que l'on voulait rendre à leurs dignités et à leur fortune, et qui prétendaient imposer des conditions de soumission trop humiliantes pour qu' « une personne qui conserve le moindre sens de l'honneur » y pût adhérer.

Un incident attira bientôt l'attention de Wickham sur la déloyauté de certains constitutionnels : ils n'en voulaient qu'à son argent. Au mois de janvier 1796, une vive émotion se manifesta dans le canton de Berne. On venait d'arrêter un convoi de poudres que l'on prétendait avoir été achetées par l'agent anglais; de plus, une lettre de la correspondance de Lemaître, publiée après son arrestation à Paris[1], disait que le centre des intrigues et des espionnages royalistes se trouvait dans la maison de Wickham. Venant après l'aventure de d'Artès, ce nouveau contre-temps pouvait avoir les conséquences les plus graves pour le ministre anglais et amener son expulsion de Suisse, peut-être même une rupture entre la république helvétique et la Grande-Bretagne. Wickham sut cependant débrouiller l'affaire de telle sorte que rien de fâcheux n'en résulta.

Il avait été un peu surpris de voir que, parmi les clameurs suscitées contre lui à cette occasion, les plus fortes étaient celles des constitutionnels. Mais il ne s'était guère attaché à ce détail, lorsqu'une lettre de Th. de Lameth à l'ancien président du département du Jura, un certain Hébrard, lui tomba entre les mains : Lameth y marquait son dessein de travailler à déjouer les intrigues de Wickham, « être qui n'a encore réussi qu'à tromper quelques imbéciles et qui ne cherche qu'à gagner son argent[2] ». Wickham se préoccupa sans retard du danger qu'offrait pour la cause la présence de Lameth sur la frontière, dans le petit village de

[1] 13 vendémiaire.

[2] La copie de cette lettre, envoyée à Grenville le 28 janvier, n'a pas de date.

les sacrifices, mais elle était prête à briser toutes les résistances.

Cependant, sous couleur de poursuivre la satisfaction d'intérêts aussi douteux, l'Autriche conservait une attitude double, hésitante, qui n'avait qu'un résultat immédiat : l'échec de la coalition. Et les royalistes, se méprenant sur la politique des puissances, multipliaient les efforts oiseux, les protestations vaines et dangereuses, sans se douter que, par la force même des choses, ils verraient s'évanouir les combinaisons les plus redoutables, et que la contrariété des intérêts en jeu était pour eux et pour la France la meilleure des garanties.

CHAPITRE VI

Attitude expectante de l'Angleterre. — Ouvertures de paix faites à la France. — Situation générale de la cause royaliste. — Expulsion de Louis XVIII de Vérone.

(Décembre 1795-avril 1796.)

L'année 1796 est dans les rapports de l'Angleterre avec l'émigration une année de transition et d'impuissance : elle s'ouvre par des propositions de paix faites par Wickham à Barthélemy, et se termine par un arrêt complet des négociations avec les royalistes de l'intérieur, sans qu'aucune tentative sérieuse ait pu être faite.

L'insuccès complet auquel avaient abouti tous les efforts de l'Angleterre en 1795, la mauvaise volonté que l'Autriche n'avait cessé de témoigner pendant la dernière campagne, les divisions des royalistes, leurs défiances contre leurs protecteurs les moins intéressés, tout se réunissait pour détourner le cabinet de Londres de rester dans la coalition. Mais Pitt avait conçu une telle haine contre la Révolution française, que la guerre eût continué sans aucun essai de conciliation de sa part, s'il n'avait craint de se voir violemment attaqué au sein du Parlement britannique par une opposition à laquelle les échecs répétés des alliés ne donnaient que plus de force, et qui puisait sa popularité dans les charges énormes, et en apparence inutiles, que la guerre imposait au peuple anglais.

Les dernières nouvelles données par Wickham, celles que l'on tenait de sir Morton Eden, avaient donné au cabinet de Saint-James les plus vives appréhensions ; on ne croyait plus à l'Autriche, on craignait pour la situation de Wickham

de se produire avec des chances à peu près sérieuses de succès[1]... »

Les anciens plans reviennent à l'esprit de Grenville. Il a assuré des ressources suffisantes aux insurgés de Vendée et de Bretagne, si bien qu'à moins d'événements extraordinaires, Wickham n'aura rien à donner de ce côté ; à l'égard de Leveneur, on lui laisse toute liberté. Mais, avec ces visées belliqueuses, la cour de Londres éprouve un scrupule :

« Après les mesures que Sa Majesté a récemment prises pour s'assurer des dispositions de l'ennemi au sujet de la paix, vous devez éviter avec soin de faire au nom de Sa Majesté aucune promesse dont l'exécution pourrait être incompatible avec la bonne foi que Sa Majesté tient à mettre dans la négociation[2]. »

Condé, de son côté, se tient dans une sorte d'expectative, nourrissant toujours de multiples espérances, mais n'ayant pour les Autrichiens qu'une confiance mêlée de gêne. La grande affaire du moment est la négociation suivie avec Pichegru, et Wickham y est activement mêlé. En janvier, Pichegru charge Fauche-Borel de prévenir Condé que tout est prêt : le moindre incident amènera un éclat ; mais les alliés ne doivent pas attaquer Strasbourg, car cela leur aliénerait l'armée ; il suffit que Pichegru soit certain de n'avoir pas à combattre les Autrichiens, et l'Alsace sera ouverte sans effusion de sang. Quelques jours plus tard, Würmser promet de seconder ce plan[3].

Condé n'est cependant pas tranquille :

« ...Les bonnes dispositions sont toujours les mêmes, mais ce ne sont jamais que des dispositions, et je n'entrevois point d'époque à l'événement décisif ; on divise mon corps en ce moment-ci d'une manière cruelle ; car, soit pour me battre (et je vais en être fort à portée), soit pour profiter de cet événement, jamais je n'ai eu plus

[1] Lord Grenville à Wickham, 19 février 1796.
[2] Lord Grenville à Wickham, 8 mars 1796.
[3] Fauche-Borel, *Mémoires*, I, p. 311-314.

besoin d'être rassemblé. Mais les malveillants en ont autrement décidé : on m'enlève douze cents chevaux, toute ma cavalerie noble, pour la faire vivre, dit-on, dans le pays de Rothenberg; et l'on me prévient que, dans huit ou dix jours, on me fera passer le Rhin à Spire avec le reste pour me placer aux avant-postes...

« Je vous prie de me mander si le Lyonnais et la Franche-Comté sont toujours au point d'éclater quand on voudra, et si ces provinces peuvent compter que vous les soutiendrez fortement, comme c'était votre intention. Pichegru désire qu'on les travaille avec beaucoup de chaleur[1]... »

On songe sérieusement à faire campagne, mais les arrestations de Besançon inspirent quelques craintes :

« Vous avez été consterné comme moi de la trahison que nous venons d'éprouver en Franche-Comté. Je n'ai pas à me reprocher d'avoir poussé vos agents, car j'ai au contraire répondu à ceux qui m'ont écrit que j'étais trop loin pour rien diriger, et que, sur toutes choses, il ne fallait rien faire que de concert avec vous et avec votre aveu. Je désirerais bien que vous me mandassiez si tout est perdu sans ressources dans cette partie. Vous me feriez grand plaisir aussi de nous appuyer un peu auprès de M. Crawfurd, qui me paraît un peu disposé, vis-à-vis de nous, à une rigueur que nous ne méritons pas...

« Baptiste (Pichegru) a été fort affecté, peut-être même un peu effrayé de l'affaire de Besançon; cela n'a point changé ses dispositions, à ce qu'il paraît; mais il tire en longueur; il attend que l'opinion se fortifie encore...

« Il paraît que des lettres de Vienne (vu que je n'avais pu m'empêcher de faire part de tout ce qu'on nous faisait souffrir) sont arrivées à Mannheim, et que depuis ce temps on nous y chicane un peu moins; mes recruteurs ont été réintégrés aux avant-postes[2]... »

La tréve conclue par Clerfayt et Jourdan, bientôt étendue à tout le Rhin, empêche l'action immédiate[3]. Mais la corres-

[1] Condé à Wickham, Bühl, 21 janvier 1796. Envoyé par Wickham à lord Grenville le 17 mars.

[2] Condé à Wickham, 2 février 1796.

[3] Fauche-Borel, *Mémoires*, I, p. 320.

pondance continue avec Pichegru, et le plan se dessine peu à peu :

« Würmser m'a écrit la note la plus honnête et m'a donné toutes les facilités possibles pour notre réunion avec Baptiste au moment où il en donnera le signal. Il n'y a cependant encore rien de bien prononcé pour prendre possession au nom du Roi, mais rien d'annoncé dans le sens contraire. Si jamais on élevait le moindre doute à cet égard, il est bien certain que Baptiste, loin d'éclater, se défendrait jusqu'à la dernière extrémité.

« Les Autrichiens insistent fortement pour que vous teniez à portée de moi, plus tôt que plus tard, une couple de millions pour être sûrs que je puisse faire face aux premiers moments qui seront chers, il ne faut pas se le dissimuler. Si cela n'était pas bien assuré, ils hésiteraient sûrement à me permettre le passage[1]. »

Peut-être Condé ne se servait-il ainsi du nom des Autrichiens que pour obtenir plus de Wickham, car à Londres, où l'on était bien instruit des intentions de la cour de Vienne, mais où l'on ne connaissait que mal, il est vrai, la négociation avec Pichegru, des plans tout différents se formaient. Lord Grenville reprit une idée un instant attribuée aux Autrichiens pour parler à nouveau de faire passer Condé en Savoie : il croyait que les jalousies autrichiennes seraient toujours un obstacle à l'entrée du prince en France par le Rhin. Grenville pensait même que l'on devait s'appuyer sur les mouvements intérieurs, indépendamment de toute action extérieure, car il était impossible d'arriver à quelque certitude sur les dispositions de la cour de Vienne : l'Angleterre, à cause de ses énormes dépenses, avait dû lui refuser tout récemment la garantie d'un emprunt; elle-même n'aurait d'argent disponible que dans deux ou trois mois. Cependant Grenville s'engageait à faire de son mieux pour que les armées alliées, si elles n'entraient pas en France, occupassent au moins les républi-

[1] Condé à Wickham, 6 mars 1796.

cains sur la frontière : c'était la seule manière à son sens de soutenir les royalistes de l'intérieur[1].

Wickham, en recevant ces instructions, jugea avec raison qu'elles ne s'appliquaient pas aux circonstances actuelles et n'avaient été données que par ignorance de la véritable situation. Il écrivit à Condé qu'il n'y avait encore rien de décidé, mais que les négociations avec Pichegru feraient sans doute renoncer au projet d'envoyer le corps du prince en Savoie, ce projet n'ayant été formé que pour le cas où le prince ne trouverait pas d'emploi en Alsace. Enfin, de l'attitude nouvelle de Würmser à l'égard de Condé, Wickham augurait que la cour de Vienne avait dû se rendre aux conseils pressants qui lui venaient de toutes parts.

Quant à l'affaire de Pichegru, « je m'y perds », disait Wickham ; pour lui, Pichegru était de bonne foi, mais sans être à la hauteur de ce qu'il avait entrepris. A Paris, on voulait déjà le destituer ; la combinaison pouvait donc manquer à tout instant. Cependant Wickham promettait de tenir l'argent prêt en cas de besoin :

« Ayant donné mon avis de la manière la plus claire et la plus décidée sur la situation actuelle des affaires, j'ai fait mon devoir ; mon mot est dit, et je me prépare à obéir aux ordres que je recevrai,... et à suivre les circonstances, si je ne me trouve pas en état de les mener. Il est impossible pour qui que ce soit d'être plus ignorant que moi des conseils et des projets qui seront adoptés. Je suis bien loin cependant de voir les choses en noir ; j'ai l'approbation de ma cour pour ma conduite passée, et je dois la regarder comme d'un bon augure pour l'avenir[2]... »

Peu après, Pichegru, dénoncé par Montgaillard et Bacher, se vit forcé de renoncer au commandement de l'armée du Rhin ; sur le conseil de Wickham, il refusa l'ambassade de Suède, que lui offrait le Directoire, pour venir s'établir à Strasbourg, sous prétexte d'affaires particulières et de conseils à

[1] Lord Grenville à Wickham, 19 février 1796.
[2] Wickham à Condé, Berne, 8 mars 1796 (Texte français).

donner à son successeur Moreau, en réalité afin d'être mieux placé pour suivre le cours de ses intrigues[1].

Ces événements, sans décourager Wickham, lui permirent de se faire une idée très-complète de l'état des ressources de la coalition : il était de son devoir, en présence de la confiance que lui témoignait son gouvernement, d'exposer, à l'ouverture d'une nouvelle campagne, la façon dont il entendait user de ses pleins pouvoirs. Comme exposé de situation et comme plan d'action, la dépêche du 7 avril 1796 est du plus haut intérêt[2].

Quatre considérations principales régleront ma conduite, écrit Wickham :

« 1° L'état de l'opinion publique, la possibilité et les moyens de l'amener à agir *avec efficacité* en faveur d'un changement dans le gouvernement actuel ;

« 2° La possibilité de maintenir et d'appuyer les efforts des ennemis du gouvernement actuel quand ils en seront venus à l'action, soit avec un secours plus ou moins grand de l'étranger, soit sans ce secours;

« 3° L'espoir que l'on peut raisonnablement fonder sur l'appui de l'Autriche, soit sous forme de coopération directe, soit au moyen d'une diversion active et puissante;

« 4° La probabilité d'une paix générale ou partielle à une époque plus ou moins reculée. »

Remettant à une époque ultérieure l'examen de ce quatrième point, Wickham se borne à l'étude approfondie des trois premiers; cela le conduit à décrire l'état intérieur de la France et la politique probable de l'Autriche.

La France, dit Wickham, est dans son ensemble opposée aux gouvernants actuels comme à la forme même du gouvernement. Mais, pour que cette tendance de l'opinion produise quelque effet pratique sans l'assistance « plus ou moins directe » d'une force étrangère, il faut que l'aversion se trans-

[1] MONTGAILLARD, *Op. cit.*, p. 72. — Voir aussi FAUCHE-BOREL, *Mémoires*, I, p. 330-369.

[2] Reçue à Londres le 24 avril.

forme en haine et amène une explosion soudaine, comme celle qui a donné naissance à la première Révolution, et cela au même instant, par toute la France.

Le pays est presque mûr pour un semblable mouvement, mais le Directoire dispose d'une machine puissante, son armée. Tant que celle-ci n'aura pas été détruite ou gagnée, il n'y a rien à faire dans cette voie ; aussi la négociation avec Pichegru est-elle capitale :

« S'il y avait eu à la tête des armées autrichiennes un homme plus capable, s'il y avait eu entre ce chef ou sa cour et le prince de Condé du concert, de l'union, de la confiance mutuelle, l'affaire aurait dès longtemps été terminée, ou serait au moins assez avancée pour..... qu'un plan d'opérations eût été esquissé, sinon définitivement arrêté... »

A la rigueur, une grande insurrection dans l'Ouest est encore possible, malgré la mort des deux principaux chefs, si l'on arrive à taire les petites jalousies ; peut-être même cette insurrection s'étendra-t-elle au Sud et à l'Est, bien qu'on y manque d'armes et d'approvisionnements :

« Mais ce plan est, par sa nature même, voué à la lenteur... et il serait fort peu sage de projeter quelque entreprise militaire, et plus encore quelque grande combinaison politique, qui reposerait sur l'éventualité du succès prochain ou tardif d'une opération aussi incertaine... »

Par conséquent, il n'y a pas à compter sur l'intérieur *seul;* il ne faut l'encourager que dans la mesure strictement nécessaire pour entretenir ses bonnes dispositions et conserver les correspondances.

Ainsi, la considération impartiale de l'état de l'opinion publique en France conduit à cette conclusion que tout effort fait à l'intérieur sans une assistance étrangère « plus ou moins directe » échouera. Mais il *suffirait* que les Autrichiens s'engageassent à détourner toutes les forces ennemies par une attaque vigoureuse, sans même se préoccuper de couvrir ni

de secourir les insurgés. C'est au moins l'opinion d'Imbert et de Tessonnet : ils sont convaincus que des secours pécuniaires réussiront à soutenir l'insurrection et à la développer. Cette opinion, certainement exagérée pour le présent, deviendra sans doute exacte. En tout cas, Wickham va cesser ses subventions jusqu'à ce qu'il puisse les employer plus utilement.

Tel était l'avis de Wickham sur les deux premières questions qu'il s'était posées : quelle valeur faut-il attacher à ses assertions?

Que la politique intérieure suivie depuis plusieurs années eût lassé le peuple français, cela ne fait aucun doute; mais il y a grande erreur de jugement à comparer cette lassitude aux haines, accumulées pendant des siècles, qui causèrent la Révolution. A part certains esprits exaltés, disposés à diriger un mouvement royaliste, ou certaines personnalités intéressées, capables de faire des coups d'État pour en profiter, il n'y avait en France qu'indifférence pour la forme du gouvernement, désir de retrouver l'ordre et la paix qui manquaient depuis si longtemps. A l'impulsion populaire et nationale de 1789 s'était substituée une obéissance passive aux volontés de quelques intrigants ou de quelques émeutiers réunis à Paris.

Le but poursuivi était atteint : l'égalité civile établie. Tout gouvernement qui assurerait le maintien de cette conquête de la Révolution était certain d'obtenir l'adhésion de la majorité. Mais croire que le paysan avait été tellement écœuré des excès commis dans les villes qu'il se prêterait à une expropriation des biens nationaux acquis par lui; dire que sa répulsion pour les institutions actuelles irait jusqu'au sacrifice de ses intérêts; que les habitants des villes verraient sans regret rétablir les corporations, les castes, les monopoles politiques, c'était se faire illusion et s'exposer à de graves mécomptes.

Certes un besoin se faisait généralement sentir : celui de la paix. Mais qui rendait-on responsable de la guerre? les puissances, non le Directoire : Wickham lui-même l'avouait. Les

princes étaient haïs, parce qu'ils apportaient avec eux l'ancien régime; les puissances étaient haïes, parce qu'elles voulaient le démembrement et ramenaient les princes.

La guerre était encore nationale : ce ne fut qu'après avoir été personnelle pendant quinze ans, qu'elle fatigua le peuple au point de lui faire admettre la paix avec les princes et le retour partiel à l'ancien régime. Ni Wickham, ni ses agents ne croyaient aux passions nationales; l'ardeur royaliste dont ils étaient animés les aveuglait sur la portée du mécontentement manifesté par la nation française. Par ce seul mécontentement ils pensaient maintenant pouvoir atteindre les résultats si anxieusement espérés, alors qu'un an auparavant il leur avait semblé indispensable qu'une invasion du sol français par les armées étrangères *précédât* tout mouvement insurrectionnel. Loin de tenir compte des circonstances qui se produisaient, ils acceptaient résolûment le sort qui leur était échu, et, lorsque l'un des facteurs nécessaires de leur combinaison venait à faillir, l'Autriche par exemple, ils s'en consolaient en attribuant aux éléments dont ils pouvaient encore disposer une importance et une valeur qu'ils n'avaient point.

L'Autriche, en effet, n'inspirait à Wickham aucune confiance. Il suffit qu'elle occupe les troupes républicaines, avait-il dit. Le ferait-elle? Il en doutait fortement; cela pour trois raisons : les menées sourdes de la cour de Vienne en vue de la paix, ses desseins particuliers sur la France, ses hésitations perpétuelles. L'Autriche serait dans l'avenir aussi irrésolue que par le passé[1].

Sur ce point, il est difficile de ne point voir les choses sous le même jour que Wickham : on ne pouvait, on ne devait faire aucun fond sur la fidélité de la cour de Vienne. Pendant tout le cours de l'année précédente elle avait donné trop d'exemples de son mauvais vouloir, pour que l'on pût se concerter avec elle. Ses promesses de passage du Rhin avaient abouti à la

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, Q.

retraite de Condé; ses tergiversations continuelles au milieu d'entreprises si compliquées avaient tout retardé, tout compromis, tout fait avorter. Pendant l'hiver, elle avait montré la même indécision avec Pichegru, la même volonté de séparer sa cause de celle de ses alliés, si bien que l'Angleterre, toute disposée à l'action, était amenée, à l'ouverture de la campagne, à enrayer ses préparatifs, dans l'attente des décisions du conseil aulique. La campagne de 1796 s'annonçait sous les mêmes auspices que celle de 1795; encore une fois l'inertie calculée d'un allié allait mettre à néant les efforts de la Grande-Bretagne. Un incident fort imprévu surgit cependant, qui fit croire que l'Autriche se verrait contrainte à plus d'activité, à plus d'honnêteté : l'expulsion de Louis XVIII de Vérone.

Durant son voyage à Paris, Bayard avait reconnu la nécessité de se rendre à Vérone pour faire part à Louis XVIII des sentiments que certains royalistes entretenaient à son égard. Il fit comme il avait dit, et profita de l'occasion pour réunir quelques observations sur la cour de Vérone en un rapport qu'il adressa à Wickham.

Le personnel de la petite cour de Louis XVIII n'était plus le même que quelques mois auparavant : le duc de la Vauguyon en est maintenant le ministre dirigeant; appréhendant de se voir plus ou moins détrôné dans la faveur du roi par le comte de Saint-Priest, dont l'arrivée est attendue d'un instant à l'autre, il s'efforce d'accaparer toutes les affaires, si bien que le baron de Flachslanden se voit négligé, l'évêque d'Arras écarté, au profit d'un homme « nul », le baron de Jaucourt; quant à d'Avaray, il tient tout dans sa main. Quelques extraits du rapport de Bayard montreront l'impression que faisaient toutes ces mesquines intrigues sur l'esprit d'un royaliste dévoué; à plusieurs reprises, il présente les faits de telle façon que la critique est évidente sans être formulée.

On rencontre à Vérone autant de bassesses et d'intrigues qu'à Versailles : mais, dans cette corruption, la bonté, l'affabilité, l'esprit et la simplicité du roi sont d'autant plus frap-

pants. Suivant que l'on s'adresse à telle ou telle personne, la conversation roule sur des matières différentes; il semble que chacun de ces ministres sans département cherche à s'en constituer un par ses tendances : on verrait aisément dans M. d'Avaray le ministre de la maison du roi; M. de Flachslanden incline vers la police et l'intérieur; le duc de la Vauguyon, vers les affaires étrangères; chacun d'ailleurs empiète un peu sur les attributions de ses collègues, et entre tous M. de Jaucourt : celui-là remplit le rôle des petites utilités, et semble un de ces grands noms représentants d'une gloire éteinte, et que l'on attache à un ministère pour lui donner l'éclat, à défaut de solidité; quant au roi, il a des idées générales toujours, des idées justes rarement[1].

Le respect des traditions de la monarchie absolue devait être bien ancré dans le cœur de Louis XVIII, pour qu'il pût, dans des circonstances aussi graves que celles qu'il traversait, tolérer autour de lui tous les abus que Bayard ose à peine indiquer. La peinture que ce dernier fait de la cour de Vérone est une miniature fidèle du pouvoir personnel. Des ministres que l'on consulte, des favoris à qui l'on obéit; parmi les premiers, des nullités, ayant une autorité égale, sinon supérieure à celle des véritables capacités; un prince dont les qualités très-réelles ne compensent pas la faiblesse; une cause respectée, un pays que l'on prétend aimer, à la merci d'un caractère sans consistance, livré lui-même à quelques intrigants. Tel est le spectacle que présente la cour de Vérone à ses défenseurs.

Peut-on s'étonner ensuite qu'influencés malgré eux par les idées révolutionnaires, bien des royalistes aient songé à *choisir* pour maître quelqu'un d'autre que ce souverain légitime qui leur paraissait égoïste, lâche, méprisable? La légitimité n'était pour eux un principe qu'autant qu'ils y trouvaient de quoi réaliser leurs rêves : la noblesse concevait le roi de France comme un gentilhomme prêt à tirer l'épée;

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, R.

ceux des hommes du peuple qui espéraient en lui le croyaient redresseur de torts, vengeur de l'autel, dispensateur de l'ordre et de la paix. Si la noblesse et le peuple ne rencontraient que désillusions, quoi de plus naturel, mais aussi quoi de plus révolutionnaire que de chercher ailleurs un homme digne de leurs sympathies, un représentant apparent au moins de leur idéal?

Louis XVIII le sentait : il essayait de répondre aux clameurs qui s'élevaient contre lui, en affirmant hautement son désir de rejoindre Condé, disant que l'opposition de l'Autriche l'empêchait seule de le faire. Condé lui avait conseillé de prévenir cette opposition, de se rendre à son quartier général sans en demander la permission : le fait accompli entraînerait l'assentiment de la cour de Vienne. Mais Louis XVIII, à dire vrai, appréhendait les risques de la guerre, et il ne suivit ce conseil que lorsqu'il y fut contraint par les circonstances.

La République de Venise fut requise par le Directoire d'expulser Louis XVIII de son territoire. Le gouvernement français alléguait deux motifs : la découverte d'instructions envoyées de Saint-Pétersbourg à M. Mordevinoff, ministre russe à Venise, en vue de reconnaître le comte de Lille comme roi de France, ou au moins de se rendre à Vérone en qualité d'envoyé officiel; — la saisie sur plusieurs prisonniers chouans et vendéens de papiers datés de Vérone, démontrant pleinement, paraît-il, le rôle de la cour royaliste dans les insurrections de l'intérieur. Venise céda aux demandes impératives du cabinet de Paris, « contraste frappant avec ce qui s'est passé naguère à Rome, où le Pape a traité avec le courage d'un vieux Romain les exigences impudentes et ridicules du Directoire[1] ». Le marquis Carlotti signifia à Louis XVIII l'ordre du gouvernement vénitien.

Si Louis XVIII, chassé de Vérone, ne se dirigeait pas sans retard vers le quartier général de Condé, il était à tout jamais perdu dans l'esprit de ses partisans : dans les derniers temps,

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 22 avril 1796.

il avait eu en effet des témoignages plus nombreux et plus concluants du discrédit où il tombait chaque jour. D'ailleurs il pourrait répondre aux objections de la cour de Vienne en montrant l'impossibilité où il avait été de choisir une autre résidence, la nécessité d'obéir incontinent à l'arrêté d'expulsion. Il se décida, malgré sa répugnance, et dès lors chercha à échapper aux obstacles éventuels qui lui viendraient de Vienne pendant son voyage : il quitta Vérone dans le plus grand secret, comprenant que le jour était encore loin où la cordialité s'établirait entre lui et l'Empereur.

« Le Roi a quitté la ville hier (jeudi 21) à trois heures du matin. Les chevaux de la voiture qui lui était destinée devaient aller à Volarni, la première poste sur la route du Tyrol, et le duc de la Vauguyon, qui ressemble beaucoup à Sa Majesté, qui a la même corpulence, a pris place dans cette voiture avec le duc de Villequier et le comte de Cossé; pendant ce temps, le Roi montait dans une berline légère avec le comte d'Avaray et prenait la route qui, passant à Castel Nuovo, conduit à Brescia, Bergame, Bellinzona et au mont Saint-Gothard, dans l'intention de traverser la Suisse pour rejoindre le prince de Condé en Brisgau. Tous ces personnages s'étaient bien enveloppés; favorisés par l'obscurité de la nuit, ils semblent avoir mené à bien ce travestissement, car je ne sache pas que rien n'ait encore été soupçonné. Hier, l'officier de la garde qui a accompagné la voiture du duc de la Vauguyon jusqu'à Peri, a déclaré que Sa Majesté avait quitté le territoire vénitien à sept heures du matin, et se dirigeait vers Trente. Votre Seigneurie devinera immédiatement que la raison pour laquelle le Roi a caché la route qu'il prenait et évité celle du Tyrol et de l'Empire est qu'il voulait tourner les obstacles que ses créanciers ou ses autres adversaires auraient pu mettre à son voyage.

« La sagesse du Roi sur ce point est incontestable; mais quant à passer les Alpes avant d'être parfaitement certain de trouver de l'autre côté une résidence convenable, cela est plus douteux : on en jugera, comme de presque toutes les entreprises hasardeuses, *seulement* par les résultats. J'ai pris la liberté de lui soumettre les objections qui se présentaient à mon esprit, lui disant que sa précipitation à prendre une telle résolution pourrait être désapprouvée par ses meilleurs amis; qu'il y aurait peu de retard et peu d'in-

convénients à attendre à Parme ou à Bologne que leur opinion fût connue; mais sa répugnance invétérée à résider dans les États pontificaux, ses doutes sur les dispositions du duc de Parme, l'état des opérations militaires en Italie, la convenance et la nécessité de s'approcher autant que possible de son royaume, et sa ferme conviction que les alliés, la Grande-Bretagne et la Russie au moins, sentiraient qu'aucun parti ne lui convenait autant que celui qu'il avait pris (car son choix était immuable), étaient tels qu'on ne pouvait lutter, et qu'il ne me restait qu'à donner tels conseils ou telle assistance qui me paraissaient devoir lui être le plus profitables dans les difficultés auxquelles il allait se heurter. Il me dit qu'il avait écrit au Roi de la Grande-Bretagne, mon royal maître, à l'impératrice de Russie et à Sa Majesté Impériale, pour leur exposer l'état de son esprit vivement affecté par la soudaineté de ce qui s'était passé ici, et pour leur expliquer les raisons qui le poussaient vers l'armée de Condé. Qu'il y trouve une situation agréable pour lui-même et pour la cour de Vienne, que cette cour lui offre quelque autre ressource, je ne puis le dire avec certitude. Je sais cependant que, quelque temps après l'arrivée de Madame Royale à Vienne et après les déclarations qu'elle y a faites au sujet de son mariage, le roi de France écrivit à l'Empereur une lettre très-conciliante, où il exprimait sa gratitude pour la bonté et les attentions de ce prince à l'égard de sa nièce, et marquait aussi son vif désir que toutes les petites jalousies ou tracasseries qui avaient pu se présenter fussent entièrement excusées et pardonnées. — On dit que la réponse a été froide et réservée, et que le jour où s'établira entre les deux correspondants une cordialité mutuelle est encore éloigné[1]. »

Le 28 avril, Louis XVIII arrivait à Riegel, quartier général de Condé. Wickham et Würmser n'étaient pas loin de cette ville. Les principaux acteurs de l'intrigue royaliste et de la coalition allaient pour la première fois se trouver réunis. Ce rapprochement aurait pu avoir l'influence la plus heureuse sur l'issue des événements. Mais il était trop tard pour réparer les fautes commises depuis cinq ans.

[1] Lord Macartney à lord Grenville, 22 avril 1796. — Reçu à Londres le 12 mai.

CHAPITRE VII

Louis XVIII à l'armée de Condé. — Il refuse d'écouter les conseils de modération que lui donnent Wickham et Pichegru. — Arrêt des négociations avec les royalistes. — Inaction de l'Angleterre.

(Avril-décembre 1796.)

Wickham était venu à Fribourg en Brisgau pour s'entendre avec le colonel Crawfurd au sujet de l'armée de Condé, lorsque, le 28 avril, tous deux furent invités par ce prince à se rendre immédiatement à Riegel. En arrivant au quartier général royaliste, ils apprirent que Louis XVIII y était attendu dans le courant de la journée, et Condé leur demanda ce qu'il devait faire en face de circonstances aussi délicates. Wickham conseilla au prince de communiquer la nouvelle aux généraux autrichiens et à la cour de Vienne. Condé résista d'abord, car il craignait que le prétendant ne fût arrêté dans son voyage par les avant-postes impériaux. Mais Crawfurd fit remarquer qu'étant donné le traité d'alliance qui unissait son gouvernement à l'Autriche, il se verrait contraint d'informer lui-même Würmser de l'arrivée prochaine de Louis XVIII, si Condé ne consentait point à le faire. Le prince céda. Avant même que les lettres ne fussent expédiées, Louis XVIII arriva à Riegel.

« Nous lui fûmes immédiatement présentés, le colonel Crawfurd et moi : il nous reçut de la manière la plus distinguée et la plus flatteuse. Il nous exprima à plusieurs reprises et dans les termes les plus forts sa gratitude envers Sa Majesté Britannique pour la générosité et la munificence qu'elle avait montrées à l'endroit des malheureux émigrés, et notamment de cette armée, aussi bien que pour les marques d'attention et de considération per-

sonnelle qu'elle avait données au Roi et aux autres membres de la famille royale. Il parla aussi dans les meilleurs termes de lord Macartney.....

« Notre conversation fut absolument générale et se passa devant le prince de Condé et plusieurs de ses officiers. Nous quittâmes Riegel environ une heure après l'arrivée du Roi.

« Je sais fort bien que cette rencontre sera attribuée à quelque chose d'autre qu'au seul hasard, d'autant que j'ai quitté Berne dans les vingt-quatre heures et que, sans une irrégularité de la poste, j'aurais pu y recevoir l'avis du voyage projeté par le Roi.

« Ma conduite ici va devenir extrêmement difficile et exigera l'attention la plus scrupuleuse de ma part pour éviter tout ce qui peut m'exposer à la censure ou aux remarques. N'était la prochaine arrivée de Pichegru, je retournerais à Berne incontinent[1]..... »

La surprise n'était rien moins qu'agréable : Wickham vit d'un coup d'œil toutes les complications diplomatiques que cet événement allait amener. Sa responsabilité s'accroissait singulièrement : jusque-là il n'avait eu affaire qu'à des protégés, des inférieurs ; maintenant il se voyait en présence d'un souverain, mieux encore, d'un souverain non reconnu, qui pourrait un jour considérer comme des promesses de simples avis, et prendre pour des traités en bonne forme quelques notes échangées à la hâte. La situation devenait très-délicate, et Wickham n'avait pas d'instructions. Pourtant, aussitôt le danger constaté, il arrêta sa ligne de conduite.

Montrer beaucoup de respect au Roi, mais ne lui faire que de rares et courtes visites; éviter de donner notre opinion « chaque fois que cela se pourra *décemment* » : telle est notre intention, au colonel Crawfurd et à moi, écrit Wickham[2]. Crawfurd a écrit à sir Morton Eden, afin que cet ambassadeur s'emploie à éviter toute humiliation au roi : si l'on veut le renvoyer de l'armée, qu'on lui laisse au moins assez de temps pour que son départ ait l'apparence d'être volontaire. Mais

[1] Wickham à lord Grenville, Fribourg, 29 avril 1796. — Reçu à Londres le 12 mai.

[2] Wickham à lord Grenville, 29 avril 1796.

Wickham ne pense pas que Louis XVIII puisse rester à l'armée « avec tout son conseil » ; il ne le désire même pas, et compte parler dans ce sens.

L'attitude de Wickham était parfaitement correcte ; il souhaitait sincèrement d'être utile à la cause. Mais, par ce qu'il avait vu des relations de la cour de Vérone avec Condé, il prévoyait l'effet que produirait sur les conseillers de l'Empereur l'immixtion du prétendant dans la direction des affaires : la présence de Louis XVIII à Riegel donnerait à Condé une autorité morale qui lui assurerait trop d'indépendance vis-à-vis des généraux autrichiens, et ne manquerait pas d'amener des froissements, des ruptures peut-être, sans parler de la difficulté qu'il y aurait pour Würmser à occuper des villes françaises au nom de l'Empereur, avec l'aide de Condé et de Louis XVIII.

Quant à Wickham, le voisinage du roi le gênait : il savait trop de quelle manière les affaires marchaient à Vérone, pour accepter facilement l'idée de voir son action entravée par les formalités d'une cour prétentieuse et impuissante, par la nécessité morale d'en référer constamment au prétendant, alors que l'éloignement de ce dernier lui avait jusque-là assuré une complète liberté d'allures ; il savait encore combien les princes étaient peu aimés en France. Comment dès lors se résoudre à les laisser au premier plan, de façon à dévoiler à tout venant leur faiblesse, leur esprit de réaction, leur petitesse? C'eût été se condamner soi-même. Il ne fallait user des princes qu'avec ménagement et ne les montrer à leur peuple reconnaissant que lorsque la partie serait déjà gagnée, car ce n'était pas aux populations aveuglément enthousiastes de l'Ouest que s'adressait Wickham, mais aux races plus intelligentes, plus clairvoyantes de l'Est. Il y avait cependant fait accompli : Louis XVIII était à Riegel. Ne pouvant empêcher l'action qui venait de se commettre, on en atténuerait du moins les conséquences ; de là des tentatives de conciliation à Vienne. Peut-être même à la rigueur en tirerait-on quelque avantage.

Pichegru était en effet attendu en Brisgau. Wickham, dès le 30 avril, manda à Précy et à Imbert de le joindre : on allait tenir un grand conseil qui peut-être assurerait l'unité des mouvements. Malheureusement il était déjà un peu tard : les récents événements qui s'étaient passés en Italie, les victoires des Français à Montenotte, Dego et Mondovi, l'armistice conclu par la Sardaigne, « pouvaient être un obstacle fatal à toute mesure efficace ». Or, Précy avait toujours songé à s'assurer avant toutes choses des communications avec le Piémont, afin de s'approvisionner régulièrement : on n'y devait plus songer. D'autres motifs poussaient au contraire à hâter les efforts : l'insurrection avait éclaté dans le Cher; il y avait un soulèvement formidable dans les Cévennes; Wickham avait déjà pris quelques mesures conservatoires : il avait ordonné de verser soixante-quinze mille francs aux insurgés du Cher, et allait envoyer des secours à ceux des Cévennes[1].

De jour en jour les nouvelles que l'on reçoit sont de moins en moins bonnes. Pichegru, arrivé à Strasbourg, n'a pu obtenir de son armée la confiance sur laquelle il comptait : sa révocation a excité peu de sensation; il faut renoncer à employer ses anciens soldats contre la Révolution. A Paris, le général a constaté que les choses ne sont pas telles qu'il les croyait. « Il ne voit plus aucun espoir de restauration de la famille royale, pour un temps au moins, sinon sous la forme d'une monarchie limitée ou constitutionnelle. » Pichegru, pour tout dire, regrette d'avoir quitté l'armée et voudrait reprendre le commandement[2].

Wickham ne s'étonne pas que Pichegru en soit venu a ces

[1] Wickham à lord Grenville, 30 avril 1796.

[2] Wickham à lord Grenville, 5 mai 1796. — Fauche-Borel dit que Pichegru avait trouvé à Paris la majorité de l'opinion favorable au duc d'Orléans. Son plan était de faire rompre la trêve par les Autrichiens, de montrer à tous que le prétendant voulait ménager les Français, et d'éviter tous les mouvements partiels à l'intérieur. Les Autrichiens déclareraient, après leurs premières victoires, qu'ils ne traiteraient qu'avec Pichegru; celui-ci se verrait ainsi appelé à la dictature, et les d'Orléans seraient joués. — *Mémoires*, I, p. 365 et suivantes.

conclusions. Reste à savoir s'il convient aux intérêts des alliés et de l'Europe de l'encourager à agir sur ces nouvelles bases, d'autant que les insurgés du Cher ont été bientôt dispersés, n'ayant reçu qu'un tiers de la somme envoyée par Wickham ; les deux autres tiers ont servi aux spéculations d'un banquier de Lyon[1]. Il y a peu à faire pour le moment.

« Mon opinion sur la situation actuelle des affaires publiques, considérée dans sa connexion avec l'espoir de frapper un coup sérieux sur nos ennemis de l'intérieur de la France, est à cette heure très-peu favorable.

« Il semble que tout espoir s'évanouisse d'obtenir le succès en Italie, ou de voir de ce côté les hostilités reprises avec activité et *promptitude*; ainsi que de jeter le prince de Condé de l'autre côté du Rhin, et de gagner non-seulement Pichegru, mais Pichegru avec son armée (ce qui eût été le seul moyen d'effectuer une contre-révolution, et en même temps d'écraser les partis et les factions en leur imposant silence). J'ai le regret d'ajouter, d'une part, que les entretiens que nous avons eus avec les ministres confidentiels du Roi..... n'ont pas été de nature à nous donner satisfaction ni confiance...; de l'autre, que ma connaissance des idées de M. de Précy ne me permet guère de douter qu'après notre dernière conférence, il renonce à agir, à cause des récents désastres d'Italie. Il n'échappera pas à l'attention de Votre Seigneurie que l'ennemi n'a pas même eu besoin d'une route pour faire entrer en Italie l'armée des Alpes, ce qui prouve sa résolution de laisser cette armée dans le pays pour contenir les efforts de l'intérieur[2]..... »

Pichegru ne vint pas en Brisgau. Des conseils furent cependant tenus avec Condé, La Vauguyon, d'Avaray et de Jaucourt;

[1] C'était la troisième fois que semblable mésaventure arrivait à Wickham; chose curieuse, les coupables étaient souvent des personnes qui avaient consacré aux royalistes une partie de leur propre fortune. Wickham attribuait cette « dépravation et ce manque absolu de principes » à la Révolution, et surtout à l'usage du papier-monnaie (dépêche du 5 mai 1796). Il serait plus équitable de faire également peser la responsabilité d'un tel état de choses sur les intrigues corruptrices que Wickham et les émigrés multipliaient de tous côtés.

[2] Wickham à lord Grenville, Riegel, 5 mai 1796. — Reçu à Londres le 19 mai.

à plusieurs reprises, Wickham et Crawfurd y assistèrent, mais l'évêque d'Arras, décidément tombé en défaveur, en était toujours exclu. Wickham ne ménageait pas la sévérité de sa critique sur les conseillers de Louis XVIII ; quant au roi lui-même, il inspirait quelque sympathie, et l'on croyait deviner chez lui une certaine largeur de vue, qu'il s'efforçait d'ailleurs de cacher pour plaire à son entourage.

« Le colonel Crawfurd et moi, nous avons les plus fortes raisons de croire que *le Roi lui-même* est disposé à adhérer à toutes les conditions raisonnables venant de Paris, mais qu'il craint d'exprimer aussi ouvertement *son opinion*. Il n'est que juste de déclarer que tout ce qui vient de ce malheureux souverain *en personne* nous a causé la plus vive satisfaction. Ses principes semblent très-modérés et conciliants, son jugement sûr; et il n'est évidemment pas trompé par les rapports exagérés qui lui sont faits, bien que, *pour d'autres raisons,* il paraisse y ajouter foi pour le moment[1]. »

Ce n'est là qu'une impression que Wickham ne justifia jamais par des preuves certaines; mais son jugement sur Louis XVIII paraît fondé. Avec un grand culte du passé, ce prince était certainement plus libéral que ses partisans; mais son libéralisme ne devenait efficace que lorsque le favori sous la domination duquel il se plaçait était lui-même dans ce courant d'idées : le pétulant d'Avaray rendait son maître réactionnaire et violent, quoique Louis XVIII montrât, sur quelques points au moins, et peut-être plus pour la forme que dans le fond, une certaine soumission aux conseils de Wickham.

A part sa pétulance, qui, au point de vue politique, pouvait offrir maint péril, d'Avaray était un parfait gentilhomme, « très-respectable ». Son affection pour Louis XVIII était réelle, et la conduite des Autrichiens à Innsbruck l'avait profondément blessé : de là son animosité contre la cour de Vienne, animosité que partageaient tous les royalistes. On avait été vivement irrité, par exemple, de ce que Thugut et les officiers

[1] Wickham à lord Grenville, 5 mai 1796.

autrichiens affectaient de ne pas donner au prétendant ses titres héréditaires ; une foule de petites vexations de ce genre étaient à craindre qui aigrissaient les esprits. « Je crois qu'il n'est pas de remède humain pour corriger ce mal », écrivait Wickham[1]. Cependant, et malgré ces inconvénients, Wickham était revenu sur sa première appréciation, et il jugeait utile à la cause que le roi ne s'éloignât plus. Mais, si Louis XVIII restait à l'armée, il importait qu'il s'abstînt de tout appareil royal pour ne pas accroître l'indépendance des émigrés vis-à-vis des Autrichiens[2].

Si Wickham n'indique pas les avantages qu'il espérait retirer de la présence du roi, on les devine aisément : il avait cru remarquer chez Louis XVIII une certaine modération de sentiments, toute prête à se manifester sous l'action d'un conseiller éclairé et modéré lui-même. Jusqu'alors on n'avait obtenu aucune concession politique de Louis XVIII, parce qu'il avait vécu dans un milieu factice où chacun lui représentait les choses selon son propre goût, non selon la réalité. Wickham se faisait fort de montrer au roi toute la vérité ; de le rapprocher de ceux dont il avait été systématiquement éloigné, de Condé notamment, qui ne pouvait jamais voir le roi en particulier ; de lui signaler leurs qualités comme leurs défauts, et d'obtenir ainsi de Louis XVIII qu'il se montrât plus raisonnable, plus condescendant pour les idées nouvelles.

Précy et Imbert comparurent devant le conseil royal à Riegel ; les déclarations du chef de l'insurrection lyonnaise furent catégoriques : il ne se mettrait à la tête du mouvement que si les Autrichiens attaquaient l'ennemi avec vigueur et l'obligeaient à retirer une partie des garnisons de Lyon et du Midi ; sans le concours de ces deux circonstances, tout mouvement insurrectionnel lui paraissait dangereux[3].

En même temps, Précy se déclarait prêt à entrer en France à vingt-quatre heures de délai : en effet, pendant le mois de

[1] Wickham à lord Grenville, 14 mai 1796.
[2] Voir aux *Pièces justificatives*, S.
[3] Wickham à lord Grenville, 14 mai 1796.

mai, il se tint auprès de Wickham, attendant le premier succès des Autrichiens, et ayant donné l'ordre à tous ses officiers de le rejoindre sitôt que la nouvelle s'en répandrait[1]. Les royalistes des montagnes avaient été si bien organisés pendant l'hiver qu'il n'y avait plus qu'à leur donner des armes. De très-fortes dépenses préliminaires seraient nécessaires, mais Wickham ne se hasarderait pas à les faire avant d'être assuré de voir les Autrichiens se mettre en marche.

A défaut d'un plan complet et bien réglé dans tous ses détails, Wickham avait donc réussi à organiser un mouvement qui avait quelques chances de succès; une chose l'arrêtait encore cependant : la politique de l'excellente alliée de l'Angleterre, de l'Autriche. Il ne lui demandait plus autant que l'année précédente; loin de là. Il ne s'agissait plus d'une invasion désintéressée de l'Alsace; la moindre victoire suffirait, et l'on pourrait encore faire quelque chose. Mais, au lieu de préparer cette victoire indispensable, l'Autriche préférait écouter les conseils de sa mesquine jalousie, et Wickham écrivait le 5 juin :

« Il a été notifié au Roi que, s'il ne quittait l'armée immédiatement, on userait de contrainte. Je ne veux pas dire que la cour de Vienne aurait pu agir autrement, mais qu'elle ne l'ait pas fait, c'est un réel malheur. Les conseillers du Roi semblent s'être attiré cette leçon par l'imprudence de leur conduite lorsqu'ils ont ainsi compromis le Roi.

« Je parle de leurs premiers actes, car les instructions envoyées à M. de Saint-Priest, après mon entrevue avec eux à Riegel, étaient modérées et raisonnables, malgré l'imprudente violence qu'ils avaient manifestée à cette occasion. »

Ce coup de maître de la diplomatie autrichienne ne surprit personne : on n'était que trop habitué à la voir servir la cause d'une façon inintelligente. Le 20 mai, Würmser avait dénoncé l'armistice, sur les conseils de Pichegru, dans le dessein de

[1] Wickham à lord Grenville, 29 mai 1796.

franchir le Rhin; le 30, il fut prévenu par les Français, et dut battre en retraite, parce qu'au même moment trente mille hommes de son armée furent appelés en Italie.

Le bruit courut aussitôt que le Directoire cherchait à sonder les intentions de l'Autriche par l'entremise d'un certain marquis de Poterat; une correspondance fut échangée entre les ambassades française et impériale en Suisse :

« Je n'ai jamais douté que le Directoire ne renouvelât ses offres à la cour de Vienne après ses victoires en Italie; aussi ne suis-je nullement surpris de la réponse (de M. Barthélemy au baron de Degelmann); mais j'ai tout lieu de croire qu'il va maintenant élever ses prétentions et exiger un sacrifice dans le Milanais. La vérité est que ces propositions sont illusoires et ne sont destinées qu'à gagner du temps; leur but est d'amener la cour de Vienne à se relâcher dans ses efforts, jusqu'à ce que l'on ait conclu une alliance offensive avec la cour de Turin : c'est maintenant le grand objet, et je crains sérieusement qu'on n'y réussisse..... L'invasion en Allemagne sera accompagnée de l'envoi de plénipotentiaires pour traiter avec les petits princes, celui de Hesse-Darmstadt en particulier; mais la Porte, Berlin, la Suède et la Pologne sont toujours le véritable objet de leurs efforts, comme l'Angleterre est celui de leurs spéculations. Il n'est pas un soldat dans l'armée qui ne soit persuadé qu'il aura la paix sur le continent et une part dans le pillage de Londres avant l'hiver [1]... »

Encore fallait-il expliquer le rôle de l'Autriche; Wickham se fit l'écho de quelques rumeurs peu flatteuses pour le baron de Thugut :

« Je n'ai jamais fait grande attention à ce que l'on a dit et généralement cru au sujet de M. de Thugut et de la pension qu'il avait reçue de la France, quand il était à Constantinople, quoique je sois tenté de croire que ce bruit est fondé. Mais l'on m'a assuré récemment d'une façon qui ne permet pas de douter, qu'il existe ou qu'il a existé une correspondance, soit de M. de Saint-Priest, soit de M. de Vergennes, datée de Constantinople et qui compromet très-sérieusement M. de Thugut vis-à-vis de sa cour, et plus encore

[1] Wickham à lord Grenville, Berne, 15 juin 1796. — Reçu à Londres le 4 juillet.

vis-à-vis de la Russie. Les employés des bureaux français disent positivement que cette correspondance est entre leurs mains; qu'on a offert de l'argent pour la reprendre; que l'offre a été rejetée; que M. de Thugut a été souvent menacé de sa publication; que ces menaces ont souvent produit l'effet désiré. D'autre part, on dit que cette correspondance, si elle a jamais existé, a été détruite ou emportée avec les autres pièces secrètes du comte de Broglie, et j'avoue que cela me paraît bien plus probable, tant parce que c'est un fait connu que la plupart de ces pièces ont été détruites, que parce que, s'il en était autrement, M. de Thugut n'aurait pas osé jouer le rôle qu'il a eu en mainte occasion. Votre Seigneurie se souviendra que Poterat, à son retour de Vienne, déclara positivement que M. de Thugut était vendu aux Anglais[1]. »

Livré aux Français ou vendu aux Anglais, Thugut, et après lui l'Autriche, commençait à croire qu'il n'y avait pas grand intérêt à continuer la guerre; la campagne d'Italie prenait fort mauvaise tournure, et les ministres autrichiens n'étaient pas éloignés de trouver certains charmes à la paix que l'on faisait miroiter devant leurs yeux; de là une prudente réserve à l'égard de la Grande-Bretagne, si universellement détestée en France qu'elle pourrait peut-être devenir un *impedimentum magnum* à la conclusion d'un traité.

Un rapport adressé de Bâle à Wickham par un de ses espions, le 12 mars 1796, contient une assertion des plus curieuses. Poterat avait ordre de se rendre à Vérone, si ses offres de paix étaient accueillies à Vienne; le Directoire « s'occupait de la royauté ». Poterat aurait dit aussi que le Directoire avait envoyé un agent à l'armée de Condé. Pourtant, à cette époque, on ne pouvait guère suspecter le gouvernement français de visées royalistes.

Après un second voyage à Vienne, à la suite duquel avait eu lieu l'échange de notes entre Barthélemy et Degelmann, Poterat était venu s'établir en Suisse, muni de pleins pouvoirs pour traiter avec tous les émigrés qui pourraient et voudraient

[1] Wickham à lord Grenville, 13 juillet 1796. — Reçu à Londres le 15 août.

travailler pour la République : le principal but de sa nouvelle mission était d'observer l'armée de Condé[1]. Ceci expliquait déjà la présence d'un agent du Directoire auprès de cette armée : quant à la prétendue mission de Poterat à Vérone, ce n'était sans doute qu'une fable destinée à lui gagner la confiance des émigrés.

Wickham, toujours à l'affût, apprit que le chevalier de Contye, secrétaire du prince de Condé, avait autrefois été très-lié avec Poterat : il pria le chevalier de renouer ces anciennes relations. Contye vit le marquis à plusieurs reprises : il faut croire qu'ils discutèrent longuement toutes les questions politiques, car, au bout de quelque temps, Contye, persuadé qu'il avait rallié Poterat à ses idées, crut utile de le mettre en rapport avec le prince de Condé. Poterat se rendit ainsi cinq ou six fois à Riegel, où il joua admirablement son rôle de nouveau converti : le roi et le prince demeurèrent convaincus qu'il était disposé à leur rendre tous les services imaginables. On s'entendit avec lui sur un plan de restauration où dominait la pensée favorite des émigrés : par haine des puissances, on opérerait la contre-révolution sans leur aide[2].

Poterat avait saisi cette occasion de se rapprocher en personne de Condé et de son armée, pour se livrer à des machinations ténébreuses : il ne projetait rien moins que de faire assassiner Louis XVIII par les soldats de Condé, et de livrer en même temps le Brisgau aux républicains.

Malheureusement pour lui, son agent principal dans cette affaire se trouvait être précisément la personne que Wickham avait chargée de le surveiller : aussi recevait-il des rapports absolument fantaisistes sur les progrès de l'intrigue qu'il croyait conduire avec tant d'habileté. Les choses auraient pu continuer ainsi quelque temps encore, si l'agent en question ne s'était aperçu que Poterat avait d'autres correspon-

[1] Wickham à lord Grenville, 14 juillet 1796.
[2] Wickham à lord Grenville, 23 juillet 1796.

dants dans l'armée de Condé et qu'il avait vu le secrétaire du prince : aussi, sans attendre les ordres de Wickham, et vu l'imminence du péril, l'agent alla à Riegel pour informer Condé de tous ces événements. Condé s'entendit aussitôt avec les généraux autrichiens de façon à prendre Poterat dans ses propres filets, et son plan allait être exécuté, lorsqu'on apprit soudain que le marquis avait été arrêté à Bâle[1]. On pensa d'abord qu'il était impliqué dans la conspiration de Babeuf; cette hypothèse, acceptée par Wickham, ne tarda cependant pas à être infirmée, et l'on dut reconnaître que l'intrigant Poterat avait été victime de plus intrigants que lui. Son arrestation se rattachait à une tout autre série d'événements.

Le passage du Rhin effectué à Kehl par l'armée française était, à l'origine, une tentative fondée en partie sur l'espoir de faire une diversion en faveur du général Jourdan, en partie aussi sur l'assurance donnée par Poterat qu'une insurrection éclaterait dans l'armée de Condé dès le passage du fleuve par les républicains, et que les villages les plus importants du Brisgau appuieraient le mouvement. Poterat ne s'était pas trop hasardé en promettant un si beau succès, car, disait Wickham, « j'ai des raisons de savoir qu'il était en possession d'engagements et de soumissions dans ce sens venant d'un certain nombre d'officiers de l'armée de Condé, et des chefs de plusieurs villages situés sur les territoires de l'Empereur et sur ceux du prince de Bade[2] ». La surprise et le désappointement qu'éprouvèrent les généraux français en se heurtant à la résistance obstinée de l'armée de Condé, dont ils ne virent venir à eux aucun soldat, les amenèrent à soupçonner Poterat de trahison, et ce serait sur les représentations qu'ils adressèrent à ce sujet au Directoire que le marquis aurait été arrêté. L'aventure n'eut pas d'autres suites; elle rendit les royalistes plus défiants, mais non pas plus clairvoyants.

[1] Wickham à lord Grenville, 14 uillet 1796.
[2] Wickham à lord Grenville, 23 juillet 1796.

En quittant l'armée de Condé, Louis XVIII s'était réfugié à Villingen, où les négociations avec les royalistes de l'intérieur reprirent avec la plus grande activité : la campagne était manquée, et il n'y avait plus aucun espoir de rien faire, les armes à la main. Mais la continuité de ses malheurs, les désillusions répétées auxquelles ses propres fautes et les avis absurdes de ses conseillers l'avaient exposé n'altéraient en rien l'esprit que Louis XVIII apportait dans ces négociations; malgré les efforts de Wickham, Louis XVIII s'en tenait plus que jamais aux termes de sa déclaration du mois de juillet 1795[1].

L'abbé Brottier, qui n'était pas suspect d'un excès de tendresse pour les constitutionnels, avait modifié ses idées absolutistes au contact des hommes et des événements. Placé à la tête de l'agence royaliste de Paris, il avait vu tout ce que les plans des émigrés avaient de chimérique, et il en était arrivé à conseiller des concessions à l'opinion publique. Après avoir soutenu avec la plus grande vigueur le retour de l'ancien régime dans toute sa pureté, il reconnut qu'il n'y avait là rien que d'impraticable. De concert avec Lemérer, et certain, croyait-il, d'obtenir l'appui du général Moreau et de beaucoup d'autres personnages dirigeants, il demanda formellement à Louis XVIII de consentir en principe à l'établissement d'une monarchie limitée : on se montrait si peu exigeant que des discussions ultérieures détermineraient comment et dans quelle mesure il convenait de restreindre les pouvoirs du roi. Brottier était décidé à quitter Paris si cette proposition n'était pas accueillie. En même temps Louis XVIII reçut par l'entremise de Précy, autre royaliste pur, des propositions analogues provenant de Boissy d'Anglas et de ses amis; enfin d'André, un constitutionnel celui-là, parla dans le même sens.

La diversité des sources d'où lui venaient ces conseils aurait dû faire réfléchir Louis XVIII; mais le milieu factice dans

[1] Le 25 juin, Pichegru avait déclaré que le roi ne reprendrait jamais le gouvernement, s'il ne donnait « quelques formes constitutionnelles »; que lui-même, s'il devenait dictateur, ne pourrait appeler le roi sans annoncer « quel

lequel il vivait, volontairement fermé à toute idée nouvelle, l'isolait de la réalité. Il avait si peu conscience des nécessités de la politique qu'il voyait avec quelque pitié l'esprit de ses agents se modifier, s'adoucir, passer des utopies aux considérations utilitaires, et il attribuait volontiers ce changement non à la lucidité de leur intelligence, mais à la faiblesse de leur caractère, mis à l'épreuve du contact journalier des révolutionnaires. Le ton presque badin avec lequel Louis XVIII répondit à l'abbé Brottier, le peu d'importance qu'il attachait au plan qui lui était soumis, montrent tout l'aveuglement, toute l'obstination de la petite cour royaliste : il considérait le moyen qu'on lui proposait comme entièrement inadmissible, et renvoyait aux instructions que La Vauguyon adressait à Brottier :

« Vous pouvez bien penser, Monsieur, que j'aurais répondu sur-le-champ à la proposition que vous avez été chargé de me transmettre, si cela avait été possible; mais les événements de la campagne ne m'ont jusqu'à présent laissé aucune liberté, ne m'en laissent guère et ne m'en laisseront vraisemblablement pas davantage d'ici à longtemps. Je suis touché jusqu'au fond de l'âme des sentiments que me témoigne celui dont vous êtes l'interprète, beaucoup moins parce qu'ils m'offrent l'espoir prochain d'occuper mon trône, que parce que la seule consolation que mon cœur puisse goûter est de voir mes enfants rentrer dans mes bras paternels. Tous les Français le sont. Tout déterminé que je suis à ne remettre l'épée dans le fourreau que lorsque je les aurai rendus au bonheur, mon unique désir est de tout devoir à leur amour, et je serais bien sûr de le posséder s'ils connaissaient le mien pour eux. — Mais le moyen qu'on me propose me paraît *entièrement inadmissible*. L'auteur de la proposition le regarde lui-même comme vicieux et le rejetterait, s'il ne croyait que c'est un échelon nécessaire pour parvenir au but auquel il tend aussi bien que moi. La juste estime qu'il m'a inspirée, plus que tout autre motif, me fait ardemment désirer de le ramener au même sentiment que moi. Mais comment discuter une affaire aussi importante, et

ques-unes de ces formes qui consacrent les libertés publiques ». Fauche-Borel dit à tort que c'était aussi la pensée dominante de Louis XVIII, et que l'accord eût été aisé entre lui et Pichegru. *Mémoires*, II, p. 48.

où les détails sont tellement liés à l'ensemble qu'il est impossible de les en séparer, dans des lettres écrites de temps en temps, au milieu du tumulte des armes, et qui par conséquent ne peuvent être que fort courtes? Je voudrais pouvoir la discuter avec l'auteur lui-même, mais je sens très bien que cela ne se peut pas, parce qu'il est nécessaire qu'il reste à son poste. Je désire donc et je regarde comme indispensable qu'il m'envoie quelqu'un qui soit digne de toute sa confiance et qui la possède, afin d'avoir avec lui la discussion la plus importante peut-être qui fut jamais. J'ai voulu vous répondre moi-même sur le grand article; quant au surplus, je m'en remets à ce que M. de La Vauguyon vous écrit de ma part[1]. »

Les instructions auxquelles renvoie Louis XVIII furent expédiées le même jour, 11 juillet, à l'abbé Brottier. On ne peut les lire sans étonnement. Il semble que leur auteur plane dans quelque monde idéal, où tout peut se combiner géométriquement, suivant ses désirs. La Vauguyon conseille d'établir la chouannerie par toute la France, de façon à faire « une chaîne » entre Monsieur et Wickham. Puis, les agents doivent préparer l'opinion :

« Sa Majesté leur recommande cet objet capital des fonctions qui leur sont confiées; ils ne sauraient trop multiplier les occasions de faire connaître les invariables dispositions du Roi à ouvrir ses bras paternels à ses sujets égarés, à proscrire l'esprit de vengeance particulière, à ne permettre que qui que ce soit puisse s'y abandonner quand il donne l'exemple de l'oubli le plus généreux, à ne régner jamais que par les lois et à adopter le plan d'administration le plus sage et le plus propre non-seulement à corriger efficacement les *abus* de l'ancien régime, mais à mettre des obstacles insurmontables à leur renaissance. C'est surtout vers cette sévérité, cette pureté d'administration qu'il importe de fixer l'attention publique. »

La Vauguyon en vient enfin aux propositions de Brottier, et lui reproche d'avoir excédé ses pouvoirs. Surtout, que l'on ne parle point d'établir deux Chambres législatives :

[1] Louis XVIII à l'abbé Brottier, Villingen, 11 juillet 1796. — Envoyé par Wickham à lord Grenville le 18 juillet.

« Sa Majesté pense constamment que c'est sur les bases de notre ancienne constitution qu'il convient de relever l'édifice de la monarchie, et que ce n'est que sur l'ancien régime que doivent porter les changements destructifs des abus qu'il entraînait avec lui[1]... »

D'ailleurs, le duc est convaincu que Brottier n'a pu accepter l'idée d'une constitution limitative que comme un moyen, non comme une fin; le fondé de pouvoirs qui viendra trouver le roi se pénétrera bien vite de l'inanité des plans révolutionnaires de Paris, de l'excellence des élucubrations du cabinet de Villingen.

Wickham, navré de tant d'outrecuidance, déclara que le glas funèbre de la maison de Bourbon avait sonné :

« Je considère, écrivait-il le 16 juillet, la malheureuse façon dont ces négociations se sont terminées comme le coup de grâce de la famille régnante. Je n'avais jamais eu jusqu'ici d'alarme sérieuse au sujet du duc d'Orléans; mais, à moins que Sa Majesté n'ait assez d'influence sur le roi de France et les princes pour les amener à renoncer à une partie de leurs prétentions et particulièrement à la déclaration de Vérone, je suis persuadé que tout est à craindre... Les choses ont bien changé depuis les désastres de Vendée. Cet événement a été suivi de la résolution fort claire prise par les royalistes de se rallier au gouvernement actuel, jusqu'à ce qu'il plaise à la Providence de leur en envoyer un meilleur. »

Et, dans une autre dépêche du même jour, Wickham montre le Directoire profitant de chaque faute commise par ses adversaires :

« Le Directoire acquiert tous les jours de la force et de l'assurance, les habitants étant persuadés qu'ils ne peuvent avoir la paix que par l'entremise de leurs gouvernants actuels. Cela est pour moi si évident qu'il est impossible d'en douter un instant. Au milieu de cela, la conduite du Roi me fait trembler. On a donné à Brottier l'ordre péremptoire de s'en tenir à ses instructions premières et à

[1] Le duc de La Vauguyon à l'abbé Brottier, 11 juillet 1796. — Envoyé par Wickham à lord Grenville le 18 juillet.

la déclaration du Roi. Comment ne veulent-ils pas voir que les choses ont étonnamment changé depuis cette époque? Il est notoire que tout le Directoire est favorable au parti du duc d'Orléans, et qu'il sera appuyé par Tallien, Sieyès et tous ceux qui n'ont pas voté la mort du Roi. La connaissance de cette vérité a seule amené récemment tant de personnes à tourner leur pensée vers le souverain légitime.

« Je me suis abstenu de rien dire dans mes dépêches officielles; mais Votre Seigneurie peut être convaincue de ma véracité, quand je dis que leur défiance à l'égard du gouvernement britannique est plus grande que jamais et que les généreux efforts de Sa Majesté et de ses ministres en leur faveur sont l'objet des viles calomnies et des plaisanteries des personnes qui touchent de plus près au Roi... Je le sais par ce que j'ai vu de mes propres yeux. C'est à cause de la vanité et des préjugés de ceux qui composent son conseil, et non à cause de leur bon vouloir à notre endroit, que Votre Seigneurie n'a pas encore vu se réaliser ce que j'ai prédit peu après mon arrivée ici, à savoir que toute cette affaire finirait par une union de toutes les factions et de tous les partis contre l'Angleterre[1]. »

Ainsi, rien à faire avec les royalistes : si on les laisse agir, ils feront tout contre l'Angleterre. Et cependant, malgré cette certitude, Wickham travaille encore au succès de la cause. A peine a-t-il eu connaissance des demandes adressées à Louis XVIII par les constitutionnels et les « bicaméristes », et

[1] Wickham à lord Grenville, 16 juillet 1796. — Reçu à Londres le 15 août. — Cette dépêche contient encore une appréciation fort intéressante sur les résultats probables de la politique alors suivie en Allemagne. Il est à regretter que les hommes d'État français ne se soient pas toujours rendu compte des faits avec la perspicacité qu'y apportait Wickham, et qu'absorbés par la tradition qui leur montrait dans l'Autriche l'ennemie héréditaire, ils n'aient pas vu plus tôt dans la Prusse l'ennemie naissante. « Les négociations avec la Prusse redoublent d'activité, — et j'avoue que la situation et la conduite de la maison d'Autriche sont telles qu'il me paraît inévitable que la première de ces puissances acquière la prépondérance en Allemagne. Tout en vérité semble annoncer un grand changement dans le système politique de l'Europe, et particulièrement l'établissement d'un puissant empire dans le nord-est de l'Allemagne, sans qu'aucun effort puisse l'empêcher; son influence probable et les conséquences qui peuvent résulter d'un semblable événement ne sauraient être prévues et devenir trop tôt l'objet d'une sérieuse méditation. »

de la réponse qui leur a été faite, il s'entremet pour éviter une rupture violente.

Louis XVIII déclare que les propositions de Brottier sont inadmissibles, comme contraires aux principes de l'ancienne monarchie : Wickham demande à La Vauguyon si l'on ne pourrait pas se fonder plutôt pour les rejeter sur leur *obscurité* et leur manque de précision dans les détails ; ce prétexte aurait au moins l'avantage de laisser subsister quelque doute, qu'il serait loisible aux constitutionnels d'interpréter en leur faveur. Mais il s'aperçoit bientôt que La Vauguyon ne voudra, ou plutôt n'osera jamais condescendre à modifier à ce point l'esprit des instructions qu'il a signées ; Wickham le presse, le supplie : La Vauguyon se décide à avouer que « le Roi a irrévocablement pris son parti de ne jamais rien faire qui puisse lui donner le moins du monde l'apparence d'encourager *ou même d'écouter* une proposition de ce genre, et que, si l'affaire aboutissait, il renoncerait à sa couronne plutôt que de souscrire à des conditions qui ne seraient pas greffées (*grafted*) sur les principes de l'ancien régime ».

Wickham obtient cependant une concession : il se résigne à laisser partir la dépêche du 11 juillet, mais le duc promet d'autoriser l'agence de Paris par une note confidentielle, à la tenir secrète et à se contenter de dire aux constitutionnels que le roi serait heureux de discuter leurs propositions avec l'émissaire qu'ils jugeront convenable de lui envoyer. « Par là, dit Wickham, nous gagnerons au moins du temps ; on ne produira aucune impression désagréable au sujet des intentions du Roi, et la correspondance restera ouverte. Le duc toutefois persiste à m'assurer que les résolutions du Roi ne sauraient être ébranlées [1]. »

Dans toute cette affaire, Wickham s'était abstenu de recommander telle ou telle forme de constitution ; il avait seulement suggéré la nécessité « de ne rejeter directement et définitive-

[1] Wickham à lord Grenville, 18 juillet 1796.

ment aucune offre, quelle qu'elle fût ». Il ne cherchait pas à combiner une action immédiate, mais demandait qu'on se tînt sur une prudente expectative en ménageant tous les moyens de reprendre les hostilités. « Il est, selon moi, d'une importance capitale, non-seulement de suspendre en fait toute opération dans l'intérieur, mais encore d'éviter soigneusement toute apparence d'une intention ou d'un désir d'exciter des troubles ou des insurrections en France... » Et, pour être plus sûr qu'il en serait ainsi, il envoya à Londres M. de Précy, en recommandant à lord Grenville de le garder auprès de lui : Précy ne pouvait servir en France, et sa présence en Suisse risquait d'être compromettante pour ses amis et pour lui-même. La situation de l'intérieur était telle que, malgré les instructions de lord Grenville, Wickham ne croyait plus devoir faire d'avances aux royalistes. Quant à Condé, il craignait de voir son armée dissoute d'un jour à l'autre.

La position du prince dans le Brisgau était en effet extrêmement critique : si les républicains passaient le Rhin en force entre Huningue et Neuf-Brisach, il lui serait impossible de se maintenir. Les agents français avaient fait tous leurs efforts pour exciter les habitants de la forêt Noire contre son armée : un moment même, on avait pu craindre qu'ils y réussiraient, et une tentative d'assassinat eut lieu contre Louis XVIII à Villingen ; mais la bonne conduite des royalistes dans la défense du pays, les témoignages de satisfaction que leur avaient donnés les généraux autrichiens, dessillèrent bientôt les yeux de la population : elle s'arma de tous côtés pour repousser l'ennemi commun.

On ne pouvait se dissimuler cependant, et Wickham le reconnaissait lui-même[1], que, quels que pussent être les succès temporaires des Autrichiens, il n'y avait plus rien à faire sur le Rhin. La pacification de la Vendée allait permettre au Directoire d'envoyer sur la frontière de l'est une armée

[1] Wickham à lord Grenville, 16 juillet 1796.

considérable, pour laquelle « la lutte contre les royalistes avait été une école de républicanisme, de courage et d'intrépidité ». A moins d'une victoire décisive de l'archiduc, l'Allemagne était perdue. Condé battit en retraite; Louis XVIII quitta Villingen pour aller à Ulm[1].

Ces deux princes étaient alors dans la pénurie la plus complète : Wickham donna quelques secours à La Vauguyon pour Louis XVIII. Quant à Condé, l'Autriche cessait de payer la solde de ses troupes. Il écrivit à Wickham une lettre éplorée, pour lui demander de lui faire tenir l'argent que l'Angleterre ne donnait plus aux royalistes de l'intérieur :

« Je ne veux m'entretenir avec vous que de *la crise horrible* où je me trouve particulièrement; je n'aurais jamais cru que l'intention de Sa Majesté Britannique fût de nous dissoudre avec éclat et de nous exposer à la révolte et à tous les crimes inséparables du licenciement que chaque individu de mon armée va être en droit de se procurer, n'étant plus payé, ce qui va arriver la *semaine prochaine*..... Est-il possible, permettez-moi de vous le dire avec plus de sensibilité que de reproche, que vous autorisiez en quelque sorte tout ce qui va se passer, faute de m'envoyer quelques milliers de louis, vous qui nous avez marqué tant d'intérêt, vous qui avez de si grands fonds à votre disposition? L'usage que vous en faisiez devient pour le moment illusoire... et vous ne pourriez pas en employer une grande partie à soutenir ce qui est *beaucoup plus pressé* que toutes les insurrections désormais inutiles de l'intérieur!..... Que, même en continuant la guerre, on nous licencie en nous avertissant d'avance, rien de plus simple; il est reçu que la politique autorise tout; mais que faute de payement on nous fasse massacrer les uns par les autres, par des paysans indubitablement dévastés par une multitude de soldats en fureur et sans frein, c'est ce qu'un des meilleurs rois de l'Europe, le roi d'Angleterre, c'est ce que les ministres aussi sensibles qu'éclairés qu'il emploie, ne veulent sûrement pas[2]!... »

[1] Wickham à lord Grenville, 18 juillet 1796.

[2] Condé à Wickham, Guttenmeringen(?), 21 juillet 1796. — Envoyé par Wickham à lord Grenville le 31 juillet. — Crawfurd était alors à Strasbourg, et ses communications avec Condé étaient coupées; il écrivit à Wickham d'a-

Malgré l'insuccès des Autrichiens à Rastadt, on croyait encore à une prochaine restauration. Pichegru écrivit à Louis XVIII de ne pas perdre courage. Cette circonstance imprévue ne ferait que retarder le moment tant désiré. On réussirait immanquablement, « pourvu que le Roi consentît à *entrer en France* sous quelque forme de gouvernement constitutionnel (*provided he will consent to* ENTER INTO *France under some form of constitutional government*[1]) ». Pichegru avait avec Carnot une correspondance suivie. A Besançon, la jeunesse avait porté Pichegru en triomphe, « le traitant comme un général de Louis XVIII, plutôt que comme un républicain ». Enfin, par extraordinaire, les conseils de Pichegru avaient produit une vive impression sur le duc de La Vauguyon. Wickham se reprit à avoir quelque espoir.

Mais il était plus que jamais nécessaire que Louis XVIII fît des concessions : si tous les partis s'accordaient en France pour reconnaître la nécessité d'avoir un roi, la faction du duc d'Orléans gagnait du terrain. Cependant, bien des personnes, qui voulaient écarter le roi légitime, étaient persuadées que le duc d'Orléans n'accepterait pas le trône, ou que, s'il l'acceptait, le seul souvenir de son père exciterait contre lui en province une indignation si générale que la guerre civile en serait la conséquence inévitable et immédiate ; ces personnes songeaient au prince Henri de Prusse :

« Si donc le souverain légitime voulait seulement prendre quelque peine pour gagner les chefs des diverses factions, s'il voulait autoriser les personnes qu'il a employées ou qu'il emploiera à l'intérieur à donner en son nom l'assurance solennelle qu'il est prêt à faire tout sacrifice qui n'impliquerait pas l'établissement d'un gouvernement faible et turbulent, et que le bien de son peuple exigerait, et surtout s'il voulait cesser de parler de l'ancien régime dans toute

vancer l'argent à Condé, disant qu'il prendrait toute l'armée royaliste à la solde anglaise si l'Autriche signait la paix. Wickham envoya de l'argent à la fin de juillet.

[1] Wickham à lord Grenville, 21 juillet 1796.

sa pureté, il n'est pas douteux qu'un peu plus tôt ou plus tard tous les individus bien pensants de tous genres, de tous partis, pourraient se rallier autour de son drapeau, et même que les plus intelligents et les plus clairvoyants parmi les autres, qui ne sont pas absolument livrés au parti des jacobins, suivraient le torrent de l'opinion publique, et le dirigeraient probablement pour des motifs intéressés, sinon pour leurs bonnes intentions. »

Ces paroles furent textuellement prononcées par Pichegru [1] et une autre personne que Wickham désigne sous la lettre S [2]. Pichegru ne demandait d'ailleurs ces concessions qu'à titre transitoire : il disait même qu'aussitôt en possession des rênes du gouvernement, le roi pourrait, si cela lui plaisait, devenir maître absolu du royaume ; que lorsque le cri de : Dieu sauve le Roi ! aurait été une fois jeté, le torrent deviendrait irrésistible, et les prérogatives du roi n'auraient d'autres limites que celles que lui assigneraient sa propre sagesse et sa modération. Pour Pichegru comme pour Brottier, il était illusoire de songer à rétablir l'ancien régime sans transition ; la plus grande circonspection était nécessaire ; sans quoi l'on s'exposerait à de tels dangers, « qu'aucun véritable ami de son pays ne pouvait conseiller ou désirer une semblable tentative ». Enfin, Pichegru affirmait que c'était aussi le seul moyen d'assurer une paix avantageuse et honorable à l'Europe, et particulièrement à l'Angleterre.

Ainsi, vers la fin de juillet 1796, tout espoir d'une entrée triomphale de Louis XVIII en France par la force des armes était à peu près abandonné. Un seul moyen s'offrait pour rétablir la monarchie ; ce moyen, tous les hommes politiques s'accordaient à l'indiquer à Louis XVIII. Mais celui-ci s'obstinait à n'y point recourir, au point que quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs s'éloignaient de lui. Quant à Wickham, désespéré de voir tous ses efforts rester infructueux, il renonça pour quelque temps à s'occuper des émigrés.

[1] Wickham à lord Grenville, 23 juillet 1796.

[2] Peut-être Sieyès, dont il est question plus haut dans la même dépêche.

Les récentes victoires de l'armée française avaient eu leur contre-coup : Barthélemy demanda à la Confédération helvétique d'expulser les émigrés de son territoire. Le 30 juin, Wickham annonçait à son gouvernement qu'il y avait cinq mille individus chassés ; mille d'entre eux voulaient passer en Angleterre, mais Wickham leur en refusa l'autorisation, jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de Londres. L'entretien des émigrés réfugiés en territoire britannique était trop coûteux pour le gouvernement anglais : il était impossible de lui imposer cette nouvelle charge sans son aveu.

Directement menacée par les plans de descente en Angleterre formés par le gouvernement français, la cour de Londres employa toute sa diplomatie à mieux organiser sur le continent la résistance à la Révolution. En septembre 1796, elle négocia avec la Russie un traité d'alliance et de subside que la mort de Catherine II empêcha de conclure. A la même époque, un diplomate anglais, M. Hammond, envoyé à Berlin dans le courant du mois d'août, s'efforçait de faire rentrer la Prusse dans la coalition.

Mais, si elle préparait la guerre, l'Angleterre ne s'en donnait pas moins l'apparence de désirer la paix : à la fin de septembre, lord Malmesbury partit pour les conférences de Paris. Pichegru, qui ne s'abandonnait pas aux utopies, avait conseillé à Wickham de faire ouvrir des négociations. Il ne croyait pas à l'efficacité d'une déclaration pacifique et désintéressée des puissances, mais il avait dit ouvertement à Besançon :

« Il pourrait être infiniment profitable de diverses façons que le gouvernement britannique fît de nouvelles ouvertures de paix, ouvertures modérées, loyales et autant que possible spécifiques, l'effet des premières ayant été complétement détruit par l'adresse et l'habileté supérieures du Directoire et par les préventions qui subsistent contre l'Angleterre, préventions qu'il serait très-important de dissiper par tous les moyens[1]. »

[1] Wickham à lord Grenville, 23 juillet 1796.

L'avis si formellement exprimé par Pichegru ne fut peut-être pas sans influencer les décisions du cabinet de Londres relativement à la mission Malmesbury; toujours est-il que lorsque lord Grenville annonça cette mission à Wickham[1], il lui enjoignit de ne pas arrêter ses préparatifs belliqueux; il laissait tout à la discrétion de Wickham, et annonçait qu'il renverrait bientôt Précy[2].

Dans ses rapports avec ses alliés, le cabinet de Saint-James se montrait particulièrement correct : toutes les pièces de la négociation engagée à Paris furent successivement communiquées à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Cette franchise, peu usitée en diplomatie et souvent étrangère à l'Autriche, donnait sans doute à la mission de Malmesbury le sens indiqué par Pichegru, et prouvait qu'en octobre, pas plus qu'en mars, l'Angleterre ne voulait sincèrement mettre un terme aux hostilités. La nouvelle négociation n'aboutit d'ailleurs pas mieux que la première.

Au commencement de l'automne, la défaite du général Jourdan, la retraite du général Moreau semblèrent modifier totalement la situation qui, au mois de juillet précédent, avait forcé les amis de la royauté à renoncer à toute entreprise immédiate. On croyait volontiers que l'archiduc Charles suivrait Moreau jusqu'en France et que l'occasion serait bonne pour reprendre les anciens plans d'insurrection et d'invasion; Condé pria Wickham d'insister auprès de la cour de Vienne pour que l'on entrât en Alsace et en Franche-Comté.

Wickham fut fort embarrassé par cette demande : son peu de foi dans les opérations royalistes luttait chez lui avec le devoir impérieux de ne rien sacrifier de ce qui pouvait être utile à la cause. Il savait pertinemment qu'au mois d'avril précédent, alors qu'il était question d'une expédition dans l'Est, l'Autriche avait voulu écarter le prince de Condé, et

[1] 14 octobre 1796.
[2] Précy quitta Londres le 23 novembre.

lui donner une tout autre destination. Convenait-il d'ailleurs de faire tant de fond sur les récents succès de l'Autriche en Allemagne? En Italie, la situation n'était guère favorable, et les défaites essuyées par les armées républicaines du Rhin s'expliquaient par les défauts du plan de campagne imposé par Carnot, plutôt que par l'incapacité des officiers ou la faiblesse des troupes. A un moment donné, le plan changerait, et la victoire reviendrait peut-être aux Français. Enfin, il était plus que douteux que l'on rencontrât l'appui des royalistes de l'intérieur : des émigrés rentrés en France dans ces derniers temps avaient par leurs discours surexcité le patriotisme des populations contre les alliés [1]. Mieux valait donc s'abstenir.

Wickham supplia Condé de mettre beaucoup de retenue dans ses rapports avec la cour de Vienne et les généraux autrichiens; il allégua que les plans de l'Autriche étaient sans doute dressés, que rien n'amènerait cette puissance à s'en départir, et qu'une intervention trop active de Condé ou de lui-même, Wickham, en faveur d'une expédition en Alsace fournirait peut-être le prétexte d'en retarder l'époque, sinon d'en faire absolument rejeter l'idée. Néanmoins, Wickham engagea Condé à se tenir prêt pour donner son avis ou entrer en campagne au premier jour; il lui promit de saisir toute occasion *favorable* pour appeler l'attention des Autrichiens sur le point en question.

Wickham avait encore une fois à jouer le rôle de modérateur et de conciliateur. Il se chargeait d'apporter tous ses soins à calmer les passions de Condé et à le convaincre que tout le possible serait fait; quant à l'Autriche, il pria sir Morton Eden de persuader à cette puissance qu' « un témoignage quelconque de désintéressement apparent (*any additional appearance of disinterestedness*) » serait d'un intérêt capital pour la cause, si l'on entrait en Alsace. Et Wickham, qui ne parlait et n'agis-

[1] Wickham à lord Grenville, 22 octobre 1796.

sait plus qu'avec beaucoup de scepticisme, ajoutait ces mots caractéristiques : « Que l'on dispose au moins le prince de Condé à voir les décisions de la cour de Vienne, quelles qu'elles puissent être, d'un œil aussi favorable *que possible*[1]. »

Tous ces conseils, tous ces projets furent inutiles. Le succès des armées autrichiennes ne se poursuivit pas; la frontière française fut respectée; l'Alsace ne vit ni Autrichiens, ni royalistes. A la fin de décembre, Wickham se résigna à cesser les secours pécuniaires qu'il donnait à Pichegru : celui-ci lui-même reconnaissait qu'il n'y avait rien à faire pour le moment[2]; l'opinion publique réalisait bien quelques progrès assez satisfaisants : mais il fallait du temps, beaucoup de temps avant d'arriver par là à un résultat pratique.

[1] Wickham à sir Morton Eden, 22 octobre 1796.
[2] Wickham à lord Grenville, 14 décembre 1796.

CHAPITRE VIII

Wickham se rapproche des constitutionnels. — Ses efforts pour agir sur le corps électoral. — Opposition de Louis XVIII à ce nouveau plan. — Succès des royalistes aux élections.

(Décembre 1796-mai 1797.)

La campagne de 1796 avait montré une fois de plus l'impuissance des alliés à rétablir la monarchie par les armes. Wickham, qui, à son arrivée en Suisse, avait rompu presque violemment avec les constitutionnels, se voyait peu à peu ramené vers eux. Louis XVIII n'était en somme qu'un instrument dans la main des Anglais ; quand un instrument est mauvais, on le met de côté. Louis XVIII était évidemment plus gênant qu'utile ; rien de plus naturel que de l'écarter et d'agir au besoin malgré lui, sinon contre lui. Wickham se renseigna exactement sur l'état des factions politiques à Paris.

Les modérés et les royalistes des deux Conseils législatifs s'étaient divisés en trois groupes ou comités : l'un de ces groupes avait décidé provisoirement de soutenir le Directoire ; le second était en relation avec l'agence Brottier ; le troisième correspondait avec d'André, ancien constituant, résidant en Suisse[1].

Le comité directorial, ainsi nommé à cause de l'appui qu'il prêtait au gouvernement, se composait de Gilbert-Demolières, Dumas, Portalis, Siméon, Duplantier, Dumolard et Cadroy. Dupont de Nemours, directeur de la gazette *l'Historien,* ami intime de tous ces personnages, n'était point admis aux déli-

[1] Wickham à lord Grenville, 11 décembre 1796.

bérations secrètes. Le comité se réunissait habituellement chez Gilbert-Desmolières. — Quant aux deux autres groupes, Wickham croyait qu'ils se confondaient en un seul, dont les principaux membres étaient Lemérer, Durand, de Maillard, Thibeaudeau, H. Larivière et un certain Ribuffen, qui n'appartenait à aucun des deux Conseils, mais avait la direction de tous les contrats de fournitures pour l'armée. De Maillard entretenait la correspondance avec d'André, Lemérer avec Brottier. Ils avaient fondé le club de Clichy, ouvert à tous ceux qui se trouvaient à peu près dans le même courant d'opinions que les chefs du parti; quant aux affaires confidentielles, elles se traitaient toutes chez Lemérer, à l'insu du club de Clichy, de Dumas et du Directoire. On croyait généralement que Lemérer ne dirigeait d'autres réunions que celles de Clichy.

Le Directoire ignorait même totalement, au dire de Wickham, qu'il existât un comité Dumas, quoiqu'il eût été amené à traiter avec l'ensemble de ses membres à propos de divers incidents parlementaires. Carnot avait servi d'intermédiaire dans ces négociations de coulisse. Des engagements avaient été pris, modifiés, violés, de part et d'autre. Dumas reprochait particulièrement au Directoire d'avoir continuellement éludé ses promesses.

Au mois d'octobre 1796, il s'aperçut même que partout et toujours son parti avait été la dupe du Directoire, et qu'il avait contribué à consolider le gouvernement et à s'ôter toute chance de succès, ainsi qu'à ses amis. A la vérité, la vanité présomptueuse de Dumas pouvait seule l'avoir empêché de reconnaître plus tôt la situation qui lui était faite, car de nombreux indices auraient dû l'avertir du rôle qu'on lui faisait jouer. En premier lieu, et *malgré des engagements formels,* le Directoire s'était refusé à remplacer Merlin de Douai par Demousseau au ministère de la justice. De même, contrairement à ses promesses, il n'avait pas révoqué dans les départements un certain nombre de ses commissaires connus pour leur inconduite, ou leurs relations suivies avec divers clubs jacobins.

D'autre part, le gouvernement avait, à plusieurs reprises, dans des messages aux deux Conseils, proposé des mesures expressément désapprouvées par les amis de Dumas. Enfin, au lieu d'assurer, comme il s'y était engagé, la liberté des prochaines élections, le Directoire cherchait à faire élire ses propres créatures, et, comme il n'était ni possible ni prudent de composer la nouvelle majorité toute de Jacobins, il tentait de s'unir aux acquéreurs de biens nationaux. Cette combinaison ingénieuse des directeurs exaspérait particulièrement Dumas, qui accusait encore le pouvoir exécutif d'avoir vendu d'un seul coup une telle quantité de biens nationaux, que leur valeur avait été réduite à rien, et que cette ressource nationale avait été par le fait annihilée.

Dumas chargea trois membres du comité, Cadroy, de Maillard et Duplantier, d'aller surveiller et déjouer dans les départements du Midi les intrigues du Directoire. La tâche n'était pas sans difficulté, car le mal auquel il voulait porter remède lui-même en était cause : dans sa correspondance, dans ses journaux, il avait constamment encouragé ses partisans à soutenir le gouvernement pour éviter de plus grands malheurs. Maintenant il lui fallait changer totalement de langage. Mais le Directoire était sur ses gardes : l'absence des trois amis de Dumas aux séances des Conseils fut remarquée, et, peu après leur départ de Paris, la nature et le but de leur mission furent exposés avec de grands détails et une remarquable exactitude dans les feuilles jacobines.

Duplantier avait une mission spéciale et secrète, pour laquelle il était particulièrement désigné par son royalisme de vieille date et par la coutume qu'il avait d'habiter le département de l'Ain, près de la frontière helvétique. Il était chargé d'aller en Suisse, et d'engager tous les constitutionnels qui y résidaient à s'établir sans retard dans leurs départements respectifs pour préparer les prochaines élections ; unis au groupe Dumas, ils attaqueraient le Directoire et prépareraient la restauration de Louis XVIII.

Duplantier vit d'abord Duport et Th. de Lameth; il les décida à se rendre à Dôle. Le lendemain, il vit d'André. La position de ce dernier était toute particulière : au commencement de l'année, d'André avait fait sa soumission à Louis XVIII; il se trouvait cependant en correspondance avec le parti Lemérer, qui n'était guère absolutiste, à en juger par les propositions transmises par Brottier. Dumas, qui se doutait que d'André avait à Paris des amis, sans savoir ni leur nom ni leur situation sociale, Dumas pria Duplantier d'amener d'André à consentir une alliance de ses fidèles avec les siens, et de l'inviter à venir se mettre à leur tête à Paris. D'André fut assez surpris des offres qui lui étaient faites; l'ancienne politique du groupe auquel appartenait Duplantier pouvait à bon droit éveiller sa défiance. Il refusa de donner une réponse catégorique, prétextant qu'il n'avait aucune connaissance de l'existence d'un club ou d'un comité formé par ses amis. Puis il se rendit à Berne, conta tout ce qui s'était passé à Wickham et lui demanda conseil.

Le moment était venu pour Wickham de prendre un parti énergique : il pouvait du coup se réconcilier avec les constitutionnels. Quant à l'assentiment de Louis XVIII, on l'aurait plus tard : en mettant le roi en présence d'un fait accompli, d'une couronne qu'il suffirait de ramasser, on obtiendrait bien quelques concessions. Qu'importait-il même que l'on n'en obtînt pas? Agissant par les constitutionnels, on laissait croire que la royauté serait constitutionnelle. Une fois le trône rétabli, grâce à cette erreur voulue, ce serait aux Français à s'entendre; dans ce cas même, la lassitude qui commençait à les éloigner de toutes les questions de politique intérieure leur ferait peut-être conserver sans trop de murmures la royauté absolue : eux aussi se trouveraient devant un fait accompli, et il n'est rien de tel en politique.

D'un autre côté, les royalistes et les modérés étaient, en grande majorité, persuadés que l'Angleterre n'avait jamais soutenu et ne soutenait encore que les partisans du duc d'Orléans,

les Jacobins et les terroristes, dans l'intention d'entretenir l'anarchie et le désordre en France[1] : le Directoire, comme de juste, faisait tous ses efforts pour propager cette croyance, et y avait admirablement réussi. Or, Dumas voulait Louis XVIII; d'André avait fait sa soumission à Louis XVIII : en s'unissant à ces hommes, on vaincrait peut-être les soupçons dont la politique anglaise ne cessait d'être l'objet.

Wickham conseilla à d'André de partir pour Paris, et lui promit son concours le plus actif. Il lui donna, en guise d'instructions, ces conseils que l'on retrouve si souvent dans ses dépêches, et qui tous tendent à établir l'union des diverses factions conservatrices et de tous les partisans de la paix en France. Mais il lui recommanda par-dessus tout de ne pas se compromettre trop avant avec des personnes capables de se conduire aussi légèrement que l'avaient fait les amis de Dumas : Wickham croyait en effet que Dumas, si Carnot voulait s'en donner la peine, reviendrait bien vite à ses anciens errements.

La politique anglaise à l'égard des royalistes entrait donc dans une nouvelle phase : on allait combattre sur le terrain électoral avec toutes les armes usitées en pareil cas. Le centre d'action était transporté à Paris, dans l'enceinte des Conseils, dans les réunions publiques; le Directoire comptait sur un succès éclatant aux élections : il fallait lui donner tort à tout prix[2].

Deux conditions étaient surtout nécessaires pour faire aboutir le nouveau plan : la cessation momentanée de tout mouvement insurrectionnel, afin que le Directoire ne trouvât aucune

[1] Wickham à lord Grenville, 11 décembre 1796.

[2] Wickham eût peut-être désespéré avant de rien entreprendre, s'il eût connu ce jugement porté par un esprit juste et sensé : « On déteste, on méprise le gouvernement, on ne croit à la stabilité de rien; on préférerait généralement la royauté, si on pouvait à son réveil la trouver rétablie sans secousses et sans dangers; mais la crainte de ces dangers et de ces secousses est mille fois plus forte que le désir de la monarchie, qui de plus en plus devient une idée fugitive. » — Mallet du Pan au comte de Sainte-Aldegonde, 26 novembre 1796. *Mémoires*, II, p. 277.

raison valable pour user de moyens violents; la prudence et l'union des agents employés dans l'intrigue électorale. Ces deux conditions étaient presque irréalisables.

Dans le courant de novembre 1796, le marquis de Bourmont se rendit à Paris, sur la demande de Brottier, pour examiner un plan d'insurrection en Bretagne et dans les provinces voisines. Bourmont trouva ce plan raisonnable, et en prépara l'exécution éventuelle. Mais il écrivit à Wickham qu'il craignait un soulèvement soudain des partisans de Puisaye dans l'Ouest, et qu'en tout cas, par ses prétentions au commandement suprême, Puisaye excitait parmi les officiers royalistes des jalousies dangereuses pour la cause.

Dès le 2 janvier 1797, l'agence de Paris manda à Puisaye que, *d'accord avec le cabinet britannique et avec Louis XVIII,* on devait cesser tout mouvement jusqu'aux élections[1]. Mais, dans l'Ouest, on se défiait des agents du roi : on les accusait d'être *monarchiens,* c'est-à-dire constitutionnels ; aussi les jugeait-on sévèrement :

« Il paraît et même il m'est démontré, écrivait Puisaye le 20 janvier à un officier de l'armée de Charette, que le parti monarchien cherche à profiter de la décadence de la République pour établir sur ses ruines ce système mixte qui a désolé la France et conduit Louis XVI à l'échafaud... Je m'éleverai hautement contre cette nouvelle faction, plus dangereuse, selon moi, que la faction républicaine[2]. »

Au duc d'Harcourt, Puisaye mandait le 10 janvier :

« Il est plus facile de remettre le Roi sur le trône tel qu'il était que de l'y replacer avec des modifications. »

Les agents de Paris avaient en effet laissé transpirer le projet de substituer le roi au Directoire en conservant la Constitution de l'an III. Par malheur, Puisaye était encouragé dans ses sentiments de résistance par un ministre anglais,

[1] British Museum, Mss., Add. 8058.
[2] British Museum, Mss., Add. 8063.

M. Windham, qui ne craignait pas de désavouer ses collègues du cabinet de Saint-James ; la dépêche de Wickham du 11 décembre était arrivée à Londres le 6 janvier : c'est donc en toute connaissance de cause que Windham écrit à Puisaye et condamne l'emploi des moyens pacifiques pour la restauration de la monarchie :

« J'ai bien de la raison à être convaincu qu'un tel complot existe quelque part[1], et que c'est par là qu'on a cherché à gagner, peut-être à tromper le gouvernement de l'Espagne, parce que ce n'est pas en faveur du jeune d'Orléans, autant qu'on sache, mais de *quelque branche de la maison d'Espagne qu'on veut écarter le Roi légitime*. On a dit que c'était le prince de Parme que l'on avait en vue; mais c'est plutôt un des fils du roi même, c'est-à-dire le fils du prince de la Paix.

« Les agents du Roi ne se dissimulent pas l'existence d'un tel plan, mais c'est précisément par là qu'ils pensent, du moins qu'ils disent qu'il faut faire reconnaître le Roi par la manière la plus courte, de peur que, vu le penchant que la nation paraît avoir pour la monarchie, on ne soit prévenu par celui qui voudrait l'accepter sur les conditions les moins coûteuses.

« C'est une question extrêmement difficile à résoudre et qui demande des données que je ne possède pas.

« Je suis persuadé que leur idée sera la plus goûtée ici. C'est malheureusement dans l'esprit de la politique qu'on a suivie jusqu'ici. Je n'en suis pas plus convaincu que ce soit celle qui doit avoir le meilleur succès. Il s'en faut beaucoup que les conseils timides et mitoyens soient toujours les plus sûrs ni les plus prudents.

« Vous exercerez là-dessus vos lumières et votre sagesse; mais vous vous garderez bien, je suis sûr, de trop borner vos vues à l'esprit du pays où vous êtes et de ne pas faire assez d'attention aux ménagements qu'il faut observer pour les différentes parties du royaume.

« En tout cas, vous serez probablement d'avis qu'il faut conserver

[1] Le passage qui précède cet extrait ne précise pas; Windham fait allusion à un paquet envoyé par Puisaye à d'Harcourt, et où il est question de l'affaire.

l'ensemble par des sacrifices d'opinion de part et d'autre, tandis qu'on aura raison de croire que tout va de bonne foi[1]... »

Dans les provinces de l'Ouest il y avait donc à craindre quelque révolte, que la jalousie de Puisaye à l'égard des agents de Paris et l'attitude du ministre anglais Windham amèneraient peut-être à une époque prématurée. A Lyon, au contraire, on avait une confiance absolue dans Précy, et Précy déconseillait tout mouvement, faute de moyens. Un cas cependant devait toujours être prévu : celui où l'oppression du gouvernement contraindrait les habitants à s'insurger ; là encore on était exposé à se voir devancé par la force des choses, et, s'il en était ainsi, il était impossible de ne point prêter quelque assistance aux Lyonnais. Wickham se tint prêt à leur envoyer officiers et argent.

L'état de l'opinion était le même que l'année précédente : le désir de changement se mêlait à la crainte :

« Un mépris marqué pour les gouvernants, et un secret désir d'un changement plus ou moins radical dans le gouvernement actuel; un besoin général de la paix, quel qu'en soit le prix; un sentiment profond de la puissance et de la force actuelles du Directoire; un souvenir vivace de l'efficacité de la Terreur, et la crainte d'en précipiter le retour par quelque tentative imprudente pour secouer le joug; une ferme résolution de ne rien entreprendre et de ne supporter aucune entreprise dans ce sens, à moins d'être appuyé par une puissante armée étrangère : tels sont, comme autrefois, les caractères principaux des opinions qui dominent en France[2]... »

Somme toute, la situation était assez favorable : la province suivrait Paris sans résistance, peut-être même avec un certain enthousiasme.

Mais les agents de Paris compromirent le succès par leur imprudence : le 30 janvier, Brottier et ses collègues, qui

[1] Windham à Puisaye, 1er février 1797. British Museum, Mss., Add. 7976 ; texte français.

[2] Wickham à lord Grenville, 17 février 1797. — Reçu à Londres le 12 mars.

avaient maladroitement tenté de corrompre deux officiers, furent dénoncés, arrêtés, puis condamnés à mort; leur peine fut commuée en une détention pour prix des révélations de Duverne. Wickham conseilla à son gouvernement de se retirer au plus vite de la « bagarre » :

« Votre Seigneurie voit que l'affaire de Paris a manqué de la manière que nous avions tous deux prévue et attendue, je veux dire par l'*incapacité des personnes*. Plus je vois d'eux et de leurs relations, plus je suis convaincu qu'il n'y a rien à faire, sinon de les abandonner à eux-mêmes, et de nous tirer de la bagarre (*scrape*) aussi vite et à aussi peu de frais que possible. Je n'ai pas communiqué à Votre Seigneurie un vingtième des faits qui sont venus à ma connaissance et qui tous m'ont persuadé de la sagesse et de la nécessité d'en agir ainsi. J'ai à peine effleuré le sujet dans ma dépêche officielle, mais mon esprit en est pénétré, et je ne saurais trop le recommander à la sérieuse attention de Votre Seigneurie. J'ai écrit au moins vingt dépêches à ce propos, et je les ai toujours jetées au feu, quand elles étaient finies, craignant, dans une matière de cette importance, de n'être pas suffisamment informé pour garantir mon opinion[1]. »

L'arrestation de Brottier aurait eu les conséquences les plus graves s'il eût existé quelque lien entre les diverses intrigues royalistes. Mais cet agent était complétement étranger à la négociation menée par Dumas, Duplantier et d'André. Le parti constitutionnel restait à Wickham, et il comptait s'en servir, non pas pour en assurer le triomphe, ce dont il se souciait fort peu, mais parce que l'opinion publique imposerait à ce parti une politique d'abstention, s'il venait à prendre la direction des affaires :

« Votre Seigneurie connaît trop bien mon avis sur les chefs du parti constitutionnel pour supposer que je sois aucunement la dupe de leurs artifices; mais je suis fortement enclin à croire que, s'ils arrivent au pouvoir, ils seront pour un temps incapables de faire du mal, parce qu'ils y arriveront *avec l'opinion des gens par lesquels*

[1] Wickham à lord Grenville, 8 mars 1797. — Reçu à Londres le 30 mars.

ils doivent être nécessairement dirigés et gouvernés; et cette opinion sera longtemps favorable à la paix et à la tranquillité[1]... »

A côté du désir de trouver du secours à l'étranger, il y a en effet en France « une jalousie marquée contre toute intervention étrangère, et une conviction arrêtée dans l'esprit de tous les Français que les puissances en guerre n'ont d'autre objet en vue que la destruction et le démembrement de leur pays ». Partant de ce double point de vue, Wickham forme un plan d'action, où, tout en poursuivant la ruine du gouvernement français, il se voit amené à lui rendre un hommage involontaire : il reconnaît que toute attaque légale contre le Directoire est assurée de l'impunité. C'est donc à agir sur l'opinion qu'il faut désormais consacrer ses efforts. Quant aux moyens, il en est deux : ne donner ni ne promettre aucun appui aux soulèvements partiels; exhorter les royalistes à se soumettre aux lois. Louis XVIII doit sanctionner les instructions qui seront données : son trône restauré en retirera splendeur et stabilité[2].

Les royalistes objecteront que cela conduit à la monarchie constitutionnelle : Wickham veut croire que l'opposition de Louis XVIII à cette forme de gouvernement ne provient que de rapports trop flatteurs sur l'état de l'opinion et l'affection qu'il inspire; quand il saura la vérité, il se ralliera. Si lord Grenville approuve ce plan, on ne pourra en parler directement à Blankenburg[3], mais Wickham préparera les voies dans sa correspondance avec les ministres de Louis XVIII; et si en définitive celui-ci refuse son adhésion, rien n'empêche les alliés d'agir dans ce sens, « avec avantage pour leurs propres intérêts et en particulier pour ceux de Sa Majesté Britannique ».

N'était-ce pas faire au Directoire le plus beau compliment

[1] Wickham à lord Grenville, 8 mars 1797.

[2] Voir aux *Pièces justificatives*, T.

[3] Louis XVIII avait établi sa cour dans cette ville, après avoir quitté Villingen.

que de reconnaître que sa « tyrannie » ne s'exerçait jamais sinon pour réprimer les actes illégaux de ses ennemis, et que toute opposition respectueuse de la Constitution et de la loi était admise à se manifester librement? Le respect des formes n'est-il pas le principe même du gouvernement constitutionnel et parlementaire ? Ce fait seul que Wickham se croyait autorisé à proposer à son gouvernement de recommander aux royalistes le respect des lois, l'opposition légale, témoignait d'un réel progrès dans les mœurs politiques de la France. Il y avait là une coïncidence curieuse : Brottier et ses collègues, devant leurs juges, avaient eu pour tout système de défense de soutenir que leur mission avait été de préparer l'opinion et d'attendre d'elle seule, et non de la force, la restauration de leur maître Louis XVIII. De toutes parts, il semblait donc qu'une certaine détente se produisît : on renonçait à la violence pour recourir à la persuasion, le but restant d'ailleurs identique.

Une conversion complète s'était opérée dans les idées de Wickham ; arrivé en Suisse avec des préventions très-accusées contre les constitutionnels, il s'était peu à peu assimilé leurs idées. Contre les hommes, il conservait encore des sentiments de défiance que leur conduite passée justifiait dans une certaine mesure, mais il était réconcilié avec les doctrines. Les événements, qui lui avaient successivement montré l'inanité de chacun des moyens sur lesquels il avait compté, l'avaient contraint de recourir au dernier dont il disposait. Les Autrichiens ne cherchaient que la paix ; les royalistes insurgés ne pouvaient être maîtrisés ni dirigés ; Louis XVIII se refusait à toute conciliation. Il était évident que par lui on ne rendrait pas la paix à l'Europe, la tranquillité à la France ; restait à voir ce que l'on pouvait sans lui. Qu'importait à l'Angleterre la forme du gouvernement français, pourvu que ce gouvernement fût susceptible de quelque stabilité? Les royalistes purs avaient lassé leurs protecteurs ; secours et appui allaient se reporter sur de plus dignes.

Mais agir à l'insu de Louis XVIII n'était point aisé : la petite cour de Blankenburg ne manquait aucune occasion d'échapper au rôle secondaire auquel la condamnait la protection des puissances. Sa présomption et son indiscrétion avaient contraint ses alliés à lui taire les projets qu'ils formaient en sa faveur : lorsqu'elle intervenait quelque part, comme elle s'en montrait si avide, elle contrecarrait les démarches, infirmait les promesses que l'on avait faites.

Les subventions, si libéralement accordées par l'Angleterre à Condé et à Monsieur, éveillèrent contre ces deux personnages la jalousie de Louis XVIII et de ses courtisans, qui se trouvaient alors dans la gêne la plus triste :

« Le pauvre Roi est dans une fort vilaine petite ville, dans un fort vilain logement, étroit, mal meublé ou presque point; un habit bleu fort sec, une veste et calotte noire râpée, mais l'air très affable[1]. »

On ne pouvait se résigner à croire honnêtes les intentions de la cour de Londres, et l'on s'imaginait volontiers qu'en se montrant plus serviable pour Monsieur que pour le roi, elle nourrissait quelque projet secret[2]. Louis XVIII mit tout son espoir dans les efforts de Brottier : leur échec fut une cruelle déception. Maître des conquêtes de la République, le roi eût été l'arbitre de la paix en Europe[3] : c'était l'affranchissement de toute complicité avec les puissances, la liberté d'action au jour du règlement des comptes. Un instant même, se croyant

[1] La Thuillerie à Puisaye, Blankenburg, 26 avril 1797. — British Museum, Mss., Add. 8041.

[2] Le 18 décembre 1796, le comte de Sainte-Aldegonde, l'un des fidèles du comte d'Artois, avait demandé à Mallet du Pan quels étaient les moyens de faire connaître en France le duc d'Angoulême, après que Louis XVIII s'était aliéné tant de bons esprits. Mallet lui répondit, le 8 janvier 1797, qu'il ne fallait rien faire pour hâter le moment où l'on offrirait la couronne au duc d'Angoulême : ce serait diviser les royalistes, disputer le trône au roi légitime, créer des ombrages. En attendant, Monsieur et son fils devaient se montrer libéraux dans leurs discours, accueillir ceux que les puritains rejetaient. — Sainte-Aldegonde renonça à son projet. — *Mémoires de Mallet du Pan*, II, p. 281-284.

[3] Wickham à lord Grenville, 8 mars 1797.

près du but, La Vauguyon n'avait point caché son désir de voir l'Espagne déclarer la guerre à la Grande-Bretagne. Ces rêves s'évanouirent soudain ; de là un sentiment d'amertume mêlé d'injustice.

Cependant, la situation de Condé n'était guère enviable : l'Autriche, qui songeait à la paix plus sérieusement que jamais, et pour cause, l'Autriche ne faisait rien pour lui. Wickham vit le général Mack le 20 mars à Müllheim. Mack lui déclara que les forces dont il disposait ne lui permettaient point de prendre l'offensive ; il avait déjà formé le plan de campagne qui lui fut plus tard si funeste : si les républicains passaient le Rhin, au lieu de leur résister, il réunirait ses forces pour les surprendre à l'occasion, en s'appuyant principalement sur Ulm. Mack reconnut également qu'un renfort de cinq mille hommes ou une victoire quelconque le mettrait à même d'exécuter l'ancien projet d'entrer en France par la haute Alsace ; il venait d'étudier les points où le passage du Rhin était possible, et il avoua que « rien ne pouvait avoir empêché les généraux autrichiens de passer le Rhin en 1795, sinon le manque de confiance dans leurs propres talents ». Contre Condé, Mack était aussi prévenu que ceux qui l'avaient précédé dans le commandement de l'armée autrichienne : il ne voulait entendre parler ni d'augmenter son armée, ni de prendre des places au nom de Louis XVIII, ni même d'en laisser prendre aucune à Condé ; pour lui, le prince ne servirait qu'à faire une diversion pendant le cours des opérations autrichiennes [1].

Ces déclarations du général Mack confirmaient l'impuissance militaire de la coalition ; aussi est-ce avec un vif intérêt que Wickham suivait l'exécution de son plan pacifique à l'intérieur de la France. D'André conduisait fort bien à Paris le système d'opposition constitutionnelle préconisé par Wickham. Avec l'aide de quelques amis, il était déjà parvenu à organiser régulièrement le parti :

[1] Wickham à lord Grenville, 1er avril 1797.

« ...L'opposition a pris un caractère de méthode, d'unité et de vigueur tout à fait inconnu avant l'arrivée de M. d'André à Paris. Le plan que suivent ces messieurs est vaste et sera coûteux, car il s'étend... à toute la France. Je n'ai cependant pas hésité à l'encourager dans son ensemble. J'avoue certainement que c'est la première fois que je dispose des fonds publics avec une pleine satisfaction pour moi-même... Je sais aussi parfaitement toutes les difficultés que rencontrera nécessairement l'exécution de ce plan, ayant la plus haute opinion des talents et des moyens puissants dont dispose le Directoire, et une expérience complète des jalousies et de la désunion qui existent parmi ses ennemis. Je veux dire que c'est le seul que j'aie vu qui eût pour base la vraie situation des affaires *tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,* et qui fût parfaitement conforme à l'esprit général et aux opinions du peuple. Ce plan a encore, comme je l'ai déjà suggéré, le singulier avantage que sa portée est bien plus ample que son objet immédiat ; il écarte les dangers évidents et tend, par sa nature même, à faire revivre en France les principes d'ordre et de bon gouvernement, et à rétablir en Europe la paix et la tranquillité.

« Je suis d'accord avec M. d'André pour dire que, dès cette année, nous verrons s'établir ouvertement la royauté ou une tyrannie militaire. Son plan a donc à ce point de vue un grand avantage : celui d'unir dans une cause commune la grande masse populaire[1]..... »

Après l'arrestation de Brottier, l'agence royaliste de Paris avait été reprise par un nommé Despommelles, dont l'intention était de centraliser toutes les affaires royalistes de l'intérieur. Cet agent proposa à Louis XVIII de créer à Paris un conseil royal qui travaillerait à côté du Directoire et contre lui, et où tous les services seraient répartis entre les membres du conseil comme ils le sont entre des ministres. Louis XVIII adopta immédiatement cette idée, n'étant que trop disposé à jouer de son mieux la comédie d'un souverain qui ne règne pas, mais qui gouverne. Le président du conseil fut le prince Louis de la Trémouille ; il était assisté de neuf personnes ; Despom-

[1] Wickham à lord Grenville, Berne, 1er avril 1797. — Reçu à Londres le 22 avril.

melles eut le département de la guerre. Ceci se passait au commencement d'avril 1797. La Trémouille devait aller en Angleterre pour conférer avec Monsieur avant de se rendre à son nouveau poste ; l'entrée en fonction du ministre du roi se trouva donc retardée.

Mais Louis XVIII, tout heureux d'avoir un prétexte pour s'adresser à ses sujets, ne s'attarda point à de mesquines considérations d'opportunité et rédigea de Blankenburg un nouveau manifeste. Rétablissement de la religion ; résurrection de l'ancienne constitution *avec des perfectionnements* et la réforme des abus : voilà ce que veut le prétendant. Il proclame ouvertement la présence de ses agents à Paris, disant qu'ils ont mission de préparer les élections, d'attendre le succès de l'opinion seule et de ne se servir de la force qu'à la dernière extrémité[1].

C'était une étourderie et une duperie, alors qu'on avait promis la prudence et que l'on affichait la sincérité :

« Quoiqu'il y ait certainement à d'autres points de vue bien des choses à approuver dans ce manifeste, il serait cependant à désirer, pour des raisons évidentes, que ce point (la présence d'agents du Roi) n'eût pas été traité. Il n'est rien que les habitants bien disposés, qui ont le plus sincèrement à cœur la restauration de la monarchie, craignent autant, et avec tant de raison, que quelque intervention du Roi ou de ses agents, ou que l'apparence de travailler avec les royalistes *avoués* de l'intérieur ou de l'extérieur. Cela n'a jamais été bien compris à Blankenburg, et l'extrême délicatesse du sujet m'a rendu plus circonspect dans ma façon d'y insister auprès du comte d'Avaray et du duc de La Vauguyon, que je n'aurais peut-être dû l'être, étant donné sa grande importance et les conséquences auxquelles il conduit naturellement.

« J'ai cependant eu bien des entretiens sérieux avec le duc de La Vauguyon sur des points connexes à ce sujet, et, dans un temps... j'avais de bonnes raisons d'espérer que la conduite publique du Roi aurait été conforme aux principes que je viens d'exposer, car il

[1] Cf. Fauche-Borel, *Mémoires*, II, p. 67-78. On y trouvera le texte de ce nouveau manifeste de Louis XVIII, daté du 10 mars 1797.

m'assura à plusieurs reprises que les sentiments de Sa Majesté sur cette matière étaient identiques aux miens. J'eus néanmoins bientôt la mortification d'apprendre, tant par les lettres du duc interceptées et publiées par l'ennemi, que par d'autres lettres qui me furent communiquées d'une manière secrète et confidentielle, que son langage dans cette occasion était fait pour me tromper, et que le conseil que j'avais donné fut représenté aux agents du Roi comme une raison de se défier de tout ce qui venait du cabinet britannique. Sans vouloir attribuer la même duplicité au comte d'Avaray, dont les intentions me paraissent parfaitement droites, je suis persuadé que le mal est et restera le même.

« C'est une calamité publique, dans un moment comme celui-ci, qu'il n'y ait auprès du roi de France personne qui connaisse l'état réel de l'intérieur et de l'opinion, et les causes secrètes qui ont produit la Révolution et lui ont assuré des partisans, personne qui ait une notion exacte de ce qu'est une assemblée populaire ni du gouvernement mixte. Il est inutile de parler de ces questions avec ceux qui entourent le Roi : ils ne les comprennent pas et ne peuvent pas les comprendre.

« Là est la véritable cause des fausses mesures que l'on prend; là est la raison pour laquelle ils ne conseillent ni ne comprennent les mesures de prudence et de précaution que dicte la nécessité, et pour laquelle ceux qui les proposent deviennent immédiatement l'objet des méfiances et des soupçons. C'est aussi la raison qui fait qu'au lieu de conduire et de diriger l'opinion publique comme on pouvait le désirer, il se trouve malheureusement qu'ils ne retardent que trop souvent son progrès[1]... »

La proclamation de Louis XVIII, dont quelques parties étaient approuvées par Wickham, fut au contraire vivement critiquée par les exaltés du parti royaliste :

« On nous procura hier la proclamation du Roi; elle nous fit faire de funestes réflexions. Il paraît que l'on veut régner coûte que coûte et vaille que vaille. On ne peut rien faire avec de pareilles intentions..... On prétend aussi que cette proclamation a été soumise au gouvernement anglais avant d'être publiée, et que c'est de son aveu qu'elle a été répandue. Il est certain qu'elle le dispense de nous donner aucun secours à l'avenir, puisqu'il ne s'agit

[1] Wickham à lord Grenville, 12 avril 1797. — Reçu à Londres le 1er mai.

plus que de gagner l'opinion en promettant des récompenses, des places, en assurant l'oubli des erreurs, l'oubli même des crimes[1]..... »

Ce pessimisme n'était rien moins que justifié. On sait ce qu'il faut penser de la prétendue intervention de l'Angleterre dans la rédaction du manifeste. Quant à l'opinion publique, elle se montrait de plus en plus favorable. C'est dans le tiers état qu'il faut chercher un point d'appui, dit Wickham :

«Votre Seigneurie apprendra par les journaux... quel sérieux progrès l'esprit monarchique a accompli, même à Paris, et combien tous ceux qui ont pris une part active à la Révolution commençent à s'alarmer. Je regrette de voir qu'un certain *système d'exclusion* commence à prévaloir; mais une fois l'impulsion donnée énergiquement à l'opinion publique, je suis et j'ai toujours été persuadé que le courant sera beaucoup trop fort pour être dirigé par ceux qui l'ont fait naître et pour être arrêté par tout ce qui ne sera pas la tyrannie militaire.

« Il a dès longtemps été évident, et je l'ai toujours dit à Blankenburg, que la monarchie était entièrement et exclusivement dans les mains du tiers état, et que c'est à cet ordre que le Roi doit s'adresser avec confiance, car je suis sûr qu'il peut le faire en toute sécurité.

« Ma ferme opinion a toujours été également que les véritables intérêts du Roi lui-même, aussi bien que ceux de la noblesse (et je pourrais ajouter de l'Europe), seraient bien mieux garantis dans les mains du tiers que dans celles des anciennes cours ou de la noblesse exclusivement. Ce qui se passe maintenant confirme mon sentiment : les gens qui ont été excités contre le gouvernement par les chefs de divers partis qui ne poursuivaient que leurs ambitions personnelles, ont presque toujours, quand on leur a laissé la liberté du choix, rejeté ces chefs, et choisi des personnes notoirement attachées à l'ancien gouvernement, ou des propriétaires influents qui, n'ayant aucune part aux dissensions politiques, paraissent désireux d'établir un gouvernement qui assure la tranquillité à l'intérieur, la paix à l'extérieur[2]... »

[1] Marquis de la Jaille à Puisaye, Yarmouth, 16 avril 1797. — British Museum, Mss., Add. 8042.

[2] Wickham à lord Grenville, 15 avril 1797. — Reçu à Londres le 1er mai.

A en croire Wickham, il fallait à la France une monarchie bourgeoise comme celle qui s'établit en 1830. Bien des crises étaient encore nécessaires avant qu'on en arrivât là. Après les excès de la Révolution, il était peut-être utopique de vouloir la constitution immédiate d'un gouvernement tempéré et parlementaire. Aux explosions de passions populaires succède toujours une réaction violente, autocratique, tyrannique même. La révolution anglaise de 1648 s'abîma aux pieds de Cromwell; la Révolution française, aux pieds de Bonaparte. Puis vint dans les deux pays un retour temporaire vers l'ancien régime. Une nouvelle secousse enfin aboutit au calme et au fonctionnement régulier d'institutions libérales. Lorsqu'il indiquait comme une solution radicale le recours au tiers état, Wickham anticipait sur le cours normal des événements; mais il saisissait la véritable portée de la Révolution française, faite au profit de la bourgeoisie. Celle-ci n'était pas encore assez mûre pour prendre le pouvoir : pendant les journées de la Révolution, elle s'était laissé déborder par la démocratie parisienne; elle ne pouvait être investie de l'autorité politique avant qu'une main énergique eût maîtrisé les révolutionnaires de la rue. Mais c'était à elle en définitive que l'influence devait faire retour : le roi lui-même deviendrait un bourgeois.

Fort de l'approbation que lui avait donnée son gouvernement[1], Wickham restreignit l'organisation de ses correspondances, cessa tout encouragement à l'insurrection et concentra sur Paris ses moyens et son activité. Il avait là un agent nommé Berger, qui prit la direction de l'un des deux comités royalistes, tandis que Dumas, effarouché par l'arrestation de Brottier, travaillait à se rapprocher du Directoire. Avant les assemblées primaires de mai 1797, Berger, au nom du club de Clichy, s'unit à Despommelles, l'agent du roi; jusque-là il avait jugé plus prudent, plus conforme à ses devoirs envers les amis

[1] Lord Grenville à Wickham, 18 avril 1797.

dont il était le confident de n'avoir aucune communication avec les ministres de Louis XVIII. A l'approche des élections, l'union de toutes les forces royalistes étant indispensable, Berger consentit à correspondre avec Despommelles, mais *avec lui seul,* et non avec un comité.

On sait qu'à cette attitude de conciliation la cour de Blankenburg répondit par la création d'un conseil royal, « comme si Paris et le reste du royaume se fussent trouvés dans un état de paix et de tranquillité, et que le Roi eût été sur son trône[1] ». Mais il semble qu'en prenant cette détermination, Louis XVIII ait éprouvé quelque scrupule de conscience : il ordonna au courrier porteur de l'édit de se rendre avant tout à Lausanne, auprès de l'abbé Delamarre, agent intermédiaire entre Paris et Blankenburg, que l'on autorisa à garder les papiers, s'il croyait la mesure prématurée. Le courrier, connaissant ces instructions et obéissant à quelque influence secrète, alla directement à Paris sans voir Delamarre. Mais celui-ci, dès qu'il apprit la formation du conseil, se concerta avec d'André, que ses relations avec Wickham et sa qualité de détenteur des fonds anglais rendaient influent; ils obtinrent de faire ajourner l'installation des « ministres » nommés par le roi[2].

Le rapprochement de Berger et de Despommelles, malgré cet incident, fut très-avantageux à la cause royaliste. Sur l'invitation de Wickham, on calma le ton général de la polémique, pour éviter que le Directoire n'eût recours à des mesures violentes qui, par leur coïncidence avec les préliminaires de Léoben, auraient pu être funestes. Berger laissa simplement l'opinion suivre le courant qui la portait vers les modérés.

Pendant ce temps, Dumas et ses amis, n'écoutant que leur intérêt personnel et craignant un retour vers le régime terroriste à la suite des succès remportés en Italie par Bonaparte,

[1] Wickham à lord Grenville, 24 mai 1797.

[2] Chevalier de Mézière à Puisaye, 14 novembre 1825. — British Museum, Mss., Add. 8035. — Wickham à lord Grenville, 30 juin 1797.

passaient au Directoire, et lui promettaient leur appui moyennant certaines conditions : le gouvernement respecterait invariablement la Constitution; il rapporterait toutes les lois révolutionnaires; il renverrait les ministres Truguet, Merlin et Delacroix, et nommerait dans l'administration des créatures du comité Dumas. On avait parlé aussi de négocier la mise en liberté de La Fayette; mais on ne savait si le Directoire avait consenti ce point[1].

La défection du groupe Dumas aurait pu amener un échec : elle privait le parti royaliste d'un appoint considérable dans les deux Conseils. Cette défection fut néanmoins plutôt utile que nuisible : l'espoir de l'alliance avec Dumas, entretenu par Carnot au sein du Directoire, empêcha celui-ci d'employer des moyens de répression que l'attitude de certains royalistes aurait justifiés. En outre, une petite fraction du comité, dans laquelle se trouvaient notamment Dumolard et Cadroy, restait attachée aux royalistes et décidée à les appuyer à la première occasion. Enfin, les déserteurs eux-mêmes, et Dumas à leur tête, n'entendaient soutenir le Directoire que s'il était fidèle à ses engagements; or le Directoire était prêt à exécuter le traité en ce qui concernait le rappel des lois révolutionnaires, mais non pas dans ses autres parties, et il s'efforçait déjà de jeter le ridicule sur Dumas, qu'il prétendait avoir complétement exploité. A la faveur de ces diverses circonstances, la vénalité des membres des Conseils permettait de former une faction puissante.

Mais une difficulté grave se présentait : il fallait de l'argent beaucoup d'argent, environ 250,000 francs par mois, cinq fois autant à un moment donné, soudainement peut-être. A qui demander ces sommes? A l'Angleterre? Le parti constitutionnel était plein de préventions contre elle : il cherchait à réunir contre la Grande-Bretagne toutes les puissances maritimes; Lameth, Dumas conseillaient ouvertement cette politique au

[1] Wickham à lord Grenville, 20 mai 1797.

Directoire, qui d'ailleurs n'écoutait que fort peu leurs suggestions. Berger lui-même se montrait assez réservé dans ses rapports avec Wickham; il craignait de se trop compromettre. Cependant, il n'y avait pas à tergiverser; l'Angleterre seule pouvait fournir l'indispensable. Berger se résigna à proposer à Londres, par l'entremise de Wickham, un véritable traité dont voici les principales dispositions[1] :

1° Berger reconnaissait que l'argent anglais l'avait seul mis en état d'agir jusqu'alors, et que le reliquat des sommes qu'il avait reçues lui permettait de poursuivre encore le cours de ses opérations.

2° Lui et ses amis s'engageaient à servir les intérêts de Sa Majesté Britannique « sur tous les points où ils ne seraient pas en *opposition directe* avec ceux de leur patrie » ; à combattre les préjugés du public contre l'Angleterre; à tout faire pour amener la paix; à rédiger au premier jour une défense en règle de la politique anglaise.

3° A l'intérieur, ils suivraient le plan pacifique déjà si profitable.

4° Le gouvernement anglais pouvait-il, oui ou non, fournir les fonds nécessaires?

En transmettant ces propositions à son gouvernement, Wickham ajoutait que Berger méritait toute confiance. Quant à lui, il n'avait pris aucun engagement, faute d'éléments d'appréciation sur les sommes dont le cabinet de Saint-James pouvait disposer, et surtout parce que la paix signée par l'Autriche modifiait sensiblement la portée de ses instructions générales.

Sur cette paix, Wickham n'avait que fort peu de renseignements. Réduit à des hypothèses, il attribua au Directoire et à l'Autriche un système qui n'était pas éloigné de la vérité, au moins dans son ensemble.

Selon lui, le Directoire avait été choqué de la récente

[1] Wickham à lord Grenville, 24 mai 1797.

conduite de la Prusse à son égard : il aurait présenté la Silésie à l'Autriche comme l'équivalent des Pays-Bas; une guerre *ad internecionem* entre la Prusse et l'Empereur lui paraissait nécessaire; le Rhin comme frontière, un cordon de petits États comme barrière : telle était son ambition ; sans préjudice de ses projets contre l'Angleterre, il se proposait d'envahir Hambourg, Brême et Lübeck. Quant à la cession de Venise à l'Autriche, Wickham n'en parlait que pour la reprocher, non pas à la France, mais à la cour de Vienne : l'opinion publique considère la politique de cette cour comme odieuse, dit-il; sa conduite a ravivé les vieilles haines de la Suisse, car on craint quelque arrangement du même genre avec les cantons et les Grisons.

En résumé, le Directoire va démocratiser l'Europe; toutes les puissances plient tour à tour devant la révolution triomphante. Une seule branche de salut reste : c'est en France même qu'il faut la chercher, « grâce à l'heureux choix que l'on vient de faire des nouveaux députés, et de celui que l'on va faire d'un nouveau directeur. Ce choix, malgré tous les efforts du Directoire, portera sur M. Barthélemy, et, vu les circonstances, il est impossible de trouver mieux. J'ai exhorté tous ceux avec qui je suis en correspondance à tout faire pour emporter ce point[1]. »

Les élections de mai 1797 avaient en effet donné une majorité royaliste dans les deux Conseils. La lutte allait commencer entre le pouvoir législatif et le Directoire : la conduite très-constitutionnelle que celui-ci avait toujours tenue jusqu'à ce jour laissait espérer que la révolution se dénouerait par des voies pacifiques, et aboutirait à une prompte restauration. Peut-être même les députés royalistes acquerraient-ils une

[1] Wickham à lord Grenville, 24 mai 1797. — Voici comment un royaliste exalté appréciait la situation : « Le cri public est : Avons-nous un roi avec la paix? Non, répondent les républicains. Alors, tout le peuple crie : La guerre!... » C'était par trop prêter ses sentiments aux autres. — Comte de Chalus à Puisaye, 6 mai 1797. British Museum, Mss., Add. 8010.

influence suffisante pour imposer au gouvernement la paix avec l'Angleterre. Wickham n'hésita pas à conseiller au cabinet de Londres de nouvelles négociations : il jugeait une paix immédiate très-désirable; conclue avec le Directoire, elle favoriserait le rétablissement de la monarchie[1].

[1] Wickham à lord Grenville, 24 mai 1797.

CHAPITRE IX

Situation du parti royaliste après les élections. — Derniers préparatifs contre le Directoire. — Coup d'État du 18 fructidor. — Wickham quitte la Suisse.

(Juin-décembre 1797.)

Constitués le 20 mai, les deux Conseils élurent pour présidents deux royalistes : Pichegru aux Cinq-Cents, Barbé-Marbois aux Anciens. Puis ils firent entrer au Directoire, en remplacement de Letourneur, l'ambassadeur de la République en Suisse, Barthélemy.

Sans être un royaliste pur, Barthélemy s'était toujours fait remarquer par la modération de ses opinions. Les monarchistes, qui n'osaient encore choisir ouvertement l'un des leurs et afficher leur programme, portèrent leurs voix sur lui comme sur le moins mauvais des candidats. D'ailleurs, par les négociations importantes auxquelles il avait été mêlé, Barthélemy était désigné pour un poste dans le gouvernement, à une époque où l'on annonçait de toutes parts la réunion d'un congrès européen. Wickham se réjouissait de voir ce diplomate quitter la Suisse : il perdait un redoutable adversaire, pour lequel il avait conçu une grande estime dans la longue lutte qu'il avait dû soutenir contre lui.

Quant au nouveau directeur, il ne se rendait à Paris qu'avec regret et appréhension. A son arrivée dans cette ville, ses collègues lui témoignèrent une hostilité marquée ; ils voulaient occuper la Suisse et Hambourg, humilier l'Angleterre, tandis que Barthélemy était fermement décidé à leur résister en s'appuyant sur les Conseils.

« M. Barthélemy, le lendemain de son arrivée à Paris, rendit visite à M. d'Aubigny, qui, sous l'ancien gouvernement, était intendant général des postes, et envers lequel il avait autrefois contracté de nombreuses obligations. Après une conversation générale, il s'ouvrit entièrement tant sur sa situation personnelle que sur l'état des affaires publiques. Il dit que, quant à lui, il savait fort bien qu'il venait à Paris comme une victime; qu'il s'attendait au pire; mais qu'il était résolu à ne pas périr sans avoir rendu à l'humanité et à son pays tous les services en son pouvoir; que ses collègues, dès leur première entrevue, avaient fait tous leurs efforts pour lui montrer qu'ils sentaient que son élection était destinée à leur faire un affront; qu'ils avaient ri tout haut de quelques principes qu'il avait exposés dans le cours de l'entretien, et que, pour l'empêcher d'avoir aucune influence dans un département ministériel quelconque, ils avaient résolu d'abandonner le système pratiqué jusque-là de répartir les affaires entre les membres du Directoire, pour porter dorénavant toutes les questions devant le gouvernement réuni en assemblée plénière et les faire résoudre par la majorité.

« Quant aux affaires publiques, il dit qu'il avait trouvé le Directoire absolument déterminé (comme il l'était, pense-t-il, avant son arrivée) à persévérer dans le système néfaste du Comité de salut public; que ses collègues avaient particulièrement manifesté leurs intentions contre la Suisse et Hambourg, leur résolution d'humilier l'Angleterre. Comme M. Barthélemy exprimait un avis absolument opposé en ce qui concerne la Suisse, M. Merlin de Douai, présent à la conversation, lui demanda s'il allait jusqu'à soutenir l'aristocratie de Berne; M. Barthélemy chercha à présenter la conduite de ce canton sous un jour favorable; mais tous les assistants se mirent à rire d'une façon si indécente, qu'il jugea nécessaire de rompre l'entretien. M. Barthélemy conclut en demandant à M. d'Aubigny de venir le voir souvent et de lui donner son appui et ses conseils, dans toutes les circonstances difficiles.

« Le lendemain au soir, M. d'Aubigny, sur le conseil de la personne qui m'a communiqué cette conversation, Berger, alla au Luxembourg, où M. Barthélemy, dans un entretien long et confidentiel, lui confirma avec plus de détails ce qu'il lui avait dit la veille, fortifié dans son sentiment par une nouvelle entrevue avec ses collègues. Il dit qu'il était absolument résolu ou à mourir

dans son rôle, ou à déterminer le gouvernement à changer de ligne de conduite; qu'il prendrait la Constitution pour guide, et que, chaque fois que ses collègues s'en écarteraient, il en appellerait lui-même aux Conseils, pourvu qu'il fût assuré d'y trouver un appui; que c'était particulièrement en cela que M. d'Aubigny lui serait utile, d'abord en l'informant clairement de ce qu'il pouvait attendre des chefs des partis, puis en dirigeant ceux-ci, si une question difficile et délicate se présentait... Il ajouta qu'il était nécessaire qu'ils adoptassent immédiatement un plan de conduite déterminé, parce que sans cela tout serait perdu. Il parla aussi à M. d'Aubigny des conseils peu judicieux qui avaient été donnés au Roi, et exprima un vif désir que l'on envoyât chercher l'évêque de Langres à Blankenburg[1]... »

Barthélemy disait encore que le Directoire ne signerait la paix avec l'Angleterre que si celle-ci consentait à restituer ses conquêtes coloniales; il espérait pouvoir gagner Carnot au parti royaliste. S'il parlait de faire respecter la Constitution, il ne s'en préparait pas moins à travailler de tout son pouvoir à rétablir la monarchie; mais la cause républicaine n'était pas encore définitivement perdue dans les Conseils, et cela expliquait que la majorité du Directoire fût décidée à lutter.

Il y avait dans les assemblées législatives environ deux cents royalistes dévoués[2], deux cents républicains, et trois cent cinquante indifférents faciles à gagner. Parmi ces derniers, le groupe Dumas méritait seul le nom de parti. Pichegru, lui, cherchait à ménager tout le monde : il attendait que le peuple se prononçât et l'appelât au pouvoir. Quant aux royalistes avérés, si leurs opinions pouvaient à la rigueur satisfaire Wickham, elles devaient singulièrement mécontenter la cour de Blankenburg : la majorité d'entre eux inclinait vers une renonciation des

[1] Wickham à lord Grenville, 27 juin 1797. — Reçu à Londres le 18 juillet.

[2] Wickham à lord Grenville, 27 juin 1797. — Berger disposait plus particulièrement de Barbé-Marbois, Conchery, Jordan, Jourdan, Desmollières, Larivière, Lemérer, Gosnin, Cadroy, Polissard, Rebon, Imbert, etc.

frères de Louis XVI au profit du duc d'Angoulême, à qui l'on ferait épouser Madame Royale. Cependant, on était disposé à accueillir le roi légitime, à renoncer même à avoir une constitution, si le bien public l'exigeait.

Dans ces conditions, aucun plan d'action spécial ne pouvait être arrêté. Berger, dont l'influence s'établissait peu à peu à Blankenburg, demanda que Louis XVIII fît des offres réelles aux chefs de parti; il croyait que l'on devait se préparer simplement aux prochaines élections : en attendant, il s'engageait à arrêter l'œuvre révolutionnaire entreprise par le Directoire dans les pays voisins. Il envoya à Blankenburg l'abbé Delamarre et Bayard, l'ancien agent de Wickham à Lyon. Delamarre avait pu constater par lui-même les efforts de Berger; il savait aussi que l'argent anglais avait seul permis d'obtenir quelques résultats heureux aux dernières élections; le crédit dont il jouissait à Blankenburg faisait espérer que son intervention amènerait l'adoption du plan de Berger, que Bayard devait soumettre à la sanction royale.

Ce plan se réduisait à quatre points : 1° obtenir dans le corps législatif une majorité décidée; 2° se rendre maître de l'opinion publique; 3° préparer les forces nécessaires pour appuyer l'opinion, en rendant ses armes à la garde nationale, en gagnant les administrateurs des départements et en leur proposant une ligne de conduite uniforme; 4° fonder dans chaque département une association de propriétaires royalistes sur le même plan que l'« Institut philanthropique » créé par Despommelles à Paris, et chargé d'influencer le choix des administrateurs et de soutenir ceux-ci après leur nomination. La condition première du succès, condition sur laquelle Bayard devait spécialement insister, était que Louis XVIII « ne constituât aucun nouveau conseil, ne donnât aucuns nouveaux pouvoirs, ne fît aucune nouvelle déclaration, ne s'arrêtât à aucune forme de gouvernement, ne s'engageât à adopter aucune espèce de constitution quelle qu'elle fût, jusqu'à ce que tout le royaume eût été complétement préparé, par l'entière exécution du plan ex-

posé ci-dessus, à discuter une question aussi grave avec calme et attention, comme à l'accepter sans alarme[1]. »

Les royalistes commençaient à reconnaître que, si toutes leurs machinations avaient échoué jusque-là, la principale cause en était que le peuple français n'était pas encore mûr pour une restauration. Mais les modérés, disposés aux concessions et à la patience, se voyaient souvent dépassés par les fractions extrêmes du parti royaliste, et ils rencontraient les plus grandes difficultés à les contenir. Quelques-uns, Puisaye l'un des premiers, pensaient que rien ne réussirait sans l'aide d'une force armée[2]; presque tous étaient d'avis que la modération endormait et dissolvait le parti, au lieu que la persécution et la guerre ranimaient son ardeur.

Le Directoire avait jugé avec raison que l'un des meilleurs moyens de pacifier la France était de se montrer tolérant à l'égard du catholicisme; emporté lui-même par la force des choses, il rendait les églises au culte, sans se montrer trop exigeant à l'égard des opinions des prêtres. Il portait ainsi un coup des plus efficaces aux royalistes exaltés : ceux-ci en effet, particulièrement dans les provinces de l'Ouest, avaient exploité la passion religieuse au profit de leurs aspirations politiques. Quant aux prêtres, ils n'avaient secondé les royalistes que dans la mesure où ils croyaient la Révolution incompatible avec les intérêts de la religion; à part quelques prélats plutôt politiciens qu'évangélisateurs, tels que l'évêque de Tréguier, qui interdit à son diocèse de se soumettre, le clergé se montra disposé à se rallier à la République, lorsque le Directoire eut fait les premières avances. Dans les diocèses de Saint-Brieuc et de Lyon il en résulta un véritable schisme; les évêques qui avaient suivi les princes à l'étranger essayèrent de le combattre en dépêchant quelques ecclésiastiques munis d'instructi ons spéciales.

[1] Wickham à lord Grenville, 30 juin 1797.

[2] Mémoire de Puisaye au comte d'Artois, juin ou juillet 1797. — British Museum, Mss., Add. 7972.

Les royalistes se joignirent à ces prêtres pour arrêter un mouvement qui détachait d'eux un grand nombre de partisans : le rétablissement de la religion, réclamé dans tous les manifestes, était pour eux moins un but à se proposer qu'un moyen à mettre en œuvre. L'alliance hétéroclite entre l'Église et l'insurrection, fondée sur une communauté d'intérêts toute momentanée, prenait fin, comme la plupart des alliances, lorsque l'une des deux parties voyait jour à satisfaire ses propres prétentions à l'exclusion de celles de son allié. Les catholiques se séparaient des royalistes, comme ceux-ci avaient voulu se séparer de l'Angleterre et de l'Autriche : les uns et les autres écoutaient la voix si puissante de l'intérêt bien entendu. Un parti politique, pas plus qu'un gouvernement, n'est susceptible de reconnaissance ; s'il l'était, ne pourrait-on lui reprocher à bon droit de trahir l'idéal qu'il prétend servir, et dont il affirme la supériorité, la vérité absolue ?

Une lettre d'un royaliste met en pleine lumière les sentiments qu'inspirait aux chefs de l'insurrection l'attitude si naturelle des catholiques :

« M. Dubois, vicaire général de l'évêque de Tréguier, me mande que l'agent de l'évêque de Rennes engage tous les prêtres de ce diocèse à exercer publiquement leurs fonctions et à profiter de la tolérance, décrétée pour tous les cultes; je vous envoie le discours qu'a prononcé Camille Jourdan (*sic*) pour obtenir ce décret. Vous en verrez les conditions humiliantes et dégradantes. Je ne puis croire qu'un évêque catholique puisse ordonner à son clergé d'en profiter; c'est ce qui me fait craindre que celui qui se dit chargé des pouvoirs de l'évêque de Rennes soit un imposteur.

« Ce décret de tolérantisme pour les cultes, dicté par la perfidie la plus adroite, m'afflige d'autant plus que la grande majorité des royalistes et des prêtres mêmes s'en réjouissent et ne voient pas qu'il est un des plus contraires aux intérêts de notre souverain Maître. Il nous reste cependant un moyen d'en paralyser les effets; vous êtes à portée de le faire connaître à Son Altesse Royale.

« Si les prêtres catholiques continuent d'exercer secrètement

leurs fonctions, le peuple sentira alors ce qui lui reste à désirer, et ce désir augmentera de plus en plus par l'aisance que vont avoir les royalistes de se communiquer leurs pensées, et les prêtres pourront échauffer leur zèle en leur rappelant les devoirs que leur impose leur religion.

« Il est on ne peut plus intéressant, je crois, que Son Altesse Royale fasse écrire à tous les prélats catholiques pour les engager à donner à leur clergé des mandements pour leur défendre de dire la messe dans les églises concédées par la République et de se soumettre à la discipline et à la surveillance des magistrats [1]. »

Le désir exprimé par Chalus avait déjà reçu un commencement d'exécution : un ordre parti de Blankenburg interdit au clergé de l'intérieur de se soumettre à la République. Cette intrusion du prétendant dans les affaires religieuses était assez extraordinaire : elle causa de véritables dissensions dans le clergé, à Lyon notamment, et aliéna complétement à la cause royaliste un certain nombre de prêtres qui, bien que ralliés à la République dans l'intérêt immédiat de la religion, conservaient à Louis XVIII leur affection et leur dévouement. Quelques-uns des principaux prélats de Paris, à la tête desquels se trouvait l'abbé Émery, ancien supérieur de Saint-Sulpice, chargèrent Bayard de faire des remontrances à Blankenburg; le caractère de l'abbé Émery, l'influence qu'il avait eue autrefois à la cour serviraient peut-être à tempérer les dispositions de Louis XVIII.

Ménager l'opinion à tout prix; s'abstenir dans ce but de toute ingérence publique et officielle dans les affaires : telle était, en résumé, la politique que l'on conseillait au roi. En même temps, lord Grenville encourageait Wickham à répandre l'argent anglais dans l'intérieur de la France, en attendant l'issue des conférences de Lille.

« Je ne reviendrai point ici sur le compte des anciens agents,

[1] Le comte de Chalus à Puisaye, 8 juillet 1797. — British Museum, Mss., Add. 8010.

écrivait le comte d'Artois à Puisaye, le 19 juillet 1797[1]; les circonstances les ont écartés des affaires, et je crois que *le service du Roi ne pourra qu'y gagner.* » La modération relative dont Brottier et ses acolytes avaient fait preuve dans les derniers temps les avaient en effet frappés de discrédit auprès des princes, qui, saisissant avidement l'occasion de revenir aux saines traditions de la royauté absolue, s'étaient empressés de constituer le fameux conseil royal que La Trémouille devait présider. Aussi, lorsque Delamarre et Bayard arrivèrent à Blankenburg, opposa-t-on aux propositions dont ils étaient porteurs l'impossibilité de revenir sur une création aussi récente ; cela déguisait mal l'intention où l'on était d'éluder leurs demandes.

Le comte de Saint-Priest avait succédé à La Vauguyon dans la faveur de Louis XVIII : ce fut lui qui annonça à Wickham la réponse faite à Delamarre et à Bayard. Sa dépêche est un chef-d'œuvre, côtoyant le mensonge à chaque ligne sans jamais y verser complétement. Wickham avait dit à Saint-Priest « qu'on ne devait constituer à Paris *rien de semblable à un conseil,* et que le chef des agents, quel qu'il fût, ne devait pas être un émigré[2] ». Saint-Priest explique la décision de Louis XVIII en s'autorisant d'un prétendu assentiment donné par lord Grenville :

« Certainement, s'il s'agissait d'une mesure à prendre, Sa Majesté n'aurait pas balancé à adopter celle qui lui est proposée et qui a votre attache, et elle aurait été admise de confiance, si vous l'aviez présentée au Roi lorsque vous avez su que l'on demandait de Paris à Sa Majesté une nouvelle agence, et que le sieur Well, passant à Berne, vous a informé que tel était l'objet de son voyage; mais vous ne témoignâtes alors que le désir de voir le Roi faire un choix, et d'apprendre sur qui il s'était porté. A présent, il ne s'agit plus de construire, mais de se servir le plus utilement possible de ce qui se trouve fait. Le Roi est lié à le maintenir par ce qui s'est passé à cet égard avec le ministère britannique.

[1] British Museum, Mss., Add. 7972.
[2] Wickham à lord Grenville, 27 août 1797.

« Pour entendre les choses, il est nécessaire de remonter à l'époque de l'arrestation des agents du Roi à Paris. Lorsqu'elle fut connue en Angleterre, Mylord Grenville s'expliqua avec le chargé d'affaires de Sa Majesté sur ce malheur qui rompait le cours des moyens qu'avait Sa Majesté pour influencer et diriger l'opinion vers le rétablissement du trône en France. On lui répondit que le Roi tenait encore le fil de ses intelligences dans le Royaume et qu'on remplacerait aisément les détenus. En effet, le prince de La Trémouille, qui était compris dans l'ancienne agence et qui s'échappa lors de l'arrestation de trois de ses membres, vint à Blankenburg; et le Roi, satisfait de son zèle, de son instruction et de ses formes, pressé par les avis de Paris et de Londres, jugea à propos de le choisir pour monter à Paris une nouvelle agence. M. de La Trémouille accepta, pour le cas où il obtiendrait sa radiation de la liste des émigrés, et passa en Angleterre.

« Il vit à Londres à plusieurs reprises Mylord Grenville, lui fit approuver les plans du Roi; et quoique ce ministre, aborbé dans ce temps par l'affaire des matelots et celle d'Irlande, ne lui eût pas alors fourni de fonds, à peine M. de La Trémouille était-il parti que Mylord Grenville fit compter six mille pièces pour être employées par ce prince aux opérations dont il était chargé à Paris, où nous ne le savons pas encore arrivé.

« Telle était, Monsieur, l'organisation des choses, lorsque MM. Delamarre et Villars (Bayard?) sont venus ici. Ce dernier a présenté à Sa Majesté un nouveau plan d'organisation d'agence; mais peut-elle l'accepter en détruisant celui qu'elle a fait, après qu'il a été admis par le ministère britannique? Le seul parti qui reste à prendre sans contredit est d'amalgamer les arrangements déjà pris avec les nouvelles propositions qui viennent d'être apportées au Roi. Il s'y rencontre d'autant moins de difficultés que MM. Despommelles et d'André, les deux personnes que l'on propose pour les principales fonctions de l'agence, étaient l'un et l'autre compris dans le règlement qui a été déterminé, ce dernier pour le cas seulement où cela pourrait lui convenir. M. le prince de La Trémouille s'est déjà probablement réuni à eux pour commencer ce travail. Que M. Despommelles suive donc la marche de l'Institut qu'il a fondé, et dont l'utile effet s'est fait sentir lors de l'élection des nouveaux députés. Que M. d'André s'occupe à guider le corps législatif, ce dont il est si capable. Il faut à l'un et à l'autre un tiers arbitre, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui serve à

moyenner le concert de leurs opérations. Ce sera M. le prince de La Trémouille, s'il est rayé de la liste des émigrés, et, s'il ne l'est pas, le Roi choisira une autre personne pour le remplacer. J'ajoute même que, dans les moyens d'influencer le corps législatif, M. d'André aura besoin d'un coopérateur qui gagne la confiance des députés royalistes à laquelle il ne peut encore prétendre, et peut-être cette mesure où il se trouve est-elle heureuse, pour qu'il puisse agir avec plus d'efficacité vis-à-vis des constitutionnels et des républicains de l'Assemblée sans exciter leur défiance.

« M. Delamarre ne m'a pas dissimulé, Monsieur, que vous avez été frappé de cette nécessité d'un tiers membre dans l'agence dont il s'agit. Elle pourra s'adjoindre, du consentement de ses membres, les coopérateurs qui deviendront nécessaires à mesure que la besogne s'étendra..... Vous jugerez aisément, Monsieur, de la convenance extrême que les fonds qui seront destinés aux opérations soient constamment réunis dans une caisse à cet effet. Le Roi ordonne en conséquence à M. le prince de La Trémouille d'y verser les six mille pièces que Mylord Grenville lui a fait compter. Ladite caisse devra fournir chaque mois aux trois agents les sommes nécessaires pour la suite des opérations tant au dedans qu'au dehors de Paris..... Enfin, il paraît au Roi qu'il serait utile de former une agence en Suisse, dont MM. de Vezet, de Précy et Delamarre seraient les membres, pour assurer la correspondance entre Paris et le Roi, de manière qu'ils ne s'éloignassent jamais tous les trois à la fois du domicile qui serait choisi.

« Le Roi se flatte que l'organisation totale, telle que je viens de vous l'exposer, aura les plus heureux effets, et qu'elle obtiendra la confiance du ministère britannique comme celle de Sa Majesté[1]..... »

Il était difficile à un diplomate qui tenait à ménager son interlocuteur de dire en termes plus clairs : « Vous êtes en opposition formelle avec votre gouvernement ; lord Grenville entend que toutes les affaires passent par les mains du conseil ; il vous désavoue. C'est donc une concession toute gracieuse que nous vous faisons en réduisant à trois le nombre des mem-

[1] Saint-Priest à Wickham, Blankenburg, 15 juillet 1797. — Envoyé par Wickham à lord Grenville le 27 août.

bres de ce conseil et en laissant à votre choix deux places sur trois, quoique l'une de vos créatures, M. d'André, soit l'objet de soupçons fort légitimes. » Cette concession, pourquoi la faisait-on? Parce que l'on voulait avoir les clefs de la caisse de Wickham. La cour de Louis XVIII substituait une fois de plus ses propres plans à ceux que lui proposaient les acteurs principaux du mouvement royaliste.

Que pouvait Wickham? En lui écrivant cette lettre, Saint-Priest avait eu soin de lui mander qu'il partait pour la Russie, et d'Avaray lui fit savoir que toute correspondance politique lui était interdite par Louis XVIII. Wickham ne put même pas répondre; d'ailleurs, il lui fallait aller au plus pressé; l'expérience ne lui avait que trop prouvé que toutes les protestations étaient inutiles; restait à tirer le meilleur parti possible de la situation qu'on lui faisait.

Ce n'était pas la première fois que Wickham se voyait menacé par les agents de Louis XVIII d'une désapprobation de sa cour. La Vauguyon s'était servi de ce procédé pour que Wickham abandonnât à Précy, sans aucun contrôle, la direction des fonds destinés à Lyon; le lendemain sans doute un ordre royal eût versé ces fonds dans la caisse commune, où ils eussent disparu sans laisser de traces. Wickham ne s'était pas laissé intimider. Cette fois encore, il refusa formellement de confondre la caisse de Berger avec celle de La Trémouille[1]. Il n'avait qu'à se louer de ses rapports avec Berger : craignant que le Directoire ne méditât un coup d'État contre les Conseils, il lui avait envoyé 500,000 francs pour les mois de juillet et d'août, en lui permettant de souscrire au besoin des lettres de change pour une somme de 1,250,000 francs : Berger, avec une délicatesse peu commune aux royalistes, n'avait pas fait usage de ce crédit. En serait-il de même avec La Trémouille? Cela était douteux, et les fonds anglais iraient sans doute alimenter les insurrections, que l'on avait tant de

[1] Wickham à lord Grenville, 27 août 1797.

raisons de craindre : plusieurs chefs de chouans étaient précisément réunis à Paris à cette époque.

Wickham cependant était très-désireux de maintenir l'union entre les agents royalistes : le moindre dissentiment pouvait en effet amener quelque complication. Connaissant le mécontentement de Berger, de Pichegru et d'Imbert-Colomès, il chercha à rétablir l'entente entre eux et La Trémouille, les invitant soit à sacrifier une partie de leurs préventions pour le salut de la cause, soit à avertir le roi sans retard du danger auquel la présence de La Trémouille et des chefs de chouans exposait les royalistes. Deux lettres qu'il adressa à Berger montrent avec quel esprit de conciliation il s'efforçait de chasser la mauvaise humeur des royalistes, affectant au besoin plus de satisfaction qu'il n'en éprouvait réellement :

« Par rapport à M. de La Trémouille, je ne sais quelle confiance il a eue de la part de ma cour; je suis moralement sûr cependant que ce n'est nullement l'intention que sa présence nuise en rien à votre travail; mais ma cour ne peut et ne doit pas prendre sur elle de dicter le choix des personnes que le Roi pourrait choisir pour être à la tête de ses agents.

« Pour lui personnellement, tel que je le connais, je crois que vous pourrez l'avoir à vous avec un peu d'adresse; et je vous conseille de le ménager beaucoup; mais, en même temps, je ne peux pas trop vous le répéter, tenez ferme sur l'article de votre propre travail, de même que sur l'emploi des 2,000 louis par mois que vous devez remettre à X (*sic* en blanc), qui doit être uniquement employé au travail des Sociétés. Vous ne pouvez pas trop le répéter à Despommelles[1]. »

Et quelques jours plus tard, Wickham écrit encore :

« .....Il me paraît très-clair que l'abbé Delamarre est l'homme de confiance. Il faut donc à tout prix le ménager et le gagner à vous. Vous pourrez le faire, si vous le voulez, et par lui vous aurez tous les autres..... Ne révélez à qui que ce soit le véritable secret

[1] Wickham à Berger, 8 août 1797. — Envoyé à lord Grenville le 27 août; texte français.

de votre travail. On a donné à Londres, à ce que vous dira M. Delamarre, 6,000 louis à M. de La Trémouille. L'agence générale aura donc à sa disposition tout ce qui sera donné par Londres, mais rien de plus. J'ai refusé péremptoirement que vos fonds et ceux de Despommelles soient versés dans la caisse commune.

« La Trémouille est doux et liant; il a l'esprit conciliateur. Sans avoir de grands talents, il ne manque pas de moyens; je suis sûr que vous l'aurez à vous dans huit jours de temps.

« *A tout prendre,* je suis assez content du travail de *Blankenburg.* Il me semble aussi que quoique vous n'ayez pas obtenu toutes vos demandes, vous ne devez pas être mécontent, ni de ce qui vous regarde personnellement, ni des arrangements pris pour le travail. Je vous le répète, si vous savez gagner les deux personnes dont je vous parle, tout ira bien.

« La position du *Roi* est telle qu'on ne peut, qu'on ne doit pas espérer de lui ce qui serait *le plus convenable* à l'état actuel des affaires, dont il est impossible qu'il puisse saisir la véritable direction. Je crois qu'il est allé aussi loin que possible[1]. »

Comment croire en effet que Louis XVIII ferait plus et mieux, lorsqu'il se trouvait des hommes pour souhaiter que le Directoire triomphât de l'opposition royaliste dans les Conseils?

« Bonaparte flatte l'archiduc, écrivait Puisaye le 26 juillet 1797 au comte d'Artois; c'est le système des modérés. La lutte qui va s'élever entre les Conseils et le Directoire se terminera à l'avantage de celui-ci : tant mieux pour nous, parce que, se croyant puissance légitime, il sera ennemi de toute usurpation[2]. »

Le 18 fructidor justifia ces prévisions; le 18 brumaire les infirma. Au fond, la pensée de Puisaye était sans doute la même que celle de l'un de ses principaux agents nommé Dufour. Le chef de la division de Dinan, Victor de la Barronais, avait écrit à Dufour les lignes suivantes, empreintes d'un véritable sens politique :

« Vous n'êtes pas à vous apercevoir combien les choses changent

[1] Wickham à Berger, 15 août 1797. — Envoyé à lord Grenville le 27 août; texte français.

[2] British Museum, Mss., Add. 7972.

de face de jour en jour. Le peuple commence à trouver ce régime supportable. Il possède ses prêtres; il n'est plus excité et soutenu par la persécution. Croyez, Monsieur, qu'un parti même légitime n'a de durée et d'espoir qu'autant qu'il se forme dans l'opinion publique. Vouloir le former sur d'autres bases, c'est rêver. Attendons tout des fautes des gouvernants. »

Et Dufour, envoyant cette lettre au comte de Chalus, la faisait suivre d'une réflexion topique :

« Cette phrase : *un parti même légitime,* etc., m'a paru si extravagante qu'elle ne peut être excusée que par l'affliction qu'il ressent de la mort de son père[1]. »

Tandis que les royalistes se laissaient aller à ces aberrations, les rapports devenaient de plus en plus tendus entre le Directoire et les Conseils. L'opposition, pour accroître et coordonner ses forces, avait constitué un comité composé des chefs de parti dans les deux Conseils, sous la présidence de Pichegru (commission des inspecteurs de la salle). Grâce à cette organisation, la situation du parti s'affermissait chaque jour. Le Directoire avait cessé ses attaques; des deux côtés, on semblait préparer les élections; Berger consacrait tous ses efforts à armer la garde nationale, à influencer le comité Pichegru. Il était évident que l'état de crise dans lequel on se trouvait ne pouvait durer longtemps; mais, si le dénoûment n'était pas trop précipité, on avait les meilleures raisons de croire que tout se terminerait heureusement pour les royalistes. Deux choses cependant étaient à craindre : quelque imprudence des exaltés, ou une alliance du Directoire avec certains membres du Conseil des Anciens, dont les opinions étaient incertaines[2], alliance qui, sans jamais pouvoir devenir permanente, renforcerait momentanément le gouvernement. La délicatesse de cette situation forçait la majorité à modérer son opposition au gouvernement; elle n'avait déjà pas osé supprimer le ser-

[1] 1er août 1797. — British Museum, Mss., Add. 7990.
[2] Wickham à lord Grenville, 18 août 1797.

ment civique pour les prêtres, et s'interdisait toute attitude nettement hostile, faute d'être certaine de pouvoir mener à bien un débat où la restauration de la monarchie serait ouvertement mise en question[1].

Outre les difficultés qu'il y avait à bien diriger les royalistes et à maintenir l'ordre dans leurs rangs, il en était encore d'autres qui résultaient de cette grave question que l'on avait à dessein traitée en termes fort vagues pour éviter les heurts et les dissentiments : celle des conditions auxquelles la paix pourrait se faire. Wickham, qui ne cachait point ses inclinations pour la paix depuis que sa politique tendait surtout à influencer le monde parlementaire, Wickham n'admettait cependant pas que l'on rendît à la France ses colonies, parce qu'il y voyait un moyen pour le Directoire de propager les principes révolutionnaires dans les possessions anglaises ; selon lui, tous les gouvernements coloniaux devaient s'unir à l'Angleterre pour résister sur ce point aux prétentions de la France : il entrevoyait déjà une Sainte-Alliance, au sein de laquelle un lien plus étroit unirait la France à l'Angleterre[2].

De ce côté, l'on travaillait donc dans le vide, sans savoir exactement où on allait, ce que l'on voulait ; de même que sur les questions capitales de politique intérieure, on ne procédait que par tâtonnements et restrictions. La connaissance exacte du but poursuivi, principale source de puissance pour un parti, manquait totalement aux royalistes : de là, une politique de temporisation et de concessions. On alla jusqu'à essayer d'un compromis entre le Directoire et les Conseils[3] ; Pichegru, qui en était le promoteur, ne cherchait qu'à gagner du temps pour avoir le loisir de reconstituer la garde nationale de manière à opposer une force armée au Directoire, si celui-ci tentait de sortir de la légalité stricte, comme on avait quelque raison de le craindre.

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, U.
[2] Voir aux *Pièces justificatives*, U, *in fine*.
[3] Wickham à lord Grenville, 27 août 1797.

Il n'y avait que deux partis à prendre : se concilier sans retard et à tout prix les députés encore hésitants, ou se résigner à l'inaction jusqu'aux élections de mars. Le second de ces partis semblait le plus avantageux, d'abord pour la raison qui vient d'être indiquée, et aussi parce que l'Assemblée gagnait journellement du terrain sur le Directoire, « en dépit d'elle-même », disait Wickham[1]. Les modérés ne voulaient déjà plus accorder de crédits sérieux au gouvernement, et le Trésor s'épuisait. Il est vrai que, si Berger s'était rapproché de La Trémouille, arrivé à Paris vers la mi-août, Pichegru et Imbert refusaient toujours de le voir, et ce dissentiment pouvait faire obstacle au succès, en cas de lutte immédiate. Il régnait encore quelque jalousie entre les divers chefs du mouvement. Quelques-uns étaient plongés dans une quiétude trop complète et ne se méfiaient pas assez du Directoire. Mais la fermeté du corps législatif pouvait tout sauver.

Les royalistes ne s'arrêtèrent pas à ces considérations et formèrent le projet d'un coup d'État : le 17 fructidor, un député demanderait la mise en accusation de trois directeurs pour conspiration militaire ; la garde nationale appuierait la proposition. Mais un traître, le prince de Carenci, fils du duc de La Vauguyon, livra le secret au gouvernement. Les députés du centre, effrayés, prièrent aussitôt Pichegru de ne pas donner le signal de la guerre civile et de chercher des moyens constitutionnels pour rétablir la monarchie[2]. Il était trop tard.

Le coup d'État directorial du 18 fructidor était déjà un fait accompli, que Wickham parlait encore de réussite et d'espoir : le gouvernement, plus énergique que les royalistes, avait en quelques heures détruit tous les plans de restauration et porté un coup mortel aux prétentions monarchistes. Les mesures révolutionnaires reprirent leur cours : on imposa aux prêtres le serment de haine à la royauté ; on déporta ceux qui s'y

[1] Wickham à lord Grenville, 16 septembre 1797.
[2] *Mémoires d'un homme d'État*, IV, p. 522.

refusèrent, et avec eux deux directeurs, plusieurs membres des Conseils et un grand nombre d'émigrés rayés des listes de proscription, sans leur laisser même la faculté de promettre fidélité à la République. Quinze jours après, le 18 septembre, un ordre du prince de Condé annonçait que, la paix de l'Autriche étant devenue définitive, l'armée passait au service du Czar, à qui l'on prêterait serment : le prince devait se transporter en Russie pour protéger la Pologne contre certaines visées ambitieuses attribuées à la Prusse.

Les partisans du système des insurrections se réjouissaient de ces événements : ils cherchèrent d'abord à répandre le bruit que, peu de jours avant le 18 fructidor, on avait proposé à Louis XVIII de le substituer purement et simplement au Directoire, sans toucher à la Constitution, et qu'il avait refusé la couronne à ce prix[1]. Le 18 septembre, le chef vendéen Mercier écrivait à l'abbé Guillot :

« Vous devez avoir vu dans les feuilles tous les détails de ce qui a eu lieu à Paris. Déjà l'on arrête dans ces pays. Les ecclésiastiques surtout y sont chassés comme des lapins. Ceux qui étaient nouvellement arrivés pour y être tranquilles ont une figure bien allongée; ils ne parlent plus de faire leur soumission. Cet événement a réuni tout le monde au parti, et, sous ce rapport, il nous est avantageux[2]. »

A la même date, Cadoudal, s'adressant à Chalus, disait avec plus de précision encore :

« Les événements arrivés à Paris détruisent absolument le parti des prédicateurs de la soumission. Il est aujourd'hui clairement démontré que la force seule peut rétablir notre infortuné monarque. — Les partisans de Brottier et compagnie, après avoir été nos ennemis déclarés et n'avoir rien négligé pour nous discréditer et détruire le parti, vont être forcés de se rallier à nous et de prêcher le contraire de ce qu'ils ont fait jusqu'ici. — Tous les royalistes de l'intérieur, quelque opinion qu'ils aient, se rallieront

[1] Lettre d'un royaliste caché sous le pseudonyme d'Oltat au major général de Chalus, 16 septembre 1797.— British Museum, Mss., Add. 8007.

[2] British Museum, Mss., Add. 8027.

aussi à nous, parce que notre parti est le seul qui puisse les sauver. Enfin, je crois que les affaires du Roy n'ont jamais été en meilleur train; si l'Empereur et l'Angleterre recommencent la guerre, comme cela paraît assuré, notre général en chef arrivant avec un prince, il n'y a pas de doute que nous allons enfin réussir[1]... »

Ce langage était celui d'un homme jaloux des services des autres, heureux de se croire désormais indispensable. Quels que fussent les torts des royalistes de Paris, et ils en avaient peut-être moins que ceux de l'Ouest, ils s'étaient dévoués à la cause et avaient lutté dans la mesure de leurs forces : cela aurait dû leur conquérir la sympathie des membres de leur parti.

A la suite des événements de Paris, Berger avait voulu passer en Angleterre pour y conférer avec Dutheil, l'agent de Louis XVIII à Londres; mais quelques-uns des députés proscrits réfugiés en Suisse le supplièrent de rester avec eux et de laisser Lemérer aller à Londres. Wickham s'occupa aussitôt de leur assurer des asiles.

Il voyait avec philosophie les conséquences du 18 fructidor, et n'était même pas éloigné de s'en féliciter. Sans prétendre recommencer immédiatement l'action, il affirma qu'il n'y avait aucune raison de désespérer :

« Quelque chose de ce genre était peut-être nécessaire pour unir dans un but commun tous les amis de l'ordre... et pour mettre fin aux dissensions et aux jalousies qui rendaient toute unité de principes ou de conduite impossible[2]. »

Wickham ne s'attendait guère au coup qui allait le frapper. Dès le 29 fructidor cependant (14 septembre), le Directoire avait pris l'arrêté suivant :

« Le Directoire exécutif, convaincu que la mission de Wickham près les cantons helvétiques n'a aucun rapport aux intérêts res-

[1] British Museum, Mss., Add. 8027.
[2] Wickham à lord Grenville, 4 octobre 1797.

pectifs de l'Angleterre et de la Suisse, et que son seul objet est d'exciter et de favoriser des complots contre la sûreté intérieure de la République française, charge le citoyen Mengaud d'inviter et requérir le gouvernement du canton de Berne, et au besoin les gouvernements des autres cantons helvétiques, de donner ordre à Wickham de sortir sans délai de la Suisse. »

Le 7 octobre, Mengaud requit du canton de Berne l'expulsion de l'ambassadeur anglais; le conseil des Deux-Cents fut convoqué pour discuter sa demande.

Cette démarche du Directoire était pleinement justifiée par la conduite de Wickham dans les dernières années : il avait abusé de sa situation en pays neutre; on pouvait à bon droit reprocher à la Suisse d'avoir toléré des intrigues notoirement hostiles à la France. Wickham, se refusant à reconnaître les torts qu'il avait eus, trouva la demande du gouvernement français absolument extraordinaire : il n'y vit qu'un indice de ses mauvaises intentions à l'égard de la Suisse.

La position de Wickham devenait fort délicate : s'il intervenait officiellement, il risquait d'amener une rupture entre son gouvernement et la Confédération, ou au contraire d'exposer celle-ci à toutes les colères du Directoire; si, comme le lui conseillaient plusieurs personnes, il quittait volontairement la Suisse, il compromettait l'honneur de son souverain. Aussi se résolut-il à demeurer passif en cette occurrence. Il se rendit à la campagne, près de Berne. Avant de quitter cette dernière ville où il laissait son secrétaire de légation, Talbot, il avait effacé toutes les traces de ses relations avec l'intérieur de la France, et donné à Talbot les instructions les plus détaillées sur la distribution des secours, lui interdisant d'augmenter sans ordre exprès les dépenses de la légation[1].

Le conseil des Deux-Cents se réunit le 11 octobre; il décida de renvoyer la demande au corps helvétique, de déléguer deux députés à Paris pour réclamer des preuves sérieuses contre

[1] Talbot à lord Grenville, 8 octobre. — Wickham à lord Grenville, 10 octobre 1797.

Wickham, et d'exhorter la Confédération à adopter la même ligne de conduite. Mais il était évident que la moindre preuve suffirait pour déterminer l'expulsion de l'agent anglais : or, de son propre aveu, celles que le Directoire devait avoir entre les mains causaient à Wickham « une inquiétude très-sérieuse », et étaient de nature à compromettre un nombre assez considérable de citoyens suisses [1].

Comme la décision du corps helvétique pouvait être obtenue dans un délai de quinze jours, il y avait lieu de se hâter. Wickham demanda à son gouvernement soit de le rappeler, soit de lui donner un congé, en motivant cette mesure par l'amitié que le roi d'Angleterre portait à la Confédération, et par son désir de lui éviter des désagréments. Ce mode de procéder aurait un grand avantage : celui d'assurer à Sa Majesté Britannique beaucoup de crédit auprès du gouvernement helvétique lorsque les circonstances seraient meilleures. Les Suisses en effet ne cachaient point à Wickham leur crainte de se voir compromis par sa faute.

La dépêche où Wickham rapporte ces incidents [2] ne parvint à Londres que le 1er novembre ; lord Grenville lui répondit le 3, approuvant sa conduite et l'invitant à se retirer avec Talbot et tout le personnel de la mission anglaise, mais d'une façon tout amicale pour les cantons. Cet ordre fut reçu à Berne le 2 décembre. Wickham n'était déjà plus dans le pays ; la situation de la Suisse était devenue tellement critique, on avait tellement pressé Wickham de divers côtés, qu'il s'était résigné à user d'une permission qui lui avait été accordée au début de l'année : le 8 novembre, il partit pour rejoindre le colonel Crawfurd à Francfort, car il s'était rendu compte que les intentions de sa cour ne pourraient lui être connues avant que le Directoire exigeât de la Confédération une réponse définitive [3]. Tout bien considéré, il pensa qu'il serait plus utile à l'Angleterre

[1] Wickham à lord Grenville, 13 octobre 1797.
[2] 13 octobre 1797.
[3] Wickham à lord Grenville, 21 octobre 1797.

d'éviter un conflit entre la Suisse et la France, que de s'acharner à faire respecter les immunités diplomatiques : il prit sur lui de quitter le théâtre de ses intrigues, mais il laissait derrière lui Talbot, et il conservait ses correspondances.

Plusieurs députés, dont quelques-uns condamnés à la déportation, s'étaient réfugiés en Suisse ; dix d'entre eux, parmi lesquels Camille Jordan, Lemérer, Vauvilliers, Conchery, Blain, etc., réunis à Précy et à d'André, décidèrent de maintenir à Berne le centre des opérations, et exprimèrent le désir d'avoir auprès d'eux un agent anglais sans caractère officiel, de façon que les royalistes ne crussent pas à un abandon complet de la part des puissances [1]. Mais, pour le moment, l'Angleterre entendait arrêter tout secours direct : Talbot quitta Berne le 20 décembre pour retourner à Londres ; ce ne fut que deux mois plus tard que commença sa mission secrète sur les frontières de la Suisse. Wickham, revenu dans sa patrie, devint conseiller de son ministre dans toutes les affaires royalistes qui se traitaient au Foreign-Office.

[1] Talbot à lord Grenville, 13 décembre 1797.

CHAPITRE X

Réserve de l'Angleterre. — Mission et désaveu de Talbot. — Seconde mission de Wickham. — Coup d'État du 18 brumaire.

(Décembre 1797-décembre 1799.)

Le coup d'État directorial et la conclusion de la paix par l'Autriche semblaient mettre fin pour toujours aux entreprises royalistes. L'Angleterre avait successivement eu recours aux insurrections et aux intrigues parlementaires pour vaincre la Révolution; partout et toujours elle avait échoué. A qui en incombait la responsabilité? Ce n'était certes point au cabinet de Saint-James : il s'était prêté tour à tour à toutes les combinaisons qui lui avaient été proposées. Il avait soutenu les insurgés de l'Ouest; il s'était uni à Louis XVIII pour rejeter l'appui des constitutionnels; puis il avait fait alliance avec ceux-ci, en tenant le prétendant à l'écart, dans la mesure du possible. Qu'était-il résulté de tant d'efforts? Quiberon, le 13 vendémiaire, le 18 fructidor. Toutes les forces contre-révolutionnaires, celles de l'intérieur comme celles de l'extérieur, s'étaient montrées impuissantes : elles étaient trop diverses dans leurs origines et dans leurs tendances pour constituer une masse unie et forte. Dans ce ramassis de haines et de convoitises qu'on appelle la contre-révolution se trouvaient des étrangers et des Français, des exaltés et des modérés, des chercheurs de conquêtes et des défenseurs de l'intégrité nationale : que faire avec des éléments aussi hétérogènes?

Un fragment de note de Puisaye présente à ce sujet des

considérations fort intéressantes[1] : en octobre 1794, Puisaye avait déclaré à Pitt que le meilleur moyen de soutenir le royalisme était d'amener les puissances à conclure la paix.

[1] Voici ce fragment; il est écrit de la main de Puisaye, mais ne porte ni date ni signature; néanmoins, il est évidemment du général chouan :

« ... [Dans ma] première entrevue avec M. de Pitt [octobre 1794], aux questions que me fit ce ministre sur la manière dont je pensais que les puissances étrangères devraient seconder le parti du Roy de France, ma réponse fut : *La meilleure serait peut-être qu'elles fissent une paix générale.*

« Cette réponse dans la bouche d'un homme qui n'était venu en Angleterre que dans l'unique dessein de concerter les moyens de poursuivre la guerre avec plus d'activité, me parut avoir fait assez d'impression sur le premier ministre pour qu'il me soit permis de croire qu'il ne l'a pas oubliée.

« Le parti royaliste qui agissait en France ne manquait ni d'hommes, ni de bonne volonté, ni de courage : il avait plus qu'il ne fallait de tout cela, il n'avait besoin que d'argent. Deux cent mille soldats tout portés au sein du royaume n'auraient pas plus coûté à mettre et à entretenir sur pied, que trente mille Allemands, ou même quinze mille Anglais, puisque le zèle des habitants n'a pas cessé de fournir gratuitement à nos besoins de première nécessité. Mais, hors le cas d'une paix générale, un secours d'hommes devenait indispensable, puisque ceux qui auraient été les plus propres à former une armée de ligne royaliste continueraient d'être retenus à la tête et dans les rangs des troupes de la Convention, contre leur gré.

« L'effet de cette paix, au contraire, eût été de rendre d'un côté aux campagnes ces milliers d'hommes de réquisition qui avaient été arrachés à leurs charrues pour combattre pour un parti qui était devenu l'effroi et la désolation de leurs familles; et de l'autre, de faire refluer dans les villes cette populace inquiète qui venait de s'exercer aux combats, et qui était toujours disposée à servir celui qui l'aurait payée le mieux.

« Ajoutez maintenant, sous un point de vue plus général, ces divisions intestines, produit nécessaire d'une variété incalculable d'intérêts, d'opinions et de prétentions qui se seraient agités dans le bouillonnement de toutes les passions déchaînées; il est à présumer que l'Europe, tranquille spectatrice des troubles de la France, n'aurait eu rien à souffrir de ces fureurs, ou que du moins elle aurait conservé plus de forces pour s'opposer à ses écarts.

« Mais il eût fallu pour cela des hommes très-considérables qui n'étaient pas sans doute à la disposition des ministres pour un objet qui n'a jamais été considéré que comme un accessoire dans le plan général. D'ailleurs il n'était pas plus raisonnable de demander de telles avances d'argent, qu'il n'eût été prudent de les faire sans autre garantie que celle des probabilités, et sans autre comptabilité que celle de la confiance. Cela était donc impossible. Et telle est malheureusement la destinée des empires que leur salut dépend le plus souvent de mesures que la sagesse humaine doit réprouver, alors qu'elles pourraient être efficacement employées, et dont elle n'aperçoit l'utilité que lorsque l'occasion a fini et que le mal est sans remède. » — British Museum, Mss., Add. 8087.

Dire que les événements *auraient* été tels ou tels, si l'on avait suivi telle ou telle ligne de conduite, est toujours aisé et ne prouve rien : en histoire, l'hypothèse n'a pas d'autorité. On peut croire cependant que le plan exposé par Puisaye n'avait rien de déraisonnable, car il est manifeste que le grand moyen de gouvernement employé par la Convention, puis par le Directoire, était de surexciter chez les Français la haine de l'étranger; c'était un dérivatif puissant dont les Jacobins se servaient pour cacher les abus criants que l'on commettait au nom de la Révolution, pour excuser et justifier les lois dictatoriales, pour faire oublier la situation économique dans laquelle on se trouvait. La guerre cessant, l'attention publique se serait reportée sur le gouvernement intérieur, cela est incontestable. Mais on ne doit pas aller plus loin dans cette voie; on ne saurait affirmer que, dans ces nouvelles conditions, la restauration de la monarchie était certaine, car on pourrait dire avec autant de vraisemblance qu'un retour de l'opinion vers les soins de la politique intérieure aurait, après quelque temps, empêché les excès, calmé les passions, désarmé les partis, fait prévaloir les grands principes de la Révolution en écartant les abus, et amené la prompte constitution d'un gouvernement paisible et libéral, également éloigné de l'ancien régime et du régime conventionnel : les premiers actes du Directoire en sont une preuve. Quoi qu'il en soit, ce sont là de part et d'autre de pures hypothèses; le seul fait utile à constater, c'est que, vers la fin de 1794, un royaliste aussi ardent que Puisaye sentait déjà les inconvénients de l'alliance étrangère.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'à la fin de 1797, au moment où une certaine détente se produisait en Europe, Puisaye ait écrit de Londres au major général de Chalus dans les termes suivants :

« La paix de l'Empereur ne doit point effrayer. Les puissances ont déjà plus obtenu par la politique que par les armes. Tout ceci est concerté, et vous en verrez les suites. Le Congrès sera long et

très-long : l'Europe entière y prendra part. C'était le seul moyen de tout réunir. On ne craint point ici les menaces d'invasion : on désire qu'elles s'exécutent... On a peur qu'elles n'aient pas lieu, car c'est un moyen sûr de détruire une armée tout d'un coup et d'ôter l'envie de recommencer. L'opinion publique est *une* actuellement... Mais tout ceci sera long, et il ne faut se prêter dans l'intérieur à aucune démarche qui contrarierait les données générales [1]... »

Et quelques jours plus tard, le 5 décembre 1797, Puisaye se joignait à plusieurs chefs bretons, Frotté, Châtillon, Bourmont, Suzannet, etc., pour adresser au comte d'Artois un pressant appel [2]. Les puissances européennes ne songent plus au Roi, y lisait-on : « Son nom ne sera peut-être pas même prononcé au Congrès. » Elles mettront sans doute sur le trône un prince quelconque, l'archiduc Charles ou tout autre avec la fille de Louis XVI. « On le dit, et il est plus que probable qu'on le pense. » Qu'un prince vienne donc se mettre à la tête de l'insurrection de l'Ouest : il faut agir, et sans retard.

S'il se rencontrait certains esprits pour craindre que le Directoire ne profitât de la paix en vue de rendre quelques lois douces et supportables qui amortiraient l'ardeur des royalistes et les plongeraient dans la mollesse et l'insouciance, on semblait en général considérer le traité de Campo-Formio comme le premier pas vers l'affranchissement du parti monarchiste. L'Angleterre, abandonnée à elle-même, aurait besoin d'un allié continental, qui ne pouvait être que le corps insurrectionnel de l'Ouest ; d'où la nécessité de donner aux insurgés assez d'importance pour qu'ils pussent traiter d'égal à égal avec le gouvernement protecteur, au lieu de subir ses conditions, comme il l'avait fallu jusqu'alors, et la pensée d'amener en toute hâte pour les commander un prince de la famille royale.

Mais on oubliait trop, en réclamant la présence d'un prince,

[1] Londres, 26 novembre 1797. — British Museum, Mss., Add. 8010.
[2] British Museum, Mss., Add. 7972.

que l'héritier présomptif de la couronne, le comte d'Artois, était resté longtemps à portée de l'armée de Charette, sans que les autres provinces eussent fait le moindre mouvement. N'en serait-il pas encore une fois de même? Depuis le 18 fructidor, les agents royalistes, répandus dans soixante-trois départements par les comités de Paris, étaient exposés aux coups du Directoire : beaucoup d'entre eux avaient été arrêtés, et la province redeviendrait peut-être républicaine ou affecterait de l'être. Le chevalier de Chalus, adjudant général du bas Maine, conseillait une insurrection générale, une proclamation annonçant le retour des princes, et, après leur retour, une constitution pour chaque province, comme il y en avait une en Bretagne. Et Chalus disait d'un ton prophétique :

« Il n'y a pas maintenant de milieu : il faut que Louis XVIII transige avec les nations voisines ou avec les Français, ou peut-être avec l'un et l'autre[1]. »

Absolument isolée[2], n'ayant plus qu'une confiance limitée dans les royalistes, l'Angleterre se vit cependant contrainte, pour continuer la lutte, de recourir à leurs services. Il ne s'agissait plus, à la vérité, de ces grandes entreprises destinées à réduire la France, à renverser le gouvernement. On voulait seulement entretenir la division, et laisser les voies ouvertes pour le jour où de sérieuses expéditions militaires viendraient appuyer les mouvements intérieurs. L'invasion de la Suisse par les armées françaises permettait de consacrer ses efforts à préparer un soulèvement de la population helvétique ; ici encore il fallait poser quelques jalons.

Rien n'étant possible sans une nouvelle coalition, l'Angleterre ouvrit des négociations actives avec Vienne et Saint-Pétersbourg. Dans l'intervalle, lord Grenville envoya Talbot sur les frontières suisses. Établir des relations secrètes

[1] 13 janvier 1798. — British Museum, Add. 8011.

[2] En décembre, le Czar déclara à l'ambassadeur anglais que la Russie ne pourrait fournir aucun contingent à l'Angleterre.

avec l'intérieur; encourager et soutenir les Suisses; amener le retour d'une mission régulière, mais sans jamais pénétrer sur le territoire de la Confédération; quant aux royalistes, combiner leur action avec l'insurrection éventuelle de la Suisse; sinon, se borner à continuer les correspondances : tel était le rôle assigné à Talbot :

« Il ne me reste qu'à vous parler de vos rapports avec ceux des émigrés avec lesquels M. Wickham avait l'habitude d'entretenir des relations. Dans le cas d'une guerre entre la Suisse et la France, il y a tout lieu de croire que les opérations militaires de la première de ces puissances dépendront en quelque manière des moyens d'influence que ces émigrés ont conservés dans l'intérieur de la France..., et, dans ce cas, les moyens d'appuyer des mesures de ce genre doivent être combinés avec la question plus générale de la somme et de la nature des secours que Sa Majesté se verra à même de fournir. Si, au contraire, un accord momentané se produit, tel que l'indépendance et la tranquillité de la Suisse ne soient pas détruites, on peut encore tirer un grand parti des communications avec l'intérieur de la France, en vue des prochaines élections[1]... »

Dans cette nouvelle combinaison de l'Angleterre, les royalistes ne constituaient plus qu'un instrument secondaire dont l'usage serait subordonné à l'efficacité des secours que l'on parviendrait à s'assurer à l'étranger.

En quittant Blankenburg pour se rendre à Mittau, Louis XVIII avait révoqué tous les pouvoirs donnés à ses agents, et chargé une commission de quatre personnes de diriger les affaires de l'intérieur; l'une de ces personnes fut envoyée en Angleterre pour s'entendre avec les ministres britanniques; Talbot vit les trois autres à l'abbaye de Salmansweiler en Souabe et eut avec elles, le 12 mars 1798, un entretien qui ne l'encouragea pas à sortir de la réserve que lui imposaient ses instructions[2].

[1] Lord Grenville à Talbot, 4 février 1798.

[2] Talbot à Canning, 13 mars 1798. — Talbot ne nomme pas ses interlocuteurs.

Tous les renseignements qu'il avait recueillis lui faisaient perdre l'espérance de pouvoir sauver la Suisse ; d'autre part, l'état intérieur de la France était à cette heure peu propice à un mouvement de l'opinion ou à un changement de régime. L'apparition d'un agent anglais allait sans doute faire croire qu'il venait chargé d'or et avec pleins pouvoirs pour distribuer des fonds à l'infini. Talbot saisit la première occasion de faire connaître les vues de sa cour.

Les commissaires de Louis XVIII lui dirent que la situation en France n'avait jamais été plus défavorable aux royalistes : la vigueur que déployait le Directoire, l'appui moral qu'il trouvait dans les armées, l'appui effectif qu'il saurait en tirer au besoin effrayaient l'opinion, entravaient l'organisation du parti. Néanmoins, un symptôme satisfaisant s'était manifesté dans les Conseils : une lutte encore sourde commençait à diviser les républicains ; Tallien et Barras craignaient les progrès des Jacobins. Mais la modération de ces hommes était douteuse : Talbot attribuait leur mécontentement à leur seule ambition ; il pensait qu'il n'y avait rien à attendre des prochaines élections et désirait même qu'il en sortît une majorité jacobine. Ses motifs pour juger ainsi étaient bien simples et bien connus : de l'excès du mal résultera le bien, se disait-il ; les Jacobins feront de l'opposition au gouvernement ; de là, une convulsion, dont on pourra peut-être profiter. Talbot refusa l'argent qu'on lui demandait.

Il resta quatre mois en observation sans prendre aucune initiative : pour les Suisses comme pour les royalistes, l'Angleterre ne voulait encourager les soulèvements que si l'Autriche y coopérait ; lord Grenville interdit donc à Talbot de donner aucune subvention aux cantons [1].

Cependant, la négociation d'une triple alliance entre l'Angleterre, la Russie et l'Autriche prit bientôt une tournure plus favorable ; en juillet, le Czar résolut de signer un traité de sub-

[1] Lord Grenville à Talbot, 24 mai 1798.

sides avec la Grande-Bretagne et envoya à Vienne le prince Repnin afin de décider l'Empereur à entrer dans la nouvelle coalition. Dès lors, l'activité reprit dans le parti royaliste; Talbot s'occupa d'organiser en Suisse une insurrection qui se combinerait avec une intervention autrichienne payée par l'Angleterre.

Le Directoire avait alors fort à faire : il luttait à la fois contre les Jacobins et contre les royalistes, se servant plutôt des premiers pour écraser les seconds, mais les maintenant dans les postes inférieurs de l'administration. Maître de détruire chacun de ces deux partis séparément, il faisait reposer toute son autorité sur la force armée, qui d'ailleurs méprisait le gouvernement. La politique que devaient suivre les royalistes était donc toute tracée : rester dans l'ombre, tenter d'amener un conflit entre le Directoire et les Jacobins, et être prêt pour un « coup de main » éventuel.

« Dans ces conditions, le plan des royalistes est de se tenir en garde et de concentrer leurs moyens de façon à profiter de tous les mouvements qui pourront se produire. On leur conseille de rester tranquilles pour le moment, car, s'ils faisaient étalage de leurs intentions, ils réuniraient immédiatement contre eux les deux autres partis. Ils ne rejettent pas les ouvertures que leur font les Jacobins[1]; ils votent avec eux dans les Conseils chaque fois que cela est compatible avec la Constitution, et, de concert avec eux, ils tentent d'entraver l'action du pouvoir exécutif. En même temps qu'ils excitent ces hommes à attaquer violemment l'ennemi commun, ils essayent de rendre le Directoire conscient du danger que présente sa situation sans l'appui du parti modéré, pour l'amener à écarter ses agents inférieurs, presque tous jacobins. Par cette attitude, ils espèrent sauver leur parti des persécutions auxquelles il est exposé, produire une collision entre le Directoire et les Jacobins, et en tirer au moins l'avantage d'être délivrés de l'un de leurs ennemis. Leur attention est sérieusement tournée vers l'armée, et il semble que nos correspondants aient

[1] Les Jacobins cherchaient à se rapprocher des royalistes pour former une majorité contre le Directoire dans les Conseils.

déjà réussi à établir de ce côté quelques relations qui pourront à l'occasion devenir précieuses. En même temps, on fait des préparatifs pour être prêt à un *coup de main,* quand le moment en paraîtra favorable, et la grande difficulté est que cela ne tourne pas à l'avantage des Jacobins.

« Voilà l'esquisse de l'état intérieur de la France et des vues des divers partis. Je me suis borné à des termes généraux..., mais, si les hostilités reprennent, d'autres projets seront possibles, qui feront l'objet d'une autre dépêche [1]. »

Le concours des puissances étant indispensable, soit pour fournir les fonds nécessaires, soit pour intervenir par la force, Précy se rendit à Vienne. On songea un instant à établir à Londres le centre des correspondances de l'intérieur. Mais il y avait à cela des obstacles matériels : les moyens de communication avec Paris n'étaient pas sûrs ; enfin, Londres était éloigné des divers foyers d'affaires [2].

La négociation de la triple alliance était pénible : un instant, en octobre 1798, la Russie, pour se retirer de la coalition naissante, allégua qu'il convenait de laisser à l'Angleterre sa liberté d'action à l'égard de l'Autriche, et de ne pas augmenter ses charges au moment où elle allait sans doute avoir besoin de subventionner la cour de Vienne. On insista cependant : le 16 novembre, l'Angleterre demanda formellement de concerter un plan européen contre la France; la Prusse refusa son adhésion (mars 1799), mais la Russie se résolut enfin : Whitworth, ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, signa avec elle *sub spe rati,* le 29 décembre 1798, une convention par laquelle le Czar s'engageait à fournir 45,000 hommes, moyennant un subside mensuel de 1,875,000 francs et le versement préliminaire d'une somme égale. Cette convention fut ratifiée en avril 1799.

Toutes ces négociations forçaient Talbot à se tenir sur l'ex-

[1] Talbot à Canning, Wurzach, 12 juillet 1798. — Reçu à Londres le 3 août.

[2] Talbot à Canning, 30 juillet 1798.

pectative, sans renoncer complétement à se servir des royalistes, mais aussi sans les soutenir trop énergiquement. Il pensait à lever un corps suisse qui entrerait en France avec l'appui d'une armée étrangère, quelle qu'elle fût; en attendant, il encourageait les relations avec quelques officiers français, commandant les places fortes de la frontière. A la fin du mois d'octobre 1798, la correspondance était établie de Besançon à la Rochelle en passant par Lyon, Toulouse et Bordeaux; les commandants de ces deux dernières villes étaient gagnés. Dans le Midi, les royalistes avaient rencontré de grandes facilités pour accroître les forces de leur parti, parce que l'expédition d'Égypte y avait interrompu le commerce avec le Levant. A Paris enfin, la majorité des sections était prête à se déclarer : une bande d'hommes solides avait été formée en vue d'un guet-apens. Mais quelle attitude prendre sur le terrain électoral? Il importait de ne pas laisser la nation s'abandonner à l'indolence :

« Cela ne prêterait pas à discussion, si l'on pouvait s'assurer une majorité royaliste, ce qui, pour le moment, ne paraît pas possible. D'autre part, malgré bien des arguments topiques que l'on a employés pour s'opposer à une alliance quelconque avec les Jacobins, je ne puis m'empêcher de penser qu'en général ceux qui ont recouru à ces arguments étaient principalement mus par leurs craintes sur le sort des membres de leurs familles restés en France : beaucoup font tous leurs efforts pour que l'on raye leurs parents des listes d'émigrés. Je n'ai jamais admis ce motif, car j'ai toujours pensé que plus on laissera la nation jouir d'un certain repos, plus il sera difficile de la soulever. Le Directoire, sachant cela, s'est toujours abstenu de commettre plus d'actes d'oppression qu'il n'était absolument nécessaire pour sa propre sûreté [1]. »

Un royaliste de l'école de Puisaye ne se fût pas autrement exprimé. Heureux de se croire un moment l'ar-

[1] Talbot à Canning, Augsbourg, 3 novembre 1798. — Reçu à Londres le 6 décembre.

bitre suprême des affaires européennes, Talbot tenait à se montrer original et personnel dans ses combinaisons; cela est surtout sensible dans une autre dépêche où il affirme la nécessité de donner le signal du mouvement par un « coup de main » :

« La fameuse insurrection de Paris, le 4 septembre 1797, a prouvé l'imprudence qu'il y a à s'en fier seulement au jeu naturel de l'opinion publique, et montré la nécessité de tenir prête une troupe d'hommes pour commencer par un *coup de main* l'exécution de tout plan ayant pour objet de changer le système qui a si longtemps prévalu en France, quand on trouvera une occasion suffisamment favorable. Mais on ne pouvait s'en remettre exclusivement à cette troupe, et, afin d'agir avec une certaine chance de succès, il devenait indispensable de chercher un *appui* chez les personnes à qui pourrait revenir la direction des affaires publiques, si le gouvernement actuel était renversé.

« Nous nous sommes d'abord flattés de pouvoir trouver cet *appui* dans une majorité parlementaire bien disposée; mais les mesures adoptées par le gouvernement avant les dernières élections ont mis fin à nos espérances; et, comme il y avait peu à faire de ce côté, on a jugé utile d'essayer de détruire la confiance de la nation dans ses représentants, en poussant les Jacobins à prendre la tête de l'opposition. Le parti modéré des Conseils s'est tellement avili aux yeux de l'opinion par sa pusillanimité et son acceptation d'un accroissement de salaire, qu'il a perdu depuis longtemps toute influence.....

« Le gouvernement a été très-embarrassé par l'assistance apparente donnée aux Jacobins, et ces opposants furieux ont été à plusieurs reprises tellement enhardis et exaspérés, qu'ils songent sérieusement à renverser le Directoire par la violence. Si cette tentative avait réussi, il y a tout lieu de croire que les convulsions qui en seraient résultées auraient profité aux royalistes : ils sont tout prêts à tirer parti de cette situation. En fomentant cette animosité entre les Jacobins et le Directoire, on a tellement détourné l'attention de celui-ci que les royalistes ont pu agir sans être dérangés ni presque remarqués[1]..... »

[1] Talbot à Canning, 25 novembre 1798. — Reçu à Londres le 16 décembre.

Talbot n'était pas seul de cet avis; il avait entendu parler Royer-Collard, en qui l'on avait la plus grande confiance, « parce qu'il est clairvoyant et peu enthousiaste ». Royer-Collard disait que l'opinion ne s'était jamais prononcée aussi fortement en faveur de la royauté; avant le 18 fructidor, on ne pouvait espérer qu'un transfert du gouvernement en des mains plus modérées; maintenant, on devait compter sur la restauration de la monarchie; les sections étaient prêtes, les officiers bien disposés, notamment le commandant des troupes dans le rayon constitutionnel; à défaut de Pichegru, Moncey dirigerait l'insurrection.

Quant aux moyens d'exécution, ils étaient élémentaires : avoir plusieurs lieux de réunion aux environs de la capitale; entrer dans Paris vingt-quatre heures avant le moment fixé pour le « coup de main »; si l'on chassait le Directoire, le tocsin sonnerait pour réunir les sections; le roi serait proclamé, la Constitution abolie, le gouvernement remis, jusqu'à l'arrivée du roi, à une commission composée de quatre victimes de la loi du 19 fructidor an V : Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Quatremère de Quincy, Pouchet et Royer-Collard. En plus des sommes déjà déposées à Lyon et à Paris, Talbot allait ouvrir un crédit d'un million de livres françaises. Pour agir, on n'attendait plus qu'un « motif puissant » : par exemple, la reprise des hostilités, l'augmentation des impôts ou quelque mesure violente.

Talbot s'écartait singulièrement de la teneur de ses instructions premières; on verra comment lord Grenville jugea sa conduite et quelle impression produisit à Londres ce plan d'échauffourée royaliste auquel il est si intéressant de voir mêlé le nom du futur chef des doctrinaires. Talbot croyait sans doute tenir la clef de son avenir diplomatique; il ne lui manquait que talent et prudence pour réussir.

Pour plus de sûreté, il a répandu le bruit que, nommé à Saint-Pétersbourg, il ne s'est arrêté que par hasard sur les frontières suisses. Il s'efforce de cacher soigneusement ses

relations avec les royalistes, et cependant, il a, dans une ville comme Ausbourg, où tout s'ébruite, des entrevues avec d'André, de Précy, l'abbé Delamarre [1]. Il est heureux de dire à son gouvernement que ses correspondants d'Alsace craignent des changements de garnison et voudraient agir tout de suite, pour ne pas être arrêtés ou tout au moins retardés par ces changements [2]. Il indique qu'il serait utile d'exciter quelques petites insurrections dans la Provence, le Vivarais, le Labour et la Saintonge, à titre de diversion. Il parle d'envoyer de grandes quantités d'armes sur les côtes de la Méditerranée. Une déclaration désintéressée de la part de l'Autriche ferait le meilleur effet sur les troupes républicaines [3]. Chose étrange, les agents du roi ont osé écrire à Mittau sans le consulter, pour demander qu'on leur envoyât un prince du sang. Mais, chose bien plus étrange encore, Talbot est si enthousiaste, si crédule, qu'il ne s'aperçoit nullement qu'un plan présenté en octobre comme immédiatement réalisable n'a, quatre mois après, reçu aucun commencement d'exécution; la plus simple réflexion devrait cependant lui montrer qu'on en veut surtout à son argent. Aussi reçoit-il bientôt de Londres une leçon des plus sévères :

« Je n'entends nullement vous blâmer, si, soucieux des intérêts de votre pays, vous avez dépassé les limites qui avaient été assignées à votre conduite... Mais je ne puis vous cacher que le plan qui a été formé à Paris en vue de frapper un coup, qui (si j'entends bien les phrases dont on se sert pour le décrire) ne serait rien moins qu'un attentat contre la vie des membres du Directoire, ne serait aucunement approuvé ici, et doit être rejeté immédiatement et absolument, comme une mesure que Sa Majesté condamne entièrement, parce qu'elle répugne aux sentiments d'honneur et d'humanité qui, quels que soient le caractère et la conduite de l'ennemi, conviennent à une nation civilisée et sont

[1] Ce sont probablement les trois agents dont il a été question plus haut. — Précy n'approuvait plus les insurrections.

[2] 2 janvier 1799.

[3] 9 février 1799.

nécessaires pour conserver à la guerre les lois et les droits que la civilisation lui a reconnus.

« Vous devez donc sans retard mettre clairement un terme à la négociation en question, à supposer qu'elle ait pour objet ce qui vient d'être indiqué, et, si vous avez déjà fait des avances d'argent pour les opérations dont cet attentat devait faire partie, vous devez vous efforcer de faire rentrer l'argent dans vos mains... Je ne puis que regretter que vous vous soyiez cru autorisé à accéder à ces propositions et à faire des traites sur Londres... sans avoir reçu d'ordres positifs, car il est peu probable qu'une occasion se présente qui soit assez urgente pour vous empêcher d'en référer ici...

« En renonçant à suivre la négociation et en faisant entendre que vous ne pourrez jamais être autorisé à la renouer pour un tel objet... je n'entends cependant point que vous interrompiez entièrement le service d'informations que vous pouvez avoir établi, soit pour être renseigné sur l'état des affaires en France, soit pour poser les bases d'une coopération future aux efforts des Suisses, au cas où la reprise des hostilités par la cour de Vienne permettrait de travailler à la délivrance de leur pays.

« La situation de la France semble ne laisser que peu de place... à un essai de donner un tour favorable aux élections des Conseils; il est donc évident que, pour le présent, une somme très-restreinte... vous suffira pleinement; il est à peine conforme à l'objet général de votre mission de consacrer une aussi forte somme à des mesures d'un caractère aussi vague que la corruption d'individus de rang ou de caractère quelconques à l'intérieur, sans savoir exactement l'époque et l'endroit où leurs services pourront être rendus applicables à la Suisse.

« Il me reste à parler des rapports avec les agents immédiats du roi de France, rapports que, j'en suis convaincu, vous n'avez pas été à même d'éviter, mais qu'il est très-important de restreindre. En ce qui concerne l'objet de votre mission, les affaires de Suisse, une intervention ou une apparence d'intervention de leur part ne peut qu'être mauvaise. En recevant des informations de l'intérieur, vous aurez découvert combien ils sont plus soucieux de poursuivre des intrigues séparées que de soutenir vos vues avec zèle ou efficacité. Et, quant aux affaires du Roi et du parti royaliste en France, au cas où ils s'en serviraient comme d'un prétexte à continuer leurs relations avec vous, Sa Majesté ordonne

que, pour le moment, aucune mesure ne soit prise sans qu'il en ait été traité ici, par l'entremise du duc d'Harcourt.

« .....La même réserve doit être pratiquée à l'égard des dispositions qui peuvent exister dans les parties de la France avec lesquelles vous êtes entré en communication. L'insurrection n'y serait désirable qu'en tant qu'elle servirait de diversion contre l'armée républicaine de Suisse; il ne serait ni utile ni justifiable d'encourager une partie du pays à se déclarer contre le gouvernement, avec la certitude d'une prompte défaite, qui sera inévitable s'il n'y a point de mouvement général et combiné; — ce n'est que dans la mesure où elles influeront sur les affaires de la Suisse que les affaires de l'intérieur de la France doivent être prises par vous en considération.

« Cette remarque s'applique naturellement à la proposition de faire débarquer une quantité d'armes sur la côte méridionale de la France; je ne saurais aucunement vous autoriser à prendre un engagement à ce sujet[1]... »

Le désaveu était formel et ne portait pas seulement sur la complicité de Talbot dans un complot d'assassinat, mais sur l'ensemble de sa conduite. Ses instructions originaires interdisaient à cet agent d'entrer dans aucune combinaison, tant que la coalition ne se serait pas reformée. Il s'en était écarté; il avait excédé ses pouvoirs. Le gouvernement britannique saisit le premier prétexte pour le rappeler : les opérations militaires étant sur le point de reprendre, Talbot fut nommé, le 15 mars, chargé d'affaires à Stockholm, et remplacé en Souabe par le colonel Crawfurd.

Les instructions données à Crawfurd montrent combien peu Talbot avait compris les intentions de son gouvernement. Elles montrent aussi et surtout que l'Angleterre, dans son long commerce avec l'émigration, en était arrivée à juger inutile le concours des royalistes et à vouloir se servir d'eux comme d'un moyen, non d'obtenir ce qu'elle cherchait dans la guerre, mais de le garder une fois qu'elle l'aurait obtenu :

[1] Lord Grenville à Talbot, 25 janvier 1799.

« Vous devez faire entendre uniformément que Sa Majesté pense que c'est seulement par le succès des ennemis extérieurs du gouvernement français que l'on peut ouvrir une voie sûre à une insurrection heureuse de l'intérieur contre la tyrannie dont la France gémit en ce moment.

« Vous donnerez à ceux avec qui vous causerez de cette question l'assurance que Sa Majesté est toute disposée à faciliter l'exécution de ce plan, en prêtant toute l'assistance qu'elle pourra aux amis de l'ordre, du bon gouvernement et de l'ancienne monarchie[1]. »

De dépenses, il n'en faut faire que pour la correspondance, les secours de première nécessité aux émigrés entretenus jusque-là par Wickham, et les principaux officiers de Précy qui formeront peut-être les cadres d'une armée, si une irruption en France est jamais possible. On est donc loin de ce rêve des amis de Puisaye qui voulaient devenir les alliés et non plus les protégés du cabinet de Saint-James; c'est une simple aumône qu'on leur donnera.

Les premiers succès de la coalition en Allemagne et en Italie ranimèrent les espérances de l'Angleterre; le 6 juin 1799, Wickham reçut l'ordre de partir pour la Souabe en vue d'agir sur les royalistes et surtout d'aider au rétablissement en Suisse des anciens gouvernements renversés par les républicains. Relativement à la France, lord Grenville renvoyait Wickham à ses instructions antérieures et à celles du colonel Crawfurd. Sans vouloir cesser la correspondance ni refuser des secours aux agents, le cabinet britannique entendait allouer à ces divers services une somme fixe, qui ne devrait être dépassée « sous aucun prétexte ». A son départ de Suisse, Wickham avait parlé de 30,000 francs par mois; cela devrait suffire à *tous* les besoins (correspondances, allocations aux agents et aux proscrits, etc.); Wickham était même invité à réduire ses dépenses à 20,000 francs par mois, si cela était possible.

On avait promis autrefois à Pichegru, à Précy, aux princes,

[1] Lord Grenville au colonel Crawfurd, 18 mars 1799.

d'assister tout parti intérieur capable de « résister *ouvertement et directement* au gouvernement tyrannique de la France, ou de coopérer efficacement avec les alliés dans ce sens ». Sans discuter la question de savoir si ces engagements de date ancienne n'étaient pas éteints par une sorte de prescription, s'ils n'étaient pas modifiés par les derniers événements, Grenville ordonna à Wickham de faire valoir cette considération que les subventions que Sa Majesté Britannique entendait accorder à la Suisse contre-balanceraient et au delà l'avantage que les royalistes eussent retiré de secours directs. D'ailleurs, et cela avait toujours été convenu, l'appui pécuniaire de l'Angleterre n'était destiné qu'à faciliter le *premier* effort des royalistes, leur résistance à la *première* attaque de la part de leurs ennemis; aussitôt après, les provinces françaises ralliées à la monarchie devaient subvenir à leurs besoins. Ce but ne serait-il pas « au moins aussi bien » atteint maintenant par une invasion du territoire français par les alliés? ou par une diversion si puissante sur les frontières que le Directoire fût obligé de retirer ses troupes des départements où l'insurrection royaliste était possible? Wickham, à moins d'une nécessité urgente, ne devait faire aucune avance de ce chef.

En fait, l'Angleterre retirait aux royalistes sa protection, et, pour justifier sa décision, lord Grenville se fondait sur des motifs qui eussent pu tout aussi bien influencer sa conduite dans les précédentes campagnes. Il espérait peut-être que la coalition montrerait dorénavant plus de cohésion ; par conséquent, l'appui de l'intérieur lui serait moins utile : de là un désir fort naturel de se délivrer d'amis coûteux et gênants.

Toute négative en ce qui concernait les royalistes, la mission de Wickham était au contraire très-positive à l'égard de la Confédération helvétique et des armées coalisées. Pendant les premiers temps de son séjour sur le continent, Wickham voyagea fréquemment dans les cantons pour y reformer le parti conservateur et antifrançais; il s'occupa minutieusement de la campagne de l'archiduc Charles, qui se plaignait d'être

négligé par sa cour, de n'avoir ni instructions ni infanterie [1]; il s'efforça d'établir l'entente entre les Russes et les Autrichiens pour les pousser en avant; en un mot, son objectif principal était d'organiser les opérations militaires des armées alliées.

Mais, si l'on semblait vouloir ainsi se désintéresser à Londres des royalistes de France, la cause du royalisme lui-même restait en faveur auprès des ministres anglais. Les garnisons françaises qui avaient capitulé en Italie avaient été autorisées à faire le service de l'intérieur. « Les royalistes ont protesté très-vivement et justement », écrivit lord Grenville à Wickham [2], et il lui annonça que l'on s'était concerté pour insérer à l'avenir dans toutes les capitulations une clause interdisant aux troupes de servir « contre tout parti agissant au nom de Louis XVIII ». Certes, rien de plus facile que de violer dans la pratique une semblable stipulation; mais elle aurait au moins l'avantage « *de mettre les royalistes sur le même pied que les alliés,* et de leur rendre la confiance, à un moment où ils semblent devoir être contraints à l'action ».

Ce n'est pas la seule trace de cette préoccupation que l'on rencontre dans les dépêches de lord Grenville; quelques jours plus tard [3], en effet, il invita Wickham à se concerter avec l'archiduc sur un plan de campagne, dont l'un des principaux points *devait* être de mettre en avant le nom et la personne du comte d'Artois, pour que ce prince levât en France l'étendard de la royauté; Sa Majesté Britannique venait d'autoriser Monsieur à partir pour la frontière suisse vers la mi-août. Accompagné seulement de trois ou quatre personnes et caché sous un nom d'emprunt, il ne se ferait connaître qu'après l'entrée des coalisés en France, au moment de prendre le commandement de ses partisans; encore serait-il invité à ne point régler par lui-même avant la restauration officielle de la monarchie certains points de gouvernement civil. C'était sans

[1] Wickham à lord Grenville, 29 juin 1799.
[2] 23 juillet 1799.
[3] 30 juillet 1799.

doute par Lyon que ce plan s'exécuterait. La Russie avait appelé l'attention du cabinet de Saint-James sur certaines négociations secrètes entamées avec le directeur Barras; tout en indiquant son peu de foi dans l'emploi de semblables moyens, Grenville laissait à Wickham le soin de décider s'il y avait lieu de suivre l'affaire et de quelle manière [1].

Plus tard, Wickham ayant été chargé de lever des troupes suisses aux frais de l'Angleterre, lord Grenville lui envoya un officier anglais pour commander ces troupes, laissant entrevoir qu'à cet officier succéderait peut-être un jour le comte d'Artois lui-même, que l'on maintiendrait d'ailleurs sous les ordres de Souwarow [2].

On voit par ces quelques exemples le nouveau plan de l'Angleterre : il se réduisait à ne se servir des royalistes qu'après que le succès des alliés aurait été assuré; alors, mais alors seulement, on travaillerait ouvertement avec les princes à la restauration monarchique. On ne peut donc reprocher au gouvernement britannique d'avoir cherché à écarter les royalistes dans un intérêt mesquin et personnel; à une certaine époque, il avait agi sans les princes, mais pour eux; maintenant, il étendait ce principe de conduite à tout le parti. Disposé à le faire profiter des résultats de la campagne, il voulait être seul avec ses alliés à préparer le succès; mais il n'hésitait pas un instant dans le choix du roi qu'il destinait à la France : Louis XVIII seul avait ses faveurs.

Cette nouvelle politique resta dans le domaine de la théorie. La victoire de Masséna à Zurich enleva encore une fois à la coalition tout espoir d'envahir la France; les papiers de Korsakow, parmi lesquels se trouvaient la correspondance de Pichegru et les pièces de la négociation Barras, tombèrent aux mains des républicains [3].

[1] Sur cette négociation très-obscure, on peut consulter FAUCHE-BOREL, *Mémoires*, II, p. 218-239 et 253-334.

[2] 23 août 1799.

[3] Wickham à lord Grenville, 2 octobre 1799.

La France put porter des renforts en Hollande et força l'armée anglo-russe à quitter le continent [1]. Le 22 octobre, Whitworth écrivait à lord Grenville que le Czar était très-abattu par les revers de son armée et qu'il se défiait de l'Autriche; le 27, Alexandre Ier retira en effet son concours à cette puissance; le 28 novembre, il renonça à toute participation à la coalition; le 3 décembre, il revint sur cette détermination; le 24, il changea de nouveau d'avis, voulant se retirer définitivement.

Grâce à toutes ces fluctuations du cabinet de Saint-Pétersbourg, l'Angleterre se retrouvait dans la situation où elle avait été de 1795 à 1797 : elle ne pouvait plus compter sur l'armée russe pour tenir en respect Vienne et Berlin; rejetée entre les bras de l'Autriche, un retour aux anciens errements dans ses rapports avec les royalistes était tout indiqué. Si la situation générale de l'Europe avait été profondément modifiée par la bataille de Zurich, le coup d'État du 18 brumaire venait encore de changer radicalement les conditions dans lesquelles pouvait s'opérer une restauration monarchique; à un gouvernement trop faible, trop soucieux peut-être de la légalité pour une époque révolutionnaire, avait succédé une autorité militaire et despotique contre laquelle on était amené à employer les mêmes armes qui avaient servi contre la Convention.

Il y eut d'abord un instant d'hésitation. Bonaparte serait-il un Cromwell ou un Monck? On ne tarda pas à discerner sa véritable ambition, mais on crut à Londres que le 18 brumaire n'avait pas rencontré l'approbation des provinces, encore moins celle de l'armée; d'après tous les renseignements reçus de Paris, le nouveau parti dirigeant craignait surtout Masséna, dont la gloire, si récemment et si justement établie à Zurich, pouvait s'effaroucher de se voir si tôt éclipsée. La pensée vint donc au cabinet britannique de sonder ce général; lord Gren-

[1] Lord Grenville à Whitworth, 15 octobre 1799. — Le 23 juin, le Czar avait consenti à envoyer 20,000 hommes en Hollande.

ville autorisa Wickham « à prendre tous engagements pour toutes sommes quelconques en vue de s'assurer les services de Masséna soit pour rétablir la royauté, *soit même sur toute autre base qu'il se montrerait disposé à accepter* ». En même temps, lord Grenville envoyait à Wickham la copie d'une lettre que Monsieur avait été *autorisé* à écrire aux royalistes de l'Ouest, en se déclarant prêt à étendre les avantages promis aux chouans à toutes les provinces de l'Est et du Sud. Le gouvernement anglais s'était engagé à fournir les fonds nécessaires à la solde de 70,000 royalistes de l'Ouest pendant quatre mois, sur le même pied que les troupes du Directoire, à faire plus encore, si besoin était[1].

L'Angleterre préparait donc une guerre à outrance. Rien en effet ne faisait croire que la paix dût être prochaine. On attribuait aux Consuls l'intention de ne traiter qu'à des conditions hors de proportion avec les récentes défaites de la France en Italie : ils voulaient, disait-on, rétablir la république cisalpine, et confirmer le traité de Campo-Formio en sacrifiant le territoire compris entre le Mincio et l'Adda. Quant à l'Autriche, le langage tenu au quartier général de l'archiduc Charles était très-satisfaisant : on n'y croyait pas à la paix, et l'on attribuait au gouvernement consulaire des visées aussi belliqueuses que celles du Directoire :

« Le nom de Bonaparte a d'abord produit l'effet qu'on en pouvait attendre dans les circonstances actuelles (particulièrement le départ des Russes et la crainte qu'ont les Autrichiens d'être chassés de Souabe). Mais quelques jours de réflexion, les premières mesures prises par le gouvernement consulaire, et peut-être surtout les très-faibles efforts faits par l'ennemi pour pénétrer en Souabe (ce qui est une preuve convaincante de sa réelle faiblesse), ont produit un changement total, dont le premier résultat a été..... la proclamation de Son Altesse Royale aux États de l'Empire le 4 décembre. Son Altesse Royale a en outre déclaré fréquemment

[1] Lord Grenville à Wickham, 29 novembre 1799, et *Instructions de Monsieur au commissaire du Roi*, 9 novembre 1799.

et ouvertement, à sa table et dans ses conversations avec ses officiers les plus intimes, qui n'ont pas manqué de répéter ses paroles, « que « la dernière révolution de Paris ne devait donner aucun espoir de « paix, que toutes les factions ont successivement parlé de paix, tout « en ne songeant qu'à la guerre, dans l'espoir de captiver l'opinion; « que les nouveaux gouvernants sont absolument aussi révolution- « naires, aussi ambitieux et aussi insolents que les anciens et ne doi- « vent pas inspirer plus de confiance; qu'ils doivent leur pouvoir « à la continuation de la guerre, et que le désir de poursuivre les « hostilités apparaît déjà dans tous leurs écrits et discours, ainsi « que dans les mesures qu'ils prennent, malgré leurs efforts pour « le cacher[1]..... »

Wickham pensait que le Consulat aurait plus de ressources pécuniaires que le Directoire, sans cependant en avoir jamais beaucoup; en fait d'hommes, il y en avait 220,000 sous les drapeaux, et l'on arriverait peut-être à en réunir 300,000. A n'en pas douter, les alliés pourraient aisément triompher de la France. Résumant la situation créée par le 18 brumaire, Wickham considérait les Consuls comme condamnés à perdre leur popularité, soit en échouant dans les négociations de paix, soit en recourant à des mesures révolutionnaires pour se procurer les ressources nécessaires à la lutte :

« Il semble possible que la guerre soit conduite avec plus de talent et d'énergie... et que l'on obtienne de nouvelles ressources et en hommes et en argent,... que les consuls aient, pour un temps donné, une grande part de la confiance publique et par conséquent de la force publique; mais cette révolution n'est en fait que la substitution d'une faction à une autre avec les mêmes principes que celle qu'elle a remplacée; il sera difficile, sinon impossible, au général Bonaparte de gouverner entre les royalistes et les Jacobins; la crainte des premiers l'amènera à prendre des mesures qui, ayant l'apparence de protéger les seconds, détruiront sa popularité; le même résultat se produira si ses efforts pour obtenir la paix ne réussissent pas, et il ne saurait continuer la guerre sans avoir

[1] Wickham à lord Grenville, Augsbourg, 13 décembre 1799. — Reçu à Londres le 27 janvier 1800.

[illegible] es altérerait la
[illegible] . En réalité, il
[illegible] rait en France,
[illegible] mandement des
[illegible] nça donc à ce
[illegible] ms un moment
[illegible] plus que réunir
[illegible] ectivement des
[illegible] prêt à temps.
[illegible] s où l'on devait
[illegible] par Willot était
[illegible] nser cette faute.
[illegible] de la Méditer-
[illegible] ps suisses entras-
[illegible] réclamer que la
[illegible] Midi fût confiée

[illegible] cutée et toujours
[illegible] ion conviendrait-
[illegible] la question de la
[illegible] le désintéresse-

[illegible] ndrait de faire
[illegible] re français, ces
[illegible] pas nécessaire,
[illegible] er *au premier*
[illegible], pourvu qu'ils
[illegible] le jour où une
[illegible] tièrement aux
[illegible] g à sa tête, les
[illegible] at partie de la

[illegible] lairement à toute
[illegible] alliés se bornent.....

CHAPITRE XI

Projets d'insurrection dans le Midi. — Hésitations de l'Autriche. — L'armée de Condé passe à la solde de l'Angleterre. — Paix de Lunéville. — Fin de la mission de Wickham.

(Décembre 1799 — juin 1801.)

Malgré la bataille de Zurich, Wickham réussit à renouer ses relations avec les royalistes de l'intérieur ; l'archiduc Charles favorisait cette correspondance et y prenait le plus grand intérêt[1]. Dans le Midi, les agents furent principalement invités à encourager la désertion des soldats républicains d'Italie et à former les transfuges en compagnies prêtes à se rassembler au premier jour. Le général Willot se mettrait à leur tête ; il s'établirait à Turin en février 1800, serait à Marseille le 1er mars, et se déclarerait du 15 au 20. Déjà l'on envoyait un à un les officiers nécessaires au soulèvement.

A Lyon, mêmes dispositions, mais avec moins d'effet : le gouvernement s'y montrait très-défiant, et bon nombre d'émigrés étaient peu sûrs. Toutefois, les points de concentration avaient été fixés à Mende dans le Vivarais, et au sud de Moulins; Précy devait prendre le commandement.

En Franche-Comté enfin, rien ne put être fait, les derniers événements ayant terrifié tous ceux qui avaient promis leur concours à Pichegru; le pays était occupé par les troupes républicaines, et il était impossible de trouver un lieu de réunion convenable. Aussi pensa-t-on à constituer un corps de déserteurs derrière l'armée autrichienne ; mais Thugut s'y refusa,

[1] Wickham à lord Grenville, 25 décembre 1799.

alléguant que ce mélange de troupes étrangères altérerait la discipline et la perfection des corps impériaux[1]. En réalité, il craignait de voir sa liberté entravée, si l'on pénétrait en France, car il avait été question de donner le commandement des déserteurs au comte d'Artois. Wickham renonça donc à ce plan pour ne pas offenser la cour de Vienne dans un moment où l'union était si indispensable. Il ne pouvait plus que réunir quelques groupes en Savoie. On y envoya effectivement des officiers, mais il était impossible de se trouver prêt à temps. Par la faute de l'Autriche, l'un des deux points où l'on devait faire diversion à l'action principale engagée par Willot était donc absolument abandonné. En vue de compenser cette faute, Willot demanda l'appui de la flotte anglaise de la Méditerranée; et, comme il était possible que les corps suisses entrassent en France, il se joignit à Pichegru pour réclamer que la direction de ces corps et celle des royalistes du Midi fût confiée au comte d'Artois.

Alors se posa une question bien souvent discutée et toujours laissée sans solution : quel genre de proclamation conviendrait-il d'adresser à la France? Mieux valait laisser la question de la restauration dans l'ombre et n'insister que sur le désintéressement des puissances :

« En ce qui concerne le manifeste qu'il conviendrait de faire faire par les alliés à leur entrée sur le territoire français, ces officiers [Précy, Pichegru, Willot] croient qu'il n'est pas nécessaire, quoique cela soit certainement désirable, de parler *au premier moment* du Roi et de la restauration de la monarchie, pourvu qu'ils soient autorisés à assurer à leurs partisans que, le jour où une province ou quelque vaste étendue du pays sera entièrement aux mains de l'armée royaliste avec un prince du sang à sa tête, les alliés traiteront avec cette province comme faisant partie de la monarchie et reconnaîtront le souverain légitime.

« Ils désirent que le manifeste, renonçant clairement à toute idée de conquête, expose que les intentions des alliés se bornent.....

[1] Lord Minto à Wickham, Vienne, 14 décembre 1799.

à vouloir se garantir contre l'agression injuste d'un gouvernement ambitieux et turbulent, à rendre la paix à l'Europe, et à donner au peuple français le moyen de faire connaître ses véritables sentiments sur le compte des usurpateurs actuels[1]..... »

La proclamation offrirait protection aux habitants; dans chaque ville, on publierait que l'occupation cesserait à la paix.

« Très-heureusement, il ne se rencontre rien dans ce manifeste à quoi M. Thugut objecte maintenant, et... je n'hésite pas à déclarer qu'il est probable de lui voir produire l'effet désiré avant la conquête d'une province française, mieux que ne le ferait une déclaration ouverte en faveur de la royauté, déclaration qui aurait toujours plus ou moins l'apparence de dicter à la France la forme de gouvernement qu'elle devra adopter[2]..... »

Il suffit de comparer ce canevas de proclamation au manifeste du duc de Brunswick pour voir combien l'esprit du parti royaliste s'était peu à peu modifié à son insu. On voulait maintenant éviter jusqu'à la moindre apparence d'imposer la royauté à la France : c'était reconnaître implicitement que le peuple avait le droit de choisir son gouvernement, puisque le droit du souverain légitime ne lui était pas tellement supérieur qu'il excusât l'emploi d'une force étrangère pour s'affirmer.

Le rapport de Wickham sur les préparatifs accomplis en France ne parvint à Londres que le 27 janvier 1800. Dans le courant de ce même mois de janvier, le Premier Consul fit à deux reprises des offres de paix à l'Angleterre, qui deux fois les déclina. Le 11 février, lord Grenville adressa à Wickham ses dernières instructions.

Le cabinet britannique approuvait dans toutes ses parties la conduite de son ambassadeur. Il allait donner l'ordre à la flotte d'appuyer Willot : un corps de débarquement de 15,000 à

[1] Wickham à lord Grenville, Augsbourg, 25 décembre 1799. —Reçu à Londres le 27 janvier 1800.

[2] Wickham à lord Grenville, Augsbourg, 25 décembre 1799. — Reçu à Londres le 27 janvier 1800.

40,000 hommes, commandé par le lieutenant général Stuart, serait envoyé sans retard. Quant au comte d'Artois, il hésitait à partir pour le Midi :

« Le désir du comte d'Artois était de se rendre dans les provinces de l'Ouest, si l'état des affaires nous avait permis de donner à l'insurrection quelque consistance en lui adjoignant un corps régulier. Mais, malgré tous ses efforts et ceux du gouvernement de Sa Majesté, le mouvement a éclaté à l'époque la plus défavorable à un secours de cette espèce, et il y a trop de raisons de craindre que les forces des insurgés seront dispersées, et leur courage, sinon détruit, du moins considérablement refroidi, avant l'ouverture de la campagne du Rhin. Si l'occasion se présente de renouveler la tentative quand les armées républicaines seront occupées autre part, aucun effort ne sera négligé pour en profiter[1]..... »

Si cependant Monsieur se décidait à rejoindre Willot, le duc de Berry irait en Bretagne. Pour la proclamation, elle devait s'inspirer autant que possible du langage tenu par Sa Majesté Britannique dans sa réponse à la lettre du Premier Consul. Toutes les places seraient prises et gardées au nom du seul roi de France. Enfin, lord Grenville ouvrait à Wickham un crédit de 12,500,000 francs et lui donnait, ainsi qu'à lord Minto, ambassadeur à Vienne, de pleins pouvoirs pour traiter avec l'Empire et avec tout prince ou État de l'Empire prêt à fournir des troupes et à travailler contre l'ennemi commun[2].

Ces instructions, dont l'application entraînait une reprise générale des hostilités, n'arrivèrent à Wickham que le 24 mars. Si le plan primitif avait été exécuté, l'insurrection eût dû régner à cette époque dans les provinces du Sud et de l'Est; mais de nombreux retards s'étaient produits.

Avant même d'avoir reçu les dernières ordres de lord Grenville, Wickham avait mis à la disposition des agents de Louis XVIII, de Précy et de Willot une somme de 2,500,000 fr.

[1] Lord Grenville à Wickham, 11 février 1800.

[2] Wickham négocia dans ce sens avec la Bavière, le Wurtemberg et l'électorat de Mayence.

prêtent serment, destituer tous les autres; percevoir des impôts « qui seront établis... en apportant toutefois dans cette perception les ménagements que la situation des contribuables exige » ; protéger tous les habitants et assurer la sûreté « de ceux que leur conduite à notre égard aurait pu rendre plus répréhensibles, d'autant mieux que nous aimons à croire que la plupart d'entre eux nous sont demeurés secrètement fidèles » ; suspendre provisoirement toutes les fonctions existant avant le 1er janvier 1791. Enfin, tous les pouvoirs donnés antérieurement par Louis XVIII, tant au civil qu'au militaire, sont révoqués.

Certes, il y a de nombreuses différences entre ces instructions et celles données à Précy dans une circonstance analogue, quelques années auparavant. L'amnistie, telle qu'on l'admet maintenant, est infiniment plus compréhensive qu'autrefois; on ne songe plus à rétablir tout d'une pièce l'ancienne administration. Mais on est loin encore des intentions prêtées par Wickham à Louis XVIII; il est possible, quoique improbable, que des instructions secrètes dont Wickham aurait eu connaissance aient été données. Le texte en manque aux archives anglaises.

Une fois muni de ses pouvoirs, Willot partit; mais il avait reçu de Thugut l'invitation de passer par Vienne pour se rendre à Turin : nouveau délai. Pendant ce temps, on parlait sérieusement de l'établissement d'un camp républicain à Dijon, ce qui eût singulièrement entravé l'action de Willot. Toutefois, malgré le départ des Russes de la frontière orientale de la France, malgré la défaite des royalistes de l'Ouest, la situation du gouvernement consulaire n'était pas encore très-affermie : Bonaparte craignait une jonction des Russes de la Baltique avec ceux de Jersey pour opérer une descente dans l'Ouest [1].

[1] Une dépêche de Wickham du 26 mars 1800, reçue à Londres le 8 avril, montre combien le caractère de Bonaparte se dessinait déjà; décidé à tout briser autour de lui, il cherchait à se former une cour choisie en dehors du monde républicain :

« J'ai reçu un rapport qui est peut-être digne d'être communiqué à Votre

tant que la flotte anglaise et le corps de débarquement ne feront point leur apparition.

Encore importe-t-il d'agir sans délai; mais, d'après les instructions de la cour de Londres, Willot ne doit entrer en France qu'avec des pouvoirs de Louis XVIII : un premier retard en résulte, car ces pouvoirs n'arrivent en Suisse que le 21 mars. Quelle en était la teneur? Wickham, dans une dépêche du 26 mars, dit que, copiées sur un modèle que lui-même avait fait, les instructions données à Willot « lui laissent expressément la faculté d'employer le langage républicain et de déclarer son adhésion à la constitution telle qu'elle existait avant le 18 fructidor, s'il croit utile aux véritables intérêts de la cause du Roi d'en user ainsi au début ».

C'est là une concession capitale, et l'on conçoit malaisément que Louis XVIII en soit arrivé à ce degré de condescendance et d'oubli des principes qui ont toujours été sa règle. D'ailleurs, le 10 avril, Wickham envoie à lord Grenville des pouvoirs donnés à Willot, d'autres à un commissaire civil qui devait accompagner le général, à la date du 23 février : dans aucune de ces deux pièces on ne retrouve la trace de ce que dit Wickham. Willot est nommé commandant en chef du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc, du Vivarais, du Rouergue, de la Gascogne, de la Guyenne et de la Saintonge; il est appelé à nommer ses officiers, à recevoir le serment de fidélité, à promettre aux déserteurs des armées républicaines la conservation de leur grade ou même de l'avancement. Quant au commissaire civil, il peut faire tout ce qu'il jugera convenable pour rétablir dans les mêmes provinces la religion et l'autorité du roi; il doit promettre l'amnistie, et « s'il est des forfaits que nous avons dû excepter de cette promesse par notre déclaration du mois de juillet 1795, dit Louis XVIII, *il n'en est point cependant qui ne puisse s'effacer par de grands services rendus à l'État* ». Le commissaire doit en outre interdire toute procédure criminelle, toute vengeance particulière; commissionner les officiers publics en fonction, s'ils

prêtent serment, destituer tous les autres; percevoir des impôts « qui seront établis... en apportant toutefois dans cette perception les ménagements que la situation des contribuables exige »; protéger tous les habitants et assurer la sûreté « de ceux que leur conduite à notre égard aurait pu rendre plus répréhensibles, d'autant mieux que nous aimons à croire que la plupart d'entre eux nous sont demeurés secrètement fidèles »; suspendre provisoirement toutes les fonctions existant avant le 1er janvier 1791. Enfin, tous les pouvoirs donnés antérieurement par Louis XVIII, tant au civil qu'au militaire, sont révoqués.

Certes, il y a de nombreuses différences entre ces instructions et celles données à Précy dans une circonstance analogue, quelques années auparavant. L'amnistie, telle qu'on l'admet maintenant, est infiniment plus compréhensive qu'autrefois; on ne songe plus à rétablir tout d'une pièce l'ancienne administration. Mais on est loin encore des intentions prêtées par Wickham à Louis XVIII; il est possible, quoique improbable, que des instructions secrètes dont Wickham aurait eu connaissance aient été données. Le texte en manque aux archives anglaises.

Une fois muni de ses pouvoirs, Willot partit; mais il avait reçu de Thugut l'invitation de passer par Vienne pour se rendre à Turin : nouveau délai. Pendant ce temps, on parlait sérieusement de l'établissement d'un camp républicain à Dijon, ce qui eût singulièrement entravé l'action de Willot. Toutefois, malgré le départ des Russes de la frontière orientale de la France, malgré la défaite des royalistes de l'Ouest, la situation du gouvernement consulaire n'était pas encore très-affermie : Bonaparte craignait une jonction des Russes de la Baltique avec ceux de Jersey pour opérer une descente dans l'Ouest [1].

[1] Une dépêche de Wickham du 26 mars 1800, reçue à Londres le 8 avril, montre combien le caractère de Bonaparte se dessinait déjà; décidé à tout briser autour de lui, il cherchait à se former une cour choisie en dehors du monde républicain :

« J'ai reçu un rapport qui est peut-être digne d'être communiqué à Votre

Willot arriva enfin à Turin vers le milieu du mois d'avril, en retard de deux mois, presque jour pour jour, sur l'époque primitivement fixée pour l'entrée en action. Rien à regretter cependant : les succès des Autrichiens sur la rivière de Gênes étaient du meilleur augure, et firent croire que les sommes dépensées pour préparer l'insurrection avaient déjà produit les plus heureux effets[1].

D'un autre côté, des symptômes peu satisfaisants se manifestaient parmi les royalistes. Louis XVIII avait donné la direction des affaires de l'Ouest à son frère, le comte d'Artois, qui résidait alors à Londres. Le 17 février, le duc d'Orléans avait écrit, en son propre nom et au nom de ses deux fils, une lettre de soumission au prétendant; ainsi donc, aucune compétition n'était à craindre de ce côté. Mais les appréhensions de la cour de Mittau se reportaient sur Monsieur, depuis que le duc d'Angoulême avait épousé la fille de Louis XVI : on redoutait qu'il n'élevât quelques prétentions à la couronne, et, malheureusement pour le parti, la conduite du comte d'Artois prêtait à ces soupçons. Non content des pleins pouvoirs

Seigneurie touchant un entretien du Premier Consul avec M. de Bourmont; le Consul se servit à peu près des termes suivants :

« Si vous voulez retourner en Angleterre, je vous en faciliterai les moyens; « mais si, au contraire, votre intention est de rester ici, je vous invite très-fort « à vous tenir tranquille, car vous serez soumis à une surveillance très-« sévère, et au moindre écart je vous ferai fusiller; vous en feriez autant à « ma place. J'irai commander l'armée du Rhin, et je ne veux laisser derrière « moi rien qui m'inquiète. Si vous désirez prendre du service dans les troupes « de la République, je vous placerai convenablement à vos talents, je serai « charmé de vous avoir, et je compterai bien plus sur votre attachement que « sur celui de tous les gens qui m'environnent et qui me craignent bien plus « qu'ils ne m'aiment. »

« Dans un autre moment, il a ajouté : « Si vous eussiez réussi, tout ce que « vous pouviez espérer de mieux, c'était l'épée de connétable, c'est-à-dire « la seconde place de l'État. Quant à moi, je suis à la première, et j'y res-« terai. J'ai eu quelques succès, peut-être ai-je quelques talents, mais sûre-« ment ai-je du bonheur, et je compte sur mon étoile. » Dans le cours du même entretien, le Consul répéta plusieurs fois : « Mais pourquoi le comte « d'Artois n'était-il pas en Vendée? » d'une façon qui montrait évidemment son désir d'exciter le mépris contre les princes français. » — Texte français.

[1] Wickham à lord Grenville, 23 avril 1800.

qu'il avait sur une partie de la France, ce prince envoyait des agents dans les provinces du Midi, sur lesquelles il n'avait aucune juridiction. Wickham lui fit une première fois adresser des remontrances par un ami commun, le baron de Roll : Monsieur promit de ne plus se livrer à ces excès de zèle. Il continua cependant ses errements, avec la complicité de Dutheil qui représentait alors Louis XVIII auprès du gouvernement anglais. Malgré tous les efforts de Wickham, un Suisse, nommé Bourret, fut envoyé dans le Midi, où il se présenta comme l'agent de Monsieur, et sut gagner la confiance de plusieurs personnes, avant que Wickham eût pu les mettre en garde[1].

La conduite de Monsieur ne pouvait que jeter le désordre et l'insubordination parmi les royalistes; il était évident qu'un jour où l'autre des ordres contradictoires partiraient des deux partis qui prétendaient à la direction des affaires. Le plus grave, c'est que, par ses obsessions incessantes auprès du cabinet britannique, le comte d'Artois en était arrivé à influencer les ministres anglais, de manière à contrecarrer les vues de Wickham : ainsi, à une époque où l'on pensait que Pichegru serait utile soit à l'Est, soit au Midi, lord Grenville invita Wickham[2] à faire passer ce général en Angleterre, sous prétexte de le consulter, suivant le désir de Monsieur, sur un projet d'expédition au Nord ou à l'Ouest, qui devait se réaliser vers la fin de juin.

Monsieur cherchait ainsi à accaparer un à un tous les ressorts de l'intrigue royaliste. Depuis le 18 fructidor, les débris de l'agence de Paris avaient été placés sous sa direction; un jour, il pria d'André, qui, de la Suisse, correspondait très-activement avec Paris, de venir le trouver en Angleterre : il le suspectait d'exciter les sentiments de jalousie du prétendant contre son frère, alors que d'André avait au contraire fait tous ses efforts pour calmer ces sentiments et faire étendre l'autorité

[1] Wickham à lord Grenville, 26 avril 1800.
[2] 10 mai 1800.

de Monsieur, mieux placé selon lui pour diriger les affaires[1]. Mais d'André, conseillé par Wickham, avait toujours entretenu des relations très-suivies avec les favoris de la cour de Mittau, notamment avec l'abbé Delamarre ou abbé André, Savoyard intrigant et débauché dont d'Avaray s'était servi pour faire disgracier La Vauguyon, et, depuis lors, seul émissaire confidentiel de Louis XVIII. Or, l'abbé Delamarre était précisément cause, plus ou moins directement, de la froideur survenue entre les deux princes : au commencement de 1798, il avait fait un voyage à Londres, et avait été fort mal reçu par Monsieur, d'Harcourt et Dutheil ; depuis cette époque, les relations entre Mittau et Londres étaient extrêmement tendues, et si d'André allait à Londres, il se perdrait auprès de Louis XVIII.

D'André refusa donc de se rendre à l'invitation qui lui était adressée. Il prétexta qu'il ne pouvait s'absenter avant d'être fixé sur le sort de Willot, ni communiquer le nom de ses amis sans leur assentiment et sans celui du roi. C'était en effet une croyance répandue en France que toutes les personnes correspondant avec Monsieur étaient compromises par la légèreté de son entourage. Les agents de d'André lui déclarèrent que, s'il livrait leurs noms, ils cesseraient tous rapports avec lui ; un moment même, croyant la chose déjà faite, ils envoyèrent leur démission. Il était extrêmement important de conserver les sources d'information qu'avait d'André : avant le 18 fructidor, il avait travaillé au changement d'opinion qui se manifesta dans les Conseils ; puis, tandis que les proscrits se disputaient à l'étranger, il avait renoué ses relations avec quelques personnes que leur prudence avait fait échapper au péril[2]. C'était encore par d'André qu'on avait su les plans militaires du gouvernement français, les correspondances échangées

[1] Wickham à lord Grenville, 16 août 1800.

[2] Wickham à lord Grenville, 16 août 1800. Parmi ces personnes se trouvait Lebrun, qui, avant son consulat, écrivait au roi, et voyait maintenant des intermédiaires ; il exprimait « son désir de servir le roi dès qu'une occasion favorable se présenterait », mais considérait la chose comme impossible « tant que Bonaparte resterait conquérant ».

entre Thugut et Talleyrand durant l'hiver 1799-1800. Un instant, avant le 18 fructidor, Wickham avait cru que les royalistes de l'intérieur, appuyés par le seul argent de l'Angleterre, amèneraient la restauration : après comme avant, il pensa l'invasion d'une armée étrangère nécessaire. Aussi, lorsqu'il exposait les avantages des agissements de d'André, les considérait-il comme un corollaire utile, plutôt que comme l'élément principal de l'entreprise. Mais cela suffisait pour qu'il employât toute son énergie à résister aux empiétements du comte d'Artois.

La ruine de toutes les espérances autrichiennes en Italie rendit cette résistance inutile : les projets de Willot avortèrent [1]. Mélas, Thugut prétendirent que, par la faute de Willot, ils n'avaient pas connu la vérité sur l'armée de réserve réunie par Bonaparte à Dijon, ni sur aucun des plans du Premier Consul. C'était un mensonge de plus. Le passage du Saint-Bernard n'avait été projeté qu'au mois d'avril : à cette époque, Willot était encore à Vienne, et les Autrichiens étaient seuls responsables du retard apporté à son arrivée en Italie. D'ailleurs, le service de la correspondance avait continué par d'André et Wickham, et toutes les informations qui leur parvenaient étaient communiquées au quartier général autrichien. Vers le 26 avril, les Autrichiens eux-mêmes firent part à Wickham de l'intention qu'avait Bonaparte *de se rendre en Italie par la Suisse avec* 50,000 *hommes*. Vers le 10 ou le 12 du même mois, les émissaires chargés d'apprendre à Wickham le mouvement des troupes de Dijon sur Genève furent arrêtés et retenus aux avant-postes de M. de Kray, quoique munis des signes de reconnaissance convenus, puis relâchés sur la demande du ministre anglais. Vers le 1er mai enfin, eut lieu une arrestation du même genre : l'agent porteur du plan détaillé du Premier Consul ne rejoignit Wickham que le 18; le

[1] Toutes les lettres de Willot à Wickham, pendant son séjour en Italie, s'égarèrent; Wickham ne sut donc que fort mal le détail des événements antérieurs à la bataille de Marengo.

jour même, le plan fut expédié à Thugut par le comte de Lehrbach de Villingen, qui s'était chargé de le transmettre également à Mélas [1].

L'Autriche était encore une fois coupable de l'échec qu'avait rencontré le dernier projet d'insurrection.

Il ne restait plus qu'à liquider les affaires de la coalition et celles des royalistes. Le 23 février, le Czar avait ordonné à Condé de retourner immédiatement en Volhynie; le prince envoya à Wickham son secrétaire particulier, le chevalier de Contye, avec des instructions dont voici un extrait :

« Peindre à M. Wickham l'état de mon âme.

« Lui dire que le plus grand service qu'il puisse me rendre est de faire redoubler les instances de son gouvernement pour obtenir le corps, *et ma personne* [2].

« Lui demander si, dans tous les cas, ne me trouvant pas bien en Russie, je pourrais aborder en Angleterre, être sûr d'y être bien reçu, et *qu'on m'y fît un sort.*

« Si, à la paix, je serais sûr de n'être pas obligé d'en sortir.

« Dans le cas où M. Wickham affirmerait qu'oui, lui confier que tout ce qui me ferait le plus de plaisir, ce serait une maison de campagne, avec un jardin, dans un beau climat, le tout *convenable,* sans exiger le moins du monde de magnificence.

« Quant à l'état pécuniaire, s'en rapporter absolument à la volonté de son gouvernement.

« Si l'on reçoit en chemin contre-ordre, collectif ou personnel, le premier objet subsistera-t-il, et sur quel point me dirigerai-je [3]? »

Ces instructions écrites témoignent, de la part du prince, d'un souci assez ardent de ses intérêts personnels. Condé adressa encore à Wickham quelques demandes orales par l'entremise du duc d'Enghien : ne pourrait-on former un corps à la solde anglaise, ou tout au moins faire entrer Condé dans le corps suisse ou dans quelque bande royaliste de l'intérieur?

[1] Wickham à lord Grenville, 14 août 1800. — Reçu à Londres le 26 août.
[2] La négociation avait commencé lors de la retraite de Souwarow.
[3] Linz, 10 mars 1800. — Envoyé par Wickham à lord Grenville le 13 mars.

Wickham répondit qu'il lui était impossible d'accueillir la première de ces demandes sans le consentement du Czar ; quant au reste, il consulta sa cour [1].

Le 20 mars, le prince reçut du Czar l'autorisation nécessaire. Le premier résultat fut que les Russes l'abandonnèrent à Linz, lui et son corps, sans paye ni moyens de subsistance, ce qui le mettait dans l'impuissance d'obéir aux ordres que lui donnaient les généraux autrichiens. Wickham se hâta de lui envoyer un officier anglais, le colonel Ramsay, pour se concerter avec lui d'abord, puis avec la cour de Vienne, sur le choix d'un port vers lequel on dirigerait Condé en vue de l'expédier sur les côtes méridionales de France, et pour prendre les mesures nécessaires à assurer la solde et l'approvisionnement jusqu'à instructions ultérieures de Londres [2].

On s'entendit pour laisser au corps de Condé le caractère d'armée royaliste qu'il avait toujours conservé [3], sauf pendant quelques mois où, étant au service de la Russie, il avait dû revêtir l'uniforme moscovite. Wickham promit à Condé qu'il ne serait employé qu'au rétablissement de Louis XVIII [4], et que, dans le cas où la paix serait signée, l'Angleterre assurerait le sort de la noblesse. Ramsay, d'accord avec Wickham et lord Minto, voulait rendre aux soldats royalistes la cocarde blanche : plus tard, il dut, sur l'invitation de lord Grenville, revenir sur cette décision ; on craignait en effet avec quelque raison que Condé ne se considérât comme un prince *prêtant* ses troupes au gouvernement anglais : le règlement de chaque point de détail eût dès lors nécessité une véritable négociation.

La composition du corps de Condé était fort curieuse ; le Czar, en le prenant à son service, s'était proposé de fournir quelques secours aux nobles émigrés, plutôt que de les employer sérieusement aux opérations de guerre ; aussi n'y

[1] Wickham à lord Grenville, 13 mars 1800.
[2] Wickham à lord Grenville, 22, 26, 28 mars 1800.
[3] Wickham à lord Grenville, 30 mars 1800.
[4] Condé à Wickham, 30 mars 1800.

avait-il guère que des officiers, dont les familles encombraient l'armée [1]. Quant aux soldats, il était difficile d'en recruter : peu d'individus désertaient les rangs français ; d'autre part, on risquait, en incorporant les prisonniers, d'introduire dans l'armée de Condé de mauvais éléments [2]. On ne pouvait donc compter sur la valeur militaire de cette troupe.

La première pensée qui vint à l'esprit des agents anglais fut d'envoyer Condé dans la Méditerranée pour le comprendre dans le débarquement projeté sur les côtes de France. Pour que ce plan aboutît, il fallait que l'Autriche y prêtât son concours en assurant, moyennant indemnité, les fournitures du corps expéditionnaire et en lui adjoignant quelques régiments de cavalerie [3].

La guerre d'Égypte empêcha l'Angleterre de donner suite à ce projet : lord Grenville ordonna à Wickham de diriger Condé soit sur le Piémont, soit sur l'armée du général de Kray [4]. Mais la retraite de Mélas, qui quitta la ligne du Var pour venir se faire battre à Marengo, ne laissait point d'alternative : l'Italie étant perdue, Condé dut joindre l'armée d'Allemagne. Les derniers événements de la campagne amenèrent Thugut à fermer les yeux sur les inconvénients qu'il voyait à ce qu'un corps royaliste servît d'auxiliaire à l'armée autrichienne [5]. Condé avait en ce moment 5 400 hommes mal armés, mal équipés, suivis de femmes, d'enfants et de malades : pour ces derniers, on forma un dépôt à Rastadt, et Condé se posta sur l'Inn, à Rosenheim [6]. A partir de ce moment, le prince prit part aux opérations militaires qui aboutirent à la bataille de Hohenlinden.

Les Autrichiens étant définitivement vaincus et disposés à traiter, Wickham dut s'occuper à licencier les corps soldés

[1] Ramsay à lord Grenville, 4 mai 1800.
[2] Ramsay à lord Grenville, 12 avril 1800.
[3] Lord Grenville à Wickham, 11 avril 1800.
[4] Lord Grenville à Wickham, 19 avril 1800.
[5] Lord Grenville à Wickham, 24 mai 1800.
[6] Ramsay à lord Grenville, 20 juillet 1800.

par l'Angleterre. Il se rendit à Vienne et se prépara à embarquer celui de Condé pour l'Égypte : beaucoup d'officiers et de soldats, considérant que leur devoir de royalistes était accompli, ne cachaient point leur désir de rentrer en France, à moins qu'on ne s'engageât à les entretenir sans les employer en Égypte. Wickham, convaincu que la plupart déserteraient à l'arrivée au port, chercha à éviter les frais : il promit six mois de paye à tout officier, huit mois à tout soldat qui quitterait l'armée avant le 5 février 1801 [1]. Le 31 janvier, tout le régiment d'Enghien, à l'exception des officiers, passa à l'ennemi avec armes et bagages [2]. L'Autriche cherchait à hâter le départ, tandis que les royalistes ne voulaient pas se prononcer avant de connaître la destination définitive du corps. Wickham dut reporter le terme qu'il avait fixé du 5 au 20 février. Mais Condé, méconnaissant tous les services que lui avait rendus le gouvernement anglais, excitait l'insubordination et la résistance par la légèreté de ses paroles.

Le 13 février, lord Grenville donne à Wickham l'ordre de licencier tout le corps de Condé, si l'on ne peut former avec ses débris une troupe capable de servir avec avantage en Égypte ; quant au prince lui-même, sa situation sera ultérieurement réglée, mais il est autorisé à venir s'établir en Angleterre. Le 28, Wickham, qui n'a pas encore reçu ces nouvelles instructions, écrit que la désertion prend des proportions effrayantes, et que la dissolution du corps noble devient indispensable ; cela produit un effet déplorable sur les Suisses, déjà rebelles à l'idée de faire une traversée maritime ; le duc d'Enghien refuse de commander, si l'on ne renonce à l'expédition d'Égypte. Enfin, ce qui est plus grave encore, on a de sérieux motifs pour craindre que la France ne considère l'embarquement dans un port autrichien comme une violation de l'esprit du traité de Lunéville.

[1] Wickham à lord Grenville, 25 janvier 1801.
[2] Wickham à lord Grenville, 3 février 1801.

Sur ces entrefaites, le cabinet Pitt dut se retirer : lord Hawkesbury, qui succédait à lord Grenville au Foreign Office, ne demandait qu'à signer la paix. Il pressa Wickham de liquider les affaires : le 13 mai, il ne restait des corps suisses et de l'armée de Condé qu'un bataillon et demi, qui quitta Trieste pour Malte le 5 juin. Le 25 mai, l'armée impériale n'existait plus. Wickham cessa ses fonctions de commissaire général auprès des généraux alliés. A la fin de juillet, il quitta Vienne pour revenir à Londres, après avoir pris congé de l'archiduc Charles, qu'il estimait profondément et à la retraite duquel il attribuait tous les revers que l'on avait éprouvés[1].

Ainsi finit, au milieu du désordre, cette intrigue royaliste dont on avait tant espéré. La désagrégation du corps de Condé provenait de la même cause que tous les échecs précédents; sa situation mixte de corps français et de mercenaire d'une puissance étrangère lui interdisait toute conduite nette et franche. Condé voulait exploiter les bonnes dispositions de l'Angleterre sans la servir : le jour où l'impossibilité de concilier deux intérêts rivaux fut manifeste, il fallut rompre.

[1] Wickham à lord Hawkesbury, 25 mai 1801.

CONCLUSION

Vengée de la guerre d'Amérique et garantie contre l'extension de la puissance commerciale de la France par l'occupation des colonies françaises, l'Angleterre, de 1794 à 1801, s'est vouée tout entière au rétablissement de la paix et à la restauration de la monarchie; son dessein était de rendre à l'Europe l'équilibre compromis par les conquêtes de la Révolution. Elle a poursuivi la Révolution par les armes, par l'intrigue et la corruption : elle a subventionné les ennemis extérieurs et secouru les ennemis intérieurs, soit dans les provinces insurgées, soit dans le corps législatif. Son acharnement n'a reculé devant rien; l'assassinat seul lui a répugné [1]. Aussi a-t-elle soulevé en France une réprobation, une haine universelle et justifiée, que la pacification de l'Europe n'a pas éteinte, et qui a longtemps fait considérer l'alliance anglaise comme dangereuse et antinationale.

Cependant, le but suprême de cette lutte si ardente était précisément de fonder sur des bases solides l'union de l'Angleterre avec la France. L'Angleterre pouvait être désintéressée, car elle était satisfaite. Toujours jalouse des progrès d'une puissance continentale quelconque, elle a vu que, dans ce courant de centralisation politique et de condensation nationale qui entraînait les États européens, il fallait d'abord rame-

[1] Voir le désaveu de Talbot en 1799.

ner la France à ses anciennes limites, puis se servir d'elle pour résister aux convoitises des autres cabinets. Politique essentiellement conservatrice, qui amena la Grande-Bretagne à chercher un point d'appui dans les partis monarchistes, parce qu'au milieu du désordre que les idées nouvelles jetaient dans le droit public européen, le principe monarchique, et surtout le principe de la monarchie légitime et de droit divin, offrait un centre autour duquel on pouvait se rallier. On s'y est rallié après 1815, plus peut-être que ne l'eût souhaité l'Angleterre, pour faire respecter les droits du roi de Saxe, empêcher l'Autriche de s'étendre aux dépens de la Sardaigne, restituer à Ferdinand IV le trône de Naples, et rendre enfin à l'Europe, dans une large mesure, la configuration qu'elle avait avant la Révolution. Voilà pourquoi, entre divers candidats à la couronne de France, l'Angleterre choisit Louis XVIII : seul il représentait dans toute leur pureté la cause de la légitimité, les principes qui triomphèrent au Congrès de Vienne.

Ainsi, rétablissement de la paix en Europe par la restauration de la monarchie des Bourbons : ce but une fois posé, on doit reconnaître la constance que mit l'Angleterre à accomplir la tâche qu'elle s'était proposée à l'égard des émigrés. Si rien ne l'arrêtait dans ses efforts contre la Révolution, rien ne l'arrêta dans l'aide qu'elle prêta aux royalistes : ni leur méfiance, ni leur mesquinerie, ni préjugés, ni ingratitude. Elle alla toujours devant elle, essayant de calmer les passions, d'aplanir les difficultés, de rendre possible ce qu'elle désirait, ce qu'eux aussi disaient vouloir; correcte dans tous ses actes; fidèle à son programme de ne point imposer telle ou telle forme de gouvernement, mais de persuader aux princes la modération et les concessions; trop clairvoyante pour des hommes de parti; trop prodigue de son argent pour n'être point suspecte; trop logique peut-être pour des temps agités où la souplesse est le premier des dons. De 1794 à 1801, les efforts de l'Angleterre n'aboutissent qu'à des échecs répétés. A cela deux causes principales : les ambitions qui inspirèrent à

l'Autriche sa politique hésitante et double; l'aveuglement des royalistes qui leur fit toujours méconnaître la réalité.

« Tout projet contre la France même sert la Révolution... avait dit Mallet du Pan [1]. Tous les moyens moraux manquent, du moment où l'on cesserait de proposer aux mécontents la restauration de la France même... Dans cette position où vous combattriez la France et subsidiairement la Révolution, vous manqueriez la Révolution et la France. »

Jamais l'Autriche ne comprit ou ne voulut comprendre cette vérité. En dehors de ses justes préoccupations sur la Pologne, où elle craignait de voir la Russie dominer, la cour de Vienne ne cessa de caresser des vues d'annexion, soit en Italie, soit en France : l'Alsace et la Lorraine, la Vénétie, la Franche-Comté, la couronne de France même furent tour à tour l'objet de ses rêves. Cette soif de conquêtes, toujours inassouvie, se traduisit par une instabilité constante dans la politique de l'Autriche. Si l'Angleterre eut un système, l'Autriche n'en eut d'autre que d'en changer sans cesse : suivant que sa fantaisie lui montrait les charmes de telle ou telle annexion, elle allait à l'Angleterre ou à Bonaparte, à Madame Royale ou à Louis XVIII; encore, lorsqu'elle se donnait à quelqu'un, se ménageait-elle avec soin l'occasion de se reprendre.

En 1795, elle a peur de donner trop d'influence au prince de Condé en l'envoyant en Alsace, et de perdre à jamais cette antique province « germanique » ; en 1796, elle chasse brutalement Louis XVIII de l'armée du prince ; en 1800, ses tergiversations empêchent l'insurrection d'éclater au jour voulu dans les provinces méridionales de la France.

Quant aux royalistes, n'étaient-ce point, comme on l'a dit, « des gens noyés et qui ont peur d'un roseau flottant [2] » ? Ils ignoraient la Révolution; ils soupçonnaient l'Angleterre.

Le parti royaliste n'existait pas en France : il n'y avait

[1] Mémoire adressé au comte de Mercy, 5 mars 1794. — *Mémoires*, II, p. 73.
[2] *Mémoires de Mallet du Pan*, II, p. 277.

d'autres éléments pour le former que « l'intérêt et les sentiments les plus généraux parmi les partisans du régime monarchique[1] ». Encore ceux-ci n'admettaient-ils pas que la terrible secousse traversée par la France pût rester complétement inutile : ils voulaient au moins la Constitution de 1791 avec quelque accroissement des prérogatives royales. La politique à suivre était tout indiquée : saisir le point de conciliation où l'on pouvait amener les esprits ; promettre des garanties effectives, et non pas seulement des réformes livrées à la merci des favoris du roi ; sacrifier du droit divin ce qu'il fallait pour rentrer dans le droit humain.

Louis XVIII, au contraire, alors même qu'il consentit à profiter d'un mouvement de l'opinion publique en sa faveur, n'abandonna jamais cette idée que ses « droits » étaient « indépendants du vœu de ses sujets[2] ». Rien n'y fit : ni les conseils de ses amis les plus éclairés, ni les avis du gouvernement britannique. Il attribua toujours les premiers à une lente et pernicieuse infiltration du poison révolutionnaire chez les hommes les plus dévoués, les mieux intentionnés à l'origine ; il doutait de la sincérité des seconds.

Louis XVIII et les royalistes s'étaient placés dans une situation absolument fausse. Aujourd'hui que la notion des devoirs envers la patrie s'est, pour le salut de la France, répandue dans toutes les classes de la société, il est difficile de les juger avec impartialité. Et cependant, leurs contradictions sont là pour prouver qu'eux-mêmes n'étaient pas certains d'avoir suivi la bonne voie.

Français, ils recherchèrent l'alliance de l'étranger ; adversaires d'une Révolution qu'ils disaient impure, ils contribuèrent plus que tant d'autres à répandre en France, avec l'argent étranger, l'esprit de corruption, de bassesse et d'intrigue. Ils démoralisèrent leur pays et tentèrent d'en ouvrir les portes à l'ennemi du dehors.

[1] *Mémoires de Mallet du Pan*, II, p. 156.
[2] *Lettres au comte de Saint-Priest*, p. 60.

De temps à autre, néanmoins, la pensée leur vint que leur conduite n'était pas sans danger pour l'avenir de la France. « Nous sommes royalistes, mais Français avant tout ! » s'écrie Lameth dans un moment d'animosité contre Wickham[1]. Une autre fois, Louis XVIII dit que l'Angleterre a payé les commencements de la Révolution, que maintenant encore la jalousie lui fait craindre que la monarchie n'hérite des forces de la République[2]. Constitutionnels ou absolutistes, tous entrevoient les périls d'une action commune avec l'étranger ; nul ne les discerne assez nettement pour y renoncer. A regret, et à défaut d'autres ressources, ils recourent à l'appui de l'Europe ; mais ils compensent le sacrifice qu'eux-mêmes s'imposent par des préventions outrées contre leurs protecteurs. Tout conseil leur paraît un ordre ; tout secours, un asservissement ; tout plan de campagne, un projet de démembrement. Hantés par ces idées, ils veulent agir par eux-mêmes ; impuissants, ils reviennent à leurs premiers errements. Trop tard, car l'indécision a paralysé leurs forces.

Cette opposition d'intérêts entre l'Angleterre et les royalistes causa la faiblesse de l'alliance, la stérilité de l'entreprise. D'ailleurs, à supposer même qu'une union plus intime leur eût donné la vigueur, l'histoire démontre que l'effort eût avorté : une conjuration, si habilement ourdie qu'elle fût, n'aurait pas suffi à triompher des formidables élans de la nation pour défendre son indépendance. Mais on ne peut méconnaître que les rivalités des alliés, les préventions des royalistes ont aussi servi la Convention : tandis que l'on discutait à Vérone la restauration de l'ancien régime, à Vienne le morcellement de la France, la France s'armait, organisait la victoire et repoussait l'étranger.

[1] Wickham à lord Grenville, 14 mars 1796.
[2] *Lettres au comte de Saint-Priest*, p. 88-95.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE A.

Instructions de lord Grenville à Wickham.

Downing street, 15 octobre 1794.

[La seule partie de ces instructions qui ait été conservée aux Archives anglaises débute ainsi :]

Dans les discussions sur ce troisième point, les idées principales que M. W. ne doit pas perdre de vue sont les suivantes :

1° Que le Roi n'a jamais désiré intervenir dans le but de donner à la France une forme particulière de gouvernement, sinon dans la mesure où cela était devenu nécessaire à sa propre sécurité et à celle du reste de l'Europe. Mais, attaqué par la Convention, et voyant dans les principes que tous les partis républicains en France ont uniformément professés la ruine certaine de toute société civile en Europe, si l'on souffrait que ces principes prissent définitivement racine dans un pays aussi puissant que la France, il est naturellement amené à recourir, comme moyen d'obtenir la paix, au rétablissement dans ce pays de quelque principe légitime de gouvernement : il ressort de l'état actuel des choses que l'on ne peut chercher ce principe que dans la restauration de la monarchie en la personne de l'héritier incontestable du trône.

La Constitution de 1789-91 a toujours été considérée ici comme vicieuse et funeste, comme contenant en elle-même les germes de sa propre destruction, et comme ayant conduit par une progression naturelle à tout ce qui est arrivé depuis. Aussi ne pourrons-nous jamais donner aucune approbation à un gouvernement qui repo-

serait sur la même base. Mais si, sur ce terrain ou sur tout autre, on peut offrir aux puissances étrangères une juste sécurité contre les efforts faits pour détruire leurs gouvernements, celui-ci n'aurait aucun motif de désirer le renversement du gouvernement français, bien qu'il puisse penser que ce renversement assurerait le bonheur du pays.

Ces principes ont conduit à accepter la reddition de Toulon aux conditions qui ont été faites alors, et ils sont exposés avec plus de détails dans la déclaration faite par le Roi au mois d'octobre dernier.

2° Il faut cependant faire observer que, même pour offrir les sécurités dont il a été parlé, la forme de gouvernement qui sera établie doit présenter des chances de stabilité.

Si, par la restauration de la monarchie, on n'entend autre chose que la proclamation du jeune Roi, en le maintenant encore dans une prison virtuelle et en plaçant l'exercice de son autorité dans les mains de la Convention et de ses comités, ce système ne différerait que nominalement du système actuel, et toutes les causes qui produisent maintenant l'instabilité du pouvoir en France continueraient à agir avec la même force.

La restauration de la monarchie, si on la veut réellement, suppose de toute nécessité le rappel des princes, la remise des pouvoirs que l'on entend laisser au Roi à quelque personne intéressée à les maintenir et à les défendre. On ne peut faire aucune objection raisonnable contre Monsieur, et toute autre combinaison rencontrerait des difficultés insurmontables.

Dans son mémoire, M. Mallet du Pan insiste particulièrement sur certaines dispositions qui porteraient les princes à des mesures de vengeance et de proscription : cela ne semble reposer sur aucune preuve. Les princes ont évidemment un intérêt directement opposé à une telle ligne de conduite; on ne peut admettre qu'ils y soient aveugles; ils ont au contraire donné à ce gouvernement les assurances les plus formelles qu'ils avaient des vues de conciliation et de modération, conformes aux représentations qui leur ont été faites. Si cependant on pouvait supposer l'existence de semblables dispositions de leur part, on pourrait aisément s'assurer des garanties suffisantes contre leurs effets. Mais on ne saurait donner à la France aucune tranquillité permanente par un système qui exclurait la famille royale de sa légitime part dans l'exercice de l'autorité souveraine durant la minorité du Roi.

3° Dans l'une des pièces que M. W. a eu sous les yeux, on indique, sous forme de menace, qu'il serait possible que le fils du duc d'Orléans fût appelé au trône.

Si ce n'est là qu'une simple menace, il n'y a rien à dire, sinon qu'une telle mesure ne conduirait qu'à perpétuer en France les horreurs de la guerre civile. Mais il est difficile de croire que l'on ait sérieusement songé à ce plan ou qu'un certain nombre de personnes soient disposées à l'appuyer.

4° En ce qui concerne la religion et le culte public, l'on croit que, quel que soit le parti qui désire véritablement rétablir la paix intérieure en France, ce parti doit reconnaître que le peuple ne pourra jamais être rendu aux habitudes d'ordre et de travail, si ce n'est par le secours de la religion; celle-ci est donc un élément indispensable du rétablissement d'un gouvernement calme et bien ordonné[3].....

[Sur la question des assignats et des biens nationaux, il faut :]

.....Poser seulement des principes généraux, de façon à chasser les inquiétudes que la probabilité d'une contre-révolution répandrait en France pour la sécurité des propriétés de tous genres actuellement détenues par les personnages dirigeants de Paris.

Ces points ne sont traités ici qu'en tant qu'ils sont nécessairement corrélatifs à tout plan de restauration de la monarchie. Il n'est pas désirable que ce gouvernement soit trop compromis dans la discussion des détails d'application, et cela ne saurait être utile au premier abord.....

PIÈCE B.

Wickham à lord Grenville.

Berne, 6 avril 1795.

.....Il y a trois cas où, autant que je puis le prévoir, je pourrais être appelé à agir très-soudainement; je vais dire à Votre Seigneurie la ligne de conduite que j'ai résolu d'adopter dans chacun de ces cas.

1° Il me semble que je ne dois, sous aucun prétexte, m'immiscer dans les petites intrigues de parti qui naîtront probablement

dans les provinces voisines. Je ne sais même si je dois encourager directement ou indirectement la participation ouverte des royalistes dans les élections, soit pour poser des candidatures, soit pour donner leurs votes, à moins qu'il ne soit évident que leur résolution de se montrer ainsi soit généralement adoptée dans le royaume; car on ne peut s'attendre à ce qu'ils influencent toute la France par leur exemple, et toute tentative partielle de ce genre n'aurait pour conséquence que d'attirer aux provinces compromises le nom d'aristocrates et peut-être quelque chose de pire, ainsi que de gaspiller prématurément une force que l'on peut mettre en réserve pour une occasion meilleure.

Je ne veux pas dire cependant que, si d'autres décident de faire cet essai, je m'y opposerais, mais seulement que je ne le conseillerais ni ne l'encouragerais.

Quand je dis que les forces de ces provinces devraient être réservées pour une meilleure occasion, je prévois le cas soit d'une protestation hardie et générale de toute la province, assemblée s'il est possible conformément à son ancienne constitution, contre la mesure elle-même (?) et tout ce qui la concerne en tant qu'illégal depuis le début, soit d'une prise d'armes pour appuyer une attaque du prince de Condé.

Ce sont les deux autres cas que je suppose, et je ne crois ni l'un ni l'autre irréalisable. Il y a maintenant dans ce pays assez d'hommes de talent et de propriétaires pour donner tout son poids à une telle mesure, et si je vois la moindre tendance à ce qu'elle soit adoptée à l'intérieur, je partirai immédiatement pour le quartier général du prince de Condé, afin de le consulter sur les moyens d'exécution, ou je demanderai à Son Altesse Royale de m'envoyer ici une personne ayant pleins pouvoirs de se concerter avec moi. Je ne sais pas au juste *maintenant* si la première de ces mesures n'est pas recommandable, en vue d'alarmer un parti et d'encourager l'autre. D'après les dernières informations que j'ai reçues, particulièrement ces trois derniers jours, il semble que la population de l'Alsace attend anxieusement une preuve publique de l'intention qu'a le prince de Condé d'agir à la tête de son armée.

Je me dévouerais entièrement à encourager et à appuyer l'une quelconque de ces deux mesures, si je leur reconnaissais quelque chance de succès; je suis intimement persuadé que j'agirais ainsi en stricte conformité avec les vues des ministres de Sa Majesté.....

A cette heure, l'apparition sur les frontières de l'armée du prince de Condé, *secondée* par une force autrichienne puissante, aurait, je n'en doute pas, l'effet le plus heureux. Il est excessivement regrettable que son armée ne soit pas encore en état d'agir..... En même temps, je suis aussi convaincu que jamais qu'à moins que la première impulsion ne vienne *de l'intérieur*, rien ne doit être entrepris *de l'extérieur* sans une force des plus respectables[1].....

PIÈCE C.

Wickham à lord Grenville.

Berne, 6 juin 1795.

.....J'avais reçu une information que je considère comme authentique, et d'après laquelle certains chefs du parti constitutionnel essayaient d'exciter dans les différentes cours européennes la jalousie contre l'Angleterre; en même temps, ils cherchaient à amener une réconciliation avec le prince de Condé, sur la base d'une défiance complète à l'égard des vues des puissances alliées et particulièrement de l'Angleterre, et d'une union à établir pour contrecarrer ces vues... Nul ne peut être sur ses gardes mieux que je ne le suis à l'endroit des desseins et des principes de ce parti; nul ne sait mieux que moi ses tendances très-dangereuses, surtout en ce qui concerne notre pays.

D'autre part, je suis persuadé qu'en ce moment les chefs de ce parti sont extrêmement puissants, ou plutôt qu'ils ont les moyens de le devenir, s'ils savent seulement s'en servir.

Heureusement pour leur pays et pour le reste de l'Europe, ils n'ont aucune ressource pécuniaire; ils ont besoin d'un centre d'union, et, par l'effet de leurs propres intrigues, ils sont divisés; le désir de se concilier l'opinion des personnes respectables dans les divers pays où ils résident les empêche de faire tout le mal auquel leurs inclinations les conduiraient naturellement, j'en suis convaicu.

[1] Reçu à Londres le 23 avril

Cependant, ils sont vraiment puissants et je ne puis ne pas les regarder en ce moment comme dignes de l'attention la plus soutenue et de la méfiance de toutes les puissances européennes, et du gouvernement de Sa Majesté plus que de tout autre.

Les considérant sous ce jour, outre leurs relations avec les puissances étrangères, leurs talents, leur esprit d'intrigue, leurs amis de l'intérieur, il faut toujours se rappeler que le trait principal de la situation actuelle en France est une extrême mobilité, une sorte d'incertitude qui prévaut très-généralement dans l'esprit du peuple sur la nature éventuelle du futur gouvernement. En prenant la chose à ce point de vue, il n'est nullement improbable qu'une contre-révolution se fasse, sinon par eux, au moins d'accord avec leurs désirs et leurs principes avoués; cela, soudainement. S'il en était ainsi, la première conséquence serait que les princes joueraient un rôle secondaire, et que les chefs du parti constitutionnel seraient les maîtres absolus de toutes les forces et, je crois pouvoir ajouter, de l'opinion du royaume.

La seconde, ou je me trompe fort sur le compte de ces messieurs, serait qu'ils tiendraient à l'égard de l'Angleterre le langage le plus altier et le plus insolent, et qu'ils feraient tous les sacrifices à toutes les autres cours européennes, pourvu qu'on leur laissât les moyens de l'humilier et de la forcer à accepter des conditions de paix qui seraient déshonorantes ou inégales à ses justes prétentions.

Je ne veux pas dire qu'ils réussiraient dans cette tentative, mais je ne doute pas qu'ils ne la feraient, parce que je suis certain qu'une disposition de ce genre existe très-généralement dans le parti.

Il me paraît dès lors de la première importance de s'opposer à leurs vues d'une façon ou de l'autre, alors même qu'il faudrait, dans une certaine mesure, employer contre eux leurs propres moyens. Et je crois que rien n'y contribuerait si efficacement que de séparer du reste du parti quelques-unes des personnes les mieux disposées, qui en même temps ne manquent ni d'influence ni de talents; de les attacher sincèrement, s'il est possible, à la cause de leurs princes, ou, si l'on ne peut y arriver, de les faire se compromettre de telle façon qu'il leur soit impossible de reculer.

Selon moi, il est absolument nécessaire de désagréger le parti de quelque façon, et je crois que les moyens qui viennent d'être proposés seront non-seulement les plus efficaces, mais aussi les plus

utiles à la cause commune, en tant qu'ils assureront aux princes français les services et les relations de tous ceux qui abandonneront le parti.

Cela repoussera aussi ces messieurs à l'arrière-plan, de sorte que, s'ils sont encore disposés à mettre en action leurs vieux principes et leur esprit d'intrigue, ils devront d'abord s'employer contre leur propre gouvernement et seront forcés de laisser en repos ceux des autres pays.....

Il y a... une autre raison, qui me paraît décisive, pour agir de cette manière.

Après les investigations et les observations les plus complètes, je suis maintenant parfaitement convaincu qu'il sera *impossible* de rien faire d'efficace dans le Jura sans l'assistance de quelques membres de ce parti.

Le prince de Condé..... est persuadé lui-même de cette vérité et y conformera sa conduite.

Ce n'est pas que je considère aucunement leur intérêt et leur influence comme étant aussi puissants qu'ils se plairaient à les représenter, mais ils peuvent faire un mal infini en semant des jalousies et des méfiances de toutes sortes et en contrecarrant en secret toutes les mesures qui seront prises. Je ne doute pas qu'ils n'aient les moyens de le faire.

Aussi, en vertu de ces deux considérations, mon intention est de donner suite à la réconciliation entre le prince de Condé et M. de Monciel [1].....

PIÈCE D.

Sir Morton Eden à Wickham.

Vienne, 22 août 1795.

J'ai eu une longue conférence avec le ministre autrichien, à qui j'ai exposé avec beaucoup de force les divers points traités dans vos lettres. — Il était certainement utile, pour vous permettre de régler votre correspondance avec l[illegible], de connaître avant

[1] Reçu à Londres le 17 juin.

votre retour en Suisse les plans d'opérations que l'armée autrichienne se proposait de suivre. Le but général, comme il appert des lettres du colonel Crawfurd, a été indiqué par le général Bellegarde. Mais vous devez savoir qu'il eût été malséant de sa part de s'être définitivement arrêté à un plan de conduite, lorsqu'il savait, au moment de l'entrevue, que des officiers d'un grade supérieur au sien étaient en route pour venir prendre le commandement de l'armée. Votre idée de diriger les opérations de façon à mettre en avant les royalistes et à attaquer la France au cœur même du pays est si avantageuse et a toujours été si conforme à mes désirs, que je n'ai pas hésité un instant à la soumettre encore une fois à la considération du ministre autrichien, en l'appuyant des arguments fournis par votre lettre sur les dispositions favorables du pays; j'ai suggéré pour son exécution le plan du colonel Crawfurd. M. Thugut répondit que l'intention était de procéder par une marche en avant régulière; — que les échecs essuyés en Alsace, et causés par une croyance peu sage à la véracité des promesses des émigrés, rendaient cette précaution plus que jamais nécessaire; — qu'il considérait le plan du colonel Crawfurd comme trop hasardeux pour être adopté, surtout au moment où les Français ont de grands renforts dans la haute Alsace; car, en cas d'échec, l'armée serait précipitée dans le Rhin, faute d'avoir les sécurités que lui donneraient la possession de Brisach ou de Schlettstadt avec celle de Huningue; — que, quant à l'emploi de l'autre corps principal dans la haute Alsace, comme l'avait proposé le colonel Crawfurd, en ne laissant sur la rive droite du Rhin que trente mille hommes seulement, il le considérait à tous les points de vue, tant politiques que militaires, comme absolument inadmissible.

Le plan adopté, dit-il, paraît donc le seul sage, et rien, ajouta-t-il, ne déciderait Sa Majesté Impériale à y renoncer, sinon des preuves certaines que le pays se soulèverait immédiatement à l'approche d'une armée... Tout ce qui a été communiqué sur ce point se réduit à des assertions, sans que ce qui leur a servi de base soit indiqué[1]. Après les malheurs passés, il déclara ne pouvoir entreprendre de recommander un plan dont le succès reposerait sur des données aussi vagues et dont l'insuccès détruirait une si grande

[1] Wickham écrivit en marge de ce passage : « Ceci est assez inexact (*rather imperfect*). »

partie de l'armée impériale... Ce raisonnement, dit-il, doit s'appliquer aux renforts à donner à Condé, tant que les progrès de l'armée principale ne lui auront pas assuré protection. Si cependant, ajouta-t-il, Son Altesse Sérénissime se croit assez forte pour avancer seule aussitôt après le passage du Rhin, on n'y fera ici aucune objection...

Je ne vois aucune chance que les Autrichiens agissent, comme vous le demandez, au nom du roi de France. — On permettra sans doute une proclamation du prince de Condé ou du duc de Berry; mais tant que les négociations de l'Empire en vue de la paix continueront, et que les deux cours ne seront pas déterminées à reconnaître Monsieur comme roi, on ne peut attendre rien de plus, à moins d'un grand succès.

PIÈCE E.

Lord Grenville à Wickham.

Downing street, 8 septembre 1795.

... Je regrette de dire que le langage de la cour de Vienne, quoique parfaitement amical pour Sa Majesté dans son ensemble, n'est cependant, en ce qui concerne les opérations de la campagne, que trop semblable à celui... que vous dites vous avoir été tenu par le général Bellegarde... L'idée d'envoyer le prince de Condé en Italie a été récemment communiquée à l'ambassadeur autrichien à Londres, sa cour désirant la voir suggérée à l'attention du Roi. Il suffit de remarquer la date à laquelle on fait cette suggestion pour être certain de la réponse. La timidité et l'incertitude du gouvernement autrichien est certainement, comme vous le supposez, la vraie raison de l'inactivité de son armée, quoique la conduite de M. Clerfayt à ce point de vue ne puisse être excusée par là. En vérité, un gouvernement plus énergique n'aurait pas été servi de cette manière ; un général plus actif n'aurait pas été abandonné sans moyens pour exécuter les ordres qu'il recevait. Tout ce qu'il reste à faire aux ministres de Sa Majesté, soit en Angleterre, soit à l'étranger, c'est de stimuler, par tous les efforts possibles, le gouvernement et les généraux de

cette puissance, qui est seule à même de travailler avec efficacité sur le continent... Dans ces conditions, il est impossible de ne pas approuver la ligne de conduite que vous dites avoir adoptée à l'égard de l'intérieur. Une révolte qui ne serait pas appuyée n'aboutirait qu'à l'écrasement du parti qui l'aurait entreprise. Mais si la situation des affaires, qui a tant de chances pour changer en France d'un jour à l'autre, permet d'espérer qu'un parti royaliste puisse se maintenir dans le Midi sans assistance étrangère, ou si, sans que vous y ayez poussé, un événement de ce genre se produit de ce côté, dans les deux cas, Sa Majesté approuvera pleinement tous les efforts que vous pourriez faire pour appuyer et assister les royalistes de l'intérieur.

Sa Majesté, comme vous l'apprendrez peut-être avant que cette dépêche vous parvienne, a envoyé Monsieur[1] avec un corps de troupes anglaises pour faciliter son débarquement sur la côte de France; il doit joindre l'armée de M. de Charette. Les opérations sont probablement déjà commencées; des informations récentes et sûres touchant l'état des affaires de ce côté semblent confirmer l'espoir que, même dans les circonstances les plus détestables que l'on puisse raisonnablement concevoir, M. Charette se maintiendra dans le pays qu'il occupe durant tout le cours de l'automne et de l'hiver, jusqu'à ce que les républicains soient mis à même, par une paix conclue avec l'Autriche, d'amener contre lui une force considérable avec les approvisionnements et les fournitures nécessaires pour organiser en règle la conquête d'un pays où tout habitant est leur ennemi. Dans l'intervalle, vu l'état de l'opinion en France, bien des événements peuvent se produire, qui conduiraient à des résultats plus favorables; et autant que l'on peut y parvenir de votre côté par l'intelligence et le zèle, je suis certain que cela sera fait. On attend ici quelque effet du mécontentement excité par le décret qui place dans la nouvelle législature les membres de la Convention. Mais les rapports qui nous sont envoyés sur les dispositions du pays ne sont pas assez étendus pour nous permettre de juger avec certitude sur ce point. Il serait certainement très-avantageux que les assemblées primaires rejetassent ce décret et qu'elles nommassent tous les membres, surtout parce que l'on peut espérer que beaucoup d'élections seraient favorables à

[1] C'était la première fois que le gouvernement anglais donnait ce titre au comte d'Artois. Cela semblait impliquer une reconnaissance de Louis XVIII.

ceux d'entre les royalistes qui se sont déjà introduits dans les fonctions municipales..... Il faut poursuivre ce but par tous les moyens en votre pouvoir...

PIÈCE F.

Extrait de la réponse de M. le prince de Condé à la note de M. de Würmser du 15 novembre 1795.

(Texte français.)

A Müllheim, ce 18 novembre 1795.

Quant à la proclamation, à Dieu ne plaise que je n'aide pas de tout mon pouvoir les succès des armées de Sa Majesté Impériale. Je crois avoir fait mes preuves à cet égard en 1793; à plus forte raison quand Votre Excellence va déclarer vraisemblablement, puisqu'elle me le propose pour moi-même, que l'Empereur n'a en vue *ni envahissement, ni démembrement*, et j'espère qu'elle voudra bien me communiquer sa proclamation. Je ne fais donc aucune difficulté sur le fonds de celle que Votre Excellence me propose, si elle est conforme à la sienne pour cette assurance importante, comme je n'en doute pas. Ce n'est donc que sur la tournure d'une phrase ou deux que je me permets une représentation. Votre Excellence veut que je dise : *Le Roy connaissant de la manière la plus positive,* etc. Je connais trop l'exacte probité de Votre Excellence et la loyauté de la cour de Vienne pour croire qu'on exige de moi que j'affirme aux yeux de l'univers une chose que je ne sais pas. Le Roy, qui m'honore de sa confiance, ne m'a point fait part que l'Empereur lui eût rien fait connaître de ses intentions. J'ai reçu même hier une lettre de Sa Majesté, qui ne m'en dit pas un mot; et Votre Excellence sentira sûrement que, ne doutant même pas d'un fait comme particulier, on ne peut l'affirmer comme homme public que quand on en a la certitude. D'ailleurs, cette phrase *le Roy connaissant,* etc., est si peu intéressante pour l'effet que Votre Excellence se promet de ma proclamation, quand le général de Sa Majesté Impériale assure lui-même par la sienne qu'elle ne veut *ni envahissement, ni démembrement,* ce qui ne laisse aucun doute dans l'esprit de personne, que je pro-

pose d'y suppléer cette tournure dans la mienne : *La proclamation du général de l'Empereur me prouvant de la manière la plus positive,* etc., et j'ose être certain que Votre Excellence n'y trouvera aucune difficulté et qu'elle ne cherchera pas à me compromettre inutilement vis-à-vis de mon pays et de mon Roy, qui pourrait me dire : Pourquoi assurez-vous aux yeux de mes sujets que j'ai connaissance d'un fait, quand je ne vous en ai rien mandé? Je le répète, Votre Excellence est trop juste pour m'exposer à ce reproche, et j'ose être sûr que l'intention de la cour de Vienne n'est pas de me faire affirmer de force ce dont je n'ai aucune connaissance, même quand cela lui serait utile, à plus forte raison quand cela devient parfaitement inutile à l'effet de ses projets. Je crois que la manière dont j'ai servi la cause ne doit pas me mériter cette violente rigueur de la part d'un souverain à qui je n'ai cessé de marquer tout l'attachement, tous les respects dont je suis pénétré pour lui et la soumission que je devais au constant honneur que je me suis fait de servir sous ses drapeaux, n'ayant jamais douté de la pureté de ses vues.

Par la même raison *de vérité,* cette vertu à laquelle le cœur d'un honnête homme ne manqua jamais, je prie Votre Excellence de permettre que je supprime ces mots : *Par ordre exprès du Roy,* n'en ayant point reçu, et que par la confiance que Votre Excellence m'inspire, je mette simplement, ce qui est la même chose : *Nous enjoignons, au nom de Sa Majesté, à tous les habitants,* etc. Je prie encore qu'on me permette d'ajouter après ces mots : *Aux opérations de l'armée impériale et royale,* ceux-ci : *et du corps que nous commandons;* ce qui me paraît utile aux succès même de cette armée, puisque j'en fais partie. Je ne demande plus pour ce qui suit que deux mots, qui ne peuvent souffrir aucune difficulté; c'est d'ajouter : *des braves Français qui,* COMME NOUS, *sont restés fidèles à leur religion et à leur Roy.* — Je suis si empressé de concourir aux vues désintéressées de Sa Majesté Impériale, que j'envoie à Votre Excellence le comte de Lageard (?), qui est au fait de tout, et en qui elle peut prendre toute confiance pour me rapporter tout de suite ses ordres. Je ne doute pas qu'ils ne soient conformes à mes justes demandes fondées sur la loyauté, la probité et sur tout ce que je dois à mon Roy, à ma nation convertie, à Sa Majesté Impériale et à moi-même.

Signé : Louis-Joseph DE BOURBON.

PIÈCE G.

N° 4.

Changements proposés par M. le prince de Condé à M. le comte de Würmser.

Sa Majesté l'Empereur étant dans le cas de faire entrer son armée en Alsace, par une suite de la guerre injuste que des factieux lui ont suscitée au nom de la France, *et la proclamation du général de Sa Majesté Impériale me prouvant de la manière la plus positive* qu'elle ne se propose point d'envahissement et de démembrement, et n'a au contraire pour objet que de contribuer au rétablissement de l'ordre public, nous enjoignons au nom de Sa Majesté à tous les habitants sans distinction, non-seulement de ne mettre aucun obstacle aux opérations de l'armée impériale et royale *et à celle du corps que nous commandons,* mais de regarder ladite armée comme celle d'un souverain allié, de la seconder de tous leurs moyens dans ses entreprises, contre un ennemi commun, et de coopérer par tous leurs efforts au salut de la France, à l'exemple de ces braves François, qui *comme nous* sont restés fidèles à leur religion et à leur Roy.

N° 3.

Proclamation proposée par M. le comte de Würmser à M. le prince de Condé.

Sa Majesté l'Empereur étant dans le cas de faire entrer son armée en Alsace, par une suite de la guerre injuste que des factieux lui ont suscitée au nom de la France, *et le Roy connoissant de la manière la plus positive* que Sa Majesté ne se propose point d'envahissement et de démembrement, et n'a au contraire pour objet que de contribuer au rétablissement de l'ordre public, nous enjoignons, *par ordre exprès du Roy* et au nom de Sa Majesté, à tous les habitants sans distinction, non-seulement de ne mettre aucun obstacle aux opérations de l'armée impériale et royale, mais de la regarder comme celle d'un souverain allié, de la seconder de tous leurs moyens dans ses entreprises contre un ennemi commun, et, *en remplissant ainsi les intentions de Sa Majesté,* de coopérer par tous leurs efforts au salut de la France, à l'exemple de ces braves François qui sont restés fidèles à leur religion et à leur Roy.

PIÈCE H.

Note remise par lord Grenville au duc d'Harcourt.

(Texte français.)

Londres, ce 22 juin 1795.

D'après le désir témoigné par M. le duc de Harcourt, lord Grenville a l'honneur de lui faire part des sentiments du gouvernement britannique sur les différents points qui ont fait le sujet de leur dernier entretien.

Le rétablissement de la monarchie française ayant toujours été envisagé comme le moyen le plus efficace d'assurer la tranquillité de la France et le repos de l'Europe, la nouvelle perte que la famille royale de France vient d'éprouver n'a certainement rien changé à ces sentimens. Le droit de la succession est incontestable, et la majorité du Prince que cet événement y appelle. Sa résidence hors de France, et surtout son caractère personnel, offrent de nouvelles sûretés pour les avantages que son rétablissement sur le trône de ses ancêtres procureroit à la France et à l'Europe entière. L'Angleterre doit dont désirer cet événement avec ardeur, et son gouvernement ne manquera pas d'y contribuer autant que ses forces et sa situation le lui permettront.

Ce n'est pas qu'il pût être question d'imposer à la France par la force extérieure une forme de gouvernement qui fût réellement contraire aux vœux de ses habitans. Mais ce peuple, détrompé des vaines chimères auxquelles il a tout sacrifié, doit enfin se montrer disposé à revenir sur ses pas, et à se tourner vers son souverain légitime. Ce seroit alors aux puissances étrangères qui désirent le retour de l'ordre public, de seconder ce vœu et de faciliter autant que possible à la saine partie de la nation le seul moyen qui leur reste pour se mettre à l'abri de tant de maux.

Il s'agiroit donc en premier lieu de concilier et de rassurer la grande masse des habitans de la France, en leur montrant dans le rétablissement de la royauté l'assurance de cette tranquilité dont les agitations qu'ils éprouvent depuis plus de cinq ans leur font un besoin si urgent. Si, par des mesures prématurées, par des démonstrations formelles, les puissances étrangères se donnoient

l'apparence de vouloir dicter à la France dans ce moment de crise, de vouloir décider pour elle cette grande question de laquelle dépend son bonheur et sa tranquillité, peut-être cette conduite ne serviroit-elle qu'à retarder l'accomplissement de nos vœux, peut-être nuiroit-elle essentiellement à la cause commune en donnant lieu à des insinuations perfides, et en excitant des jalousies mal fondées. Il seroit difficile qu'une démarche de cette nature produisît des suites favorables, pendant qu'il n'y a nulle part en France un parti assez considérable pour soutenir l'autorité légitime d'un Roi que des étrangers seuls auroient reconnu et proclamé. Si, au contraire, par l'effet des divisions intestines, par la triste expérience des maux passés ou par la perspective effrayante des malheurs dont le régime républicain paroît encore les menacer, les François, dans quelle province que ce fût, venaient à reconnoître les droits de leur Souverain en l'appellant parmi eux, et en lui montrant la possibilité de s'y soutenir par leurs efforts, aidés par les secours qu'ils pourroient espérer du dehors, une reconnoissance formelle et publique se rapportant à cet événement seroit un coup d'éclat dont on pourroit dans de pareilles circonstances retirer les avantages les plus solides.

Le duc de Harcourt n'ignore pas les mesures qu'on a déjà prises ici pour préparer cet événement en Bretagne et dans les provinces qui l'avoisinent. Si le succès répond à nos espérances, le cas dont il est question pourroit bientôt y être réalisé, et la présence de Son Altesse Royale, Monseigneur le comte d'Artois, serviroit à y affermir le parti royaliste, jusqu'au moment où le Roi pourroit s'y trouver. Il s'empresseroit sans doute alors de hâter son départ, à moins qu'au même moment les provinces méridionales ne lui offrissent les mêmes devoirs à remplir dans cette partie de son Royaume. Dans un pareil cas, il ne s'agiroit plus que de s'assurer du concours des alliés, sans lesquels l'Angleterre ne devroit pas prendre une démarche décisive : mais il n'y a aucun lieu de douter que la magnanimité de ces souverains et leur zèle pour la cause commune ne les porteroient alors à se joindre volontiers à cette démarche; et on pourroit peut-être s'assurer d'avance de ce consentement pour qu'il n'y eût pas de délai, quand le moment favorable fût arrivé (*sic*).

De l'autre côté, il ne faut pas se dissimuler combien la réussite de ces plans doit dépendre de la conduite et des déclarations du Roy, dans un moment où il s'agit de concilier tous les esprits et de

D'autres provinces sont attentives au parti que prendront les puissances, et sont réunies d'intention à celles qui seront plus prononcées; elles saisiront le moment et profiteront de l'exemple, si celui de l'Angleterre est suivi par les souverains alliés.

Dès que le droit est incontestable et reconnu, la reconnoissance n'est plus qu'une affaire de forme, et ce n'est pas, à ce qu'il semble, d'un grand coup d'éclat que l'on doit prendre l'ordre de cette mesure, mais de cette mesure que l'on peut se promettre un grand éclat.

Le gouvernement sent bien que le Roi, dépouillé de toutes ses propriétés, isolé en terre étrangère, privé de tout revenu au point de ne pouvoir rassembler autour de lui les personnes que sa confiance et leurs talents y appellent, se choisir une résidence, se porter où sa présence seroit le plus utile, ni faire aucune des dépenses les plus indispensables pour former, soutenir, accroître son parti, n'en peut recevoir les moyens que des avances de l'Angleterre. Elle ne se privera pas de la chance que doit lui donner le parti de Sa Majesté; elle ne négligera pas d'y ajouter tout ce que sa puissance lui assurera de consistance et d'influence contre l'ennemi qui lui a déclaré la guerre; certaine de la prépondérance à l'époque de la pacification générale, dont l'honneur appartiendra à sa triple alliance, elle relèvera la couronne du Roi pour faire rentrer la France dans la balance de l'Europe.

Quand la morale, les principes, l'élévation des sentiments de Sa Majesté Britannique et de ses ministres ne porteroient pas Sa Majesté Très-Chrétienne à continuer de s'y confier entièrement, forcée de s'appuyer de quelques puissances, quel autre choix auroit-elle à faire? Ces considérations assurent l'Angleterre de ses intentions et du concert qu'elles établiront.

L'esprit de vengeance, que les ennemis de l'État ont faussement et traîtreusement supposé à Sa Majesté pour la desservir parmi ses alliés et ses peuples, est une atroce calomnie, que la connoissance parfaite du caractère de Sa Majesté et de celui du prince son frère détruit entièrement. On en peut appeler à leur vie passée, au temps de leur jeunesse, à l'union qui régna toujours dans l'intérieur de la famille royale, à la douceur de leurs mœurs, aux exemples constants de la bonté, attestés par tous ceux qui ont approché de leurs personnes. Punir serait un malheur pour eux; pardonner est le mouvement et le vœu de leur cœur. La loi seule jugera les crimes irrémissibles; elle ne sera pas provoquée

contre les égarements et les crimes révolutionnaires; la main du souverain sera toujours tendue au repentir.

La conduite sage et paternelle si bien tracée dans ce mémoire est un gage précieux pour Sa Majesté de l'intérêt du gouvernement, comme l'exemple de Sa Majesté Britannique est un modèle pour elle.

La dynastie régnante en France a toujours considéré le maintien de la religion, des lois, des propriétés et l'amour des peuples comme les bases essentielles de la monarchie et du bonheur public; la douceur des gouvernements de nos Rois est attestée même par les malheurs de Louis XVI, comme elle est contrastée par la violence et la barbarie du régime républicain, dont la mort, la misère et la dévastation ont été les seuls résultats.

C'est à eux que sont dus le retour de l'opinion, le regret des égarés, l'appel fait aux autorités légitimes et ce désir toujours croissant de se réfugier sous l'égide de la monarchie.

C'est aux alliés à rompre la barrière que les forces républicaines tiennent encore fermée entre le Roi et ses sujets; un seul effort détruiroit ce seul obstacle à la restauration.

C'est par cet acte décisif pour les successions des souverains, pour le calme de l'Europe, pour le bonheur public, qu'ils acquerront des droits de la justice, à la reconnoissance du Roi et un prix égal aux services rendus, que Sa Majesté s'empressera d'acquitter.

La déclaration de guerre des révolutionnaires a provoqué les puissances, occasionné leurs efforts, amené les invasions. La reconnoissance du Roi peut tout terminer.

Qu'il soit permis de placer ici quelques réflexions politiques, qui certainement n'ont pas échappé à la sagacité du ministère, et qu'on ne lui présente que comme une preuve de la similitude de ses idées et de celles de Sa Majesté Très-Chrétienne, dont le rapprochement est si nécessaire pour établir un concert permanent entre eux.

La triple alliance a raffermi l'Espagne, la reconnoissance affermira l'Empire au commencement de cette campagne, parce que la guerre déclarée par les révolutionnaires cesse du jour où Louis XVIII sera sur le trône, et qu'il en sera plus près étant reconnu.

Le caractère qu'a pris la Russie dans les affaires de l'Europe assure qu'elle adoptera cette mesure sans hésiter.

D'autres provinces sont attentives au parti que prendront les puissances, et sont réunies d'intention à celles qui seront plus prononcées; elles saisiront le moment et profiteront de l'exemple, si celui de l'Angleterre est suivi par les souverains alliés.

Dès que le droit est incontestable et reconnu, la reconnoissance n'est plus qu'une affaire de forme, et ce n'est pas, à ce qu'il semble, d'un grand coup d'éclat que l'on doit prendre l'ordre de cette mesure, mais de cette mesure que l'on peut se promettre un grand éclat.

Le gouvernement sent bien que le Roi, dépouillé de toutes ses propriétés, isolé en terre étrangère, privé de tout revenu au point de ne pouvoir rassembler autour de lui les personnes que sa confiance et leurs talents y appellent, se choisir une résidence, se porter où sa présence seroit le plus utile, ni faire aucune des dépenses les plus indispensables pour former, soutenir, accroître son parti, n'en peut recevoir les moyens que des avances de l'Angleterre. Elle ne se privera pas de la chance que doit lui donner le parti de Sa Majesté; elle ne négligera pas d'y ajouter tout ce que sa puissance lui assurera de consistance et d'influence contre l'ennemi qui lui a déclaré la guerre; certaine de la prépondérance à l'époque de la pacification générale, dont l'honneur appartiendra à sa triple alliance, elle relèvera la couronne du Roi pour faire rentrer la France dans la balance de l'Europe.

Quand la morale, les principes, l'élévation des sentiments de Sa Majesté Britannique et de ses ministres ne porteroient pas Sa Majesté Très-Chrétienne à continuer de s'y confier entièrement, forcée de s'appuyer de quelques puissances, quel autre choix auroit-elle à faire? Ces considérations assurent l'Angleterre de ses intentions et du concert qu'elles établiront.

L'esprit de vengeance, que les ennemis de l'État ont faussement et traîtreusement supposé à Sa Majesté pour la desservir parmi ses alliés et ses peuples, est une atroce calomnie, que la connoissance parfaite du caractère de Sa Majesté et de celui du prince son frère détruit entièrement. On en peut appeler à leur vie passée, au temps de leur jeunesse, à l'union qui régna toujours dans l'intérieur de la famille royale, à la douceur de leurs mœurs, aux exemples constants de la bonté, attestés par tous ceux qui ont approché de leurs personnes. Punir serait un malheur pour eux; pardonner est le mouvement et le vœu de leur cœur. La loi seule jugera les crimes irrémissibles; elle ne sera pas provoquée

contre les égarements et les crimes révolutionnaires; la main du souverain sera toujours tendue au repentir.

La conduite sage et paternelle si bien tracée dans ce mémoire est un gage précieux pour Sa Majesté de l'intérêt du gouvernement, comme l'exemple de Sa Majesté Britannique est un modèle pour elle.

La dynastie régnante en France a toujours considéré le maintien de la religion, des lois, des propriétés et l'amour des peuples comme les bases essentielles de la monarchie et du bonheur public; la douceur des gouvernements de nos Rois est attestée même par les malheurs de Louis XVI, comme elle est contrastée par la violence et la barbarie du régime républicain, dont la mort, la misère et la dévastation ont été les seuls résultats.

C'est à eux que sont dus le retour de l'opinion, le regret des égarés, l'appel fait aux autorités légitimes et ce désir toujours croissant de se réfugier sous l'égide de la monarchie.

C'est aux alliés à rompre la barrière que les forces républicaines tiennent encore fermée entre le Roi et ses sujets; un seul effort détruiroit ce seul obstacle à la restauration.

C'est par cet acte décisif pour les successions des souverains, pour le calme de l'Europe, pour le bonheur public, qu'ils acquerront des droits de la justice, à la reconnoissance du Roi et un prix égal aux services rendus, que Sa Majesté s'empressera d'acquitter.

La déclaration de guerre des révolutionnaires a provoqué les puissances, occasionné leurs efforts, amené les invasions. La reconnoissance du Roi peut tout terminer.

Qu'il soit permis de placer ici quelques réflexions politiques, qui certainement n'ont pas échappé à la sagacité du ministère, et qu'on ne lui présente que comme une preuve de la similitude de ses idées et de celles de Sa Majesté Très-Chrétienne, dont le rapprochement est si nécessaire pour établir un concert permanent entre eux.

La triple alliance a raffermi l'Espagne, la reconnoissance affermira l'Empire au commencement de cette campagne, parce que la guerre déclarée par les révolutionnaires cesse du jour où Louis XVIII sera sur le trône, et qu'il en sera plus près étant reconnu.

Le caractère qu'a pris la Russie dans les affaires de l'Europe assure qu'elle adoptera cette mesure sans hésiter.

L'Espagne ne peut s'y refuser sans encourir le blâme général; elle conservera toujours ses frontières, soit qu'elle fasse la paix avec le Roi, soit qu'elle fût forcée de la conclure avec la prétendue République; les Pyrénées lui sont des limites assurées; et tant qu'elle restera alliée de l'Angleterre, la marine républicaine ne lui disputera pas ses possessions d'outre mer.

La reconnoissance ne peut qu'être nuisible à la Prusse; en diminuant l'existence de la prétendue République, elle abrégera sa durée; le Roi de Prusse reste sans alliés dès que le Roi de France régnera, et la paix de l'Europe est faite au même instant et d'une manière honorable pour toutes les puissances. Ainsi, tout ce qui tend à relever la monarchie tend à remplir le vœu de tous les États.

La Vendée et les provinces voisines proclameront le Roi. C'est le plus grand moyen qui puisse leur servir à réunir les Français contre leur ennemi commun. Si l'Angleterre n'adoptoit pas cette mesure, elle accréditeroit la défiance que les révolutionnaires s'efforcent d'insinuer depuis longtemps sur ses intentions; et quelque absurdes que soyent ces soupçons, ils sont utiles à dissiper. Il n'est pas douteux que ces armées royalistes attacheront un grand prix à cette marque d'intérêt personnelle au Roi, qui leur assure l'appuy du gouvernement. En suivant cette impulsion des royalistes, il sera bien sûr de n'être désavoué ni de l'intérieur, ni de l'extérieur.

Après avoir mis sous les yeux du gouvernement toutes les raisons que l'on pense qui peuvent parler en faveur de la reconnoissance du Roi, on ne peut que se soumettre avec confiance aux combinaisons qui le décideront à en fixer l'époque.

PIÈCE J.

Instructions de lord Grenville à lord Macartney.

Downing street, 10 juillet 1795.

Votre Seigneurie ayant entrepris d'aller à Vérone en mission confidentielle auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, j'ai ordre de vous transmettre les instructions de Sa Majesté pour votre conduite.

Je joins ici copie d'une note que j'ai remise au duc d'Harcourt, et qui contient un exposé général des sentiments de Sa Majesté sur les points principaux de la situation actuelle. Cette note, ayant dû être communiquée au nouveau Roi, constituera, bien entendu, le thème de vos conversations avec lui et avec ceux dont les avis pourront vous sembler avoir sur lui quelque influence.

Avant d'aborder le fond, je dois vous faire remarquer que votre principal objet sera d'obtenir la confiance du Roi, et, autant que possible, la direction de sa conduite sur toutes les questions importantes qui peuvent se présenter, en laissant le règlement des détails de l'intérieur à ceux qui ont des renseignements plus circonstanciés que ce gouvernement n'en saurait avoir. Votre Seigneurie n'ignore pas les diverses causes qui ont distrait les esprits du nouveau Roi et de son frère de cette confiance que la correction de la conduite de Sa Majesté et la justice de ses vues auraient dû lui assurer. Il y a cependant des raisons de croire, quant à présent, que tous deux ont conscience de leur erreur et qu'ils regrettent les démarches précipitées par lesquelles tous deux, à diverses époques, ont prêté aux justes réclamations de Sa Majesté; d'autre part, le Roi n'a pu retenir de ces affaires que le désir de voir mieux conseillées à l'avenir des personnes dont la conduite importe tant aux intérêts de l'Europe et dont le bonheur lui tient si fort à cœur. Le duc d'Harcourt nous a donné les assurances les plus positives au nom des deux princes, qu'ils savent que c'est de l'Angleterre seule qu'ils peuvent attendre le rétablissement de la paix et du bon ordre dans leur malheureux pays, et qu'ils désirent dès lors s'abandonner entièrement à Sa Majesté en lui remettant la direction de leur conduite. Votre Seigneurie fera tous ses efforts pour développer ces dispositions et pour amener le Roi de France à conformer sa conduite à ses promesses. Je ne sais pas encore si M. de Castries a rejoint le Roi; mais, autant que nous puissions connaître les intentions et le caractère des diverses personnes que le Roi est disposé à écouter, nous croyons qu'il y a chez M. de Castries plus de capacités et plus de fermeté de principes que chez les autres.

Le premier point qui viendra en discussion est celui de la reconnaissance du nouveau roi. La note remise à M. d'Harcourt expose les vues du Roi à ce sujet : j'ai seulement à ajouter que les débuts de l'expédition de Bretagne ont été jusqu'ici si favorables,

que l'on peut espérer que l'époque n'est pas trop éloignée où quelque mesure de reconnaissance formelle pourra être prise avec convenance et profit. Vous expliquerez dès lors que Sa Majesté a bien voulu m'ordonner d'instruire ses ministres près les différentes cours en guerre avec la France qu'il fallait arguer de ce fait pour solliciter leur participation à une mesure de ce genre, que prendrait Sa Majesté aussitôt qu'en Bretagne ou dans les provinces voisines apparaîtra un parti royaliste suffisamment puissant pour se maintenir, événement que l'on peut maintenant prévoir et espérer vivement.

Dans l'intervalle, Sa Majesté a pris ses dispositions pour amener le comte d'Artois sur les côtes d'Angleterre, de façon à ce que, si aucune circonstance défavorable ne se présente, il puisse aller se mettre sans retard à la tête des royalistes de Bretagne ou de Vendée, suivant que l'occasion l'exigera. Ce fait doit être considéré comme un témoignage suffisant des gracieuses intentions de Sa Majesté à l'égard des princes, et permettra à Votre Seigneurie de satisfaire dans une certaine mesure l'impatience que l'on doit naturellement avoir à Vérone de voir se décider la question de la reconnaissance officielle.

Les raisons qui, d'après nous, s'opposent à une reconnaissance immédiate ne sont pas applicables à une affirmation publique que ferait de son droit le Roi de France lui-même. Au contraire, il semble, à divers points de vue, désirable que le Roi publie un manifeste dans ce sens[1]. Une occasion se présentera bientôt pour l'expression authentique des sentiments que l'on attribue au Roi, et dont la publication en France aurait les plus grands résultats pour la cause commune.

Les traits généraux de ce manifeste sont indiqués dans la note dont il a été fait mention plus haut, et Votre Seigneurie fera ses efforts pour que les termes en soient aussi conformes que possible aux idées qui sont exprimées dans cette note. Vous observerez certainement qu'elles embrassent la considération de trois points principaux.

Le premier est l'amnistie. Nous avons toute raison de croire, étant donné les dispositions actuelles qui prévalent en France, que le plus grand obstacle à la restauration de la monarchie est l'appréhension que l'esprit de revanche et d'animosité ne soit tout-

[1] Voir sur la question du manifeste p. 108-113.

puissant chez les partisans des princes; des informations récentes montrent que cette crainte s'accroît, à cause des imprudences des officiers du prince de Condé. Il faut également observer que ce sentiment n'est pas borné à la crainte d'être puni pour les méfaits commis, mais comprend encore celle d'avoir à souffrir le mépris et l'insolence avec lesquels les émigrés, s'ils reviennent, traiteront peut-être ceux de leurs compatriotes qui ont embrassé un parti opposé au leur dans les divisions qui ont déchiré la France. Il est donc de là plus haute importance de chasser ces préventions, tant par le langage du manifeste dont il est question que par une attention constante à conserver l'attitude la plus conciliante et à réprimer avec vigueur et autorité toute apparence d'une disposition contraire parmi les royalistes de l'intérieur et de l'extérieur.

Votre Seigneurie verra que l'on propose d'étendre l'amnistie à tous pour toutes les offenses passées, à la seule exception des meurtriers du Roi et de sa famille. Cette dernière catégorie de personnes paraît même trop vaste pour permettre l'application de la peine capitale, à supposer que le Roi ait le pouvoir de décider la chose; aussi la façon dont ce point est traité dans la note laisse-t-elle le loisir d'étendre le pardon à ceux des membres de la Convention qui, après avoir voté la mort du Roi, peuvent encore s'en rendre dignes par leur conduite présente ou future.

Le second point concerne la forme du gouvernement à établir en France; il est très-délicat, parce qu'il existe à ce sujet une grande variété d'opinions parmi les partisans de la royauté. D'un côté, il serait peu sage au Roi de dégoûter les constitutionnels de toutes nuances, les défenseurs d'une monarchie limitée sous diverses formes; d'un autre côté, rien ne serait plus impolitique que de s'engager à établir une forme quelconque de limitation et de se mettre par là à la tête de l'une des petites fractions du parti royaliste, au lieu de tenter de les réunir toutes sous le drapeau de la monarchie héréditaire.

Dans ces conditions, la ligne de conduite qui semble préférable est que le Roi essaye d'amener tous les partis à sentir la nécessité d'ajourner ces questions à une époque où il y aura en France plus d'ordre et de tranquillité, en ayant soin en même temps de faire entendre clairement qu'il n'écartera la prise en considération d'aucun changement, d'aucune modification à apporter à l'ancien gouvernement, lorsqu'il sera assisté de son

peuple, convoqué de quelque façon constitutionnelle, ce qui peut être utile, soit pour corriger d'anciens abus, soit pour établir et pour garantir le bonheur et la prospérité de la France.

Ce point est, dans un sens, lié à la troisième question, qui concerne la propriété privée. Le système des assignats était fondé, comme Votre Seigneurie le sait, sur les confiscations les plus injustes des propriétés de la couronne, d'abord, puis de celles du clergé, et enfin de celles de presque tous les propriétaires de France, sous divers prétextes d'émigration ou d'hostilité contre la forme républicaine. Ces confiscations ne sauraient être consacrées par le Roi, lors de sa restauration, sans que la propriété foncière par toute l'Europe en fût ébranlée; l'admission de ce principe serait incompatible avec la paix future de la France. Mais, d'un autre côté, il faut considérer que les assignats forment, quant à présent, presque toute la fortune des particuliers dans ce grand royaume, et qu'il peut dès lors être nécessaire d'avoir quelque attention pour ces intérêts, ce qui sera bien facilité par le discrédit où sont tombés les assignats. En outre, la restitution au clergé et aux émigrés des propriétés qu'ils avaient avant la Révolution ramènerait ces exemptions personnelles si odieuses, dont tous les cahiers de la première Assemblée demandaient l'abolition, et ces droits féodaux dont le poids, dans beaucoup de provinces, a amené le paysan à s'armer contre les propriétaires du sol.

Sur ce point, la remarque que j'ai faite à propos de la délimitation de la monarchie est applicable. On ne peut avoir aucun espoir raisonnable qu'avant d'entrer en France, au milieu d'une guerre civile, le Roi ou ses conseillers puissent construire un système irréprochable sur des questions aussi difficiles et aussi délicates. Mais il importe de ne pas faire croire aux habitants de la France qui y sont intéressés que la restauration exclurait pour eux toute espérance de voir tenir compte de leurs intérêts dans une certaine mesure.

A supposer qu'un manifeste convenable soit rédigé à ce sujet, la question qui viendra ensuite sera celle de la résidence du Roi. Bien des circonstances concourent à rendre Vérone tout à fait impropre; il faut même craindre qu'après la publication du manifeste, le Roi ne soit exposé à des difficultés, à des affronts, dans un État qui a accueilli le ministre républicain de France.

Si les plans de campagne actuels réussissent, on peut croire qu'un parti royaliste d'une force considérable se formera, tant

au nord-ouest qu'au sud-est de la France. Avec l'une des deux armées, celle du comte d'Artois ou celle du prince de Condé, la situation du Roi serait telle qu'il convient à l'état des affaires. Mais, pour la seconde, il y a des difficultés provenant de la cour de Vienne, sous les ordres de laquelle sert le prince de Condé, et dont le concours est indispensable pour l'exécution de tous les plans dans ces parages. Des mesures ont été prises à Vienne pour voir s'il est possible de les écarter. Si cela est impossible, la Bretagne et la Vendée seront avant longtemps, on l'espère, en état de recevoir le Roi, et la manière pour lui d'y aller serait la voie de mer; la supériorité des flottes de Sa Majesté offre pour cela toutes les facilités désirables. Mais jusque-là, si le Roi est forcé de quitter Vérone et n'obtient pas de l'Empereur ou du Roi d'Espagne la permission de résider en Allemagne ou en Espagne, Rome semble l'endroit préférable, Turin et Naples étant tous deux incommodes, à cause de l'animosité de la population contre les Français. Le Roi consentirait volontiers à Gibraltar, si on le désirait; il y aurait à cela beaucoup de difficultés en ce qui concerne l'Espagne.

Votre Seigneurie remarquera qu'à la fin de la note, il est question de la paix. Il est certainement raisonnable, pour Sa Majesté comme pour l'Empereur, d'espérer que lorsque la reconnaissance officielle aura lieu, le Roi de France entrera dans quelques explications au sujet des indemnités auxquelles les deux pays ont des droits si évidents, après l'agression injuste qu'ils ont subie, les dépenses et les pertes auxquelles ils ont été exposés. Vous poserez donc les bases de ces propositions, mais sans aborder le détail avant d'avoir reçu de nouvelles instructions. En général, vous ferez observer que les indemnités doivent être cherchées pour l'Angleterre hors d'Europe, où les armes du Roi ont fait des conquêtes si considérables, et que la tranquillité future de l'Europe exige que la frontière défensive de l'Autriche soit renforcée surtout dans les Pays-Bas.

. . . . . .

Votre Seigneurie est autorisée à faire à Sa Majesté Très-Chrétienne toutes avances d'argent pour ses besoins immédiats jusqu'à concurrence de cent mille livres sterling..... Mais vous devez vous efforcer de vous maintenir en deçà de cette somme, les dépenses occasionnées par les entreprises militaires étant si considérables qu'elles laissent peu de loisir à Sa Majesté de faire pour

Sa Majesté Très-Chrétienne ce que lui conseillent sa générosité et sa libéralité.

PIÈCE K.

Lord Grenville à lord Macartney.

Downing street, 8 septembre 1795.

Les principaux points sur lesquels il me semble nécessaire de donner de nouvelles instructions à Votre Seigneurie sont les suivants : 1° le voyage en Allemagne, dont il est question pour le Roi, et son désir d'être transporté de Cuxhaven en Vendée; 2° les termes du manifeste publié par lui avant votre arrivée à Vérone, et les effets que l'on peut attendre de cette pièce, surtout dans la situation actuelle des affaires.

Il est impossible de ne pas voir dans ce qui s'est passé sur ces deux matières que, tandis que le Roi et son entourage professent de vouloir se laisser guider par nos conseils, ils sont en fait obstinément attachés à leurs propres idées, à leurs propres systèmes; qu'ils n'ont qu'un souci, celui de les mettre à exécution de façon à prévenir l'intervention des autres puissances. Je ne dois pas cacher à Votre Seigneurie, quoiqu'il ne faille certes pas le répéter aux intéressés, que le prince de Condé a, dans une conversation avec M. Wickham, donné la preuve la plus décisive que tel a été le cas pour le manifeste.

Quant au voyage du Roi, le duc d'Harcourt a reçu l'ordre..... de faire ici la même demande qui vous a été adressée avec tant d'insistance. Il a été clairement avisé qu'il paraissait très-douteux au gouvernement de Sa Majesté que le Roi de France eût consulté sa dignité ou son intérêt en songeant à quitter une résidence tranquille, obscure peut-être, avant de s'assurer d'abord que l'occasion fût vraiment bonne pour se mettre en avant dans une situation plus conforme à ses prétentions et à ses désirs. Il est au moins incertain que l'Empereur approuve la présence du Roi dans le cercle de Souabe; cette présence accroîtrait peut-être les difficultés et les méfiances qui n'existent déjà que trop de ce côté, qui n'ont

déjà produit que trop de mal et qui n'en produiront que trop, on peut le craindre.

La présence en territoire impérial, au moment même où des négociations s'engagent pour conclure la paix avec la République, convient peu à la dignité et à la sécurité du Roi. Ces objections ne peuvent être écartées de la manière qu'il vous a proposée. Il y a longtemps que vous devez connaître le malheureux échec essuyé à Quiberon. Cet événement n'a pas empêché le Roi d'écouter les vives supplications de Monsieur pour débarquer sur la côte de France; Sa Majesté a envoyé, afin de protéger ce débarquement et de maintenir ouvertes, si cela est possible, les communications avec lui, un corps de troupes qui, quoique très-peu considérable en lui-même, est tout ce que l'on peut consacrer à de tels desseins dans la situation créée par la paix de l'Espagne aux possessions lointaines de Sa Majesté. En agissant ainsi, Sa Majesté n'ignore pas le risque auquel Monsieur est nécessairement exposé, mais elle ne se croit pas libre de réprimer le désir exprimé par ce prince d'affronter les dangers qui lui ont été clairement signalés pour servir son Roi, sa famille et sa patrie.

Ayant pris cette décision, Sa Majesté ne peut que sentir qu'il en est tout autrement quand on lui propose de confier au hasard la vie du Roi actuel, sans aucune apparence d'avantage ou d'utilité. Elle ne peut croire que cette démarche convienne au prince jusqu'à ce que le résultat de la première tentative soit connu et montre la véritable situation et l'avenir du parti royaliste dans ces provinces. Elle ne saurait dans ces conditions participer à une mesure qu'elle désapprouve; il est en outre évident qu'elle ne pourrait, dans l'état actuel de la Vendée, y envoyer le Roi sans s'engager implicitement à fournir des secours qu'elle se voit dans la nécessité de ne pouvoir donner.

Après avoir exposé toutes ces considérations à Votre Seigneurie, je dois laisser à votre discrétion le soin d'en faire tel usage qu'il conviendra, de façon à ne pas blesser les sentiments d'un prince que ses malheurs rendent digne de plus de ménagements qu'il n'en faut d'ordinaire, mais aussi de façon à décourager fermement, décidément chez lui toute espérance de voir le Roi se prêter à ses projets, jusqu'à ce que les événements prouvent que l'on peut les adopter avec profit.

Votre Seigneurie a dû prévoir les objections que nous faisons au manifeste du Roi. Les exceptions apportées à l'amnistie sont

certainement trop compréhensives quand le Roi dit qu'il ne pourra jamais pardonner à ceux qui, dans la Convention, ont voté la mort de Louis XVI, parce que cette déclaration a une tendance évidente à décourager des hommes ayant la faculté et la volonté de rendre service. Par des informations récentes venues de Paris, j'ai su que l'effet était déjà produit. Si, dans ces conditions, j'avais cru devoir me confiner aux termes du manifeste, le mal aurait sans doute été sans remède. Mais ce que Votre Seigneurie m'a dit dans ses dépêches, ce qui s'est passé entre le duc d'Harcourt et moi à ce sujet, m'a permis de dire à quelques-unes des personnes en question que, malgré les termes du manifeste, l'intention du Roi était que de grands services contre-balanceraient le plus grand de tous les crimes, et que notre gouvernement était même disposé à donner des assurances dans ce sens si l'éloignement ne permettait pas de les obtenir du Roi. Votre Seigneurie ne manquera pas de parler de ce fait. Il est douteux que cela ait quelque résultat, mais il convient que tout ce qui a été dit soit connu de Louis XVIII.

Les parties du manifeste qui concernent la forme du gouvernement à établir en France prêtent à des interprétations fort diverses. On peut supposer que lorsque le Roi parle d'une constitution déjà existante qu'il ne saurait modifier, il entend ce que l'on nomme généralement l'ancien régime, la monarchie absolue, comme sous Louis XIV et Louis XV. Il est à craindre que tel soit le sens qu'on attribuera le plus communément à ses déclarations. Il peut au contraire vouloir parler de cette constitution qui résultait des anciennes institutions féodales en France, et qui comprend tout ce que les Rois ont peu à peu abandonné depuis des siècles. Il peut encore entendre tout état intermédiaire entre ces deux extrêmes.

Si ce point avait été intentionnellement laissé dans le doute, comme peu propre à être réglé dans un moment de confusion générale et de calamités, on ne pourrait faire une objection raisonnable contre le langage nécessaire à ajourner la décision sur toutes les questions de cette nature. Mais le pire qui pût être fait était de prétendre parler explicitement et d'une façon définitive sur un tel sujet, et d'employer ensuite des expressions douteuses que plusieurs catégories de personnes peuvent considérer comme contraires à leur propre système.

Si, d'un autre côté, on entendait réclamer la restauration ab-

solue et complète de la monarchie française telle qu'elle existait avant les convulsions qui ont amené sa ruine, et si les expressions ambiguës ne servent qu'à atténuer dans une certaine mesure le caractère outré de cette prétention, il est très-nécessaire que Votre Seigneurie fasse comprendre combien cette idée diffère des sentiments de notre gouvernement. On a toujours pensé ici qu'en conséquence de la confusion générale et du désordre qui règnent en France, la main d'un gouvernement très-fort, peut-être même celle d'un gouvernement tout militaire, serait nécessaire comme moyen temporaire de rétablir l'ordre convenable et de préparer le pays à recevoir les bienfaits d'un régime plus doux et plus modéré. Mais on y a songé comme moyen temporaire seulement, et l'on ne croit pas ici que la tranquillité puisse être rétablie en France d'une façon durable sur la base d'une monarchie absolue et arbitraire. Il est donc extrêmement désirable, si l'occasion se présente d'exposer ces idées au Roi, de les lui faire adopter, pour détruire les impressions que le manifeste doit avoir données. Votre Seigneurie aura vu dans la note remise au duc d'Harcourt des idées que l'on croyait alors devoir mettre en avant; après nouvel examen, il ne semble pas qu'il y ait lieu de revenir sur cette opinion.

...Dans l'état actuel des choses, il ne paraît pas utile d'augmenter vos pouvoirs sur le chapitre des secours monétaires, et les dépenses indispensables que la lutte impose à cette cour ne permettent guère à Sa Majesté de suivre son sentiment. Je désire cependant savoir de Votre Seigneurie quelle serait la somme nécessaire pour les objets importants, tant que le Roi de France devra persister dans l'inaction à laquelle le réduisent les circonstances présentes.

PIÈCE L.

Mémoire d'un royaliste (sans date ni signature).

Août 1795 (?).

Les circonstances actuelles devenant de jour en jour plus délicates et plus intéressantes pour le Roi et pour les princes de son

sang, il m'a paru de la plus grande importance de s'éclairer sur les vues intéressées de l'Angleterre et des différentes puissances, et sur les espérances bien ou mal fondées qu'elles peuvent avoir de réussir dans leurs projets.

On peut prononcer avec certitude qu'elles ne cherchent toutes qu'à se tromper. La base de leurs différents traités a moins pour objet de se secourir que de se liguer pour empêcher aucune d'elles de s'agrandir. La France a fait trop longtemps l'objet de leur envie, et la maison de Bourbon celui de leur jalousie, pour que toutes les puissances n'aient pas désiré son humiliation et son démembrement. La jalousie jusqu'ici a préservé la France de ce dernier; la valeur naturelle des Français, quoique devenue régicide et scélérate, a fait perdre aux souverains l'espoir de la démembrer; mais pour y parvenir peut-être un jour, ils ont imaginé d'y entretenir l'anarchie et d'y allumer la guerre civile en favorisant tantôt un parti, tantôt l'autre; mais, comme on veut conserver un peu de décence dans une pareille conduite, l'Angleterre et l'Autriche ont imaginé d'afficher une générosité apparente, la première en donnant asile à Monsieur et des secours passagers aux Français; la seconde s'est épuisée en belles paroles avec Monseigneur le prince de Condé en lui liant les mains.

Ces puisssances cependant sentent bien qu'il est temps que ce jeu politique prenne fin : leurs trésors s'épuisent, la dette nationale est portée au plus haut degré; les peuples se lassent, les armées se fatiguent et s'épuisent, et les souverains commencent à sentir qu'ils sont eux-mêmes en danger. Comment sortir de ce labyrinthe? L'Angleterre voudrait attendre qu'elle eût subjugué l'Amérique et dépouillé la Hollande de toutes ses possessions dans les grandes Indes, car son avidité est si insatiable qu'elle ne considère pas si sa population la met en état de garder ce qu'elle aura pris. Elle commence cependant à s'en apercevoir, et, pour y remédier, elle veut se servir des Français à sa solde, en dépit de leur capitulation, et réforme les corps qui l'invoquent. Dans ce beau plan, elle trouvait deux avantages : l'un, de se procurer les bras qui lui manquent; l'autre, de séparer du Roy et des princes la noblesse fidèle, qui peut seule contribuer à son rétablissement : cette marche découvre donc très-clairement que les puissances en veulent à la maison de Bourbon, qu'elles espèrent la forcer d'accepter par lassitude des conditions humiliantes, de faire convenir le Roy que ses prédécesseurs ont régné quatorze cents ans sans

constitution, et de le déterminer enfin d'en accepter une de leur main et de leurs sujets révoltés, car ils ne sont tous qu'un.

Au milieu des malheurs inouïs qui accablent le Roy et toute la famille royale, sa fermeté étonne l'Europe. Ne pouvant vaincre sa constance et celle des bons Français, on a imaginé d'avilir le chef et les membres dans l'esprit des nations : « Tant que le Roy « et les princes, dit-on, ne se montreront pas, tous nos efforts se- « ront inutiles, et nous dépenserons des trésors en pure perte. » Monsieur arrive; on se rend enfin à ses sollicitations les plus pressantes; mais c'est pour voir arriver à Portsmouth les débris de Quiberon et être témoin du désastre qui lui a fait perdre ses plus fidèles sujets : c'est à mes yeux le second (*un mot illisible*) de Toulon. Les ministres tiennent cependant toujours le même langage : « Il est « impossible, disent-ils, de prétendre à aucun succès tant que les « princes ne se montreront pas au peuple de leur parti; leur « présence ralliera sous leurs drapeaux les bien-intentionnés, in- « timidera les autres, et leur autorité une fois reconnue par les « amis de la Vendée et par les chouans dispersés dans les diffé- « rentes provinces, les divisions entre les chefs s'évanouiront lors- « qu'il n'y en aura plus qu'un seul. » Ce sont les propos qu'on m'a tenus à moi-même, comme si la chose dépendait de Son Altesse Royale; mais lorsque j'ai eu présenté à un ministre un aperçu des moyens qui devraient précéder l'apparition du Roy et des princes, l'état des sommes qui doivent leur être fournies et les accompagner, ainsi que celui des armes et des munitions de guerre dont ils doivent être pourvus, et qu'on a vu surtout que j'insistais sur la nécessité de débaucher par argent partie des troupes de ligne pour former un noyau d'armée bien soldée et bien équipée, je vis clairement, par un mouvement de tête involontaire sans doute, que ce n'était pas l'avis du ministre; on plia le mémoire, et M. W. (?) a gardé ce petit extrait. Je ne l'ai pas revu non plus que le ministre.

Dans une situation aussi embarrassante, quel parti Monsieur peut-il prendre et quel usage peut-il faire de son courage et de son dévouement pour le bien de l'État? Il ne peut rien à lui seul. Sans argent, sans armes et sans munitions, que pourra faire sa présence? l'exposer en pure perte, lui et les siens, aux plus grands dangers, peut-être à une retraite humiliante et décourager son parti, ce qu'on désire peut-être. Cependant, pour avoir toujours l'air de s'intéresser pour sa personne et de s'occuper de lui, le

gouvernement fait passer sans cesse et à grands frais une nuée d'émissaires qui se rendent aux différentes armées, et qui, à leur retour, par la différence de leurs récits, ne font qu'augmenter l'incertitude au lieu de la dissiper. Chaque chef de parti veut être indépendant, chacun cherche à attirer Monsieur dans son armée et désire l'y fixer, pour avoir tout l'honneur de l'entreprise et des succès. Depuis longtemps, chacun de ces chefs agit séparément, et la Convention, qui n'a pu les vaincre les armes à la main, a réussi à les affaiblir en les divisant : des trêves frauduleuses ont donné aux factieux le temps et les moyens de corrompre quantité d'individus, et nous en voyons dans l'arrestation de Stofflet un bien triste exemple. Le secret, d'ailleurs, est si mal gardé par le grand nombre d'individus qui se présentent au gouvernement pour passer aux chouans, qu'on sait à la Convention leur départ, leur marche et leur arrivée aussitôt qu'à Londres; je demande au surplus si Monsieur est instruit bien fidèlement des ordres secrets que tous les envoyés reçoivent du gouvernement. Dans une affaire de cette espèce, ce serait à Monsieur seul à les donner et à en recevoir le rapport. La raison est que dans les bureaux il peut se trouver des jacobins, et que sûrement il y a des espions.

Mais les allées et venues, qu'on paye bien, et que la plupart de ceux qui en reçoivent la récompense n'ont entrepris que pour ce seul objet, font gagner du temps au ministre, qui a l'air de s'occuper de nous, et qui négocie peut-être pendant ce temps-là la perte de la France et l'anéantissement de son souverain légitime.

Je veux bien vous accorder tout cela, me dira-t-on; mais quel remède proposez-vous donc à tant de maux et de difficultés qui paraissent insurmontables? Quels remèdes? Je réponds : C'est d'opposer la finesse à la mauvaise foi; c'est que Monsieur, avec quelques fidèles serviteurs dont le principal talent et la seule prétention seront de travailler à sa gloire et au salut de l'État, forme en secret un plan dont Monsieur se chargera seul de l'exécution [1]...

[1] British Museum, Mss., Add. 8065. Ce mémoire est par erreur dans la correspondance de 1793. Il est postérieur à juillet 1795.

Dans le volume, il est accompagné de deux lettres de Blangy (en minute comme le mémoire), l'une au comte d'Artois, l'autre à un duc, ministre du comte et évidemment postérieures à la mort de Louis XVII; mais il n'est pas question du mémoire dans ces lettres : Blangy n'y parle que d'une demande d'emploi en Russie.

PIÈCE M.

Lord Macartney à lord Grenville.

Vérone, 27 septembre 1795.

...Le Roi est certainement intelligent; il possède des connaissances nombreuses et variées, une manière aisée de s'en servir et de les communiquer. Il ne manque pas non plus de jugement, quand il n'est pas influencé par les préjugés de son éducation; ces préjugés eux-mêmes sont d'ailleurs considérablement atténués et adoucis par le malheur et la réflexion. L'adversité semble avoir eu sur son esprit un effet utile : elle l'a amélioré sans l'exaspérer. On le croit sincère dans sa foi; il est certainement attentif à accomplir les devoirs qu'on imagine être imposés par sa religion. Il ne manque jamais d'entendre la messe chaque jour, ni d'observer les fêtes de son Église, ne mangeant de viande ni le vendredi ni le samedi. On affirme qu'il n'a jamais montré de dispositions pour la galanterie pratique (*practical gallantry*), et que son attachement pour madame de Balby était simplement un lien formé par une longue amitié, sans qu'il y eût entre elle et lui la moindre chaîne d'un genre plus électrique (*the smallest link of a more electric nature*). Il est susceptible d'avoir des amitiés privées, et sait leur être fidèle. Ce côté de son caractère est fortement marqué par les sentiments invariables qu'il porte au comte d'Avaray, et aux serviteurs qui l'ont accompagné dans sa fuite et ne l'ont jamais quitté depuis. On parle différemment de leurs mérites; mais lui seul peut les juger. Il écrit régulièrement une fois par semaine à la Reine; mais, ce qui m'a paru assez singulier, je n'ai jamais entendu prononcer ce nom ni par lui, ni par aucune personne de son entourage. Elle est encore à Turin, bien entretenue par son père; elle mène une vie très-retirée et ne voit guère personne, sinon une madame de Courbillon, qui a été sa femme de chambre et qui, comme presque tous les favoris, est généralement détestée de ceux qui ne sont pas dans la même situation ou qui n'ont pas les mêmes qualités pour les recommander.

Les gentilshommes qui entourent le Roi ont, comme tous les courtisans, les mêmes prétentions à la faveur, aux distinctions;

quoique de mérite inégal, ils se considèrent comme égaux en droits; aussi sont-ils jaloux et envieux les uns des autres, quoiqu'ils vivent encore ensemble sur un pied d'affabilité et de cordialité apparentes.

L'évêque d'Arras, peu après mon arrivée, a été passer une semaine à Venise; il revint, puis, quelques jours après, se rendit à Turin, où il est maintenant : que ce soit pour affaires publiques ou privées, je l'ignore. Peut-être se sent-il un peu éclipsé par le maréchal de Castries, qui va beaucoup mieux maintenant et semble puiser chaque jour dans ce climat de nouvelles forces, un nouveau courage. Le maréchal et le baron de Flachslanden sont les principaux hommes d'affaires, et j'ai toujours trouvé le Roi parfaitement d'accord avec eux sur toutes les questions politiques, quoique plusieurs d'entre les autres courtisans aient leurs opinions propres, leurs correspondances et leurs secrets. Tous cependant semblent maintenant assez d'accord sur cet article de foi que le seul gouvernement capable de maintenir dans l'ordre leur vive et impétueuse nation doit être une monarchie forte et vigilante. Dans la conversation néanmoins, ils émettent quelquefois des idées fort peu mûries sur le gouvernement; ils parlent de restrictions, de limitations et de je ne sais quoi; mais j'ai rarement pu découvrir beaucoup de consistance dans leurs pensées ou une notion exacte de leur véritable situation et des circonstances. Comme ils apprennent tout si vite qu'ils apprennent rarement sérieusement, il n'est pas peu divertissant de les entendre discourir sur le bonheur passé de *toutes* les classes sociales en France; ils ne conçoivent pas que les classes inférieures aient pu aspirer à s'élever, ni que des talents quelconques, sans d'autres avantages fortuits, puissent donner à un homme le droit de prétendre aux distinctions qui sont souvent conférées à ces avantages fortuits sans qu'aucun talent les accompagne. Je dois observer cependant que les notions qu'a le Roi sont beaucoup moins confuses, moins teintées de préjugés, et que sur ce sujet, comme sur presque tous les événements de la Révolution française, il m'a semblé raisonner avec justesse et avec une grande modération ; je crois que, s'il venait au pouvoir, ses dispositions naturelles ne le conduiraient pas à en abuser; mais, comme on le croit très-dévot, je ne répondrais pas que sa foi religieuse ne le poussât à des actes de sévérité qu'il prendrait pour des actes de justice et de devoir. De quelle façon il rétablirait ou modifierait les parlements, je ne puis le dire, parce que j'avoue n'être encore

qu'insuffisamment au courant de leurs institutions, pouvoirs et priviléges, et ne comprendre qu'imparfaitement ce que l'on a dit à ce sujet; mais je me rappelle lui avoir entendu dire un jour que le premier coup porté à l'autorité royale venait du compte rendu publié par Necker, qui découvrit au peuple ce qui devrait toujours lui être caché, à savoir la faiblesse du gouvernement, et amena les parlements à désirer la convocation des états généraux.

Il admit en même temps que l'on aurait pu tirer grand profit des états si son frère eût été assez ferme pour employer son pouvoir à maintenir l'ancienne division de cette assemblée, au lieu de la laisser niveler et réduire à une masse immonde et confuse (*a mass of rubbish and confusion*). Il penserait donc, je le crois, à convoquer les états généraux sous leur ancienne forme, si l'on peut déterminer cette forme, et en prenant toutes les précautions imaginables pour les empêcher de dégénérer et de tomber dans l'anarchie et la licence.

Le souvenir de la puissance et de la prospérité anciennes de la France est encore puissamment gravé dans l'esprit de presque tous les émigrés que j'ai vus. Peut-être subsiste-t-il avec une force égale dans les cerveaux échauffés de beaucoup de conventionnels et hante-t-il encore leurs politiciens et leurs philosophes. Français de France et émigrés prennent feu à la moindre pensée d'un démembrement de la France, quels que soient les autres sacrifices auxquels ils pourraient consentir. Je me souviens qu'on exprimait un jour certaines méfiances contre la cour de Vienne et ses dispositions à conclure la paix avec la Convention; je dis que *je n'y croyais point;* car, que peut lui donner la Convention pour l'acheter? les Pays-Bas? L'Empereur semble y tenir médiocrement; ils sont à peine dignes de lui, à moins qu'une forte barrière ne les garantisse. J'exprimai le doute que la Convention pût être amenée, sans de grandes difficultés, à lui céder Lille et Valenciennes. On répondit à cela que ni le Roi, s'il le pouvait, ni la République, si elle le voulait, n'oserait faire de telles cessions, et que l'on savait parfaitement que les pires conventionnels eux-mêmes étaient irrévocablement décidés à ne jamais laisser sous aucun prétexte entamer la frontière. Il y a, j'imagine, bien des royalistes qui, revenus au pouvoir, auraient assez peu de scrupules pour participer aux crimes de la Convention, profiter de ses conquêtes et étendre le territoire plutôt que de le diminuer. Quant à la cour, non-seulement elle repousse ces prétentions en ce qui la concerne,

mais j'ai des raisons de croire qu'elle se montrera disposée, quand le temps en sera venu, à nous indemniser dans les Indes occidentales ou orientales, dans ces deux colonies peut-être; mais elle s'avoue assez défiante des desseins et des prétentions de la maison d'Autriche, dont la malencontreuse alliance est vue avec peine et regret, comme un obstacle à son autorité et l'une des causes de ses malheurs actuels. La récente conduite de l'Empereur est représentée ici comme insidieuse et alarmante, et j'ai observé que, depuis mon arrivée, on n'a laissé échapper aucune occasion, même la plus minime, pour me confier l'opinion peu favorable qu'on entretient à ce sujet. L'on m'a fréquemment dit que l'une des principales raisons de l'inaction de l'Empereur et de son refus de mettre l'armée du prince de Condé sur un pied convenable était l'impossibilité où il s'était trouvé d'arracher au roi de France une offre explicite d'indemnité après la guerre. J'entends une indemnité en villes ou en territoire, car, quant à l'argent, cette petite cour n'hésiterait pas à faire des promesses; mais comme le payement serait peut-être difficile, même au cas d'une restauration complète de la monarchie, l'Empereur préférerait naturellement une possession plus effective, qui lui servirait de gage. Le Roi, en réponse à cela, demande que l'Empereur parle et déclare ce qu'il attend. Celui-ci se tait, mais l'on devine ses désirs; et le Roi dit que rien n'aurait un plus fatal effet sur ses affaires qu'un engagement ou la moindre trace d'un engagement de céder des villes ou du territoire, parce que cela révolterait également tous les Français, royalistes ou républicains.

Parmi les premiers, il en est beaucoup qui préféreraient que le Roi ne recouvrât jamais sa couronne plutôt que de la voir dépouillée de ses fleurons, et qui aimeraient mieux voir en France une république puissante qu'une monarchie mutilée. Quant aux seconds, comme ils se vantent qu'une puissance comme la France moderne a été créée par la liberté et l'égalité, ils affirment qu'elle ne peut se maintenir que par l'union inébranlable de tous ses éléments. Le Roi ne peut donc, dit-on, s'engager à une mesure qui, pour le moment, serait également désapprouvée par ses amis et par ses ennemis. Louis XIV, ajoute-t-on, en pleine possession de la souveraineté, ayant accru ses domaines par ses conquêtes, avait le droit, au congrès de Gertruydenberg, d'offrir des cessions, des restitutions de villes et de provinces, dont plusieurs étaient déjà perdues par ses défaites; mais de Louis XVIII, roi sans royaume,

exilé sans foyer, la maison d'Autriche peut-elle décemment attendre à cette heure des propositions de cette nature? Rien de spécifique ne peut donc être maintenant promis ni même murmuré; mais ceux qui ont des droits sur le Roi peuvent compter sur un retour juste et raisonnable; sa gratitude en est garante, quoique le règlement ne puisse se faire qu'en temps de trêve et de tranquillité, par des négociations et des causeries amicales; la sanction sera dans un traité solennel et des garanties effectives. Tel est le langage que l'on me tient ici, et ces idées semblent si arrêtées que le Roi lui-même m'a dit qu'étant donné la situation relâchée, désordonnée et bouleversée de l'Europe, il croyait que, pour ramener la stabilité, il faudrait le temps et le travail nécessités par le traité de Westphalie, et que son seul désir était d'y arriver, sans chercher pour lui-même d'autre avantage que sa restauration; que « *comme homme d'État, ni comme homme de bien* », il ne pouvait approuver la politique qui avait poussé certains princes à conspirer entre eux, sans autre raison, provocation ni motif que leurs intérêts respectifs et leurs convenances, pour dépouiller un voisin sans défense et se partager ses dépouilles. La facilité avec laquelle la maison d'Autriche a trouvé satisfaction en Pologne amènerait peut-être cette cour à former des projets analogues d'un autre côté et à escompter le concours des autres puissances pour favoriser ses empiétements; mais il espère que celles-ci trouveront plus sage, plus honorable, de suivre une autre ligne de conduite, et que l'équilibre européen deviendra le guide des souverains et ne sera plus le jouet des railleurs et des novateurs.

Le maréchal de Castries a insisté sur toutes ces considérations et les a développées; de même le baron de Flachslanden. Ils disent que l'Empereur sait que Lille et Valenciennes sont les seules villes dignes d'être prises à la France dans les Pays-Bas; qu'il ne peut les avoir, parce qu'il faudrait cinquante mille hommes pour maintenir l'ordre parmi les Flamands; qu'il croit que la Grande-Bretagne ne consentira jamais à ce que les provinces maritimes des Pays-Bas restent à la France; aussi se flatte-t-il de pouvoir, grâce à des circonstances favorables et à des combinaisons habiles, se débarrasser avec avantage de cette partie de son héritage pour être libre de poursuivre d'autres desseins avec des forces plus concentrées, moins distraites.

Ses vues, autrefois dirigées vers la rétrocession de l'Alsace et de la Lorraine, objet absolument impossible à atteindre suivant cette

petite cour, seraient maintenant tournées vers une extension en Italie, que la Russie et la Prusse verraient sans doute avec moins de défiance que les projets sur la Bavière ou sur la partie septentrionale des Alpes. Ce fait qu'il a si puissamment fortifié Mantoue, place très-importante pour ses desseins, semble confirmer cette opinion, et la conduite de Venise montre suffisamment les appréhensions qu'elle éprouve. La partie de la *terra firma* qui est située à l'ouest de l'Adige serait certainement une acquisition de haute valeur, parce qu'elle unirait le Milanais au Tyrol, réalisant ainsi le rêve que l'on a si longtemps caressé : la réunion de l'Italie et de l'Allemagne, la reconstitution de l'empire romain.

Toutes ces spéculations, peu favorables à l'Empereur, ont été aggravées par son hésitation à confier Madame Royale à son oncle, hésitation que l'on attribue à des motifs d'une politique profonde, et qui, si elle persiste, détruira les projets du Roi sur le compte de sa nièce. Bien que Henri IV ait réuni dans sa personne à la couronne de France ce qui lui restait du royaume de Navarre, et que Louis XIII ait déclaré la Navarre partie intégrante et inséparable du territoire français, il semble que le Roi actuel, pour écarter tous les doutes, toutes les discussions désagréables, veut marier sa nièce à son neveu, le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois; et cela, parce que la Navarre était autrefois transmissible aux femmes, à défaut de mâles, que c'est ainsi que Henri IV en hérita de sa mère, et que les états de Navarre n'ont jamais confirmé l'acte de Louis XIII modifiant l'ordre de succession. Aussi le Roi est-il impatient de voir sa nièce, sitôt mise en liberté, pour se rendre compte des soins que l'on a donnés à son éducation et à sa santé (*l'état de son esprit et du physique de son corps* sont les mots qui ont été employés), et pour prendre ensuite d'autres mesures; mais l'on suspecte que l'Empereur songe à la marier à l'un de ses frères, et à attacher par là à la maison d'Autriche tous les droits que la princesse peut éventuellement tirer de sa qualité de seule fille de France. L'Empereur a déclaré que l'argent et les diamants pris sur M. de Sémonville dans le Milanais, et évalués à huit cent mille livres, sont gardés par lui pour la princesse, comme sa propriété en tant que seule héritière de ses père et mère. Mais ce n'est pas tout : on croit que l'Empereur a l'intention, à un moment donné, de transférer les Pays-Bas à son frère, le futur mari de la princesse, avec l'assentiment de la France et de l'Angleterre : de l'Angleterre, parce qu'ils ne resteraient pas aux mains des Français;

de la France, parce qu'ils n'iraient pas à des mains dangereuses. Cependant, il ne faut pas soupçonner l'Empereur de beaucoup de désintéressement dans ce sacrifice, son dessein étant d'obtenir en échange quelque chose de plus considérable, ni plus ni moins que le grand-duché de Toscane, dont il voudrait annuler en sa faveur l'ordre de succession, non-seulement pour en tirer profit, mais pour punir son frère, dont la conduite ne peut depuis longtemps avoir été vue sans déplaisir, ni par lui, ni par aucun des alliés, et qu'il voudrait par conséquent réduire au rang d'un gouverneur de province autrichien, pour lui assigner une résidence à sa convenance. Afin d'engager ses divers alliés à approuver cet arrangement, il renoncerait à toutes ses prétentions sur les territoires et les fiefs du Milanais, autrefois cédés au roi de Sardaigne, maintenant réclamés et promis par la convention conclue à Valenciennes l'an passé ; ou, s'il était admis à réunir ces territoires et ces fiefs, il serait tout disposé à indemniser le roi de Sardaigne aux dépens des Génois en lui donnant la partie occidentale de la Rivière, de Savone à Monaco.

Cette partie du plan semble toute récente, car la compensation originairement imposée par MM. de Mercy et Thugut à Valenciennes était une extension de la frontière du côté du Dauphiné et de la Provence; mais, comme ce serait toujours là une possession peu agréable, peu sûre, et que les principes français sont tellements retentissants au sujet de ces frontières *noli me tangere* (*sic*), une telle extension serait peu désirable pour la personne qui y est le plus intéressée, et l'on a dû inventer un nouvel expédient, mieux à sa convenance.

Qu'une grande partie de ce que je viens d'exposer à la suite de diverses conversations, allusions et insinuations, soit le rêve de politiciens malades, ou une appréhension bien fondée; que ce soit une amorce pour m'inviter à une confiance réciproque, à une attitude franche et ouverte, ou une épreuve imposée à mon discernement : tel que cela est, j'ai cru qu'il ne fallait pas le négliger; je me suis donc risqué à le soumettre à votre attention.

Mais quelles que soient les objections, quels les obstacles qui peuvent se présenter pour accommoder la maison d'Autriche et de Savoie, soit par une cession de territoires génois, soit par un morcellement des possessions françaises dans le Dauphiné ou dans les Pays-Bas, j'imagine qu'il y aura bien moins de difficultés pour nos demandes d'indemnité hors d'Europe. Aucun royaliste ne peut

se dissimuler le droit que nous avons acquis pour nous-mêmes dans cette guerre de découper (*carve*) telle portion des Indes occidentales françaises qui conviendra le mieux à nos intérêts immédiats et à notre sécurité future. Peut-être y aurait-il plus d'empêchements provenant de quelques planteurs de nos propres colonies, mus par un sentiment égoïste, que d'une négociation avec la monarchie française. Je ne dois cependant pas omettre à cette occasion un ou deux mots qui sont tombés de la bouche du maréchal de Castries dans une conversation familière. En lisant un paragraphe de quelque journal, où l'on disait que la Grande-Bretagne ne permettrait sans doute jamais aux Espagnols de transférer à la France la partie d'Hispaniola qu'ils occupent, il fit observer qu'en cas de guerre avec l'Espagne nous pourrions bien plus aisément nous rendre maîtres de Porto-Rico, qui, par sa situation au vent d'Hispaniola, commande la navigation et nous procurerait un avantage qui manque à la Jamaïque. Il ajouta avec un sourire que cela nous rendrait peut-être moins déraisonnables dans nos prétentions sur les Indes occidentales françaises.

Quant aux Indes orientales, je ne sais dans quelle mesure on doit souhaiter de les réunir à l'empire que nous avons déjà en Asie; mais, comme elles ne sont pas très-fortifiées contre nous pour les cas de guerre, et que les dépenses d'entretien sont de toutes façons énormes, j'imaginerais qu'on ne considérerait pas comme un grand sacrifice de nous en donner une part importante.

Ce que je viens d'écrire au sujet des indemnités ne vaut que comme une opinion, une conjecture, car je n'en ai jamais parlé sous forme de proposition ou d'argument politique. Il sera sans doute temps de le faire quand le reste sera plus avancé.

En ce qui concerne la Corse, le maréchal de Castries et le baron de Flachslanden y ont servi, et semblent être bien au courant du pays, mais je ne leur ai jamais entendu dire, pas plus qu'à aucun autre Français, que cette île fût pour eux d'une grande valeur; non que je croie qu'ils aimeraient à la voir rester entre nos mains, mais ils tendent à la faire considérer comme une île italienne soit indépendante, soit appartenant à quelque puissance italienne.

Votre Seigneurie sait sans aucun doute les convulsions actuelles de la Sardaigne, et combien peu cette île a été avantageuse à ceux qui la possédaient, même dans ses moments de tranquillité et de soumission. Il y a plus de trente ans, on m'assura de bonne source, à Turin, que le défunt roi de Sardaigne, les dépenses civiles et

militaires une fois payées, ne recevait pas plus de 5,000 liv. sterl. par an de ce côté, et j'ai été informé que le roi actuel reçoit encore moins. Si, lors de la paix générale, nous gardons la Corse, nous serons nécessairement intéressés aux affaires de la Sardaigne. On a dit que beaucoup d'habitants de cette dernière île seraient assez disposés à adopter une constitution semblable à celle de la première; auquel cas il serait possible qu'ils ne voulussent pas garder leur souverain actuel, ou que celui-ci ne fût pas très-désireux lui-même de conserver sa royauté. En tout cas, si les projets de la maison d'Autriche sont tels qu'on me l'a insinué, peut-être le roi de Sardaigne ne serait-il pas très-opposé à l'idée de disposer de ses droits en faveur de quelque puissance pour qui, si elle était maritime et commerciale, la Sardaigne pourrait devenir une dépendance précieuse. La maison d'Autriche et la cour d'Espagne ne sont pas sans avoir des prétentions sur l'île; quoique supprimées par des traités, ces prétentions ne sont pas éteintes et peuvent être réveillées.

Quant aux Espagnols et aux Prussiens, bien que le roi de France soit exaspéré de leur défection et de leur réconciliation avec les meurtriers de son frère, de sa belle-sœur, de sa sœur et de son neveu (car il est convaincu que celui-ci a été empoisonné), il parle cependant de cette question avec plus de ménagements et de réserve que de la conduite de la cour de Vienne. Du roi d'Espagne il devait recevoir par l'entremise du marquis Serpos, banquier grec de Venise, et du signor Angeli 30,000 pauls, soit environ 1,500 liv. sterl. par mois; cette somme devait servir à son entretien avec une somme égale fournie par l'Empereur; mais je crois que ni l'une ni l'autre ne sont payées ponctuellement. Antérieurement, mais non récemment, il reçut de l'argent de Berlin et de Saint-Pétersbourg, mais je n'ai pu savoir combien; néanmoins, tout ce qu'il peut soutirer (*extract*) de tous côtés ne suffit pas à ses besoins, parce qu'il a de nombreux fidèles, des personnes de haute qualité, qui ne vivent que sur la petite pitance qu'il peut leur donner. Les frais d'espions, de courriers, d'agents, etc., à l'intérieur et à l'extérieur, absorbent nécessairement une part considérable de son Trésor, qui reste souvent sans un sequin. M. de Hautefort, qu'il a envoyé en Angleterre en juillet dernier, a été retardé plusieurs jours, faute de 50 liv. sterl. pour payer son voyage.

J'ai honte d'avoir abusé de l'attention de Votre Seigneurie, et je

se dissimuler le droit que nous avons acquis pour nous-mêmes dans cette guerre de découper (*carve*) telle portion des Indes occidentales françaises qui conviendra le mieux à nos intérêts immédiats et à notre sécurité future. Peut-être y aurait-il plus d'empêchements provenant de quelques planteurs de nos propres colonies, mus par un sentiment égoïste, que d'une négociation avec la monarchie française. Je ne dois cependant pas omettre à cette occasion un ou deux mots qui sont tombés de la bouche du maréchal de Castries dans une conversation familière. En lisant un paragraphe de quelque journal, où l'on disait que la Grande-Bretagne ne permettrait sans doute jamais aux Espagnols de transférer à la France la partie d'Hispaniola qu'ils occupent, il fit observer qu'en cas de guerre avec l'Espagne nous pourrions bien plus aisément nous rendre maîtres de Porto-Rico, qui, par sa situation au vent d'Hispaniola, commande la navigation et nous procurerait un avantage qui manque à la Jamaïque. Il ajouta avec un sourire que cela nous rendrait peut-être moins déraisonnables dans nos prétentions sur les Indes occidentales françaises.

Quant aux Indes orientales, je ne sais dans quelle mesure on doit souhaiter de les réunir à l'empire que nous avons déjà en Asie; mais, comme elles ne sont pas très-fortifiées contre nous pour les cas de guerre, et que les dépenses d'entretien sont de toutes façons énormes, j'imaginerais qu'on ne considérerait pas comme un grand sacrifice de nous en donner une part importante.

Ce que je viens d'écrire au sujet des indemnités ne vaut que comme une opinion, une conjecture, car je n'en ai jamais parlé sous forme de proposition ou d'argument politique. Il sera sans doute temps de le faire quand le reste sera plus avancé.

En ce qui concerne la Corse, le maréchal de Castries et le baron de Flachslanden y ont servi, et semblent être bien au courant du pays, mais je ne leur ai jamais entendu dire, pas plus qu'à aucun autre Français, que cette île fût pour eux d'une grande valeur; non que je croie qu'ils aimeraient à la voir rester entre nos mains, mais ils tendent à la faire considérer comme une île italienne soit indépendante, soit appartenant à quelque puissance italienne.

Votre Seigneurie sait sans aucun doute les convulsions actuelles de la Sardaigne, et combien peu cette île a été avantageuse à ceux qui la possédaient, même dans ses moments de tranquillité et de soumission. Il y a plus de trente ans, on m'assura de bonne source, à Turin, que le défunt roi de Sardaigne, les dépenses civiles et

militaires une fois payées, ne recevait pas plus de 5,000 liv. sterl. par an de ce côté, et j'ai été informé que le roi actuel reçoit encore moins. Si, lors de la paix générale, nous gardons la Corse, nous serons nécessairement intéressés aux affaires de la Sardaigne. On a dit que beaucoup d'habitants de cette dernière île seraient assez disposés à adopter une constitution semblable à celle de la première; auquel cas il serait possible qu'ils ne voulussent pas garder leur souverain actuel, ou que celui-ci ne fût pas très-désireux lui-même de conserver sa royauté. En tout cas, si les projets de la maison d'Autriche sont tels qu'on me l'a insinué, peut-être le roi de Sardaigne ne serait-il pas très-opposé à l'idée de disposer de ses droits en faveur de quelque puissance pour qui, si elle était maritime et commerciale, la Sardaigne pourrait devenir une dépendance précieuse. La maison d'Autriche et la cour d'Espagne ne sont pas sans avoir des prétentions sur l'île; quoique supprimées par des traités, ces prétentions ne sont pas éteintes et peuvent être réveillées.

Quant aux Espagnols et aux Prussiens, bien que le roi de France soit exaspéré de leur défection et de leur réconciliation avec les meurtriers de son frère, de sa belle-sœur, de sa sœur et de son neveu (car il est convaincu que celui-ci a été empoisonné), il parle cependant de cette question avec plus de ménagements et de réserve que de la conduite de la cour de Vienne. Du roi d'Espagne il devait recevoir par l'entremise du marquis Serpos, banquier grec de Venise, et du signor Angeli 30,000 pauls, soit environ 1,500 liv. sterl. par mois; cette somme devait servir à son entretien avec une somme égale fournie par l'Empereur; mais je crois que ni l'une ni l'autre ne sont payées ponctuellement. Antérieurement, mais non récemment, il reçut de l'argent de Berlin et de Saint-Pétersbourg, mais je n'ai pu savoir combien; néanmoins, tout ce qu'il peut soutirer (*extract*) de tous côtés ne suffit pas à ses besoins, parce qu'il a de nombreux fidèles, des personnes de haute qualité, qui ne vivent que sur la petite pitance qu'il peut leur donner. Les frais d'espions, de courriers, d'agents, etc., à l'intérieur et à l'extérieur, absorbent nécessairement une part considérable de son Trésor, qui reste souvent sans un sequin. M. de Hautefort, qu'il a envoyé en Angleterre en juillet dernier, a été retardé plusieurs jours, faute de 50 liv. sterl. pour payer son voyage.

J'ai honte d'avoir abusé de l'attention de Votre Seigneurie, et je

vais terminer; mais je vous demande d'abord la permission de vous assurer que, ayant toujours vos instructions par devers moi, j'ai essayé de les suivre de mon mieux, particulièrement en ce qui concerne le rôle que je dois prendre dans la confiance et dans la direction des affaires du Roi. Sa Majesté et ses ministres m'ont toujours écouté avec la plus flatteuse attention, et, en toute occasion, m'ont montré beaucoup de considération et de respect.

Ils affectent (et je crois qu'ils sont souvent sincères) de me parler de la manière la plus franche, mais, sans aucun doute, ils ont leurs plans, leurs secrets; aucun art, aucune adresse ne pourrait les leur arracher. On ne peut donc les deviner que par une observation attentive de leurs discours, et de la conformité de leurs paroles avec leurs actes. On ne peut me cacher que les unes et les autres dépendent surtout des consultations du duc d'Harcourt avec le ministère britannique. Le contenu de ses dépêches, et souvent les dépêches elles-mêmes *in extenso,* me sont communiqués aussitôt que le Roi en a pris connaissance, et il me paraît que le duc est un serviteur fidèle de son maître, un homme raisonnable, zélé sans être trop confiant, un observateur attentif des faits et, je le crois, un loyal rapporteur de ce qui lui est dit. Dans l'une de ses dernières lettres, il dit qu'il a su de la cour de Londres combien l'on est satisfait des récentes informations venues de Vienne; il ajoute qu'il ne peut admettre que la cour de Vienne, dans des circonstances aussi critiques, se joue de la Grande-Bretagne. Il dit encore que Votre Seigneurie a en général approuvé le manifeste du Roi, quoique vous eussiez désiré le voir un peu moins précis sur la question des régicides. Sa Majesté m'a dit que, pour eux, Votre Seigneurie et le comte d'Artois pouvaient faire telles exceptions que leurs services vous paraîtraient mériter [1].

[1] Reçu à Londres le 11 novembre.

PIÈCE N.

Extrait d'une lettre de M. le prince de Condé à M. l'évêque d'Arras.

(Texte français.)

10 septembre 1795.

Sachant quelle est la prépondérance de la cour de Vienne dans toutes les cours d'Allemagne, j'aurois bien parié qu'aucun prince ne recevroit le Roi dans ses États sans savoir l'avis de l'Empereur à cet égard; le margrave surtout, dont tous les États sont occupés par l'armée impériale. Mais j'avois espéré que l'Empereur lui-même ne se montreroit pas si contraire aux justes désirs du Roi. — Cela est fort fâcheux; qu'allez-vous faire à présent? Voilà donc le Roi confiné à Vérone, chez une puissance qui entretient publiquement un ambassadeur auprès de ses sujets rebelles! J'avoue que cela me paraît de la plus monstrueuse indécence. Le roi de Prusse disoit, il y a quelque temps, dans son intimité : *Le roi de France a beau faire, il ne se tirera jamais de là, qu'il ne se mette, en vrai gentilhomme françois, à la tête de sa noblesse et de ses sujets fidèles, et qu'il ne combatte avec eux, et comme eux.* Faut-il l'avouer, mon cher évêque? il a raison. Qu'on diffère, qu'on hésite, qu'on tourne tant qu'on voudra, ce sera toujours par là qu'il faudra finir. Je sais bien que les idées de Versailles s'y opposeront toujours, mais j'en gémis pour le Roi; on n'est pas à Vérone *à la hauteur* des circonstances; on sacrifie *le fonds* de la royauté aux petites formes de la dignité. Eh bien! je dis, moi, que cette dignité même se centupleroit aux yeux de l'Europe, si celui qui en est revêtu la sacrifioit à l'énergie de son âme. Mais comment, dira-t-on, le Roi peut-il être dans l'armée de l'Empereur, quand il lui refuse même un asile? C'est précisément parce qu'il le lui refuse, que le Roi n'a d'autre ressource que de se procurer lui-même le seul qui lui convienne. Que le Roi se fasse *comte de Lille* dans le seul endroit où il puisse tirer son épée, et je vous réponds que le *comte de Lille* redeviendra bientôt *Roi,* l'épée à la main. Je disois, pas plus tard qu'hier, au ministre anglais, avec qui je causois de tout ce qu'on fait éprouver à ce malheureux prince : *Mais si le*

Roi étoit parti de Vérone, comme de Versailles, avec son seul capitaine des gardes, qu'il eût passé le Saint-Gothard, traversé la Suisse incognito, qu'il me fût tombé des nues icy, qu'il m'eût déclaré qu'il ne vouloit aucune espèce d'honneurs; qu'il m'eût dit publiquement que l'Empereur permettant à tous les gentilshommes françois de se réunir à cette armée, il n'avoit pas voulu être le dernier à s'y rallier, qu'il venoit combattre à leurs côtés et chercher avec eux, et par eux, ou son trône, ou la mort : qu'auroit fait l'Empereur? M. Wickham a baissé la tête, ouvert les bras et m'a répondu : *Je conviens... que cela l'eût fort embarrassé.* En effet, on n'eût pas pu dire qu'il fût à charge à personne; on n'eût pas pu dire que le comte de Lille ne se rendît pas plus digne encore, s'il est possible, du rang que Dieu lui a donné. L'eût-on enlevé *au milieu de nous?* Aurait-on *osé* lui manquer? Quel effet cela n'auroit-il pas fait de l'autre côté du Rhin et dans toute la France! Que dis-je, dans toute l'Europe! Lui refusera-t-on la qualité de gentilhomme françois? Si on la lui accorde, si on a cette bonté-là, doit-on (cela ne feroit peut-être pas grand'chose), mais *peut-on* l'empêcher de se battre pour le Roi? Toute l'armée autrichienne viendra-t-elle nous livrer le combat pour nous l'enlever? Nous le soutiendrons, et je ne serois pas étonné que les trois quarts de l'armée patriote *avertie* ne vinssent à notre secours. Quel est le pis qui puisse arriver? C'est que le Roi, après s'être laissé presser pendant quelques mois par la cour de Vienne de se retirer, y consentît *de sa propre volonté.* Alors nous *lui* obéissons; mais pour le décider, on ne manquera pas de lui désigner une ville à portée de nous : eh bien! il y sera plus décemment, sans aucune doute, qu'à Vérone, et, par l'énergie de son courage, il aura arraché ce qu'il n'auroit jamais obtenu. Au reste, ce n'est qu'à *vous, qu'à vous seul,* mon cher évêque, que je confie ce que je n'aurois pas manqué de faire, si j'avois eu le malheur d'être à la place du Roi, et je vous aurois prié alors de venir diriger *ma conscience.* J'espère bien que vous ne quitterez pas Sa Majesté; car à présent, avant que vous eussiez pu joindre *Monsieur,* tout sera *sauvé* ou *perdu.* Romanzow part pour la Russie; cela m'étonne bien. Je vous renvoie pour le reste des nouvelles à mes lettres au Roi et à d'Avaray. Tout ceci ne va pas bien. Je ne vois qu'une seule ouverture pour se sauver; *elle n'est pas encore fermée,* et je ne doute pas que la présence du Roi icy n'eût fait ouvrir les deux battans. Mais il ne faut plus penser, je ne le vois que trop, à faire usage de ce passe-

partout. Nous ferons comme nous pourrons, mais qu'on n'oublie pas à Vérone que je ne suis pas le maître d'empêcher *le mal,* et que, *s'il y en a,* tout ce que je puis faire est de ne rien négliger pour passer à travers *ce mal,* afin d'arriver *au bien.* Mais je ne puis répondre que de ma bonne et loyale volonté.

PIÈCE O.

Extrait d'une lettre écrite à M. l'évêque d'Arras par un officier général employé à l'armée de M. le prince de Condé.

(Texte français.)

Novembre 1795.

Notre prince, général, est toujours le même, toujours imperturbable, malgré les contrariétés sans nombre qu'il éprouve journellement. Je ne suis pas dans sa confidence, mais je ne doute pas qu'il ne lui arrive provision du côté de Vérone. Vous savez mieux que personne, Monseigneur, tout ce que vaut la manière dont il sert le Roy et la cause; vous lui êtes attaché, et vous n'avez sûrement pas besoin d'être pressé pour travailler à ce qu'on ait une confiance entière en lui; cela est indispensable pour le succès de nos affaires. Comme vous jugez bien qu'il ne me fait aucune ouverture, que vous savez qu'il est peu disposé à m'en faire, je ne suis pas suspect quand je vous tiens ce langage. Les réticences dont j'ai lieu de croire qu'on use avec lui nous font grand tort, mais c'est le moindre de nos maux. Ce qui nous tue, c'est le grand éloignement du Roy. Ce séjour si prolongé à Vérone fait un effet terrible dans l'intérieur. Une personne qui en est arrivée depuis peu m'a assuré, à l'appui de mille autres rapports, que les trois quarts au moins du royaume sont royalistes, et qu'après s'être bien dit qu'il faut un Roy, on se demande : Mais où est-il? Est-ce que vous ne tremblez pas que les constitutionnels, qui s'agitent en tous sens, ne finissent par s'entendre avec les meneurs de la Convention, qui ont trop d'esprit pour croire à l'établissement et au maintien surtout de leur République, et que ces partis réunis ne proclament un Roy de leur façon? Ils se rallieront ensuite tous

les grands criminels, les terroristes de toutes les classes, les acquéreurs des biens du clergé et de la noblesse, et même l'armée, en promettant impunité aux uns, jouissance aux autres de leurs usurpations, et confirmant les officiers dans la possession de leurs grades. S'ils avoient le bon esprit d'établir un gouvernement seulement tolérable, le peuple, qui ne soupire qu'après la paix et du pain, s'embarrasseroit fort peu entre les mains de qui résideroit la souveraine puissance, si elle lui procuroit le repos qui lui est si nécessaire. Que deviendrons-nous alors? Il faudroit une seconde révolution, invraisemblable et inespérée, pour nous tirer de l'abyme profond où nous serions tombés. Tous ces calculs ne peuvent pas vous avoir échappé; ayez la gloire, Monseigneur, de les empêcher de se réaliser. Tirez Vérone de l'apathie apparente où l'on a l'air d'y végéter, et de l'oubli auquel on paroît s'être dévoué. Je vois avec peine qu'on y regarde le Roy comme on feroit à Versailles, dans sa toute-puissance, et qu'on lui fait craindre à chaque pas de compromettre sa dignité. Peut-être des conseils intéressés cherchent-ils à l'y retenir pour le circonvenir plus facilement. Sa dignité est de faire une grande démarche aux yeux de la France et de l'Europe entière, qui prouve s'il est prisonnier ou non à Vérone. Il n'en sortira pas de longtemps, s'il attend l'agrément du cabinet de Vienne. Il faut qu'il parte, et qu'il fasse part en même temps à l'Empereur de son projet. Jamais ce prince n'osera le faire arrêter en route; un éclat pareil ne peut pas entrer dans les combinaisons tortueuses de la politique autrichienne. Il faut que Louis XVIII se rende à son armée. Le calcul le plus désavantageux pour lui, c'est qu'il se trouve dans la dépendance des Autrichiens; mais il n'y est pas moins à Vérone, sans aucun profit pour lui, et vous le savez beaucoup mieux que moi. Supposons cependant que l'Empereur se prête à l'infamie de s'assurer de sa personne; qu'en résultera-t-il de plus fâcheux que ce qu'il éprouve aujourd'hui? La chance me paroît absolument la même; j'y trouve même un avantage à ce que le Roy aura démontré la perfidie de son allié, qu'il aura prouvé qu'il ne tient pas à lui de se montrer à son armée et de combattre à sa tête, qu'il redoublera l'énergie de ces partisans que son éloignement refroidit et paralyse sensiblement; enfin qu'il fera tomber les calomnies dont on ne cesse de l'accabler.

Je sais que le cabinet de Vienne peut prendre de l'humeur, menacer de licencier notre rassemblement, cesser de nous payer,

nous refuser des subsistances, etc. Mais d'abord, quel avantage y trouverait-il, si ce n'est de manifester à toute l'Europe ses vues ambitieuses, et de lui rendre la maison de Bourbon éternellement irréconciliable? Il n'est donc pas à présumer qu'il se porte à une extrémité trop sensible. On éprouvera de la part de ses ministres et de ses généraux mille chicanes et mille contrariétés; mais c'est notre régime depuis quatre ans; ainsi il n'y aura rien de changé. Le comte de Lille s'exposera à quelques désagréments, mais Louis XVIII sur le trône aura de quoi les oublier, et c'est le plus sûr moyen pour lui d'y remonter. Sa personne sur les bords du Rhin fera un effet incalculable dans l'intérieur et même dans l'armée patriote, où les officiers ne se cachent pas pour dire qu'il leur faut un Roy, parce que dans une République le militaire ne jouit d'aucune considération. Le général Dufour l'a dit à qui a voulu l'entendre, en passant dernièrement à Fribourg. On ne peut pas profiter à deux cents lieues d'une pareille disposition. Qui sait si dans trois mois l'armée patriote ne seroit pas à nous, si elle voyoit le Roy à portée de la recevoir? Il faut donc, Monseigneur, nous amener Sa Majesté. Tout retard peut faire perdre des moments précieux et irréparables. Je sens parfaitement qu'un conseil aussi vigoureux donné au Roy ne peut-être que l'effort d'un grand caractère, mais vous êtes plus capable que personne d'en développer un de ce genre, et c'est le cas, ou jamais, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de sauver la France, le Roy et les autels.

PIÈCE P.

Deuxième rapport de Bayard à Wickham [1].

(Texte français.)

Madame Thérèse, dans sa route depuis Bâle, a écrit à son oncle à Vérone une lettre que j'ai lue et qui a été apportée, je crois, par Cléry ;... elle y faisait au Roy un tableau rapide des malheurs de sa famille et du plaisir qu'elle aurait eu en quittant la France, sinon de se réunir à lui, au moins de pouvoir l'embrasser; elle donne

[1] Sans date. Envoyé par Wickham à lord Grenville le 8 avril 1796.

légèrement une idée très-juste et très-bien sentie de l'état physique et moral de la France; elle parle avec intérêt et sensibilité des malheurs qui affligent ce pays; elle conjure son oncle de *faire* cesser la guerre, qu'il n'y a que ce moyen de rappeler sa patrie à son antique splendeur; elle invite son oncle à la clémence, et finit cette tirade intéressante par ces mots, que j'ai copiés : « Oui, mon oncle, c'est moi, c'est celle dont ils ont laissé périr le père, la mère et la tante, qui vous demande à genoux leur grâce et la paix. »

La lettre continue par des démonstrations de sensibilité et de reconnaissance envers l'Empereur, qui se conduit à son égard d'une manière si noble et si généreuse; par un coup d'œil sur le genre de vie qu'elle va avoir à la cour de Vienne comparativement à celle qu'elle avait au Temple, et elle ajoute que l'amertume de sa situation et tous les malheurs auxquels elle a été en butte ne laissent plus son âme ouverte aux jouissances des grandeurs, et que, quelque avantage qu'il y ait pour elle de résider dans une cour brillante, son cœur serait encore plus flatté de partager avec son oncle et le reste de sa famille leurs succès ou leurs revers. Elle ajoute quelques mots de souvenir sur ses cousins et son autre oncle, et finit sa lettre par dire que M. Beneseck, ministre de l'intérieur, qui a toutes sortes d'égards pour elle, l'a priée de mettre aux pieds de son oncle l'hommage de son respect, et qu'il lui a ajouté qu'il était très-connu du père de M. d'Avaray.

PIÈCE Q.

Wickham à lord Grenville.

Berne, 7 avril 1796.

.....Je voudrais me tromper, mais je suis fortement porté à craindre qu'il ne faille faire aucun fondement *à cette heure* sur les efforts des Autrichiens, et je prie Votre Seigneurie de m'écouter avec son indulgence habituelle tandis que j'expliquerai, avec un peu plus de développement que je ne l'ai fait jusqu'ici, mes raisons de penser ainsi.....

J'ai longtemps été persuadé de deux choses : l'une, c'est que la

cour de Vienne, durant les douze ou quinze derniers mois, a négocié, non pas directement avec le gouvernement français, mais avec quelqu'un de ses membres individuellement, et que M. Pelin a été le principal agent de ces négociations; — la seconde, c'est que, depuis quelque temps, et particulièrement depuis la mort du malheureux Louis XVII, cette cour a toujours caressé un projet ou des projets secrets en vue de s'agrandir, projets qu'elle ne pouvait communiquer à ses alliés.

Je ne puis donner aucune preuve directe de ces deux faits; j'avoue que je n'ai jamais pu découvrir avec certitude comment le premier s'est produit, moins encore à quoi l'on prétendait; je n'ai jamais pu non plus savoir l'objet précis du second. En vérité, je doute que la cour de Vienne ait jamais su elle-même exactement ce qu'elle voulait, et que, parmi ses spéculations successives, aucune ait jamais abouti, sauf l'affaire de Pologne, où elle était puissamment secondée par l'activité intéressée des autres. Je prie cependant Votre Seigneurie de se souvenir que je vous ai communiqué à diverses reprises plusieurs faits isolés, plusieurs incidents, qui, combinés et comparés entre eux, semblent constituer un ensemble de preuves bien établies qui tend à justifier mes craintes et mes soupçons. Si quelque doute était resté dans mon esprit au sujet des négociations auxquelles j'ai fait allusion, les lettres de M. Pelin, que j'ai vues et lues moi-même dans le courant de l'été dernier, auraient suffi à me convaincre pleinement. Quant à l'autre point, mettant à part l'affaire de Pologne et les intentions attribuées à la maison d'Autriche sur la Bavière, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté ou en Italie, à supposer même qu'il ne faille ajouter aucune foi au rapport de madame de Soucy, peut-on douter, en jugeant seulement d'après ce qui est connu de tous, que le cabinet de Vienne ait eu quelque dessein secret, quand il a si vivement insisté pour l'échange de la princesse?

Pour moi, je suis parfaitement convaincu, grâce à plusieurs petits faits parvenus à ma connaissance et trop peu importants pour les détailler ici, que l'on a pensé qu'il n'était nullement impossible de donner la couronne de France à un archiduc par un mariage avec la princesse. *Je suis sûr* que cette idée a été considérée comme réalisable par divers chefs des factions *populaires*, tant en France qu'au dehors, et *je doute à peine* qu'un grand nombre de mémoires et de notes aient été envoyés à Vienne en

partie dans ce but, en partie aussi pour montrer l'improbabilité qu'il y avait à ce que la France acceptât la succession légitime du trône.

L'existence d'une idée et d'une espérance de ce genre expliquera seule bien des choses, qui sans cela paraîtraient mystérieuses, dans la conduite de cette cour à l'égard du roi de France, du prince de Condé et des royalistes en général, malgré les nombreuses extravagances dont ceux-ci se sont souvent rendus coupables. Cela donnera aussi la clef de bien des événements qui manquent de clarté et se sont produits l'an passé, tant sur le Rhin qu'en Italie.

Si je ne me trompe pas dans l'ensemble de ces conjectures ou sur quelque point important, ne faut-il pas craindre sérieusement qu'une politique analogue à celle qui a été si désastreuse pour Sa Majesté et pour la cause commune l'an dernier, ne soit encore suivie par la cour de Vienne dans la campagne actuelle? Ne serait-il pas au moins très-imprudent de former un plan militaire ou politique, en se basant sur toute autre considération?

Je suis d'autant plus persuadé que tel sera le cas que, quoique les mêmes plans, les mêmes projets, les mêmes espérances puissent ne pas exister, rien ne prouve que d'autres plans également dangereux pour les intérêts de Sa Majesté ne leur succéderont pas; — au moins, tant que la cour et le cabinet de Vienne ne seront pas différemment composés, je ne puis espérer un changement d'attitude : car jusque-là la cause radicale du mal subsistera, et je crains que nous ne puissions compter que sur des desseins faibles, incomplets et irrésolus; — ces desseins mêmes, tels qu'ils sont, seront à chaque instant sujets à être modifiés, rejetés, changés, puis peut-être repris, sur les menaces comme sur les offres perfides et les suggestions de l'ennemi, qui ne manqueront pas, nous pouvons en être certains. Jusque-là, nous ne pouvons espérer de voir adopter une politique digne de la gloire et de la situation de la maison d'Autriche et des alliances grandes et puissantes qui maintenant accroissent ses forces, ni conforme à l'attitude ouverte, virile et généreuse, et à la bonne foi qui président et, je crois, ont toujours présidé aux rapports de Sa Majesté avec ce cabinet.

En m'exprimant en termes aussi nets, je n'entends nullement faire quelque critique injuste de la personne que l'on considère maintenant comme le chef du ministère autrichien, ni déprécier les talents qu'elle peut avoir; tout ce que je veux dire, c'est qu'elle n'a pas l'*espèce de talents* qui conviendraient à la situation actuelle,

ou, ce qui est peut-être plus probable, ce ne sont pas tant les talents qui manquent que l'*intelligence* (*mind*); — j'entends une intelligence capable d'embrasser et de diriger des objets et des intérêts aussi nouveaux, aussi variés, aussi étendus, aussi complexes que l'Europe en présente de tous côtés, et de maîtriser toute opposition dans un cabinet dont la formation est nécessairement vicieuse, et dont la composition, si j'en crois mes renseignements, n'est abandonnée entièrement et ne saurait être abandonnée ni à ce ministre ni à l'Empereur lui-même.

J'espère que Votre Seigneurie ne supposera pas un instant que, dans tout ce que j'ai dit, j'aie voulu mettre en question la sagesse et l'utilité politique de l'alliance de Sa Majesté avec la cour de Vienne; loin de là, à supposer que les Autrichiens, durant toute la campagne, ne fassent qu'aller de Düsseldorf à Bâle et de Bâle à Düsseldorf, je dirais que cela seul justifie des sacrifices considérables de la part de Sa Majesté. La seule présence de cette armée formidable sur les frontières de France contribue certainement plus que toute autre chose à faire dépenser rapidement et quotidiennement à ce pays toutes ses forces naturelles et toutes ses ressources, et à le rendre de jour en jour moins capable de faire des efforts redoutables contre la Grande-Bretagne, ses colonies et ses alliés. Je désire seulement que les avantages de cette alliance soient estimés à leur juste valeur, et que l'on n'entretienne pas des espérances qui, selon toute probabilité, ne se réaliseront jamais.

Il y a bien d'autres raisons qui, jointes à celles que je viens d'énumérer, contribuent puissamment à aviver mes craintes, parce qu'elles tendent à accroître l'embarras et la timidité du cabinet autrichien. Je fais particulièrement allusion aux affaires de Pologne, qui ne sont pas encore terminées, je crois; à la méfiance et au malaise avec lesquels la maison d'Autriche regarde la cour de Berlin; à la conduite très-équivoque de certains princes de l'Empire, auprès desquels les Français continuent à intriguer; sans parler de la conduite si peu judicieuse des princes français et des émigrés, dont les violences indécentes et l'indiscrétion notoire rendraient tout concert entre eux et la cour de Vienne impossible, à supposer qu'il n'y eût à cela aucune autre cause.

Il me semble cependant difficile de supposer que, si l'affaire de Pichegru promet une heureuse conclusion, la maison d'Autriche ne se laisse pas immédiatement entraîner par les immenses avan-

tages que cela offrirait à cette cour en particulier, aussi bien qu'à la cause commune.....

La conséquence nécessaire de ces observations... est que je ne ferai aucune avance et ne donnerai aucun encouragement aux royalistes *qui puisse les mettre en état de prendre les armes,* tant que mes craintes et mes soupçons n'auront pas été entièrement dissipés par les preuves les moins équivoques que l'on entend commencer les hostilités et les poursuivre avec vigueur[1].....

PIÈCE R.

Premier rapport de Bayard à Wickham sur la cour de Vérone)[2].

(Texte français.

Le Roi m'a parlé spécialement des agents de Paris, de sa confiance en eux..... Il m'a fait beaucoup de questions sur la Vendée...; il ne tenait pas excessivement à Charette, c'est-à-dire d'une manière plus particulière qu'aux autres...; il l'a bien prouvé en invitant Charette à ne pas faire usage de la suprématie qui lui était accordée, si elle pouvait contrarier l'esprit des autres chefs.....; il ne m'a pas été difficile de connaître qu'il était, ou mal instruit, ou qu'il se faisait illusion (*sic*) sur l'état réel de ce pays. Il m'a beaucoup parlé de Lyon : il y établit de très-grandes espérances.....

Il m'a demandé encore ce qu'on pensait de lui en France; c'est une question, m'a-t-on dit, qu'il fait à tous ceux qui viennent, et sa peine la plus amère est de voir combien on le juge différemment de ce qu'il sent si bien qu'il est. Il témoigne une envie démesurée d'aller à l'armée de M. le prince de Condé ou de passer en Vendée. Il est déjà même consolé des accidents qui pourraient lui survenir, par la persuasion où il est qu'un événement de cette nature plus que tout autre dessillerait les yeux des Français, et produirait au moins un effet tel qu'on pourrait juger dès lors sur quoi on peut compter.....

J'ai voulu quelquefois jeter la conversation sur ce qu'ils pou-

[1] Reçu à Londres le 24 avril.

[2] Sans date; envoyé par Wickham à lord Grenville le 8 avril 1796. — Reçu à Londres le 24 avril.

vaient savoir des intentions des puissances à leur égard; on ne m'a jamais parlé que vaguement à ce sujet; il m'a paru que le cabinet de Vienne était celui qui causait le plus d'inquiétudes; ils sont convaincus des dispositions les plus favorables pour eux de la part du cabinet de Saint-James, et ils m'ont assuré que lord Macartney avait avec lui ses lettres de créance pour la reconnaissance; quand je suis parti de Vérone, on y était dans la joie, parce que, disait-on, l'impératrice de Russie envoyait un ministre à Vérone. M. d'Avaray se charge spécialement de détromper les esprits sur le compte du Roi, et les choses dont on s'entretient particulièrement avec lui ont ce but.....

Avec M. le duc de La Vauguyon, la conversation avait ordinairement pour objet la situation présente de la France....., et l'organisation intérieure d'une force qui pût résister à la pression du gouvernement.

M. de Flachslanden, que j'ai beaucoup moins vu, parlait dans le même sens, mais plus que M. de La Vauguyon s'appesantissait sur l'insuffisance des moyens et les dangers de ces dispositions illusoires sur lesquelles on fait trop de fondement et qui, au moindre choc, s'évanouissent comme une fumée légère; il ne veut pas néanmoins qu'on se décourage, mais croit qu'il y a plus de danger à hasarder des choses pour lesquelles on n'a pas un certain degré d'assurance, que de les laisser entraîner par le torrent lui-même.

J'ai peu vu, et seulement pour la forme, M. de Jaucourt, avec qui je me suis abstenu d'avoir des conversations sérieuses et avec qui je ne parlais que de la pluie et du beau temps des affaires. M. d'Antraigues est celui qui m'a paru juger le mieux les choses et ne pas se faire d'illusion; il est convaincu que les Autrichiens, ou plutôt le cabinet de Vienne, détestent souverainement les royalistes, et qu'il fera pour leur nuire tout ce qui pourra être en sa puissance; il est de l'avis que le gouvernement anglais est intéressé à la restauration de la France comme monarchie, et, sous ce rapport, c'est celle des puissances sur qui on peut compter davantage. Il est de l'avis qu'il faut faire pour la cause tout ce qui est possible, comme Français et comme royaliste, mais qu'il ne faut pas en devenir ou la dupe ou la victime; il pense que si l'on sait profiter des secours des puissances, des efforts des agents et des dispositions de l'intérieur, on pourra tirer parti de tous ces mobiles pour amener le bien, mais qu'il n'y a pas beaucoup à faire encore pour le rendre impossible.....

Notes sur Vérone, le roi, ses entours, leurs moyens et leurs projets.

La situation du Roi à Vérone est d'autant plus malheureuse que de là il lui est impossible de parer aux inconvénients nombreux qui en sont à chaque instant la suite, soit par rapport à sa personne, soit relativement aux affaires.

Là, sous les yeux de l'envoyé de France à Venise, ses moindres démarches sont connues... Il y a deux mois qu'on avait la plus grande envie de le prier de choisir hors du territoire de la République un lieu où il allât fixer sa demeure...; la délibération prise à ce sujet dans le Sénat a passé à une majorité en sa faveur de 7 ou 8 voix. Voilà à quoi tient aujourd'hui son existence; ajoutez qu'il n'est aucun endroit ailleurs où il lui soit possible de fixer son séjour.

Si des circonstances impérieuses se présentaient, telles qu'il lui fût important d'en sortir pour se rendre en France, par exemple, il est impossible de prévoir quels moyens il aurait de le faire secrètement. La distance énorme et pénible où il se trouve de chacun des points où les affaires peuvent se traiter avec quelque succès ne met pas une moins grande entrave à leur réussite. Convaincu qu'il lui est important de s'occuper de son royaume....., les choses auprès de lui sont montées de telle manière que celles qui ne passeront pas par cette voie ne pourront être justifiées que par le succès.

.....M. de Jaucourt est un homme nul; on en convient chez le Roi; cependant il est le tiers du conseil; quand on demande pourquoi on l'y conserve puisqu'il est nul, on répond qu'ayant tenu à madame de Balby, qui a été renvoyée, il aurait pu paraître, en ne conservant pas M. de Jaucourt, qu'il est enveloppé dans la disgrâce de madame de Balby.

M. de Flachslanden jouit à juste titre de plus de considération et de plus d'estime; il a été membre des deux assemblées de notables et des états généraux; il y a été remarqué par ses bons principes et par des idées sages et bien combinées; il était membre du conseil des princes à Coblentz, et depuis il n'a pas quitté le Roi, non plus que M. de Jaucourt; ainsi, jusqu'à l'arrivée de M. le duc de La Vauguyon, M. de Flachslanden a été le principal ministre de Louis XVIII. Le Roi, à son avénement au trône, appela auprès de lui M. de La Vauguyon, qui était alors en Espagne, et M. de

Saint-Priest, qui était en Russie, et qui y arrivera lorsqu'il aura terminé quelques négociations qui lui sont confiées.

M. de La Vauguyon, depuis ce moment, a toute la confiance et tout le crédit; on n'a pas craint de témoigner à M. de Flachslanden qu'il ne devait pas s'en étonner et que sans doute il ne prétendait pas aller de pair. Je ne sais si celui-ci conserve dans le cœur tout le désintéressement qu'il annonce à cet égard.....; mais, au moins, j'ai lieu de croire qu'il sent que l'on ne lui tient pas assez compte en cela de ses services, tant qu'il a été seul auprès du Roi. Je n'ai pas été à même de juger si M. de La Vauguyon est d'un talent supérieur; seulement je lui ai remarqué une très-grande habitude et une très-grande facilité pour le travail; il sent bien les choses bonnes qui lui sont proposées; il les croit peut-être un peu trop légèrement; il croit pouvoir juger la révolution française comme la révolution de Hollande, et souvent il mettra, à la place de ce qu'on lui dit être, ce qu'il présumera, lui, devoir être par l'expérience qu'il croit avoir de situations semblables.....

A Vérone, il est très-difficile d'être entendu, quand on y parle de l'extrême détresse des royalistes.....

Le Roi ne s'en rapporte pas toujours à eux, et, comme dit M. d'Avaray, ce ne sont point des ministres qu'il a voulu nommer, mais des coopérateurs qu'il associe à ses travaux; il demande, il écoute leurs conseils, mais il pèse les avis et se décide par lui-même.

M. d'Avaray est l'ami et en quelque façon le conseil privé du Roi. Tous les soirs à huit heures, le Roi descend chez lui, et ils décident, changent et rectifient ensemble ce qui s'est proposé, dit ou fait pendant la journée. Avec la nécessité au Roi (*sic*) d'avoir un favori, chacun dit qu'il est heureux que ce soit plutôt M. d'Avaray qu'un autre, parce qu'il est probe, droit, intelligent et raisonnable. Sans doute M. d'Avaray est désintéressé sous tous les rapports et n'a d'autre but que la gloire et les intérêts *de son maître;* mais quand je vois que M. d'Avaray, qui annonce ne vouloir pas se mêler d'affaires et n'être que l'ami du Roi, a cependant le mot sur tout, je crains qu'il n'en connaisse pas assez ou l'étendue ou les rapports pour en juger avec assurance, précisément par cela même qu'il dit ne vouloir pas s'en mêler.

Tous les *ministres* sont si bien convaincus de son crédit sur le Roi et de leur attachement mutuel que tous le consultent sur leurs projets *avant* et *après*, et lui également a le mot *avant* et *après*.....

.....On reproche au Roi... *sa déclaration*, à laquelle il s'occupe de donner des développements; M. de La Vauguyon a insisté pour que l'endroit où il parle de la punition des meurtriers de son frère fût adouci, et voici l'addition qui y a été faite : « que sa justice n'exceptera de sa clémence que les assassins du Roi son frère, de la Reine, de Madame Élisabeth, et *que ceux mêmes d'entre eux qui essayeraient de réparer leurs crimes par des services importants continueraient à lui inspirer une telle horreur pour leur irrémissible attentat qu'il les livrerait à toute la rigueur des lois, si, dans ce cas-là même, ils osaient continuer de souiller leur patrie par leur présence*[1]..... »

.....Les agents du Roi à Paris ne veulent correspondre qu'avec le comte d'Antraigues et nullement avec le Roi et ses ministres, parce que, disent-ils, ils craignent les indiscrétions. Les avis de Paris ainsi adressés à M. d'Antraigues sont par lui envoyés à Vérone, et de là on lui renvoie la base des réponses à faire.

Le comte d'Antraigues a peu d'habitudes avec Vérone; il n'aime pas leurs manières, le genre de leur travail et les petites menées qu'il faut suivre. Il voit avec impatience M. d'Avaray diriger les affaires; il est presque en rixe avec lui, et c'est, je crois, pour se soutenir, qu'il a insisté auprès des agents à Paris pour que la correspondance ne sortît pas de ses mains.

.....Il y a encore M. l'évêque d'Arras qui se propose d'aller à l'armée de Condé et de là rejoindre Monsieur à Édimbourg; il m'a paru qu'il n'était pas aimé à Vérone; on le croit très-menteur, bavard, mal instruit, jugeant mal et voulant tout faire sans moyens ni raisons... Ils ont quelques relations dans les diverses cours, mais je crains bien qu'ayant leur essor d'une source peu instruite de ses intérêts les plus directs, elles ne tournent à leur détriment.....

[1] « Les sermons sont tous rédigés ici, écrivait de Vérone le secrétaire de l'évêque d'Arras; il ne s'agit que de trouver des Églises pour les débiter; les filets sont tendus: reste à savoir s'il viendra du poisson; on est bien en arrêt autour du buisson; mais si le gibier ne se trouve pas?— L'ancienne Constitution dans toute sa pureté, dégagée des rouillures dont le temps et les passions l'ont encroûtée : voilà l'aperçu. » Cité dans une dépêche de Trevor à lord Grenville, Turin, 28 mars 1796.

PIÈCE S.

Wickham à lord Grenville.

Berne, 14 mai 1796.

Nous étions présents dans trois occasions très-importantes : la première fois, lors de la discussion de la note relative à Pichegru... ; la seconde, à propos des affaires de Précy et Imbert; la troisième, au sujet de la réponse à faire à la dépêche envoyée de Vienne par M. de Saint-Priest et annonçant le refus de l'Empereur de consentir à ce que Sa Majesté reste à l'armée.

Sur le premier point, il était aisé de voir que l'opinion de Pichegru sur la nécessité qu'il y a à ce que le Roi passe par les mains de *quelques-unes* au moins des personnes qui détiennent actuellement le pouvoir, les avait plus affligés que la certitude de son impuissance à assister l'armée, et qu'ils s'effrayaient plus encore à la pensée que cette opinion fût connue des cours de Vienne et de Londres. On parla très-peu de cette question, et, en général, j'ai décliné autant que possible de donner mon avis sur ce qui devrait être fait de ce côté, parce qu'il semble qu'il n'y a pas lieu de prendre une prompte résolution, et parce que mon opinion de la nullité *actuelle* des moyens dont Pichegru dispose est très-décidée. Je leur suggérai cependant qu'il serait sage de dire à Pichegru *en termes généraux* qu'il peut assurer ses amis de Paris que les intentions du Roi sont absolument modérées et conciliantes, et qu'il sera toujours disposé à faire les sacrifices personnels compatibles avec le véritable bonheur de son peuple. On fit à cette proposition moins d'objections que je ne m'y attendais, le mot *véritable* étant regardé par toutes les personnes présentes comme leur laissant toute liberté de substituer à tout ce que l'on proposerait leurs propres systèmes, véritablement avantageux pour le peuple.

Je ne suis pas sûr cependant que l'on ait *strictement* suivi ce conseil, quoique cela ait été fait *en substance,* je crois, et que l'on ait donné à Pichegru de nouvelles assurances de la confiance qu'ont en lui le Roi et le prince de Condé. Dans l'ensemble, nous avons tout lieu, le colonel Crawfurd et moi, d'être satisfaits de la

loyauté et de la modération que chacun a montrées dans cette occasion, de même que sur l'affaire Précy et Imbert, qui fera l'objet d'une dépêche spéciale.

J'ai le regret de dire que, sur le troisième point, à savoir les instructions à envoyer à M. de Saint-Priest, nous avons eu toute raison de déplorer que le Roi n'eût pas dans son entourage, dans une occasion aussi critique et aussi délicate, quelque personne supérieure en tous points à celles qu'il a appelées dans son conseil. Je crois cependant que c'est un devoir pour moi, étant donné l'illustration et le caractère des principaux personnages présents, ainsi que leurs infortunes, d'éviter d'entrer dans aucun détail sur l'entretien qui a eu lieu à ce sujet et les opinions qui ont été émises. Je le fais d'autant plus volontiers que la résolution prise ce soir-là ne faisait honneur ni à leur prudence, ni à leur bon sens, ni à leur modération, et qu'elle a été définitivement rapportée : les instructions envoyées à M. de Saint-Priest sont parfaitement raisonnables...

Je dirai seulement en général qu'on a conseillé au Roi d'adopter une mesure, d'employer un langage qui l'auraient compromis fatalement à l'égard de la cour de Vienne en le mettant entièrement dans son tort, et auraient inévitablement amené une rupture ouverte avec l'Empereur; le Roi était détourné de céder à nos remontrances par la chaleur et la pétulance enfantine du comte d'Avaray, qui, sans avoir la moitié des talents, de l'instruction et du bon sens de Sa Majesté, exerce sur son esprit un empire absolu; et aussi par la timidité et la souplesse du duc de La Vauguyon, qui n'ose donner son opinion, crainte de se faire du tort auprès de M. d'Avaray...

Il serait sérieusement à désirer que le Roi fût autorisé à rester à l'armée. Sa présence y sera, dans les circonstances actuelles, extrêmement avantageuse; son éloignement, au contraire, que son peuple ne lui permettra jamais de présenter comme un acte volontaire, peut produire un mal infini... Je suis convaincu que la cour de Vienne n'y accédera point et que son intervention, considérée comme inopportune et officieuse, ferait plus de mal que de bien... Je n'ai donc fait qu'insister pour qu'il soit admis à rester dans le voisinage de l'armée[1].....

[1] Reçu à Londres le 4 juillet. — L'an précédent, sir Morton Eden avait reçu l'ordre de ne pas trop insister à Vienne pour que Louis XVIII accompagnât Condé au passage du Rhin.

PIÈCE T.

Wickham à lord Grenville.

Berne, 8 mars 1797.

Je suis persuadé que la véritable force du Directoire (j'entends cette force dont dépend son existence même) ne vient pas tant de ses armées, de ses victoires et de son influence en Europe que de la situation actuelle de l'opinion publique... et de l'adresse singulière avec laquelle il continue à tourner cette opinion à son profit. Ses armées peuvent être battues, mais tant que le peuple, par choix, par mauvais calcul ou par crainte d'un plus grand mal, continuera à donner sa confiance au gouvernement actuel, on trouvera de nouvelles ressources, on créera de nouvelles armées[1], et il regagnera bientôt son influence en Europe. Mais que la conviction se généralise que *le gouvernement peut être renversé sans danger pour le public*, dès lors, il sera perdu; car, étant *par lui-même* odieux et impopulaire, il n'aura plus d'autre ressource que de s'unir à ses ennemis les plus implacables, les Jacobins, *ce que le Directoire sait être absolument impossible...*

Pour prendre la chose à un autre point de vue, il est évident que le gouvernement actuel est, *de sa nature*, un gouvernement de confiance, et forcé d'agir comme tel la plupart du temps.

Malgré les pouvoirs extraordinaires dont il est investi et les nombreux actes de cruauté dont il s'est rendu coupable, ses ministres renoncent rarement aux *formes* prescrites par la constitution sans être rappelés à leur devoir par la puissante voix de l'opinion, et ceux de leurs ennemis qui les attaquent *avec ces formes*, bien qu'ils ne soient guère heureux, sont cependant certains de rester impunis;... les pouvoirs extraordinaires ne sont d'ailleurs jamais accordés au Directoire, les actes de tyrannie ne sont jamais commis par lui qu'à la suite d'une attaque imprudente, mal conçue et *illégale* de ses ennemis.

[1] « Je ne crois pas que cette opinion soit en opposition avec celle de Pichegru, car lorsqu'il parle de la destruction des armées républicaines et des conséquences d'un tel événement, il suppose toujours que l'on a pris des mesures pour mettre fin à la confiance du peuple dans son gouvernement... » (*Note de Wickham.*) — [Pichegru disait en effet que les Autrichiens devaient surtout chercher à fatiguer et à détruire les armées républicaines.]

Si cette façon de considérer les choses est juste, il est très-évident que le pouvoir et la force du Directoire ne peuvent être diminués efficacement qu'en influençant et en corrigeant l'opinion publique sur les points où elle est hostile aux intérêts des alliés, et par conséquent favorable au Directoire.

Parmi ces points, celui qui, à cette heure, mérite une attention particulière est la conviction « que les alliés cherchent à détruire la France en excitant de nouveaux troubles à l'intérieur du pays... » Avec les forces que l'on emploie maintenant, il est pour moi évident que nous ne réussirons jamais à *ébranler la puissance du gouvernement* tant que nous n'aurons pas conquis les faveurs et la bonne opinion du peuple. Gagner ce point est devenu encore plus important depuis qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté d'exprimer son désir de signer une paix honorable avec la République.

Car, bien que l'objet directement visé (j'entends la ruine du gouvernement) puisse ne pas être atteint, cependant la tentative elle-même, *faite de cette façon,* tend à confirmer, à fortifier l'espérance et le désir du peuple d'avoir la paix et à lui fournir les moyens de forcer le Directoire à la conclure.

Je crois aussi pour ma part (quoique je ne sois pas prêt à développer ce sujet) que la ligne de conduite à laquelle je fais allusion contribuera à combattre et à atténuer les dangereuses conséquences qui pourraient résulter pour les domaines de Sa Majesté de relations ouvertes avec la France après la conclusion de la paix.....

..... Si le roi de France pouvait être amené à sanctionner des instructions dans ce sens et à les motiver sur son impuissance momentanée à prêter aucun secours effectif à ses sujets, sur son affection pour son peuple et son indifférence pour ses propres droits et ses propres intérêts comparés au bonheur et à la tranquillité de la France, je suis bien convaincu que ce ne serait pas seulement la voie la plus courte pour reprendre sa couronne, mais que cela contribuerait encore efficacement à donner au trône restauré beaucoup de splendeur et de stabilité[1].....

[1] Reçu à Londres le 30 mars.

PIÈCE U.

Wickham à lord Grenville.

Berne, 27 août 1797.

Il serait aussi peu sage que dangereux d'amener directement un débat sur l'objet désiré dans l'un des deux Conseils, et particulièment dans celui des Cinq-Cents, le seul où je serais certain de pouvoir le faire.

Il semble bien préférable, pour atteindre notre but dans les circonstances actuelles, que le Directoire vive, comme il le fait maintenant, au jour le jour, dans la crainte d'une tentative de ce genre, plutôt que de lui montrer la faiblesse de ses adversaires par l'incapacité absolue où ils se trouveraient de conduire un semblable débat à une fin déterminée.

Un effort faible, mais bien intentionné, a été fait par le comité chargé d'examiner le traité conclu avec le Portugal, et on a directement intimé au gouvernement la ferme résolution de l'Assemblée de ne plus accorder de crédits pour continuer la guerre ; toutes les occasions ont été mises à profit par plusieurs chefs de partis dans les deux Conseils pour exprimer leur opinion sur ce point de la façon la plus claire et la moins équivoque. A ces moyens on peut ajouter les journaux, dans lesquels Votre Seigneurie aura sans doute vu récemment avec grande satisfaction un changement total d'opinions et de langage à l'égard du gouvernement de Sa Majesté et une clameur continue vers la paix, presque à n'importe quel prix.

C'est à des faits de ce genre, si faibles qu'ils paraissent et si mal appuyés qu'ils soient (en en exceptant seulement le refus de crédits), que nos efforts doivent nécessairement se borner pour le moment. L'effet de ces mesures est graduel et lent, mais il est perceptible; que ces mesures elles-mêmes ne doivent pas être entièrement méprisées, cela résulte évidemment de l'aigreur avec laquelle on les signale, tant dans les adresses militaires que dans le dernier message du Directoire à l'Assemblée.

S'il y avait seulement un homme d'un esprit supérieur, un véritable homme d'État dans chaque Conseil, les choses pourraient aller

autrement; mais il faut nous contenter d'employer les instruments que nous avons, si faibles qu'ils soient, de tenter de les aider là où ils sont le moins forts, de patienter quand ils agissent contrairement à nos désirs, et de laisser le reste au temps, qui a déjà si étonnamment travaillé en France à la destruction *graduelle* de la Révolution, de ses auteurs et de ses principes.

A moins qu'il n'y ait une entente parfaite entre les gouvernements respectifs à l'intérieur, un intérêt commun à s'entr'aider pour supprimer le mal d'où qu'il puisse venir, il est clair que les actes de vigueur qui seront nécessaires amèneront en France du mécontentement et des plaintes et plongeront peut-être l'Angleterre et la France dans les horreurs d'une nouvelle guerre. C'est pourquoi, dans tous mes rapports avec des personnes telles que Berger et Pichegru, je n'ai jamais essayé de mettre en avant les intérêts directs de la Grande-Bretagne ni de stipuler en leur faveur; j'en ai toujours parlé comme d'intérêts essentiellement connexes à ceux de la France, cherchant ainsi à pénétrer l'esprit des personnes auxquelles je parlais ou j'écrivais de la nécessité d'une union étroite entre les gouvernements, comme entre les propriétaires et toutes les personnes intéressées au maintien de l'ordre et de la paix dans les deux pays, quelle que soit la forme de gouvernement sous laquelle la France continue à vivre; j'ai toujours vu que les arguments de cette espèce étaient les seuls qui fissent impression et fussent reçus sans méfiance, alors même que la haine contre le gouvernement de Sa Majesté était la plus ardente.

C'est aux ministres de Sa Majesté seuls qu'il appartient de dire jusqu'à quel point ce principe devra être appliqué; j'ai seulement essayé, sans compromettre mon gouvernement ni moi-même, de le poser et de m'en servir pour atteindre d'autres objets[1].....

[1] Reçu à Londres le 17 septembre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE, par M. Albert Sorel v

INTRODUCTION XXXVII

CHAPITRE PREMIER

Origines de la mission de Wickham à Berne. — Ses instructions. — Ses premiers rapports et sa rupture avec le parti constitutionnel.

(Octobre 1794-mars 1795.)

Situation de lord Fitzgerald, ambassadeur anglais en Suisse, à l'égard des émigrés; causes de la défiance de l'Angleterre pour les constitutionnels, 1. — Mémoires de Mallet du Pan et de Mounier (septembre 1794), 2. — Mallet du Pan conseille à Pitt d'ajourner la reconnaissance du régent, 3. — Mounier se prononce pour un régime despotique, et pose trois conditions au concours de son parti, 4. — Wickham est envoyé à Berne; son caractère, 6. — Ses instructions (15 octobre 1794): objet restreint de sa mission; opinion de lord Grenville sur le gouvernement à donner à la France, 7. — Arrivée de Wickham à Berne; répugnance de quelques constitutionnels à s'aboucher avec lui, 10. — Wickham refuse son appui à Mounier et à Mallet du Pan, 11. — Nouvelles instances de Mounier, et réserve persistante de Wickham, 12. — Irritation des constitutionnels, leurs efforts pour se rapprocher de l'Espagne, 13. — Causes de leur impuissance à s'allier à un cabinet étranger, 14. —

CHAPITRE II

Efforts de Wickham pour organiser le parti royaliste à Paris, à Lyon et en Franche-Comté; son insuccès.

(Mars-juin 1795.)

Plan d'action; nécessité d'une déclaration de désintéressement de la part des puissances, et difficultés qui s'opposent à sa rédaction, 16. — Début des intrigues de Wickham à Paris par l'entremise de Vincent, 18. — Progrès constants de l'opinion royaliste, 19. — La paix de Bâle calme les défiances des constitutionnels pour l'Angleterre; nouvelle lettre de Mounier, 20. — Wickham continue à les tenir à l'écart; il reçoit de Paris des informations satisfaisantes, 21. — Il conseille de faire accompagner les princes à leur entrée en France par un émissaire anglais, 22. — Utilité politique et stratégique de l'occupation de Lyon par les alliés, 23. — Incertitude des Lyonnais sur les dispositions des princes, 24. — Bruits de paix entre la France et l'Angleterre, 25. — Wickham songe à donner à M. de Précy

le commandement des royalistes de Lyon, et envoie auprès de lui le chevalier d'Artès, 26. — Voyage de d'Artès à Turin; Précy accepte les propositions de Wickham; aversion de certains royalistes pour le régent, 27. — Rapports encourageants sur les dispositions des Lyonnais, 28. — Négociations avec l'Autriche et la Sardaigne pour amener une invasion des Impériaux en Franche-Comté, et une diversion en Savoie, 30. — L'Angleterre offre au prince de Condé de prendre son armée à sa solde; refus de l'Autriche d'adhérer à cette combinaison, 31. — Wickham entre en rapport avec Condé par M. de la Tour, 32. — Situation précaire du prince; ses demandes, 33. — Les agences d'information en Franche-Comté, 34. — Négociations secrètes entre la France et la Sardaigne, 35. — Hésitations et mauvais vouloir de l'Autriche, 38. — Inquiétudes de Condé, 40. — Sa conversation avec Wickham sur les constitutionnels et les projets de démembrement, 41. — Approbation donnée par lord Grenville à la conduite de Wickham, 44. — Plans de restauration monarchique attribués à Pichegru, Merlin de Thionville et Barthélemy, 45. — Efforts de Wickham pour rapprocher du prince de Condé M. de Monciel et les constitutionnels; son but est d'affaiblir ces derniers, 46. — Incohérence des menées royalistes de Paris, 47. — Dépêche ridicule de Vincent; inanité de ses combinaisons, 49. — Wickham se consacre tout entier au projet d'insurrection lyonnaise, 50. — Rivalités et esprit d'intrigue des royalistes, 52. — On ne connaît pas les intentions des princes relativement à l'amnistie, 54. — Refus de Condé d'engager la correspondance avec les Lyonnais, 56.

CHAPITRE III

Mauvais vouloir de l'Autriche. — Négociations avec Pichegru et préparatifs pour le passage du Rhin. — Würmser prend ses quartiers d'hiver. — Arrêt de la correspondance avec les royalistes de l'intérieur.

(Juillet 1795-janvier 1796.)

L'Autriche prend le prétexte des dissensions des royalistes pour renoncer à l'expédition de Franche-Comté, 58. — Wickham proteste auprès de sir Morton Eden contre l'interprétation donnée à ses dépêches, 60. — Derniers arrangements pris par Wickham pour l'insurrection de l'Est, 61. — Son entrevue avec le général Bellegarde, 62. — Soupçons de Wickham sur la fidélité de la cour de Vienne, 63. — Premières relations avec Pichegru, 64. — Le général Devins n'a pas de pouvoirs suffisants et hésite à entrer en Savoie, 65. — Découragement des royalistes de l'Est, 66. — Les généraux autrichiens semblent cependant se préparer à passer le Rhin, 67. — Lord Grenville ne compte plus sur le concours de l'Empereur et en revient aux idées de Mounier, 69. — Offres de Pichegru, 69. — Appel des Vendéens à Condé pour l'inviter à entrer en France, 70. — Passage du Rhin par les armées françaises, 72. — Wickham, d'abord disposé à tout abandonner, arrête un nouveau plan avec Condé et d'Avaray, 73. — Victoires des Autrichiens, 75. — D'Artès est expulsé du territoire helvétique, 75 note. — Le géneral Würmser ordonne à Condé de passer le Rhin, 76. — Pouvoirs et instructions donnés par Louis XVIII et le baron de Flachslanden à M. de Précy, 77. — Tentative de corruption du général Kellermann, 80. — Dernier appel de Wickham à l'Autriche; ses vues sur la question des indemnités, 80. — Délaissement de Condé, 82. — Würmser lui soumet un projet de manifeste, 86. — Condé n'en admet pas les termes, 84. — Würmser consent des modifications, et fait de son côté une proclamation, 85. — Défaites des Autrichiens sur la rivière de Gênes, 86. — Arrestation d'un agent de Wickham, 86. — Troisième plan de Wickham, délibéré avec Précy et le colonel Crawfurd, 87. — Le passage du Rhin est contremandé, 88. — Protestation de Condé contre cette décision du général Würmser, 89. — Le prince de Condé est accusé par l'Autriche d'avoir empêché le passage du Rhin par son insubordination, 92. —

Suspension des relations avec les royalistes de l'intérieur, 90. — Précy propose à Wickham un plan de campagne pour l'hiver; Wickham refuse de s'y associer, 91.

CHAPITRE IV

L'Angleterre et le prétendant. — Négociations pour la reconnaissance de Louis XVIII. — Mission de lord Macartney à Vérone. — Affaire du manifeste de Louis XVIII aux Français. — Échange de vues sur le gouvernement de la France.

(Juin-décembre 1795.)

Efforts infructueux du comte de Provence pour se faire reconnaître officiellement par les puissances de 1792 à 1795, 95. — Opinion de Wickham sur ce sujet, 96. — Motifs qui forcent lord Grenville à ajourner sa décision, 97. — Insistance des royalistes, 97. — Négociation entre le duc d'Harcourt et lord Grenville, 99. — Protestation du duc contre la politique du cabinet britannique, 101. — Mission de lord Macartney à Vérone; ses instructions (10 juillet 1795), 105. — Empressement de Louis XVIII à accueillir Macartney; il réclame encore la reconnaissance de son titre, 107. — Manifeste publié par Louis XVIII avant l'arrivée de Macartney; duplicité des royalistes, 108. — Entretien de Macartney avec Louis XVIII sur le manifeste et la constitution française; aveuglement du prétendant, 112. — Louis XVIII refuse de suivre les conseils de l'Angleterre sur le choix d'une résidence pour lui et ses fidèles, 114. — Tableau de la cour de Vérone et de ses principaux personnages, 119. — Louis XVIII demande à aller rejoindre les insurgés de l'Ouest, 121. — Effet produit à Vérone par la nouvelle du désastre de Quiberon, 122. — Irritation de lord Grenville au reçu des premières dépêches de Macartney; ses raisons pour ne point envoyer Louis XVIII en Vendée, 124. — Son opinion sur le manifeste de Louis XVIII et sur le gouvernement à donner à la France, 125. — Obstination du prétendant à revenir au gouvernement absolu, 127. — Témoignages contradictoires sur ce sujet, 128. — Vues de l'évêque d'Arras sur le rôle des princes du sang dans la monarchie française, 131. — L'Angleterre semble renoncer à restaurer Louis XVIII, 133.

CHAPITRE V

L'Autriche et le prétendant. — Question des indemnités. — Projets d'alliance franco-anglaise. — Mission du bailli de Crussol à Vienne. — Affaire de Madame Royale.

(Septembre 1795-janvier 1796.)

Sentiments de Louis XVIII à l'égard de l'Angleterre et de l'Autriche, 134. — Il envoie à Vienne le bailli de Crussol, 135. — Refus du margrave de Bade de recevoir le prétendant dans ses États; Louis XVIII songe à se rendre à Rottenburg, 136. — Opinion de ce prince sur la question des indemnités à accorder aux puissances, 137. — Il est disposé à sacrifier les colonies françaises, 139. — Inconvénients de ce système, 140. — Crussol reçoit à Vienne un accueil mortifiant, 141. — Le prince de Condé supplie Louis XVIII de venir le rejoindre, 142. — Louis XVIII craint de mécontenter l'Autriche, 144. — Tableau fait par Crussol de la cour de Vienne, 144, note. — Projets d'alliance franco-anglaise pour résister aux prétentions autrichiennes, 145. — L'Angleterre prépare cette alliance, 147. — L'Autriche négocie avec la France la mise en liberté de Madame Royale pour assurer le succès de ses ambitions annexionnistes, 148. — D'Avaray attend en vain le passage de Madame Royale en Suisse, 149. — Louis XVIII s'efforce d'obtenir que sa nièce lui soit confiée, parce que plusieurs royalistes veulent la marier au duc d'Angoulême et

appeler ce prince au trône au lieu du roi légitime, 151. — Condé semble s'associer à cette combinaison, 152. — La cour de Vienne interdit à tous les Français de voir Madame Royale. 153. — Exaspération des royalistes et surprise de Macartney, 154. — Rapport de Wickham sur la mise en liberté de la princesse, sa lettre à Louis XVIII, son arrivée à Vienne, et les visées de l'Autriche, qui veut la marier à un archiduc, 154. — Inanité des plans de la cour de Vienne et des craintes des émigrés, 158.

CHAPITRE VI

Attitude expectante de l'Angleterre. — Ouvertures de paix faites à la France. — Situation générale de la cause royaliste. — Expulsion de Louis XVIII de Vérone.

(Décembre 1795-avril 1796.)

Tentative de Pitt pour négocier la paix avec la France, 161. — Message du roi d'Angleterre au Parlement, 162. — Les royalistes ne croient point aux dispositions pacifiques de la Grande-Bretagne, 163. — Message du Directoire aux Conseils, 164. — Note de Wickham à Barthélemy; insuccès de cette démarche, 165. — Plan d'action de l'agent Bazille, 166. — Attitude des constitutionnels, 168. — Haine de Lameth pour Wickham, 169. — Wickham redoute les constitutionnels, mais cherche à les exploiter, 170. — Faiblesse du parti royaliste en janvier 1796, 171. — Condé se concerte avec Pichegru; appréhensions du prince sur le compte de l'Autriche, 172. — Würmser paraît disposé à l'action, 174. — Pichegru est destitué de son commandement, 175. — Wickham expose la situation du parti royaliste et son propre plan d'action (7 avril 1796), 176. — Son sentiment sur l'état politique de la France, 177. — Son appréciation sur le rôle de l'Autriche, 179. — Voyage de Bayard à Vérone; impression attristante que lui cause le spectacle des courtisans de Louis XVIII, 180. — Discrédit du prétendant 181. — Louis XVIII est expulsé de Vérone, 182.

CHAPITRE VII

Louis XVIII à l'armée de Condé. — Il refuse d'écouter les conseils de modération que lui donnent Wickham et Pichegru. — Arrêt des négociations avec les royalistes. — Inaction de l'Angleterre.

(Avril-décembre 1796.)

Arrivée de Louis XVIII à Riegel; son entrevue avec Wickham et Crawfurd, 185. — Surprise et embarras de Wickham, 186. — Hésitations et insuccès de Pichegru, 188. — Wickham conseille l'inaction; conférences de Riegel, 189. — Caractère de Louis XVIII, 190. — Avantages que l'on peut tirer de sa présence à l'armée de Condé; dispositions concertées avec Précy et Würmser, 191. — Louis XVIII est chassé de Riegel, 192. — Passage du Rhin par l'armée française; doutes de Wickham sur l'intégrité de Thugut, 193. — Négociation suivie à Vienne et à Riegel par le marquis de Poterat au nom du Directoire, 194. — Ses intrigues et ses mésaventures, 195. — Brottier, Précy et d'André conseillent à Louis XVIII de faire des concessions à l'opinion publique, 197. — Légèreté avec laquelle Louis XVIII accueille ces conseils, 198. — Instructions de La Vauguyon à Brottier, 199. — Wickham désespère de la cause des Bourbons, 200. — Son sentiment sur l'avenir de la Prusse, 201, note. — Il s'efforce en vain d'atténuer l'effet de la conduite des royalistes, 202. — Il suspend ses opérations à l'intérieur, 203. — Détresse de Louis XVIII et de Condé, 204. — Pichegru réclame une constitution, pour déjouer les intrigues de certains royalistes, 205. — Expulsion des émigrés du territoire suisse;

l'Angleterre fait de nouvelles ouvertures de paix à la France, mais cherche à reconstituer la coalition, 207. — Retraite des républicains en Allemagne; Condé insiste pour entrer en Franche-Comté, 208. — Wickham lui conseille la plus grande réserve, 209. — La défaite des Autrichiens amène l'Angleterre à retirer son aide à Pichegru et aux royalistes de l'intérieur, 210.

CHAPITRE VIII

Wickham se rapproche des constitutionnels. — Ses efforts pour agir sur le corps électoral. — Opposition de Louis XVIII à ce nouveau plan. — Succès des royalistes aux élections.

(Décembre 1796-mai 1797.)

Les partis politiques dans les Conseils législatifs; le « comité directorial » et le club de Clichy, 211. — Dumas cherche à se rapprocher du Directoire, mais, trompé par lui, organise un mouvement royaliste dans le Midi et dans l'Est, 212. — Mission de Duplantier en Suisse, 213. — Il voit d'André, auquel Wickham conseille d'accepter les propositions de Dumas, 214. — L'Angleterre s'appuie sur les constitutionnels, 215. — Indiscipline des insurgés de l'Ouest; préventions de Puisaye contre les « monarchiens », 216. — Puisaye est encouragé par le ministre anglais Windham, 217. — Craintes des royalistes de Paris; l'arrestation de Brottier risque de compromettre le succès, 218. — Opinion de Wickham sur les constitutionnels, 219. — Comment il veut se servir de ce parti, 220. — Jalousie de Louis XVIII et de ses courtisans contre Condé et Monsieur, 222. — Wickham, dans une entrevue avec le général Mack, constate l'impuissance militaire de la coalition, 222. — Résultats obtenus à Paris par d'André; Louis XVIII crée un « conseil royal », 224. — Son nouveau manifeste aux Français irrite et les constitutionnels et les royalistes purs, 225. — Wickham conseille de s'appuyer sur la bourgeoisie, 227. — Ses agents obtiennent de faire ajourner l'installation du « conseil royal » à Paris, 229. — Défection de Dumas; ses conséquences, 229. — L'Angleterre est suspecte à quelques constitutionnels, mais l'agent Berger lui fait des propositions d'alliance, 230. — Sentiment de Wickham sur la paix conclue par l'Autriche; projets qu'il attribue au Directoire, 231. — Succès des royalistes aux élections de mai 1797, 232.

CHAPITRE IX

Situation du parti royaliste après les élections. — Derniers préparatifs contre le Directoire. — Coup d'État du 18 fructidor. — Wickham quitte la Suisse.

(Juin-décembre 1797.)

Barthélemy est élu directeur, 234. — Sa position dans le gouvernement; ses entrevues avec d'Aubigny, 235. — Forces du parti royaliste dans les Conseils, 236. — Berger envoie Delamarre et Bayard à Blankenburg pour soumettre à Louis XVIII un plan de conduite qui repose sur l'abstention absolue du prince, 237. — Irritation que cause aux royalistes la politique du Directoire à l'égard des catholiques, 238. — Louis XVIII interdit au clergé de se rallier à la République; protestation de plusieurs prélats contre cette attitude du prétendant, 240. — Louis XVIII n'accepte pas les propositions de Berger; motifs allégués par Saint-Priest, 241. — Wickham refuse de donner au « conseil royal » la gestion du fonds de secours fourni par son gouvernement, 244. — Il cherche à calmer les sentiments qu'inspire aux agents de Paris la réponse de Louis XVIII, 245. — Aberration des royalistes purs, 246. — Tension des rapports entre le Directoire et les Conseils, 247. — Pichegru veut faire un compromis avec le gouvernement, 248. — Wickham indique à quelles conditions

la paix devrait se faire entre la France et l'Angleterre, 248. — Coup d'État du 18 fructidor, 249. — Joie que cet événement cause aux monarchistes exaltés, 250. — Le Directoire demande à la Confédération suisse d'expulser Wickham de son territoire, 251. — Wickham prévient la décision du corps helvétique pour lui éviter des complications; il quitte Berne, puis la Suisse, 253. — L'Angleterre arrête ses secours aux royalistes, 245.

CHAPITRE X

Réserve de l'Angleterre. — Mission et désaveu de Talbot. — Seconde mission de Wickham. — Coup d'État du 18 brumaire.

(Décembre 1797-décembre 1799.)

Situation faite à l'Angleterre par le coup d'État du 18 fructidor, 255. — Opinion de Puisaye en 1794 sur l'appui fourni aux royalistes par les puissances étrangères, 256, note. — Puisaye réclame la présence d'un prince du sang dans l'Ouest, 258. — L'Angleterre veut seulement préparer un soulèvement de la Suisse; mission de Talbot en Souabe, 259. — Ses instructions; réserve qui lui est imposée, 260. — Dissensions des républicains; négociation d'une triple alliance contre la France, 261. — Les députés royalistes encouragent les Jacobins dans leur lutte contre le Directoire, 262. — L'Angleterre signe avec la Russie une convention de subsides, 263. — Talbot se mêle à nouveau aux intrigues royalistes, 264. — Il prépare une conspiration contre le Directoire, 265. — Rôle de Royer-Collard dans cette affaire, 266. — Légèreté de Talbot; il est désavoué par lord Grenville, 267. — Sentiment de la cour de Londres sur le parti royaliste, 268. — Rappel de Talbot; instructions données au colonel Crawfurd, 269. — Wickham revient sur le continent, 270. — L'Angleterre refuse des secours effectifs aux royalistes, 271. — Elle cherche cependant à leur assurer une certaine autorité morale, 272. — La bataille de Zurich, la défection de la Russie et le 18 brumaire ramènent l'Angleterre à la situation où elle se trouvait en 1795, 273. — Le cabinet de Londres veut corrompre Masséna, 274. — Effet produit sur les Autrichiens par l'arrivée de Bonaparte au pouvoir, 275. — Wickham ne croit pas à la cessation prochaine des hostilités et attribue à Bonaparte les mêmes visées, la même faiblesse qu'au Directoire, 276.

CHAPITRE XI

Projets d'insurrection dans le Midi. — Hésitations de l'Autriche. — L'armée de Condé passe à la solde de l'Angleterre. — Paix de Lunéville. — Fin de la mission de Wickham.

(Décembre 1799-juin 1801.)

Wickham renoue ses relations avec les royalistes de l'intérieur et envoie le général Willot dans le Midi, 278. — Il conseille un manifeste où la question de la restauration sera laissée dans le vague, 279. — Lord Grenville s'associe au nouveau plan d'insurrection et laisse pleins pouvoirs à Wickham, 280. — La retraite de l'armée russe force Wickham à renoncer à son projet de soulèvement général et à se contenter d'organiser une diversion dans le Midi, 282. — Caractère libéral des instructions données par Louis XVIII à Willot, 283. — Entretien de Bonaparte avec M. de Bourmont sur la situation de la France et les royalistes, 284, note. — Louis XVIII se méfie de Monsieur, 285. — L'attitude du comte d'Artois est un obstacle à la bonne conduite des affaires, 286. — Motifs des royalistes pour se tenir à l'écart de Monsieur; d'André se refuse à se rendre auprès du prince, 287. — Les défaites des Autrichiens font avorter les dessins de Willot, 288. — La cour de